

INSTRUCTIONS
LÈTRES PASTORALES

ET

MANDEMENTS

DE

MONSEIGNEUR PLANTIER

ÉVÈQUE DE NIMES.

TOME TROISIÈME

NIMES

LOUIS GIRAUD, LIBRAIRE-ÉDITEUR

BOULEVARD SAINT-ANTOINE

PARIS. — EMM. RENAULT, LIBRAIRE

RUE DES SAINTS-PÈRES, 11

1867

Tous droits réservés.



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2008.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

LETTRES PASTORALES

DE

MONSEIGNEUR PLANTIER

III

MANDEMENTS

ET

LETTRES PASTORALES

DE M^{GR} L'ÉVÊQUE DE NIMES

LETTRE PASTORALE

SUR

LE POUVOIR TEMPOREL DU SAINT-SIÈGE

Dans notre dernière instruction pastorale, Messieurs et Très-Chers Coopérateurs, nous avons parlé à nos diocésains de la puissance spirituelle de la Papauté. Ce sujet était aussi grave qu'opportun ; et si dans son développement *nous avons cru devoir faire de la controverse*, ainsi qu'on l'a dit dans un langage où l'ironie a quelque peine à s'unir à la politesse, nous l'avons fait afin de répondre, une fois pour toutes, aux insultantes provocations jetées chaque jour à notre foi par ces milliers de brochures qu'une propagande hétérodoxe répand parmi les fidèles. Nous l'avons fait avec une pleine connaissance des vaines chicanes d'exégèse, de chronologie et d'histoire, opposées par ces libelles aux démonstrations catholiques. Nous l'avons fait surtout avec une profonde compassion pour ceux qui, malgré trois siècles de réfutations victorieuses, répètent encore ces futilités avec le même air de triomphe que si c'étaient des découvertes écrasantes pour les *dignitaires de l'Église romaine*.

Aujourd'hui nous venons, selon notre promesse, traiter la grande

question de la puissance temporelle du Saint-Siège. Il nous tardait d'autant plus de l'aborder qu'elle puise dans les circonstances douloureuses dont nous sommes témoins un plus haut et plus ardent intérêt. Depuis quelques mois, sans aucune cause apparente et dans un moment où les choses roulaient du train le plus pacifique et le plus régulier, il s'est produit, parmi nous, dans la presse, un déchainement effroyable d'impiétés et de colères contre ce pouvoir aussi vénérable qu'il est légitime. On a poussé contre lui les violences de l'insulte à de telles extrémités qu'on en reste confondu. Que cette explosion se fût faite au sein des peuples séparés de l'unité, ce serait tout naturel. Le gouvernement pontifical ne persécute ni les Catholiques, ni même les Israélites ; il ne parle pas de tolérance la haine dans le cœur, l'injure sur les lèvres, la proscription dans les lois, le glaive dans les mains ; il ne permet pas le divorce au nom de la morale chrétienne ; il ne souffre pas qu'on inonde ses peuples de Bibles falsifiées et de principes qui les autorisent à trouver dans l'Évangile le droit de nier la divinité de Jésus-Christ et au besoin même l'existence de Dieu. A tous ces titres qui sont manifestement autant d'anathèmes, on conçoit que les États qui possèdent toutes ces gloires lui fassent un crime d'en être dépourvu, et le proclament par là même le plus détestable gouvernement du monde ; le mal ne traite jamais autrement le bien. Mais que l'iniquité de ces emportements trouve un écho dans notre patrie, dans ce pays de France dont les anciens monarques ont fondé le royaume des Papes et dont les armées le défendent encore, après l'avoir tout récemment délivré de l'anarchie, dans ce pays de France que les Souverains-Pontifes ont toujours honoré d'un amour spécial et qu'ils ont comblé de tant de marques de leur paternelle bienveillance, dans ce pays de France enfin qui, à défaut de la foi, devrait rester encore la terre privilégiée de la délicatesse, on ne peut comprendre tant de vertige et d'ingratitude. Vous en avez gémi, Nos Très-Chers Coopérateurs, comme nous en avons été désolé nous-même, et c'est pour tempérer notre commune douleur, pour relever notre âme affaissée sous le poids de tant de honte et de blasphèmes, que nous allons rechercher et contempler ensemble les

grandeurs incomparables de cette auguste Royauté qu'outragent à l'envi tant de plumes sacrilèges.

Nous l'examinerons dans son origine, et nous verrons que rien n'est plus légitime et plus sacré ;

Nous la suivrons dans son histoire sans en excepter notre époque, et nous nous convaincrions que rien n'est plus glorieux ni plus irréprochable.

I

La plupart des pouvoirs humains sont nés brusquement dans le monde. Au sein du peuple juif, les enfants de Samuel s'écartent des voies de leur père. Lui jugeait avec conscience et désintéressement ; mais eux, emportés par l'avarice, se laissaient pervertir par des présents et vendaient la justice. Dégoûtée de ce gouvernement vénal, la nation demande un roi. Le vieux prophète dont elle répudiait les fils, l'invite à réfléchir ; mais elle insiste malgré les droits formidables que s'arrogera le futur monarque, et Dieu lui donne Saül pour premier souverain. Ainsi germe tout d'un coup la dynastie royale de Juda (1). Il en est de même parmi les autres nations. Rome est déchirée par des ambitions rivales ; Octave triomphe d'Antoine au combat d'Actium, et le lendemain le vainqueur, ceignant le diadème, se fait nommer Auguste. D'autres fois un peuple est au désespoir ; l'usage aveugle qu'il a fait de ses libertés l'a conduit aux bords d'un abîme dont il s'épouvante, et pour échapper au gouffre qui va le dévorer, il se jette dans les bras d'un dictateur qui le sauve et pose, sur les débris de l'anarchie mise en poudre, les fondements d'une famille souveraine. Voilà l'origine ordinaire des grandes races qui portent un sceptre quelconque dans l'histoire. Partout et toujours c'est un homme se couronnant lui-même par un coup d'heureuse audace, ou recevant l'autorité tantôt du caprice d'une armée, tantôt du suffrage d'une nation, dans un moment de reconnaissance ou d'effroi. Sa puissance est un éclair soudain qui jaillit d'un choc de nuages qui passent, et si le temps

(1) I Reg., VIII, IX, V.

réserve à son sang un long avenir de règne et de gloire, quand il monte sur le trône, ses titres et son passé datent de la veille.

C'est d'une préparation plus grave et plus solennelle qu'est sorti le pouvoir temporel du Saint-Siège. Huit siècles ont contribué successivement à le faire éclore, en donnant aux Pontifes de Rome, sans eux et malgré eux, une influence chaque jour croissante sur les affaires civiles et politiques de l'Italie et du monde. Dès le berceau même de l'Église, et pendant l'époque des persécutions, alors que les Papes, à la tête du troupeau du Christ, ne désertaient les catacombes que pour aller mourir dans l'amphithéâtre, les peuples durent être déjà saisis à l'aspect de ce pouvoir étrange et de l'atmosphère de grandeur qui l'environnait, sans qu'on pût l'expliquer par aucune cause humaine (1). En regardant les Césars, ces Pontifes du paganisme, ils n'apercevaient que démence, même parmi ceux qui se piquaient de philosophie ; dans les Pontifes chrétiens, au contraire, ils voyaient éclater une sagesse jusqu'à ce jour inouïe. Avec une fermeté de doctrine et de raison sans exemples, ces nouveaux Docteurs condamnaient, à la face de l'humanité, les extravagances abritées sous la pourpre impériale. Ceux-là, malgré l'immensité du pouvoir qu'ils avaient dans les mains et l'effroyable tyrannie avec laquelle ils l'exerçaient, étaient incapables de se faire respecter ; à tout instant sur divers points de l'empire, c'étaient des séditions parmi les peuples et des révoltes dans les armées. Ceux-ci n'avaient aucune force à leur disposition ; les bûchers et les bêtes féroces les dévoraient l'un après l'autre ; et cependant les palais, le sénat, les troupes, les cités, les campagnes, étaient remplis d'hommes qui leur obéissaient avec une vénération filiale, dût leur soumission les exposer à la haine des Néron et des Caligula. Les premiers, engraisés de la substance de tout l'univers, avaient à leur service une fabuleuse opulence ; et leur corruption ne savait en user que pour se plonger avec plus d'ivresse et de fureur, dans de monstrueuses débauches. Aux seconds, quoique proscrits et pouvant à peine avoir leur part au soleil, des richesses abondantes

(1) De Maistre, *Du Pape*.

arrivaient aussi par des voies mystérieuses. Mais, au lieu de les prostituer au vice, leur vertu les consacrait au soulagement du malheur. Quand le préfet de Rome demande à voir les trésors de l'Église, saint Laurent, Diacre privilégié du pape saint Sixte, montre au tyran des milliers de pauvres qu'il a rassemblés de tous les coins de la ville et lui dit : « Voilà les trésors que je vous avais promis. J'y ajoute les perles et les pierreries ! Vous voyez ces vierges et ces veuves, c'est la couronne de l'Église (1). » De la capitale, la sollicitude de cette nouvelle Providence s'étendait aux extrémités de l'empire. Vers le milieu du second siècle, Denys, évêque de Corinthe, écrivait aux Romains ces frappantes paroles : « Telle a été votre coutume, dès l'origine du christianisme, que vous combliez vos frères de toute espèce de bienfaits, et qu'à une foule d'Églises établies dans diverses cités, vous transmettiez les choses nécessaires à la vie. Ainsi soulagez-vous les pauvres et fournissez-vous aux besoins des fidèles condamnés aux mines ; et en cela, descendants des Romains et Romains vous-mêmes, vous perpétuez par une généreuse effusion de générosité, des usages qui furent la gloire de vos ancêtres. Ces nobles traditions, au lieu de dépérir entre les mains de Soter, votre Évêque actuel, prennent au contraire plus d'essor ; il multiplie les secours destinés aux saints, et quand des frères proscrits arrivent auprès de lui, de quelque pays lointain, il a pour les consoler des paroles plus douces que celles que le père le plus tendre adresserait à ses enfants (2). » Plus on marche, plus ces libéralités deviennent magnifiques. Environ cent ans après Soter, un autre Denys, non plus de Corinthe, mais d'Alexandrie, remercie le Pape Étienne des dons par lesquels il a fait respirer les provinces de la Syrie et de l'Arabie (3), et lorsque vers le déclin du troisième siècle, Dioclétien déchaîne sa dernière persécution, Eusèbe nous apprend que la charité romaine ne tarit point à travers ces horribles tempêtes (4).

(1) Fleury, *Hist. eccl.*, liv. VIII, t. 1, p. 595.

(2) Id., *ibid.*, lib. IV, 23.

(3) Euseb., lib. VII, 4.

(4) Id. Lib., IV, 23.

Tant de lumière, de sainteté, de grandeur et de bonté dans les successeurs de Pierre formant un contraste solennel avec les délires, l'abjection sans mesure et l'épouvantable cruauté des successeurs d'Auguste, il était naturel que les premiers conquissent l'estime et la confiance que perdaient ou plutôt que n'avaient jamais eues les seconds. A mesure que la gloire des Césars pâlissait, celle de la Papauté devenait plus radieuse. C'était au point que les maîtres du monde en prenaient de l'ombrage. « On lisait sur le front de ce pouvoir naissant à peine le caractère d'un sacerdoce si éminent que l'Empereur qui portait parmi ses titres celui de Souverain-Pontife, le souffrait dans Rome avec plus d'impatience qu'il ne souffrait dans les armées un César qui lui disputait l'empire (1). » Rome de son côté, Rome sur les collines de laquelle se levait l'astre nouveau, lui décernait une part de respect et de déférence d'autant plus large qu'elle en sentait de plus près la vertu bienfaisante. Et lorsque Constantin fit monter sur le trône la religion si longtemps vouée au martyre, quand il eut fait placer sur les aigles impériales cette croix dont la miraculeuse apparition lui avait annoncé la victoire, quoique la capitale fût encore loin d'être tout entière chrétienne, la place occupée par le Vicaire de Jésus-Christ dans la considération publique était immense même auprès de ceux qui ne croyaient pas, et déjà l'autorité du Prince commençait à pénétrer dans celle du Pontife.

II

Cet ascendant, premier germe d'une royauté future, grandit bien plus sérieusement encore après la translation du centre de l'empire à Byzance. A ce moment, l'un des plus graves de l'histoire, les Empereurs, poussés par la Providence qui se cache sous les inspirations de leur foi, se plaisent à se dépouiller vis-à-vis de l'Occident de certaines grandes fonctions de leur magistrature, pour en investir non pas un Pape en particulier, mais la Papauté même. Magistrature de la justice : sans doute, dès les temps apostoliques, et pendant

(1) Bossuet, *Lettre past. sur la Comm. pasc.*, n° IV. — De Maistre, *Du Pape*.

toute l'ère des persécutions, les Évêques de Rome, comme ceux de la Catholicité tout entière, avaient tranché les différends des fidèles qui fuyaient les tribunaux des païens comme ils en fuyaient les temples. Mais ce n'était là qu'une autorité fondée sur la libre acceptation des Chrétiens; elle ne trouvait sa racine et son appui ni dans la volonté des Césars ni dans la consécration de la loi. Sous les Empereurs orthodoxes, ce ministère de charité devient une juridiction véritable. De Constantin à Théodose et de Théodose à Justinien, divers décrets se succèdent, soit pour soustraire les clercs et les religieux aux tribunaux séculiers et les soumettre exclusivement au jugement des Évêques, soit pour conférer aux Évêques le droit de juger les procès des laïques dans certaines limites déterminées, soit enfin pour donner aux parties condamnées par un juge laïque la faculté d'en appeler au jugement épiscopal (1). L'Église d'Orient fit un ample usage de ce pouvoir. Rome en usa plus largement encore. La correspondance de saint Grégoire surtout est pleine de conseils, de félicitations ou de reproches qui l'attestent. On sent à la manière dont il en parle que le Pontificat suprême qu'il représente est, d'un bout à l'autre de l'Italie, le tuteur ou le vengeur des droits injustement outragés ou contestés (2). Et non-seulement ces actes judiciaires de la Papauté ne soulèvent aucun murmure parmi les Catholiques; mais ils sont respectés, ils sont même provoqués par les rois ariens de Ravenne. Théodoric en a laissé dans l'histoire de solennels exemples. Lui et ses successeurs permettaient également à Cassiodore, leur ministre et préfet du prétoire, d'exprimer aux Papes les sen-

(1) Sancimus si quis quaecumque habuerit causam cum aliquibus venerabilibus ascetis aut sacris virginibus, aut mulieribus omnino in monasteriis consistentibus, Deo amabilem civitatis illius Episcopum interpellet; ille vero mittat, et cum omni honestate quæ sunt de personarum præsentia disponat: sive oportet per abbates, sive per responsales, sive per alios quoslibet hoc fieri; ipse vero cum omni veneratione sacerdotali causam examinet et judicet; et civiles non sint penitus eis iudices, neque confundant eorum honestatem, cum idonei sint singularum civitatum Episcopi et quæ de lite sunt, et de cautela judiciorum disponere atque judicare honeste atque sacerdotaliter, secundum leges nostras et divinos canones. Novell. LXXIX, 1, 2. — Si contigerit quempiam a iudice provinciæ lædi, jubemus eum adire civitatis Episcopum, et ipsum judicare iudicem et eum qui paratur lædi ab eo. — Novell. LXXXVI, cap. 7.

(2) S. Greg. Mag., *Epist. passim.*

timents résumés par ces remarquables paroles : « Je suis juge du palais ; mais je ne cesserai pas pour cela d'être votre disciple. Nous ne pouvons sagement exercer nos fonctions qu'autant que nous ne nous écarterons point des règles que vous nous aurez tracées (1). »

Magistrature de surveillance et d'ordre public. Différents novateurs, au cinquième siècle, se prirent à troubler Rome et l'Italie. En outrageant la Religion des peuples, ils jetèrent de déplorables divisions dans les esprits. Deux Papes les traitèrent avec rigueur, non-seulement pour venger la foi compromise, mais encore pour rasseoir la paix ébranlée. On leur reprit les églises qu'ils avaient eux-mêmes arrachées au culte légitime ; on les contraignit à ne plus tenir leurs assemblées qu'en secret ; il en est même qu'on força de passer la frontière avec la double contagion de leurs erreurs et de leurs instincts séditieux. Et ces actes d'énergie parurent si naturels, on jugea les Pontifes qui les accomplirent si bien en droit de frapper ceux qu'ils avaient atteints, que saint Prosper les félicite d'avoir ainsi réuni la puissance qu'ils tenaient des Empereurs à celle qu'ils tenaient des Apôtres pour chasser les perturbateurs du repos général (2).

Magistrature d'administration. De Gênes à Otrante, d'immenses possessions avaient été données à l'Église romaine, et dans la gestion de ces biens les Papes agissent avec la plus entière indépendance. Les régisseurs et les fermiers qui les gouvernent, ce sont eux qui les nomment comme ils l'entendent (3) ; les contrats qui s'y rattachent, ce sont eux qui les règlent ; les difficultés et les procès dont ils sont l'objet, ce sont eux qui les jugent et les tranchent. Bien loin de se circonscrire dans les limites de leurs terres et de leurs domaines, leur autorité s'exerce sur des cités ou des provinces entières. Saint Grégoire déclare, par un acte solennel, aux habitants de Népi, qu'il leur envoie Léonce pour gouverneur, et que si quelqu'un méprise ou insulte ce magistrat, regardant cette injure

(1) Sum quidem Judex Palatinus, sed vester non desinam esse discipulus : nam tum ista recte gerimus, si a vestris regulis minime discedamus. Cassiod., *Epist.*, lib. xi, epist. 2.

(2) S. Prosp., *Cons. collat.*, cap. 41.

(3) Joann. Diac., *Vit. S. Greg.*, lib., II, cap. 15.

comme faite à lui-même, il la fera suivre d'une sévère expiation dans celui qui s'en sera rendu coupable (1). Chose plus imposante encore : il écrit aux troupes de Naples qu'elles devront obéir au tribun qu'il vient de désigner pour leur chef; qu'il exige cette soumission pour la tranquillité des Empereurs et le bonheur de la cité; et qu'après tout, cet esprit de subordination constitue la grande vertu des armées (2).

Enfin magistrature militaire et politique. Divers barbares se précipitent tour à tour sur l'Italie, et les peuples éperdus tremblent à l'aspect de ces hordes sauvages dont un secret pressentiment leur annonce qu'ils seront un jour la proie. Quand le bruit de ces invasions trouve les Empereurs à Constantinople, ils en prennent peu de sollicitude et continuent à perdre leur temps et leur dignité dans des chicanes théologiques ou de misérables intrigues de palais. Quand ils sont à Rome, les frémissements du sol qui s'agite leur inspirent un effroi qui leur fait perdre la tête. Les Consuls qui ne sont plus qu'un titre et le Sénat qui n'est plus qu'une ombre, ne se possèdent pas mieux que les maîtres de l'Empire. Dans tout ce qui reste des grandes et vieilles institutions, il n'existe plus ni conseils ni courage pour résister aux périls dont on est menacé. Le seul appui de l'édifice qui chancelle, ce sont les Papes. Voilà les Huns vainqueurs d'Aquilée : saint Léon s'avance à leur rencontre aux frontières de la Vénétie, et, désarmé par les discours du Pontife, Attila, leur chef, ramène aux bords du Danube ce cheval formidable sous les pieds duquel l'herbe une fois foulée ne repoussait jamais plus. Genséric arrive à son tour aux portes de la cité; Rome, ensanglantée du meurtre de Valentinien et de Maxime qu'elle vient de tuer coup sur coup, ne peut opposer aucune digue au torrent des Vandales; c'est encore Léon qui sera son rempart, et s'il ne peut la préserver du pillage, il la sauve du moins de l'incendie et de la destruction. Enfin la conquête lombarde succède aux autres, et pendant de longues années le poids de cette effroyable situation retombe tout entier sur saint Grégoire, qui devient ainsi la colonne de l'Em-

(1) S. Greg. Mag., *Epist.*, lib. II, *Ep.* 22.

(2) *Id.*, *ibid.*, *Ep.*, 31.

pire comme il est la pierre angulaire de l'Église. Les Empereurs s'endorment, il les réveille; les Exarques vexent les peuples au lieu de les protéger contre l'ennemi, et lui rappelle au devoir ces magistrats qui lui causent plus de chagrin que les Lombards eux-mêmes. Les troupes sont lasses ou flottantes, il en raffermi les chefs. Rome et d'autres cités ont besoin de défense, et lui d'un côté dépense des sommes considérables pour fortifier la capitale, tandis qu'il excite d'un autre côté les Évêques et les gouverneurs à mettre en état les villes secondaires. Quand on est fatigué de la résistance, il demande la paix aux Lombards qui l'accordent avec une facilité mêlée de vénération. « En un mot, comme le dit un grave auteur, son autorité, également respectée des princes et des peuples, des Romains et des Barbares, est comme le centre du gouvernement et de toutes les affaires politiques en Italie (1). »

III

Voilà déjà un pas immense fait vers la royauté. La générosité des empereurs d'abord, leur incurie et leur faiblesse ensuite, réunies soit à la force des circonstances, soit aux vœux des peuples inspirés par le mérite des Papes, tels sont les degrés par où ceux-ci sont montés au faite de puissance qu'ils ont atteint du sixième au septième siècle. A ce moment on peut dire qu'ils sont maîtres du duché de Rome. La stupide cruauté des despotes de Byzance achève l'œuvre commencée par un autre principe. Engagés tantôt dans une erreur et tantôt dans une autre, ils agissaient en sectaires au lieu de se conduire en empereurs. L'Orient était bouleversé par leur fanatisme qui déchaînait ensuite sur l'Occident les mêmes orages. Toujours infatigables et d'autant plus ardents que les chefs de l'empire étaient plus aveugles, les Lombards ne cessaient alors de harceler ou Rome, ou Ravenne, ou tel autre point de l'Italie. Et que faisaient les théologiens couronnés de Constantinople? Passionnés jusqu'à la fureur pour l'hérésie, ils ne songeaient qu'à persécuter la bonne

(1) *Pouvoir du Pape*, par un Directeur du Séminaire de Saint-Sulpice.

doctrine. L'Italie lui restait fidèle, on en confiait le gouvernement à des magistrats qui l'accablaient d'impôts et l'abreuyaient d'outrages. Les Papes condamnaient les nouveautés ; tantôt on ordonnait de les traîner captifs à Constantinople, c'est ce que Justinien II essaya de faire vis-à-vis de Sergius ; tantôt on travaillait à les faire périr, Léon l'Isaurien donna cette mission barbare à remplir sur le pape Grégoire II, parce qu'il foudroyait l'erreur des Iconoclastes dont ce prince était le forcené défenseur. Ainsi l'esprit de secte détruisant dans ces absurdes souverains et le sentiment du patriotisme et celui de leurs propres intérêts, ils ébranlaient le seul soutien que leur puissance gardât en Italie. Ils n'avaient que les Papes pour leur servir de bouclier, et leur extravagante barbarie cherchait à se défaire des Papes. Ils y portèrent une injustice si révoltante, que les Lombards eux-mêmes se constituèrent les protecteurs des Pontifes outragés, quoique cependant ils trouvassent en eux une insurmontable barrière à leurs desseins d'envahissement et de conquête. Dieu se cachait derrière ces lâches délires, et la Papauté montait d'autant plus que les monarques de Byzance mettaient à l'abaisser une jalousie plus haineuse. Enfin les Lombards, devenant toujours plus inquiétants pour les peuples, Constantinople abandonnant aussi de plus en plus l'Italie, les Pontifes de Rome se jetèrent entre les bras de la France. Grégoire III sollicite l'intervention de Charles-Martel, qui promet le secours de son épée, mais ne peut franchir les Alpes. Pressé par les mêmes angoisses, Étienne II invoque le secours de Pépin, qui deux fois se précipite au delà des monts ; deux fois vainqueur d'Astolphe, il le contraint soit à déposer les armes, soit à restituer au Saint-Siège les domaines dont il l'a dépouillé ; il le force même, en punition des perfidies dont il s'est rendu coupable, à céder quelques-unes de ses possessions, c'est-à-dire l'Exarchat et la Pentapole, pour en augmenter l'apanage des Papes, et afin que cette donation soit plus solennelle et plus inviolable, le triomphateur et le vaincu rédigent ensemble l'acte qui la consacre, et constituent ainsi les successeurs de Pierre maîtres indépendants et souverains du patrimoine de l'Église Romaine. Les Lombards, il est vrai, ne rougissent pas de

reprendre leur parole ; mais Charlemagne accourt, il anéantit d'un coup la domination des Lombards, et, non content de rendre au Saint-Siège ce qu'on avait tenté de lui ravir, il le dote encore de nouvelles provinces, dépose sur l'autel de saint Pierre le diplôme qui l'atteste, et fait jurer à tous ceux qui l'entourent qu'ils seront à jamais les défenseurs de l'Église Romaine.

IV

Ce qu'il y a ici de plus digne d'attention du côté des Papes, c'est qu'ils n'ont ni ambitionné le pouvoir, ni agi dans le but de le conquérir au détriment des Empereurs. Celui de tous que la confiance publique entoure avec le plus d'éclat, entre l'empire qui tombe et les Barbares qui s'avancent, celui qui sous le poids de ces temps effroyables nous apparaît, suivant la grande image de Bossuet, comme cette colonne dont la masse solide est le plus ferme appui d'un temple ruineux (1), saint Grégoire gémit profondément de cette multitude d'affaires qui viennent le submerger comme un océan et le désoler comme un martyr. « Être en même temps condamné, c'est lui qui parle ainsi dans ses *Lettres*, soit à s'occuper des Évêques, des Cleres, des Monastères et du peuple, soit à se précautionner avec anxiété contre les pièges et les surprises de l'ennemi, soit à se tenir en garde contre les perfidies et les mauvais desseins des gouverneurs, c'est un travail, c'est une douleur dont votre fraternité ne mesurera jamais l'étendue (2). Oh ! plaignez-moi, parce que je suis tellement accablé des soucis de ce monde que les fonctions de mon Évêché m'arrachent presque irrésistiblement à l'amour de Dieu (3) ! » Ce n'est pas la soif de la puissance qui palpite sous ces paroles, mais une évidente tristesse d'être

(1) Bossuet, *Oraison funèbre de Henriette de France*.

(2) Et uno tempore curam Episcoporum, atque Clericorum, Monasteriorum quoque et populi gerere, contra hostium insidias sollicitum vigilare, contra ducum fallacias suspectum semper existere, cujus laboris, cujus doloris sit vestra fraternitas penset. S. Greg. M. lib. VII, *Epist.* 1.

(3) Plangite quia hujus mundi tantæ occupationes sunt, ut per Episcopatus ordinem pene ab amore Dei me videam esse separatum. — Id., lib. I, *Epist.* 29.

contraint à l'exercer par la nécessité des choses. Sentiment d'autant plus sincère et plus incontestable qu'il est exprimé par un saint dans une correspondance d'amitié. Quand les Papes s'adressent aux Empereurs, au lieu de se prévaloir de leur influence pour se mettre au même rang qu'eux, ils les proclament les maîtres de l'Empire, et s'inclinent sous leur autorité, dans tout ce qui se rattache au gouvernement de l'État. Grégoire II écrit à Léon l'Isaurien : « Vous savez, Prince, que la définition des dogmes n'appartient pas aux Empereurs, mais aux Pontifes qui sont en droit de les enseigner librement. Ainsi, de même que les Évêques préposés au gouvernement de l'Église s'abstiennent de toucher à la chose publique, de même les Empereurs doivent s'abstenir de se mêler aux affaires ecclésiastiques, pour se borner à celles qui leur sont confiées (1). » Les actions répondent au langage. Ce pouvoir que les Pontifes de Rome honorent dans leurs paroles, ils le font respecter par les peuples, jusque dans les moments les plus orageux et quand un mot suffirait pour le faire mettre en pièces. Sans doute, si l'Empereur, hérétique et sectaire, veut imposer l'erreur à ses sujets, les Papes commandent de résister; mais, sur tout ce qui ne porte pas atteinte à la foi, sur tout ce qui rentre dans le domaine légitime de la couronne, ils prescrivent l'obéissance. Au sein des froissements les plus amers, ils préviennent la révolte et sauvent cette domination dont on fait souvent contre eux l'abus le plus atroce. « Dans la conjoncture la plus critique qui fut jamais, dit un auteur du dernier siècle, lorsque d'un côté l'hérésie, armée de la puissance impériale, s'efforçait de s'introduire en Italie, et que de l'autre, l'Italie semblait ne pouvoir repousser l'hérésie qu'en se révoltant contre son souverain, le Pape Grégoire II remplit également deux devoirs qui paraissaient alors incompatibles. Chef intrépide de l'Église, il s'opposa constamment à l'exécution d'un édit contraire à la pratique du christianisme; il fit tous ses efforts pour détourner l'Em-

(1) *Seis, imperator, sanctæ Ecclesiæ dogmata non Imperatorum esse, sed Pontificum qui tuto volunt dogmatizare, ideirco Ecclesiæ præpositi sunt Pontifices, a reipublicæ negotiis abstinentes, et imperatores ergo similiter ab ecclesiasticis abstinere, et quæ sibi commissa sunt capessant. — Greg., Epist. — Labb., Collect. Conc., t. VI, ep. 1 et 2, pag. 18, 26.*

pereur de son dessein impie ; il fortifia les peuples dans la résolution de rejeter des ordres auxquels ils ne pouvaient obéir sans trahir leur religion. Mais en même temps, fidèle sujet du prince, il se tint lui-même et maintint les peuples dans une juste obéissance ; il étouffa l'esprit de révolte ; et malgré les noirs complots que le prince tramait contre sa vie, prélat apostolique, supérieur à tout sentiment de vengeance ainsi que de crainte, il fut assez généreux pour conserver au prince l'Italie prête à lui échapper (1). » Il alla même plus loin. Lui qu'on voulait faire massacrer, il ne se contente pas de conserver au sceptre de Constantinople les provinces qui ne l'ont pas encore abandonné, mais il emploie tout son crédit pour lui faire restituer certains lambeaux de ses possessions envahis par les Lombards. C'est ainsi qu'il écrit au gouvernement de Venise : « Comme Ravenne, chef-lieu de la province, est tombée, à cause de ses péchés sans doute, sous la funeste domination des Lombards, et que son estimable exarque, notre fils, est maintenant auprès de vous dans votre cité ; nous vous conjurons de lui rester fidèle, et d'unir, en notre nom, vos efforts aux siens, pour rétablir l'ancien ordre de choses et ramener la ville, devenue la proie de l'étranger, sous l'empire de nos seigneurs et fils Léon et Constantin, désireux que nous sommes personnellement de remplir les devoirs de subordination que la foi nous impose, et de demeurer éternellement attaché à l'autorité des Empereurs (2). » L'abnégation ne peut se manifester sous des formes plus authentiques et plus glorieuses. Voilà des Pontifes que la puissance ne se borne pas à rechercher, mais qu'elle obsède ; les peuples éperdus sont à leurs pieds, les conjurant de les sauver des maux qui les oppriment

(1) Lebeau, XIII. *Histoire du Bas-Empire*, t. XIII, liv. LXIII, n° 51.

(2) Quia, peccato faciente, Ravennatum civitas, quæ caput extat omnium, a nec dicenda gente Longobardorum capta est et filius noster eximius exarchus apud Venetias, ut cognovimus, moratur ; debeat nobilitas tua ei adhærere, et cum eo nostra vice pariter decertare ut ad pristinum statum sanctæ reipublicæ, in imperiali servitio dominorum filiorum nostrorum Leonis et Constantini, magnorum imperatorum, ipsa revocetur Ravennatum civitas, ut zelo et amore sanctæ fidei nostræ in statu reipublicæ et imperiali servitio firmi persistere, Domino cooperante, valeamus. — Greg. II, *Epist.*, ad Ursum, Venetiarum ducem. — Baron., *Annal.* t. IX, an. 626. — Labb., *Conc.*, t. IV, p. 1447.

et des dangers qui les menacent; les armées, dépourvues de commandement, sont prêtes à déchirer les vieilles bannières pour y substituer, s'ils le veulent, des bannières nouvelles; l'insouciance ou les vexations des Empereurs envers l'Italie semblent les encourager à saisir le sceptre qu'on leur présente; enfin, l'ingratitude dont ils sont eux-mêmes victimes de la part de ces despotes, dont ils défendent pourtant les intérêts et la couronne, les desseins de mort formés contre eux, en échange des sacrifices qu'ils ont faits et de l'héroïque dévouement qu'ils ont témoigné pour sauver et les Césars et l'Empire, tout cela ne les autoriserait-il pas à s'emparer d'un gouvernement dont les souverains de Byzance se sont rendus indignes? Mais non, plus le flot s'approche, plus leur désintéressement recule; il leur suffirait d'étendre la main pour prendre le diadème qui tombe; mais au lieu de l'étendre, ils la replient, et pour qu'ils se résignent à s'asseoir sur le trône que la Providence a mis huit cents ans à leur dresser, il faut qu'elle les y porte elle-même par cet instrument mystérieux de sa volonté qu'on appelle la force des choses.

V

Ainsi s'est formée la puissance temporelle des Papes. « Il n'y a rien, comme le dit un grand écrivain moderne, de si évidemment juste dans son origine que cette souveraineté extraordinaire. L'incapacité, la bassesse, la férocité des souverains qui la précédèrent; l'insupportable tyrannie exercée sur les biens, les personnes et la conscience des peuples; l'abandon formel de ces mêmes peuples livrés sans défense à d'impitoyables barbares; le cri de l'Occident qui abdique l'ancien maître; la nouvelle souveraineté qui s'élève, s'avance et se substitue à l'ancienne, sans secousse, sans révolte, sans effusion de sang, poussée par une force cachée, inexplicable, invincible, et jurant foi et fidélité jusqu'au dernier instant à la faible et misérable puissance qu'elle allait remplacer; le droit de conquête enfin obtenu et solennellement cédé par l'un des plus grands hommes qui aient existé, par un homme si grand que la grandeur a pénétré son nom, et que la voix du genre humain l'a proclamé

grandeur au lieu de grand; tels sont les titres des Papes, et l'histoire ne présente rien de semblable (1). » C'est une œuvre manifestement providentielle; providentielle, parce que les siècles l'ont élaborée avec lenteur mais avec un progrès continu; providentielle, parce qu'elle est sortie de causes contradictoires, et qu'une vertu mystérieuse a contraint à la fonder des forces ennemies, conjurées pour l'empêcher d'éclorc; providentielle enfin, parce que nul homme ne peut dire qu'il fut le créateur de cette royauté sans égale et sans exemple. Des conquérants ont mis le couronnement à l'édifice; mais les mains de Dieu même avaient jeté les fondements.

VI

Et quelle sagesse profonde dans ce dessein de la Providence! Quelles raisons magnifiques pour nous l'expliquer! Raison d'indépendance pour le Saint-Siège. Tant que l'empire reste uni sous un seul maître, la Papauté n'exerce d'autre puissance que celle de son autorité spirituelle. Ce n'est pas que, dans cet ordre de choses, sa liberté soit entière; mais enfin des couronnes rivales n'existent pas pour tenter, sous l'inspiration d'intérêts opposés et d'une mutuelle jalousie, de l'attirer à leur parti. Au huitième siècle, au contraire, l'empire se décompose; de ses débris se forme la grande famille des États chrétiens d'Europe, et dans ce vaste fractionnement la place du Père commun, s'il fût resté ce qu'il était auparavant, n'eût pas été facile à trouver. Aurait-il habité la France? L'Italie s'en serait émue. L'Italie l'eût-elle possédé, qu'en aurait pensé l'Angleterre? L'Espagne à son tour se serait-elle résignée à le voir sur des bords étrangers? Chaque empire aurait voulu s'approprier ce trésor, parce qu'il eût espéré le faire peser avec avantage dans la balance de ses destinées et le faire au besoin servir d'instrument à son ambition. Sans doute, le Vicaire de Jésus-Christ aurait trouvé le secret de conserver son indépendance morale partout; il l'avait gardée dans la prison Mamertine et dans les catacombes, et quand l'ère des Césars aurait

(1) De Maistre, *Du Pape*, liv. II, ch. 6.

recommencé pour lui, rien n'aurait pu enchaîner complètement l'action de sa parole et de sa puissance. Mais on aurait essayé de l'entraver. Les pouvoirs humains croient si facilement à l'irrésistible influence de leurs séductions ou de leur force, que du Pape, constitué leur sujet, ils eussent tenté de faire leur courtisan si ce n'est pas leur complice. S'il avait refusé de ramper comme un esclave, qui sait si leur dépit ne l'eût pas sacrifié comme une victime ? Et si la fantaisie de gêner ses communications avec le monde se fût emparée de leur esprit par caprice ou par vengeance, quels obstacles n'auraient-ils pas pu susciter ? Et enfin quand même le prince sous la domination duquel il eût été placé l'aurait traité toujours avec les égards dus à sa dignité sublime et commandés par sa grande mission, les autres souverains ne l'auraient-ils pas tenu pour suspect, n'en auraient-ils pas accueilli les actes avec défiance par cela même qu'il aurait résidé sur les terres d'un autre monarque ? Oui, sans doute, et oui mille fois. Une situation qui le fit entrer dans le conseil des rois au lieu de l'en maintenir le subordonné, assez de grandeur pour marcher leur égal et d'indépendance pour échapper à leur oppression, un trône du haut duquel il pût parler à tous en maître et sans qu'on pût le soupçonner d'obéir à d'autres inspirations que celles de sa conscience, voilà de quelle sphère élevée il convenait que son autorité planât sur le monde ; et c'est justement à ce faite sublime que la Providence l'a porté par la création du pouvoir temporel, à l'heure précise où la nouvelle organisation de l'univers chrétien réclamait cette grande institution.

VII

C'est ce que fait observer Bossuet, avec l'accent du génie et de l'éloquence, dans son fameux discours *sur l'Unité de l'Église*. « Dieu, dit-il, qui voulait que cette Église, la mère commune de tous les royaumes, dans la suite ne fût dépendante d'aucun royaume dans le temporel et que le siège où tous les fidèles devaient garder l'unité, à la fin fût mis au-dessus des partialités que les divers intérêts et les jalousies d'État pourraient causer, jeta les fondements de ce

grand dessein par Pépin et par Charlemagne. C'est par une heureuse suite de leur libéralité, que l'Eglise, indépendante dans son chef de toutes les puissances temporelles, se voit en état d'exercer plus librement, pour le bien commun et sous la commune protection des rois chrétiens, cette puissance céleste de régir les âmes, et que, tenant en main la balance droite au milieu de tant d'empires souvent ennemis, elle entretient l'unité dans tout le corps, tantôt par d'inflexibles décrets, et tantôt par de sages tempéraments (1). »

Fleury fait la même remarque avec le calme et la gravité de l'historien. « Tant que l'empire romain a subsisté, il renfermait dans sa vaste étendue presque toute la chrétienté. Mais, depuis que l'Europe est divisée en plusieurs princes indépendants les uns des autres, si le Pape eût été le sujet de l'un d'eux, il eût été à craindre que les autres n'eussent peine à le reconnaître pour Père commun, et que les schismes n'eussent été fréquents. On peut donc croire que c'est par un effet particulier de la Providence que le Pape s'est trouvé indépendant et maître d'un État assez puissant pour n'être pas aisément opprimé par les autres souverains, afin qu'il fût plus libre dans l'exercice de sa puissance spirituelle, et qu'il pût contenir plus facilement les autres évêques dans leurs devoirs (2). »

Voici maintenant l'opinion du bon sens gouvernemental et militaire, s'exprimant par la bouche du vainqueur de Marengo, au moment où il préparait la restauration du culte catholique en France. « Le Pape est hors de Paris, et cela est bien ; il n'est pas à Madrid ni à Vienne, et c'est pour cela que nous tolérons son autorité spirituelle. A Vienne, à Madrid, on pourrait en dire autant. Croyez-vous que s'il était à Paris, les Autrichiens et les Espagnols consentiraient à recevoir ses décisions ? Nous sommes donc trop heureux qu'il réside hors de chez nous, et qu'en résidant hors de chez nous, il ne réside pas chez nos rivaux ; qu'il habite cette vieille Rome, loin de la main des empereurs d'Allemagne, loin de celle de la France et des rois d'Espagne, tenant la balance entre les souverains catholi-

(1) Bossuet. *Sermon sur l'unité*, 1^{re} partie.

(2) Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XVI, Disc. n^o 10.

ques, incliné toujours un peu vers le plus fort et se relevant promptement si le plus fort devient oppresseur. Ce sont les siècles qui ont fait cela, et ils ont bien fait. Pour le gouvernement des âmes, c'est l'institution la meilleure et la plus bienfaisante qu'on puisse imaginer (1). »

Tel est l'avantage principal du pouvoir temporel du Saint-Siège. Maître de lui-même, grâce au patrimoine dont il est en possession, le successeur de Pierre accomplit, quand il lui plaît et comme il lui plaît, les grands actes de son autorité spirituelle. C'est un livre c'est un enseignement qu'il veut condamner, il les condamne, sa sentence est promulguée sans obstacle. C'est une Encyclique qu'il désire adresser au monde catholique, ses presses l'impriment librement et ses messagers l'emportent aux quatre vents des cieux. C'est une douleur qu'il se propose de confier au Sacré-Collège ; voici que certains États le forcent à gémir sur les concordats indignement violés, sur l'Église spoliée, sur les Évêques outragés, sur les Congrégations dépouillées et proscrites, sur la vraie Foi persécutée, sur le sang des Chrétiens répandu ; il faut qu'il épanche l'amertume de son âme dans l'âme des Cardinaux ses vénérables frères et conseillers ; il les rassemble quand il lui convient, et de ses lèvres augustes partent sans entraves des accents dont les échos vont retentir, pour les émuvoir, au fond de tous les palais et sur le rivage de tous les océans. Que les rois s'en étonnent ou s'en irritent, peu importe ; ils sont chez eux, et le Pasteur Suprême est chez lui. Ses paroles et sa main sont libres comme sa conscience. Il ne s'effraye pas plus du courroux des monarques et des gouvernements, qu'il n'en épouse les querelles et les passions. Du sommet du Palatin, les Césars envoyaient autrefois la discorde aux Empires pour les assujettir après les avoir divisés. Du haut du Vatican, les Papes étendent leur sceptre, comme un symbole de paix et d'union, sur la tête de tous les Princes ; ils les appellent à l'unité de cœur, en même temps qu'ils les maintiennent dans l'unité de Foi ; ainsi deviennent-ils doublement le lien des nations chrétien-

(1) Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*. — *Du Concordat*.

nes, et l'indépendance du Souverain facilite et féconde en eux la mission du Pontife.

VIII

A côté de la raison d'indépendance se placent des motifs de glorification. Et d'abord glorification par la majesté.

Certains hommes qui ne croient pas à la divinité de Jésus-Christ se constituent pourtant les tuteurs de l'esprit évangélique, et se permettent de rappeler les Pontifes de Rome à l'intelligence de leur véritable grandeur. Ils nous disent : Quand la Papauté proscrite était condamnée à se cacher dans des tombeaux, quand elle n'avait d'autre pourpre que celle de son sang, et d'autre trône que les bûchers et les gibets, où chaque jour elle montait comme sur un autre Calvaire ; quand elle n'avait d'autre richesse que ses vertus, et d'autre majesté que l'autorité morale qu'elle exerçait dans le monde ; alors elle était véritablement auguste et digne de vénération. Et pourquoi ne reviendrait-elle pas aujourd'hui, les persécutions exceptées, à cette obscurité qui lui fut si glorieuse ? Au lieu de l'agrandir, sa puissance temporelle l'abaisse. On ne sait pas reconnaître dans ces nouveaux Césars les Vicaires de Jésus-Christ et les successeurs du pauvre Pêcheur de Galilée ; au Vatican, nous sommes loin de l'étable de Bethléem et des cabanes du lac de Tibériade.

Eh bien ! oui, nous en sommes loin, non pas pour l'esprit et la doctrine qui sont toujours les mêmes, mais pour la position sociale, et Dieu, qui voyait l'avenir, a permis cette transformation pour faciliter le respect des souverains et des peuples. Sans doute la dignité spirituelle des Papes est sublime, et quiconque a la foi vive sait tomber comme anéanti devant cette Royauté qui n'est pas de la terre. Mais cette foi si générale dans les premiers temps devait-elle toujours rester aussi commune parmi les Chrétiens ? A l'époque même de sa plus grande ardeur n'était-il pas aisé de prévoir que, sans s'éteindre, elle s'affaiblirait, un jour, dans une masse immense de fidèles ? Et alors comment ces âmes émoussées auraient-elles considéré des Pontifes sans honneur et sans éclat ? La splendeur

impalpable des vertus qu'ils auraient pratiquées, aurait-elle suffi pour saisir les nations attiédies et les préparer, par une sorte de religieux frémissement, aux acquiescements comme aux sacrifices de l'obéissance? Quel compte auraient-elles tenu de cette Majesté contrainte à s'abriter dans des cavernes, et de ce sceptre de roseau que chaque prince eût pu froisser à son aise du pommeau de son épée? On peut faire de la poésie sur la dignité de ces abaissements, mais s'ils avaient constitué l'état habituel de la Papauté, avec eux quel prestige aurait-elle exercé sur la plupart des hommes? Les peuples, même spiritualisés par le Christianisme, vivent encore par les sens. Ce qui fait de l'éblouissement pour leurs regards, voilà ce qui les frappe; ils ne conçoivent la grandeur qu'entourée d'un certain appareil, et leurs hommages montent plus naturellement au pouvoir quand la pompe et la gloire lui font cortège. Les souverains eux-mêmes subissent cette influence dans la proportion qu'admet leur rang, et comme leurs sujets, lorsqu'ils aperçoivent le Prince dans le successeur de Pierre, leur front se courbe plus spontanément sous la bénédiction du Pasteur commun des nations et des rois.

Ainsi nous n'entendons nullement nier la grandeur attachée à l'humble condition de la Papauté primitive, condition relevée par la splendeur de hautes vertus jointes à la majesté du martyr. Les Papes eux-mêmes se gardent bien de répudier au Vatican les traditions du Janicule, et Pie IX ne disait-il pas naguère, dans une parole sublime, qu'il serait prêt à reprendre, s'il le fallait, le chemin des Catacombes? Mais chaque chose a son heure. Au lustre du martyr Dieu a fait succéder, sur le trône de saint Pierre, le lustre de la royauté. Le premier avait son opportunité, le second n'a pas moins d'à-propos, et devant cette triple couronne qui repose sur la tête autrefois meurtrie, maintenant glorifiée des Pontifes romains, il n'est pas de genou mortel qui ne se sente pressé de fléchir sous le poids d'une involontaire vénération. Glorification par la majesté.

IX

Glorification par la moralité. Moralité dans l'élection des Pontifes. C'est chose ordinairement assez triste que le choix des souverains dans les gouvernements où le pouvoir n'est pas héréditaire. Quelles intrigues et parfois quelles sanglantes infamies pour faire triompher certaines ambitions ! Quels noms aussi sortent trop souvent du tumulte ou de la vénalité des suffrages ! Quelle rapidité de succession dans les dépositaires de la puissance qui, portés au faite social par un coup de tempête, ne tardent pas à en être précipités par un coup de foudre ! Rien n'est tourmenté, mobile et semé de catastrophes, comme l'histoire des monarchies électives.

Une seule grande dynastie fait exception dans le monde : c'est la dynastie des Pontifes romains. Le trône qu'ils occupent ne passe pas de celui qui meurt à celui qui le remplace par voie de testament et d'héritage, mais par voie d'élection, et chose admirable, le plus ordinairement, cette élection, préparée dans le calme et la pleine liberté de la conscience, aboutit au plus noble résultat. Nous ne prétendons pas certes que dans ces grandes opérations l'humanité ne se retrouve jamais. Qu'il y ait eu des cabales, que certains hommes aient prévalu quand ils auraient dû rester à jamais oubliés, c'est possible. Mais ces faits ont été le plus souvent provoqués par des passions étrangères au cercle des électeurs appelés à choisir le Souverain de Rome. Des familles puissantes, des monarques redoutés intervenaient pour contraindre ou diviser les votes et susciter ainsi des agitations et des conflits plus ou moins regrettables ; sans ces manœuvres parties de l'extérieur les choses se seraient passées alors avec plus de paix et de dignité. Et après tout, même avec l'action des influences du dehors, ces luttes ont été rares dans le Sacré-Collège. Plus rares encore les choix dont l'Église et Rome aient dû gémir. Que de Papes ont passé, depuis le huitième siècle, portant les clefs du Pontife et le sceptre du Souverain ! Tous étaient sortis du libre suffrage, et l'urne où leurs noms avaient été déposés n'eut presque jamais à se repentir de les avoir

recueillis pour leur décerner la couronne. Ils ont été pour la plupart des hommes d'éminente vertu, de science étendue, de profonde expérience. D'éclatants mérites les avaient distingués avant leur élévation, de grandes œuvres ont signalé leur gouvernement. Ils se sont surtout fait un invariable devoir de respecter et de continuer les entreprises et les desseins de leurs prédécesseurs. Nés sous des climats divers, appartenant à des patries et à des familles différentes, sortis de Congrégations religieuses qui n'étaient point les mêmes, ils ont agi néanmoins comme si le même sang avait coulé dans leurs veines, et jamais on n'a vu chez aucun peuple, des souverains appartenant à la même race se traiter, en se succédant, avec autant d'honneur, poursuivre les mêmes plans avec autant de continuité, se diriger d'après les mêmes règles avec autant de suite et d'ensemble que l'ont fait les Papes, malgré leurs innombrables nuances d'origine, de génie et d'éducation.

Certes, des élections de cette nature, se perpétuant pendant plus de neuf siècles avec le même caractère de gravité et se terminant par des choix aussi honorables, sont-elles fréquentes dans le monde et dans l'histoire ? A vrai dire, quand on connaît, comme nous, les Princes de l'Église sur lesquels retombe le droit et le soin de nommer les Papes, quand on sait quelle conscience et quel esprit de foi les accompagnent dans l'exercice de cette prérogative, quand on s'est rendu compte des religieuses préparations par lesquelles ils sont obligés de passer avant d'émettre leurs suffrages, quand on croit, et avec raison, que l'Esprit-Saint est là, se cachant sous le voile de leurs bonnes intentions et travaillant par une secrète influence à mûrir une décision qui doit toucher si gravement aux intérêts de la Religion et aux destinées de Rome, quand on est pénétré de toutes ces choses, on ne s'étonne pas de voir le scrutin faire passer ordinairement la tiare sur le front du plus digne. Mais le fait en lui-même n'en est pas moins magnifique. Il est beau pour l'Église de pratiquer avec tant d'ordre et de succès, pour la plus sublime royauté qui soit au monde, ce système d'élection qui partout ailleurs est comme impossible, tant il entraîne après lui de mouvements ou de malheurs ; il est beau surtout que cet instru-

ment formidable ait fait monter sur le Trône pontifical plus de cent cinquante souverains, avec le même calme que le principe d'hérédité, sans laisser comme lui la barrière largement ouverte à l'avènement du vice ou de la médiocrité.

Moralité d'élection; moralité de conduite. Assurément le christianisme a purifié l'atmosphère au sein de laquelle vivent les pouvoirs humains, et les horreurs qui souillèrent autrefois les palais de Sardanapale ou des Césars ne sauraient aujourd'hui se reproduire dans le monde régénéré par l'Église. De pareilles infamies n'existent que dans les pays encore infidèles, et partout ailleurs, au lieu d'être comme autrefois l'objet d'un culte général, elles n'excitent plus qu'un immense dégoût ! Mais en deçà de telles ignominies, n'est-il pas une corruption plus ou moins délicate à l'usage des cours ? Les Clotilde et les saint Louis représentent-ils dans les annales du pouvoir une vertu commune, traditionnelle, ou seulement de glorieuses exceptions ? Depuis les monarques du Bas-Empire jusqu'au successeur de Louis XIV, n'a-t-on pas eu la douleur de rencontrer les plus humiliantes faiblesses réunies à la plus haute dignité ? N'est-il pas, sous les règnes même les plus glorieux, une passion qui devient une puissance, et fait mouvoir plus de ressorts, provoque plus d'exaltations ou de disgrâces, donne le branle à plus d'événements inattendus ou sinistres que la politique et la conscience ? Et quand elle ne pénètre pas jusque dans l'administration des États, ne remplit-elle pas les palais d'intrigues plus ou moins illustres ? Et n'y répand-elle pas dans les fêtes, dans les parures, dans les mœurs générales, des facilités ou des scandales dont la publicité devient une contagion pour les peuples ?

Eh bien ! trouvez quelque chose de semblable au Vatican. Lié par les mêmes vœux que le sacerdoce dont il est le chef suprême, le prince temporel de Rome a pris la virginité du Christ pour son partage. Il connaît la grandeur et les sollicitudes des rois, mais il mène la vie des anges. Nul n'entoure les monarques et les reines d'égards plus exquis et plus affectueux ; il les admet avec une facilité touchante à d'intimes conversations, mais il ne sait pas les inviter à des fêtes profanes. Dans son royal séjour des trésors immen-

ses ont été rassemblés pour les jouissances de l'esprit, mais on en écarte tout ce qui aurait pour but d'éveiller ou de flatter les vils instincts des sens. Rien n'est plus magnifique et rien n'est plus austère; jusque dans son palais on respire les parfums du temple, et par une exception malheureusement bien rare sur la terre, on peut y montrer un trône où la vertu réside en permanence sous les traits du pouvoir. Ainsi, père de ses peuples, le Pape en est aussi le modèle; sa vie et avec elle son administration ne s'inspirent qu'à de nobles sources et ne donnent que des exemples salutaires. Tout ce qui l'environne et le sert porte l'empreinte de la même dignité morale, et tandis que mille fois l'autorité gouverne et pervertit, lui, plus heureux et plus honorable, édifie et sanctifie en même temps qu'il gouverne.

Moralité dans la politique. Prise en elle-même, la politique est grande par son objet, puisqu'elle s'occupe du secret de gouverner les peuples; mais telle qu'elle a été pratiquée par les pouvoirs humains, elle est descendue bien des fois des hauteurs de sa nature à de tristes abaissements. Suivez-la dans l'histoire. Tantôt elle est sceptique; elle se moque de la religion comme d'une bagatelle ou l'emploie seulement avec un sérieux hypocrite comme un instrument de règne. Tantôt elle est égoïste, et serait prête à sacrifier ou à dévorer le monde pour faire prévaloir les intérêts plus ou moins grossiers dont elle poursuit le triomphe. Tantôt elle est déloyale; elle n'use du langage que pour dissimuler sa pensée ou ses desseins. Si elle affecte certains sentiments, c'est pour tendre un piège. Si elle fait telles ou telles promesses, c'est avec la secrète intention de ne pas les tenir. Si elle est désireuse d'en finir avec telle convention qui la lie, avec telles et telles servitudes qui lui pèsent, elle saura découvrir mille et mille subtilités pour colorer d'un air de justice et de droit l'émancipation qu'elle médite. Tantôt enfin elle est matérialiste et par là même barbare; elle ne croit ni à la puissance des bonnes doctrines, ni à l'efficacité de la conscience; elle n'a foi qu'à la vertu de la ruse, de la corruption ou de la force, et quand elle n'a pu ni surprendre ni subjuguier les mauvaises passions, elle traite sans pitié les peuples pour lesquels elle n'a qu'un souverain mépris.

Dans la politique du Saint-Siège, au contraire, les préoccupations et la conduite du Prince temporel sont réglées par l'esprit et les principes du chef de l'Église, et tout y porte le sceau de la plus pure et de la plus haute moralité. Ici, au lieu de placer la Religion au-dessous de la politique, on subordonne la politique à la Religion ; la Religion en est tout ensemble et le but et la loi, et l'on dit anathème à cette hideuse doctrine qui, de Dieu, de son Christ, de l'Évangile et de l'Église, ne fait qu'une sorte de rouage gouvernemental, sans valeur intrinsèque et absolue, bon seulement dans la mesure où l'on peut en tirer parti dans l'intérêt de l'ordre public, et qu'on est libre de répudier du moment où telle autre croyance paraîtra mieux servir les besoins ou les ambitions du pouvoir. Autant on abhorre le scepticisme, autant on fuit la déloyauté. Sans doute la politique romaine est habile, et la diplomatie qui la représente est estimée avec raison la première diplomatie du monde. Elle est calme, maîtresse d'elle-même, étrangère à tout emportement comme à toute précipitation. Comme toute autre, et mieux que toute autre, elle sait attendre, se contenir, se taire et parler quand il le faut. Mais sa discrétion n'est jamais de l'hypocrisie ; sa prudence et son adresse n'ont rien de commun avec la ruse et la duplicité. L'art de tromper n'entre pas dans ses expédients. Elle peut bien retenir sa pensée captive ; mais ce qu'elle dit, elle le pense ; ce qu'elle a promis s'exécute. Les traités et les stipulations qu'elle a signés sont pour elle inviolables. Au lieu de recourir à des paradoxes érigés en principes ou à des subtilités de mauvaise foi pour se soustraire à sa parole, elle marche avec la probité la plus délicate par la grande voie de ses engagements. C'est qu'elle sait s'abstenir des passions qui poussent à ces détestables finesses. Elle n'a pas d'autre ambition que de rester dans son droit. Parce que le domaine temporel du Saint-Siège est un don de la piété des peuples, parce qu'il porte en vertu de cette origine un caractère sacré, elle ne peut souffrir sans protestation qu'on essaye de l'entamer dans les possessions qui le constituent ; mais elle s'interdit aussi pour l'agrandir tout dessein déloyal, tout effort sans honneur, non-seulement comme une injustice, mais comme une sorte de sacrilège. Ce qu'elle ne

fait point par elle-même, il ne faut pas qu'on espère le lui arracher. Voilà des puissances qui conspirent et se liguent contre une autre puissance. On veut attirer dans cette coalition la politique pontificale, et pour l'y décider on invoque tour à tour le sophisme, les promesses ou les menaces. Mais elle résiste avec une force d'équité que rien ne peut vaincre ; le Souverain de Rome, suprême représentant de la justice sur la terre, se laissera dépouiller et chasser de ses États, plutôt que de prêter ses mains à des complots d'iniquité. Dans de semblables situations, le Pontife ne peut jamais se séparer du Monarque. Prince d'un petit royaume, il est en même temps le père de tous les rois comme de tous les peuples ; les droits de tous lui sont également chers ; sa règle la plus sacrée est de tenir entre tous la balance perpétuellement égale, et les passions du dehors auront beau jeter dans l'un ou dans l'autre bassin le poids de leur épée ou celui de leurs séductions, il aura toujours un double et victorieux contre-poids pour conserver l'équilibre : celui de sa conscience et celui de son amour.

Respectueux pour le droit de l'humanité, il ne l'est pas moins pour la dignité de notre nature. C'est là sans contredit un des caractères les plus distinctifs de la politique pontificale ; elle estime les hommes et les honore par les moyens qu'elle emploie pour les conduire. D'autres ne font appel qu'à la corruption, ils placent la conscience dans les intérêts ou les appétits. Elle, au contraire, croit à la conscience réelle et à la possibilité de la mettre utilement en œuvre du côté des peuples dans le gouvernement des États ; c'est avant tout à elle qu'elle s'adresse, au lieu de flatter en première ligne les instincts de l'orgueil ou de la cupidité. D'autres encore considèrent l'homme social comme une brute sans entrailles et sans délicatesse ; ils n'admettent pour le mener que le fer ou le bâton. Elle a d'autres principes ; elle fait une part au cœur, parce qu'elle croit au cœur ; en ne prêtant aux peuples qu'égoïsme, insensibilité, ingratitude, il lui semblerait outrager l'œuvre du Créateur et blasphémer le fruit de la Rédemption. Quand elle voit notre nature, malgré le dessèchement dont l'a frappée la chute originelle, déployer tant de dévouement et de tendresse sous l'action de

l'Église, comment supposer que, sous le sceptre des Princes et dans l'ordre temporel, elle ne serait plus qu'une espèce de monstre de bronze ou d'acier, étranger à toute pulsation généreuse, n'entendant rien au langage de l'affection, et prêt à broyer avec une égale insouciance, et celui qui le froisse et celui qui le caresse? Jamais les Souverains de Rome ne lui feront cette injure ; toujours, au contraire, ils partiront de ce principe, que la sensibilité du Chrétien se retrouve au fond de leurs sujets, et, laissant à qui voudra l'honneur de faire marcher les hommes comme s'ils étaient des tigres ou de simples rouages, ils aimeront mieux les conduire comme des enfants et faire de leur puissance une haute et douce paternité.

De la grandeur et de l'incomparable loyauté de cette politique résulte un fait aussi frappant qu'il est glorieux pour la Cour Romaine. Bien des ambassadeurs et des diplomates sont arrivés à Rome, non-seulement avec des instructions plus ou moins hostiles, mais encore avec des préjugés plus ou moins amers. Ils n'avaient jugé le Saint-Siège que de loin, sur des appréciations étrangères, c'est-à-dire le plus souvent infidèles, et le pressentiment, si ce n'est pas l'intention qu'ils apportaient dans leurs nouvelles fonctions, c'était qu'ils auraient plus d'une fois à s'attrister et probablement à combattre. Mais le voile ne tarda pas à tomber de leurs yeux. Quand ils virent de près et sous leur véritable jour, la politique et le Gouvernement des Papes, quand ils eurent aperçu cette droiture, cette sincérité, cette prudence, cette élévation de principes, cette noblesse affectueuse de sentiments, leur étonnement fut profond et leur cœur se sentit subjugué. Leurs craintes ou leurs desseins d'hostilités s'évanouirent. Ils comprirent qu'en se renfermant dans les limites du droit et des bonnes doctrines, rien n'était plus facile que de s'entendre avec Rome, et leur attachement s'éveilla pour une Cour où l'on traitait si dignement les affaires. Ils avaient pensé n'être à Rome que sous la tente, bientôt ils aspirèrent à s'y fixer comme dans une patrie tendrement aimée. Pendant leur séjour ils se constituèrent les apologistes du Saint-Siège au lieu de s'en faire les agresseurs, et lorsque leur gouvernement les appela à s'éloigner

du Vatican pour les représenter au sein d'un autre empire, ils éprouvèrent en partant la douleur que ressent un fils quand il est contraint de quitter le foyer paternel.

X

Cette politique, à force d'être morale, devient éminemment prévoyante. Quand on parcourt l'histoire, on est consterné de voir souvent combien sont courtes les vues de ceux qui gouvernent les peuples, même avec le plus de talent ! Si l'on touche à leur dignité, même légèrement, ils sont inexorables ; si la révolte se montre, à l'instant même ils l'écrasent ; si même de simples inquiétudes se manifestent parmi les peuples, ils s'alarment et se hâtent de prendre des mesures pour prévenir l'explosion du volcan dont ils ont aperçu les premières fumées. Un embarras se présente, ils l'écartent ; un danger se révèle, ils s'empressent de le conjurer. Mais en même temps il est de mauvaises doctrines qui, sans ébranler directement le trône, minent sourdement la terre sur laquelle il repose et bientôt ouvriront des abîmes au fond desquels il tombera ; aveugles, quand ils ne les professent pas ouvertement, ils les laissent librement circuler et compromettre l'avenir. Il y a des forces pures et vives qui travaillent énergiquement à les défendre ; il y a au contraire d'autres forces hostiles et fatales qui travaillent à les renverser ; insensés, ils persécutent les premières et ménagent les secondes. Poussés par le plus inexplicable des vertiges, ils abattent et mettent en poussière autour d'eux tous ces grands appuis de l'ordre religieux et moral qui peuvent seuls assurer la durée des gouvernements et des empires. Ils épargnent, au contraire, ils encouragent, ils fortifient ces passions meurtrières qui, par une disposition vengeresse de la Providence, se retournent toujours contre ceux qui les autorisent ou les flattent. Les seuls soutiens dont ils s'environnent sont les habiletés de leur fausse sagesse et les précautions de la force. Remparts fragiles, défenses impuissantes que mille imprévus déconcertent et que le souffle d'un enfant emporte, et quand les moments orageux s'élèvent, ceux qui s'y con-

fient, abandonnés par leurs amis qu'ils ont corrompus, attaqués par les vices qu'ils ont traités avec indulgence si ce n'est pas avec honneur, trahis par les moyens de salut qu'ils s'étaient préparés, succombent avec une facilité dont ils s'étonnent, comme s'il n'y avait pas un Dieu qui venge tôt ou tard son nom blasphémé, les principes outragés, la conscience publique pervertie, la véritable prudence sacrifiée à je ne sais quelle astuce misérable qui n'est après tout que la plus aveugle des imprévoyances.

Allez à Rome, et vous verrez si l'on n'y regarde pas de plus haut et plus au loin. Vous faites asseoir sur le trône le Déisme et mille autres erreurs qui, en altérant la foi publique, compromettent à sa base l'édifice social. Le Vatican n'a jamais professé que des doctrines éminemment conservatrices; et pas une fois vous ne le trouverez solidaire des délires par où tant de gouvernements ont épouvanté l'histoire. Vous supportez, vous protégez même certaines associations infernales dont le but immédiat est de détruire la moralité de leurs adeptes, et dont le résultat définitif sera de bouleverser la société, tandis que mille fois vous proscrivez ces corporations religieuses dont la fin directe est de faire des saints et dont l'effet ultérieur est de sauver les peuples. Du Vatican mieux inspiré que votre politique, il n'est sorti que des anathèmes pour les premières, des encouragements pour les secondes; et si l'Europe avait suivi les mêmes principes, elle eût évité les sanglants désastres d'une foule de révolutions. Vous permettez à des écrivains audacieux et corrupteurs d'outrager tout ce qu'il y a de plus auguste et de plus sacré dans le monde; vous irez même jusqu'à les combler d'honneurs pour récompenser l'éclatante dépravation de leur génie, et vous ne remarquez pas qu'en les glorifiant vous payez les instruments de votre ruine. Rome ne connaît pour le talent d'autre droit que celui de faire le bien; au lieu d'en couronner les dépravations, elle les voue à l'ignominie, et dans sa pensée, qui est celle du bon sens, on ne peut sans la plus insigne démence exalter comme salutaire ce qui doit être inévitablement funeste pour les nations. Enfin vous attendez votre solidité de l'habileté ou de la force, et l'habileté vous est souvent un piège, et la force est fré-

quemment paralysée au moment où vous comptez sur son appui. Rome entend mieux les choses, et sans mépriser les soutiens extérieurs, elle croit et proclame que le vrai fondement des trônes et des États c'est la conscience des peuples.

Aussi Rome a-t-elle eu l'incomparable gloire de présager à presque tous les empires les secousses qui les ont agités, les catastrophes qui les ont plongés dans le chaos. Tandis que les gouvernements s'endormaient ou se jouaient de ses oracles, elle leur montrait la cause assurée de ces futurs orages dans les théories ou les immoralités auxquelles on laissait libre carrière, et les faits ont prouvé qu'elle avait raison. Elle, à son tour, a passé, il est vrai, par des épreuves formidables. Mais aucune n'avait été préparée ni justifiée d'avance par les doctrines du Vatican ; aucune n'a eu pour instruments des passions et des désordres qu'il eût glorifiés. Le caprice ou l'ingratitude des peuples a tout fait, et quand ces tempêtes se sont calmées, les choses n'ont eu besoin, pour rentrer dans l'ordre et suivre un cours régulier et prospère, que de remonter aux principes et au système de gouvernement suivis par la Royauté pontificale avant les bouleversements qu'on venait de traverser. C'est là le gage le plus éclatant de la sagesse et de la prévoyance politique.

XI

Glorification par la sagesse et la prévoyance. Glorification par la puissance des œuvres. Parler des œuvres de Rome païenne, c'est éveiller à l'instant même l'idée de grandeur. Tous les débris qui nous en restent portent le sceau d'un peuple-roi. Les ruines de ses palais, de ses amphithéâtres, de ses ponts, de ses aqueducs, de quelques-uns de ses temples, de ses tombeaux, présentent, malgré les mutilations plus ou moins effroyables que les siècles leur ont fait subir, un caractère de majesté dont l'aspect remplit de stupeur et d'admiration le voyageur qui les contemple.

Eh bien ! le gouvernement des Papes a-t-il moins fait que le gouvernement des Consuls et des Césars, quoique avec des ressources souverainement inégales ? Les Césars avaient élevé des palais mer-

veilleux, mais les Papes n'ont-ils pas construit le Vatican? Les Césars nous ont légué le Panthéon; mais qu'est-ce que le Panthéon, si vous le comparez à Saint-Pierre et à toutes les basiliques romaines? Sous les Césars on vit paraître d'illustres artistes; mais les Papes n'ont-ils pas suscité Raphaël, le Guide et Michel-Ange? A la cour des Césars on pouvait autrefois rencontrer des savants; mais quel est le Pape qui, sous son règne, n'en ait pas fait fleurir un nombre plus ou moins imposant et dont les noms appartiennent à l'histoire? De nos jours même, est-il un érudit dont les recherches, les connaissances et les ouvrages aient égalé ceux du cardinal Maïo? Est-il un philologue qui puisse lutter avec le souvenir du cardinal Mezzofante? Est-il des archéologues supérieurs au Père Marzhi, et à son illustre élève, aujourd'hui son digne émule, le chevalier de Rossi? Les Césars ont fait des travaux utiles; mais les Papes n'ont-ils pas aussi construit des ponts admirables, des aqueducs immenses, des fontaines magnifiques? Et leur capitale n'est-elle pas une de celles qui peuvent se vanter d'avoir les eaux les plus abondantes, les plus saines et les plus belles? N'ont-ils pas également ouvert de grandes voies de communications, et que trouvez-vous de plus solennel, de plus ravissant que cette route qui, partant de Bologne, s'en va rejoindre Ancône et Lorette, en courant sur les bords enchantés de l'Adriatique, traverse ensuite les Apennins au milieu de replis éminemment pittoresques, et tombe sur Foligno par des pentes d'où l'on découvre la riante plaine de l'Ombrie? N'ont-ils pas exécuté dans les Marais-Pontins des travaux que n'accomplirent jamais les Empereurs avec les milliers d'esclaves et de soldats dont ils pouvaient disposer? N'ont-ils pas en même temps encouragé l'agriculture? Ne l'encouragent-ils pas encore avec une générosité sans exemple ailleurs? Et que trouverez-vous au monde de plus admirablement cultivé que les Légations et les Marches, depuis Ferrare jusqu'à Tolentino? Voilà pour l'ordre artistique et matériel.

Que n'ont-ils pas entrepris encore dans l'intérêt de l'instruction publique au sein de leurs États? Bologne et Rome n'ont-elles pas toujours eu des Universités florissantes et dont la gloire luttait

avantageusement avec celles de Pavie et de Padoue ? Les élèves qui les ont fréquentées n'ont-ils pas été nombreux, et n'accouraient-ils pas auprès des professeurs qu'elles possédaient de tous les points de l'Europe pour ne pas dire du monde ? Ne soutiennent-elles pas encore aujourd'hui leurs antiques succès et leur vieille renommée ? Les cités secondaires, quelles qu'elles soient, n'ont-elles pas aussi des foyers d'enseignement accessibles aux enfants de toutes les classes et de toutes les fortunes ? Et pour qui connaît les États Pontificaux, n'est-ce pas un fait notoire que les jeunes gens suivant là-bas les cours d'instruction secondaire et de latinité dépassent proportionnellement le chiffre de ceux qui les suivent en France ? Qui ne sait aussi que cette éducation littéraire plus répandue est aussi plus religieuse et plus forte, parce qu'elle est plus chrétienne et renfermée dans un cercle plus judicieux ? On est étonné, quand on parcourt le domaine des Papes, de tout ce qu'on rencontre, non-seulement de facultés naturelles, mais encore de culture, même parmi les hommes populaires. Nous avons plus de hardiesse qu'eux à nous prétendre éclairés ; avec plus de modestie, eux possèdent plus de bon sens et de lumières, et mille fois nous faisons sourire la certitude et la gravité de leur science par les témérités et les faux pas de notre demi-savoir.

Enfin racontez, si vous le pouvez, tout ce que les Papes ont fait, après l'art et la science, dans l'intérêt de la charité ! Institutions pour les enfants orphelins, institutions pour les vertus exposées ou les fragilités repentantes, institutions pour les fortunes déchues, institutions pour les vieillesse abandonnées, institutions pour abriter la démence, institutions pour les maladies de toute nature, de toutes langues et de tous climats, que ne trouvez-vous pas à Rome et dans les villes les plus importantes du domaine des Papes ! Nulle part cette sublime végétation de la bienfaisance chrétienne ne s'est épanouie avec une fécondité plus opulente. Il est possible que dans l'administration des divers établissements qu'elle a créés, les choses ne marchent pas aussi géométriquement et sous une forme de discipline aussi sévère, aussi précise que parmi nous. Mais tandis que nous sommes ruinés, au milieu de nos registres si bien tenus, eux

prospèrent ou du moins se suffisent largement. Les dons affluent à leurs trésors, parce que la charité, dégagée de règlements et de contrôles ombrageux, se sent portée d'attrait à multiplier leurs ressources. Ils assurent au malheur un patrimoine correspondant à ses besoins ; dans ces mêmes lieux où les Césars les livraient en proie aux bêtes de leurs arènes ou aux poissons de leurs viviers, la misère et la souffrance reconnaissent avec éclat que le Vatican continue pour elles les traditions d'amour inaugurées par le Calvaire.

Grands par ce qu'ils ont fait, les Papes ne le sont pas moins par ce qu'ils ont conservé. Rome ancienne, tant de fois renversée par les conquérants divers qui tour à tour ont franchi son fleuve et ses murailles, est devenue son propre tombeau. Sa gloire est ensevelie dans la poussière de ses décombres. Mais enfin, sous ces ruines, il en demeure quelques restes. Chaque Souverain Pontife se fait comme un devoir de soulever ce linceul, et d'arracher des débris qui les recouvrent les monuments plus ou moins meurtris que le vandalisme des vainqueurs y a précipités. Et quand un chapiteau se montre, quand une inscription se livre, quand une statue apparaît, quand un objet d'art quelconque se présente, on le recueille avec une sorte de respect ; on le porte en triomphe auprès de ses frères qui l'attendent, et pour l'abriter dignement, on le place sous le même toit que les rois de Rome eux-mêmes. Ainsi se sont formées les incomparables galeries du Vatican couronnées par ce Belvédère plus incomparable encore.

Et lorsque les fouilles n'étaient pas nécessaires, quand les monuments restés debout malgré les barbares ne demandaient plus qu'à être protégés contre l'action du temps, les Papes ont étendu sur eux une main tutélaire. De tous ils ont fait un piédestal à la croix, et par cette destination nouvelle, ils leur ont imprimé le sceau d'une inviolabilité qui les rend éternels. Les voilà devenus le patrimoine de la foi qu'ils honorent et qui les fait participer à sa vie. On tient à ce qu'ils soient impérissables pour qu'ils puissent rendre au christianisme vainqueur du polythéisme un impérissable témoignage. N'ayez pas peur que l'amphithéâtre des Flaviens achève de

crouler ; le sang des martyrs qui le rougit autrefois demande grâce, et Rome saura s'imposer des sacrifices pour soutenir les lambeaux gigantesques de ses murailles chancelantes et de ses voûtes affaissées. Ne craignez rien pour l'arc de Titus ; il parle du renversement de Jérusalem déicide, et l'on ne reculera devant aucun effort pour obtenir que ce témoin des vengeances divines soit immortel. Soyez sans inquiétude sur la colonne de Trajan ; elle trouve le plus sûr des boucliers dans la statue du prince des apôtres qui la surmonte. Ne vous préoccupez pas des vastes mais ruineux fragments du Palatin ; ils subsisteront à jamais pour attester éternellement que les Balthazars de la nouvelle Babylone ont été foudroyés comme ceux de l'Orient.

Voilà les Papes comme Princes temporels ; ils ont sauvé d'une complète destruction d'innombrables merveilles ; ils ont ensuite à leur tour enfanté des merveilles peut-être plus nombreuses et plus frappantes encore. On leur doit le Colysée et le Laocoon du Belvédère ; on leur doit aussi les loges du Vatican et le Moïse de Saint-Pierre-aux-liens. Par cette admirable réunion de chefs-d'œuvre recueillis et de chefs-d'œuvres suscités, ils ont fait de leurs États et surtout de leur capitale la patrie de l'art et de ses plus sublimes enchantements. Quel est l'homme intelligent qui ne rêve d'un voyage d'Italie comme du suprême bonheur ? Et dans toute l'Italie quelle est la cité qu'on aspire le plus à visiter et même à revoir ? C'est Rome. Vous avez vu Florence avec ses musées ravissants, Naples avec les richesses qu'elle tient d'Herculanum et de Pompéï, Venise avec les œuvres de sa grande école, Milan avec les magnifiques pages de Léonard de Vinci et la prodigieuse majesté de sa cathédrale. Tout cela est beau sans doute et vous a jeté dans d'extatiques admirations. Mais si vous n'avez pas vu Rome, ce vide vous cause une douleur que nul autre souvenir ne peut apaiser ; si au contraire Rome vous est connue, tout le reste pâlit devant cette grande image. C'est la plus brillante et la plus riche école des arts ; c'est le théâtre où le génie du beau s'est révélé sous les formes les plus éclatantes ; c'est le sanctuaire où se sont donné rendez-vous, presque de tous les points du temps et de l'espace, les ouvra-

ges les plus achevés de la main de l'homme. Qui ne les a pas approchés ne sait rien. Les monuments religieux surtout s'y distinguent par des splendeurs inouïes ; on ne peut en soupçonner la gloire de loin, et quand on la voit de près on en reste pour ainsi dire anéanti. C'est là pourtant ce qu'ont fait les Papes, et chose incontestable, ils ne l'ont fait que parce qu'ils ont été Papes et Princes temporels. S'ils n'avaient été que rois, ils n'auraient eu ni la pensée de tant de grandes œuvres, ni le concours de la catholicité tout entière pour les accomplir ; s'ils n'avaient été que Papes, ils n'auraient pas eu la liberté de les entreprendre parce qu'ils n'auraient pas été leurs maîtres ; et Rome fût demeurée éternellement à l'état de majestueux souvenir, mais de cité vulgaire. La première Rome avait été faite avec ses édifices les plus somptueux par des Césars-pontifes ; pour faire la seconde telle qu'elle est il fallait des Pontifes-Rois. La couronne ne pouvait leur suffire ; ils avaient besoin de la tiare.

XII

Glorification par la puissance des œuvres. Glorification par le charme d'une incomparable hospitalité.

Le Pontife de Rome est le père de la grande famille chrétienne ; il fallait, à ce titre, que tous ses enfants, quels qu'ils fussent, à quelque pays, à quelque nation qu'ils appartenissent, pussent aisément aborder le séjour qu'il habite. Il fallait surtout que l'Épiscopat catholique dont il est le chef suprême et le suprême inspirateur, fût assuré que, quand il se présenterait au seuil de sa demeure, la porte s'ouvrirait librement et qu'une puissance hostile et jalouse ne serait pas là pour en fermer la barrière. En eût-il été de la sorte si le Saint-Siège eût été placé sous un autre pouvoir temporel que lui-même ? Le Prince dont il eût relevé n'aurait-il pas pu retenir à la frontière les fidèles et les Prélats accourus pour visiter le Vicaire de Jésus-Christ ? Un simple caprice n'aurait-il pas suffi pour lui faire porter cette défense ? Des causes politiques, des sentiments de vengeance ou de défiance vis-à-vis des États d'où seraient partis les pèlerins, ne lui eussent-ils pas mille fois conseillé de leur

interdire l'entrée de Rome? Grâce à la royauté dont ils sont en possession, les Papes laissent tous les chemins ouverts; nul obstacle de leur côté n'empêche la piété catholique de porter ses hommages aux pieds du Souverain Pasteur, et les Évêques, à leur tour, dans leurs joies, dans leurs inquiétudes et dans leurs amertumes, ont la douce consolation de penser que, dès qu'ils le voudront, le Vatican les admettra dans son sein, pour verser dans le cœur de celui qui daigne les appeler ses Frères, quoiqu'il soit leur Père et leur Docteur, les émotions heureuses ou tristes dont leur propre cœur surabonde.

Et quel accueil ce Père auguste ne fait-il pas à tous ses enfants? Accueil simple; si obscur que vous puissiez être, il se fait petit avec vous, et tel est le charme de sa condescendance, qu'en présence de la majesté la plus haute qui soit sous le ciel, vous vous sentez à l'aise. Accueil souriant; la grâce la plus exquisite repose sur son front et sur ses lèvres; il ne sait vous adresser que des paroles bienveillantes, onctueuses comme une huile parfumée, et la douceur de son regard le dispute à celle de son langage. Accueil facile; pour obtenir accès auprès de lui vous n'avez pas besoin de passer par ces formalités désespérantes dont s'entourent tant d'autres monarques; aujourd'hui vous sollicitez la faveur d'une audience, demain vous serez admis. Accueil universel; vous êtes un ouvrier sans nom, vous êtes un militaire ignoré; vous êtes Anglican, vous êtes Russe schismatique, n'ayez crainte; frappez à la porte de Pierre, et Pierre vous introduira près de son foyer, parce qu'il est l'ami de tous, de l'indigent et du riche, de l'ignorant et du lettré, du Grec et du Barbare. Tous, il vous porte, comme l'Apôtre, dans les entrailles de sa charité; tous aussi vous recueillerez de sa bouche vénérée des accents dont le souvenir embaumera les restes de votre vie. Certes! quelle autre royauté se montre dans le monde aussi paternellement accessible?

Est-ce tout? Vous désirez visiter les merveilles de Rome, les facilités les plus amples vous sont acquises. Ce sont les musées du Vatican que vous voulez voir, ce sont ses manuscrits, ce sont les chambres de Raphaël, ce sont les fresques de la Chapelle-Sixtine,

rien n'est plus simple ; chaque jour vous pouvez vous présenter, et vous serez admis à tout parcourir ; les gardiens auront pour vous autant d'empressement que de politesse. Il est vrai que ces diverses collections se trouvent dans le Palais du Souverain-Pontife ; pendant que vous les étudierez avec la foule il ne pourra s'y promener lui-même et vous le condamnerez à rester captif dans un coin retiré de sa demeure. Mais il accepte cette servitude sans regret. Il a fait plus pour vous être agréable. De tant de chefs-d'œuvre dont il pouvait disposer librement, il avait le droit sans doute de détacher les plus remarquables pour en faire l'ornement de ses appartements particuliers ; quels sont les princes qui ne le font pas ? mais non ; sa tendresse se fût reproché cette jouissance solitaire, comme un fait d'égoïsme. Il n'a voulu pour lui que la simplicité la plus entière, et tout ce qu'il avait de bien et de beau dans tous les genres, il en a fait pour ainsi dire le patrimoine du monde.

Ce qui se fait au Vatican se reproduit dans tous les monuments publics de Rome. Partout l'étranger reçoit l'accueil le plus exquis. Il en est de même auprès des grandes familles qui se forment sur le modèle et s'inspirent des sentiments de leur auguste Souverain. La plupart d'entre elles possèdent de superbes palais ou des villas magnifiques ; à grands frais elles y ont rassemblé des collections plus ou moins précieuses d'antiquités ou de tableaux. Sur le bruit de la renommée qui vous en parle, vous souhaitez les voir ; on se fait un bonheur de vous les montrer, et vous vous y promenez avec autant de liberté que dans les galeries pontificales. Voilà l'hospitalité romaine.

Que si vous avez l'intention de vous livrer à des recherches et à des études spéciales, d'innombrables auxiliaires vous sont assurés. Il vous faut des cabinets scientifiques ? Pas un ne vous sera fermé. Il vous faut des bibliothèques ? Pas une qui ne soit à votre disposition ; ni celles de l'État, ni celles des particuliers, ni celles des corporations religieuses ne feront difficulté de vous livrer les trésors qu'elles possèdent. Il vous faut des indications et des conseils ? Allez ; vous aurez là des milliers d'hommes compétents qui se feront un bonheur de mettre à votre service leur expérience et leurs

lumières. Ce sont des Dominicains ou des Jésuites. N'importe ; malgré tous les préjugés que vous pouvez avoir contre eux, malgré les articles plus ou moins impies et calomnieux que vous leur avez peut-être consacrés, vous verrez que leur complaisance est au-dessus de celle de tous les savants européens, et que nulle science n'est comparable à leur science. C'est peut-être encore un Cardinal que vous auriez besoin de consulter : que sa pourpre ne vous effraye pas ; il n'aura que des bontés pour vous, et ce qui vous confondra quand vous l'approcherez, ce sera la simplicité qu'il retient au milieu de la dignité la plus auguste et du savoir le plus profond. Voilà encore l'hospitalité Romaine.

Rome n'est pas seulement hospitalière pour la science et la curiosité ; elle l'est encore pour l'infortuné. Depuis que les Papes sont en possession du pouvoir temporel, que de proscriptions ont chassé des autres États d'obscures ou illustres victimes ! que de grandes existences brisées ! que de royautés détrônées ! Le sol de la patrie a refusé de les retenir ; il leur a fallu porter leur exil sur des rives étrangères. Et quelle terre, quelle cité mit plus d'empressement et de tendresse à leur donner asile ? N'est-ce pas la terre et la cité des Papes ? Dès que ces malheureux étaient condamnés à fuir leurs pays, ils tournaient leurs regards vers le Vatican comme vers le phare de l'espérance ; ils étaient sûrs que s'ils pouvaient y parvenir, ils y vivraient paisibles et respectés à l'ombre du trône Pontifical, et leurs pressentiments n'ont jamais été déçus. Il serait impossible de dire tout ce que les catastrophes sociales ont jeté de naufragés dans les États de l'Église et surtout à Rome ; il semble qu'un secret instinct ait poussé ces ruines vivantes à chercher un refuge dans la cité des grandes ruines ; et l'histoire de leur reconnaissance atteste que les habitants les ont bientôt et toujours traités comme des concitoyens et des frères, tandis que les Papes les ont accueillis et protégés comme des enfants.

Rien n'est grand, rien n'est beau comme cette hospitalité romaine. Mais ce qui l'est moins, c'est la hideuse ingratitude de quelques écrivains de notre temps. Ils sont allés à Rome ; on les y a reçus en amis ; on s'est épuisé en complaisances pour leur être

agréable; peut-être le Souverain-Pontife lui-même les a-t-il personnellement comblés de bienveillance. Et les malheureux, au sortir peut-être de cette audience qui n'était pas seulement une politesse, mais une grâce, après avoir usé, peut-être même abusé des libertés que leur laissait pour tout voir l'extrême condescendance du gouvernement Pontifical, ils ont osé le flétrir avec la plus inique impudence. Les actes les plus légitimes de son pouvoir, ses institutions, ses lois, son organisation générale, son esprit, ses bienfaits, ils ont tout dénaturé, nié, calomnié, critiqué, condamné, bafoué, avec le plus ignoble mélange de déloyauté, d'irrévérence, d'indignation ridicule, de mauvais langage et de mauvais ton. C'est ainsi qu'ils ont payé l'hospitalité qu'ils avaient reçue et les empressements dont on les avait entourés. Noble effet du rationalisme, qui détruit à la fois la rectitude de l'esprit et la délicatesse du cœur, et ne fait de ceux qu'il aveugle que des hommes sans équité, sans affection, sans gratitude et sans entrailles (1).

XIII

Malgré l'injustice de ces dénigrement, le gouvernement Pontifical ne reste pas moins couronné d'incomparables grandeurs; grandeur d'indépendance, grandeur de majesté, grandeur de moralité, grandeur de sagesse et de prévoyance politiques, grandeur d'œuvres accomplies, grandeur enfin de simplicité, de bienveillance et d'hospitalité. Grandeurs qu'on peut appeler les raisons providentielles de son existence. Au moment où sa fondation se préparait, Dieu les voyait devant lui sous un seul et même regard; d'avance il mesurait tout ce qu'elles feraient rejaillir de gloire et sur le trône de Pierre et sur l'Église véritable dont il est le fondement, et c'est pour assurer ce magnifique résultat, qu'il a jeté de ses propres mains, à travers les vicissitudes orageuses des premiers siècles, les bases de cette royauté qui n'avait point eu d'exemples, et qui n'eut jamais d'égaux. C'est aussi pour les mêmes motifs qu'il

(1) II Tim., III, 3.

l'a soutenue de son bras dans son existence aussi tourmentée qu'elle fut solennelle. Bien des causes se sont réunies ou succédé pour ébranler ce pouvoir temporel du Saint-Siège. Un certain nombre de conquérants se sont tour à tour précipités sur lui comme sur une proie qu'ils espéraient ne point lâcher pour la laisser retourner à ses anciens maîtres. Vaines espérances ! Éphémères triomphes ! Les tempêtes ont passé ; les conquérants ont été brisés, et tandis qu'ils périssaient l'un après l'autre dans des catastrophes vengeresses, la Papauté momentanément proscrite, reprenant à revers le chemin de l'exil, rentrait au Vatican le front couronné de la tiare et de cet autre diadème qu'apporte toujours avec soi le malheur noblement supporté. Ce que la Providence a fait jusqu'à ce jour, elle le fera sans doute encore. A vrai dire, le trône du prince n'a pas ici les mêmes promesses de perpétuité que la chaire du Pontife. Mais Dieu, pour le fonder et le soutenir, a fait tant de prodiges, les motifs qui l'ont déterminé dans sa suprême sagesse à établir cette grande institution sont si graves et si persistants, que tout annonce pour elle une intarissable durée. Avant l'érection de cette puissance temporelle, les Huns, les Hérules et les Goths ne purent se fixer au pied du Capitole ; une force mystérieuse les en chassait afin que la souveraineté des Papes pût librement s'y asseoir. Il en sera de même pour tous les barbares futurs. Barbares des révolutions ou barbares de la conquête, peu importe, si vous arrachez le sceptre aux mains augustes des Pontifes, vous ne le garderez pas longtemps ; le sol de la ville éternelle, indignée des tourments et des hontes que lui feront subir vos usurpations sacrilèges, se hâtera de vous repousser ou de vous engloutir, et l'obélisque du Vatican, déjà témoin de tant de défaites ou de funérailles, en vous voyant fuir par une barrière de Rome, tandis que la Papauté rentrera par l'autre, pourra chanter une fois de plus l'hymne glorieux inscrit sur son piédestal : « Le Christ, dans la personne de son Vicaire, a vaincu, le Christ règne, le Christ commande ; *Christus vincit ; Christus regnat ; Christus imperat.* »

XIV

On dira peut-être : Le gouvernement de Rome est tout clérical ; un gouvernement clérical est immobile comme le droit canonique dont il s'inspire et qui lui sert de règle suprême. Et qu'attendre d'un gouvernement immobile comme la pierre ?

Est-il possible d'être plus ignorant ou plus déloyal ? Où donc ces fiers théologiens ont-ils appris que le droit canonique est radicalement immobile ? Sans doute il contient quelques points essentiels et dogmatiques qui sont immuables et qui servent de régulateur et de pivot à la législation de tous les temps. Mais en est-il de même des dispositions réglementaires dont il se compose ? Cette discipline est-elle invariable comme le dogme ? N'a-t-elle pas subi des modifications plus ou moins profondes avec la marche des siècles et de la société chrétienne ? La plupart des grands conciles n'y ont-ils pas introduit des changements selon que le besoin des temps leur paraissait les réclamer ? Est-il également inouï que les Souverains-Pontifes en aient abrogé certaines prescriptions ou l'aient enrichi de quelques prescriptions nouvelles ? Chaque jour encore ne les voyons-nous pas suspendre ou tempérer divers articles de cette législation, quand ce n'est pas les remplacer par des décrets nouveaux ? Sans doute l'Église évite autant qu'elle le peut cette sorte de remaniement ; elle est justement convaincue qu'une excessive mobilité déconsidère les lois, tandis qu'elles puisent une consécration précieuse dans la majesté de l'âge et de l'immutabilité. De là vient que la plus grande partie du droit canonique, quoique déjà fort ancienne, est encore en vigueur, et telle en est encore l'admirable flexibilité qu'elle se prête sans embarras aux mouvements des peuples qui l'observent, et s'accommode sans choc et sans disparate au mécanisme de leur constitution politique. Mais quoique cette stabilité soit dans les vœux et les habitudes de l'Église, même pour les pratiques disciplinaires, elle sait y déroger dans de sages proportions, et tout ce qu'on dit sur cette granitique invariabilité du droit Canon, n'est qu'un rêve de l'ignorance. Jugez après

cela si le gouvernement clérical doit être nécessairement immobile !

Même ignorance quand on suppose que le Gouvernement pontifical se règle sur le droit canonique dans l'administration temporelle de ses États. Sans doute, il respecte le droit canonique et le fait respecter ; sans doute, entre cette législation religieuse et le droit politique et civil, il maintient une harmonie inaltérable ; peut-il en être autrement dans le royaume des Papes ? Qu'il en aille différemment ailleurs, que dans des Empires rationalistes ou dissidents on foule aux pieds le droit canon, qu'on établisse entre ses prescriptions et les lois nationales d'irréconciliables hostilités, c'est un crime autant qu'un malheur, mais on le conçoit. Dans les États Pontificaux ce fait n'est pas possible ; les deux ordres de législation doivent s'y donner la main. Mais pour être unis, sont-ils confondus ? Est-ce que pour être admis à prendre ses grades, un élève en médecine est forcé de répondre sur le Décret de Gratien ? Sans doute, nul employé des Douanes romaines ne sera nommé s'il n'a pas étudié les traités de la Hiérarchie ecclésiastique et des Officialités ? Il est manifeste aussi que jamais on ne portera de Décrets sur des objets d'impôts, de voirie ou de finances qui n'aient été préalablement discutés en Concile ? Tant il est vrai qu'on se rend souverainement ridicule en se mêlant de questions qu'on ne connaît pas. Et voilà pourtant ce qu'ont dit naguère parmi nous des publicistes renommés et qui passent pour honnêtes : ils ont pris pour un fait la plus inepte de toutes les erreurs, et des milliers de lecteurs, aussi mal instruits qu'eux, ont répété de confiance que l'administration des États-Romains était réglée par le droit canonique ! Comme si ces deux choses n'étaient pas distinctes quoique amies, et ne roulaient pas l'une dans l'autre sans s'identifier, et en même temps sans se heurter et sans se combattre. Téméraires docteurs ! étudiez donc avant d'écrire, et prenez pitié de votre gloire !

XV

Mais au moins ce Gouvernement est clérical, et c'est un malheur ; il lui faut la sécularisation pour le régénérer.

La sécularisation? Qu'entendez-vous par ce mot et jusqu'où porte-t-il dans votre pensée? Voulez-vous une sécularisation radicale? Faut-il supprimer sans exception le pouvoir temporel du Souverain-Pontife? Est-ce là ce que vous voulez dire? Et pourquoi ne l'exprimez-vous pas nettement? Votre réticence n'est pas de la délicatesse, elle n'est qu'une hypocrite lâcheté. Vous en expliquez-vous sans détour? Êtes-vous décidément d'avis que le trône des Papes soit renversé? Vous proférez alors une impiété pleine d'aveuglement et d'ingratitude. C'est une impiété, parce que vous ne pouvez sans sacrilège appeler la destruction d'un pouvoir fondé par la main de la Providence et par la foi des siècles chrétiens. C'est en même temps une impiété pleine d'ingratitude, parce qu'elle oublie tout ce que les Papes, non-seulement comme Pontifes, mais aussi comme Princes, ont fait pour le progrès de la civilisation. C'est enfin une impiété pleine d'aveuglement; que deviendrait Rome si vous en arrachiez le gouvernement temporel au Saint-Père? Aujourd'hui c'est la cité des cités; plus de cent millions de Catholiques la considèrent comme leur patrie. Chacun d'eux aspire à la visiter, et de fait, il n'est pas d'année qui ne les conduise en foule dans la Ville éternelle. Il n'est pas jusqu'aux princes et aux peuples hérétiques et schismatiques qui ne viennent la voir, et quand à certaines époques vous en suivez les rues, quand vous entrez dans ses églises, quand vous assistez à quelques-unes de ses grandes cérémonies religieuses, vous rencontrez des Allemands, des Anglais, des Espagnols, des Danois, des Américains, souvent même des Éthiopiens, des Chinois et des Australiens, rassemblés comme les brebis d'un même bercail sous les regards du même pasteur. Et qu'est-ce donc qui réunit ces hommes venus de tous les vents du ciel? Vous direz que ce sont les monuments de Rome. Mais ces monuments, s'ils étaient seuls, croyez-vous qu'ils fussent visités par des étrangers aussi nombreux? Ne faut-il pas pour les animer, pour en compléter le charme, pour leur donner un attrait victorieux, la présence de la Cour pontificale? Au moyen âge, il fut un moment où les Papes avaient déserté le Vatican; et voilà qu'un vide incurable s'était fait autour de lui malgré tous les trésors que pouvait contenir la ville

éternelle ; et Rome éplorée redemandait, par la voix de ses saints et de ses poètes, le retour de ses souverains proscrits par les factions. De nos jours également, la Papauté devenue prisonnière avait dû prendre une fois de plus la route de l'exil. Le Colysée, le Capitole, Saint-Pierre, les Catacombes étaient restés à leur place, et malgré cela, les voies qui jadis y conduisaient tant de pèlerins, gémissaient dans la plus morne solitude. On n'allait plus à Rome parce que Rome n'avait plus le Pape pour souverain. Chaque fois que vous en renouvellerez l'expérience, la même cause produira le même malheur. Avec le Pape sur le trône, Rome sera le centre du monde ; le Pape découronné, Rome ne sera plus qu'un désert. Et, chose indubitable ! dans ce désert les ruines ne tarderont pas à s'accumuler. Quel gouvernement remplacera celui de la Papauté ? Celui des révolutionnaires ? Ils sont par essence iconoclastes et vandales ; peut-être l'Apollon du Belvédère trouvera grâce devant leur barbarie, parce qu'il est païen ; mais assurément les monuments chrétiens, dont ils n'auront plus que faire, les trouveront sans pitié. Celui d'un prince intelligent ? Mais de deux choses l'une : ou il sera philosophe, et alors il s'inquiétera bien des édifices et des chefs-d'œuvre religieux ! Il n'est que la foi qui les apprécie. Ou il sera catholique fidèle, et alors, même avec les meilleures intentions, il ne pourra suffire à l'énorme entretien de ces immenses merveilles dont la nouvelle Rome est en possession. Avec les Papes, le monde catholique tout entier concourt à la dépense exigée par ces gigantesques besoins. Sans les Papes, Rome n'aura plus d'autres ressources que sa propre fortune, qui ne sera jamais à la mesure du fardeau qui lui serait imposé. A présent même, on ne peut faire face à tout sans de suprêmes et continuel efforts ; brisez le sceptre pontifical, comment ne serait-on pas écrasé ? La décadence serait inévitable, et de tant de prodiges dont l'œil est ébloui dans cette grande capitale, il ne resterait bientôt plus que des débris, dont la honte et l'abaissement accuseraient d'extravagance et de calamité le fait de la *sécularisation*.

Si vous n'allez pas jusqu'à demander la suppression de la puissance temporelle du Saint-Siège, quel sens attachez-vous au mot de

sécularisation? Faut-il, pour vous être agréable, que la majorité des employés et des fonctionnaires soient laïques? Vos vœux sont déjà satisfaits. Dans les charges civiles, on compte 124 ecclésiastiques contre 6,854 séculiers; dans les congrégations ecclésiastiques, sur 317 places, 158 seulement sont occupées par des prêtres, tandis que les autres sont confiées aux laïques; la proportion est-elle si monstrueuse qu'on doive s'en révolter? Entendez-vous par *sécularisation* que les fonctionnaires même les plus élevés du Gouvernement pontifical doivent être laïques? Mais c'est une pensée déraisonnable. Comment! Le Pape, en même temps qu'il est roi des États-Romains, est le chef de l'Église; ces deux caractères ne se séparent jamais en lui; qu'il fasse de la politique ou de l'administration, qu'il traite avec les autres puissances ou qu'il s'occupe de ses sujets, le Prince et le Pontife sont toujours indissolublement unis. A ce titre il a des principes, des règles, des appréciations, des intérêts et un esprit à part, et, chose évidente, tout cela ne peut être saisi que par des ecclésiastiques. Eux seuls peuvent complètement juger des choses sous le même jour et s'identifier entièrement à ses vues; eux seuls sont à même de le seconder avec une intelligence parfaite et une parfaite harmonie dans les grands actes du gouvernement intérieur; eux seuls aussi sont capables de le représenter avec d'exactes doctrines auprès des cours étrangères. A très-peu d'exceptions près, les laïques même les plus éclairés seraient dans l'impossibilité d'y réussir, et qui ne le comprend pas n'a pas le premier atôme de sens commun.

Et puis à quel titre proscrire les ecclésiastiques des hautes charges du gouvernement Pontifical? A titre d'incompatibilité? Les ecclésiastiques, par là même qu'ils entrent dans les ordres sacrés, ne cessent pas d'être citoyens; et comme citoyens, ils peuvent aussi bien que les autres prendre part aux fonctions publiques, même du plus haut degré, quand elles ne dépassent ni leur mérite général ni leur intelligence. A titre d'économie? Mais quel est au contraire le gouvernement qui donne à ses fonctionnaires les plus éminents des émoluments plus modestes? Les ecclésiastiques, on le sait bien, ne tiennent pas à l'argent; à Rome, ils ont cette gloire

pour le moins autant qu'ailleurs ; ils servent le Souverain-Pontife et leur patrie par dévouement, par conscience et par esprit de foi. Il est probable que la sécularisation n'y porterait pas le même désintéressement ; on peut en juger par ce qu'elle a fait au sein de tant d'autres États. Ainsi ce n'est pas de ce côté que viendrait l'économie. L'économie ne pénétrerait pas mieux avec la sécularisation dans la gestion des finances publiques. Voici déjà bien des années que cette admirable sécularisation fait ses preuves en Europe, et malgré la puissance magique dont elle est en possession, la situation financière des peuples qu'elle gouverne ne paraît pas avoir été très-glorieuse ; mille fois les budgets se sont clos en déficit ; les impôts sont allés sans cesse grandissant, et la dette publique n'en est pas devenue plus légère. A l'heure qu'il est encore, on ne saurait dire s'il est beaucoup d'États qui puissent se féliciter avec sincérité de la prospérité du trésor, tandis que les États Pontificaux, avant les dernières commotions, avaient marché toujours en équilibre, et que depuis les désastres dévorants de la République, ils ont su remonter à la surface après avoir un instant plongé dans l'abîme, et qu'actuellement le chiffre des recettes dépasse d'une quantité qui étonne le chiffre des dépenses.

Serait-ce enfin à titre d'incapacité qu'on voudrait proscrire les ecclésiastiques des hautes charges pour y placer la *sécularisation*? Mais quand cette impertinence serait aussi fondée qu'elle est injuste, pensez-vous que la sécularisation ferait mieux que le Sacerdoce qu'elle détrônerait? Suffira-t-il qu'au lieu de la pourpre ou de la soutane, on porte l'habit ou la simarre pour qu'à l'instant même on devienne un grand homme d'État? Certes, la sécularisation s'est emparée des affaires en plusieurs pays, et voit-on qu'entre ses mains les grands côtés de la civilisation, les grandes institutions des peuples se soient relevés avec avantage et vers de plus hautes destinées? Elle s'est emparée de l'instruction publique, et nous avons moins de science et de littérature que nos ancêtres. Elle s'est emparée de la bienfaisance publique, et les établissements de charité, qui jadis étaient au niveau de leurs besoins, sont maintenant impuissants à y satisfaire. Elle s'est emparée de la politique et de

l'administration, et chaque soir on est à se demander si le lendemain l'on ne se réveillera pas aux éclats de l'une de ces révolutions qui se succèdent coup sur coup depuis bientôt un siècle. Avec une histoire si glorieuse, on conçoit qu'elle aspire à déposséder le haut clergé Romain des dignités qu'il occupe. Ce serait manifestement le signal d'une nouvelle ère de grandeur pour cette pauvre ville éternelle !

En attendant l'inauguration de cet âge d'or, qu'on apprenne à connaître ces grands dignitaires ecclésiastiques qu'on voudrait éloigner des fonctions qu'ils exercent. Ils ne sortent pas aujourd'hui du néant ; depuis bien des années déjà nous les voyons à l'œuvre sur différents théâtres. On les voit à Rome, non pas dans les conseils du Gouvernement où personne ne pénètre, mais dans les audiences et les conversations où chacun peut les approcher et causer avec eux d'affaires. On les voit dans les nonciatures où, comme représentants du Saint-Siège, ils marchent à la tête du corps diplomatique. On les a vus enfin parfois dans les congrès se mêlant aux grandes questions de politique générale. Partout on a pu et l'on peut encore les comparer avec les hommes d'État des autres empires, et l'on ne dit pas qu'ils leur soient trouvés inférieurs. Il est même une supériorité que leur assure toujours le point de vue chrétien au sommet duquel ils se placent pour déterminer leurs résolutions. Égarés par les doctrines modernes, la plupart des diplomates n'entendent rien à la nature, ni à l'importance, ni aux droits de la religion et de l'Église. Ils ne sentent pas combien ces grandes choses se lient profondément aux destinées des gouvernements et des nations, et lorsqu'il s'agit de prendre des décisions qui s'y rattachent, ils y portent un fond d'aveuglement et de vertige qui vous consterne. A cette absence de lumière religieuse se joint une excessive insatiation des droits de l'État ; on en fausse la notion dans ses idées ; on en déplace la limite dans ses exigences, et ainsi donne-t-on naissance à des conflits aussi fâcheux qu'ils sont inévitables. Enfin, le plus ordinairement, pour assurer la paix des royaumes, on ne songe à lui donner pour bases que des combinaisons géographiques ou des appuis purement mécaniques et ma-

tériels, comme si l'ordre extérieur ne reposait pas sur l'ordre moral ! comme si pour régulariser la marche et les mutuelles relations des peuples, il ne fallait pas avant tout et par-dessus tout les moraliser ! Qui ne se pénètre pas profondément de ce principe, ne doit pas se mêler de diplomatie et de gouvernement ; le sens pratique lui fera complètement défaut, et quelques précautions qu'il prenne pour asseoir la tranquillité des Etats, il les précipitera, sans le savoir et par l'influence fatale de ce qui lui manque, sur la pente des révolutions. Tels sont les bienfaits de la sécularisation si hautement glorifiée. A Rome, les hauts dignitaires ecclésiastiques ont le bonheur de les ignorer, et leur politique n'en a que plus de sagesse et de grandeur. Précisément parce qu'ils sont ecclésiastiques, ils comprennent mieux la part qu'on doit faire à la religion et à l'Eglise, c'est-à-dire à Dieu, dans le gouvernement et la législation des sociétés ; parce qu'ils sont ecclésiastiques, ils savent plus exactement définir les droits que peut revendiquer l'Etat et les bornes qu'il ne doit pas franchir ; parce qu'ils sont ecclésiastiques, ils ont une expérience plus approfondie des hommes et des choses ; les traditions pratiques et dix-huit fois séculaires de l'Eglise sont là pour les éclairer ; et fondés sur cette lumière, sans négliger les expédients matériels qui peuvent concourir à maintenir les Etats en équilibre, ils regardent plus haut et plus profond, et déclarent à qui veut l'entendre, que rien n'est fait si l'on ne va pas éteindre les tempêtes sociales dans le foyer intime qui les forme, c'est-à-dire dans les convoitises des peuples. Cette politique vaut bien celle de la *sécularisation*.

Faut-il ajouter, et pourquoi pas ? que la présence des Ecclésiastiques dans les hautes fonctions des Etats Romains présente au peuple un exemple salutaire ? Ailleurs comment la *sécularisation* se traduit-elle trop souvent dans les faits ? C'est par une sorte de séparation complète entre le gouvernement et l'Eglise, en vertu de la liberté des Cultes mal comprise ; l'Etat protège toutes les religions et n'en accepte aucune ; son symbole et sa règle c'est l'indifférence dogmatique. L'indifférence pratique vient la couronner ; on ne croit à aucune religion, et il n'en est aucune qu'on observe.

Peut-être se dit-on catholique, mais on ne remplit nullement les devoirs que ce titre auguste impose, et dans toute la hiérarchie des fonctionnaires on ne sait guère où prendre ceux dont la conduite se conforme à l'Évangile interprété par l'Église. Jusqu'à quel point ces infractions sont-elles coupables, nous ne l'examinons pas ; à Dieu seul il appartient de sonder les reins et les consciences. Mais on ne peut disconvenir que ce ne soit un immense malheur, parce que c'est un scandale immense au milieu des nations chrétiennes. A Rome, centre de la foi, ce n'est pas ainsi que doivent marcher les choses. L'Église et l'Église seule doit être offerte au peuple comme l'image et l'interprète de la religion véritable. C'est précisément ce que signifie la présence des Cardinaux et des Prélats dans les grandes fonctions ; on sent à ce fait qu'on est dans les États de l'Église et non point sur la terre du rationalisme ou de l'hérésie, et comme ces augustes dignitaires sont ordinairement aussi graves qu'ils sont éclairés, comme ils se comportent, et dans leurs emplois publics et dans leur conduite privée, non-seulement comme des chrétiens vertueux, mais comme des Prêtres exemplaires, ils deviennent ainsi un spectacle de vie et de sanctification pour ceux qui les contemplent. Plus ils sont placés haut, plus aussi devient puissante la recommandation qu'ils impriment à la religion dont ils se montrent les fidèles observateurs. Raison décisive pour ne pas appeler de sitôt l'athéisme pratique de la *sécularisation*.

XVI

Mais il faut au moins des réformes profondes dans le Gouvernement pontifical.

Il est possible qu'il y ait des imperfections ; quel gouvernement humain peut se flatter d'être parfait ? Mais vous, publicistes présomptueux, qui parlez si haut de réformes à introduire dans celui de Rome, comment savez-vous qu'il en a besoin ? Le connaissez-vous intimement ? L'avez-vous étudié de près ? Peut-être n'êtes-vous jamais allés en Italie et sur les bords du Tibre. Ce que vous dites n'est en vous que le bruit d'un écho. Vous avez entendu quel-

que rationaliste, quelque dissident, quelque révolutionnaire, quelque utopiste, quelque esprit faux ou superficiel affirmer qu'il existait des abus aussi déplorables qu'invétérés dans l'administration des États-Romains. Vous avez lu la même allégation dans une correspondance hostile ou dans un journal incendiaire d'Italie, et sur-le-champ vous vous êtes écriés de loin, sans étude préliminaire et sur la foi d'une parole inconnue, qu'il fallait des réformes plus ou moins radicales. Quelle témérité! quelle injustice! quel humiliant défaut de respect pour le Saint-Siège et pour vous-mêmes!

Et puis qui êtes-vous donc, vous qui réclamez la suppression de ces abus Êtes-vous philosophe, c'est-à-dire ne croyant ni à la divinité de Jésus-Christ ni à l'autorité de l'Église? Peut-être êtes-vous anglican, grec séparé, que sais-je encore? S'il en est ainsi, votre point de vue n'est pas favorable pour juger le gouvernement du Pape; avec vos idées rationalistes, hérétiques et schismatiques, il est une foule de choses dont le sens et l'explication vous échappent, et vous êtes rudement exposé à prendre pour des abus des institutions ou des usages aussi utiles qu'irréprochables. Ainsi expliquez-vous! quand nous saurons d'où vous venez, quel baptême vous avez reçu, nous verrons si vous avez le droit de parler.

Après tout, fussiez-vous catholique, il importe de ne pas oublier que les droits sont ici communs et réciproques. Vous demandez des réformes au Saint-Siège, il peut vous en demander à son tour. Vous vous plaignez d'abus qui ne sont peut-être que des chimères; s'il regardait votre pays de près, n'y trouverait-il rien à reprendre? Si vous vous croyez sans péché, oubliez votre caractère de fils, et lancez, si vous l'osez, lancez la pierre au front sacré de votre père! Mais ensuite laissez votre Père examiner si vous n'êtes pas dans l'illusion, et permettez, s'il vous juge dans l'erreur, qu'il vous renvoie cette pierre dont vous l'aurez frappé. La chose ne vous convient pas sans doute; vous tenez à ce qu'on respecte vos secrets d'intérieur. Ayez la même délicatesse vis-à-vis du Saint-Siège.

Du reste, quelles réformes demandez-vous, de grâce? Quelles améliorations appelez-vous? Les libertés municipales? Nulle part

elles n'existent plus larges que dans les États-Romains. Un conseil d'État chargé de préparer et de discuter les lois? Il existe et fonctionne, et ce sont des Laïques qui le composent. Une consulte issue directement ou indirectement des conseils provinciaux pour délibérer sur les lois et voter le budget? Cette assemblée existe aussi, et représente nos anciennes chambres parlementaires, moins le bruit et les scandales dont leurs débats étaient accompagnés. Une perception économique et facile des impôts et des finances de l'État? Elle existe encore et nulle part le recouvrement des deniers publics ne se fait avec moins de frais. Un contrôle pour les dépenses locales et générales? Il existe comme tout le reste, et chaque année les vérifications se font avec une exactitude sévère. L'introduction d'un code nouveau? Mais les codes modernes, même les meilleurs, se sont inspirés, sur plusieurs points, d'un esprit que le Saint-Siège ne peut pas accepter, et d'un autre côté ce qu'ils ont de plus sage n'est qu'un emprunt fait au Droit Romain qui évidemment appartient avant tout à Rome. Ainsi la plupart des vœux qu'on forme dans l'intérêt des États-Pontificaux sont accomplis; le fracas avec lequel nous les avons exprimés en France prouve seulement à quel point nous sommes légers dans des questions aussi graves, et combien notre ignorance est profonde sur tout ce qui se passe autour du Vatican.

Et puis, qu'on nous permette de répéter une simple mais grande parole, que daigna nous dire un jour un Prince illustre de l'Église : « A Rome on pense comme ailleurs. » Oui, à Rome, on pense comme ailleurs et plus sainement qu'ailleurs. On ne refuse pas certes d'admettre des améliorations et d'ouvrir au pays de nouvelles sources de progrès et de prospérité. Mais on pense, on examine, on ne veut pas se précipiter dans une voie de hasards et de catastrophes. Tant d'autres États sont allés trop vite, les uns pour les chemins de fer, les autres pour la création des compagnies industrielles, ceux-ci pour le développement de certaines branches de commerce, ceux-là pour l'établissement d'exploitations agricoles! Il en est résulté tant d'embarras, tant de crises, tant de sinistres naufrages, que Rome, avertie par ces lugubres expériences, tient à ne

pas pousser son humble fortune vers les mêmes écueils. Précisément parce que son royaume est moins important et moins riche que bien d'autres, elle veille à ne le lancer dans des routes nouvelles qu'avec une extrême prudence et seulement quand elle est sûre de le conduire au succès.

Autre considération. De grandes choses pourraient certainement s'accomplir à Rome. La Papauté les voit, et sans doute elle serait heureuse de les réaliser. Mais il faudrait ajouter aux impôts. Elle ne multiplierait ses ressources qu'en aggravant le fardeau qui pèse sur les peuples, et cette perspective l'arrête. Elle connaît, à vrai dire, les principes inaugurés par certains économistes modernes et qui proclament que plus on paye, plus on est heureux, et que plus la charge est lourde, plus on doit la trouver légère. Mais cette doctrine ne lui paraît pas encore définitivement acquise ni à la science administrative ni même au sens commun, et fidèle à l'ancienne maxime que le meilleur gouvernement est celui qui, tout en faisant ce qui convient, presse le moins ses sujets, elle aime mieux, au risque de passer pour rétrograde, ajourner certains progrès que de les hâter en imposant aux contribuables un surcroît de taxes et de sacrifices. Rome sait attendre ; et sa règle est de demander au temps l'accomplissement de ses grands desseins plutôt qu'à l'exagération de ses budgets.

XVII

Mais le peuple romain gémit sous l'autorité des Papes ; son mécontentement se manifeste par d'inquiétantes fermentations ; et de là vient pour le gouvernement pontifical la nécessité cruelle de s'abriter sous les baïonnettes de deux armées étrangères.

Avant tout, évitons les abus de mots ; qu'entend-on par peuple romain ? Si l'on veut désigner par là quelque enfant perdu de l'aristocratie romaine qui se croie appelé à siéger avec une puissance laïque au Vatican, et qui s'indigne de le voir occupé par les Souverains-Pontifes ; il n'est pas impossible qu'on ait raison. Si l'on veut encore dire qu'il se trouve à Ferrare, à Bologne ou à Rome des lettrés et des écoliers extravagants ou libertins qui brûlent de renver-

ser l'ordre de choses actuel, pour y substituer en leur personne un pouvoir ressuscité de Tite-Live ou de Tacite, il est encore possible qu'on soit dans le vrai. Si l'on veut enfin faire entendre qu'il est un certain nombre de révolutionnaires farouches dont le sang bouillonne sous l'administration si pure et si régulière des Souverains-Pontifes, et qui se meurent du fiévreux désir de les renvoyer aux Catacombes, c'est encore possible. Toutes ces folies peuvent se voir même dans le plus petit et le meilleur des États. Mais ce n'est pas là le peuple romain. La masse de la population, voilà ce qui le constitue. Et pensez-vous que cette masse gémissé? Vous l'aurez lu peut-être dans la correspondance d'un journal sceptique, dans celle d'un bourgeois perdu dans les haines arriérées du voltairianisme, ou dans celle d'un commis-voyageur, esprit fort et grand oracle en matière politique. Singuliers appréciateurs! Si vous alliez aux véritables sources, vous sauriez que les choses vont tout autrement qu'on ne vous les dépeint. Et nous aussi nous avons vu le peuple romain de près : nous l'avons vu de Ferrare à Terracine et de Pérouse à Ceprano; nous l'avons vu dans les campagnes et dans les villes; nous l'avons vu à Ancône sous les baïonnettes autrichiennes, et à Rome, sous le château Saint-Ange, gardé par l'armée française. Sur tous ces points, nous avons cherché dans ses traits et son langage une expression quelconque de tristesse, et nous ne l'avons pu surprendre. Tout au contraire en lui respire un air de calme et douce satisfaction. Quand l'homme des champs se rend à son labour avec sa charrue traditionnelle et ses bœufs magnifiques, il chante de gais refrains ou quelques vers à la Madone. S'il va conduisant sa légère voiture ou ses pesants chariots au marché de la cité voisine, tantôt il aiguillonne son cheval élégant ou modeste avec l'accent d'une sérénité ravissante à force d'être naïve, tantôt il cause avec ceux de ses parents ou de ses amis qui se sont accumulés sur son char, et tous y mêlent l'humeur la plus aimable et le plus riant abandon. Dans les villes, aux jours où cette agreste population s'y rassemble, vous êtes charmés de l'entrain qui l'anime; elle a des jeux, elle a des chants qu'elle fait marcher de front avec les affaires, et quand le soir elle regagne sa demeure, l'air retentit

encore des joies de la journée. Rien n'annonce qu'elle se considère comme esclave et qu'elle frémissse contre le pouvoir qui la gouverne ; elle porte les fers dont on la croit chargée comme d'autres porteraient des guirlandes de fleurs. La population sédentaire des cités ressemble à celle des campagnes. Sous des formes peut-être plus douces et plus polies, elle manifeste le même fond de béatitude. Tous les fronts ont du soleil ; les physionomies sont souriantes, les causeries sont jaillissantes et pleines d'expansion ; les allures sont dégagées comme celles d'un homme à l'aise, et que vous preniez les Romains dans leurs comptoirs, leurs magasins ou leurs boutiques, que vous les preniez dans le mouvement et le tourbillon de leurs promenades, ils paraissent ne faire de la vie qu'une fête continuelle. On chercherait vainement sur leurs visages l'aspect morne, concentré, farouche, d'un peuple opprimé qui souffre et qui conspire.

Il n'est pas jusqu'aux pauvres eux-mêmes qui ne soient étrangers à ce sombre caractère. On parle beaucoup et bien stupidement des mendiants romains. Il est avant tout manifeste que la mendicité ne doit pas être proscrite des États de l'Église. Depuis que Jésus-Christ est né dans une crèche et mort sur une croix, la pauvreté n'est plus ce qu'elle était sous le paganisme ; elle était alors regardée comme une honte et presque comme un crime, elle est maintenant une espèce de royauté. On serait tenté de l'appeler l'aristocratie de l'Église, suivant une pensée de l'Apôtre saint Jacques, et chose évidente, avec cette majesté dont l'Homme-Dieu l'a revêtue, elle doit avoir le droit de vivre et de se montrer dans un royaume dont le Pape est le souverain. Mais, après tout, elle y est plus rare qu'on ne le suppose au dehors. L'aisance, au contraire, est générale et peut-être plus générale que dans aucun autre État. Sur les bords de l'Adriatique surtout, les populations sont très-heureuses. Ce qu'il y a d'indigents se borne presque aux mendiants qu'on rencontre auprès des édifices publics ; et qu'est-ce que cela pour l'ensemble du domaine pontifical ? Le voyageur qui s'en trouve plus ou moins obsédé, quand il passe, trouve que c'est beaucoup, et quand il sera rentré dans son pays, il dira que la misère est affreuse dans

les États de l'Église. Mais c'est une erreur. Dans d'autres royaumes opulents, la misère qui se montre est déjà épouvantable, celle qui se cache est plus épouvantable encore. Dans les États romains, la pauvreté se fait voir à peu près entière aux portes des églises. Et là, vous la trouvez respectueuse, suppliante, honnête dans son attitude comme dans son langage. Elle peut vous sembler importune, elle n'est jamais insultante. Après tout elle aurait peu raison de se montrer sauvage et de s'irriter de sa destinée ; la charité publique est assez libérale envers elle pour lui permettre de faire quelquefois une petite fortune, et quand elle ne pourra plus tendre la main sur le seuil du temple, le gouvernement a préparé de nobles asiles pour la recueillir avec son impuissance et sa caducité.

Non, le peuple romain ne porte pas avec impatience la sainte et paternelle autorité des Papes ; non, ses pensées ne sont ni au mécontentement, ni à l'inquiétude, ni à la conspiration. S'il paraît s'émouvoir, c'est par le fait d'excitations étrangères. Des Français, des Anglais, des Prussiens, des Russes, des Américains s'en vont à Rome ; ils y sont accueillis avec une bonté que nulle autre cité ne leur témoignerait ailleurs, et foulant aux pieds toutes les lois de la délicatesse, violant tous les droits de l'hospitalité, ils tenteront de prouver à Rome qu'elle est malheureuse sous le régime pontifical ; qu'elle aurait mille fois plus de liberté et de prospérité sous l'empire d'une autre constitution politique. Le bon sens romain fait le plus souvent justice de ces insinuations qui contiennent autant de délire que d'ingratitude. Mais enfin quelques esprits superficiels, quelques imaginations exaltées peuvent se laisser surprendre. Ce sera plus qu'il n'en faut pour susciter une certaine inquiétude et créer un danger social. Mais ces égarements particuliers et provoqués par des causes extérieures ne changent rien aux dispositions générales de la nation qui veut la paix, estime et goûte sa condition, bénit enfin le sceptre pontifical au lieu de le maudire.

Comme les États Romains ne connaissent point par eux-mêmes les haines politiques, ils ne connaissent pas davantage les haines sociales. Que de peuples et les plus grands peuples sont divisés aujourd'hui ! Les doctrines du libéralisme voltairien et celles du so-

cialisme qui n'en sont que la suprême efflorescence ont creusé des abîmes entre les différentes classes; celui qui doit obéir ne peut plus supporter celui qui commande; celui qui ne possède pas abhorre celui qui possède; celui que le rationalisme a saisi ne voit qu'avec une sorte de mépris ou de rage les institutions catholiques, et volontiers il les anéantirait s'il en avait le pouvoir. Ainsi la société n'est plus qu'une agrégation d'éléments ennemis que nul autre ciment ne rapproche que la main de la force. Dans les États Romains, il n'en est pas de même. L'obéissance n'a rien qui coûte au subordonné, et le respect tient tellement à sa conscience et à ses habitudes qu'il paraît s'en faire un bonheur plutôt qu'un sacrifice. L'esprit de fraternité n'est ni moins spontané ni moins général. Dans la rue de la cité l'ouvrier et le paysan coudoient le militaire, le Jésuite et le Capucin, et tous se regardent d'un œil ami, ils conversent avec intimité, et ni la diversité des carrières, ni la différence des costumes ne les empêchent de se traiter comme les membres d'une même famille. A côté d'eux passent les équipages de l'opulence, ils peuvent en plaisanter avec une aimable et spirituelle gaité, mais ils ne soupçonnent pas même qu'on puisse les voir avec une noire et frémissante impression d'envie. Aussi dans les réjouissances publiques tout ce monde est confondu dans une admirable unanimité de sympathie et de mutuelle politesse. Le noble ne craint pas de se mêler au peuple; le peuple à son tour est plein d'égards et de convenance pour la noblesse. Jamais une catégorie n'a même la pensée d'en blesser une autre, et rien n'est plus facile que de maintenir l'ordre au milieu des multitudes immenses attirées et formées par ces fêtes populaires. Voilà le peuple de Rome.

Que si depuis la dernière révolution il a fallu des troupes étrangères pour protéger le trône du Souverain-Pontife, on sait bien que la cause n'en est pas dans les États-Romains eux-mêmes. Il a fallu d'abord y éteindre les dernières agitations d'un orage que nous avons nous-mêmes déchaîné sur l'Europe. Et puis qui l'ignore? Les anarchistes de tous les pays, sans en excepter la France, ont les yeux fixés sur Rome. Précisément parce que la force militaire

des Papes est plus restreinte, ils espèrent qu'ils feraient facilement leur proie de cette capitale dans un moment de crise. C'est là qu'ils se sont toujours promis d'établir leur premier centre d'opérations s'ils venaient à susciter de nouveaux mouvements, et pour arriver plus aisément à bout de ce dessein, pour se ménager dans l'occasion des auxiliaires tout prêts à les seconder, ils s'acharnent à travailler secrètement le peuple, afin d'y entretenir un éternel ferment de rébellion. Et voilà le péril que les armées d'occupation jusqu'à ce jour ont eu pour mission de conjurer ; elles sont là pour arrêter l'explosion du mal dont nous avons créé la cause. Elles sont aussi là-bas pour défendre nos propres foyers. L'Europe et tous ses États sont solidaires du sort de l'Italie. Si vous permettez à l'anarchie de triompher à Rome, vous verrez que du centre de la Péninsule, elle aura bientôt étendu ses ravages jusqu'aux bords de la Vistule. En assurant la paix du Domaine Pontifical, vous assurez celle du monde.

Ainsi de ce que les armées étrangères tiennent encore garnison dans quelques villes des États Romains, on ne peut pas conclure que les sujets du Pape soient las de son gouvernement, ce fait prouve au contraire qu'ils l'aiment. Combien comptez-vous de Français et d'Autrichiens sur les bords du Tibre et de l'Adriatique ? Le nombre en est insignifiant, et pour qu'une si faible poignée de troupes tienne tout un peuple en respect, il faut que la haine de ceux qui le gouvernent et l'esprit de désordre et de bouleversement ne le torturent pas à l'excès. Certes, que deviendrions-nous, si nous n'avions pour nous garder qu'une force proportionnée à celle que nous entretenons en Italie ? On prétend que nous sommes dans le calme et que les mauvaises passions sont éteintes ; cependant nous avons plus de trois cent mille hommes sous les armes. Avouons après cela que les dangers de Rome sont moins terribles que notre paix !

Du reste personne n'ignore que le Souverain-Pontife a déclaré qu'à ses yeux le moment de l'évacuation semblait être venu ; il espère pouvoir se suffire à lui-même avec les forces qu'il organise, pourvu que nous ne laissions pas à ces artisans de révolutions que

nous portons dans notre sein la liberté de se précipiter sur les États du Saint-Siège: Livré à lui seul, le peuple romain ne remuera pas. Il a plus de bon sens que ceux qui parfois se donnent le droit injuste de le mépriser. Ce qu'il doit à la Papauté, la grandeur qu'il emprunte à l'honneur d'être gouverné par elle, les ménagements, les bontés et les sollicitudes extrêmes dont elle se fait une loi dans la manière dont elle le traite, les encouragements qu'elle lui prodigue et les améliorations vers lesquelles elle le pousse par des primes décernées à l'agriculture et à l'industrie, par les chemins de fer qu'elle établit, par les moyens de communications qu'elle rend plus faciles et plus multipliés, les limites de modération dans lesquelles elle s'étudie à maintenir les impôts dont il est frappé, le prix réduit auquel elle veille à ce qu'il puisse avoir les substances les plus nécessaires à la vie, les fêtes multipliées et délicieuses dont elle sème l'existence publique, les étrangers de tout pays et de toute distinction qu'elle attire, la gloire qu'il a par elle de voir son nom s'attacher à l'Église catholique comme sa désignation spéciale et caractéristique, voilà tout autant d'avantages qu'il sait apprécier. Il est assez judicieux et assez clairvoyant pour comprendre que nulle autre royauté ne l'établirait dans d'aussi glorieuses conditions; nulle autre ne l'élèverait au même rang dans le monde, et grâce à cette conviction, ce ne sera jamais par l'impulsion de ses propres instincts qu'il se détachera du trône pontifical.

Et n'essayez pas de lui faire entendre que le pouvoir temporel des Papes est un obstacle au triomphe de la cause italienne. Il vous demandera d'abord où est l'Italie; il voit des Italiens, mais une Italie, encore une fois où la prendre? Et puis la cause italienne? Qu'est-ce que cela veut dire? En quoi consiste-t-elle? C'est peut-être l'éloignement de l'étranger? Mais lors même que cet intérêt serait aussi certain qu'il est problématique, il n'est au fond que l'affaire d'une province; le peuple romain n'a pas à s'en mêler, quand surtout il s'agit de porter atteinte à une possession garantie par des traités solennels. Si jamais il était blessé dans ses droits, il ferait ce que lui prescrirait son gouvernement. Mais jusqu'à ce moment qui viendra tard sans doute, il reste tranquillement ren-

fermé dans ses frontières, et la véritable cause italienne, à ses yeux, c'est le respect de la justice, des grandes stipulations internationales, des droits dont elles sont le fondement, et l'inviolable intégrité du pouvoir temporel du Saint-Siège, clef de voûte de l'édifice social, garantie suprême de paix et de liberté pour la Péninsule, trésor sacré qu'il importe de ne sacrifier ni aux rêves des utopistes, ni aux calculs de quelques aveugles ambitions.

XVII

Et maintenant, N. T.-C. C., à quelle conclusion nous arrêter ? A la résolution de la prière. Quand Pierre était à Jérusalem dans les prisons, l'Église priait avec autant d'ardeur que d'unanimité pour la délivrance du Prince des Pasteurs. Aujourd'hui le successeur de Pierre n'est pas dans les fers, mais il est dans les angoisses ; il peut dire comme le Prophète, qu'il a trouvé dans la paix ses anxiétés les plus amères (1). Peut-être comme Pontife a-t-il des raisons de se réjouir ; les destinées générales de l'Église, à l'heure qu'il est, ne sont pas sans éclat et sans triomphes. Mais c'est comme Prince temporel qu'il se voit abreuvé des plus inexplicables insultes. Nulle âme de souverain ne fut plus suave, plus clémente, plus généreuse ; aucun pouvoir n'a tenté plus courageusement de lancer son peuple dans une voie de progrès et d'amélioration ; personne non plus n'a su pardonner avec plus de magnanimité que lui les ingratitude révoltantes dont on a payé ses nobles intentions et ses immenses bienfaits ; il n'est pas de Monarque enfin plus digne d'être heureux parce qu'il n'en est pas qui désire plus vivement de répandre autour de lui le bonheur. Et malgré tant de titres qui le recommandent à la vénération de tous, il est une foule d'esprits aveugles et d'écrivains sans délicatesse qui l'outragent, dénigrent avec la plus criante injustice et son gouvernement et la situation de ses États, travaillent à déchaîner contre son trône des ouragans par lesquels ils seraient heureux de le voir emporter. Ces attentats parricides sont

(1) Isai., xxv:ii.

connus du Pontife auguste contre lequel ils sont dirigés, et sans doute il en ressent la plus accablante affliction. Ah ! conjurons le Seigneur de répandre sur lui des consolations proportionnées à ses douleurs, et d'écarter de cette tête sacrée les tempêtes que des haines impies voudraient faire éclater sur elle.

Prions encore, si vous vous sentez la force de solliciter le plus grand des miracles, prions pour que Dieu daigne éclairer les ennemis du Saint-Siège. Les plus aveuglés de tous ne sont pas les anarchistes, ce sont les rationalistes soi-disant honnêtes. Hommes inconscients, ils se prétendent catholiques ; ils écrivent même parfois des livres de dévotion, et puis ils ne rougiront pas d'envoyer au Pape d'arrogantes leçons de tolérance et de droit canonique. Ils se tairont sur les persécutions dont les Catholiques sont l'objet dans certains royaumes dissidents, et vous les entendrez pousser de ridicules gémissements sur la grande affaire de Bologne. Ils ont une peur immense des révolutions parce qu'ils sont essentiellement conservateurs, et de tous leurs efforts, tantôt par de méchants sarcasmes, tantôt par de puérides indignations, ils poussent les États Pontificaux à des agitations qui ne manqueraient pas d'envahir l'Europe entière. Si ce malheur, fruit de leur imprudence, éclate, ils se réfugieront épouvantés dans les bras de l'Église pour lui demander son appui, et quand le calme sera revenu, vous les verrez encore se retourner contre leur bienfaitrice et provoquer contre Rome une nouvelle explosion de ces orages qui les avaient désespérés. Il n'est pas dans le monde d'aveuglement comparable à celui de ces prétendus sages ; il n'en est pas non plus que Dieu prenne moins en pitié. Mais enfin prions malgré cela ; peut-être le Seigneur fera-t-il violence aux règles ordinaires de sa justice pour restituer à ces yeux malades la lumière dont ils sont si profondément indignes. Prions surtout à la vue des complications qui paraissent se préparer pour ceux que la Providence a placés à la tête des peuples. Sans doute, en ce moment, ils n'ont tous envers le Saint-Siège et sa puissance temporelle que des pensées de dévouement et de respect. Mais quand on s'engage dans les hasards d'une grande lutte, on ne peut se répondre qu'on saura perpétuellement se

commander à soi-même. Souvent on est emporté plus loin qu'on ne le croyait en débutant. Un enivrement, une irritation, une apparente nécessité vous égare et vous jette à des extrémités désavouées auparavant par la raison comme par la conscience. Ah ! conjurons Celui qui commande aux événements et dirige la pente des cœurs comme le cours des fleuves, de soustraire à cet entraînement fatal ceux entre les mains de qui reposent les destinées de l'Europe. Implorons pour eux la grâce de pouvoir se contenir, de laisser Rome étrangère à des débats avec lesquels elle n'a rien à démêler, et de se rappeler toujours qu'on ne touche jamais à ce rocher du Capitole, sur lequel repose aujourd'hui le trône pontifical, sans y briser souvent son sceptre et toujours son glaive et l'honneur de son nom.

Donné à Nîmes en notre palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du Secrétaire-Général de notre Évêché, le dix-sept avril 1839, dimanche des Rameaux, jour où l'Église nous rappelle que, pour les Disciples comme pour le Maître, les ovations touchent de près au sacrifice du Calvaire.

LETTRE

SUR LA BROCHURE INTITULÉE

LE PAPE ET LE CONGRÈS

Une nouvelle brochure sur la question Romaine vient d'être publiée, N. T.-C. C. ; elle a pour titre : *le Pape et le Congrès* (1). L'auteur a cru devoir taire son nom, et il a bien fait, parce que son écrit nous le montre sans franchise dans les sentiments, sans élévation dans le caractère, sans valeur dans les doctrines, et même sans prestige dans la littérature. Mais à juger de sa situation par le bruit qui s'est fait autour de son œuvre, il doit avoir quelque importance dans la presse et dans le monde. Avant même que l'ouvrage eût paru, l'opinion s'en préoccupait; les initiés l'annonçaient joyeux, souriants, comme un événement décisif; les vrais catholiques, émus de ces tressaillements impies, ne pouvaient penser sans alarmes à cet autre coup dont le Souverain-Pontife allait encore être frappé, après mille autres qui l'avaient déjà meurtri; il y avait dans l'attente générale je ne sais quoi de solennel, comme si la voix d'un prophète s'apprêtait à faire entrevoir une ruine par delà les futures résolutions du Congrès. Dès que le livre a vu le jour, la presse d'Outre-Manche s'en empare et l'exalte avec frénésie, parce qu'elle y trouve un auxiliaire pour ses haineux desseins contre Rome; en France, les applaudissements sont unanimes parmi les feuilles révolutionnaires qui ne lui reprochent que le tort de la modération; les journaux soi-disant honnêtes le trouvent grave, quoiqu'ils signalent quelques légères difficultés d'exécution;

(1) Paris. Dentu, libraire-éditeur. 1859.

les uns et les autres l'acceptent volontiers comme une exposition de doctrine et de droit parfaitement légitime, et dans leur pensée secrète, les plénipotentiaires qui vont se réunir n'auraient rien de mieux à faire que de s'adresser, ce document dans les mains, au représentant du Saint-Siège et de lui dire : « Retournez à votre maître, et faites-lui savoir, au nom de l'Europe entière, qu'au lieu d'être le roi d'un Etat, il ne sera désormais que le podestat d'une cité. »

A notre tour, N. T.-C. C., nous allons juger ce libelle à la lumière des vrais principes de droit et de raison. De quelque plume qu'il soit émané, de quelque source qu'en soit partie la première inspiration, nous avons comme Evêque non-seulement autorité mais mission pour l'examiner, et nous le ferons avec autant de franchise que de mesure. Nous ne dissimulerons rien de notre pensée parce que notre devoir est de la dire tout entière ; mais en déployant tout ce qu'appellent de vigueur les outrages faits au Saint-Siège sous le voile d'un mensonger respect, nous saurons nous arrêter à la limite que notre dignité nous ordonne de ne pas franchir.

I

L'auteur commence par déclarer qu'il veut étudier la question qu'il aborde « en catholique sincère (1) ». A Dieu ne plaise que nous voulions juger les reins et les cœurs ! C'est là un trésor ou plutôt un abîme dont le secret n'appartient qu'à Celui qui l'a creusé. Mais pourtant lorsqu'un homme, avant d'entrer dans l'arène, s'attribue certains sentiments religieux, on peut bien lui demander où sont en lui les caractères qui les justifient. Vous vous dites catholique sincère ? Mais un catholique sincère se reconnaît à un respect profond pour les décisions émanées du Saint-Siège et surtout pour les censures qu'il a lancées, pour les protestations qu'il a cru devoir faire éclater : et ce respect le montrez-vous ? Depuis que le pouvoir temporel des Papes est constitué, bien des fois diverses par-

(1) *Le Pape et le Congrès*, 5.

celles de leurs Etats ont été soustraites à leur autorité, tantôt par la révolte et tantôt par l'invasion. A chacun de ces soulèvements, à chacune de ces injustes conquêtes, le Pontife qui portait alors le sceptre a fait entendre des reproches ou des réclamations énergiques. Lisez l'admirable et fécond recueil des lettres d'Innocent III, vous en trouverez de frappants exemples (1). C'est ce qu'a fait Pie IX, à l'imitation de tous ses prédécesseurs. Dans son Allocution du 20 juin 1859, n'a-t-il pas condamné de toute l'indignation de son cœur et de toute la puissance de sa voix, comme il le dit lui-même, les actes de rébellion, d'impiété, de spoliation, dont Bologne, Ravenne et Pérouse ont été le théâtre ? Ne rappelle-t-il pas toutes les excommunications portées contre les auteurs, quels qu'ils soient, de semblables forfaits depuis les Constitutions apostoliques jusqu'au Concile de Trente (2) ? Sa seconde Allocution du 25 septembre ne roule-t-elle pas sur le même fond d'idées, et dans celle-ci comme dans l'autre, n'épuise-t-il pas les termes les plus vigoureux pour exprimer la réprobation dont il frappe les faits qui se sont accomplis ? N'ajoute-t-il pas que, s'il désavoue et flétrit les attentats consommés contre son pouvoir, c'est parce qu'il a fait serment de maintenir intacts les domaines sacrés de l'Eglise romaine, de les défendre contre tous les sacrilèges qui tenteraient de les entamer ? Et ne termine-t-il pas en publiant que la promesse qu'il a jurée devant rester immuable, les résistances, de son côté, seront toujours les mêmes (3) ? » Oui, telle a été la conduite du Pape. Il tonne contre ceux qui l'ont dépouillé des Légations ; et vous lui conseillez d'abandonner même les Marches et l'Ombrie ; il foudroie les usurpateurs ; et vous cherchez à démontrer que le Congrès a le droit de circonscrire ses possessions à la seule ville de Rome. Et voilà ce que vous appelez un *catholique sincère* ! Impie dérision !

Un catholique sincère n'a pas seulement du respect pour les jugements et les anathèmes de Rome ; il connaît aussi les sympathiques

(1) Patrolog. Lat., t. CCXIV.

(2) Alloc. habita in Cons. Secret. die xx jun. MDCCCLIX, p. 7, 8.

(3) Alloc., ut supra.

tristesses de la piété filiale. Voici plusieurs mois que quelques misérables rebelles ont payé, sur les bords de l'Adriatique, les bienfaits du plus clément et du plus généreux des rois par la plus atroce des ingratitude ; après avoir repoussé sans motifs et sans pudeur sa douce autorité, ils ont appelé, pour la remplacer, je ne sais quelle dictature exotique qui, malgré la neutralité reconnue des Etats romains, n'a pas rougi de se prêter à cette usurpation. Elle aussi prétendait, en commettant cet infâme attentat, rester catholique sincère. Mais à Rome, on a su l'apprécier à sa juste valeur, et le Saint-Père a profondément gémi de tous ces outrages faits à sa souveraineté. Le Vatican ne pourrait dire tout ce qu'il lui a vu répandre de larmes ; depuis le commencement de ces horreurs, il jette les cris de sa douleur à tous les échos de la catholicité. Et pendant que les Evêques et les Fidèles gémissent de ses angoisses, l'auteur de la brochure, avec le calme d'un diplomate sans entrailles, met en œuvre un secret inouï pour le consoler. Il commence par déclarer « qu'il n'a point à se préoccuper de l'intérêt des populations des Romagnes, du droit qu'elles peuvent avoir de se donner un autre gouvernement, des plaintes qu'elles élèvent contre l'administration pontificale, de la sincérité plus ou moins sérieuse des votes qui ont prononcé l'annexion au Piémont (1). » Évidemment ces atrocités, au lieu d'être des coups de poignard pour le cœur du Saint-Père, n'ont été pour lui que de faibles piqûres. Il n'y a pas à en prendre souci. Ou bien si son âme a cru devoir en être blessée, voici que, pour tempérer ses amertumes, on lui prouve mathématiquement qu'il doit tout abandonner. « Ah ! Très-Saint-Père, vous gémissiez de la défection de Bologne, renoncez à Pérouse et vous verrez tarir vos pleurs. D'iniques ravisseurs vous ont enlevé vos plus riches provinces ; mais ne tenez aucun compte du droit légal qu'ils ont outragé ; montrez-vous encore plus détaché qu'ils n'ont été spoliateurs ; réduisez-vous à rien ; ne demandez plus votre pain de chaque jour au sol de vos Etats, mais à l'aumône volontaire des grandes puissances, et alors votre âme sura-

(1) *Le Pape et le Congrès*, pp. 21, 22.

bondera de joie ! » Quelle belle philosophie que celle d'un *catholique sincère* ! comme elle possède bien l'art d'adoucir les grandes tribulations !

Il est vrai que ce catholique sincère est aussi catholique indépendant. Par le rapprochement de ces deux qualités, les extrémités les plus opposées se touchent et se concilient. Catholique sincère, on semble respecter les sentences pontificales ; catholique indépendant, on sait s'en affranchir. Catholique sincère, on peut admettre à la rigueur que les droits du Saint-Siège ont été lésés par le démembrement des Légations ; catholique indépendant, on soutient qu'il n'a pas raison de s'en plaindre. Catholique sincère, on veut que le Pontife ait un pouvoir temporel ; catholique indépendant, on proclame que ce pouvoir doit reposer et s'exercer sur le vide. Catholique sincère, on avoue que le Pape gémit ; catholique indépendant, on lui conseille de centupler ses tribulations pour en alléger le fardeau. On est admirablement à l'aise sous l'égide de ces deux caractères réunis sur un même front et dans un même cœur ; le oui et le non s'y donnent une main fraternelle, et rien n'empêche d'avoir, contre le Vicaire de Jésus-Christ, les haines d'un Moscovite ou d'un Musulman sous le masque d'un Romain.

II

Des sentiments religieux que l'auteur s'attribue, il est intéressant de passer aux intentions qui l'animent.

Avant tout il s'est promis de rester maître de lui-même ; c'est ce qu'on peut appeler son intention morale. « La question, d'après lui, a été imprudemment passionnée. La passion, a dit Montesquieu, fait sentir, mais ne fait jamais voir. Essayons donc de la bannir d'un sujet où la conscience et la raison peuvent seules parler avec autorité (1). »

La question a été *imprudemment passionnée* ? Et par qui ? Par la presse anarchique ou honnêtement impie ? Pourquoi ne pas l'ex-

(1) *Le Pape et le Congrès*, p. 5.

primer? Mais non, ce n'est pas d'elle que vous prétendez vous plaindre, puisque vous fondez vos espérances de succès sur la complicité de ses sympathies. Par les journaux catholiques? Ils méritent assez peu ce reproche, puisque tout le monde sait jusqu'à quel point ils ont eu les mains libres. Et d'ailleurs, pourquoi ne pas le dire nettement afin de ne pas exposer l'opinion publique à faire remonter l'accusation plus haut? Est-ce par les Evêques? Oui, voilà sans doute ceux que vous avez en vue; on le sent, quoique vous ne le disiez pas. Mais qu'ont-ils fait pour la plupart? Au début de la guerre, ils ont publié presque sans commentaire une Encyclique par laquelle le Saint-Père les invitait à prier et à faire prier pour que la lutte qui s'ouvrait ne fût ni trop prolongée, ni trop sanglante? Un peu plus tard quand l'incendie, après avoir envahi la Toscane et les duchés secondaires, eut pénétré dans les Romagnes, Pie IX leur fit parvenir une Allocution consistoriale dans laquelle étaient résumés les crimes commis par les anarchistes romains, appuyés par l'impie ambition d'une puissance étrangère. Il leur adressa encore une Allocution nouvelle au mois de septembre portant à peu près sur les mêmes objets et les conviant pour la troisième fois à redoubler leurs supplications. Leur devoir était de faire connaître ces actes à leurs peuples et ils les leur ont communiqués. Mais dans les diverses Lettres pastorales écrites à cette occasion, qu'ont-ils fait pour passionner la question italienne? Ils ont flétri la spoliation; mais fallait-il la bénir? Ils ont condamné la révolte; mais devaient-ils la consacrer? Ils ont répété ce que le Souverain-Pontife avait dit de ses droits; mais puisqu'ils n'ont pas encore le secret d'être catholiques à la fois *sincères* et *indépendants*, pourquoi se seraient-ils hasardés à démentir le Docteur universel et suprême? Ils ont fait retentir l'écho de ses gémissements en y mêlant le cri de leur propre désolation; mais parce que la politique vous a desséché le cœur, parce que vous dissertez sur les angoisses du plus doux des Pontifes avec l'insensibilité qu'un anatomiste mettrait à disséquer un cadavre, est-ce à dire que, nous, les enfants aînés de cette grande victime, nous devons partager le déshonneur de votre impassibilité? Enfin, ils ont exhorté les fidèles à se réunir avec eux au

ped des autels pour y répandre en commun leurs prières et leurs larmes ; mais pouvaient-ils permettre aux membres du corps sacré de l'Église d'être en paix et de se réjouir, pendant que l'âme de celui qu'ils appellent si justement leur père était dans les tortures ?

Voilà ce qu'ont fait les Évêques ; ils ont fait éclater au dehors les tristesses infinies de leur piété filiale, et cela sans emportement et sans violence. D'ignobles pamphlets, sous forme de brochures ou d'articles, ont essayé d'égarer ou d'ameuter l'opinion contre le Saint-Siège ; au lieu de l'agiter ainsi, eux n'ont cherché qu'à l'éclairer. Ils n'ont ni condamné la politique de l'Empereur, ni dénaturé ses discours par de fausses interprétations, ni manifesté des défiances vis-à-vis de ses intentions à l'égard du Souverain-Pontife. Le Gouvernement lui-même a dû leur rendre publiquement cet hommage. Quand le pouvoir, par une mesure exceptionnelle, a cru devoir interdire la reproduction dans les journaux de ceux de leurs mandements qui touchaient à la question romaine, se sont-ils plaints de la défense ? On a dit que cet acte avait été dicté par un sentiment de respect pour la dignité pontificale ; ils n'ont pas écrit une ligne pour contester la sincérité de ce motif. Les conséquences de ce fait étaient immenses, et cependant ils ne les ont pas signalées. Cette conduite si pleine de modération, de convenance et de respect, est-elle de la passion ? Y en a-t-il davantage dans les cris d'indignation ou de douleur que leur ont si naturellement arrachés les attentats sacrilèges commis contre le Saint-Siège ? Et quand ils auraient crié plus fort et plus haut encore, aurait-on pu dire même alors qu'ils y mettaient de la passion ? Eh bien ! oui, c'est de la passion ; mais une passion sainte ; mais une passion qui porte en soi-même autant de sagesse que de dignité. Ce n'est pas celle dont parle Montesquieu, et qui empêche de voir pour ne laisser que sentir. Celle-là au contraire ne fait sentir que parce qu'elle fait voir. Quiconque en est atteint celui-là voit juste dans les hautes questions de droit et de délicatesse ; quiconque ne l'a pas, celui-là n'y voit rien. Son intelligence n'aura sur ce point en politique que des idées fausses ou misérables, parce qu'il manque à sa sensibilité

certaines fibres généreuses ; c'est le cas d'appliquer cette parole d'un homme illustre : Les grandes pensées viennent du cœur.

Ainsi l'intention morale de l'auteur est sans objet. Vient ensuite son intention doctrinale qui n'est guère plus heureuse. « Entre ceux, dit-il, qui, détestant le pouvoir temporel du Pape, appellent hautement sa chute et ceux qui, considérant ce pouvoir comme un article de foi, ne veulent pas que l'on y touche, il y a place pour une opinion moins exclusive dans un sens ou dans l'autre (1). » Qu'il existe des hommes aspirant avec fureur au renversement absolu de la puissance temporelle du Saint-Siège, c'est un fait malheureusement trop certain. Mais où sont ceux qui considèrent l'existence de ce pouvoir comme un article de foi ? Quelle définition de l'Église, quelle bulle pontificale lui a jamais attribué ce caractère ? Citez un évêque, un théologien quelconque, même un seul journaliste intelligent qui l'ait placé parmi les questions dogmatiques ? Que la possession de cette souveraineté soit utile, précieuse, convenable, nécessaire même d'une certaine nécessité morale, voilà ce qu'on a pu dire ; on a pu même ajouter qu'elle avait été providentiellement établie, et que c'était aussi providentiellement qu'elle se soutenait encore. Mais en faire un article du symbole, lui assigner la même origine et la même immutabilité qu'aux vérités évangéliques, c'est chose complètement inouïe. Ainsi quand l'auteur de la brochure prétend qu'on l'assimile à un article de foi, de deux choses l'une : ou il entend ces paroles à la rigueur, et alors il est complètement dans le faux : ou il s'exprime en hyperbole, et dans un homme qui se charge d'illuminer le Congrès, rien n'est plus déplacé que de pareilles exagérations de langage.

Il ne faut pas les justifier en disant qu'on a proclamé absolument inviolable la souveraineté temporelle du Saint-Père, et qu'on ne veut pas qu'on y touche. Et quel si grand mal ? Ce pouvoir est appuyé sur le plus incontestable des droits et sur une possession plus de dix fois séculaire ; avec une pareille consécration faudra-t-il qu'il soit moins respectable que tant d'autres droits qui sont moins so-

(1) *Le Pape et le Congrès*, p. 6.

lidement établis? Suffira-t-il que des scélérats lui portent atteinte pour qu'il cesse d'être sacré? Ou bien suffira-t-il que d'insensés publicistes colorent du nom de vœu populaire l'audacieux attentat qui l'aura confisqué, pour justifier le crime de cette usurpation? Ou bien enfin serait-on trop téméraire et trop absurde en soutenant que ce forfait, condamné par la justice et la raison, ne peut être absous et légitimé par les décisions d'un Congrès? Et, après tout, n'est-il pas évident que, même en professant ces doctrines, même en regardant les domaines du Pape comme inattaquables au point de vue du droit politique et de l'équité, on ne va point pourtant par là même jusqu'à compter leur inviolabilité parmi les articles de foi? Ce premier extrême dont l'auteur de la brochure veut se tenir éloigné n'est donc qu'une chimère.

D'autre part, il est moins écarté du second extrême qu'il ne le suppose. Il veut, à vrai dire, la conservation du pouvoir temporel du Saint-Siège; c'est à ses yeux une incontestable nécessité. Mais il déclare en même temps qu'à ses yeux ce pouvoir doit être à peu près nul, et que ses possessions doivent se borner à la seule ville de Rome, en y joignant tout au plus une faible banlieue pour ceinture. Certes! réduit à de telles proportions, que devient le pouvoir pontifical? N'est-ce pas toucher de près à ceux qui en désirent l'entière destruction? Vaut-il la peine de tirer le glaive contre eux pour conserver au Vicaire de Jésus-Christ ce misérable coin de terre que vous voulez lui donner pour apanage, et qui n'aura tout juste que l'emplacement d'un tombeau? Ainsi, vous qui croyiez devoir vous battre contre deux genres d'adversaires, vous n'en avez point devant votre belliqueuse épée; ce ne sont pas ceux qui font du pouvoir temporel un article de foi, puisqu'il n'en existe pas; ce ne sont pas non plus ceux qui désirent dépouiller le Pape de toute espèce de souveraineté, puisque ceux-ci, séparés de vous seulement par l'épaisseur d'un atôme, se donnent pour vos amis et battent frénétiquement des mains en l'honneur des conclusions posées dans la brochure. Si votre pensée était le démenti de leurs vœux, ils vous honoreraient de leurs injures; et puisqu'ils vous flétrissent de leurs éloges, c'est preuve qu'ils trouvent en vous, quoique *catholique sin-*

cère, un auxiliaire précieux pour leurs projets impies. — Voilà pour pour les intentions.

III

Quelles sont maintenant les combinaisons que l'auteur écarte comme impossibles, relativement à l'organisation du pouvoir temporel ? La première élimination signalée par la brochure porte sur le territoire.

« Non-seulement, dit-elle, il n'est pas nécessaire que son territoire soit très-étendu, mais nous croyons qu'il est essentiel qu'il soit restreint. Plus le territoire sera petit, plus le souverain sera grand (1). » Sans doute il ne serait ni nécessaire, ni même peut-être opportun que le Souverain-Pontife, comme Prince, eût des États aussi vastes que la France. Si c'est là ce que vous avez voulu dire, on ne court aucun risque à vous donner raison. Mais qu'entendez-vous par ce territoire restreint dans lequel vous croyez *essentiel* de l'emprisonner ? A combien de milles italiens prétendez-vous en réduire le diamètre et la circonférence ? Trouveriez-vous par hasard que l'étendue actuelle du domaine pontifical constitue un grand royaume, et ne peut raisonnablement être classé parmi ces territoires que vous appelez *restreints* ? Mais un enfant, s'il entendait ce langage, ne pourrait s'empêcher de sourire.

« Plus le territoire sera petit, plus le souverain sera grand. » Mais dites-vous ces paroles avec sérieux ? Alors, en votre qualité de *catholique sincère*, renvoyez les Papes aux catacombes : puisqu'à ce moment ils ne seront rien, en vertu de vos doctrines ils seront tout, et jamais ils n'auront été plus Princes que lorsqu'ils auront cessé de l'être. Quelles radieuses illuminations pour le Congrès !

« En effet, poursuit la brochure, un grand État implique certaines exigences auxquelles il est impossible que le Pape donne satisfaction (2). » Dans un État de quarante ou soixante millions d'habitants, c'est possible. Mais encore, si ces exigences sont légitimes, quelles sont celles auxquelles le Pape ne donnerait pas satisfaction ?

(1) *Le Pape et le Congrès*, pp. 10 et 11.

(2) *Le Pape et le Congrès*, p. 11.

— « Un grand État veut vivre politiquement. » Mais la vie politique peut se manifester sous mille formes différentes, et parmi ces formes n'en est-il pas, même de grandes et solennelles, qui soient compatibles avec le régime pontifical ? — « Un grand État veut perfectionner ses institutions. » Et quel obstacle y mettront les Papes pourvu que ces perfectionnements soient raisonnables ? — « Un grand État veut participer au mouvement général des idées. » Si ces idées sont fausses, les Papes en écarteront le fléau ; mais quel si grand mal ? Si elles sont vraies, sages, tutélaires, fécondes, ils leur permettront sans difficulté de franchir la frontière. Parmi les idées de cette nature quelle est celle qu'ils ont repoussée ? — « Un grand État veut bénéficier des transformations du temps. » Que le bénéfice soit réel, Rome ne s'opposera point à la transformation. — « Il veut, enfin, bénéficier des conquêtes de la science et des progrès de l'esprit humain (1). » Eh bien ! quel empêchement mettront les Papes à ce que leurs peuples s'assurent la possession de ce double avantage ? Quelle est la science digne de ce nom dont ils arrêteront la marche ? Quel est le progrès intellectuel, mais progrès honorable, dont ils comprimeront l'essor ? Faut-il répéter ce fait devenu banal : que la civilisation moderne, même pour les perfectionnements matériels, est sortie presque tout entière de l'impulsion des Papes ? Faut-il ajouter, ce qui n'est pas moins connu, que même actuellement pour les arts, l'érudition, la jurisprudence et la diplomatie, leur gouvernement et leurs États en ont peu qui les effacent dans le monde ? Ce qu'ils ont fait et ce qu'ils font encore ne sera-t-il pas toujours possible ? Et quelle est donc cette iniquité qui, en dépit de l'histoire, s'obstine à les représenter comme enchainant leurs sujets dans des langes éternels ?

IV

Mais voici les motifs de ces suppositions étranges. Un grand État sous l'autorité des Papes ne pourra marcher, parce que « ses lois seront enchainées aux dogmes. » Qu'est-ce que ces mots signifient ?

(1) *Le Pape et le Congrès*, p. 11.

Voulez-vous dire que les lois seront invariables parce que les dogmes le sont, et qu'elles en suivront inévitablement la destinée? — Et pourquoi? Vous qui vous prétendez catholique sincère, vous admettez sans doute l'immutabilité des dogmes, objet de votre croyance; et cependant, avec ce dogme immuable ne vous sentez-vous pas capable de créer des règlements qui ne le soient pas; et qui suivent le mouvement social? L'immutabilité ne peut-elle pas être dans le chrétien et le progrès dans le législateur? Parce que dans tous les siècles il sera vrai que Jésus-Christ est Dieu, s'ensuit-il que tous les siècles où l'on croira cet article fondamental, devront être gouvernés par le même code et la même jurisprudence? Regardez dans l'Église; sa foi ne change pas, c'est là le dogme; et cependant sa discipline, qui forme comme le corps de ses lois, n'est-elle pas variable dans une certaine mesure? Celle qu'elle impose maintenant aux fidèles est-elle de tous points la même que celle qui régnait au moment où elle sortit des catacombes? Et de grâce, pourquoi ce mélange d'immutabilité dogmatique et de mobilité légale ne se reproduirait-il pas dans le gouvernement des Papes? Rien n'empêche que d'une main ferme ils ne maintiennent le dépôt des révélations divines toujours le même, toujours inaltérable, et que de l'autre ils ne conduisent leurs États avec un frein plus ou moins flottant, plus ou moins serré, suivant les besoins et le tempérament des différentes époques.

« Son activité, poursuit la brochure, sera paralysée par la tradition? » Il est évident que les grands Papes qui ont bâti Saint-Pierre, créé le Vatican, doté Rome de toutes les merveilles qui la décorent, inspiré Michel-Ange et Raphaël, ont étouffé l'activité de leur peuple et des génies cachés dans son sein sous le fardeau de la tradition. Il est également évident que ceux des Souverains-Pontifes qui ont assaini les marais Pontins, ouvert les magnifiques routes qui sillonnent leurs États, appelé l'établissement des chemins de fer, donné à l'agriculture des encouragements qu'elle n'a reçus d'aucun autre gouvernement, n'ont travaillé par tout cela qu'à river la société Romaine à l'humiliante colonne d'une tradition rétrograde. Avec un tel passé qu'attendre de l'avenir?

« Son patriotisme, reprend l'auteur, sera condamné par sa foi. » Et la preuve ? Interprétez le patriotisme dans son sens le plus exact et le plus élevé, et sous le régime pontifical sa foi ne le condamnera pas. Par patriotisme, entendez-vous l'esprit d'intrigue, d'ambition ou d'anarchie ? Entendez-vous encore la passion de l'utopie et la fureur de lancer son pays à la poursuite de gloires chimériques ? La foi, s'il se produit sous cette forme, pourra le condamner. Mais si le patriotisme est un amour judicieux de la patrie, s'il est l'ardent désir de l'honorer par l'art, la science, la littérature, l'industrie ou la vertu, s'il consiste dans la généreuse résolution de sacrifier sa fortune, sa santé et au besoin sa vie, pour en améliorer les institutions et en défendre contre l'étranger l'indépendance et les frontières, où donc avez-vous vu que la foi le condamnerait ? La papauté, gardienne de la foi, ne le condamnerait pas davantage ; ou en a pour garanties le patriotisme qu'elle a fait éclater elle-même dans toutes les occasions critiques. Personne ne fut jamais plus Italien que les Souverains-Pontifes ; depuis saint Léon jusqu'à Pie VI et Pie VII, il n'en est pas un qui, lorsque le péril l'a demandé, n'ait su résister avec un cœur de diamant aux envahisseurs de la patrie de quelque nom qu'ils s'appelassent, empereurs ou barbares.

« Il faudra qu'il se résigne à l'immobilité ou qu'il s'emporte jusqu'à la révolte. » Ni l'un ni l'autre ; il n'y aura point d'immobilité, puisque ni le dogme, ni la tradition, ni la foi n'empêchent de faire une part légitime au progrès. Et s'il y a révolte, ce ne sera qu'un mouvement désordonné provoqué par des passions coupables, et non point par le sentiment et l'impulsion d'une exigence raisonnable et sainte.

« Le monde marchera et le laissera en arrière. » Tous les États, pas plus que tous les hommes, ne sont point appelés à marcher du même pas. Est-ce que le Piémont est à la hauteur de la France ? Les provinces Danubiennes peuvent-elles entrer en parallèle avec l'Angleterre ? Tous les astres brillent-ils du même éclat et roulent-ils avec la même rapidité dans l'espace ? De même des sociétés. On ne peut exiger d'un État de trois millions d'âmes qu'il ait une civi-

lisation dont les splendeurs égalent celles d'un empire de trente-huit millions; et quand même celui-là resterait en arrière de celui-ci, on n'en pourrait rien conclure contre le gouvernement du premier; l'infériorité du progrès tiendrait évidemment à celle des ressources.

Après tout, parce qu'un État n'en suivrait pas un autre, ce ne serait pas à dire qu'il restât en arrière. Toute agitation n'est pas une gloire, tout mouvement n'est pas un progrès. Qu'un peuple coure à sa ruine en croyant se précipiter à la grandeur, sera-ce donc demeurer en arrière que de ne pas se jeter avec lui sur la pente des abîmes? Et qui nous assure que ce que vous appellerez marche rétrograde dans les États Romains ne sera pas ce prudent arrêt sur la route des écueils?

Enfin, sous quels points de vue la civilisation du gouvernement Pontifical sera-t-elle laissée en arrière? Au point de vue des doctrines religieuses? Vous n'oseriez pas le prétendre. Au point de vue des arts? Mais vous n'ignorez pas que ce sont les Papes qui ont fait de l'Italie et la plus grande école et le plus riche sanctuaire de la peinture, de la musique, de la statuaire et de l'architecture. Au point de vue agricole? Mais dans aucun État la grande culture n'est plus intelligente, la terre plus féconde, le laboureur et le propriétaire plus largement indemnisés de leurs sueurs et de leurs dépenses. Au point de vue scientifique? Mais entre les savants les plus extraordinaires de notre temps comme de tous les âges, plusieurs sont sortis des États de l'Église. Au point de vue de la magistrature et des lois? Mais qui vous démontre que Rome ne soit pas au niveau des autres sociétés? Tout au plus pourrez-vous dire qu'ayant plus de capitaux, en vertu de nos trente-six millions d'habitants, nous l'emporterons par la supériorité de l'industrie, du pavage des rues et de l'éclairage au gaz, ce qui même quelque jour pourra être contesté. Par les côtés essentiels, par ceux qui constituent véritablement l'honneur d'un peuple et d'une civilisation, il est d'autant moins sûr que les États Romains resteront au-dessous des autres, que sur plusieurs points jusqu'à cette heure ils les ont incontestablement effacés.

« Alors il arrivera de deux choses l'une : ou tout s'éteindra chez ce peuple, et il ne restera rien en lui des généreuses activités de la vie publique ; ou bien les nobles aspirations de la nationalité déborderont, et il faudra, comme cela s'est vu déjà, que la force matérielle vienne suppléer à l'insuffisance de l'autorité morale. Le pouvoir temporel du Pape, dans ces conditions, ne pourra se maintenir que s'il est protégé par une occupation militaire autrichienne ou française (1). » Des deux termes de ce dilemme le premier est faux ; oui, il est faux que, sous le régime pontifical, les généreuses activités de la vie publique doivent s'éteindre ; ainsi que nous l'avons fait observer, les raisons qu'on en donne sont absurdes, et les faits qui le démentent sont plus éclatants que le soleil. Le second terme du dilemme est également faux et de plus il est indigne. Quelles sont ces aspirations de nationalité auxquelles on fait allusion ? Quels sont ces débordements que l'autorité morale a été insuffisante à contenir ? Ce sont évidemment ces explosions révolutionnaires dont Pie IX a été victime, et que la France et l'Espagne réunies sont allées combattre sous les murs de Rome. Et vous appelez cela de nobles aspirations ? Quoi ! les trahisons de ministres amnistiés, la défection d'une armée qu'on a pervertie, les fureurs sauvages d'assassins qui tuent un des secrétaires du Pape dans le Quirinal et l'illustre Rossi dans l'escalier du palais de la Constituante, les spoliations et les meurtres en masse commis par les frénétiques délires d'une multitude égarée, tout cela vous paraît grand, louable, digne de respect ? Vous le regardez comme s'élevant contre le pouvoir temporel pour le convaincre d'impuissance et d'incompatibilité radicale avec les nobles instincts de la vie politique ? Quel renversement d'idées ! Quelle coupable consécration de l'infamie ! Et voilà jusqu'où peut aller un homme qui se dit *catholique sincère* et qui prétend ne s'inspirer que *de la conscience et de la raison* ! Palpitations légitimes du patriotisme et passions incendiaires de l'anarchie, il confond tout. En même temps il oublie tout ; il oublie qu'à l'avènement de Pie IX, le gouvernement Pon-

(1) *Le Pape et le Congrès*, pp. 11, 12.

tifical, par la plus généreuse des initiatives, entra dans une voie magnifique d'améliorations et de liberté ; il fit plus qu'il n'en fallait pour satisfaire les cœurs véritablement italiens ; et s'il n'est pas allé plus loin, s'il a dû s'arrêter dans la route où l'admirable noblesse de ses intentions le poussait, c'est que la démagogie est venue empoisonner ses bienfaits. Elle seule a rendu l'autorité morale impuissante, comme elle l'avait fait en France, en Autriche, en Prusse et en Saxe ; elle seule a rendu nécessaire l'intervention des armées étrangères, comme ailleurs, au même moment, elle a rendu nécessaire l'intervention vigoureuse des armées indigènes ; c'est contre la prépondérance du désordre, déterminée par ses soulèvements, qu'on a dû s'armer en Italie comme dans le reste de l'Europe. Mais non ; vous pouvez en croire la brochure : c'était là tout simplement les *nobles aspirations de la nationalité* qui débordaient parce qu'elles avaient été trop contenues !

V

L'auteur a la passion du pléonasme, de la redite et surtout de l'affirmation sans preuve. Il conclut avant d'avoir raisonné. .

« Ainsi *donec*, le pouvoir temporel du Pape est nécessaire et légitime ; mais il est incompatible avec un État de quelque étendue. » Nous avons vu jusqu'à quel point. « Il n'est possible que s'il est exempt de toutes les conditions ordinaires du pouvoir, c'est-à-dire de tout ce qui constitue son activité, ses développements, ses progrès (1). » On ne peut rien dire de plus incontestable : pour être possible il faut qu'il soit impossible. Il y a longtemps, la physiologie nous l'enseigne, que pour donner à un homme la taille d'un géant et la force d'un athlète, on sait qu'il est indispensable de supprimer en lui la tête et les bras. Vous aurez tari en lui tous les principes d'*activité*, de *développement* et de *progrès*. Mais c'est justement pour cela que la végétation de son être sera plus puissante, et que bientôt de cet arbuste sans sève et sans

(1) *Le Pape et le Congrès*, p. 12.

racine vous verrez sortir un chêne, unissant à la gloire d'une hauteur colossale la solidité d'une tige de fer. Ainsi en sera-t-il du pouvoir pontifical ; telle est sa loi que pour exister il doit être incapable de vivre.

« Il doit vivre sans armée. » Et qui vous a donné le droit de prononcer cet arrêt ? Les Papes ont eu d'autres doctrines ; croyez-vous être plus compétent qu'eux pour trancher la question ? Non-seulement ils ont eu la persuasion qu'ils pouvaient avoir des troupes ; mais ils ont pensé qu'ils avaient le droit de les envoyer contre des ennemis pour les combattre, et même contre des sujets révoltés pour les réduire. Tout récemment encore Pie IX a dû faire marcher ses soldats contre Pérouse mise en insurrection par des révolutionnaires étrangers. Et de bonne foi pensez-vous qu'entre un casuiste sans théologie, sans autorité, sans études comme vous l'êtes, et les décisions et la conduite du Vatican, foyer suprême de la lumière dans le monde, nous puissions balancer ? Qui êtes-vous pour dire au Vicaire de Jésus-Christ ce qui convient ou ne convient pas à son caractère de Pontife et à la mansuétude qui doit en être le plus bel apanage ? Toutes ces façons dogmatiques ne sont que ridicules.

Et puis de quelle armée parlez-vous ? Que le Souverain-Pontife n'ait pas une armée nombreuse et n'aspire pas à transformer son gouvernement en régime militaire, c'est bien. Mais qu'il n'ait absolument point de troupes, qu'il n'ait pas même quelques régiments pour constituer un certain noyau solide de forces, pour se défendre s'il est attaqué, quel est le motif qui le commande ? « C'est sans doute que celui qui doit bénir ne peut frapper et que la mission du Vicaire de Jésus-Christ n'est pas de faire couler le sang, mais de répandre des grâces. » L'un n'exclut pas l'autre : comme Pontife le Pape doit tout ensemble pardonner et punir ; il porte à la fois dans ses mains les instruments de la miséricorde et ceux de la justice ; il a dans l'une la houlette qui protège et dans l'autre des foudres qui écrasent. Ces deux genres d'attributs non-seulement n'ont rien d'inconciliable, mais doivent même être réunis en un même faisceau. De même dans le Pontife-Roi. Dites, si vous le voulez, que la mansuétude doit être le fond, l'âme et le caractère

de son gouvernement, vous avez raison. Mais cette douceur n'est pas appelée à être telle qu'elle doive proscrire entièrement la vigueur ; au sceptre, symbole de la puissance, rien ne s'oppose à ce qu'il unisse le glaive symbole de la force. Le Dieu dont il est l'image ne craint pas, quoiqu'il soit la Bonté infinie, de se nommer le Dieu des armées et de se faire saluer sous ce titre, parce que les armées sont ici-bas le bouclier du bien et la terreur du mal. Pourquoi le Pape, représentant de la douceur suprême, ne serait-il pas à son tour le maître d'une armée, pour contenir les passions mauvaises et assurer dans ses États la tranquillité des hommes de bien ? Usant avec modération de cette puissance, il abritera sous son égide les grands intérêts de son peuple sans compromettre son autorité de Pontife. Même quand il agira avec sévérité, on ne laissera pas de le vénérer comme l'homme de la clémence, et s'il est obligé de verser le sang, on saura non-seulement l'en absoudre mais l'en bénir, à cause des désordres qu'il aura châtiés et des périls qu'il aura fait disparaître par cet acte d'indispensable et discrète énergie.

Aussi, n'est-il jamais venu à la pensée d'un homme instruit de condamner ni même de regretter l'existence d'une armée pontificale. Il y a même plus, c'est que les esprits éclairés souhaiteraient au Saint-Siège des forces plus respectables. Le peuple catholique est bien plus loin encore de voir avec scandale le Pape entouré d'une certaine puissance militaire. Il comprend, dans sa droiture naturelle, que le trône du Vatican, comme tous les trônes, doit trouver dans le glaive une partie de sa solidité, et que si jamais il s'en sert pour frapper le vice ou la rébellion, il sera parfaitement irréprochable, parce qu'il est, plus que personne sur la terre, le vengeur de l'ordre et du devoir criminellement outragés.

L'auteur, après avoir éliminé l'armée, élimine aussi le parlement, et dit que le gouvernement pontifical doit vivre « sans représentation législative (1). » On peut très-bien soutenir que le régime parlementaire ne convient guère au gouvernement pontifical, et il n'est pas le seul. Nous avons pu voir en France à quels délires et à quelles

(1) *Le Pape et le Congrès*, p. 13.

catastrophes il entraîne, quand on le pratique dans certaines conditions orageuses. Mais, après tout, la grande vie politique ne peut-elle pas exister sans la licence de la tribune et les tempêtes d'une assemblée tumultueuse ? Pour que des lois puissent être convenablement élaborées, faut-il qu'elles passent avant d'éclorre par le crible de ces agitations et de ces violences ? Est-il même nécessaire qu'elles soient soumises aux discussions d'une chambre de députés quelconque ? On peut suppléer à tout cela par un mécanisme qui, sans avoir les mêmes formes, sans porter les mêmes noms, présente les mêmes avantages. Ainsi constituée, la représentation législative est si peu incompatible avec le pouvoir temporel des Papes, que depuis longtemps elle existe et opère avec succès dans les États Pontificaux.

On veut encore que le pouvoir temporel vive, pour ainsi dire, « sans code et sans justice ». Voici qui nous paraît surtout plaisant, quoique par certains côtés ce soit odieux. Comment ! le Pape est le gardien suprême de la loi morale et le régulateur souverain de la conduite des peuples ! et vous voulez qu'il livre au caprice de chacun tout l'ensemble des relations et des transactions sociales ? Vous prétendez qu'il ne doit point avoir de législation écrite, arrêtée, pour en déterminer les détails à la fois si délicats, si mystérieux et si compliqués ? Mais pourquoi, de grâce, cette insultante doctrine ? Que vous lui défendiez d'avoir une armée, passe encore ; on peut invoquer contre lui ce sophisme, que Jésus-Christ ne portait pas d'épée. Mais dire que, souverain temporel, il doit vivre sans code, quel principe étrange ! Et le motif, de grâce ? Serait-ce que vous le regarderiez comme incapable de faire un corps de lois ? Mais vous ne pouvez être injuste et insolent à ce point ! Serait-ce qu'il ne lui conviendrait pas d'en promouvoir l'exécution ? Mais c'est là sa mission, comme Pontife, et pourquoi ne serait-ce pas son droit et son privilège, comme Prince ? En vérité, l'on a peine à croire à de telles extravagances.

Il doit vivre aussi « sans justice ». C'est toujours la brochure qui le déclare. Et d'où vient qu'à vos yeux le Pape ne pourrait pas fonder une magistrature ? Nous comprenons que vous le disiez pour

vous créer un titre à prononcer la déchéance du Souverain-Pontife comme roi ; mais le langage de votre parti pris est-il celui du bon sens ? La justice ne touche-t-elle pas de près au sacerdoce et ne peut-on pas dire d'une certaine manière qu'elle en est une branche ? A ce titre, quel monarque est mieux admis que les Papes à dresser des tribunaux chargés de la dispenser aux peuples ? Lequel peut mettre plus de soins à choisir des juges éclairés et incorruptibles ? Lequel peut mieux inspirer à ces hommes que l'Écriture ne craint pas de nommer les Dieux de la terre, c'est-à-dire aux tuteurs du droit, aux protecteurs de la veuve et de l'orphelin, l'esprit de droiture, de force, de désintéressement et d'équité, dont ils peuvent avoir besoin ? Et de fait, une magistrature existe dans les États-Romains. Ne pourrait-elle pas porter quelque célérité de plus dans l'expédition des affaires ? c'est possible, quoique rien ne nous le démontre avec évidence. Mais plus de conscience, une étude plus approfondie des causes, une impartialité plus inaltérable, un respect plus sévère pour les droits de tous et de chacun, un penchant plus marqué pour l'indulgence envers les coupables, une observation plus exacte de toutes les formalités établies pour les préserver d'une injuste condamnation, en un mot, une combinaison plus heureuse de l'esprit de justice avec un légitime sentiment d'humanité, voilà ce qu'on ne rencontre nulle part à un plus haut degré que dans la magistrature romaine. Mais n'importe : le *catholique sincère* dira que les États-Pontificaux ne doivent point avoir de code ni de justice.

VI

A toutes les éliminations précédentes, l'auteurajoute une dernière élimination qui les résume toutes : « Il ne faut pas, dit-il, que cette souveraineté oblige *le Pape* à jouer un rôle politique, car alors le Pontife, loin de trouver dans ce pouvoir une garantie d'indépendance, n'y trouverait qu'une condition de servitude pour lui ou une nécessité d'asservissement pour son peuple (1). » Nous disons, au

(1) *Le Pape et le Congrès*, p. 15.

contraire, qu'il importe éminemment au monde entier que le pouvoir temporel des Papes les appelle à jouer un rôle politique. Il y a importance pour le Pape lui-même, parce que s'il est englouti dans une simple municipalité comme dans un tombeau, s'il n'a pas rang parmi les souverains, il sera traité comme un pur néant par les puissances, et dans toutes les occasions où cette fantaisie leur viendra, ils se joueront de lui, comme la tempête se joue d'un grain de poussière. Devant une puissance sérieuse, au contraire, on hésite, même quand elle est désarmée. — Importance pour les sujets du Pape. Ne lui donnez qu'une poignée de sujets, qui en tiendra compte en Europe ? Ils ne seront pas esclaves, ils seront oubliés, ce qui est la plus humiliante de toutes les destinées. Que le Pape, au contraire, règne sur un vrai peuple, qu'il entre dans la famille des Princes, qu'il ait sa voix dans les réunions des têtes couronnées, ses sujets ne sont plus oubliés, la dignité du monarque rejailit sur la nation dont elle sort en grande partie elle-même. Ils ne sont pas davantage esclaves ; nulle tyrannie étrangère ne se permettra de les assujettir, et le Pape de son côté n'aura pas besoin d'une verge de fer pour les faire marcher ; à part les temps difficiles qui lui sont communs avec tous les gouvernements, il les mènera d'une main plus clémente et plus aimée que celle d'aucun autre pouvoir, et jusque dans les moments orageux, c'est encore lui qui saura montrer le plus de modération dans l'énergie. — Enfin, importance pour l'humanité. Au sein de la politique générale les Papes représentent, par excellence, la franchise, la loyauté, le respect des principes et du droit, la moralité, le désintéressement et l'amour des peuples. Nulle puissance n'est au même degré le symbole et le bouclier de toutes ces nobles et saintes choses. Dans un grand nombre de gouvernements pris à part, au sein d'une foule d'assemblées souveraines, on les a vus s'éclipser ; c'est même à cause des nuages qui les ont trop souvent obscurcies que la politique qui, par soi-même, est si grande et si honorable, ne jouit ordinairement que d'une estime vulgaire et d'une médiocre considération. Mais la Papauté l'a constamment maintenue à sa plus grande hauteur, soit dans l'administration particulière de ses États, soit dans les congrès

dont elle a fait partie. Si quelques exceptions individuelles se rencontrent, elles sont insignifiantes, et vouloir la proscrire de la politique ce serait la chasser d'une sphère dont elle fut toujours le soleil.

Ainsi la brochure s'effraye à tort d'un rôle politique exercé par les Papes ; cette situation ne sera pas pour eux une condition de servitude, puisqu'au contraire ils auront d'autant plus d'indépendance qu'ils occuperont une place plus élevée sur l'échelle des pouvoirs humains ; cette situation n'enfantera pas non plus une nécessité d'asservissement pour les peuples, parce qu'ils auront le secret de les conduire sans les opprimer. Aucune nation n'a jamais eu plus de véritable liberté que n'en ont eu leurs sujets : c'est ce que démontre l'histoire.

C'est assez pour les combinaisons qu'on repousse. Quels sont les plans qu'on propose ?

VII

On trouve beaucoup trop étendu le territoire actuel des États-Pontificaux. A quelles limites va-t-on le restreindre ? « On peut admettre qu'il existe en Europe un petit coin de terre séquestré des passions et des intérêts qui agitent les autres peuples et voué uniquement à la gloire de Dieu. Dans ce coin de terre illustré par les plus grands souvenirs de l'histoire, le centre de l'unité catholique a remplacé la capitale du monde. Rome, qui résumait naguère toute la grandeur des siècles païens, a une destinée exceptionnelle. En perdant sa domination politique, elle a conquis une domination d'un caractère plus élevé dans l'ordre spirituel, et elle s'appelle la Ville éternelle. La Religion, les souvenirs, les arts forment aussi une nationalité... Rome appartient donc au chef de l'Église... Rien de plus simple, de plus légitime et de plus essentiel que le Pape trônant à Rome et possédant un territoire restreint (1). »

Vous avez raison : rien de plus simple que le Pape trônant à Rome ; c'est simple comme un miracle perpétuel de la droite di-

(1) *Le Pape et le Congrès*, pp. 13, 14, 15.

vine qui soutient, depuis onze siècles, ce trône que nulle force humaine ne protège, et que toutes les hostilités les plus violentes ou les plus hypocrites s'efforcent sans repos de déraciner. Oui, rien n'est plus légitime, parce qu'aucun droit ne repose sur des bases plus antiques et plus sacrées. Oui, rien n'est plus essentiel, parce qu'il faut que le successeur de Pierre ait son siège où Pierre lui-même est mort, et que le centre du monde nouveau créé par l'Évangile soit le centre même du monde ancien, tel que l'avait fait le Polythéisme. Mais ce qui n'est pas *essentiel*, c'est qu'avec Rome le Pape, comme prince temporel, n'ait qu'un *territoire restreint*. Ce soi-disant *essentiel* n'est qu'une rêverie monstrueuse. Comment ! d'un trait de plume vous effacez de la carte des États-Pontificaux, non-seulement les Légations révoltées, mais même toutes les provinces reconquises ou toujours demeurées fidèles ; dans vos arrangements arbitraires vous ne laissez à Rome que Rome même ; et cela, sans vous préoccuper des fondements sur lesquels est assis le droit des Papes aux parties de leurs domaines qu'il vous plaît de supprimer ; sans égards pour la religion des souverains et des peuples qui les ont attachées au patrimoine de saint Pierre ; sans prétexte puisé dans les mécontentements réels ou imaginaires des populations qui vivent heureuses sous la douce autorité de Pie IX ; tout simplement enfin parce que, dans vos illusions de *catholique sincère*, il vous plairait de voir la Papauté réduite à n'avoir d'autre empire que les cours et les jardins du Vatican ! Mais nourrir volontairement cette pensée, la traduire froidement en proposition qu'on estime digne d'être soumise au Congrès, c'est appeler la plus infâme spoliation, c'est sourire à la plus sacrilège des iniquités. Que dirait l'auteur de la brochure, si l'Angleterre venait à lancer un libelle déclarant qu'on doit enlever à la France tout le littoral des deux mers qui la baignent, et condamner l'Empereur à n'avoir d'autre territoire que la ville de Paris ? Cette idée pour le fond ne paraîtrait que ridicule parce qu'elle ne pourrait avoir l'air ni d'une menace ni d'un danger. Mais enfin, s'il était permis de la prendre au sérieux, ne vous semblerait-elle pas révoltante à force d'injustice ? Eh bien ! en l'exprimant par rapport au Saint-Père vous la

rendez bien plus révoltante encore. Le Pape est sans force militaire et nos soldats sont aux bords du Tibre. Cette situation, indépendamment de tout autre motif, devrait vous inspirer une extrême réserve, un respect plein de délicatesse pour ses droits temporels. Et vous au contraire, enfant d'un grand peuple, sujet et peut-être fonctionnaire du gouvernement dont les armées tiennent garnison à Rome et font sentinelle au château Saint-Ange, vous le poussez à se prévaloir de sa supériorité matérielle pour déshériter le Saint-Père ! Vous voudriez qu'il abusât pour cette fin criminelle de la position que lui ont faite les services qu'il a rendus au Souverain-Pontife et la confiance du Souverain-Pontife lui-même ? C'est lui demander ce que la France a le plus en horreur : l'immolation du faible par le fort ; le sacrifice du droit aux caprices de la brutalité. Voilà pour le Pape.

Vis-à-vis de vous-même, la proposition de la brochure est une inconséquence. Si vous aspirez à dépouiller le Saint-Père, c'est, dites-vous, pour qu'il soit plus tranquille, et puisse s'appliquer avec une liberté plus entière au gouvernement religieux de la catholicité. Et pour cela vous lui donnez Rome pour séjour ; Rome, la ville la plus agitée de ses États, parce qu'elle est la plus peuplée ; Rome dont l'esprit, depuis dix ans, s'est tristement égaré dans une certaine fraction populaire, par suite de la révolution qu'y ont portée nos démagogues et qui, apaisée dans les faits par la présence de nos troupes, se prolonge encore dans les âmes grâce aux excitations clandestines mais permanentes de la propagande révolutionnaire ; Rome enfin plus exposée qu'aucune autre ville italienne à se voir en tout temps sillonnée par « ces courants de passions, d'intérêts, de nouveautés qui, d'après vous, se produisent partout où il y a des agglomérations considérables (1). » Il fallait être plus logique, et proposer d'envoyer le Souverain-Pontife dans les montagnes de la Sabine ou parmi les ruines d'Ostie ; il eût été mille fois plus paisible dans le calme des déserts ou celui des tombeaux.

Mais « Rome est la cité des grands souvenirs. » Et justement ne

(1) *Le Pape et le Congrès*, p. 21.

voyez-vous pas que c'est ce qui la rend et la rendra toujours inquiète? Quand le jeune Romain gravit le Capitole, quand il passe sous les arcs de triomphe qui se succèdent comme les anneaux d'une chaîne glorieuse depuis le pied de cette colline fameuse jusqu'à l'Amphithéâtre des Flaviens, quand il vient rêver à l'ombre de cet Amphithéâtre lui-même et de ses débris gigantesques, quand il visite enfin les décombres dont se couronne le Palatin, son imagination ne s'exalte-t-elle pas à la pensée de ce passé glorieux et n'est-il pas porté comme irrésistiblement à en désirer le réveil? Incapable de l'obtenir, ne s'en console-t-il pas par l'idée que cette cité, jadis la capitale de l'univers, n'est pas entièrement dépourvue de grandeur politique, et qu'elle est encore le centre d'un État auquel l'Europe n'est pas indifférente? Mais si vous la condamnez à être isolée dans cette Italie dont elle fut la reine et dans le monde dont elle fut la dominatrice, si surtout vous la vouez à cette déchéance parce qu'elle aura le Pape, de quel œil voulez-vous qu'elle considère le Pontife qui lui vaudra cet effroyable abaissement? Quelles sympathies pouvez-vous supposer qu'elle lui témoignera? N'est-il pas manifeste qu'elle se vengera sur lui des humiliations dont elle lui sera redevable? Ainsi s'évanouiront les brillantes chimères esquissées par votre meurtrière vénération pour le Vicaire de Jésus-Christ. Vous pensiez fonder un « régime à part et qui se rapprochât plus de l'autorité de la famille que de l'administration d'un peuple (1); » vous n'aurez fondé qu'un système odieux où le Pape, au lieu d'être vénéré comme un père, sera maudit par les Romains, comme un génie funeste à leur grandeur dont il aura fait la ruine. Vous entendiez que « les dogmes fussent des lois (2). » Singulières lois, se dira-t-on, puisque, par égard pour elles, après avoir été tout, on décide que nous devons n'être rien. « Les prêtres seront, d'après vous, les législateurs (3). » C'est impossible d'abord puisque les lois doivent être les dogmes, et que les dogmes ne sont pas faits par les prêtres. Mais la chose fût-elle possible en elle-

(1) *Le Pape et le Congrès*, p. 13.

(2) *Id.*, *ibid.*

(3) *Id.*, *ibid.*

même, quel crédit auraient ces législateurs dont les décrets auraient pour objet d'organiser le néant et un néant abhorré par ceux qui devraient le subir ? « Les autels, continuez-vous, seraient les citadelles (1) ; » figure de rhétorique ; on comprend aisément que ces citadelles devraient parfaitement protéger le Pape contre le dépit causé par un avilissement de fortune et de situation qu'il aurait provoqué. Enfin, « la puissance de ce gouvernement serait dans sa faiblesse (2). » Il est manifeste que la faiblesse serait alors d'autant plus puissante, aux yeux des Romains, qu'elle aurait amené pour leur ville une chute totale, et que pour se recommander à leur affection comme à leur respect, elle aurait à présenter le souvenir de la gloire et du bonheur dont on les aurait dépouillés. Ainsi par la plus étrange des contradictions, vous voulez un régime spécial pour le Pape, et vous rendez impossible le but pour lequel vous faites ou plutôt vous inventez ce nouvel État de Salente.

Il y a plus : c'est que vis-à-vis des Romains votre rêve d'écolier n'est autre chose qu'une utopie à la fois naïve et barbare. « Ce sera un peuple, dites-vous, qui n'aura pas de représentation nationale, d'armée, de magistrature. Toute sa vie publique sera concentrée dans son organisation municipale. » On ne voit pas, à vrai dire, pourquoi, même en le renfermant dans une sphère si limitée, il n'y aurait pas de magistrature ; est-ce parce qu'il n'y aura plus de crimes possibles, ou parce qu'il ne devra plus y avoir de crimes punis ? Il eût été précieux que la brochure s'expliquât. Elle aime mieux ajouter : « En dehors de ce cercle étroit, il n'y aura d'autre ressource pour lui que la contemplation, les arts, le culte des grands souvenirs, et la prière. Il sera à jamais déshérité de cette noble part d'activité qui dans tous les pays est le stimulant du patriotisme, et l'exercice légitime des facultés de l'esprit ou des supériorités du caractère. Sous le gouvernement du Souverain-Pontife on ne pourra prétendre ni à la gloire du soldat, ni à celle de l'orateur ou de l'homme d'État. Ce sera un gouvernement de repos et de recueillement, une sorte d'oasis où les passions et les intérêts de

(1) *Le Pape et le Congrès*, p. 13.

(2) *Id.*, *ibid.*

la politique n'aborderont pas et qui n'aura que les calmes et douces perspectives du monde spirituel (1). »

C'est-à-dire, sans phrase et sans poésie, que vous voulez transformer Rome en un vaste monastère. Vous trouvez déjà sans doute que cette ville possède trop de maisons de recueillement et de contemplation ; mais sans vous inquiéter d'être d'accord avec vous-même, vous avez résolu d'en étendre le réseau. Jeunes gens et jeunes filles, hommes et femmes mariés, artistes, savants, jurisconsultes et boutiquiers, tout le monde, sans pitié comme sans exception, doit se résigner à une sorte de vie claustrale, et ne plus aspirer qu'à se nourrir de méditation, de silence et d'une sainte passion pour la *gloire de Dieu*. Mais qui êtes-vous pour imposer fatalement cette vocation d'immobilité politique et morale à toute une population prise en bloc ? Si parmi les quelques cent mille âmes que vous voulez emprisonner dans ce maillot éternel, il en est qui se sentent appelées à la conquête raisonnable des supériorités de l'esprit ou de celles du caractère, de quel droit les forcerez-vous de sacrifier ces hautes aspirations pour ramper à jamais au fond d'une nature vulgaire ? Quel est le Dieu qui vous a délégué pour les immoler en holocauste à la cruelle satisfaction de graviter ou plutôt de languir autour d'une Papauté sans honneur ? Il est bien singulier que vous vous donniez ainsi la licence de désigner en masse toutes ces grandes organisations pour le martyre.

Singularité d'autant plus inexcusable que c'est Rome que vous leur donnez pour autel. Si vous reléguiez le Pape dans un coin de ses États sans nom comme sans activité, si vous lui fixiez pour prison Terni, Spolète ou Assise, vous causeriez moins de torture aux âmes ardentes, généreuses, douées de facultés éclatantes, dont vous enchaîneriez le sort à sa destinée. Exilées dans une solitude plus ou moins profonde, loin de toutes les excitations capables d'exalter leurs nobles instincts et de les pousser à de glorieuses ambitions, elles pourraient peut-être ne pas trop souffrir de l'inaction dans laquelle elles dormiraient ensevelies. Mais les placer à Rome, en

(1) *Le Pape et le Congrès*, p. 18.

face de tant de monuments et de souvenirs qui leur parleraient de patriotisme et de grandeur, au milieu d'un mouvement de population qui provoquerait inévitablement une certaine fermentation d'idées et de préoccupations politiques, les établir dans ce foyer qui, bon gré mal gré, les échaufferait, et leur dire de rester froides et de retenir captifs des élans que tout conspirerait à faire éclater, ce serait évidemment une double barbarie.

Et quelles compensations leur offrez-vous en échange de cette cruauté? « Les douces et calmes perspectives du monde spirituel (1)? » Mais vous qui avez tant de respect pour la liberté de conscience, vous ne déciderez pas sans doute que tous les Romains de votre oasis devront avoir la foi; vous leur laisserez la latitude de ne pas croire, et si de fait ils ne croient pas, que signifieront pour eux les perspectives du monde spirituel, si douces et si calmes qu'il vous plaise de les supposer? — Citez-vous comme compensation l'honneur de s'appeler citoyen Romain : *Civis Romanus* (2)? La belle gloire en vérité quand vous aurez condamné les habitants de la ville éternelle à l'insigne privilège d'un éternel idiotisme! — Sera-ce l'administration paternelle du Pape? Il n'est pas douteux qu'ils en seront très-fiers, quand vous leur aurez déclaré qu'on l'a réduite à rien parce qu'elle est inintelligente, et qu'on les a trouvés dignes de devenir inintelligents avec elle et comme elle? — Sera-ce la splendeur d'une cour nécessaire à la double majesté de Pontife et de Roi? L'essentiel est de savoir si cette cour nécessaire sera cependant bien réelle, et si les tributaires chargés d'entretenir sa magnificence ne refuseront pas, dans certains moments de caprice ou de détresse, de lui fournir même du pain. Ainsi dans la part que vous faites à Rome tout respire une cruauté mêlée de dérision.

Après tout, si vous vous obstinez à prétendre qu'il faut des victimes à la Papauté, pour lui procurer l'inestimable avantage de n'être rien dans le monde, pourquoi ne les prenez-vous pas en France? Les habitants du Latium n'ont-ils pas pour désigner Paris le même droit que vous vous arrosez pour désigner Rome? « Faites

(1) *Le Pape et le Congrès*, p. 18.

(2) *Id.*, pp. 20, 21.

à Paris, pourront-ils vous dire, le sort que vous nous destinez ; alors, avec le Pape pour souverain, cette ville, au lieu d'être un foyer d'orages, deviendra une oasis où les intérêts et les passions politiques n'aborderont plus. Et si les Parisiens se plaignent, vous leur montrerez d'immenses dédommagements dans l'administration paternelle du Pape, dans l'exemption d'impôts, dans le culte des souvenirs, dans l'amour des arts et surtout dans la contemplation des douces et calmes perspectives du monde spirituel ? » Vous souririez à Paris de ce langage ; on sourirait aussi du vôtre à Rome, s'il ne cachait pas derrière lui des périls. Dans la bouche d'un Italien, ce ne serait qu'une spirituelle plaisanterie et une ingénieuse réfutation : sous votre plume c'est une indignité, parce que, si puériles qu'elles soient, ces idées sont accueillies avec enthousiasme par des haines impies. — Voilà pour le territoire.

VIII

Mais au Pape, il ne faut pas seulement un sol pour asseoir son trône ; il faut un budget et des ressources pour soutenir sa dignité. Comment allez-vous y pourvoir ? « C'est aux puissances catholiques, répond la brochure, à pourvoir à ces dépenses qui les intéressent toutes, par de larges tributs payés au Saint-Père. Son budget ne sera pas ainsi exclusivement romain ; il sera international comme son autorité, qui, au point de vue religieux, est reconnue et respectée partout où le dogme qu'il représente est la loi des consciences (1). » Admirable invention ! Nous demandons seulement ce qu'il arriverait, si les puissances catholiques refusaient le concours de leur générosité ? Comment vivrait le Pape ? Qu'arriverait-il également, si au lieu de se porter pour tributaires de Rome, elles s'en donnaient pour les bienfaitrices ? Où serait alors la dignité du Pape ? Qu'arriverait-il enfin, si jamais les puissances, après avoir d'abord consenti, venaient à retirer leurs dons, ou parce qu'elles seraient dans l'impuissance de les acquitter, ou parce qu'elles au-

(1) *Le Pape et le Congrès*, p. 17.

raient changé de dispositions envers le Souverain-Pontife, soit par le fait d'un froissement, soit par le fait d'une apostasie? Que deviendrait à ce moment, l'existence, la cour et l'avenir du Pape, comme Prince temporel? Une situation subalterne, puisque vous le réduiriez à tendre la main; une situation incertaine, parce qu'il ne saurait jamais ni ce qu'il devrait espérer ni ce qu'il devrait craindre; une situation précaire, puisque d'une année à l'autre, d'une heure à l'autre, le télégraphe pourrait lui apprendre que telle ou telle nation supprime la part qu'elle apportait précédemment au budget pontifical; voilà ce que vous donnez au Saint-Père en échange de ce qu'il possède aujourd'hui. C'est un plan tout simplement ridicule.

Voici qui est odieux. Par ce système de tribut international, le Pape aura l'inappréciable avantage de n'être « pas obligé de pressurer son peuple par des impôts qui ne rempliraient son trésor qu'en discréditant son nom (1). » Sur quoi portent ici vos intentions? prétendez-vous insinuer que par le passé les Papes ont pressuré leurs peuples par des impôts exorbitants? C'est en vous une calomnie qui n'est pas même sincère; vous savez très-bien que de tous les peuples, celui dont les impôts sont les moins lourds, est le peuple romain; ceux qui le gouvernement depuis le huitième siècle n'ont jamais, par les charges dont ils l'ont frappé, ni rempli leur trésor, ni discrédité leur nom; c'est un fait constaté par la statistique et l'histoire. Est-ce de l'avenir que vous avez dessein de parler? Pourquoi faire d'aussi atroces insinuations lorsque les antécédents n'ont rien qui les autorise? On concevrait difficilement un procédé plus déloyal. — Les vues de la brochure sur le budget des Papes ne sont donc pas plus acceptables que ses projets relatifs au territoire.

IX

Et sur le fond du pouvoir dévolu aux Papes, que pense le fameux libelle? « Il faut, dit-il, qu'une liberté municipale, aussi

(1) *Le Pape et le Congrès*, pp. 17, 18.

large que possible, dégage le gouvernement pontifical de tous les détails de l'administration et fasse ainsi une part de vie publique locale à ceux qui sont déshérités de la vie politique (1). » Merveilleuse tendresse de la brochure pour les Papes comme princes. Elle tient à ce qu'ils aient le moins possible à faire, tant elle serait heureuse de les voir couler des jours sereins ! tant elle jouirait s'ils pouvaient consacrer exclusivement leurs soins à la conduite religieuse du troupeau de Jésus-Christ ! Elle a le cœur si *sincèrement catholique* ! Hypocrisie misérable. Dites donc ouvertement votre pensée ; vous n'aurez atteint l'objet de vos vœux que le jour où le manteau royal de la Papauté ne sera plus qu'une pourpre dérisoire et son sceptre qu'un fragment de roseau ; et c'est pour cela qu'après l'avoir dépouillée de toute importance politique, vous voulez la proscrire même de la vie municipale, quand Rome n'en aura plus d'autre.

Quant à la sécurité du pouvoir, vous n'avez pas l'ombre de difficultés pour en déterminer le principe ; vous vous jouez avec tous les problèmes. « Il faut qu'une milice italienne, prise dans l'élite de l'armée fédérale, assure la tranquillité et l'inviolabilité du Saint-Siège (2). » Très-bien. Mais si jamais l'autorité militaire de la Confédération venait à rompre avec le Saint-Siège, quel genre de garde sa milice ferait-elle autour du Souverain-Pontife ? Serait-ce une garde d'honneur ou une garde de surveillance ? Ceux qui la feraient seraient-ils des amis ou des gendarmes ? Et qui répond qu'à un jour donné, si les Romains venaient à se lasser de rêver parmi les ruines et prenaient fantaisie de renvoyer les Papes aux catacombes, les soldats fédéraux ne prêteraient pas l'appui de leurs armes à cette conspiration ? Voilà comment vous auriez sauvé la tranquillité et l'inviolabilité du Saint-Siège.

Telle est donc la manière dont vous entendez voir accomplir les vœux que vous formez pour le gouvernement pontifical. Vous désirez qu'il ne soit pas *humilié* (3) ; et pour cela vous excluez le Saint-Père de la famille des souverains pour le faire descendre un

(1) *Le Pape et le Congrès*, p. 43.

(2) *Id.*, *ibid.*

(3) *Idem*, p. 8.

peu au-dessous d'un maire de grande ville. Vous désirez qu'il ne soit pas *contraint* (1) ; et pour qu'il entre pleinement en possession de cet avantage, vous commencez par décréter qu'on lui ravira brutalement la presque totalité des États dont il jouit depuis une longue série de siècles. Vous désirez enfin qu'il ne soit pas *subordonné* (2), et c'est afin qu'il soit plus indépendant, plus maître de lui-même, que, pour les finances, vous le livrez à la merci des puissances catholiques, et que, pour la défense de son domaine, vous le placez sous la tutelle de l'armée fédérale qui, au lieu de le protéger seulement, recevra plus d'une fois la mission de l'opprimer et de l'asservir. Nous pouvons en juger par ce qui se passe à Bologne. Avouez qu'il sera difficile, après cela, de vous disputer et surtout de vous arracher la palme de l'inconséquence.

X

Mais du moins ne ferons-nous pas une exception pour les Romagnes ? Ne faudra-t-il pas consentir à ce qu'elles restent séparées du domaine pontifical ? Et pourquoi cette séparation ? Les Romagnes appartiennent-elles oui ou non au Saint-Père ? Oui, répond la brochure : « La Romagne est une possession parfaitement légitime du gouvernement pontifical. L'insurrection de ses habitants est donc une révolte contre le droit légal et contre les traités (3). » Eh bien ! puisque le droit du Pape est certain, puisqu'indépendamment de ses titres séculaires vous reconnaissez qu'il s'appuie sur de récents traités, puisque vous appelez révolte le soulèvement par lequel des misérables l'ont naguère outragé, la conclusion logique, rigoureuse, c'est que le Souverain-Pontife doit être remis en possession des provinces rebelles. C'est ainsi qu'on rachète les atteintes portées au droit, c'est-à-dire en restituant son objet.

« Mais, reprend la brochure, est-il utile oui ou non à la gloire de l'Église, à l'autorité de son chef, que la Romagne soit rendue au

(1) *Le Pape et le Congrès*, p. 8.

(2) *Id.*, *ibid.*

(3) *Id.*, p. 22.

patrimoine de saint Pierre (1) ? » Ce n'est pas dans ces termes qu'il faut poser la question ; en ne prenant le fait qu'au point de vue de la gloire et de l'autorité morale de l'Église et du Saint-Père, on peut inventer mille raisons plus ou moins sophistiques, mille considérations plus ou moins spécieuses pour sanctionner et transformer en situation permanente la coupable défection des Romagnes. Mais il est un point de vue plus élevé, plus précis, plus essentiel, au faite duquel il faut toujours se placer pour déterminer la solution du problème et le parti qu'on doit prendre : c'est celui du droit. Dans un siècle comme le nôtre et dans un moment comme celui que nous traversons, rien n'est plus important à conserver que l'inviolabilité du droit. C'est assez que sa notion véritable se soit obscurcie dans les intelligences, c'est assez qu'on se permette aisément de l'outrager quand il s'agit des pouvoirs, pour que les hommes sérieux se vouent inexorablement à la défense de son intégrité. L'Église et son Chef n'ont pas d'autres pensées ; c'est là surtout la grande gloire à laquelle ils aspirent, et dussent-ils, auprès des anarchistes et des esprits faux, perdre une certaine popularité, ils entendent se montrer à jamais inflexibles sur la sainteté du droit. Jusqu'à ce jour ils n'ont fait aucune concession sur ce point qui est le fondement des souverainetés et de l'ordre social ; ils n'en feront pas plus pour les Romagnes que pour tout le reste. Sans cesse ils vous demanderont si elles appartiennent en droit au Saint-Père, et puisque vous répondez : oui, ils en revendiqueront la restitution au nom de ce droit même auquel vous rendez hommage.

« Nous ne croyons pas, quant à nous, que la séparation des Romagnes soit un amoindrissement pour le pouvoir temporel du Pape. Son territoire est diminué, cela est vrai ; mais son autorité politique, en se dégageant d'une résistance qui la paralyse, ne s'affaiblit pas, elle grandit moralement (2). » Quel chaos et quelles aberrations ! On avoue que par le démembrement des Romagnes le territoire pontifical est diminué ; comment soutenir avec cela que son

(1) *Le Pape et le Congrès*, p. 25.

(2) *Id.*, p. 23.

pouvoir temporel n'est pas amoindri ! Comme si la puissance d'un prince et l'importance d'un gouvernement ne variaient pas suivant qu'ils exercent leur action sur un rayon plus ou moins étendu ! — Mais l'autorité politique grandira dans la proportion même où diminuera le territoire ! En vérité, vous prenez maintenant beaucoup trop de souci de l'autorité politique, vous qui tout à l'heure prétendiez que le Pape ne doit point en avoir dans le monde. Et puis comment osez-vous dire que cette autorité grandira moralement par l'abandon des Romagnes ? Non, elle ne grandirait pas, parce que cet abandon serait l'abdication d'un droit sacré, séculaire, incontestable, devant le fait criminel et brutal d'une rébellion. Le soutenir énergiquement en face d'une révolte triomphante et d'une résistance qui paralyse ses moyens d'action, c'est pour la Papauté la plus insigne des gloires. L'énergie de la protestation, telle est la force des faibles ; avec elle un gouvernement sans armées ne remporte pas des victoires, mais il flétrit les vainqueurs ; par elle celui-là recueillera l'admiration de l'avenir, et ceux-ci, comme tous ceux qui les auront soutenus ou glorifiés, seront voués aux mépris de l'histoire.

« Qu'importe au prestige, à la dignité et à la grandeur du Souverain-Pontife les lieues carrées enclavées dans ses États ? A-t-il besoin de l'espace pour être aimé et vénéré ? Est-ce que ses bénédictions et ses enseignements ne sont pas la manifestation la plus puissante de son droit (1) ? » Néron et Domitien n'avaient pas d'autre raisonnement à faire, pour envoyer les Papes aux catacombes. C'est aussi ce qu'on pouvait dire de Pie VII captif à Savone ; et pourquoi n'iriez-vous pas vous-même jusqu'aux dernières conséquences de votre principe ? Mettez le Pape dans un cachot qui n'ait que quelques mètres carrés de surface, et alors, au moyen de votre touchante argumentation, ne lui prouverez-vous pas qu'il a la plus riche situation du monde ? Qu'importe, Très-Saint-Père, qu'au lieu d'un royaume vous n'ayez plus qu'une prison ? Avez-vous besoin de l'espace et même de la liberté pour être aimé et vénéré ? Est-ce

(1) *Le Pape et le Congrès*, p. 24.

que vos bénédictions et vos enseignements n'ont pas le secret de traverser les murs qui vous entourent pour atteindre aux extrémités du monde? Quelle pitié que des hommes qui se disent sérieux se permettent des considérations d'une impiété si dérisoire!

Pourquoi, du reste, confondre ainsi dans le Pape le Prince avec le Pontife? Il n'est pas douteux que si réduit, si abaissé que soit le Prince, le Pontife aura toujours le secret d'être grand, aimé, vénéré dans le monde. Mais le Prince aura-t-il toujours le même prestige, si vous mutiliez ses États de manière à les supprimer? N'importe-t-il pas à sa grandeur royale que vous lui laissiez un certain nombre de lieues carrées pour domaine? N'en a-t-il pas également besoin pour son indépendance? Et ne serait-il pas puéril de supposer qu'emprisonné et pour ainsi dire étouffé à Rome, il en aurait autant que si vous placez ses possessions au nombre des États sérieux?

« L'importance du Pape ne se constate pas par les vingt et une provinces qu'il possède aujourd'hui (1). » Parlez-vous de son importance comme Pontife? Entendons-nous; son pouvoir dogmatique, ses titres aux respects de la foi ne se constatent pas il est vrai par le nombre des provinces; mais l'auréole de majesté qui l'entoure, ce rayonnement de grandeur qui frappe et saisit les peuples est évidemment augmenté par l'étendue plus ou moins considérable du territoire. « Bologne, Ancône et Ravenne séparées de Rome par une chaîne de montagnes, le caractère des habitants et les souvenirs historiques, n'ajoutent rien à l'éclat et à la puissance du Saint-Siège (2). » Toutes ces villes sont séparées de Rome par une chaîne de montagnes? A peu près comme la Savoie l'est du Piémont, et nous ne supposons pas que les Apennins soient pris pour un argument plus décisif que les Alpes et le mont Cenis. Séparées par le caractère des habitants? Bien moins qu'on ne le suppose. Séparées par les souvenirs historiques? Quelques-uns, oui; la majorité, non. Personne n'ignore ce qu'il exista jadis de contacts entre Rome et Ravenne durant l'ère païenne; l'arc de triomphe qu'on admire sur une des jetées d'Ancône annonce qu'à la même époque

(1) *Le Pape et le Congrès*, p. 25.

(2) *Ibid.*, *ibid.*

ses relations avec la ville des Césars n'étaient pas insignifiantes. Entre Rome, Bologne et toutes les autres villes du littoral énumérées par la brochure, voici bientôt douze siècles que la vie et l'histoire sont à peu près communes sous le gouvernement des Papes. Ainsi la séparation n'est point radicale et ne démontre pas l'impossibilité de maintenir ces diverses cités dans le cadre du domaine pontifical. Dire après cela qu'elles n'ajoutent rien à l'éclat et à la puissance du Saint-Siège, c'est toujours retomber dans la même confusion d'idées et de langage. Sans augmenter la puissance religieuse du Saint-Siège, ces provinces ajoutent un lustre et des ressources incontestables à sa souveraineté temporelle. On dit bien que « le Pape trônant à Rome et siégeant au Vatican est ce qui frappe le monde, et qu'on aperçoit à peine le Souverain des États romains (1). » Phrases d'humaniste que tout cela. On peut n'apercevoir que secondairement le roi des États-Romains ; mais on l'aperçoit, et on l'aperçoit d'autant mieux, on le considère avec d'autant plus de respect, on le traite avec d'autant plus d'honneur qu'à sa couronne se rattache un plus brillant apanage.

« Si encore, poursuit-on, la Romagne appartenait au Pape par l'adhésion, la confiance et l'attachement des populations, comme elle lui appartient par le droit de l'histoire et des traités, elle ne pourrait être considérée comme un embarras pour lui. Les faits prouvent qu'il n'en est pas ainsi (2). » Non, les faits ne prouvent pas qu'il en soit autrement. Les agitations qui se sont produites jusqu'à ce jour dans les Légations n'ont pas été le fait de la majorité. Ce sont quelques esprits turbulents poussés par des hommes ambitieux qui les ont suscitées ; la masse des habitants, toujours calme, toujours respectueuse pour l'ordre et la loi, toujours dévouée de cœur à l'autorité du Saint-Siège, a refusé perpétuellement de prendre part à ces mouvements condamnés par son bon sens et par ses véritables intérêts. Jusque dans la dernière révolte, les choses se sont ainsi passées. Quelques misérables ont rêvé de détruire le gouvernement pontifical pour s'emparer du pouvoir ; ils

(1) *Le Pape et le Congrès*, p. 25.

(2) *Id.*, *ibid.*

ont essayé d'ameuter contre lui les aveugles passions de la multitude ; à leurs efforts se sont unis ceux d'auxiliaires venus du dehors, méprisable écume de toutes les nations attirée là par l'espoir d'une proie à dévorer. Les campagnes sont restées totalement sourdes à leur appel ; ils n'ont guère trouvé plus d'écho dans les villes, et s'ils ont réussi dans leurs criminels projets, après le départ de la force étrangère, c'est par le fait de cette stupeur, mêlée de timidité, qui paralyse les gens honnêtes au début de presque toutes les révolutions, et livre un facile triomphe à des minorités d'anarchistes, rachetant par l'audace et la brutalité la puissance qui leur manque du côté du nombre. Ainsi le premier succès de la révolte dans les Romagnes n'est nullement l'expression des sentiments publics. Elle ne l'est pas plus maintenant que dans le principe. Si elle s'est organisée d'une façon quelque peu durable, si elle a pris un simulacre de consistance, c'est parce qu'elle s'est placée sous la tutelle d'une dictature piémontaise, et non point parce que les sympathies des populations se sont ralliées à son drapeau. Les rapports, les plaintes et les colères des insurgés eux-mêmes nous l'apprennent tous les jours. Et vous concluez de là contre la popularité du régime pontifical ? Parce que des assassins parmi nous n'ont pas rougi d'attenter à la vie de l'Empereur, aurait-on le droit d'en inférer que son gouvernement ne repose plus sur l'estime et la reconnaissance du pays ? Ne prenons pas ainsi pour des populations entières des exceptions monstrueuses et parasites qui leur font horreur.

« Mais, quoi qu'il en soit, de fait, l'autorité du Saint-Siège est détruite dans la Romagne. On ne peut l'y rétablir que par la force ; et quelle force ? Celle des troupes pontificales ? Elle est insuffisante. Celle des nations catholiques ? Ce serait un malheur. En rendant alors les Romagnes au Saint-Père, on ne lui donnerait pas des sujets respectueux, soumis et dévoués, prêts à s'incliner sous sa main. On ne lui donnerait que des ennemis de son pouvoir, décidés à lui résister et que la force seule pourrait contenir. Qu'y gagnerait l'Église ? Elle serait obligée de voir des fils infidèles dans des sujets rebelles, et d'excommunier ceux qu'elle devrait frapper. Pour rester souveraine, elle devrait renoncer peut-être à son plus

beau titre, à celui de Mère (1) ! » Rien de plus sentimental, mais aussi rien de plus faux. Et d'abord il n'est pas sûr que la force fût nécessaire pour rétablir l'autorité du Souverain Pontife dans les Romagnes. Que le Piémont retire d'un territoire qu'il ne devait pas violer, ses généraux et les bandes de volontaires étrangers qu'ils ont sous leurs ordres, et bien des probabilités existent pour faire espérer qu'une réaction immédiate éclaterait en faveur du Saint-Siège. Les voix se taisent, mais les cœurs crient et soupirent après son retour. La liberté apportée par les démagogues travestis en patriotes est si douce, qu'on aspire du fond de ses entrailles à redevenir esclave sous le joug pontifical. Au treizième siècle, une situation pareille à celle d'aujourd'hui pesait sur ces malheureuses provinces : et voici ce que les consuls et le peuple d'une ville, enveloppés dans la donation de la comtesse Mathilde, écrivaient à Innocent III : « Nous sommes unanimes dans le désir de reprendre place parmi vos sujets, et nous demandons avec d'autant plus d'ardeur à vous faire serment de fidélité que nous vous regardons comme ayant reçu l'Esprit de Dieu et un pouvoir souverain pour ramener tout à l'ordre, et tirer une juste vengeance de ceux qui ont osé se révolter contre la sainte Église Romaine. Plusieurs des populations qui nous entourent voudraient s'unir à nous dans le lieu fortifié qui nous abrite ; mais nous ne ferons rien avant la réponse de Votre Sainteté (2). » Aujourd'hui comme alors, beaucoup de bourgs et de cités romagnoles envoient au Saint-Père des témoignages de fidélité, des protestations d'inaltérable obéissance aussi prononcées que celles que nous venons de reproduire. Pie IX l'a formellement déclaré dans ses différentes Allocutions, et le jour où ces populations redeviendraient sérieusement libres par la cessation de la tyrannique liberté qui les opprime, elles iraient se précipiter avec amour aux pieds de Celui qu'elles n'ont cessé de vénérer comme leur Père et leur Roi.

Après tout, quand une certaine force serait employée pour réduire les rebelles, quel si grand mal ? Pourquoi les troupes ponti-

(1) *Le Pape et le Congrès*, p. 26.

(2) *Innocentii PP. III. Regest.*, lib. 1, litt. *LLVII*.

ficales ne seraient-elles pas autorisées à remplir leur devoir? Pourquoi même les armées des grandes nations catholiques ne viendraient-elles pas en aide aux armées du Pape? Elles ont cru pouvoir intervenir en Italie pour l'affranchir de l'étranger; pourquoi n'interviendraient-elles pas dans les Romagnes pour les arracher à la révolution, mille fois pire que l'Autrichien? Après tout, ce n'est pas une cause purement italienne qui s'agite à Bologne; c'est une question d'ordre général. Que le principe représenté par la révolution triomphante s'y enracine définitivement et sans retour, toutes les notions du droit public sont anéanties et tous les trônes en péril. Là, se formera la tête d'un monstre dont les replis immenses s'insinueront au milieu des divers peuples européens, pour y étouffer, dans d'impitoyables étreintes, la paix, le pouvoir et la liberté. A ce titre, on ne peut leur refuser le droit d'intervenir, pas plus qu'on n'aurait pu dénier à la France le droit de faire, en 1849, l'expédition de Rome, afin d'y écraser la tête de la révolution qui de là menaçait tous les empires.

Et ne craignez pas pour l'autorité du Pontife; la présence des Français ne la compromet pas à Rome, auprès des citoyens honnêtes, qui sont heureux, au contraire, de la voir protégée par l'aigle de nos drapeaux. La présence d'une grande nation ne la compromettra pas davantage dans les Romagnes, auprès des esprits sensés et généreux qui les habitent. Ils ont trop connu les charmes de la liberté révolutionnaire, pour ne pas bénir quiconque leur apportera les chaînes de l'obéissance au Saint-Père. Et quand le Saint-Père lui-même reconquerrait par ses propres armées les provinces rebelles, on l'en bénirait encore. On sait parfaitement lui pardonner la nécessité cruelle, où le mettent parfois les mauvaises passions, de rétablir par la force l'ordre qu'elles ont compromis par leurs mouvements désordonnés. Les révolutionnaires peuvent le maudire alors et l'accuser de barbarie; la dépravation de leurs instincts ne leur permet pas un autre langage. Mais les hommes d'ordre et vraiment dévoués au pays, l'en absolvent et l'en remercient, sachant bien qu'il n'en est venu qu'avec larmes et poussé par des circonstances irrésistibles à ces extrémités douloureuses.

Ne craignez pas davantage pour l'Église. Il y aura pour elle, soyez-en sûr, moins de fils infidèles que vous ne le supposez ; puis, si ces enfants insubordonnés se bornent à frémir dans le cœur, elle ne les frappera point de ses foudres ; enfin, s'ils se révoltent, il est possible qu'elle les excommunie ; mais en les châtiant alors, elle ne cessera pas plus d'être mère que ne le fait une mère selon la nature, quand elle punit justement un fils qui se permet des outrages envers son autorité ! — Assez pour les Romagnes.

XI

Maintenant un mot sur le Congrès. L'auteur lui fait une double insulte. Il l'insulte d'abord dans sa dignité. On veut que cette assemblée souveraine se borne à enregistrer un fait accompli (1). Au lieu de se tracer à soi-même son programme, elle le trouvera tout rédigé par les événements, et sans avoir même à discuter sur les solutions qui lui seront soumises, elle n'aura d'autre tâche que de les consacrer par son suffrage. Ainsi, les Romagnes sont séparées, elle enregistrera la séparation des Romagnes ! Demain les comités insurrectionnels qui s'organisent à Bologne, soulèveront les Marches et les détacheront de Rome : le Congrès enregistrera ce nouveau démembrement. Certes, c'est en faire bien peu d'estime que de le condamner à ce rôle passif. Comme si, avant de sanctionner des faits d'une gravité si redoutable, ce grand aréopagè ne devait pas, non-seulement à la justice, mais à son propre honneur, d'examiner jusqu'à quel point il doit, oui ou non, donner sa signature !

La brochure, après l'avoir insulté dans sa dignité, l'insulte aussi dans son bon sens et sa délicatesse. Il est possible qu'au moment où le Congrès s'ouvrira, si jamais il se tient, certaines provinces des États-Romains soient demeurées soumises, malgré toutes les tentatives qu'on aura faites pour les mettre en rébellion. Un ami de l'auteur proposera sans façon de les démembrer, comme les Romagnes et avec les Romagnes pour procurer au Pape l'honneur

(1) *Le Pape et le Congrès*, p. 38.

d'être *plus grand en devenant plus petit*. Pensez-vous, que tous les plénipotentiaires, à cette proposition, éclatent en enthousiasme et l'acceptent à l'unanimité? Croyez-vous qu'il n'en soit aucun dont la conscience hésite et demande réflexion? Vous leur direz qu'ils sont tout-puissants; est-il certain que l'idée qu'ils auront de leurs pouvoirs réponde à votre parole? Vous insisterez en affirmant qu'ils peuvent bien défaire en 1860 ce qu'ils ont fait en 1815, et que rien ne s'oppose à ce que certains droits qu'ils ont créés alors, ils les suppriment aujourd'hui. Mais il n'est pas impossible qu'à leur tour ils proclament qu'en 1815, ils ont restitué des droits plutôt qu'ils n'en ont créé; que si d'ailleurs ils en ont établi quelques-uns, c'est avec le consentement des puissances, au détriment desquelles ils pouvaient tourner, ou bien par le fait d'un temps exceptionnel qui, après avoir tout renversé, permettait de tout reconstruire; qu'aujourd'hui, la situation n'étant plus la même, ils n'ont aucune raison sérieuse de toucher aux droits reconnus ou consacrés par le Congrès de Vienne, et qu'ils se garderaient bien d'en déplacer les limites et de reconnaître ou d'aggraver l'*autorité des faits accomplis*, pour le seul plaisir de satisfaire des ambitions d'utopistes ou les désirs sinistres de quelques démocrates sanguinaires.

Vous ajouterez peut-être que le territoire des États-Romains n'est pas essentiellement indivisible (1). Sans doute, pourra-t-on vous répliquer, géographiquement il est divisible; mais dans les circonstances présentes est-il divisible au point de vue du droit? Les titres du Saint-Père à le posséder dans toute son étendue sont-ils si peu sacrés qu'on puisse y porter atteinte, sur un point ou sur un autre, sans injustice et sans sacrilège? Est-il un fleuve, une montagne, une gorge, une ville où l'on puisse dire: Ils s'arrêtent là. Eh! non sans doute; il n'est pas une parcelle, pas plus sur le littoral de l'Adriatique que sur les bords de la Nera, sur laquelle le Pape ne règne avec autant de droit que sur Rome même, et dans cet état le sol actuel du royaume pontifical est moralement *indivisible*.

(1) *Le Pape et le Congrès*, 38.

Enfin vous direz peut-être au Congrès, comme raison dernière pour le déterminer à ne point consacrer l'inviolabilité du territoire pontifical : « Ce serait rabaisser la puissance divine que de diviniser ce qui n'est qu'humain et de donner le caractère de l'éternité à des institutions mobiles et variables comme les accidents, les transformations et les progrès de la société (1). » Mais c'est une erreur, vous répondra-t-on ; dès que le sol pontifical devra rester indivisible en vertu du droit européen, la puissance divine de la Papauté semblera diviniser la puissance temporelle elle-même ; la seconde participant à l'immutabilité de la première, le territoire sur lequel elles reposeront l'une et l'autre, demeurant étranger à toute espèce de déplacement et de vicissitude, elles formeront un contraste glorieux pour elles avec la destinée des autres empires dont le sol très-souvent varie autant que leurs institutions.

Ainsi pour notre part, nous nous regardons comme n'ayant ni le droit ni la mission de dicter au Congrès les résolutions qu'il doit prendre. Mais nous trouvons que l'auteur de la brochure qui croit pouvoir se permettre ce que nous n'oserions hasarder, a bien peu compris les égards qu'il devait à cette grande assemblée. Il la déclare toute-puissante avec l'emphase la plus solennelle, et les pouvoirs absolus dont il l'investit ne doivent aboutir qu'à ratifier ou à décréter vis-à-vis du Saint-Siège la plus inique et la plus inintelligente des spoliations. Le Congrès saura le comprendre, nous en sommes sûrs ; et si la brochure devait pénétrer dans son sein avec un certain caractère d'autorité, nous avons la certitude qu'elle rendrait à la cause pontificale un immense service auprès des plénipotentiaires, mais dans un autre sens que les conclusions indiquées par l'*indépendante piété* de l'auteur.

XII

Tel est, N. T.-C. C., cet écrit dont l'Europe entière vient de s'émouvoir. L'auteur se prétend catholique sincère, et son filial

(1) *Le Pape et le Congrès*, p. 40.

respect pour la Papauté conseille envers elle aux souverains les iniquités les plus criantes. Il se dit calme et sans passion, et dans cette question délicate, sa tranquillité d'esprit le pousse à des extrémités à peine dépassées par les vœux de la démagogie dans ses emportements les plus frénétiques. Il l'affirme qu'à ses yeux le pouvoir temporel du Saint-Siège est nécessaire, mais qu'il veut le *transformer* ; et pour le transformer il lui fait subir une déchéance qui vaut presque une ruine. Il n'aspire pas seulement à le *transformer*, mais à le consolider, et il entend l'affermir comme on consolide l'existence d'un homme en le scellant sous le marbre d'un tombeau. Il paraît gémir de la séparation des Romagnes, et pour soulager sa douleur, il demande que le fait accompli soit consacré et qu'on y joigne le démembrement des autres provinces pontificales, à l'exception de la seule ville de Rome. Il exalte enfin par delà toutes limites la compétence du futur Congrès ; mais c'est à la condition que cette grande assemblée obéisse aux conseils qu'il lui donne, et force le gouvernement pontifical à subir l'honneur éminemment évangélique de chercher sa puissance dans une incurable faiblesse, et sa royale grandeur dans un dépouillement absolu de toute espèce de majesté. On ne peut rien imaginer de plus chimérique ou de plus misérable.

Mais c'est précisément parce que cet écrit est de tout point déplorable que l'accueil qu'il a reçu nous paraît un triste symptôme. Plusieurs libelles de cette nature ont été lancés dans le monde à différentes époques, tantôt contre l'Église, tantôt contre les souverains, et presque tous ont été le prélude et le signe de crises plus ou moins formidables. Dieu avait semblé les permettre comme une dernière iniquité publique pour faire déborder la coupe de sa justice et de ses colères ; c'était comme ces éclairs plus vifs qui signalent la chute de la foudre. Nous aimons à penser que cette loi générale ne recevra pas son application dans la circonstance où nous sommes ; mais le fait n'en est pas moins alarmant et d'un lugubre présage.

Quoi qu'il en soit pour ce qu'elle annonce, cette brochure en elle-même est une mauvaise action. D'infâmes pamphlets ont été vomis

par des haines grossières contre la Papauté ; on ne peut pousser plus loin la fureur de l'hostilité et l'abjection de l'injure. Mais leurs emportements mêmes et leur ton méprisable en ont détruit l'influence auprès des âmes honnêtes. Plus habile, *le Pape et le Congrès* se donne des airs sincères ou perfides de dévouement au Saint-Siège ; il veut le tuer au temporel, mais c'est pour le faire vivre ; il travaille à le perdre, mais c'est pour le sauver ; et grâce à ce vernis religieux dont on se colore, on fait à la Papauté dans les esprits simples ou mal instruits de meurtrières blessures ; on complète dans les cœurs l'œuvre de démolition commencée dans les faits par la démagogie.

Ah ! repoussons avec énergie, N. T.-C. C., cette amitié qui n'est qu'une trahison ! Réprouvons aussi les espérances qu'elle paraît fonder sur l'Empereur ; oui, réprouvons-les comme étant injurieuses au prince illustre qui nous gouverne. Elle oublie que Napoléon III est loyalement esclave de sa parole, et puisqu'il a juré solennellement au Saint-Père qu'il voulait le maintenir dans l'intégrité de ses droits comme prince temporel, c'est l'outrager que de l'inviter à ne laisser au Pape que la possession de Rome en jetant le reste en pâture à la voracité de la révolution. A la plus haute droiture l'Empereur réunit la plus généreuse reconnaissance ; par un fait assez rare dans l'histoire des Souverains, il a su dans son élévation se souvenir de ceux qui s'étaient dévoués à lui dans l'infortune. Comment avec ce noble cœur oublierait-il la Papauté ? Au moment où sa famille proscrite ne pouvait trouver aucun asile en Europe, Rome s'est montrée pour elle un port hospitalier ; lui-même a grandi, protégé contre les réactions politiques par la bienveillance des Papes ; plusieurs de ses parents en ont connu la clémence, et quand elle n'a pu s'étendre pleinement aux pères, elle s'est dédommée en s'attachant aux enfants avec un plus tendre amour. Depuis que l'Empereur est sur le trône, Pie IX n'a cessé de lui témoigner une affection de préférence et de privilège ; il a daigné par un Légat tenir le Prince Impérial sur les fonts sacrés, en présence de tout l'Épiscopat français, convoqué pour cette auguste cérémonie ; en toute circonstance, il a prononcé de belles paroles

pour glorifier l'auguste exilé devenu le chef d'un grand peuple, et le remercier de ses services comme de ses promesses. Toutes ces choses ont indubitablement tracé des sillons ineffaçables dans l'âme d'un souverain qui se distingue autant par la mémoire du cœur que par la puissance du génie. Il réconciliera, pour employer une fausse expression de la brochure, le Pape avec son peuple et son temps (1); mais, au lieu de s'inspirer des vues de l'auteur, il s'inspirera des souvenirs de sa piété filiale pour le Saint-Siège, et rétablira l'harmonie en déconcertant les sinistres desseins de la révolution qui l'a troublée.

Et quand Napoléon III ne pourrait pas faire tout ce qu'il désire, quand l'impiété démagogique l'emporterait un instant et verrait se réaliser avec plénitude ses rêves mêlés de ruines et de sang, sachons être sans inquiétude sur le sort du pouvoir temporel du Saint-Siège. On l'a vu renaître de crises pour le moins aussi effroyables que celles que notre temps voudrait lui faire traverser. Au moyen âge, Grégoire VII, chassé de Rome par des intrigues et des persécutions allemandes, alla mourir à Salerne, en prononçant ces grandes paroles qui résument sa politique et expliquent ses malheurs : « J'ai aimé passionnément la justice et haï l'iniquité, et c'est pour cela que je mœurs en exil (2). » Sa dépouille repose encore auprès du golfe orageux qui lui vit rendre le dernier soupir. Pie VII, à plusieurs siècles en deçà et dans un temps qui connut toutes les tempêtes et tous les délires de la gloire, n'a-t-il pas été retenu captif au palais de Fontainebleau? Naguère encore Gaëte et Portici s'ouvraient tour à tour à Pie IX, proscrit pour avoir doté ses États de réformes trop généreuses. Malgré tous ces ostracismes dont l'a frappée, à divers intervalles, la colère des despotes ou l'ingratitude des peuples, la Papauté règne encore immobile, comme souveraineté temporelle, sur cette « pierre sacrée, que nulle commotion humaine ne saurait renverser (3) ». Il en sera toujours de même. Si l'abaissement auquel l'auteur de la brochure a prêté l'appui de

(1) *Le Pape et le Congrès*, p. 46.

(2) *Dilexi justitiam et odivi iniquitatem, propterea in exilio morior.*

(3) *Le Pape et le Congrès*, p. 9.

son catholicisme indépendant et de ses révoltants sophismes, vient à s'accomplir, un jour de deuil pèsera sur l'Église et d'effrayantes catastrophes éclateront sur le monde. Mais tôt ou tard cette éclipse aura son terme, et pendant que dans l'autre vie Dieu, dont les jugements sont terribles, demandera compte à l'auteur du mal qu'il aura fait, ici-bas il relèvera de ses humiliations passagères ce trône du Vatican qui, depuis tant de siècles, domine de si haut les gloires même de l'ancien Capitole.

Donné à Nîmes, en notre palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de notre Évêché, le cinq janvier mil huit cent soixante, veille de l'Adoration de Jésus-Christ par les Rois-Mages, symbole de ce qu'ont fait les Rois chrétiens, quand ils ont pris la Papauté sur le seuil des catacombes pour lui ceindre le front d'un diadème.

LETTRE PASTORALE

A L'OCCASION

DE L'ALLOCATION PRONONCÉE PAR LE S^T-PÈRE

LE 26 SEPTEMBRE 1859, EN CONSISTOIRE SECRET

CONTRE

L'INVASION DES ROMAGNES

Quand, il y a quelques mois, Nos Très-Chers Coopérateurs, nous fîmes paraître, sur le pouvoir temporel du Saint-Siège, cette Lettre pastorale que vous avez accueillie avec tant d'empressement et lue avec tant d'avidité, notre cœur frémissait de sinistres alarmes en regardant l'Italie, et vous en avez entendu le douloureux écho retentir dans nos paroles. Les solennels événements dont la Péninsule, depuis cette époque, est devenue le théâtre, n'avaient point encore éclaté, et déjà nous les avons entrevus dans ce qu'ils devaient avoir de funeste comme dans ce qu'ils devraient offrir de glorieux. L'Autriche vaincue plutôt qu'humiliée, nos armées triomphant avec la splendeur de leur héroïsme accoutumé, le nouvel empire ajoutant aux fastes militaires de la France des pages que le premier empire eût signées avec un légitime orgueil, le même souverain qui naguère avait accordé la paix sur les bords de la mer Noire et les débris encore fumants de Sébastopol, posant les bases d'une paix non moins honorable sur les rivages épouvantés du Tessin ou du Mincio, toutes ces espérances nous apparaissaient dans la lumière d'une certitude aussi profonde qu'elle était précieuse à notre patriotisme. Mais, en même temps, il était facile de prévoir qu'à la faveur des secousses imprimées au sol italien par la lutte de deux peuples géants, la révolution reprendrait son œuvre momen-

tanément interrompue ; que, sous prétexte de donner à la cause de l'indépendance l'appui d'hypocrites sympathies et celui d'un perfide concours, elle s'emparerait en dominatrice des États secondaires ; qu'elle soufflerait la révolte jusque dans le domaine du Gouvernement pontifical ; qu'elle essaierait enfin de réaliser, dans une mesure plus ou moins large, ce rêve de l'unité italienne à l'impossible exécution duquel elle a consacré, depuis des siècles et des siècles, tant d'efforts impies et de sanguinaires fureurs. Elle avait sans doute entendu la voix formidable de celui qui devait étonner le Pô et la Sesia par la rapidité de ses victoires, déclarer qu'il voulait maintenir intacts les droits du Saint-Siège sur le patrimoine dont l'ont doté la Providence et la religion des rois comme celle des peuples. Mais avec cette pénétration que donne souvent l'instinct du crime, elle devait comprendre qu'à travers l'ébranlement plus ou moins prolongé produit par la guerre et l'incertitude qu'entraîneraient avec elles les négociations de la paix, l'intervention de la France serait nécessairement suspendue, et qu'elle pourrait, à l'ombre de cette immobilité, poursuivre son travail et s'assurer la force d'une situation créée et d'un nouvel ordre de choses établi : rempart terrible derrière lequel il lui serait aisé de se retrancher avec énergie contre le retour des pouvoirs légitimes qu'elle aurait proscrits ou renversés. Secondée par d'aveugles ambitions dont elle a fait ses instruments en attendant qu'elle en fasse ses victimes, elle a consommé ces attentats avec un effroyable mélange d'audace et de succès. Après avoir envahi Parme, Modène et Florence, elle s'est jetée dans les Légations qu'elle a soulevées et qu'elle opprime depuis Ferrare jusqu'à Rimini. Elle y a décrété la déchéance du Pouvoir pontifical, et si Rome n'était pas défendue par le dévouement de nos soldats, peut-être eût-elle tenté d'y renouveler contre Pie IX ces conjurations parricides dont elle s'est rendue coupable à une autre époque de hideuse mémoire.

Au milieu de ces crimes où l'ingratitude le dispute à l'impiété, Nos Très-Chers Coopérateurs, l'âme du Saint-Père est inondée de douleur. Sans crainte et sans alarmes pour lui-même, il gémit des atteintes portées soit à l'auguste dignité dont il est revêtu, soit aux

droits sacrés et séculaires dont il est le dépositaire et le tuteur, et l'affliction qui l'opprime s'est déjà deux fois épanchée, en termes pleins de grandeur et de tristesse, dans le sein du Sacré-Collège, confident suprême de ses joies comme de ses désolations. Il faut que vous entendiez quelques-uns des derniers cris exhalés de son cœur, afin que vous puissiez compatir à ses immenses angoisses, et que vous songiez avec ardeur à conjurer le Ciel d'abrégier pour lui les jours de la tribulation.

I

« Déjà, dit-il à ceux qu'il daigne nommer ses Vénérables Frères, dans l'allocution que Nous vous avons adressée le 20 du mois de juin dernier, Nous vous avons retracé, en gémissant et l'âme accablée d'une douleur sans bornes, les attentats commis par les ennemis du Saint-Siège, soit à Bologne, soit à Ravenne, soit ailleurs, contre le pouvoir temporel dont nous sommes légitimement en possession (1). »

Chaque parole de ce début, détrempe pour ainsi dire de larmes paternelles, est pleine d'un sens profond. Avec quelle vérité d'abord les faits dont il est ici question, sont attribués aux ennemis du Saint-Siège ! Les principaux auteurs de ces crimes affectent souvent un respect religieux pour l'autorité doctrinale et la puissance spirituelle de Rome ; dans leurs discours, leurs proclamations ou leurs écrits, ils en feront une déclaration solennelle ; s'il fallait prendre leur langage à la lettre, il n'existerait pas au monde de catholiques plus fidèlement soumis au successeur de Pierre. Mensonge ! hypocrisie ! Allez au fond de leurs croyances, s'ils en ont ; vous y trouvez un rationalisme stupide ou blasphémateur. Ils se rient des enseignements de Rome comme ils se moquent de ceux de l'Évangile, et la vénération dont ils se parent n'est, en définitive, qu'une forme plus amère du mépris et de la dérision. Ce

(1) Maximo animi nostri dolore in allocutione ad vos die vicesimo proximi mensis Junii habita, lamentati sumus ea omnia quæ ab hujusce Sedis Apostolicæ hostibus tum Bononiæ, tum Ravennæ, tum alibi contra civilem legitimamque Nostram et ejusdem Sedis principatum patrata sunt. — Allocut. 26 sept. 3.

n'est pas en eux seulement du dédain, c'est aussi de la haine. Tant que le Vatican sera debout, ils savent qu'il dénoncera leurs folies au bon sens des peuples et qu'il les frappera d'anathèmes auxquels répondra la conscience de l'humanité. Cette conviction les irrite. Ils voudraient anéantir ce tribunal inexorable, toujours prêt à foudroyer leurs extravagances, et parce qu'ils supposent qu'ils en viendraient plus sûrement à bout, si, au lieu de porter une couronne, le Souverain-Pontife n'avait qu'une existence subalterne, précaire, livrée aux caprices des pouvoirs humains, ils aspirent à dépouiller la Papauté de cette puissance temporelle qui, en ajoutant à son prestige, donne aussi quelque chose de plus solennel et de plus décisif aux coups de son autorité. Voilà le fond de leurs sentiments. Dans le Pape, ils n'attaquent le souverain que parce qu'en abaissant le Souverain, ils espèrent détruire le Pape ; ils sont *ennemis du Saint-Siège*.

A cette haine de principe s'ajoute une haine d'ambition. Il est en Italie des imaginations insensées qui rêvent le réveil de l'ancienne République romaine avec ses dictateurs, ses armées, ses expéditions, ses mœurs austères et souvent féroces, peut-être même son polythéisme et ses débauches. C'est le délire des étudiants, des professeurs, des avocats et des petits lettrés. Chacun d'eux se croit prédestiné par son génie à ressusciter la gloire des Brutus et des Scipion. A côté d'eux s'agitent quelques nobles ruinés de raison, d'honneur ou de fortune. Ceux-ci laissent en paix la vieille Rome, et s'arrêtent au moyen âge : fractionner les États pontificaux en parcelles plus ou moins nombreuses et s'établir dans l'une d'entre elles avec une autorité féodale et dévorante, comme l'ont fait peut-être quelques-uns de leurs aïeux, tel est l'objet de leur convoitise. Les premiers veulent être consuls ; les seconds veulent être de petits tyrans, travestis en petits rois. Et parce que la Papauté met obstacle à l'accomplissement de leurs vœux et de leurs projets, elle n'est qu'un gouvernement oppresseur et détestable. Il faut en finir avec elle. On ne se donne pas même la peine de distinguer entre le monarque et le Pontife ; on condamne l'un et l'autre à tomber sous le même coup de glaive. Cette sentence assurément ne sera

pas sans appel aux yeux de la Providence; mais l'attentat sur lequel spécule leur ambition n'en est pas moins le but de leurs conspirations sacrilèges; ils étendent leurs mains criminelles sur la tiare pour l'arracher au front sacré qui la porte, dussent-ils ne réussir que le temps strictement nécessaire pour reconstituer par le brigandage leur fortune en déroute, ou prendre une place glorieuse parmi les illustres profanateurs de l'Arche Sainte. Encore les *ennemis du Saint-Siège*.

II

Et de quelles cités partent ces actes de scélératesse ? De Ravenne. Et qu'est-ce que Ravenne ? Ce n'est plus que l'ombre d'une ville habitée par l'ombre d'un peuple. Après la splendeur du paganisme, elle eut sous les rois goths la splendeur de l'hérésie. Mais comme si ce double contact de l'erreur l'avait vouée à la malédiction, sa gloire s'est éclipsée, sans que les empereurs d'Orient, en la créant le centre d'un exarchat, aient pu réussir à la relever. Sa suprématie est tombée depuis des siècles ; son port s'est vu comblé par les sables ; comme si ses anciens rivages avaient été maudits, la mer a reculé d'horreur. Afin que le vide fût plus entier, Ravenne a joint aux déchéances politiques et matérielles, les oublis de l'ingratitude religieuse. Quand on lui demande ce qu'elle a fait du souvenir de Cassiodore, elle répond par l'étonnement à ce nom qui pour elle est inconnu ; elle ne se rappelle pas mieux ceux de Romuald, de Pierre Damien et de saint Chrysologue. La seule majesté qui lui reste, c'est celle de ses temples chrétiens et de leurs mosaïques orientales. Sans ces monuments elle n'aurait plus aucun titre à l'intérêt du voyageur ; et ces monuments eux-mêmes ne vivent que parce qu'ils sont abrités sous la main tutélaire de la puissance pontificale. Qu'elle tombe, cette ville ingrate, sous la domination des révolutionnaires qu'elle nourrit dans son sein, que deviendront son baptistère, le mausolée de Galla Placidia, les basiliques de saint Vital et de saint Apollinaire ? Ces nouveaux barbares les livreraient aux dévastations de l'incurie ou de l'impiété. Qui sait même s'ils n'iraient pas jusqu'à laisser crouler le tombeau de Théo-

doric, quoique ce prince fût hérétique, et celui du Dante, quoique poëte gibelin; tandis que la Papauté conserve l'un et l'autre avec cette sollicitude à laquelle rien n'échappe entre les débris du passé? Alors Ravenne aura disparu de la mémoire humaine; et les efforts qu'elle tente pour se dérober au gouvernement de Rome, ne sont qu'un délire d'orgueil qui, au lieu de l'aider à renaître de ses ruines, ne fera que la précipiter dans un abaissement sans fond comme sans espoir.

Avec Ravenne, Pie IX a cité Bologne. Déjà, dès le quinzième siècle, cette ville était appelée par un homme illustre « la mère des études mais plus encore des révolutions, digne sœur de Gênes la remuante, et ne connaissant d'autre fixité que celle de l'inconstance (1). » Telle est encore aujourd'hui sa gloire. Elle est en possession d'une université florissante; des bibliothèques immenses se déroulent autour de ses facultés. Comme autrefois elle enfante des hommes célèbres, et naguère encore n'a-t-elle pas placé dans le sanctuaire principal de sa grande nécropole le buste du cardinal Mezzofante, ce philologue incomparable dont la facilité pour apprendre et parler les langues tenait du prodige? Mais au culte de la science cette ville a toujours joint la fièvre de l'agitation. Dans son humeur inquiète, elle n'a jamais su accepter aucun frein, incapable de se laisser gouverner et plus encore de se gouverner elle-même. Ville insensée! Son histoire dans ce qu'elle a d'éclatant, ses monuments religieux, ses musées, les grandes dépouilles de saint Dominique et de sainte Catherine dont elle est dépositaire, la mémoire de ceux de ses fils qu'elle a vus s'asseoir sur le Saint-Siège, les noms des artistes immortels qu'elle a produits et qui tous furent encouragés, inspirés, glorifiés par les Papes, tout cela ne devrait-il pas la rattacher à l'autorité pontificale par d'indissolubles nœuds? La reconnaissance ne lui en fait-elle pas le plus impérieux devoir, puisque c'est à Rome qu'elle doit tout ce qu'elle fut et tout ce qu'elle est encore? N'est-ce pas également l'intérêt de

(1) Bononia quæ non tam studiorum mater quam seditionum altrix appellari potest, soror et ipsa civitatis Genuæ, ac solius inconstantia constans. Æne. Sylv. *Hist. de Europ.* c. LIII, p. 452.

son avenir, et si elle brise avec le Vatican n'est-elle pas menacée d'une irrémédiable décadence? Qui terminera ses églises inachevées? Qui soutiendra la gloire de ses études? Qui amènera dans son sein les pas et la pieuse curiosité du voyageur? Elle a passé par d'autres dominations que celle des Pontifes romains, et peut se rappeler ce qu'elle a perdu de vie et de grandeur en changeant de maîtres. Cette humiliation renaitra pour elle, si elle persiste dans sa révolte; une fois de plus elle verra ce qu'on gagne à repousser l'autorité douce, paternelle, dévouée, intelligente des successeurs de Pierre, pour se livrer à des rhéteurs impies, à d'ambitieux intriguants ou à des soldats d'aventure, vautours affamés et sans entrailles qui ne s'abattent sur les peuples que pour s'abreuver de leur sang et se repaître de leurs chairs déshonorées et mises en lambeaux.

III

Si encore ces villes révoltées et celles qui les ont suivies dans leur rébellion pouvaient élever une plainte légitime contre le gouvernement romain. Mais non. « Tout le monde sait, dit le Saint-Père, que dès le premier instant de Notre Pontificat, Nous avons fait usage de mansuétude et de clémence, et qu'au travers d'un temps plein de difficultés et d'angoisses, animé du dévouement et du zèle les plus sincères pour le bonheur et la tranquillité temporelle de Nos peuples, Nous avons sans cesse tourné vers cet objet tous Nos soins et toutes Nos pensées (1). » Oui, la mansuétude et la clémence ont signalé, dès son inauguration, le gouvernement de Pie IX. A peine ceint de la tiare, il a rouvert aux conspirateurs proscrits les portes de la patrie; il en est même dont il a fait des ministres, et les ingrats ont préparé les meurtres qui bientôt après ont ensanglanté les marches de son trône, et les soulèvements qui l'ont forcé de fuir les États dont il voulait être le régénérateur.

(1) Cum omnes... noscant quanta mansuetudine ac lenitate, vel ab ipso Supremo Nostri Pontificatus initio semper usi simus, et quanta alacritate studioque inter gravissimas temporum difficultates nunquam intermiserimus curas omnes cogitationesque ad temporariam quoque Nostrorum populorum utilitatem tranquillitatemque promovendam convertere. — Alloc.

Depuis, les mêmes bontés ont enfanté pour lui les mêmes noirceurs, et parmi les misérables usurpateurs qui se mêlent aujourd'hui d'administrer et de spolier les provinces rebelles, il en est plusieurs qui, vingt fois dignes de l'exil, ont été vingt fois amnistiés par son excessive indulgence. A l'amour qui pardonne, il n'a pas un moment cessé d'unir la sollicitude qui se dévoue. N'a-t-on pas entendu, dans les premiers jours de son règne, un libéralisme moins juste que prudent lui reprocher d'avoir ouvert trop largement la barrière aux libertés comme aux réformes politiques, et déchaîné par là sur son existence les tempêtes impies qui l'ont si cruellement agitée? A-t-il montré moins d'activité pour les réformes administratives et matérielles? Ce qu'il a fait pour l'organisation de la justice et des finances, pour le développement de l'agriculture, pour l'établissement des chemins de fer, pour l'expansion des arts et du commerce, pour l'essor et le perfectionnement des sciences et des études, n'a-t-il pas provoqué l'admiration de tous ceux qui en ont suivi les mouvements? Quel est le monarque qui, dans un État aussi restreint et disposant d'aussi faibles ressources, peut se flatter d'avoir entrepris davantage et même d'avoir fait autant? S'il n'est pas allé plus loin, n'est-ce pas la faute des anarchistes, ces ennemis frénétiques de tout bien raisonnable, qui l'ont empêché de s'avancer jusqu'au bout de ses intentions et de ses projets? N'est-ce pas notre faute à nous-mêmes qui, par les dénigrement parlés de l'iniquité de nos journaux, ou les intrigues de ces conspirateurs que nous prêtons à tous les peuples, avons suscité des entraves à ses nobles et généreuses inspirations? Oui, tous les obstacles sont venus de là. Jamais aucun diadème ne vit s'abriter sous un front royal des desseins plus larges que ceux qu'il avait conçus. S'il eût été maître de son action, malgré l'humilité de sa fortune, il eût enfanté des prodiges, et quand on l'accuse de ne pas avoir assez fait, on le blâme d'une impuissance dont ses accusateurs eux-mêmes ont été la cause. C'est un reproche à la fois inconséquent et barbare.

Après tout, sachons-le bien, s'il existe des imperfections et des lacunes dans le gouvernement pontifical, n'en peut-on pas trouver

ailleurs d'aussi graves et de plus déshonorantes ? La plupart de celles qui peuvent exister dans le gouvernement romain tiennent à l'excès de bonté qui l'anime. Il n'a pas d'armée ; c'est qu'il craint de frapper l'impôt dusang : il pourrait introduire certaines améliorations, mais il faudra charger ses peuples de taxes plus onéreuses et cette perspective le tient en suspens. Cet esprit de ménagement et de mansuétude préside à tout, et s'il se rencontre quelques côtés faibles, ils s'expliquent par ce principe qui en définitive est honorable. Au sein d'autres nations, vous avez des armées imposantes ; mais qu'en pensent les familles, auxquelles une loi légitime sans doute mais terrible en demande les éléments avec une autorité de fer ? On réalise de grandes choses ; mais où en sont les charges publiques ? Certes, à travers tant d'organisations qui représentent la puissance dans ce qu'elle a de précis mais en même temps d'impérieux, d'inflexible, laissez donc la Papauté représenter le pouvoir dans ce qu'il peut admettre d'indulgence et de douceur.

IV

« Mais les peuples de l'Émilie sont las du joug pontifical. » C'est un mensonge si vous savez ce qui se passe dans ces provinces, et c'est une témérité pleine d'erreur, si vous l'ignorez. Entendez le Saint-Père s'écrier avec une voix raffermie au milieu de ses sanglots par un soudain sentiment de bonheur : « Sous le poids d'une si grande affliction, Nous sommes consolé par la certitude que l'immense majorité des habitants de la province d'Émilie gémissent des criminelles manœuvres dont ils sont témoins, et que, remplis pour elles d'une profonde horreur, ils restent attachés avec une fidélité constante à Nous leur Prince légitime et au gouvernement temporel du Saint-Siège. Nous ne sommes pas moins consolé par la conduite unanime du clergé de ces mêmes provinces qui s'est montré souverainement digne d'éloges, et n'a rien eu de plus à cœur que de remplir exactement son devoir au milieu du mouvement et des révolutions qui l'entouraient, et de prouver avec éclat qu'il tenait à Notre Personne et au Siège Apostolique par les liens

d'un attachement et d'une obéissance inviolables, affrontant et méprisant pour cela les plus effroyables périls (1). »

Tel est le véritable tableau de la situation. Une imperceptible minorité d'anarchistes indigènes, quelques étrangers recommandés par leurs anciens forfaits à l'estime de ces révolutionnaires, enfin cette poignée de misérables sans nom, sans existence, sans idée, que le moindre souffle de démagogie entraîne toujours à la révolte, voilà le peuple qu'on dit las du joug pontifical. Mais la masse de la population, mais les nobles qui se respectent, mais les bourgeois et les lettrés honnêtes, mais cette race religieuse, tranquille, laborieuse des agriculteurs, ceux-là sont-ils dégoûtés de la domination des Papes ? Ils la vénèrent, ils la chérissent. Ils se désolent des calomnies qui l'outragent et des rébellions qui la repoussent, tandis qu'ils maudissent les usurpateurs qui substituent à sa place leur despotisme sans autorité, sans lumière et dont le mérite est de tuer brutalement la prospérité publique afin de la développer, comme on égorge un homme quand on veut le guérir. Aussi, les réformateurs ou plutôt les petits tyrans des Romagnes le savent bien. Ils ont appris de nos journalistes conservateurs et de nos pamphlétaires sceptiques le secret d'éluder en deux mots les anathèmes d'une majorité qui les condamne et les abhorre. Les habitants honorables des cités, ce sont des *Jésuites*; les vertueux habitants des campagnes, ce sont des *ignorants*. Avec cela tout est dit. L'écume du pays, mêlée de quelque fange exotique, voilà le peuple tel qu'on l'entend et le seul dont on croit devoir tenir compte. Misérable équivoque ! Abus de langage hypocrite dont on se sert tour à tour pour glorifier ou désavouer au besoin tous les forfaits. Qu'un crime soit heureux et trouve l'art de ne pas soulever trop de réprobation,

(1) In tanta autem acerbitate hoc solatio utimur quod Æmiliæ provinciarum populi ex parte longe maxima dolentes hujusmodi molitiones, atque ab illis sumopere abhorrentes, suam erga legitimum Principem fidem servant ac civili Nostræ et hujus Sanctæ Sedis dominationi constanter adhæreant; et quod universus earumdem provinciarum clerus, summis certe laudibus dignus, nihil antiquius habuit quam, in hoc rerum motu et perturbatione, sui officii partes sedulo explere, ac luculenter ostendere qua singulari fide et observantia Nos et hanc Apostolicam Sedem prosequaretur, asperrima quæque contemnens ac despiciens pericula. — Alloc., 6.

on bénit le peuple de l'avoir accompli. Qu'il excite de l'horreur dans l'esprit public, on maudira le peuple de l'avoir consommé ; ceux mêmes qui l'auront poussé le puniront pour avoir obéi trop docilement aux impulsions qu'il en avait reçues. C'est un dieu que ses flatteurs font passer en un clin d'œil de l'autel à l'égout. A l'exception de quelques hommes estimables égarés par la peur ou l'illusion, tel est le peuple emporté dans les Romagnes par le tourbillon révolutionnaire. L'ensemble est resté fidèle. En sera-t-il toujours ainsi? Il est possible que non. Dans les moments de crise, il suffit de quelques heures pour bouleverser les nations les plus saines et les têtes les plus raisonnables ; mais jusqu'à présent le fond général des Légations n'est pas atteint et tout ce qu'on en a dit n'est qu'une exagération qui n'a pas même eu le mérite d'être sincère.

Le clergé l'a soutenu dans cette fidélité généreuse. Si le temple est demeuré debout, c'est que les colonnes elles-mêmes sont demeurées inébranlables. A Bologne, le Cardinal-archevêque n'a pas un instant fléchi devant le pouvoir usurpateur. Les ordres qu'il en a reçus, il n'a pas voulu les reconnaître ; les cérémonies religieuses qu'on a réclamées, il a refusé d'y souscrire et d'y paraître ; les émeutes ou les menaces qu'on a fait gronder, il a su les mépriser avec un facile courage. C'est une grande page de plus ajoutée à son histoire déjà glorieuse. Nonce à Vienne avant que Rome l'appelât aux honneurs de la pourpre, il a préparé par des études profondes le concordat autrichien ; il y a fait entrer des stipulations d'une éminente sagesse et d'une haute prévoyance. Des utopistes impies, c'est-à-dire à courtes vues, ont pu le blâmer au nom de je ne sais quel italianisme puéril ; mais les esprits sérieux l'admireront plus tard comme un acte aussi remarquable sous le rapport social que sous le rapport religieux. Celui dont les négociations intelligentes l'ont entrepris et conduit à bonne fin, après avoir ainsi fait preuve de haute raison dans la paix, a su faire preuve d'intrépidité dans la tempête. Français par son origine, cardinal par sa dignité, archevêque par son autorité et sa mission, il a montré la grandeur d'âme que lui commandaient tous ses titres. Ses Prêtres ont imité son exemple. Nul n'a voulu pactiser avec la révolution. S'ils ont subi

quelques insignes qu'elle a pris fantaisie de leur infliger, ils n'ont jamais ni reconnu ses droits, ni déserté ceux du Saint-Siège. On avait prétendu que la fidélité au pouvoir temporel de Rome n'était le fait que des hauts dignitaires de l'Église ; les ecclésiastiques de Bologne et de toutes les provinces soulevées ont prouvé que c'était aussi la gloire du clergé secondaire. Évêques et Prêtres ont montré sur ce point la plus complète uniformité de sentiments, de même qu'on serait prêt à la faire éclater au besoin dans toutes les Églises de l'univers catholique.

V

Et qu'on ne parle pas de cette assemblée soi-disant nationale dont le suffrage unanime a déclaré la déchéance du Pape et l'annexion des Romagnes au Piémont. C'est là le vœu du peuple, et le vœu des peuples est sacré !

Le vœu des peuples est sacré ! Mais la Pologne ne fait-elle pas des vœux pour recouvrer son indépendance, et cependant, malgré ces vœux qu'on dit sacrés, ne la laisse-t-on pas froidement étouffer par les serres de l'aigle moscovite ? — Les vœux des peuples sont sacrés ! — Mais l'Irlande catholique n'aspire-t-elle pas au droit de vivre de son sol et de prier librement son Dieu, et malgré ce qu'il y a dans ce vœu de légitime et de sacré, n'est-elle pas condamnée à subir les plus amères vexations dans sa foi religieuse, et à voir, chaque année, une foule innombrable de ses enfants périr de faim sur leur terre natale, ou condamnés, s'ils veulent échapper aux tortures de cette détresse meurtrière, à demander à l'exil le pain que leur refuse l'impitoyable patrie ? — Le vœu sacré des peuples ! Mais l'Inde n'a-t-elle pas exprimé, les armes à la main, le désir que ses habitants ne trouvassent pas dans le régime du vainqueur les procédés d'un bourreau ; et malgré ce que ce vœu contenait de raisonnable, n'a-t-on pas démontré, non-seulement par la brutalité du canon, mais par une répression de cannibales, que ce pauvre peuple avait eu tort de se croire digne d'une autre destinée que celle d'un ilote ou d'une bête féroce ? — Le vœu sacré des peuples ! Mais la Savoie n'a-t-elle pas laissé percer récemment certaines inten-

tions, et malgré ce qu'on attribue de sacré aux vœux des peuples, celui-ci n'a-t-il pas été flétri, condamné dans son principe, comprimé, châtié dans ses manifestations comme un impardonnable attentat envers la patrie et le gouvernement national ? Voilà l'estime qu'on fait du vœu sacré des peuples ! Il est sacré quand il flatte ou favorise des ressentiments ou des convoitises qu'on adore ; il est sacrilège, quand il éclate contre nous, et qu'on a sous sa main des armées assez formidables pour l'étouffer dans le cœur des nations, dont l'insolente audace s'est permis de le concevoir.

Le vœu sacré des peuples ? Mais que signifie cette parole appliquée aux Légations ? Voulez-vous dire que l'assemblée de Bologne est sortie d'un suffrage véritablement universel ? Les faits avoués par la révolution même vous démentent ; la minorité seulement des électeurs a pris part au vote, et quand l'unanimité des électeurs s'y serait portée, l'assemblée pour cela eût-elle été légitime ? Et aurait-elle eu le droit d'arracher la couronne au successeur de Pierre ? — Reconnaissez-vous au contraire qu'elle n'est l'œuvre que d'une faible minorité ? Pourquoi l'appellez-vous assemblée nationale ? Et comment osez-vous la représenter comme l'interprète autorisée et sincère des vœux sacrés du peuple ? Dans des questions aussi délicates, de semblables dérisions sont une insulte faite au bon sens public et une sorte d'impiété vis-à-vis du Saint-Siège.

Le vœu sacré des peuples ! mais le vote dont il s'agit fût-il plus général, cesserait-il pour cela d'être ingrat et stupide ? Comment ! Les Légations, avant leur révolte, n'étaient-elles pas soumises, dans la personne auguste de Pie IX, au plus italien de tous les princes italiens ? N'est-il pas né sur ce beau littoral de l'Adriatique qu'elles déshonorent aujourd'hui par tant de forfaits ? Si de l'humble cité de Sinigaglia qui fut son berceau la Providence l'a fait monter sur le trône du Vatican, n'est-ce pas par une élection où l'Italie, représentée tout entière par divers membres du Sacré-Collège, dominait de sa voix tous les autres suffrages ? Enfant de l'Italie, élu roi par l'Italie, n'a-t-il pas aussi montré qu'il avait un amour ardent pour l'Italie ? A cette époque de la première guerre où l'Autriche, victorieuse du Piémont, semblait aggraver son joug sur la tête des po-

pulations vaincues, n'a-t-il pas fait entendre de nobles gémissements en faveur de l'Italie? Et depuis, dans le voyage qu'il a fait à travers ses États, quelles grâces n'a-t-il pas semées sur son passage, surtout au sein des villes actuellement révoltées? Les peuples, frémissant de bonheur sous le charme de son sourire et les effusions de sa tendresse, n'ont-ils pas proclamé avec transport, qu'en se prenant à battre pour le monde, son cœur n'avait pas cessé de battre pour l'Italie? Enfin à tous ces avantages ne réunit-il pas celui de résumer en soi la grandeur éminemment italienne des deux cent cinquante Papes qui l'ont précédé? Et c'est ce prince, fleur sublime éclosse de leur sol, vivant de leur vie, ce prince, qui par son sang, ses sentiments, sa dignité, ses bienfaits, se lie aux gloires les plus nationales de l'Italie *Romaine* et sait si admirablement en continuer la chaîne magnifique, c'est ce prince que des insensés répudient parce qu'ils trouvent qu'il ne touche pas assez intimement aux entrailles de leur pays! C'est ce prince qu'ils déclarent déchu pour s'attacher à une dynastie venue du dehors! Dynastie glorieuse sans doute, mais imposée à l'Italie par des alliances ou des conquêtes, dont les racines ne plongent point dans le passé de son histoire et qui ne peut en personnifier aucun des grands souvenirs? Faire cet échange est-ce de la raison? Est-ce du patriotisme? Et comment ose-t-on nommer cela le vœu sacré des peuples?

Le vœu sacré des peuples? Mais ce vœu, de grâce, est-il spontané de la part des Légations? S'est-il manifesté, même tel quel, sous l'empire et l'action d'une pleine et entière liberté? La terreur inspirée par de sauvages menaces n'a-t-elle pas conduit un grand nombre de votants à l'urne électorale? Ceux dont la crainte n'a pas dicté le suffrage n'ont-ils pas été surpris par les mensonges et les manœuvres d'une puissance étrangère? « Après avoir arboré dans ces provinces, dit encore le Saint-Père, le drapeau de la révolte et de la défection, on a d'abord établi des dictateurs piémontais qui plus tard ont pris successivement le titre de commissaires extraordinaires, puis celui de gouverneurs généraux, et qui s'arrogeant les droits de Notre pouvoir suprême par une sacrilège usurpation, ont écarté des fonctions publiques tous les hommes dont ils soupçon-

naient que l'attachement inaltérable au Saint-Siège ne se prêterait pas à leurs pervers desseins (1). » Ces paroles, Nos Très-Chers Coopérateurs, avant d'arriver aux lèvres de Pie IX, ont dû creuser en son âme un sillon profondément douloureux. Rome avait eu par le passé des choses plus glorieuses à dire de la maison de Savoie. Les princes de cette grande tige royale s'étaient distingués pour la plupart par un dévouement filial au Saint-Siège ; entre les princesses auxquelles elle avait donné naissance, il n'en est presque pas une qui n'ait pratiqué des vertus éclatantes, et tout récemment encore le Vatican vient d'ouvrir pour ainsi dire la voie de la béatification à une reine sortie de cette illustre et chrétienne famille. Et au moment où le Saint-Père préparait ce décret qui fait rejaillir tant d'éclat sur le sang des Humbert et des Amédée, un de leurs descendants participait à d'épouvantables attentats commis contre la Papauté. Nous aimons à le penser, ce n'est point de son initiative que sont parties les provocations ou les complicités. Fils d'un monarque éminemment religieux et d'une mère qui fut une sainte, élève d'un prélat que l'élévation de son intelligence et de ses vertus encore plus que la reconnaissance de son royal disciple, a fait archevêque de Gênes, époux d'une princesse dont la mémoire est vénérée par l'amour et la piété d'un peuple auquel elle fut ravie trop tôt, père de deux fils auxquels il a fait donner les éléments d'une éducation souverainement religieuse par des ecclésiastiques dont nous avons pu par nous-même apprécier le rare mérite et l'esprit pleinement sacerdotal, ce roi ne saurait avoir par lui-même aucune hostilité systématique pour le gouvernement pontifical ; et sans doute il a dit vrai lorsque, dans une circonstance solennelle, il a parlé de son respect pour le Chef suprême de l'Église catholique. S'il paraît à l'heure présente conspirer contre lui, s'il prête des instruments pour organiser la révolte dans les Romagnes et les

(1) *In iisdem provinciis, rebellionis ac defectionis erecto vexillo, et Pontificio sublato Gubernio, primum Subalpini Regni Dictatores constituti fuerunt, qui postea Commissarii extraordinarii dicti, ac deinde Gubernatores generales appellati, quique Supremi Nostri Principatus jura sibi temere arrogantes, a publicis obeundis muneribus illos amoverunt quos ob spectatam erga legitimum Principem fidem cum pravis eorum consiliis minime consentire suspicabantur. — Alloc., 4.*

soustraire à la domination du Saint-Siège, c'est qu'il est égaré par le vertige du temps et les conseillers de sa couronne. Ces actes précèdent en lui plutôt de faiblesse ou d'illusion que d'impiété froide et raisonnée. Mais enfin ces actes n'en ont pas moins existé ; ce sont eux qui ont fait dans les Légations le *vœu sacré* des peuples, et certes, à ce titre, quoiqu'ils aient été vraisemblablement suggérés par des impulsions perfides à celui qui en porte la haute responsabilité, ils n'en sont ni moins douloureux pour le Saint-Père, ni moins inexcusables aux yeux de la politique et de la foi, ni moins accusateurs auprès de la Providence qu'ils outragent dans son plus auguste représentant sur la terre. Dieu ne punit pas seulement, dans les dépositaires de la puissance, les crimes directement voulus et résolument accomplis ; il châtie presque avec la même rigueur les condescendances pusillanimes, et quand surtout c'est le christ et l'oint du Seigneur qu'ils laissent lâchement insulter en leur nom, sa vengeance les frappe toujours comme s'ils avaient eux-mêmes meurtri son front d'une main sacrilège.

Le *vœu sacré* des peuples ? Mais que devient le droit des souverains, que devient même celui des nations, si chaque fois que quelques groupes de factieux réussissent à bouleverser un empire et à remettre en question le principe de son gouvernement, on doit s'en rapporter aux suffrages qu'ils auront arrachés par le mensonge et la violence ? Quel prince et quel État peuvent accepter cette doctrine ? N'est-ce pas allumer sous chaque trône et sous chaque société le foyer d'un volcan qui d'un instant à l'autre peut les emporter dans une explosion formidable ? Et en même temps qu'on les expose à ce danger, ne leur enlève-t-on pas par avance même le misérable droit de se plaindre et de protester contre ceux qui auront précipité gouvernements et peuples dans l'abîme ? Nous ne savons pas s'il est jamais une circonstance où l'on puisse parler prudemment des droits et des vœux des peuples ; mais ce que nous savons bien, ce qui nous semble plus éclatant et plus indubitable que le soleil, c'est qu'on ne peut les glorifier sans l'inopportunité la plus flagrante et sans les plus effroyables périls, en présence des forfaits monstrueux qui chaque jour épouvantent l'Italie.

Enfin, le vœu sacré des peuples ! Ah ! cent fois aveugles ceux qui ne voient pas les calculs insidieux qui se cachent derrière cette mensongère parole. Le prince qu'on exalte avec enthousiasme aujourd'hui par delà les Alpes comme le monarque italien par excellence, n'est qu'une victime qu'on mène à l'autel parée de fleurs. Il semble qu'on le conduise au triomphe, et on le pousse à la mort. On a besoin de lui pour réaliser le grand projet de l'Italie unitaire. Si, au sommet de cette pyramide, on entrevoyait un président, les peuples refuseraient de l'élever ; pour les décider à la bâtir, on leur donne l'espérance de la voir couronnée par un roi. Une République les épouvanterait ; sans leur promettre une monarchie, on leur permet d'y croire. Mais que l'unité se fasse, le prince qu'on aura mis au faite ne tardera pas à en être précipité ; le Capitole lui-même deviendra pour son pouvoir et sa vie la roche Tarpéienne ; et sur le piédestal que sa chute aura laissé désert, l'afreusc démagogie, s'installant à son tour, outragera ses restes et s'emparera de son empire. Maîtresse alors d'une force immense, non-seulement elle bouleversera la Péninsule entière, mais elle essaiera d'agiter le monde, et si la Providence ne l'enchaîne dans ses fureurs, elle nous apprendra une fois de plus que la grandeur et la liberté véritables de l'humanité consistent dans l'effusion du sang innocent et dans l'éternel martyre de la vertu.

VI

Entre ces crimes qui souillent le présent et les dangers qui planent sur l'avenir, les regards du Père commun des fidèles se sont tournés du côté des cieux, parce que c'est de là seulement que peut descendre l'espérance. « Approchons, s'est-il écrié, approchons-nous avec confiance du trône de la grâce, afin que, par l'appui du secours divin, nous trouvions un peu de consolation et de force au milieu de si terribles angoisses. Ne cessons de conjurer et de supplier par des prières où l'assiduité s'unisse à la ferveur, notre Dieu, si riche en miséricorde, de ramener par sa vertu toute-puissante à des sentiments meilleurs et aux vrais sentiers de la justice, de la

religion et du salut, tant de malheureux égarés dont plusieurs trompés par une fascination perfide, ne savent pas même ce qu'ils font (1). »

C'est avec empressement que nous devons répondre, Nos Très-Chers Coopérateurs, à cette invitation du suprême Pasteur. Oui, prions pour l'Europe chrétienne qui n'a pas su comprendre tout ce que la piété filiale commandait d'exquise délicatesse envers le Vicaire de Jésus-Christ. Que des hérétiques et des schismatiques l'aient insulté dans des termes haineux et grossiers, rien de plus naturel ; on ne pouvait s'attendre de leur part à des procédés plus convenables. Mais que des catholiques se soient permis la même audace et les mêmes insolences ; que dans des feuilles quotidiennes ou d'ignobles libelles ils se soient acharnés à flétrir le gouvernement pontifical, à dénigrer ses plus augustes dignitaires, à se moquer de ses institutions, à réclamer en termes injurieux et passionnés des réformes soi-disant nécessaires, c'est là un fait aussi coupable qu'il a été solennel. Avant tout ne pouvait-on pas demander si les abus que ces insolents réformateurs se donnaient la mission de dénoncer étaient réels ; et quand ils l'auraient été, convenait-il à des catholiques d'en signaler tout haut l'existence et d'en mesurer publiquement la profondeur ? Au lieu de déchirer le voile, leur main respectueuse ne devait-elle pas le tenir fermé ? Et l'obstination que nous avons mise à flétrir notre commun père, en outrageant au degré suprême la piété filiale, n'aura-t-elle pas irrité contre nous le Dieu qui est le vengeur de toute paternité comme il en est la source ? L'histoire ici nous apprend à trembler ; le Seigneur ne laissa jamais impunies les humiliations infligées à la gloire de son Christ, et pour détourner de nous les représailles de sa justice, nous n'avons pas de recours plus efficace que celui de la prière.

En priant pour les peuples coupables, prions pour ceux entre les

(1) *Adeamus cum fiducia ad thronum gratiæ ut divini auxilii ope solatium et fortitudinem in rebus tam adversis assequamur : nec desistamus, divitem in misericordia Deum assiduis fervidisque precibus humiliter enixeque orare et obsecrare, ut omnipotenti sua virtute aberrantes quorum forsitan aliqui misere decepti nesciunt quid faciunt, ad meliora consilia, atque ad justitiæ, religionis, salutisque seunitas reducat. — Alloc., 7, 8.*

mains de qui reposent la solution du présent et les destinées de l'avenir. Nous savons tous de quelles intentions généreuses sont animés les souverains des deux grandes puissances catholiques ; l'Empereur des Français a cent fois déclaré qu'il désirait voir le Saint-Siège rester en possession de l'intégrité de ses domaines ; l'Empereur d'Autriche n'a point parlé ; mais ses sentiments sont connus, surtout depuis le concordat. L'un et l'autre sont dévoués filialement au Souverain-Pontife, non-seulement comme Pape, mais encore comme Roi. Cette plénitude de leur dévouement sera-t-elle comprise, partagée, favorisée par l'Italie ? Ne trouveront-ils point dans la ligue des ambitions, des utopies et des impiétés qui s'agitent là-bas au sein d'une minorité turbulente, un obstacle à l'accomplissement de leurs vœux ? Certains faits accomplis, certaines situations créées par les derniers événements, ne domineront-ils pas leur bonne volonté, et tous leurs nobles désirs, malgré le double appui que leur prêtent l'habileté de la diplomatie et la force du glaive, n'aboutiront-ils pas à l'impuissance et au triomphe au moins partiel d'une révolution parricide ? Ah ! faisons une sainte violence au Ciel pour qu'il leur envoie et ces grandes pensées, et ces grandes résolutions, et cet heureux concours de circonstances nécessaires à l'exécution des grands desseins ! Il choisit autrefois Pépin et Charlemagne pour ajouter au patrimoine de saint Pierre l'exarchat et la Pentapole ; qu'il donne au successeur actuel de ces souverains de conserver à la couronne pontificale ce diamant que leur main victorieuse y avait attaché.

Enfin, prions pour le Saint-Père lui-même. Certes, nous pouvons être sans inquiétude sur l'indestructible solidité de son trône royal ; il est assis sur la main de Dieu même et ne peut pas périr. Ceux qui l'ébranlent ou qui le laissent ébranler quand ils devraient le défendre, seront châtiés les uns de leurs efforts sacrilèges, les autres de leur coupable apathie ; mais lui subsistera malgré la double conspiration de l'indifférence et de l'hostilité. Nos espérances sur l'immutabilité de son avenir ne peuvent être incertaines. Mais les horreurs dont ses États sont le théâtre le désolent. N'a-t-il pas vu des pouvoirs usurpateurs procéder à leur inauguration par

l'infâme parodie d'une cérémonie religieuse, célébrée par des prêtres sans autorisation comme ils étaient sans conscience? N'a-t-il pas vu les temples profanés par d'autres orgies plus monstrueuses encore et dont l'odieuse lubricité rappelle les saturnales dégoûtantes de notre grande révolution? N'a-t-il pas vu les évêques maltraités, les vicaires-généraux trainés devant des tribunaux révolutionnaires, les cloîtres forcés par une curiosité impie et probablement immorale? Ne s'est-il pas trouvé, pour opposer un frein à tant de crimes, dans la nécessité de lancer les foudres de l'excommunication contre les provocateurs, les conseillers et les instruments de toutes ces horreurs? Ne s'est-il pas aperçu enfin que les censures mêmes, destinées à changer les coupables en les frappant, n'ont fait qu'exciter leur courroux ou leur mépris? Et n'est-ce pas là ce qui met le comble à son affliction, en lui montrant qu'on ne tient pas plus compte de sa rigueur que de sa tendresse? Ah! conjurons Celui qui veut bien se nommer le Dieu de toute consolation d'alléger l'effroyable fardeau qui pèse sur le cœur de notre commun Père. Il désire pour toute réparation que ses enfants égarés reviennent dans les bras de son amour. Malgré leurs iniquités et leurs rébellions, il les chérit encore. Telle est même son indulgence qu'il s'efforce d'excuser leurs torts, en disant que pour la plupart ils ne savaient pas ce qu'ils faisaient et qu'ils ont été séduits par de funestes fascinations. Ce reste d'innocence qu'il se plaît à leur prêter les intéresse à leurs déviations et lui fait souhaiter ardemment pour eux la grâce du retour. Que notre piété filiale s'unisse à ses vœux. Sollicitons pour les aveugles le réveil de la lumière, celui du cœur pour les ingrats, celui de la conscience pour les pervers, et que par la puissante efficacité de nos prières, l'Europe, une fois de plus étonnée, admire encore de Ferrare à Terracine, de Pérouse à Ancône, les populations romaines, agenouillées sous l'impression d'un commun repentir et d'un amour commun, recevoir de Pie IX, redevenu maître de tous ses droits, la bénédiction de la paix et de la réconciliation.

Donné à Nîmes, en notre palais épiscopal, sous notre seing, le

sceau de nos armes et le contre-seing du Secrétaire-général de notre Évêché, le quatre novembre, mil huit cent cinquante-neuf, fête de saint Charles-Borromée, l'un des plus grands réformateurs de l'Italie, mais en même temps l'un des défenseurs les plus dévoués des prérogatives du Saint-Siège.

LETTRE PASTORALE

POUR

COMMUNIQUER UN BREF DE SA SAINTETÉ PIE IX

Vers la fin de septembre, N. T.-C. F., désolé de voir que les épreuves du Souverain-Pontife, notre commun Père, non-seulement ne diminuaient pas, mais s'aggravaient chaque jour davantage, nous nous permimes de lui exprimer dans une Lettre la part que notre piété filiale et celle de nos peuples prenaient à ses angoisses. Sous le double poids de ses sollicitudes et de ses tristesses, son cœur, qui sait suffire à tout, a daigné distinguer l'humble voix de notre tendresse affligée, et nous faire une réponse pleine à la fois de grandeur et d'onction. Nous vous la communiquons avec d'autant plus d'empressement que notre troupeau tout entier y trouve place à côté de son Évêque.

I

PIE IX, PAPE.

VÉNÉRABLE FRÈRE, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Nous avons reçu les Lettres que vous Nous avez écrites avec tant d'amour, et soyez sûr qu'elles n'ont pas été pour Nous d'une médiocre consolation au milieu des angoisses et des amertumes immenses dont Nous sommes abreuvé. On y voit éclater partout votre foi, votre piété, votre respect, soit pour Notre personne, soit pour la Chaire de Pierre ; on y voit en même temps la profonde douleur dont vous pénétrèrent les tribulations trop connues où Nous ont plongé, par l'iniquité de leurs complots et de leurs manœuvres,

tous ces hommes égarés qui s'acharnent à faire à l'Église Catholique et au Saint-Siège la guerre la plus implacable, et dont les efforts combinés aspirent à détruire tous les droits divins et humains dans une ruine commune. En de telles circonstances, vous comprendrez aisément, vénérable Frère, que l'expression de vos sentiments, empreints d'une religion si élevée et si dignes d'un Évêque catholique, Nous a été précieuse et que rien n'a dû d'un côté Nous apporter plus de douceur, de l'autre exciter et augmenter plus efficacement pour vous Notre tendresse paternelle. Ne cessez pas maintenant d'adresser à Dieu, si riche en miséricorde, de ferventes prières pour qu'il daigne à son tour Nous fortifier et Nous consoler dans nos épreuves, et ramener par sa vertu toute-puissante les ennemis de l'Église et du Saint-Siège aux sentiers de la vérité, de la justice et du salut. Et comme vous connaissez parfaitement, vénérable Frère, le vertige et l'iniquité des temps où nous sommes, l'effroyable contagion d'opinions perverses qui se glissent parmi les peuples, la violence des entreprises tentées par l'homme ennemi contre notre divine religion, appuyé sur le secours d'En-Haut, vous inspirant de l'énergie de votre foi et d'un zèle véritablement épiscopal, ne reculez devant aucun effort pour remplir dignement tous les devoirs de votre charge pastorale, défendre avec intrépidité la cause de l'Église catholique, pourvoir avec autant de sagesse que de vigilance au salut de votre troupeau, démasquer les mensonges, dénoncer les hypocrisies et briser les traits des faux docteurs qui lui tendent des pièges. Enfin, croyez à la bienveillance particulière que Notre cœur paternel Nous inspire pour vous. Recevez-en pour gage Notre Bénédiction Apostolique, qu'avec l'affection la plus tendre et la plus intime, Nous Nous plaignons à répandre sur vous personnellement, vénérable Frère, et sur tous les clercs et fidèles de votre Église.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 7 novembre 1859, et la quatorzième année de Notre Pontificat.

PIE IX, PP.

PIUS P. P. IX.

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Tuas accepimus Litteras amantissime prescriptas, quæ non levi certe solatio Nobis fuerunt inter maximas, quibus affligimur, angustias et amaritudines. Namque in eisdem Litteris omni ex parte se ostendit eximia tua, venerabilis Frater, erga Nos et hanc Petri Cathedram fides, pietas et observantia, atque acerbissimus, quo afficeris, dolor propter notissimas, in quibus versamur, tribulationes nequissimis illorum hominum consiliis ac molitionibus, qui acerrimum adversus Catholicam Ecclesiam, et hanc Apostolicam Sedem, bellum gerunt, quique jura omnia divina et humane funditus delere conitantur. Per te ipse, venerabilis Frater, vel facile intelligere poteris quam grati Nobis extiterint hujusmodi egregii religiosæ tuæ mentis sensus Catholico Antistite plane digni, quibus cum nihil Nobis jucundius, tum nihil quod magis paternam Nostram in te caritatem excitare et augere possit. Ne intermittas vero, venerabilis Frater, diviti in misericordia Deo fervidas adhibere preces, ut Nos confortare et consolari velit in omni tribulatione Nostra, utque omnipotenti sua virtute omnes Ecclesiæ et hujus Apostolicæ Sedis hostes ad veritatis, justitiæ salutisque semitas reducere dignetur. Et quoniam optime noscis, Venerabilis Frater, quanta sit temporum perturbatio et iniquitas, quantaque pravarum opinionum undique serpenitum colluvies, quantique inimicorum hominum contra divinam nostram religionem conatus, idcirco cœlesti auxilio fretus pro eximia tua religione, et episcopali zelo nihil unquam intentatum relinque, ut omnes pastoralis tui muneris partes sedulo implens Catholicæ Ecclesiæ causam impavide tuearis, defendas, tui gregis saluti provide sapienterque prospicias, et insidiantium hominum fraudes et fallacias refellas, ac tela retundas. Denique pro certo habe, præcipuam esse Paterni Nostri erga te animi benevolentiam. Cujus quoque pignus esse volumus Apostolicam Benedictionem, quam intimo cordis affectu tibi ipsi, Venerabilis Frater, cunctisque Ecclesiæ tuæ Clericis, Laicisque Fidelibus peramanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Petram, die 7 novembris anno 1859, Pontificatus Nostri anno decimo quarto.

Pius P. P. IX.

II

Si nous vous avons fait entendre, Nos Très-Chers Coopérateurs, la traduction de ce bref admirable, ce n'est pas seulement pour

vous associer aux émotions d'attendrissement et de bonheur dont il nous a rempli nous-même ; c'est pour élever vos esprits à des pensées plus hautes sur les faits solennels auxquels il se rattache et dont nous sommes témoins.

Et d'abord, regardez le grand spectacle que présente l'Église ! Depuis le jour où des révolutionnaires ingrats et d'impies étrangers ont détaché les Légations de l'autorité Pontificale, le coup dont cette révolte a frappé le cœur du Saint-Père a retenti, d'un bout à l'autre du monde, dans l'âme de l'Épiscopat catholique. De tous les rivages et de tous les empires où les vents ont porté le bruit de ses épreuves, les pasteurs des peuples ont renvoyé comme un écho vers Rome celui de leurs gémissements. L'Italie, malgré les convulsions qui l'agitent, l'Angleterre orthodoxe, malgré les efforts tentés par la presse hérétique pour étouffer sa voix, l'Amérique du Nord avec ses jeunes diocèses où la séve Romaine bouillonne avec tant d'énergie, la France, toujours fière de se nommer la fille privilégiée du Saint-Siège, l'Autriche, redevenue libre de correspondre avec le centre de l'unité, toutes ces Églises ont fait éclater un concert unanime de douleur, et quand nous nous sommes hasardé, nous le dernier des Pontifes, à déposer aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ l'humble assurance que notre cœur participait au fiel de son calice, cent autres de nos vénérables Frères avaient déjà fait parvenir au Vatican le témoignage de leur filiale affliction. On se demande volontiers s'il s'est rien produit d'aussi solennel même dans les premiers siècles, et parmi ce mélange de tribulations et de joies qu'ils ménagèrent à la Papauté, objet alors de tant d'amour et victime de tant d'orages. Un grand pape de ces époques lointaines avait soutenu de sanglants combats pour son Dieu. « Nous avons appris, lui écrivit-on de par delà les mers, les glorieuses preuves que vous avez données de votre courage et de votre foi, et l'honneur de votre confession nous a remplis d'un tel enthousiasme, qu'il nous a semblé que nous partagions le mérite et l'éclat dont elle vous a couronné. Car, puisque pour nous il n'est qu'une seule Église et qu'un seul cœur, puisque nous sommes unis par la concorde la plus indivisible, quel est le prêtre qui ne se féliciterait

pas des grandeurs de ceux qui partagent son sacerdoce ? Quel est le frère qui ne tressaillirait pas des triomphes de son frère (1) ? » Celui qui tenait ce langage était un grand évêque, un illustre docteur, destiné à devenir bientôt un de nos plus magnifiques martyrs : c'était saint Cyprien. Il exprimait au pape saint Corneille, déjà persécuté et qui devait un peu plus tard succomber à Centumcelles (2), la part que l'Église d'Afrique prenait à ses gloires, c'est-à-dire à ses souffrances. Ces nobles et respectueuses félicitations adressées à Rome par Carthage étaient un beau spectacle sans doute, et le monde païen dut contempler avec étonnement cette solidarité de bonheur et de peine établie entre deux cités autrefois rivales, et dont les luttes avaient épouvanté les continents et les mers. Aujourd'hui la scène est peut-être plus sublime encore. Ce n'est plus seulement l'Afrique redevenue chrétienne qui s'associe aux angoisses de Pie IX, c'est la catholicité tout entière ; et tout entière par la voix de ceux que l'Esprit-Saint a préposés à son gouvernement, elle a fait savoir au Pasteur universel, à l'Évêque des Évêques, que du jour où des mains sacrilèges ont eu meurtri la tête auguste du corps visible de Jésus-Christ, tous les membres se sont regardés comme meurtris avec elle (3).

Ainsi l'Église donne-t-elle au monde un grand exemple de délicatesse. Il est toute une race d'écrivains qui se permet, depuis quelque temps, d'outrager le Saint-Père avec la plus ignoble barbarie. Au point de vue moral, Pie IX est le plus auguste des souverains ; au point de vue matériel, il est un des moins puissants ; au point de vue des événements accomplis, il est un des plus affligés. Ce triple caractère de majesté, de faiblesse et de malheur devrait le rendre trois fois vénérable et sacré pour tout ce qui peut disposer d'une parole ou d'une plume dans le monde. En France

(1) *Cognovimus fidei ac virtutis vestræ testimonia gloriosa : et confessionis vestræ honorem sic exultanter accepimus, ut in meritis ac laudibus vestris nos quoque participes et socios computemus. Nam cum nobis et Ecclesia una sit, et mens juncta et individua concordia, quis non sacerdos in consacerdotis sui laudibus tanquam in suis propriis gratuletur ? Aut quæ fraternitas non in fratrum gaudio ubique lætetur ?* — XIII Ep. Cyprian ad Cornel., n. 1.

(2) Aujourd'hui *Civita-Vecchia*.

(3) I Cor., XII, 26.

surtout, cette patrie du cœur, de la générosité, des nobles sympathies, sa grandeur et ses infortunes étaient appelées naturellement à recueillir plus de respect et de douloureuse compassion ; nul parmi nous ne devait méconnaître ce devoir. Nous avons vu pourtant, à la honte de notre époque et de notre pays, des publicistes extravagants ou mercenaires, applaudir avec l'accent d'une joie infernale à la révolution des Romagnes. Les vils instigateurs qui l'ont provoquée, ce sont des libérateurs ; les scélérats qui l'ont accomplie, ce sont des héros armés pour la plus sainte des causes ; les honnêtes gens qui l'ont maudite, ce sont des traîtres vendus à l'étranger ou au despotisme clérical ; le gouvernement pontifical qu'elle a renversé, c'est le plus hideux et le plus oppresseur des pouvoirs. A côté de ces emportements frénétiques s'est fait entendre, comme leur timide écho, le langage d'une aveugle modération. Sans insulter le Saint-Père par des atrocités, elle l'a fait au moins par des doutes. Qui sait, a-t-elle dit, si Rome n'est pas trop obstinément immobile ? Ne tiendrait-elle pas trop à perpétuer des abus qui font d'une part l'existence de quelques fonctionnaires parasites et de l'autre le malheur du peuple ? N'aurait-elle pas ainsi justifié le mouvement d'indépendance qui vient de livrer Bologne et Ravenne aux tyrannies de quelques misérables dictateurs ? Et ceux qui parlent ainsi tour à tour sur le ton de l'inquiétude ou celui du frémissement osent se dire catholiques. C'est-à-dire qu'ils se proclament les fils spirituels de celui qu'ils outragent, afin de donner à leurs injures le caractère d'un parricide, et qu'il soit bien entendu que, si le Chef suprême de la famille catholique est insulté, c'est par des enfants dénaturés de cette famille elle-même.

Oh ! combien il est heureux que dans ces vastes et déshonorantes apostasies de la piété filiale, nous puissions opposer, aux yeux de l'avenir, un contre-poids qui en rachète l'humiliation ! Et voilà le service que l'Église s'est chargée de nous rendre. D'innombrables Évêques et avec eux des Prêtres qui se comptent par centaines de mille, ont protesté contre ces monstrueux commentaires ajoutés à de monstrueux événements. Sans se concerter et sous l'impulsion d'un même sentiment d'amour, ils ont écrit à leur commun Père

pour le consoler des amertumes dont l'abreuyaient ces effroyables indignités ; ils lui ont dit avec unanimité que leurs larmes se mêlaient à ses larmes ; que tous ses déchirements étaient partagés par leur tendresse ; enfin, qu'ils ne cessaient ni le jour ni la nuit, eux et la part choisie de leur troupeau, d'envoyer vers les cieux des soupirs et des prières afin d'obtenir et la cessation de ses angoisses et le retour de ses persécuteurs au sentiment du devoir, que leur avait enlevé le double vertige de l'anarchie et de l'impiété. Noble correspondance qui démontre que ni la foi ni la charité qu'elle alimente n'ont fait un entier naufrage dans les tempêtes de notre siècle. Au-dessus des ingratitude et des inconvenances brutales dont l'hérésie, le rationalisme et la démagogie ont provoqué l'explosion, l'élite de la catholicité reste fidèle et dévouée à la plus haute paternité qui soit sur la terre : elle en baise les plaies avec une affectueuse vénération ; et l'équité de l'avenir, en parlant de ce fait solennel, dira que l'Église, qui seule a conservé les bonnes doctrines dans les âges des ténèbres, a seule aussi gardé, dans notre âge de fer, le langage du cœur et le culte consolateur des grandes infortunes.

III

Autre fait non moins remarquable, N. T.-C. G. On avait un instant espéré nous désunir, et l'on n'avait pas craint de dire ou du moins d'insinuer que ni les Évêques ne seraient unanimes pour protester contre les atteintes portées aux droits du Saint-Siège, ni surtout le Clergé secondaire ne se serrerait avec ensemble autour des Évêques pour se joindre à leurs réclamations. Double erreur démentie par l'éclatante manifestation dont nous sommes encore les témoins. « Par votre force et votre union, écrivait autrefois un Docteur aux Romains marchant comme un seul homme à la suite d'un saint Pontife, vous avez donné à vos frères un sublime spectacle d'énergie et d'unanimité... L'ennemi s'était élancé avec violence pour troubler le camp du Christ ; mais autant il avait mis de fougue dans l'attaque, autant on a mis d'impétuosité dans la résistance. Alors, il a tenté de vous détacher comme le loup s'ef-

force d'éloigner une brebis du troupeau, comme l'épervier s'étudie à séparer une colombe de celles qui l'entourent ; impuissant contre tous, il cherchait à surprendre les soldats isolés. Mais, repoussé par la vigueur et la foi de l'armée réunie, il a compris que les soldats du Christ, debout sous les armes, veillaient continuellement et ne laissaient pas rompre le faisceau (1). » Ces belles paroles de l'immortel évêque de Carthage résument et décrivent ce qui s'est passé sous nos yeux. On croyait à l'affaiblissement de l'unité, jamais elle ne s'est montrée plus énergique, puisqu'au premier coup dont le diadème pontifical s'est vu frappé, l'univers tout entier a frémi. On a fait de perfides tentatives pour nous diviser ; et pas un chef, pas un soldat n'a trahi. Un seul cri de douleur et de réprobation s'est fait entendre, et ce cri se composait de plus de cent millions de voix confondues. Ainsi, par une expérience aussi imposante que décisive, a-t-on pu se convaincre que nous sommes inébranlablement attachés au Christ, dans la personne de son Vicaire, et que dans ses périls les peuples n'ont pas d'autres sentiments que ceux qui marchent à leur tête (2). Que ce spectacle a dû paraître magnifique à l'œil de notre Dieu ! Quelle joie pour le Christ lorsque, dans son Église, il a vu marcher contre l'ennemi qui venait apporter la guerre et la discorde, non point quelques guerriers épars, mais le camp tout entier avec ses masses formidables (3) !

Voilà, N. T.-C. G., le grand aspect sous lequel les lettres adressées au Saint-Père nous présentent l'Église ; elle nous y apparaît d'abord comme le refuge suprême de la délicatesse dans un temps

(1) *Magna et cæteris fidelibus unanimatis et fortitudinis exempla tribuistis..... Prosilierat adversarius terrore violento Christi castra turbare ; sed quo impetu venerat, eodem impetu pulsus est ; et quantum formidinis et terroris attulit, tantum fortitudinis invenit et roboris..... Unum primo aggressus, ut lupus ovem secernere a grege, ut accipiter columbam ab agmine volantium separare tentaverat : nam cui non est adversus omnes satis virium circumvenire quærit solitudinem singulorum. Sed retusus adunati exercitus fide pariter et vigore, intellexit Christi milites vigilare jam sobrios, et armatos ad prælium stare. — III Epist. ad Corn. n° 11.*

(2) *Docuistis..... plebem sacerdotibus in periculo jungi. — Id., ibid.*

(3) *Quale illud fuit, sub oculis Dei spectaculum gloriosum ? Quale in conspectu et ejus Ecclesiæ gaudium ad pugnam quam tentaverat hostis inferre, non singulos milites, sed tota simul castra prodîisse ? — Id., ut supra.*

où les hommes n'ont plus d'entrailles, ainsi que le dit l'Apôtre (1) : elle y déploie ensuite la plus énergique unité, en dépit de cette décomposition dont on la dit atteinte.

IV

A son tour, la Papauté n'est pas moins admirable. Pasteur universel, chargé de paître à la fois les brebis et les agneaux, les petits et les mères, Pie IX a reçu avec plénitude ce don de l'amour que Jésus-Christ se plut à faire éclater en Pierre avant de lui confier son Église. On ne saurait imaginer une âme plus tendre, et dans ce vaste et doux foyer d'affection, puisant la plus exquise condescendance, il a daigné répondre à chacun de ceux qui se sont empressés de consoler ses douleurs. On a vu que sa bienveillance avait des attentions, son cœur des sympathies, sa main des bénédictions pour les plus obscurs comme pour les plus élevés de ses enfants qu'il veut bien parfois appeler ses Frères.

Et quel langage leur parle-t-il ? Un langage qui n'a rien de semblable ni d'égal sur la terre. Il a toute la majesté de la vieille langue romaine, agrandie par la majesté des Écritures. A cette noblesse il trouve le secret d'allier l'onction la plus suave et la plus pénétrante ; chacune de ses paroles est comme une larme échappée de son cœur. La douceur toutefois n'éteint pas l'énergie. Il sait appeler les auteurs des crimes qu'il déplore par leur véritable nom ; il qualifie, comme ils le méritent, les ambitieux étrangers qui leur prêtent l'appui de leurs conseils, de leurs diplomates et au besoin de leurs armes ; les usurpations sacrilèges, les intrigues odieuses et les honteux désordres des uns et des autres, il les flétrit avec la vigueur que commande leur infamie. Ne faut-il pas qu'à l'exemple de son Maître, il ait le courage de dire aux Pharisiens : Sépulcres blanchis, race de vipères ! Faux prophètes couverts de la peau de brebis, mais ayant dans le cœur la férocité des loups ! Et toutefois, après avoir frappé les coups de la justice, il revient aux douces

(1) II Tim., III, 3.

inspirations de la miséricorde. Il prie et veut qu'on prie avec lui son Dieu, si riche en amour, de ramener dans les sentiers de la vérité, de l'obéissance et du salut, les malheureux qui l'ont spolié pour livrer les lambeaux qu'ils ont détachés de son pouvoir à de vils proconsuls venus du dehors. Le père ému se hâte de reprendre la parole au juge et au monarque justement indignés (1).

Outre cette gloire qui ne regarde pour ainsi dire que le ton du langage, tous ces Brefs ont encore celle de maintenir intacte la grande notion du Droit. On a fait des milliers de sophismes pour justifier la révolution des Romagnes. Que n'a-t-on pas invoqué pour absoudre ce forfait ? Le mécontentement des peuples, la caducité ou le despotisme du gouvernement pontifical, l'impossibilité de suivre avec lui le progrès de la civilisation moderne, son prétendu dévouement à la cause autrichienne, les besoins impérieux de l'unité et de l'indépendance : telles sont les raisons qu'on a fait valoir. Raisons imaginaires ou puériles ! Mais en même temps raisons fatales. Elles ne contiennent que des calomnies, mais, quand elles auraient quelque solidité, si l'on pouvait s'en prévaloir comme d'un titre sérieux pour secouer l'autorité pontificale, la notion du droit et sa fixité seraient détruites dans le monde. Tous les fanatiques ou les aveugles qui se sont applaudis du fait n'en voient pas la conséquence ; les esprits faux ou passionnés ont ordinairement de courtes vues et sont frappés d'imprévoyance. Ils sont en même temps peu logiques et ne remarquent jamais que certaines doctrines qu'ils professent se retournent contre eux-mêmes pour les écraser. Mais le Souverain-Pontife porte son regard plus profond et plus-loin. Aucune des subtilités qu'on invoque n'éblouit sa sagesse et ne surprend sa conscience. En dépit de tous ces prétextes, il maintient l'inviolabilité des donations et des traités sur lesquels reposent ses possessions temporelles ; il refuse, soit aux agressions de l'anarchie, soit aux iniques envahissements de l'étranger, le droit d'entamer le domaine assis sur ces bases sacrées et séculaires, et, par cette protestation solennelle, il élève l'idée et la sainteté du

(1) Voir le BREF.

droit en général, non-seulement au-dessus des tempêtes politiques et des vicissitudes sociales, mais encore au-dessus même des incertitudes et des obscurités où les a plongées le vertige de notre époque. C'est un service qu'il rend au monde. On ne sait pas l'apprécier aujourd'hui parce que nous avons oublié les grandes notions sur lesquelles s'appuient la stabilité des pouvoirs et celle des États. Mais, plus tard, quand le vague funeste où nous flottons aura fait éclater ses dernières conséquences, ou bien quand l'ivresse du moment aura fait place à des idées plus calmes et plus saines, on bénira Pie IX d'avoir élevé les réclamations qu'on accueille maintenant avec un semblant d'indifférence ou d'indignation. On comprendra qu'en défendant ses droits, il aura sauvé tous ceux qui peuvent exister en Europe, parce que tous sont solidaires, et alors ce sera l'heure de la reconnaissance.

V

De ces hauteurs, le Saint-Père, dans le Bref qu'il a bien voulu nous adresser, a daigné descendre à des encouragements personnels qui nous sont chers. Il nous invite à défendre avec intrépidité la cause de l'Église, à démasquer les pièges et à broyer les traits de ceux qui cherchent à égarer la religion des peuples (1). Déjà, N. T.-C. C., avant cette parole auguste, nous avons commencé à remplir ce grand devoir de la lutte qu'elle nous recommande. Mais après cette invitation nous y serons plus fidèle encore. Ce n'est pas certes qu'il n'entraîne pour nous aucun péril. Il est des chrétiens timides qui s'effrayent quand ils nous voient tirer du fourreau le glaive que nous avons reçu pour la défense de la vérité. D'autres, attachés au repos et partisans du sommeil par un secret égoïsme, n'aiment pas qu'on trouble leur tranquillité par des controverses qui leur semblent toujours inopportunes. Plus nombreux encore sont ceux qui, frappés d'aveuglement par le rationalisme contemporain, prétendent que toutes les doctrines religieuses sont bonnes

(1) Voir le BREF ci-dessus.

et qu'un Évêque est bien étrange lorsqu'il se mêle de combattre celles qui démentent ou blasphèment sa foi. Obéir à ces exigences, se faire non-seulement à temps, mais à contre-temps et toujours : voilà ce qu'on devrait faire pour leur être agréable. A ce prix on aurait le double avantage d'une vie commode et d'une réputation de Prélat tolérant et digne d'appartenir à notre grande époque de lumière, c'est-à-dire de scepticisme. Lâcheté criminelle ! Humiliante popularité ! Grâce au Ciel, nous avons toujours su mépriser l'une et l'autre à l'égal de ce qu'elles méritent, et nous sommes encore énergiquement résolus à nous soustraire à cette double honte. A Dieu ne plaise que nous cherchions jamais la guerre pour la guerre ! Ce n'est point notre attrait et ce ne sera pas notre malheur. Mais quand les besoins ou les droits de la vérité, du Saint-Siège, de l'Église ou de notre diocèse le commanderont, rien ne nous empêchera de dénoncer à nos peuples les ennemis qui se présenteront sous la peau du loup ou celle de la brebis pour les surprendre et les dévorer ; nous saurons avoir l'intrépidité que nous conseille le Saint-Père, et si des tristesses ou des murmures éclatent, si des menaces grondent, si des injures nous accablent, la vieille habitude que nous avons déjà de les prendre en pitié se fortifiera par le souvenir de l'invitation que Rome nous a faite de braver tous ces orages.

VI

A ce conseil de force et de lutte, le Bref pontifical ajoute une nouvelle demande de prière (1). Nous ne saurions répondre avec une fidélité trop empressée à ce vœu tant de fois exprimé par le Souverain-Pontife. Le moment est solennel. Un congrès va s'ouvrir pour s'occuper de la grande question d'Italie et achever l'œuvre commencée par les traités de paix. A cette assemblée doivent être présentes, nous dit-on, non-seulement les puissances catholiques, mais encore celles que l'hérésie et le schisme tiennent séparées de Rome comme centre religieux. Quel esprit prévaudra dans cette

(1) Voir encore le BREF.

grande réunion diplomatique ? Quelle solution sortira de ses délibérations ? Dieu seul en a le secret comme il a seul le pouvoir de rendre les futures conclusions conformes à nos vœux. Continuons donc de nous adresser à sa miséricorde et de lui dire : « O Seigneur ! vous qui êtes la sagesse par essence et qui présidez aux pensées graves et profondes, vous avez dans vos mains l'équité, le conseil, la prudence et la force. Par vous les rois et les princes gouvernent et commandent avec succès ; par vous aussi les législateurs et les puissants dispensent convenablement la justice et portent d'utiles et intelligents décrets (1). Versez vos lumières sur ceux qui vont bientôt au nom des gouvernements qui les auront envoyés, délibérer sur les destinées de l'Italie et les droits temporels du Saint-Siège. L'Écriture nous apprend que vous êtes le maître du cœur des rois, et que vous les inclinez où il vous plaît comme le laboureur conduit où il veut les eaux dont il doit abreuver ses champs (2). Vous ne maîtrisez pas moins le cœur des hommes politiques, et rien ne vous est plus facile que de les mener aux fins décrétées par votre Providence. Emparez-vous de ceux dont on nous annonce la convocation dès le commencement de leurs voies ; qu'ils marchent à votre suite dans le respect du droit et de l'œuvre des siècles. Qu'ils dégagent de toutes les doctrines politiques de notre temps les germes de scepticisme et d'agitation qu'elles recèlent dans leur sein. Qu'en touchant aux faits accomplis, ils aient le noble courage de signaler, de condamner et de rectifier ce que l'esprit de révolte, d'usurpation et de sacrilège impiété n'a pas craint de se permettre au nom de l'indépendance nationale et du vœu populaire. Enfin, qu'ils aient la plénitude de cette sagesse à laquelle vous avez confié, dans le grand œuvre de la création, le soin de poser inébranlement les fondements de la terre et d'envelopper les abîmes de barrières infranchissables (3), afin qu'à son exemple, les plénipotentiaires sur lesquels le monde, dans quelques jours, aura les yeux fixés, puissent à leur tour asseoir l'avenir sur

(1) Proverb., VIII, 12, 14, 15, 16.

(2) Id., XXI, 1.

(3) Id., VIII, 27, 28, 29.

des bases immuables, et enfermer la révolution, dont les flots montent toujours comme les vagues de l'Océan soulevé, dans des digues qui la retiennent éternellement impuissante et prisonnière.

Donné à Nîmes, en notre palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du Secrétaire-général de notre Évêché, le sept décembre, mil huit cent cinquante-neuf, fête de saint Ambroise, qui sut défendre les droits et les règles de l'Église, non-seulement contre les persécutions de l'hérésie, mais contre les empereurs eux-mêmes, et arrêter Théodose au seuil du temple tant qu'il n'eut pas expié par la pénitence le sang des Thessaloniens injustement versé.

L'ENCYCLIQUE

ET

QUELQUES APPRÉCIATIONS HOSTILES

DONT ELLE A ÉTÉ L'OBJET.

Rome une fois de plus, Nos Très-Chers Coopérateurs, vient de s'exprimer avec solennité sur la situation que les événements des derniers mois ont faite à la puissance temporelle du Saint-Siège. Nous mettons un affectueux empressement à vous communiquer ces pages que vous lirez vous-mêmes avec une douloureuse admiration. C'est toujours ce langage de la Papauté dont rien n'égale ici-bas ni la haute raison ni l'énergique mensuétude.

A nos vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques et Évêques, et autres Ordinaires des lieux, en grâce et en communion avec le Siège apostolique,

PIE IX, PAPE.

VÉNÉRABLES FRÈRES,

Salut et bénédiction apostolique.

Nous ne pouvons par aucune parole vous exprimer, Vénérables Frères, de quelle consolation et de quelle joie nous ont pénétré, au milieu de nos immenses amertumes, soit le témoignage éclatant et admirable de votre foi, de votre piété, de votre dévouement, envers Nous et envers le Siège apostolique, sentiments auxquels se sont associés vos peuples; soit votre accord si unanime, votre zèle si

ardent, votre persévérance si soutenue à revendiquer les droits du Saint-Siège et à défendre la cause de la justice. Dès que, par Notre lettre Encyclique du 18 juin de l'année dernière, et par les deux Allocutions que Nous avons ensuite prononcées en Consistoire, vous avez connu, l'âme remplie de douleur, de quels maux étaient accablées en Italie la société religieuse et la société civile, et quels mouvements criminels de révolte et quels attentats étaient dirigés, soit contre les princes légitimes des États italiens, soit contre la souveraineté légitime et sacrée qui Nous appartient, à Nous et à ce Saint-Siège; répondant à Nos vœux et à Nos soins, vous vous êtes empressés, sans aucun retard et avec un zèle que rien ne pouvait arrêter, d'ordonner dans vos diocèses des prières publiques. Vous ne vous êtes pas contentés des lettres si pleines de dévouement et d'amour que vous Nous avez adressées; mais à l'honneur de votre nom et de votre ordre, faisant entendre la voix épiscopale, et défendant énergiquement la cause de notre religion et de la justice, vous avez, soit par des lettres pastorales, soit par d'autres écrits aussi pleins de science que de piété, flétri publiquement les attentats sacrilèges commis contre la souveraineté civile de l'Église romaine. Prenant sans relâche la défense de cette souveraineté, vous vous êtes fait gloire de confesser et d'enseigner que, par un dessein particulier de la Providence divine, qui régit et gouverne toutes choses, elle a été donnée au Pontife romain, afin que, n'étant soumis à aucune puissance civile, il puisse exercer dans la plus entière liberté et sans aucun empêchement, dans tout l'univers, la charge suprême du ministère apostolique qui lui a été divinement confiée par le Christ Notre-Seigneur. Instruits par vos enseignements et excités par votre exemple, les enfants bien-aimés de l'Église catholique ont pris et prennent encore tous les moyens de Nous témoigner les mêmes sentiments. De toutes les parties du monde catholique Nous avons reçu des lettres dont le nombre se peut à peine compter, souscrites par des ecclésiastiques et par des laïques de toute condition, de tout rang, de tout ordre, dont le chiffre s'élève parfois jusqu'à des centaines de mille, qui, en exprimant les sentiments les plus ardents de vénération et d'amour pour

Nous et pour cette Chaire de Pierre, et l'indignation que leur causent les attentats accomplis dans quelques-unes de Nos provinces, protestent que le patrimoine du Bienheureux Pierre doit être conservé inviolable, dans toute son intégrité et mis à l'abri de toute attaque. Plusieurs des signataires ont en outre établi, avec beaucoup de force et de savoir, cette vérité par des écrits publics. Ces éclatantes manifestations de vos sentiments et des sentiments des fidèles, dignes de tout honneur et de toute louange, et qui demeureront inscrites en lettres d'or dans les fastes de l'Église catholique, Nous ont causé une telle émotion, que Nous n'avons pu, dans Notre joie, Nous empêcher de Nous écrier : *Béni soit Dieu père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, père des miséricordes et Dieu de toute consolation, qui Nous console dans toutes Nos tribulations.* Au milieu des angoisses dont Nous sommes accablés, rien ne pouvait mieux répondre à Nos désirs que ce zèle unanime et admirable avec lequel, vous tous, Vénérables Frères, vous défendez les droits de ce Saint-Siège, et cette volonté énergique avec laquelle les fidèles qui vous sont confiés agissent dans le même but. Vous pouvez donc facilement comprendre combien s'accroît chaque jour Notre bienveillance paternelle pour vous et pour eux.

Mais, tandis que votre zèle et votre amour admirables envers Nous, Vénérables Frères, et envers ce Saint-Siège, et les sentiments semblables des fidèles adoucissaient Notre douleur, une cause inattendue de tristesse Nous est survenue d'ailleurs. C'est pourquoi Nous vous écrivons ces lettres pour que, dans une chose de si grande importance, les sentiments de Notre cœur vous soient de nouveau très-clairement connus. Récemment, comme plusieurs de vous l'ont déjà appris, le journal parisien, intitulé *le Moniteur*, a publié une lettre de l'Empereur des Français par laquelle il a répondu à une lettre de Nous, où Nous avions prié instamment Sa Majesté Impériale qu'Elle voulût protéger de son très-puissant patronage, dans le Congrès de Paris, l'intégrité et l'inviolabilité de la domination temporelle de ce Saint-Siège, et l'affranchir d'une rébellion criminelle. Dans sa lettre rappelant un certain conseil qu'il nous avait peu auparavant proposé au sujet des provinces rebelles de Notre domination pontificale, le très-haut Empereur Nous conseille de

renoncer à la possession de ces mêmes provinces, voyant dans cette renonciation le seul remède au trouble présent des affaires.

Chacun de vous, Vénérables Frères, comprend parfaitement que le souvenir du devoir de Notre haute charge ne Nous a pas permis de garder le silence après avoir reçu cette lettre. Sans aucun retard Nous Nous sommes hâté de répondre au même Empereur, et dans la liberté apostolique de Notre âme, Nous lui avons déclaré clairement et ouvertement que Nous ne pouvions en aucune manière adhérer à son conseil, parce qu'il porte avec lui d'insurmontables difficultés, vu Notre dignité et celle de ce Saint-Siège; vu Notre sacré caractère et les droits de ce même Siège qui n'appartiennent pas à la dynastie de quelque famille royale, mais à tous les catholiques. Et en même temps Nous avons déclaré que Nous ne pouvions pas céder ce qui n'est point à Nous, et que Nous comprenions parfaitement que la victoire qui serait accordée aux révoltés de l'Émilie serait un stimulant à commettre les mêmes attentats pour les perturbateurs indigènes et étrangers des autres provinces lorsqu'ils verraient l'heureux succès des rebelles. Et entre autres choses, Nous avons fait connaître au même Empereur que Nous ne pouvons pas abdiquer Notre droit de souveraineté sur les susdites provinces de Notre domination pontificale sans violer les serments solennels qui Nous lient, sans exciter des plaintes et des soulèvements dans le reste de Nos États, sans faire tort à tous les catholiques, enfin sans affaiblir les droits, non-seulement des princes de l'Italie qui ont été dépouillés injustement de leurs domaines, mais encore de tous les princes de l'univers chrétien, qui ne pourraient voir avec indifférence l'introduction de certains principes très-pernicieux. Nous n'avons pas omis d'observer que Sa Majesté n'ignore pas par quels hommes, avec quel argent et quels secours les récents attentats de rébellion ont été excités et accomplis à Bologne, à Ravenne et dans d'autres villes, tandis que la très-grande majorité des peuples demeurerait frappée de stupeur sous le coup de ces soulèvements qu'elle n'attendait aucunement et qu'elle ne se montre nullement disposée à suivre. Et d'autant que le très-sérénissime Empereur pensait que Notre droit de souveraineté sur ces provinces devait être abdicqué par Nous à cause des mouvements séditieux qui y ont été excités de temps en temps, Nous lui avons

opportunément répondu que cet argument n'avait aucune valeur parce qu'il prouvait trop, puisque de semblables mouvements ont eu lieu très-fréquemment et dans les diverses régions de l'Europe et ailleurs ; et il n'est personne qui ne voie qu'on ne peut de là tirer un légitime argument pour diminuer les possessions d'un gouvernement civil. Nous n'avons pas omis de rappeler au même Empereur qu'il nous avait adressé une lettre très-différente de sa dernière avant la guerre d'Italie, lettre qui nous apporta la consolation, non l'affliction. Et comme d'après quelques mots de la lettre impériale publiée par le journal précité, Nous avons cru avoir sujet de craindre que Nos provinces rebelles de l'Emilie ne fussent regardées comme déjà distraites de Notre domination pontificale, Nous avons prié Sa Majesté, au nom de l'Église, qu'en considération de son propre bien et de son utilité, Elle fit complètement évanouir Notre appréhension. Poussé ensuite par cette paternelle charité avec laquelle Nous devons veiller au salut éternel de tous, Nous avons rappelé à son esprit que tous, un jour, devront rendre un compte rigoureux devant le tribunal du Christ et subir un jugement très-sévère, et qu'à cause de cela chacun doit faire énergiquement ce qui dépend de lui pour mériter d'éprouver plutôt l'action de la miséricorde que celle de la justice.

Telles sont les choses, entre autres, que Nous avons répondues au très-grand Empereur des Français. Et Nous avons cru devoir vous en donner communication, pour que Vous d'abord, et tout l'univers catholique, connaissiez de plus en plus que, moyennant l'aide de Dieu, selon le devoir de Notre très-grave ministère, Nous faisons sans peur tout ce qui dépend de Nous et n'omettons aucun effort pour défendre courageusement la cause de la religion et de la justice ; pour conserver intacts et sans mutilation le pouvoir civil de l'Église romaine avec ses possessions temporelles et ses droits qui appartiennent à l'univers catholique tout entier ; enfin, pour garantir la légitime puissance des autres princes. Appuyé du secours de Celui qui a dit : *Vous serez opprimés dans le monde, mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde* (Jean, xvi, 33), et : *Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice* (Matt., v, 10), Nous sommes prêts à suivre

les traces illustres de Nos Prédécesseurs, à mettre en pratique leurs exemples, à souffrir les épreuves les plus dures et les plus amères, à perdre même la vie, plutôt que d'abandonner en aucune sorte la cause de Dieu, de l'Église et de la justice. Mais vous pouvez facilement deviner, Vénérables Frères, de quelle amère douleur Nous sommes accablé en voyant l'affreuse guerre qui, au grand dommage des âmes, afflige Notre très-sainte religion, et quelle tourmente agite l'Église et ce Saint-Siège. Vous pouvez aussi facilement comprendre quelle est Notre angoisse quand Nous savons quel est le péril des âmes dans ces provinces troublées de Notre domination, où des écrits pestilentiels ébranlent chaque jour plus déplorablement la piété, la religion, la foi et l'honnêteté des mœurs. Vous donc, Vénérables Frères, qui avez témoigné avec tant d'ardeur votre foi, votre constance et votre courage pour protéger la cause de la religion, de l'Église et de ce Siège apostolique, continuez à défendre cette cause avec encore plus de cœur et de zèle ; enflammez chaque jour davantage les fidèles confiés à votre soin, afin que, sous votre conduite, ils ne cessent jamais d'employer tous leurs efforts, leur zèle et l'application de leur esprit à la défense de l'Église catholique et de ce Saint-Siège, ainsi qu'au maintien du pouvoir civil de ce même Siège et du patrimoine de saint Pierre, dont la conservation intéresse tous les catholiques. Nous vous demandons principalement et avec les plus vives instances, Vénérables Frères, de vouloir bien, en union avec Nous, adresser sans relâche, ainsi que les fidèles confiés à votre soin, les prières les plus ferventes au Dieu très-bon et très-grand, pour qu'il commande aux vents et à la mer, qu'il nous assiste de son secours le plus efficace, qu'il assiste son Église, qu'il se lève et juge sa cause ; et que, dans sa bonté, il éclaire de sa grâce céleste tous les ennemis de l'Église et de ce Siège apostolique ; enfin, que par sa vertu toute-puissante il daigne les ramener dans les sentiers de la vérité, de la justice et du salut. Et afin que Dieu invoqué incline plus facilement son oreille à Nos prières, aux vôtres et à celles de tous les fidèles, implorons d'abord, Vénérables Frères, les suffrages de l'Immaculée et Très-sainte Mère de Dieu, la Vierge Marie, qui est la mère très-

aimante de nous tous, Notre espoir le plus fidèle, la protection efficace et la colonne de l'Église, et dont le patronage est le plus puissant auprès de Dieu. Implorons aussi les suffrages du Bienheureux Prince des Apôtres, que le Christ, Notre-Seigneur, a établi la Pierre de son Église, contre laquelle les portes de l'enfer ne pourront jamais prévaloir ; implorons également la médiation de Paul, son frère dans l'apostolat, et enfin celle de tous les saints qui règnent avec le Christ dans les cieux. Connaissant, Vénérables Frères, toute votre religion et le zèle sacerdotal qui vous distingue éminemment, Nous ne doutons pas que vous ne vouliez vous conformer avec empressement à Nos vœux et à Nos demandes. Et, en attendant, pour gage de Notre charité très-ardente pour vous, Nous vous accordons avec amour et du fond du cœur, à vous-mêmes, Vénérables Frères, et à tous les clercs et fidèles laïques confiés aux soins de chacun de vous, la bénédiction apostolique jointe au souhait de toute vraie félicité.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 19 janvier de l'an 1860, l'an quatorze de Notre pontificat.

Venerabilibus Fratribus Patriarchis, Primatibus, Archiepiscopis, Episcopis, aliisque locorum Ordinariis gratiam et communionem cum Apostolica Sede habentibus.

PIUS PP. IX.

Venerabiles Fratres, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Nullis certe verbis explicare possumus, Venerabiles Fratres, quanto solatio, quantæque lætitiæ Nobis fuerit inter maximas Nostras amaritudines singularis ac mira vestra, et fidelium, qui Vobis commissi sunt, erga Nos et hanc Apostolicam Sedem, fides, pietas et observantia, atque egregius sane in ejusdem Sedis juribus tuendis et justitiæ causa defendenda consensus, alacritas, studium et constantia. Etenim ubi primum ex Nostris Encyclicis Litteris die 18 Junii superiori anno ad Vos datis, ac deinde ex binis Nostris Consistorialibus Allocutionibus cum summo animi vestri dolore cognovistis gravissima damna, quibus sacræ civilesque res in Italia affligebantur, atque intellexistis nefarios rebellionis motus et ausus contra legitimos ejusdem Italiæ Principes, ac sacrum legitimumque Nostrum et hujus S. Sedis principatum, Vos, Nostris votis cu-

risque statim obsecundantes, nulla interjecta mora, publicas in vestris Diœcesibus preces omni studio indicere properastis. Hinc non solum obsequentissimis œque ac amantissimis vestris Litteris ad Nos datis, verum etiam tum pastoralibus Epistolis, tum aliis religiosis doctisque scriptis in vulgus editis, episcopalem vestram vocem cum insigni vestri ordinis ac nominis laude attollentes, ac sanctissimæ nostræ Religionis justitiæque causam strenue propugnantes, vehementer detestati estis sacrilega ausa contra civilem Romanæ Ecclesiæ principatum admissa. Atque ipsum principatum constanter tuentes, profiteri et docere gloriati estis, eundem singulari Divinæ illius omnia regentis ac moderantis Providentiæ consilio datum fuisse Romano Pontifici, ut ipse nulli civili potestati unquam subjectus supremum Apostolici ministerii munus sibi ab ipso Christo Domino divinitus commissum plenissima libertate, ac sine ullo impedimento in universum orbem exerceat. Atque Nobis carissimi catholicæ Ecclesiæ filii vestris imbuti doctrinis, vestroque eximio exemplo excitati eosdem sensus Nobis testari summopere certarunt et certant. Namque ex omnibus totius catholici orbis regionibus innumerabiles penè accepimus tum ecclesiasticorum tum laïcorum hominum cujusque dignitatis, ordinis, gradus et conditionis, Litteras etiam a centenis catholicorum millibus subscriptas, quibus ipsi filialem suam erga Nos et hanc Petri Cathedram devotionem ac venerationem luculenter confirmant, et rebellionem aususque in nonnullis Nostris Provinciis admissos vehementer detestantes, Beati Petri patrimonium omnino integrum inviolatumque servandum, atque ab omni injuria defendendum esse contendunt; ex quibus insuper non pauci idipsum, vulgatis apposite scriptis, docte sapienterque asseruere. Quæ præclaræ vestræ ac fidelium significationes, omni certe laude ac prædicatione decorandæ, et aureis notis in catholicæ Ecclesiæ fastis inscribendæ, ita Nos commoverunt, ut non potuerimus non læte exclamare : « *Benedictus Deus et Pater Domini Nostri Jesu-Christi, Pater misericordiarum et Deus totius consolationis, qui consolatur Nos in omni tribulatione Nostra.* » Nihil enim Nobis inter gravissimas, quibus premimur, angustias gratius, nihil jucundius, nihilque optatius esse poterat quam intueri quo concordissimo atque admirabili studio Vos omnes, Venerabiles Fratres, ad hujus S. Sedis jura tutanda animati et incensi estis, et qua egregia voluntate fideles curæ vestræ traditi in idipsum conspirant. Ac per vos ipsi vel facile cogitatione assequi potestis quam vehementer paterna Nostra in Vos, atque in ipsos catholicos benevolentia merito atque optimo jure in dies augeatur.

Dum vero tam mirificum vestrum et fidelium erga nos et hanc Sanctam Sedem studium et amor Nostrum lenibat dolorem, nova aliunde tristitiæ

accessit causa. Itaque has Vobis scribimus Litteras, ut in tanti momenti re animi Nostri sensus Vobis in primis denuo notissimi sint. Nuper, quemadmodum plures ex Vobis jam noverint, per Parisienses ephemerides, quibus titulus « *Moniteur* » vulgata fuit Gallorum Imperatoris Epistola, qua Nostris respondit Litteris, quibus Imperialem Majestatem Suam omni studio rogavimus, ut validissimo suo patrocinio in Parisiensi Congressu integram et inviolabilem temporalem Nostram et hujus Sanctæ Sedis ditionem tueri, illamque a nefaria rebellione vindicare vellet. Hac sua Epistola summus Imperator commemorans quoddam suum consilium paulo ante Nobis propositum de rebellibus Pontificiæ Nostræ ditionis provinciis Nobis suadet, ut earumdem provinciarum possessioni renunciare velimus, cum ei videatur hoc tantum modo præsentis rerum perturbationi posse mederi.

Quisque vestrum, Venerabiles Fratres, optime intelligit, Nos gravissimi officii Nostri memores haud potuisse silere cum hujusmodi epistolam accepimus. Hinc, nulla interposita mora, eidem Imperatori rescribere properavimus, Apostolica animi Nostri libertate clare aperteque declarantes, nullo plane modo Nos posse ejus annuere consilio, propterea quod *insuperabiles præ se ferat difficultates ratione habitu Nostræ et hujus Sanctæ Sedis Dignitatis, Nostrique sacri characteris, atque ejusdem Sedis juriun, quæ non ad aliujus regalis familiæ successionem, sed ad omnes catholicos pertinent, ac simul professi sumus non posse per Nos cedi quod nostrum non est, ac plane a Nobis intelligi victoriam, quæ Emiliæ perduellibus concecti vellet, stimulo futuram indigenis exterisque aliarum provinciarum perturbationibus ad eadem patranda, cum cernerent prosperam fortunam..... quæ rebellibus contingeret.* Atque inter alia eidem Imperatori manifestavimus, non posse Nos commemoratus Pontificiæ nostræ ditionis in Emilia provincias abdicare, quin solemnia, quibus obstricti sumus, juramenta violemus, quin querelas motusque in reliquis Nostris provinciis excitemus, quin catholicis omnibus injuriam inferamus, quin denique infirmemus jura non solum Italiæ Principum, qui suis dominis injuste spoliati fuerunt, verum etiam omnium totius christiani orbis Principum, qui indifferenter videre nequirent perniciosissima quædam induci principia. Neque prætermisimus animadvertere, Majestatem Suam haud ignorare per quos homines, quibusque pecuniis ac præsiidiis recentes rebellionis ausus Bononiæ, Rurennæ et in aliis civitatibus excitati ac peracti fuerint, dum longe maxima populorum pars motibus illis, quos minime opinabatur, veluti attonita maneret, et ad illos sequendos se nullo modo propensam ostendit. Et quoniam Serenissimus Imperator illas Provincias a Nobis abdicandas esse censebat ob rebellionis motus ibi identidem excitatos, opportune respondimus hujusmodi argumentum, utpote nimis probans, nihil valere : quandoquidem non dissimiles motus tum in

Europæ regionibus, tum alibi persæpe evenerunt; et nemo non videt legitimum exinde capi non posse argumentum ad civiles ditiones imminuendas. Atque haud omisimus eidem Imperatori exponere diversam plane fuisse a postremis suis Litteris primam suam Epistolam ante Italicum bellum ad Nos datam, quæ nobis consolationem, non afflictionem attulit. Cum autem ex quibusdam imperialis epistolæ, per commemoratas ephemerides editæ, verbis timendum Nobis esse censuerimus, ne prædictæ Nostræ in Æmilia provinciæ jam essent considerandæ veluti a Pontificia Nostra ditione distractæ, idcirco Majestatem Suam Ecclesiæ nomine rogavimus, ut etiam proprii ipsius Majestatis Suae boni utilitatisque intuitu efficeret, ut hujusmodi Noster timor plane evanesceret. Ac paterna illa caritate qua sempiternæ omnium saluti prospicere debemus, in Ipsius mentem revocavimus, ab omnibus districtam aliquando rationem ante tribunal Christi esse reddendam, et severissimum iudicium subeundum, ac propterea cuique enixe curandum ut misericordiæ potius quam justitiæ effectus experiatur.

Hæc præsertim inter alia summo Gallorum Imperatori respondimus; quæ Vobis, Venerabiles Fratres, significanda esse omnino existimavimus, ut Vos in primis, et universus catholicus orbis magis magisque agnoscat, Nos, Deo auxiliante, pro gravissimi officii Nostri debito omnia impavide conari, nihilque intentatum relinquere, ut religionis ac justitiæ causam fortiter propugnemus, et civilem Romanæ Ecclesiæ principatum, ejusque temporales possessiones ac jura, quæ ad universum catholicum orbem pertinent, integra et inviolata constanter tueamur et servemus, nec non justæ aliorum Principum causæ prospiciamus. Ac divino Illius auxilio freti qui dixit: *In mundo pressuram habebitis, sed confidite, ego vici mundum* (Joan., c. 16, v. 33) et *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam* (Matth., c. 5, v. 10), parati sumus illustria Prædecessorum Nostrorum vestigia persequi, exempla æmulari, et aspera quæque et acerba perpeti, ac vel ipsam animam ponere, antequam Dei, Ecclesiæ ac justitiæ causam ullo modo deseramus. Sed vel facile conjicere potestis, Venerabiles Fratres, quam acerbo conficiamur dolore videntes quo deterrimo sane bello sanctissima nostra Religio maximo cum animarum detrimento vexetur, quibusque maximis turbinibus Ecclesia et hæc Sancta Sedes jactentur. Atque etiam facile intelligitis quam vehementer angamur probe noscentes quantum sit animarum discrimen in illis perturbatis Nostris provinciis, ubi pestiferis præsertim scriptis in vulgus editis pietas, religio, fides, morumque honestas in dies miserrime labefactatur. Vos igitur, Venerabiles Fratres, qui in sollicitudinis Nostræ partem vocati estis, quique tanta fide, constantia ac virtute ad Religionis, Ecclesiæ et hujus Apostolicæ Sedis causam propugnandam exarsistis, pergite majore

animo studioque eandem causam defendere, ac fideles curæ vestræ concreditos quotidie magis inflammate, ut sub vestro ductu omnem eorum operam, studia, consilia in catholicæ Ecclesiæ et hujus Sanctæ Sedis defensione, atque in tuendo civili ejusdem Sedis principatu, Beatique Petri patrimonio, cujus tutela ad omnes catholicos pertinet, impendere nunquam desinant. Atque illud præsertim a Vobis etiam atque, etiam exposcimus, Venerabiles Fratres, ut una Nobiscum fervidissimas Deo Optimo Maximo preces sine intermissione cum fidelibus curæ vestræ commissis adhibere velitis, ut imperet ventis et mari, ac præsentissimo suo auxilio adsit Nobis, adsit Ecclesiæ suæ, atque exurgat et judicet causam suam, utque cœlesti sua gratia omnes Ecclesiæ et hujus Apostolicæ Sedis hostes propitius illustrare, eosque omnipotenti sua virtute ad veritatis, justitiæ, salutisque semitas reducere dignetur. Et quo facilius Deus exoratus inclinet aurem suam ad Nostras, vestras, omniumque fidelium preces, petamus in primis, Venerabiles Fratres, suffragia Immaculatæ Sanctissimæque Dei Genitricis Virginis Mariæ, quæ amantissima nostrum omnium est mater et spes fidissima, ac præsens Ecclesiæ tutela et columen, et cujus patrocínio nihil apud Deum validius. Imploremus quoque suffragia tum Beatissimi Apostolorum Principis, quem Christus Dominus Ecclesiæ suæ petram constituit, adversus quam portæ inferi prævalere nunquam poterunt, tum coapostoli ejus Pauli, omniumque Sanctorum Cœlitum, qui cum Christo regnant in cœlis. Nihil dubitamus, Venerabiles Fratres, quin pro eximia vestra religione ac sacerdotali zelo, quo summopere præstatis, Nostris hæc votis postulationibusque studiosissime obsequi velitis. Atque interim flagrantissimæ Nostræ in Vos caritatis pignus Apostolicam Benedictionem ex intimo corde profectam, et cum omnis veræ felicitatis voto conjunctam, Vobis ipsis, Venerabiles Fratres, cunctisque Clericis, Laïcisque fidelibus cujusque vestrum vigilantia commissis, peramanter imper-
timur.

Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, die 19 januarii 1860.

Pontificatûs Nostri Anno Decimoquarto.

On croirait volontiers, N. T.-C. C., qu'un acte aussi remarquable s'imposera, sans provoquer aucun murmure, au respect unanime des catholiques ; il n'en sera pas ainsi toutefois, et déjà dans la presse française, non-seulement les journaux frénétiquement impies, mais certaines publications auxquelles on est convenu d'attacher quelque importance, nous ont fait assister au spectacle des

jugements les plus iniques et les plus odieux prononcés contre cette admirable Encyclique (1).

I

Ce qu'il y a de plus étrange d'abord, c'est qu'on accuse la lettre Pontificale d'être un *abus de Juridiction*. Et pourquoi? Parce que « c'est le souverain temporel qui parle au nom d'un intérêt temporel, mais dans les formes et avec le caractère particuliers au chef de l'Église (2) » Un laïque, un journaliste reprochant au Pape un *abus de Juridiction*, ne serait-ce pas ridicule si ce n'était impie? Il est évident que Pie IX, le Docteur universel, le Pontife qui s'est permis de définir le dogme de l'Immaculée-Conception, n'entend pas même le premier mot de la théologie pas plus que du droit canonique, et que, pour les apprendre, il a besoin de venir les étudier à l'école des pamphlétaires qui prétendent le respecter en l'insultant. L'audace de l'injure n'est égalée ici que par la puérilité du motif dont elle s'inspire. On dit que « c'est un souverain temporel parlant au nom d'un intérêt temporel; » tout est faux dans ces paroles. C'est le Pape comme chef de l'Église qui s'adresse dans l'Encyclique aux Évêques de la catholicité, et non pas seulement le roi des États-Pontificaux. S'il parle au nom d'un intérêt temporel, c'est d'un intérêt temporel à part et portant un caractère plus auguste que tout autre. Que ceux qui profanent la gloire de Bossuet en citant cet illustre Évêque avec d'inintelligents et perfides éloges, écoutent ce qu'il écrivait sur la nature du Domaine Pontifical. « Nous savons et nous déclarons que tous les biens, droits et gouvernements temporels acquis soit aux Pontifes romains, soit à l'ordre ecclésiastique, en vertu de la concession des rois ou d'une légitime possession, sont en leur domaine et autorité au même titre que les propriétés les mieux établies parmi les hommes. Nous professons en outre que tous ces biens et droits, comme ayant été donnés à Dieu même, sont saints et sacrés, et qu'on ne peut ni les envahir, ni les enlever, ni les ramener sous une domination sécu-

(1) Le CONSTITUTIONNEL et la REVUE EUROPÉENNE, 1^{er} février.

(2) *Constitutionnel*, sur l'Encyclique, 31 janvier, S. Grandguillot.

lière sans commettre un sacrilège (1). » Ainsi dans la pensée, disons mieux, dans la foi de ce prélat immortel, les propriétés du Saint-Siège, comme appartenant à Dieu et à l'Église, se transforment pour ainsi parler et deviennent spirituelles. Dans le Pape, le Prince les administre, mais le Pontife en est le vrai possesseur, et quand elles sont attaquées, si le premier est admis à les défendre par les armes, le second n'est pas moins autorisé à les protéger par des jugements et, s'il le faut, par des excommunications et des anathèmes. Voilà ce que les folliculaires ignorent, et voilà aussi ce que leur présomption devrait apprendre avant de présenter l'Encyclique comme un *abus de Jurisdiction*.

II

On essaye, au moyen d'un changement dans les mots, de rendre la difficulté plus grave. « Il ne s'agit, dit-on, que d'une question politique, et sur ce point la compétence de la cour de Rome ne saurait être acceptée sans méconnaître toutes les traditions de l'Église de France. » Erreur complète ! Il ne s'agit pas seulement d'une question politique, mais d'une question de droit ecclésiastique, de justice et de propriété. La question fût-elle purement politique, il n'est pas sûr que Rome n'eût pas le pouvoir de s'en mêler avec une autorité compétente. Mais puisque c'est une question de haute morale, sa compétence ne peut être contestée que par des hommes étrangers aux plus vulgaires notions des principes canoniques. Cette compétence est, depuis les premiers âges chrétiens, dans l'Église, non-seulement l'objet d'une pieuse persuasion, mais celui d'un enseignement authentique, universel et consacré par une foule de définitions positives. Bien loin de l'avoir mise jamais en doute, les traditions de l'Église de France l'ont toujours formellement reconnue. L'incomparable Evêque de Meaux qui les a résumées avec

(1) Nos enim satis scimus Romanis Pontificibus et sacerdotali ordini, regum concessione, ac legitima possessione, bona quæsitâ, jura, imperia ita haberi ac possideri, uti quæ inter homines optimo jure habentur ac possidentur. Imo ea omnia ut dicata Deo, sacrosancta esse debere, nec sine sacrilegio invadi, rapi, et ad sæcularia revocari posse. — Bossuet, *Defens. declar. clerg. gall.*

tant d'éclat dans ses ouvrages, déploie sur ces questions une vigueur de doctrine qui rendrait nos journalistes théologiens moins ardents à l'invoquer s'ils l'avaient jamais lu. Parcourez son admirable panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry ! Il ne s'agit plus seulement pour lui des possessions de Rome ; il s'agit des privilèges et biens temporels de l'Eglise en général. Et qu'en dit Bossuet ? Il proclame non-seulement que ces avantages sont convenables et légitimes ; non-seulement que les princes et les pouvoirs humains, quels qu'ils fussent, après les avoir accordés ou sanctionnés, ne pourraient les reprendre sans injustice ; non-seulement que l'illustre archevêque de Cantorbéry méritait d'être honoré comme martyr, pour avoir succombé en les défendant contre les coupables usurpations du roi d'Angleterre, mais encore que la Providence s'est chargée de justifier ses doctrines et de glorifier son trépas. « Le Ciel se déclare manifestement, s'écrie-t-il. Pendant que les politiques raffinent et raisonnent à leur mode, Dieu parle par des miracles si visibles et si fréquents que les rois mêmes et les plus grands rois... passent les mers pour aller visiter ses saintes reliques. Louis le Jeune va en personne lui demander la guérison de son fils aîné, attaqué d'une maladie mortelle. Nous devons Philippe-Auguste au grand saint Thomas, nous lui devons saint Louis, nous lui devons tous nos rois et toute la famille royale qu'il a sauvée dans sa tige. Voyez quels défenseurs trouve l'Eglise dans sa faiblesse, et combien elle a raison de dire avec l'Apôtre : *cum infirmor, tunc potens sum* (1). Ce sont ces bienheureuses faiblesses qui lui donnent cet invincible secours, et qui arment en sa faveur les plus valeureux soldats et les plus puissants conquérants du monde, je veux dire les saints martyrs. Quiconque ne ménage pas l'autorité de l'Eglise, qu'il craigne ce sang précieux des martyrs qui la consacre et la protège. Pour avoir violé ses droits, Henri est mal assuré dans son trône ; sa couronne est ébranlée sur sa tête ; son sceptre ne tient pas dans ses mains. Dieu permet que tous ses voisins se liquent, que tous ses sujets se révoltent, que son propre fils oublie sa

(1) II Cor., XII, 10.

naissance, et se mette à la tête de ses ennemis (1).» Voilà comment l'Eglise Gallicane a toujours entendu ces choses ; elle a constamment soutenu que les biens ecclésiastiques, quelles qu'en fussent l'origine, la nature et la destination, rentraient dans le domaine de la puissance spirituelle, et pouvaient être défendus par ses censures contre les agressions des pouvoirs de la terre. Ce qu'elle disait en général des privilèges temporels, elle le disait en particulier du patrimoine de Saint-Pierre ; et quand elle a vu les Papes s'armer de leurs foudres pour châtier les atteintes portées à leurs droits de souverains, si, par une liberté que nous n'avons pas à juger en ce moment, elle s'est permis parfois de trouver quelques exagérations dans leurs sévérités, elle a du moins reconnu, dans tous les siècles, par tous ses Evêques et par tous ses conciles, que, dans son essence, l'usage de ce pouvoir rigoureux était incontestablement légitime et venait de Jésus-Christ même. Ainsi les docteurs de la presse rationaliste doivent en prendre leur parti ; ni l'Eglise catholique, ni l'Eglise gallicane ne partagent leurs illusions ; le Souverain-Pontife est beaucoup plus compétent qu'ils ne le supposent sur les questions traitées dans l'Encyclique.

III

Nous avons entendu protester au nom de la théologie. Entendons maintenant protester au nom de la dignité humaine. « Ces actes, dit-on, peuvent attrister notre dévouement (2).» Quel dévouement admirable ! C'est celui qui veut réduire le Souverain-Pontife à n'avoir pour empire que le palais et le jardin du Vatican, pour budget que l'aumône des puissances catholiques, pour armée que les troupes d'une Confédération qui du soir au lendemain peut devenir son ennemie, pour sujets que les habitants de Rome condamnés à mourir d'ennui dans l'éternelle et monotone contemplation des colonnes du Forum et des ruines du Colysée. — « Mais ils ne font

(1) Bossuet, *Panégyr. de saint Thomas de Cantorb.*, 1^{re} partie, vers la fin.

(2) *Revue européenne*, 1^{er} février, 1860, p. 64.

pas hésiter nos respects et ne s'imposent pas à notre obéissance (1).» Conciliez ces deux choses si vous le pouvez ! Mais dans un siècle où l'on a trouvé le secret d'être à la fois *catholique sincère* et *catholique indépendant*, il n'est pas surprenant qu'on ait découvert celui d'avoir vis-à-vis du Saint-Siège du *respect sans obéissance* ; l'un revient à l'autre. — « Personne aujourd'hui, parmi les défenseurs éclairés de l'Eglise, ne réclame pour elle une puissance que ses ennemis cherchent à lui infliger comme une dérision. Ils posent encore sur le front saignant du Christ une couronne d'épines : *Non est ille rex Judæorum ?* N'êtes-vous pas le roi des Juifs ? N'avez-vous pas toute science et toute autorité ? N'êtes-vous pas le pouvoir suprême devant lequel tout cœur doit se soumettre, toute volonté s'incliner, toute intelligence abdiquer ? La vie et le temps sont à vous comme l'éternité est à Dieu (2). » Et quand les défenseurs éclairés de l'Eglise l'ont-ils présentée comme investie de ce pouvoir sans tempérament et sans limites ? Dans quel siècle ont-ils enseigné sans restriction que *toute intelligence devait abdiquer devant elle* et que *la vie et le temps lui appartenaient comme l'éternité est à Dieu* ? Qu'on en désigne la date, qu'on en cite le nom. Sans doute on a dit dans le passé que, dans un cercle déterminé de questions, l'Eglise est en possession d'une autorité sans bornes et sans appel. Mais a-t-on jamais affirmé que ce fût pour toute chose sans aucune réserve, sans aucune exception ? Et pour les objets mêmes auxquels on étendait sa compétence, est-ce qu'on obligeait l'intelligence à complètement abdiquer ? Le supposer, comme le font certains *défenseurs éclairés* de l'Eglise, dignes d'être associés à ses plus mortels ennemis, c'est grossièrement méconnaître ou dénaturer l'histoire. Et l'Encyclique de Pie IX que devient-elle au milieu de ce jargon qui n'est ni philosophique ni chrétien ?

On poursuit inexorablement : « D'un côté la liberté de l'esprit humain, la dignité de la conscience ; de l'autre l'aveugle soumission de la foi, l'asservissement ou la révolte : tel est l'effroyable dilemme qui contient toute notre destinée. Est-il donc vrai que nous soyons

(1) *Revue européenne*, 1^{er} février 1860, p. 64.

(2) *Ibid.*, *ibid.*

condamnés à choisir entre ces extrémités douloureuses, et qu'il n'y ait pas d'honneur devant Dieu pour une âme libre et fidèle ? Avec saint Jérôme, avec saint Bernard, avec Bossuet nous ne le pensons pas (1). » Vous êtes trop modeste ; aux noms glorieux que vous avez cités vous pouvez en ajouter cent autres qui protestent comme eux contre l'effroyable dilemme, et vous permettront de croire qu'il peut y avoir de l'honneur devant Dieu pour une âme libre et fidèle. Mais l'essentiel est de savoir si vous vous entendez avec eux sur la conciliation de la liberté et de la fidélité ; le point capital surtout est de savoir si vous ne faites pas à la liberté de l'esprit humain une part plus large que celle qu'ils lui faisaient eux-mêmes. Croyez-vous par exemple que ces grands hommes, s'ils vivaient aujourd'hui, traiteraient l'Encyclique comme vous la traitez dans votre *respect* qui refuse d'obéir ? Pensez-vous que pour sauver la *dignité de la conscience* et se soustraire aux hontes de l'*asservissement*, ils condamneraient, à votre exemple, la persistance du Saint-Père à maintenir ses droits sur les Romagnes ? Supposez-vous que s'inspirant de vos doctrines, ils lui feraient un crime de ne pas consacrer par sa condescendance les attentats de la révolte et les iniquités de l'usurpation sur des provinces dont il est le tuteur plutôt qu'il n'en est le maître ? Vous figureriez-vous enfin que, partageant votre hardiesse, ils le blâmeraient pour avoir maintenu dans leur notion véritable et leur auguste inviolabilité, non-seulement les droits du Saint-Siège et de l'Église, mais ceux de la souveraineté même, dans un siècle où tous les principes ont fléchi pour le malheur du monde ? Si telles sont vos idées, vous ne connaissez ni les écrits ni l'histoire de ces immortels Docteurs. Saint Jérôme, en mille passages, attribue au Saint-Siège le droit de frapper d'anathème ceux qui se permettent de toucher aux biens donnés à Dieu, aux pauvres et à l'Église. Qui n'a lu la fameuse lettre où saint Bernard reproche aux Romains avec une sainte véhémence, l'ingratitude et le sacrilège dont ils se sont rendus coupables en chassant le Pape alors régnant des murs de leur cité ? Et pour Bossuet nous

(1) *Revue européenne, ut supra.*

n'avons plus besoin d'en parler, quand l'écho des nobles paroles qu'il nous prêtait tout à l'heure retentit encore énergiquement à toutes les oreilles. C'est ainsi qu'on sait faire de l'érudition parmi les consciences *libres et fidèles* ; on dénature l'enseignement des plus hautes autorités catholiques, et de leurs doctrines parodiées on se fait une arme pour outrager l'Encyclique au nom de la Tradition.

IV

« Où s'arrête l'infaillibilité de la doctrine, là commence la liberté des jugements humains, la responsabilité des Prêtres et des Pontifes (1). » Quelle confusion d'idées et de langage ! Que la liberté commence où s'arrête l'infaillibilité de la doctrine, passe. Mais la responsabilité des Prêtres et des Pontifes commence-t-elle seulement où l'infaillibilité de la doctrine s'arrête ? Est-ce que la doctrine infaillible elle-même n'est pas pour l'Épiscopat et le Sacerdoce l'objet et le principe d'une responsabilité redoutable ? Qu'il est triste de voir des écrivains parler ainsi de choses dont ils n'ont pas les idées même les plus élémentaires !

Et puis, dites-le-nous, de grâce, est-il bien sûr que l'infaillibilité de la doctrine s'arrête au seuil de l'Encyclique, sans entrer pour rien dans les enseignements qu'elle expose ou sur lesquels elle se fonde ? Vous le supposez, il est vrai, puisque vous la rejetez d'une seule pièce, comme n'étant qu'un acte du prince temporel. Mais à quel titre et de quel droit l'affirmez-vous ? Avez-vous quelque compétence sur de pareilles questions ? Et si l'on vous disait, malgré vos singulières allégations, que l'Encyclique revient tout entière à consacrer la compatibilité du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel sur la tête du Souverain Pontife ; à dire ensuite que les États qu'il possède ne ressemblent point aux États ordinaires, mais qu'ils ont un caractère religieux et sacré ; à soutenir enfin que, par suite de ce caractère, ils sont tellement inviolables, que ni les peuples révoltés, ni la force des armes étrangères, ni les combi-

(1) *Revue europ.*

naisons de la diplomatie n'ont le droit de les entamer et de les diviser; si l'on ajoutait que ces principes, qui servent de base au nouvel acte de Pie IX, appartiennent précisément à cette doctrine infaillible, au delà de laquelle *seulement commence, d'après vous, la responsabilité des Prêtres et des Pontifes*, qu'auriez-vous à répondre? Pauvres canonistes des revues *libres et fidèles!*

« Le moyen âge, d'une pensée si profondément catholique, l'a proclamé par toutes ses voix éloquentes (1). » C'est précisément le contraire qu'a proclamé le moyen âge. Dans sa *pensée profondément catholique*, il ne s'était pas contenté de doter le Siège de Rome d'un patrimoine royal par la piété de Pépin, de Charlemagne et de la comtesse Mathilde, il avait encore, par l'organisation de son droit public, constitué le Pape l'arbitre universel des monarques européens. Était-ce bien, était-ce mal, nous n'avons pas à l'examiner; mais le fait est incontestable; cette suprématie des Pontifes Romains avait été créée par la religion commune des souverains et des peuples. Les *voix éloquentes* qui se sont élevées pour protester contre cet ordre de choses ont été rares et couvertes par d'autres bien plus éloquentes encore, faisant écho à la voix même du monde. Si on ignore ce fait, on est moins qu'un écolier en histoire; si on le dissimule, où est la bonne foi?

« Dante l'a gravé en vers indignés dans les jugements de l'histoire (2). » Qu'a-t-il gravé, le poète florentin? que « là où l'infaillibilité de la doctrine s'arrête, là commence la responsabilité des prêtres et des Pontifes? » C'est possible, quoique vraisemblablement on aurait peine à trouver dans ses ouvrages l'expression de cette doctrine métaphysique. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'à certains égards il était ennemi du pouvoir temporel des Papes. Mais en même temps, ce qui n'est pas moins sûr, c'est qu'il fut Gibelin. A ce titre, il dévoua son talent, son énergie, son influence au triomphe de la tyrannie aristocratique à Florence et du despotisme allemand en Italie, et parce que le Saint-Siège, appuyé par la France, était alors au delà des Alpes le rempart de la liberté et de la nationalité,

(1) *Revue européenne, ut supra*, p. 665.

(2) *Ut supra*.

Dante le poursuivit de ses hostilités et de ses satires. C'est ce que ne devraient pas oublier les censeurs du dernier acte de Pie IX ; eux qui veulent l'affranchissement absolu de l'Italie, ils ne devraient pas invoquer, à l'appui de leur cause, un homme qui fit tous ses efforts pour la rendre esclave ; on ne peut l'opposer à la Papauté du dix-neuvième siècle, par la raison même qu'il combattait celle du quatorzième. Mais que signifient les inconséquences, pourvu qu'on attaque la nouvelle Encyclique ?

« Les lettres comme la politique portent, depuis dix-huit siècles, le témoignage de cette séparation du temporel et du spirituel, et la déclaration de 1682 n'a fait que traduire en maxime d'Etat ce qui était écrit bien avant dans la conscience de tous (1). » On se demande pourquoi la question générale du temporel et du spirituel revient à propos de l'objet particulier traité par l'Encyclique. Il ne s'agit pas de savoir si l'une et l'autre puissance peuvent reposer dans les mêmes mains ; mais si Pie IX est en droit de déclarer inviolable le patrimoine royal que lui ont laissé ses prédécesseurs, et si, pour en conserver l'intégrité, il peut user du pouvoir dont il dispose comme Pontife. Posée dans ces termes, la question ne peut être douteuse. L'Église a toujours déclaré que oui ; et comme au fond elle a seule autorité pour résoudre ce grand problème, après ses décisions, on serait parfaitement admis à peu s'inquiéter de ce que peuvent en avoir dit, depuis dix-huit siècles, les lettres comme la politique.

Il est faux toutefois que la politique et les lettres, dans leurs représentants les plus augustes, aient refusé au Saint-Siège le pouvoir dont l'Encyclique fait usage, sous prétexte d'une séparation radicale et nécessaire entre le temporel et le spirituel. Il n'est pas moins faux que la déclaration de 1682 ait enseigné la même doctrine comme une tradition de l'Église gallicane. Elle a pu contester à la Papauté le droit direct ou indirect de toucher au temporel des rois ; mais elle ne lui a jamais dénié le droit de se défendre dans ses États et d'en maintenir l'inviolabilité même par les rigueurs de

(1) *Revue europ. ut supra.*

l'excommunication. Bien loin de là, nos plus grands Évêques ont constamment regardé cette prérogative comme appartenant aux attributions essentielles et certaines du Saint-Siège, et ce n'est pas sous ce point de vue que « la déclaration de 1682 n'a fait que mettre en maxime d'État ce qui était écrit bien avant dans la conscience de tous. »

Vraiment on est humilié de voir les attaques dirigées contre les actes les plus légitimes et les plus augustes de la Cour romaine. Toutes les notions y sont entremêlées et confondues ; on s'y fait un jeu de travestir ou de mal appliquer l'histoire ; les contradictions s'y pressent ; tantôt on a l'air de plaider pour l'incompatibilité absolue du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel rassemblés en un même faisceau, tantôt on déclare qu'on veut que la souveraineté temporelle du Saint-Siège soit inaliénable. Rien de précis ni de soutenu, si ce n'est l'opiniâtre et inqualifiable protestation d'un dévouement et d'un respect qui ne veulent pas obéir.

V

« Ce n'était pas assez de repousser les conseils qu'offrait au Souverain-Pontife la filiale sollicitude de l'empereur. » Et qu'y a-t-il là d'étrange ? Prétendriez-vous, de grâce, placer une sommation décisive où la religion de l'Empereur n'a mis qu'un respectueux conseil ? Est-ce que même après cette communication, le père n'est pas le juge naturel des pensées soumises à sa sagesse par celui qui se nomme son fils ? Et voudrait-on par hasard attribuer aux puissances de la terre une infailibilité qu'on refuse au Souverain-Pontife ? — « Ce n'était pas assez d'opposer à des événements irrésistibles la protestation d'une volonté immuable de maintenir dans ce conflit qui bouleverse l'Europe depuis soixante-dix ans le droit des princes contre le droit des peuples, le passé contre l'avenir. » Des événements *irrésistibles* ? Et quels sont donc, entre les événements accomplis, ceux qu'on ne pouvait pas prévenir ? Il y avait dans les populations italiennes beaucoup moins d'entraînement, et surtout d'entraînement spontané qu'on ne le suppose. — Des évé-

nements *irrésistibles*? Mais de quels événements veut-on parler? De la guerre des alliés contre l'Autriche? Mais le Souverain Pontife s'est contenté d'en gémir; il n'y a point opposé la protestation d'une volonté immuable, puisqu'elle ne le regardait pas et que les puissances engagées dans la lutte avaient toutes reconnu la neutralité de son territoire. S'agit-il des révoltes dont les duchés et les Romagnes ont été le théâtre? Mais s'il les regarde comme criminelles, pourquoi le contraindre à les approuver? — Et ne parlez pas du droit des peuples! A qui prétendriez-vous par là déguiser l'évidence des faits? Ne savons-nous pas que les peuples n'ont été pour rien dans ces rébellions? Elles n'ont été provoquées et consommées que par une poignée d'anarchistes indigènes et de révolutionnaires étrangers; et c'est une indigne fiction que celle qui nous offre ces misérables comme les représentants du droit des peuples et des aspirations de l'avenir contre le droit des princes et le fétichisme du passé. — « Il fallait encore solidariser la cause de l'Église avec celle de princes déchus, condamnés par la voix unanime des populations de la péninsule, et qui ont cherché un asile dans les rangs des ennemis séculaires de l'Italie (1). » Et d'abord des princes *déchus*? Dites *proscrits*, mais non pas *déchus*, puisque dans le traité de Zurich la France victorieuse leur a reconnu le droit de rentrer dans leurs États. — « Condamnés par la voix unanime des populations de la Péninsule. » — Qu'en savez-vous? Quand est-ce que cette *voix unanime* des populations s'est fait entendre? Vous n'aurez pas la hardiesse de donner ce nom solennel aux élections dérisoires qui se sont faites par une minorité conduite au scrutin par le délire ou la peur. — « Ils ont cherché un asile dans les rangs des ennemis séculaires de l'Italie. » Où pouvaient-ils se réfugier ailleurs après la révolution qui les avait chassés? Est-ce que dans d'autres rangs ils n'auraient pas trouvé des ennemis personnels sans y rencontrer des amis plus sincères de l'Italie? — « Mais après tout, pourquoi solidariser avec eux la cause de l'Église? » — L'Église n'est pour rien dans tout cela. Pie IX a d'autant moins

(1) *Revue europ.*, p. 661.

voulu confondre la cause de l'Église avec celle de ces princes, que quelques-uns d'entre eux n'avaient pas toujours traité la religion comme ils devaient le faire. Ainsi lord Normanby ne nous apprend-il pas que « le grand-duc de Toscane faisait preuve d'une grande indépendance d'esprit sous le rapport spirituel ; qu'il venait de refuser un concordat semblable à celui de l'Autriche, et de se placer sur le terrain élevé de la liberté religieuse, traduisez de l'oppression de l'Église, en conservant les lois léopoldines (1) ? » Parme et Modène avaient agi autrement ; Parme surtout avait vu son admirable Régente donner récemment encore à l'Église les témoignages du dévouement le plus intelligent et le plus filial. Malgré cela, ce n'est pas précisément la cause de l'Église que Pie IX a voulu solidairement unir à celle de cette grande princesse pas plus qu'à celle des autres princes de l'Italie centrale. Son intention ne portait que sur sa souveraineté temporelle et la leur ; et certes, combien cette pensée n'est-elle pas généreuse, prévoyante et profonde ! Il n'est pas douteux que le Saint-Père, même comme simple roi temporel, est investi d'une dignité spéciale, celle d'être le représentant suprême des droits de la souveraineté sur la terre. Comme il en est l'expression la plus haute et la plus vénérée, il en est aussi le bouclier le plus auguste. S'ils sont attaqués, c'est sur lui que retombe avec le plus d'éclat la mission de les défendre, et s'il venait à les trahir, il subirait aux yeux des autres puissances une responsabilité redoutable. D'où vient aux Pontifes Romains cette gloire périlleuse ? Comment se fait-il que tous les gouvernements même schismatiques les regardent ainsi comme le symbole, les tuteurs et les garants de leurs propres prérogatives ? Sans chercher à donner la raison du fait, il est impossible de n'en pas constater l'existence. Qu'en France, en Autriche, en Russie, on touche aux droits de la couronne, on en gémera sans doute au sein des autres cours, mais on ne se considérera pas comme blessé. Qu'on porte atteinte à ceux de Rome et que Rome elle-même fléchisse, tous les autres Souverains s'estimeront du même coup compromis et menacés. Il semble

(1) *Le Cabinet anglais, l'Italie et le Congrès*, par lord NORMANBY, p. 33, 31.

que Rome soit la pierre angulaire, non-seulement de l'Église, mais encore de l'autorité et que du moment où on la remue, l'édifice du pouvoir soit totalement ébranlé. Dans cette situation qu'il ne pouvait ni oublier, ni méconnaître, Pie IX a dû tenir le langage qu'il a fait entendre. Il a vu que s'il abandonnait les Romagnes, on se prévaudrait de cet acte contre d'autres monarques, et pour prétendre que le Vatican faisait entrer dans le droit public des éléments jusqu'à ce jour inconnus ou réprouvés, c'est-à-dire la sainteté de la révolte. Pour arrêter ces conséquences dans leur principe même, pour ne pas rompre la solidarité qui rattache les intérêts de toutes les couronnes à ceux de son diadème, pour démontrer à tous les pouvoirs qu'il ne voulait point désertier les doctrines véritablement sociales, il a déclaré nettement et dans toute la liberté de son âme qu'il ne ferait point le sacrifice qu'on lui demandait, aimant mieux s'exposer aux extrémités les plus cruelles que de faillir au devoir de conserver intacts les droits de la souveraineté dans le monde. Quelle magnanimité sublime ! Par cet acte de courage, Pie IX ne s'abaisse pas au niveau des misères que peuvent avoir eu à se reprocher les princes proscrits de l'Italie centrale, pour s'identifier avec elles et s'en constituer solidaire ; placé dans une sphère supérieure, il ne voit dans les souverainetés qui l'entourent que le principe d'autorité qu'elles représentent ; petites ou grandes, tranquilles ou persécutées, humiliées ou glorieuses, elles sont toutes respectables à ses yeux par cela même qu'elles sont une forme du pouvoir suprême ; il ne permet pas à leurs fautes d'effacer la majesté dont elles sont empreintes ; le tort ou le malheur de leurs faiblesses est racheté devant lui par la sainteté de leurs droits, et parce qu'à cette hauteur il comprend que leurs destinées se lient par des nœuds logiques à l'attitude qu'il prendra lui-même en présence de l'Europe attentive, sa conscience affronte tout avec héroïsme pour les couvrir de son inviolabilité. On ne peut rien imaginer de plus noble ni de plus social.

« Voilà donc, reprendra-t-on, le chef de l'Église se faisant, comme au temps des Boniface VIII et des Innocent XII, l'arbitre

des souverainetés politiques (1)! » Et comment cela? Parce que Pie IX a dit qu'il ne pourrait abdiquer les Romagnes « *sans affaiblir les droits des princes de l'Italie qui ont été injustement dépouillés de leurs domaines* (2). » Il y a dans cette citation une réticence déloyale; en ne produisant que ce lambeau de phrase, on fait supposer que l'Encyclique n'établit de solidarité qu'entre la cause du Saint-Père et celle des archiducs, et qu'ainsi, les préoccupations de Pie IX se sont réduites à de mesquines proportions. Il n'en est rien toutefois; le Pape regarde plus haut et plus loin, et s'il résiste, c'est parce qu'en refusant, il a la conviction et prétend avoir l'honneur de défendre les droits de la souveraineté même.

Et puis, avec quel à-propos rappelez-vous ces souvenirs d'ailleurs calomniés du moyen âge! Quel rapport entre ce qu'a fait Pie IX et ce qu'on faisait à ces époques lointaines? Alors, en vertu du droit public, on déposait les princes, on déliait leurs sujets du serment de fidélité. Mais aujourd'hui, dans l'Encyclique, voit-on rien de pareil? Pie IX déclare que les princes italiens ont été dépouillés de leurs domaines par une révolution coupable, et qui êtes-vous pour lui refuser le droit de porter ce jugement? Quoi! vous vous permettez de flétrir ces princes; vous glorifiez les ingratitude, les trahisons et les révoltes qui les ont détrônés et chassés de leurs États; pensez-vous, par ces insultes, faire un acte d'*arbitrage théocratique* (1)? Vous portez-vous pour l'*arbitre des souverainetés politiques*? Pie IX, à son tour, ne fait ni l'un ni l'autre. Il condamne ce que vous absolvez; il regarde comme criminel ce que vous appelez faussement national; il prétend que les droits des princes répudiés survivent aux forfaits que vous considérez comme une justice, et certes, vous nous autoriserez bien à croire qu'il peut apprécier les choses avec autant d'exactitude que vous. Mais, quoi qu'en pense votre infailibilité, il n'y a rien en tout cela qui respire la *théocratie*! Rien qui ressemble à cette constitution de la

(1) *Constitutionnel*, sur l'Encyclique.

(2) *Id.*, *ibid.*

(3) *Id.*, *ibid.*

vieille Europe où, dans des circonstances extrêmes, la Papauté disposait des couronnes !

VI

Mais par là du moins « nous retrouvons, avant comme après la guerre d'Italie, Rome courbée sous l'influence de l'Autriche (1). » En quel sens Rome a-t-elle été courbée sous le joug de l'Autriche ? Est-ce que Rome en aurait approuvé tous les actes, sanctionné toutes les vexations, accepté et consacré aveuglément la politique ? Qui ne se souvient au contraire de la courageuse lettre écrite par Pie IX à l'empereur d'Autriche, pour l'inviter à peser moins lourdement sur l'Italie ? Veut-on dire que Rome ne s'est pas associée au mouvement national qui s'est fait contre l'Autriche ? Mais d'abord, ce mouvement mérite-t-il bien d'être appelé national ? Et puis, quelle obligation pouvait-on faire au Pape d'y prendre part, s'il n'avait pas à se plaindre ? Lui était-il permis de déclarer la guerre pour cette cause si vague qu'on appelle la cause de l'Italie ? Père de tous les souverains comme de tous les peuples, ne doit-il pas vivre en paix avec tous, et, plutôt que de tirer l'épée contre eux, les couvrir des mêmes bénédictions, tant qu'ils n'ont pas blessé sa dignité de prince ou les droits de ses sujets ? Non, jamais Rome n'a subi servilement la prépondérance de l'Allemagne. Au moyen âge, c'est elle qui a protégé le plus énergiquement l'Italie contre les invasions et les tyrannies du Nord ; de nos jours, sans avoir à soutenir les mêmes luttes, elle s'est inspirée du même esprit. Bienveillante pour l'Autriche quand l'Autriche s'en est montrée digne, elle a su lui faire entendre, au besoin, des conseils généreux ou des remontrances salutaires ; elle a fait éclater de l'indépendance, mais elle ne l'a pas poussée jusqu'à l'agression, et si cette juste mesure de noblesse et de modération paraît un crime aux yeux d'un faux patriotisme italien, ce sera pour Rome un grand honneur devant l'histoire, que d'avoir allié le désaveu des abus commis dans la Péninsule par le gouvernement de Vienne, au respect des droits qu'il tenait de l'autorité du temps et de celle des traités.

(1) *Constitutionnel, ut suprò.*

VII

« Mais, enfin, pourquoi Pie IX ne céderait-il pas les Romagnes dans l'intérêt de la paix ? S'il résiste, les événements marcheront leur train ; d'effroyables malheurs peuvent en sortir pour le Saint-Siège, et si ces catastrophes éclataient, c'est sur Rome et sur Rome seule qu'en retomberait la responsabilité. »

Et à qui voulez-vous que le Saint-Père abandonne les Romagnes ? A elles-mêmes ? Vous trouvez qu'il existe déjà trop de petits États en Italie ; il n'entre assurément pas dans vos vues d'ajouter à ces fractionnements un nouveau grain de poussière. A la France ? Elle ne les demande pas. Aux grands-ducs ? Mais vous paraissez tenir à ce que pour eux le traité de Zurich soit une lettre morte. Au Piémont ? Mais à quel titre ? Le Saint-Père a dit en termes assez explicites ce qu'il pensait de cette dernière puissance et de l'autorité qu'elle a cru devoir s'attribuer sur les Légations, au nom d'une élection sans valeur, faite par une assemblée sans pouvoirs.

Et d'ailleurs, si l'on demande pourquoi Pie IX ne céderait pas, nous répondrons à notre tour : Pourquoi céderait-il ? La paix et la paix de l'Europe ! Il y a quelque chose qui vaut mieux que la paix, c'est l'inviolabilité du droit ; c'est l' inexorable maintien de son intégrité en présence de la révolte. Par cette conduite généreuse, on peut, il est vrai, déchaîner momentanément des orages, mais on sauve la dignité du pouvoir, et l'on conserve, à la base de la société, cette sainteté des principes et de l'autorité qui peut seule en soutenir l'édifice. Cédez au contraire à la révolution, ne fût-ce que la valeur d'un atome, vous consacrez à ses yeux ses attentats par le succès, et vous l'encouragez par la condescendance à des rébellions nouvelles. On n'apaise point la voracité de ses appétits par des concessions ; on ne fait que la rendre plus affamée.

Mais Pie VI a cru pouvoir faire d'immenses sacrifices à Tolentino ; pourquoi Pie IX n'en ferait-il pas de pareils ? Parce que Pie VI était en face d'une invasion française, tandis que Pie IX est en présence d'une révolution locale. Un prince peut fléchir devant

les sommations et les terreurs de la conquête ; il ne doit pas fléchir devant les exigences de la rébellion. Là il ne fait qu'entamer un royaume ; ici il ébranle la souveraineté même.

Au reste, Pie IX a pu s'éclairer des expériences faites par ses prédécesseurs. Une concession n'a jamais rien sauvé. Pie VI abandonne, par le traité de Tolentino, le Comtat Venaissin et les Légations ; après cette part faite à la victoire, le reste de ses États devait demeurer libre et respecté sous son autorité parfaitement indépendante. C'était le 19 février 1797 qu'on signait ces sacrifices et qu'on recevait ces assurances ; et le 11 février 1798, Berthier entra en dominateur à Rome ; et le 29 août 1799, Pie VI mourait proscrit et prisonnier à Valence. Ces faits parlent un langage facile à comprendre. Le génie des révolutions ne connaît ni mesure ni loyauté. Ni les condescendances ne le satisfont, ni sa parole ne l'enchaîne. Quoi qu'on ait fait pour lui et quelque engagement qu'il ait pris, il va toujours en avant et ne s'arrête pas avant d'avoir atteint les dernières extrémités du crime. Instruit de ce fait par mille exemples douloureux, Pie IX a mieux aimé rester immuable que de s'abaisser à d'inutiles transactions. Sa fermeté ne compromettra rien parce que ses complaisances n'auraient rien empêché, et s'il doit succomber un jour sous le poids d'événements désastreux, il aura du moins l'honneur de ne s'être pas laissé tromper par des promesses perfides et de chimériques espérances.

Quant à sa responsabilité vis-à-vis des événements futurs, elle ne sera pas plus lourde pour sa conscience qu'elle ne l'est vis-à-vis du passé. Les faits accomplis ont eu trois causes ; la première est ce qu'une parole descendue du trône a nommé « la logique inexorable des faits (1), » c'est-à-dire l'ébranlement imprimé à l'Italie par la guerre contre l'Autriche ; la seconde est indiquée par ces paroles de l'Encyclique : « Nous savons par quels hommes, par quel argent et avec quel appui les attentats des dernières révoltes de Bologne, de Ravenne et de quelques autres villes ont été provoqués et consommés, tandis que la majorité des peuples, étonnée de ces mou-

(1), Lettre Impériale du 31 décembre.

vements auxquels elle ne s'attendait pas, a montré par son attitude qu'elle ne penchait nullement vers la rébellion (1). » Ces allusions sont comprises de tout le monde. Enfin, la troisième cause, ce sont les passions et l'audace de quelques anarchistes ou de quelques ambitieux des Romagnes. Évidemment l'action des deux premières n'est pas imputable au Souverain-Pontife. Est-ce lui qui a déchaîné la guerre, et si le Piémont a cru pouvoir, malgré la neutralité jurée, s'installer à Bologne avec ses généraux et ses soi-disant gouverneurs de l'Émilie, est-ce la faute du Pape? Pour les révolutionnaires des Légations il en est de même; c'est sur eux seuls que retombe la responsabilité de leurs forfaits; ils se sont insurgés sans prétexte et sans excuse, et tout ce qu'on dit pour les absoudre n'est qu'une calomnie invoquée pour la justification d'un crime. Voilà pour le passé. L'avenir se devine aisément. Si la Providence n'y met la main, l'annexion des Romagnes sera prononcée; les Marches et l'Ombrie suivront le mouvement, et qui sait si une force des choses qu'on ne pourra pas dominer, contraignant la France à quitter Rome, n'obligera pas le Pape lui-même à succomber une fois de plus sous les coups de la révolution triomphante? Si cet enchainement de malheurs se déroule, on dira que le Saint-Père ne doit s'en prendre qu'à lui-même. Mais la conscience et le bon sens public feront justice de cette iniquité. Dieu lui-même se chargera de venger le chef de son Église injustement dénigré. Il fera tomber la lumière sur les ténèbres; les odieuses machinations par lesquelles auront été préparés les désastres de Rome seront dévoilées dans toute leur ignominie; on verra jusqu'où peuvent descendre les intrigues déloyales de l'impiété et de la révolution réunies, et la réprobation de l'histoire préludera pour les auteurs de ces trames infernales, même de leur vivant, au compte redoutable qu'ils auront à rendre un jour au tribunal de Dieu, pour les attentats dont ils se seront rendus coupables envers la di-

(1) *Neque prætermisimus animadvertere Majestatem Suam haud ignorare per quos homines, quibusque pecuniis ac præsiidiis recentes rebellionis ausus Bononiæ, Ravennæ et in aliis civitatibus excitati ac peracti fuerint, dum longe maxima populorum pars motibus illis, quos minime opinabatur, veluti attonita manebat, et ad illos sequendos se nullo modo propensam ostendit.* — Encyclic. 19 janv.

gnité sainte et les droits inviolables du Vicaire de Jésus-Christ.

Et qu'on n'essaye pas d'excuser le Saint-Père en disant qu'il n'est pas maître de sa conduite et qu'il subit comme irrésistiblement la pression de son Secrétaire d'État. Cette excuse est elle-même une nouvelle insulte cachée sous la forme d'une erreur. Il n'est pas impossible assurément que le Pape accueille parfois avec condescendance les avis que lui soumettent les hauts conseillers de sa couronne. Mais quand il les accepte, il les accepte librement ; ni le respect des cardinaux pour sa majesté sans égale ne leur permettrait de chercher à le contraindre, ni le sentiment de sa propre dignité ne le laisserait consentir à subir une violence. Quand il se détermine, il le fait avec une indépendance absolue. De quelque source qu'en soit partie la première idée, la politique qu'il suit, les grandes résolutions auxquelles il s'arrête sont véritablement son fait. C'est à lui seul qu'en remonte la responsabilité totale, et toutes ces fictions indignes qui le supposent en tutelle ne sont qu'une vieille et insidieuse tactique, par laquelle on n'affecte d'épargner le Pape qu'afin de faire à la Papauté des blessures plus meurtrières.

VIII

Telle est, N. T.-C. C., l'injustice des appréciations auxquelles on a soumis la nouvelle lettre pontificale comme à une espèce de torture. On a dit que c'était simplement un acte du prince temporel, et nous avons vu qu'au contraire c'est un acte du Pontife. On n'a pas rougi de prétendre que c'était un *abus de juridiction*, et sans qu'il fût besoin de faire remarquer que cette seconde accusation démentait la première, nous avons démontré qu'elle était aussi fautive en elle-même que ceux qui l'exprimaient étaient incompetents. On a soutenu que c'était une fâcheuse imitation des *arbitrages théocratiques* du moyen âge, et nous avons établi qu'il n'existait point d'analogie entre l'Encyclique actuelle et les faits anciens dont on évoquait mal le souvenir. On a tenté de se prévaloir contre Pie IX de la déclaration de 1682, et nous avons constaté qu'au contraire cette déclaration même répondait avec une harmonie complète

aux doctrines de l'Encyclique. On a enfin développé des considérations italiennes pour flétrir ce monument de raison, de courage et de dignité, au nom du patriotisme, et nous avons fait voir qu'au fond de tous ces reproches on ne trouvait, comme une vile cendre, que de l'erreur ou de la calomnie.

La conclusion de tout cela, N. T.-C. C., c'est d'abord que nous devons bénir Dieu des gloires dont il couronne l'Église par ses épreuves elles-mêmes. Au milieu des fluctuations et des éclipses de la politique humaine, à travers les extravagances où se perdent des publicistes présomptueusement transformés en théologiens, parmi les défaillances dont nous rendent témoins certaines âmes dont la foi n'est pas éteinte et qui ne sont pas sans dévouement pour la cause de la religion, il est beau de voir le Vicaire de Jésus-Christ déployer autant de sagesse et de haute raison dans les doctrines que de vigueur et de dignité dans le caractère. Pendant qu'en Europe, tout hésite et cherche sa route, lui marche d'un pas ferme et résolu dans le sentier du droit et du devoir. Il nous apprend même que, si les circonstances l'appelaient à le faire, il saurait déposer sa vie, plutôt que de désertir la cause de Dieu, de l'Église et de la justice. Dieu nous préservera sans doute d'assister à ce grand holocauste ; mais enfin, dans un siècle où la conscience a généralement si peu d'empire, c'est une noble et consolante chose que d'entendre un Pontife illustre annoncer avec une générosité si simple, si naturelle, si sercine, qu'il sera prêt à devenir une illustre victime. C'est une magnifique preuve donnée à notre temps que la séve primitive de la Papauté ne sait pas s'appauvrir, et que Pie IX est de même sang et de même race que Pie VI et Pie VII, de si douce et de si auguste mémoire.

En admirant cette magnanimité, n'oublions pas les conseils adressés à notre foi par Celui qui nous en offre le spectacle. Il nous invite à nous intéresser toujours plus vivement à la cause du Saint-Siège et au maintien de ses droits qui sont au fond le patrimoine de tous les Catholiques ; vous entendrez cet appel, N. T.-C. C., et pour notre part, animé d'une intrépidité chaque jour croissante à mesure que les périls s'aggravent, nous sommes dans la résolution

de rester et de combattre sur la brèche jusqu'à ce que tout soit ou perdu ou sauvé. Le Saint-Père nous convie encore à nous adresser avec des supplications toujours plus ardentes à la bienheureuse Vierge Marie, l'espérance et la colonne de l'Eglise dans les orages du moment (1), au Chef des Apôtres que l'Eglise a reçu pour pierre fondamentale, à saint Paul et aux autres saints qui règnent avec Jésus-Christ dans la gloire (2), afin d'obtenir par tous ces médiateurs la cessation des tempêtes qui menacent la barque de Pierre. Ce vœu nous trouvera fidèles à l'exécuter, et d'un bout à l'autre du diocèse, tous les cœurs se confondront dans une seule et même voix pour implorer le Ciel en faveur du Saint-Siège. Nous mettrons d'autant plus d'empressement à remplir ce désir de notre commun Père, qu'en faisant acte de piété, nous ferons acte de patriotisme. Nos intérêts de Catholiques et de citoyens sont ici solidaires, et si nous arrachons au cœur de Dieu la grâce sollicitée par nos prières, en sauvant le patrimoine de saint Pierre, nous aurons sauvé l'honneur et l'avenir de la France.

A CES CAUSES, nous recommandons avec instance à MM. les curés de réciter et de chanter exactement les Oraisons que nous avons prescrites pour le Saint-Père. On les continuera jusqu'à révocation.

Donné à Nîmes, en notre palais Episcopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du Secrétaire Général de notre Evêché, le huit février mil huit cent soixante, fête de saint Jean de Matha qui se dévoua à racheter les captifs des mains des Musulmans, sous l'impulsion de cette Papauté qu'on prétend ennemie de la *civilisation*.

(1) Præsens Ecclesiæ tutela et columen. — Encycl.

(2) Id., *ibid.*

LETTRE PASTORALE

DE LA CONDUITE

DU

C L E R G É F R A N Ç A I S

DANS LA QUESTION ROMAINE

Il est des humiliations, N. T.-C. Coopérateurs, qu'on peut accepter non-seulement en silence, mais avec une fierté sainte : quand elles éclatent, ou l'on se tait ou l'on n'élève la voix que pour s'en glorifier. C'est ainsi que les Apôtres, parce qu'ils avaient annoncé la résurrection de Jésus-Christ, se virent traités d'extravagants ; pour faire passer leur folie, on les jeta dans les prisons après les avoir frappés de verges, et ces hommes magnanimes s'estimaient heureux d'avoir été trouvés dignes de souffrir des affronts publics pour le nom du Sauveur (1). Mais comme il est des opprobres auxquels on peut se résigner, il en est d'autres dont on doit se défendre. Saint Paul, à certains moments, affecte un mépris solennel pour les flétrissures de l'opinion. « Je m'inquiète peu, s'écrie-t-il, du jugement que vous portez de moi (1). » En d'autres circonstances, au contraire, il prend un soin jaloux de son honneur blessé par d'injustes accusations et réclame impérieusement, pour se disculper, les garanties et les privilèges que les lois et son titre de citoyen romain lui assurent (2). Voilà notre modèle. Depuis que la

(1) Actes, v, 41.

(2) *Mihi autem pro minimo est ut a vobis judicer.* — I Cor., iv, 3.

(3) Act., xvi, 36, 37. — xxv, 10, 11, 12.

question romaine est soulevée, un journalisme impie s'est fait un jeu d'insulter à nos douleurs. Nous avons vengé le Saint-Père de ses outrages, mais nous nous sommes tus sur ceux dont il nous accablait nous-mêmes ; c'était la seule réponse qu'il méritait : la honte de ses blasphèmes devait lui suffire avec nos dédains.

Mais à côté de ces injures sans portée, on a vu se produire des faits plus graves. Des publicistes investis d'une certaine autorité, des fonctionnaires éminents, des orateurs renommés, ont écrit ou prononcé, dans des articles ou des discours dont les échos ont été sans nombre, des paroles évidemment destinées à meurtrir le front de l'Épiscopat. Elles ne s'adressent, en apparence, qu'à *certain*s membres du Clergé ; mais l'esprit public n'a pu s'y méprendre ; puisque les Évêques ont été à peu près seuls engagés dans les débats, il est évident que les reproches vont les atteindre. Et quels reproches ? Reproche d'aveuglement, puisque nous ne savons pas nous souvenir des *leçons du passé* ; reproche d'ingratitude, parce que nous avons *oublié les services rendus à la religion par l'Empereur* ; reproche d'exagération, parce que nous avons répondu par des *plaintes amères à la recherche consciencieuse d'une solution politique* ; reproche d'infidélité à notre mission, parce qu'au lieu de traduire, *en pasteurs humbles et charitables, la morale de l'Évangile, cette douce civilisation du cœur*, nous sommes sortis de notre caractère, nous avons fait usage d'*armes mondaines, empiété sur les intérêts civils et politiques*, et par un imprudent réveil de la *susceptibilité gallicane*, fait perdre à l'*esprit religieux* tout ce qu'a repris un légitime *esprit d'indépendance* patriotique. On ne pouvait dresser contre nous un plus rude réquisitoire. Il s'agit seulement de savoir s'il est aussi vrai qu'il est grave. Parti de haut, proclamé plusieurs fois devant les plus grandes assemblées du pays, répété par les mille voix de la presse et porté par elles jusqu'aux extrémités du monde, capable, s'il fallait le prendre à la lettre, de compromettre sans retour aux yeux des peuples l'autorité de notre ministère, il importe de le discuter pour en juger la valeur et en déterminer les contre-coups. C'est ce que nous allons faire avec la liberté que nous laissent les lois et la convenance que nous impose notre propre dignité.

Les accusations ont été publiques; il est de la plus élémentaire justice que la défense le soit elle-même. Le moment est opportun pour la produire. Entre les iniques spoliations dont Rome a déjà subi l'amertume et les malheurs peut-être plus terribles qui la menacent encore, il convient de convaincre d'injustice ceux qui prétendent faire retomber sur nous la responsabilité de ces forfaits.

I

On dit d'abord : « La recherche consciencieuse d'une solution politique devait-elle exciter des plaintes aussi amères? » Il n'est pas un mot de cette question qui ne soit étrange. Les solutions politiques auxquelles on peut faire allusion se partagent en deux catégories : les solutions privées et les solutions officielles. De ces deux branches quelle est celle qui nous a fait pousser des plaintes amères? Les solutions officielles? Aucun Évêque, aucun prêtre, aucun *membre du clergé*, pour employer les expressions mêmes de ceux qui ont essayé de nous flétrir, ne s'est permis de les discuter directement dans des brochures ou des lettres pastorales. La Constitution nous en donnait le droit, à la seule condition du respect plus impérieusement encore ordonné par notre conscience que par la loi; en le faisant, nous aurions pu nous abriter derrière de grands exemples et d'illustres souvenirs. Nous avons mieux aimé nous taire. Convaincus des embarras du pouvoir, nous nous sommes abstenus de les aggraver par l'exercice d'une liberté même légitime. Un seul Prélat a fait parvenir à S. E. le Ministre des affaires étrangères des observations dictées par le sentiment du devoir; mais ces observations elles-mêmes portaient moins sur les combinaisons politiques exposées par M. Thouvenel, que sur quelques points de doctrine touchant à la théologie. En dehors de ce fait qui lui-même ne rentre pas dans l'objet des reproches qu'on nous adresse, nous ne voyons rien qui les justifie. Tous les actes publiés par le Clergé sont là sous notre main; nous en avons suivi toute la chaîne, anneau par anneau; pas un qui se soit mis en lutte ouverte avec une solution quelconque émanée du Gouvernement, et nous avons si

peu, sur ce point, exhalé de *plaintes amères*, qu'une plainte quelle qu'elle soit ne nous est pas échappée.

Voici tout notre crime. Avant l'ouverture des hostilités avec l'Autriche, nous avons exprimé la crainte que la Révolution ne se déchainât, malgré le Gouvernement, en diverses provinces de la Péninsule et n'envahît les Romagnes; avons-nous eu tort? Après la paix de Villafranca qui semblait devoir tout régulariser, nous avons présagé qu'en dépit des loyales et chrétiennes intentions de l'Empereur, l'esprit d'anarchie ou d'ambition continuerait vraisemblablement son œuvre dans les Légations, et chercherait à se donner, pour y prendre définitivement racine, la force toujours brutale mais souvent dominatrice d'un *fait accompli*; nous sommes-nous trompés? Nous avons annoncé qu'on ferait effort pour soulever l'Italie méridionale; l'expédition de forbans qui vient d'ensanglanter la Sicile et d'épouvanter l'Europe, prouve-t-elle que nous avons rêvé? Depuis ces premiers pressentiments, nous en avons manifesté d'autres, et, sans prétendre au titre de prophètes, nous avons présenté comme probable le soulèvement successif des Marches, de l'Ombrie et même d'autres provinces encore, sans que les conseils et les menaces partis des Tuileries puissent arrêter le flux toujours montant de la vague révolutionnaire; est-il sûr que les événements de demain ne nous donneront pas raison aussi bien que les événements d'hier? C'est là pourtant tout ce que nous avons fait vis-à-vis du Gouvernement dans ce qui s'est passé; nous avons appréhendé que la situation ne pût pas toujours être dominée par sa vigueur; que le triomphe sur la fièvre des bouleversements ou de l'utopie ne lui fût pas aussi facile que sur les armées étrangères; que les avis de sa sagesse ne fussent pas parfaitement accueillis par l'exaltation d'un aveugle patriotisme ou la soif plus aveugle encore de la conquête; qu'enfin les choses ne fussent conduites à des excès qui, après s'être joués de ses protestations, désoleraient aussi son dévouement aux intérêts du Saint-Siège et de l'Église. Dans cette conduite on chercherait vainement la place occupée par des *plaintes amères* contre la *recherche consciencieuse d'une solution politique*. Cette *recherche consciencieuse* de la part du Gouvernement,

nous ne l'avons jamais niée ; ces *plaintes amères*, nous ne les avons jamais faites.

II

Mais les Évêques n'ont-ils pas publié l'Encyclique du 19 janvier?— C'est vrai, nous l'avons publiée, et nous devons le faire. Mais dans cette admirable Encyclique elle-même, où se trouve-t-il un seul mot qui trahisse l'accent d'une plainte amère? En répondant à la Lettre impériale du 31 décembre, le Saint-Père s'exprime sur le ton de la douleur; mais le langage dont il se sert n'est-il pas aussi contenu qu'il est affectueux? Et nous, en promulguant cet acte auguste, qu'avons-nous dit qui trahit quelque amertume vis-à-vis des conseils adressés par le Gouvernement au Saint-Siège? N'avons-nous pas défendu au Clergé toute espèce de commentaires sur le texte pontifical? Ne nous sommes-nous pas nous-mêmes interdit de toucher aux questions que Pie IX avait puisé le droit d'aborder dans son autorité de Roi et de Pontife suprême? La seule chose que, pour notre part, nous nous soyons permise, ç'a été de combattre les appréciations hostiles faites de cette Lettre vénérable par quelques rédacteurs de journaux et de revues; et certes, ce fait qui nous a été presque personnel, eût-il été général, on n'en pourrait conclure que nous avons poursuivi de *plaintes amères la recherche consciencieuse d'une solution politique*. — Voilà pour les solutions officielles.

III

Quant aux solutions privées, nous aimons à croire que ceux qui se sont estimés en droit de les défendre, n'ont pas prétendu s'en constituer sans appel les apologistes et les vengeurs. Ce serait porter atteinte à la dignité de leur bon sens et à notre propre liberté. Si d'autres ont le droit de proposer, non plus au Saint-Père, mais aux puissances ou à la révolution, des plans de réorganisation qui blessent nos croyances et notre piété filiale pour le Saint-Siège, nous avons le droit d'élever contre eux des protestations dont la publicité réponde à celle de leurs projets. La vérité, comme le di-

sait Tertullien dans son immortelle *Apologétique*, est étrangère ici-bas ; mais elle a des titres sacrés à la justice ; attaquée librement, elle veut au moins être entendue (1).

Au reste, parmi les solutions privées, il en est une foule que nous avons laissées passer avec mépris et silence ; elles étaient dignes de cet honneur : ce sont celles que nous ont versées à flots les feuilles quotidiennes à travers une vase immense d'outrages et d'impiétés. Par-dessus cette fange s'est montrée la solution de la fameuse brochure : *Le Pape et le Congrès*. Ce libelle, il faut en convenir, a suscité de graves émotions. L'Europe entière en a subi le frémissement, et nous ne prétendons nullement nier que ses plus profonds contre-coups n'aient retenti dans le cœur de l'Épiscopat. C'est aussi de là que sont partis les traits les plus ardents qui l'ont frappé. Mais aussi peut-on l'appeler la *recherche consciencieuse* d'une solution politique ? Il est possible que son auteur, en le composant, ait eu de la conscience ? Mais qu'en sait-on ? Ne porte-t-il pas un masque sur sa figure ? Ne s'est-il pas abstenu de signer son œuvre ? Et puisqu'on ne connaît ni son visage ni son nom, qui peut répondre que ce n'est pas un loup caché sous la peau de brebis, et qu'au lieu d'être un travail de conscience, son ouvrage n'est pas simplement un acte de perfidie ? Sans doute il se donne pour un catholique *sincère* ; mais il se donne aussi pour catholique *indépendant*, et nous ne savons que trop que la race des Pharisiens, sépulcres blanchis au dehors et remplis de pourriture au dedans, n'est pas encore une race éteinte.

Et quand il serait certain que l'auteur de la brochure avait eu de la conscience, que s'ensuivrait-il ? Parce que ses intentions auraient été droites, serait-ce à dire que son livre a dû nécessairement être raisonnable ? Une absence totale de sens commun ne peut-elle pas se trouver dans les rêves d'un publiciste à côté de la plus entière bonne foi ? Eh ! sans doute ; la brochure même en est un triste mais éclatant témoignage. La charité permet de croire qu'elle a été *consciencieuse* ; mais il est impossible à la logique d'y voir autre

(1. Tertull., *Apolog.*, n. 1.

chose qu'une solution misérable. Inutile d'y revenir; la France n'a pas trouvé de formules assez dédaigneuses pour dire ce qu'elle en pensait, et l'Angleterre elle-même, à travers les perfides applaudissements qu'elle lui décernait, en a fait des réfutations empreintes de la plus piquante ironie.

Il y a plus; c'est qu'une solution par cela seul qu'on l'appelle politique n'est pas nécessairement inattaquable et sacrée, fût-elle même consciencieuse. Elle peut toucher aux droits des souverains pour les blesser; elle peut toucher à ceux de l'Église pour leur porter atteinte; elle peut toucher à ceux de la conscience publique pour les froisser; elle peut, en un mot, contenir une violation plus ou moins flagrante des grandes lois de la religion et de la morale. Telle est encore précisément la solution de la brochure; non-seulement le bon sens la repousse, mais la justice et la foi la condamnent. En feignant d'honorer le Saint-Père, elle l'outrage; en prétendant agrandir son autorité spirituelle, elle l'abaisse jusqu'à lui faire une position d'esclave; sous prétexte de sauver son pouvoir temporel, elle l'anéantit; ni la dignité du Pontife ni les prérogatives du prince ne sont respectées. S'il existe un semblant de vénération dans le langage, l'insulte et la dérision se trouvent dans le fond des choses. Lui qui est la plus auguste puissance de la terre, on le condamne à vivre d'aumônes, à régner sur des sujets transformés en statues, et à se laisser garder par des factionnaires qui sur le signal d'un caprice quelconque peuvent devenir des gendarmes. Certes! en face d'un pareil délire présenté comme une solution sérieuse à l'Europe et au Pape lui-même, était-il possible de ne laisser échapper aucune plainte? On aura beau dire que c'était une solution *politique*, ce mot ne justifie rien. Cette solution pouvait être *politique*, mais assurément elle n'était ni chrétienne, ni même décente; les droits et les égards y sont également sacrifiés, et les protestations de l'Épiscopat ne trouvaient que trop leur excuse dans le plus indigne des outrages fait à la plus haute et à la plus sainte des majestés.

Après tout, ces plaintes, au lieu d'être amères, n'ont été qu'indignées. L'amertume et l'indignation sont deux choses bien dis-

tinctes; l'amertume part de la passion, l'indignation part de la conscience; celle-là s'exprime sur le ton de l'aigreur, celle-ci ne déploie qu'une sainte véhémence; dans la première on cherche à blesser l'homme comme pour le plaisir de l'humilier, la seconde n'aspire qu'à venger la vérité compromise ou le droit insulté; l'une est le partage du pamphlétaire, l'autre est le sentiment et le devoir de l'apôtre et de l'apologiste. C'est à l'indignation que nous nous sommes arrêtés. Elle a pu se produire sous des formes énergiques. Mais Jésus-Christ lui-même, quand il parlait sous cette impression, ne le faisait-il pas avec une vigueur devant laquelle la nôtre pâlit toujours? N'est-ce pas alors qu'il criait aux faux sectateurs de la loi: « Pharisiens hypocrites! Race de vipères (1)! » Ainsi en serait-il de toute âme que l'iniquité révolte. Quand la conscience est soulevée, quand toutes ses fibres les plus délicates sont émues par des mouvements désordonnés ou de criminelles noirceurs qui l'offensent, comment voulez-vous que des cris ardents n'éclatent pas sur ses lèvres frémissantes? Heureux les cœurs qui savent se livrer à ces généreuses explosions! Heureux aussi les siècles et les peuples qui savent les comprendre et les absoudre! — C'est assez pour les plaintes suscitées par la *recherche consciencieuse d'une solution politique*; ces plaintes n'ont été ni amères ni injustes.

IV

Au reproche d'amertume succède un reproche d'oubli: « Les membres du Clergé qu'un zèle excessif a entraînés, ont oublié les services rendus à la Religion par l'Empereur. » On ne pouvait élever contre nous d'accusation plus cruelle; si nous étions des ingrats, nous serions des indignes, et quand on nous prétend parvenus à ces extrémités odieuses, on devrait, ce semble, à l'équité, de justifier au moins par une preuve la flétrissure qu'on nous imprime. On l'exige pour le citoyen le plus obscur; on peut bien l'exiger au même titre pour le Clergé d'un grand peuple et d'une grande

(1) Matth., xii, 31.

Église. Mais des preuves où en trouvera-t-on ? Quel est le bienfait de l'Empereur que nous ayons renié ? Est-ce la libéralité magnifique avec laquelle il traite la restauration, l'entretien, l'achèvement ou la reconstruction de nos grands édifices religieux ? Est-ce l'amélioration matérielle qu'il a portée dans notre existence ? Est-ce la place qu'il nous a rendue dans les conseils de l'État ? Est-ce la liberté qu'il nous laisse de réunir, quand et comme nous le voulons, les Synodes et les Conciles ? Est-ce la généreuse latitude avec laquelle il nous a permis de correspondre avec Rome et d'en publier les actes dans nos diocèses ? Est-ce le noble et filial dévouement que, depuis plus de dix ans, il témoigne au Saint-Siège, en veillant à la sécurité de Pie IX, après l'avoir triomphalement ramené de l'exil de Gaëte et de Portici, sur le trône du Vatican ? Est-ce le patriotisme chrétien qu'il a déployé tout récemment encore en envoyant nos escadres demander compte, aux tyrans couronnés de la Cochinchine, du sang des Missionnaires français, dont ils ont inondé leur sol, inhospitalier et rebelle à la grâce ? Est-ce, enfin, l'appui que ses agents diplomatiques prêtent à la Religion, partout où la parole peut suffire pour la recommander et rend inutile la protection de nos flottes et de nos armées ? Toutes ces gloires ont été reconnues et bénies au moment où l'Empereur les a fait éclater aux yeux de la France et du monde. Rome a fait entendre pour l'en remercier quelques-uns de ces mots que Dieu n'inspire qu'à la reconnaissance de ses Pontifes, et dont rien dans aucune langue n'égale la grandeur et la délicatesse. L'Épiscopat a suivi l'auguste exemple du Vatican. Jamais un autre Prince ne s'est rencontré dont les Lettres pastorales aient fait l'éloge avec autant de splendeur et d'unanimité. A la voix des Mandements s'est unie celle de la prière privée et publique ; tous les jours plus de quarante mille prêtres en France, présentent aux bénédictions divines, dans le silence des sacrés mystères, le nom de l'Empereur avec celui de Pie IX et de l'Évêque du diocèse. Chaque jour aussi, matin et soir, des millions de catholiques le recommandent au Ciel, en récitant les formules de prières que nous leur mettons dans les mains. Chaque dimanche et dans les jours de grandes

solennités, deux fois, suivant les prescriptions de Rome, nous chantons dans l'Office public des Versets et des Oraisons, pour solliciter la conservation du Prince qui nous gouverne auprès de Celui qui tient en sa puissance la vie des Monarques aussi bien que celle des plus vulgaires citoyens. Et dans tous ces actes religieux, nous n'appelons pas la grâce d'en-haut seulement sur le Protecteur de la Religion, nous l'appelons aussi sur le Restaurateur de l'ordre et le Sauveur de la patrie, et quand nous le faisons, nous ne reconnaissons à personne le droit de mettre en doute l'ardeur et la sincérité de nos vœux. Voilà notre gratitude; gratitude éminemment sacerdotale; gratitude à laquelle nulle autre ne peut se flatter d'être supérieure, pas même celle des censeurs qui nous accusent de manquer à la reconnaissance; gratitude, enfin, qui ne s'est pas un seul instant démentie. Elle a subsisté pendant la guerre d'Italie pour implorer la victoire; elle subsiste encore aujourd'hui, malgré les angoisses du présent; et lorsqu'il est question de ce sentiment dont Dieu seul et notre cœur peuvent avoir la conscience, nul n'est maître de le nier, lorsque nous l'affirmons.

« Mais vous vous défiez des paroles et des intentions de l'Empereur. » C'est précisément le contraire qu'attestent les Mandements de l'Épiscopat. Vous n'en trouvez pas un qui, sous une forme ou sous une autre, ne déclare qu'on croit à la droiture du Souverain et qu'on se fie à ses protestations de dévouement pour le Saint-Siège. A travers mille symptômes formidables qui nous poussaient à l'effroi, nous nous sommes constamment rattachés à cette confiance comme à la seule ancre, après Dieu, qui permit à nos espérances de rester debout. Le Gouvernement a bien voulu le reconnaître lui-même, et tout le monde se souvient de cette note du *Moniteur*, où l'on rendait, sous ce rapport, un éclatant hommage à notre patriotisme.

Mais encore une fois, l'Encyclique. — Et qu'est-ce que cela prouve contre notre reconnaissance? Rendre à Dieu ce qui est à Dieu empêche-t-il de rendre à César ce qui est à César? Napoléon III a donné des conseils respectueux à Pie IX; Pie IX, dans son indépendance de Prince et sa suprême autorité de Pontife, a répondu

qu'il ne pouvait les suivre. Il l'a déclaré comme Pape, et comme Pape il veut que nous le fassions savoir au monde catholique. Nous avons dû nécessairement obéir et croire qu'il avait raison, puisqu'il prononçait sur un objet de sa compétence, et c'est ce que nous avons fait; mais en le faisant, nous n'avons ni oublié ce que la Religion doit à l'Empereur, ni cessé de demander à Dieu qu'il daigne le bénir, en retour de ses bienfaits et de sa protection. Nous nous sommes montrés Catholiques fidèles, sans devenir sujets parjures ou ingrats.

Mais vous avez au moins condamné la politique de l'Empereur. — Il est d'abord un point sur lequel nous ne pouvons l'avoir condamnée : c'est la reconnaissance formelle que l'Empereur a toujours faite des droits du Saint-Père. Son langage n'a jamais varié sur cet objet fondamental. Jusque dans les dernières dépêches adressées au cabinet de Turin, il fait déclarer qu'il le respecte en *principe*, et qu'il désire que le Piémont lui-même le respecte dans les mêmes conditions. Certes, avons-nous jamais combattu cette doctrine? L'Empereur a de plus répété en vingt occasions qu'il voulait que le Saint-Père restât indépendant sur son trône de Rome, et qu'il en regardait la liberté dans sa souveraineté temporelle comme nécessaire à la liberté même du catholicisme. Avons-nous dit le contraire? Ainsi, dans ce qu'elle a d'essentiel, la politique impériale n'a jamais rencontré, de notre part, la moindre hostilité.

Au-dessous de ce grand aspect se trouvent des aspects secondaires. Il y a d'abord la question pratique. Le Pape devait-il ou ne devait-il pas renoncer au gouvernement des Romagnes? Devait-il ou ne devait-il pas accepter le vicariat qu'on lui proposait? S'il consentait à l'établissement d'un vicariat, devait-il ou ne devait-il pas en confier la gestion au roi Victor-Emmanuel? Évidemment sur ces matières le Souverain Pontife reste maître d'agir comme il l'entend; son indépendance de prince lui donne ici le droit de ne relever que de lui-même. Et comme après tout on peut parfaitement supposer, qu'en suivant ses propres inspirations, il voit aussi juste que les Gouvernements qui ne pensent pas comme lui, et qu'il ne

met pas moins de sagesse dans sa conduite qu'ils n'en ont eux-mêmes porté dans leurs conseils, il est manifeste qu'adhérer à ses vues ce n'est point se donner pour ennemi des pouvoirs qui ne les partagent pas. On préfère les appréciations de Rome aux leurs, mais on ne renie pour cela ni leur autorité ni leurs bienfaits. Le respect et la reconnaissance dont on leur est redevable ne consistent pas à refuser au Pape l'intelligence de ses propres affaires, pour n'attribuer qu'à eux le mérite de les comprendre.

Du reste, il n'y a pas ici seulement une question pratique, on y a mêlé une question doctrinale. A la suite de certains actes, le Pape a cru devoir lancer une Encyclique. On n'en a pas simplement été surpris, on s'en est offensé; on a prétendu que Pie IX avait par là confondu deux ordres d'intérêts distincts et transporté sur le terrain religieux un débat dont l'objet était essentiellement politique et temporel. Ce ne sont pas seulement des journaux qui nous ont ainsi révélé dans la Lettre pontificale un *abus de juridiction*; nous avons retrouvé le même jugement dans des actes officiels. Placés ainsi entre Rome et des autorités séculières sur un point de droit canonique, pouvions-nous hésiter? Est-ce aux Souverains, est-ce à leurs Ministres à marquer au Vicaire de Jésus-Christ les limites de sa puissance? N'est-ce pas plutôt à lui qu'il appartient de les leur faire connaître? Ce qu'elle atteint et ce qui lui échappe, jusqu'à quel point elle protège ou ne protège pas les possessions, les biens et les États qui forment son apanage royal, n'est-il pas évident que le Vatican seul a mission pour le déterminer? Et puisqu'il l'a fait, puisque Pie IX s'est exprimé solennellement, non-seulement comme Roi, mais comme Pontife, notre conscience était-elle admise à ne pas placer au-dessus de tous les enseignements celui du Pasteur universel? Non, c'était impossible; et ce qui ne l'était pas moins pour nous, c'était de supposer que nos respects pour les oracles de Rome seraient regardés comme une sorte de félonie et de trahison vis-à-vis de l'Empereur. Le Pape est, après tout, le Docteur suprême; monarques et sujets doivent l'écouter en silence, et si dans l'accomplissement de ce devoir le sujet se montre disciple plus soumis que le monarque,

celui-ci n'a pas le droit de le lui reprocher comme une ingratitude.

Enfin, pourquoi ne le rappellerions-nous pas? Évêques, nous sommes subordonnés, chacun dans notre pays, aux puissances temporelles en ce qui touche à leur domaine; et sous ce rapport nous nous faisons un bonheur d'obéir. Mais, dans l'ordre spirituel, c'est à nous de gouverner les âmes et de dicter les principes qui doivent présider à leurs jugements. Ici notre autorité n'en reconnaît qu'une qui la domine, c'est celle de Rome; toutes les autres doivent attendre et recevoir de nous l'enseignement et la lumière. Eh bien! promulguer, interpréter un acte pontifical, faire connaître aux peuples la soumission dont ils lui sont redevables, ce sont des faits qui rentrent dans nos attributions. Ils appartiennent essentiellement à l'objet de la mission dont l'Esprit-Saint et le caractère épiscopal nous ont investis pour régir les divers troupeaux qui nous ont été confiés (1). Nous commençons par écouter Rome; mais tout le reste, après cela, doit nous écouter; et quand nous publions une Encyclique émanée du Vatican, quand nous nous permettons d'en faire ressortir non-seulement la sagesse profonde, mais l'autorité souveraine, nul n'a le droit de nous reprocher cette sainte hardiesse comme un empiétement ou comme une ingratitude; c'est tout simplement l'exercice d'une indépendance légitime et d'une légitime juridiction.

V

« Vous avez provoqué des adresses. » — Et qu'avaient-elles de séditieux? En quoi condamnaient-elles la politique du Gouvernement ou reniaient-elles ses bienfaits? Et comment supposer que des actes qui s'inspiraient du plus pur esprit catholique pouvaient être mal accueillis par un pouvoir qui se dit catholique lui-même? Former un tel soupçon, n'eût-ce pas été lui faire la plus sanglante des injures?

« Ces adresses ont produit de l'agitation. » — Rien de plus faux comme fait général. On les a signées, sans doute, avec une âme

(1) Act., xx, 28.

émue; mais elles n'ont point soulevé de passions politiques. Un grand nombre de fonctionnaires et de simples citoyens, amis dévoués de l'Empire, leur ont donné leurs noms, et jamais ils ne l'auraient fait, si en témoignant de leurs douloureuses sympathies pour le Saint-Père, ils avaient cru faire une démonstration contre le Gouvernement. Jamais non plus, si elles avaient dû prendre ce caractère, les Évêques et leur clergé n'y auraient prêté les mains. Il est très-possible, sans doute, que quelques-uns des signataires aient agi sous l'impulsion d'un autre sentiment que celui d'une affection quelconque pour le pouvoir actuel. Mais ces dispositions individuelles, intimes et dont Dieu seul a connu le secret, n'ont pas changé l'esprit essentiel et le but général de la mesure qui n'a rien eu que de filial et de catholique.

« Plusieurs ecclésiastiques, ajoute-t-on, se sont livrés en chaire à des allusions blessantes et à de coupables provocations? »

« Plusieurs. » Et combien, de grâce? Est-ce la majorité? On n'osera pas le soutenir. Est-ce la minorité? Mais quelles en ont été les proportions? Qu'on nous cite des chiffres, mais des chiffres certains, et l'on verra que s'il y a eu parmi nous des agitateurs, ils sont dans l'ensemble du clergé ce qu'est une goutte d'eau dans l'immensité des Océans.

Mais ces exceptions elles-mêmes sont-elles bien constatées? Les rapports qui les ont dénoncées n'ont-ils pas été convaincus très-souvent d'erreur ou d'exagération? On a parlé dans la chaire des angoisses du Souverain Pontife; et certes, nous avons bien le droit de le faire. On a réclamé des prières en sa faveur, et certes, était-ce par hasard un crime? Rien, dans ceux qui tenaient ces discours, ne leur était plus étranger que la pensée d'une allusion politique; rien non plus dans leur parole même qui pût justement être considéré comme une provocation. Mais un excès de zèle ou d'hostilité secrète a dénaturé les intentions et les choses, et le crime des ecclésiastiques contre lesquels on a tenté de sévir a consisté dans une interprétation fautive, ou du moins hypothétique et contestable de leurs discours, faite par ceux qui les signalaient aux rigueurs du pouvoir. Nous-même nous nous sommes vu condamné à vé-

rifier quelques rapports de cette nature, et nous n'y avons rencontré que des exagérations énormes ou des analyses et des traductions infidèles.

Après tout, si on a parlé des outrages de l'impiété contre le Souverain Pontife, est-ce que le Gouvernement en est solidaire? Si l'on a tonné contre les attentats de la révolution ou de la conquête, est-ce que le Gouvernement est engagé dans ces crimes? Si l'on a proclamé les droits du Saint-Siège, est-ce que le Gouvernement ne l'a pas fait avant nous, et tout aussi haut que nous? Si l'on a gémi des douleurs de Pie IX, est-ce, par hasard, que cette affliction si filiale et si légitime pouvait paraître un acte de révolte aux yeux du Gouvernement? Et qui sont ces hommes qui se permettent d'inventer la conspiration des larmes? On ne sait pas comprendre comment de fausses susceptibilités ont pu voir le Gouvernement au fond de toutes ces choses; il fallait décidément pour l'y découvrir, en dépit de l'évidence, une effroyable énergie de malveillance et de parti pris.

« Et le denier de Saint-Pierre? » Eh bien! le denier de Saint-Pierre qu'avait-il de si coupable? Cette œuvre avait pu librement agir en 1849; comment aurait-on supposé que légitime sous la République, elle serait illégitime sous l'Empire? Elle existe au sein même des pays de schisme et d'hérésie; comment l'eût-on tenue pour criminelle dans un État catholique, au milieu de cette France qu'on appelle la fille aînée de l'Église? Enfin, l'on a fondé l'œuvre du denier révolutionnaire; chez nous, comme en Angleterre et en Italie, il existe des centres, avoués et nombreux, de souscription pour les pirates qui s'en vont envahir et dévaster des provinces qui ne leur appartiennent pas. Nulle entrave n'empêche la perception de ce tribut monstrueux, et cent voix le glorifient en même temps qu'elles l'encouragent. Il serait bien étrange que les vrais catholiques n'eussent pas la liberté de faire, en faveur du Saint-Siège et la sainteté de ses malheurs comme de ses droits, ce que l'on permet à d'autres pour soutenir des expéditions dignes des anciens brigands algériens.

Au fond, cette œuvre n'a jamais pris un caractère politique; elle

est exclusivement catholique et filiale. Le trésor pontifical est dans la gêne ; la plus féconde des sources qui l'alimentaient est tarie ; avec une fortune appauvrie, il porte des charges aussi lourdes qu'avant ce qu'on est convenu, par un indigne tempérament de langage, d'appeler l'annexion des Romagnes. Dans cette situation, ceux des fidèles qui peuvent lui faire quelques dons s'empressent de les lui adresser, comme un soulagement à sa détresse. Conçoit-on rien de plus légitime et de moins révolutionnaire ? Il en est qui peuvent lui prodiguer leur sang ; la France met ses troupes à la disposition du Saint-Père pour le protéger dans sa capitale contre la révolution ; pourquoi d'autres, en lui donnant quelques secours pour combler les vides creusés dans ses finances par des usurpations sacrilèges, seraient-ils des factieux et des ingrats ? Est-ce donc être factieux et ingrat que d'agir dans le même sens que le Gouvernement et la patrie ?

Non, ce n'est pas là que les ingrats se trouvent. Les ingrats ! ce sont ces faux amis du Pouvoir qui s'acharnent à le présenter au pays et au monde comme cachant une hostilité réelle pour le Saint-Siège. sous le masque d'un dévouement mensonger. Les ingrats ! ce sont ces catholiques *sincères* mais *indépendants* qui veulent à toute force le donner pour complice du fameux libelle : *Le Pape et le Congrès*, libelle si justement défini par Pie IX : *un tissu d'ignobles contradictions*. Les ingrats ! ce sont ces adulateurs aveugles qui, en le poussant à des réactions imméritées contre l'Église, le précipiteraient aux abîmes, si sa sagesse et sa religion n'étaient pas assez fortes pour le soustraire à l'influence de leurs conseils. Les ingrats ! ce sont ces hommes d'État étrangers, qui n'ont pas rougi naguère de décerner à l'Empereur cet incroyable éloge : « L'annexion des Romagnes, il faut le reconnaître a, sous un autre aspect, une importance égale à celle de la Vénétie. On m'a reproché d'avoir donné trop d'importance à la *lettre de l'Empereur au Pape*. Mais ce n'est pas là une *simple lettre*. C'est la manifestation d'un *grand principe*. Dans cette lettre, le souverain d'une grande nation *catholique* déclare que le Pouvoir temporel du Pape n'est *pas sacré*. Or, un tel fait est, pour la question italienne, tout aussi *important* que la ba-

taille de Solférino. — La question du Pouvoir temporel du Pape n'est pas seulement une question italienne, mais bien une question européenne, une question universelle, et je ne sache pas que, sans cette déclaration, aucun ministre eût osé assumer la responsabilité de l'acceptation de l'annexion des Romagnes. Cette lettre impériale a pour nous une importance égale à celle de la délivrance de Venise. » Si ces paroles sont fondées, chose qu'il nous est impossible de croire, elles constituent une ingratitude de trahison; si elles sont fausses, elles constituent une ingratitude de calomnie. Voilà les vrais ingrats, et nous n'avons avec eux aucune solidarité.

Nous n'avons donc pas oublié les services rendus à la Religion par l'Empereur.

VI

Nous n'avons pas oublié davantage les leçons du passé.

Et d'abord, il est des faits qui n'ont pas été des leçons, mais seulement des crimes. On a prétendu réformer l'Épiscopat, et l'on a tout simplement persécuté l'Église. Ainsi quand, à la fin du siècle dernier, on imagina de transformer en droit la spoliation du Clergé, on voulait par là lui donner une leçon; mais cette leçon était-elle autre chose qu'une effroyable iniquité et l'inauguration d'un système qui de progrès en progrès, devait aboutir à enfanter le communisme? Ainsi encore des esprits chimériques, des hommes qu'on eût appelés de nos jours catholiques *sincères et indépendants*, inventèrent la constitution civile du clergé; c'était encore une leçon qu'on voulait donner à l'Église de France, qui était trop Romaine et pas assez nationale; mais cette leçon à son tour n'élevait-elle pas parmi nous le drapeau d'un schisme criminel, et quand Évêques, Prêtres, Fidèles, refusant d'y souscrire, on les força de s'exiler ou de périr sur les échafauds, dans les prisons, dans les eaux de nos fleuves ou à la gueule du canon, le pays, par toutes ces atrocités, fit-il autre chose que de conquérir une gloire de cannibales. Bien d'autres leçons moins sanglantes mais non moins injustes nous ont été faites, avant ou de puis cette sinistre époque. Leçons pareilles à celles que le tigre donne à sa proie lorsqu'il la déchire et la dé-

vore. Leçons que nous n'oublions pas, non point certes pour maudire ceux qui nous les ont faites, mais pour nous approprier les nobles enseignements qu'elles donnent à notre foi. Non, nous ne les oublions pas, parce qu'elles nous montrent se vérifiant dans tous les siècles ce grand oracle de notre Maître : « Voici que je vous envoie comme des brebis au milieu des loups (1). » Sans doute la dent de ces animaux féroces n'est pas douce à sentir ; mais on s'en console, parce qu'elle nous prouve la divinité de Celui qui, si longtemps d'avance, nous a prédit les morsures de leur voracité. Non, nous ne les oublions pas, parce que nos aïeux, à travers les épreuves, les barbaries et les douleurs de toute nature dont elles les ont abreuvés, ont étonné le monde par l'inébranlable fermeté de leur courage et de leur religion : sublimes exemples qui, en constituant pour nous une gloire de famille, nous apprennent aussi la route que nous aurions à suivre dans les mêmes périls. Non, nous ne les oublions pas, parce qu'en voyant l'odieuse interprétation qu'on en fait contre nous, nous nous convainquons chaque jour davantage, qu'en étudiant le passé, l'Église seule a le sens de la justice et de l'histoire dans le monde. Non, nous ne les oublions pas, parce que nous en sommes pour ainsi dire saintement jaloux. Qu'a-t-on persécuté dans nos pères ? C'est la vertu ; c'est le respect du devoir ; c'est l'attachement inviolable aux grands principes de l'honneur, du patriotisme et de la foi. Il suffisait, au milieu des crises dont ils ont été victimes, qu'on apostasiât toutes les nobles choses auxquelles ils demeuraient fidèles, pour qu'on échappât à l'orage. Un Évêque prêtait serment à la constitution civile du Clergé, c'était un bon citoyen. Un prêtre prenait le bonnet rouge ou se déshonorait par un mariage adultère ; excellent patriote par là même, il devenait digne de vivre par le mérite de ses hontes. Si tous avaient suivi la même marche, tous auraient trouvé dans la même ignominie la même sécurité. C'est ce qui s'est reproduit dans toutes les grandes apostasies nationales ; quiconque alors a refusé de trahir sa conscience et son Dieu, a trouvé le martyre au bout de sa générosité ;

(1) Matth., x, 16.

quiconque les a vendus lâchement à l'ambition ou à la peur, a rencontré dans son abjection le salut de ses jours avec la ruine de son honneur. Cette part ne nous fait pas envie; et malgré toutes les réhabilitations tentées par l'aveuglement de notre époque, au lieu d'aspirer à la fortune des renégats, nous aimons mieux nous rattacher aux traditions des martyrs. C'est ainsi que nous oublions les leçons du passé!

Il est un autre genre de leçons que nous n'avons pas oubliées; ce sont celles que Dieu donne aux persécuteurs de son Église. Bien des Souverains ont porté leurs mains sacrilèges sur cette auguste Épouse du Christ, et tous en ont été punis par des châtimens plus ou moins terribles. Qu'ils l'aient désolée dans son ensemble, comme les tyrans de la Rome impériale, qu'ils l'aient outragée seulement dans son chef, comme l'ont fait tant de despotes ou de révolutionnaires, à différentes époques, la Providence a toujours fait éclater contre les provocateurs et parfois les instruments mêmes de ces crimes d'effrayantes représailles. Il n'est pas nécessaire de sortir de notre temps pour en trouver de solennels vestiges, et pour ainsi dire des traces encore fumantes dans l'histoire. Et ces leçons qui les oubliés? Qui sont ceux qui cherchent à les faire oublier par les Gouvernements? Ah! ce tort n'est pas le nôtre. Nous avons fait retentir avec l'éclat de la trompette les enseignemens du passé; nous avons montré le glaive de Dieu frappant sans pitié tous ceux dont la main parricide avait outragé les Pontifes de Rome; et ce que nous avons fait nous sommes disposés à le faire encore. A vrai dire, nous n'ignorons pas que cette évocation des vengeances suprêmes est plus d'une fois importune; elle irrite ceux qu'elle devrait éclairer, et nous nous voyons ou maudits comme des prophètes de malheur, ou raillés comme des fous qui cherchent à épouvanter le monde par des fantômes. Mais de quelque façon qu'on nous traite, nous n'en persisterons pas moins à rappeler comme un avertissement pour l'avenir, les colères de Dieu contre le passé. Et pour nous consoler de l'injustice des reproches qui nous seront adressés, nous écouterons notre conscience qui nous dira que les véritables amis des pouvoirs ne sont pas ceux qui les flattent, les enivrent, les aveu-

glent sur les malheurs auxquels ils s'exposent, mais ceux qui leur signalent les foudres suspendues et peut-être déjà grondant sur leur tête.

VII

Ingratitude et oubli, voilà les premiers chefs d'accusation exprimés contre nous. Les faits, le bon sens et la justice nous ont appris ce qu'il fallait en penser. Tout n'est pas dit encore.

« Lorsque le peuple n'a devant lui que le pasteur humble et charitable qui lui traduit la morale sublime de l'Évangile, cette douce civilisation du cœur, prêchant l'amour du prochain, le pardon des injures, le détachement des biens terrestres, alors la foi se fortifie. » Il est impossible de trouver un tableau plus suave et plus touchant de la charité pastorale; on ne lirait rien de plus attendrissant et de plus onctueux dans les livres de Florian ou de Jean-Jacques Rousseau. Mais d'abord tous les devoirs du pasteur se renferment-ils dans la charité? La fermeté ne lui a-t-elle pas été prescrite avec autant d'autorité que la douceur? Qu'il doive prêcher cette partie de la morale de l'Évangile qui forme ce qu'on appelle *la douce civilisation du cœur*, nous ne le nions pas; mais ne doit-il pas aussi proclamer des devoirs plus austères? Quand les temps périlleux, annoncés par le grand Apôtre, sont arrivés et que les hommes ne peuvent plus supporter les saines doctrines, quand ils détournent leurs oreilles de la vérité pour s'attacher à des sophismes qui les trompent, quand au lieu de rechercher des Docteurs sûrs qui les éclairent, ils ne veulent et n'accumulent autour d'eux que des maîtres adulateurs qui les flattent et les égarent (1), les gardiens du troupeau ne doivent-ils pas alors crier comme de vigilantes sentinelles, remplir avec intrépidité leur ministère d'apôtres, et s'exposer comme saint Paul aux iniquités de la persécution, plutôt que de souiller leur conscience et de trahir leur mission par un silence coupable ou de lâches ménagements? Redevables à Dieu de cette énergie, ils ne le sont pas moins aux peuples.

(1) II Tim., IV, 3, 4, 5.

Dans ces temps critiques, à travers les ombres qu'ils jettent sur les grands principes de la religion et du droit, ce n'est pas en se taisant, ou en ne prononçant que des homélies incolores, qu'on peut fortifier la foi publique. C'est en dissipant avec force les subtilités qui l'inquiètent, en expliquant avec une sainte liberté les faits et les scandales qui l'ébranlent, en jugeant avec une chrétienne hardiesse les autorités qui aspirent à contre-balancer l'autorité suprême de l'Église. Voilà précisément ce que nous avons fait. A ceux qui se jouaient du droit pontifical, nous avons rappelé ce qu'il a d'auguste et d'inviolable; à ceux qui voulaient consacrer les révoltes et les usurpations des Romagnes, nous en avons rappelé et démontré le crime et les sacrilèges; à ceux qui tentaient de décliner la compétence de Pie IX dans les questions abordées par l'Encyclique, nous avons prouvé qu'il était resté sévèrement dans les limites de son pouvoir; et jusqu'à ce jour nous n'avons pas à regretter l'influence exercée par notre voix sur la conscience du pays. Elle a laissé les passions politiques en repos; mais elle a donné plus de ressort à l'élément catholique dans les âmes.

VIII

Au reste, pourquoi ceux qui nous attaquent ont-ils choisi dans la morale évangélique les trois préceptes particuliers qu'ils aiment à voir reproduits dans la douce physionomie de leur *pasteur humble et charitable*? Pourquoi parler de *l'amour du prochain, du pardon des injures, du détachement des biens terrestres*? Ne voudrait-on pas insinuer par là que ces membres indéterminés du Clergé qu'on dénonce ont failli à ces grands devoirs? Et si l'on a réellement cette intention, où sont les faits qui la justifient? Serait-ce par hasard Pie IX qui aurait manqué à *l'amour du prochain*, en condamnant les intrigues et les rébellions des révolutionnaires? Serait-ce lui qui aurait transgressé la loi du *pardon des injures*, en invitant les peuples à prier Dieu pour qu'il « ramène les ennemis de l'Église et du Saint-Siège, dans le chemin de la vérité, de la religion, de la justice et

du salut (1)? » Serait-ce lui qui aurait oublié et trahi le devoir du *détachement des biens terrestres*, parce qu'il aurait fait effort pour conserver intact le patrimoine de Saint-Pierre, dont il s'est engagé par serment à défendre l'inviolabilité? Si ce n'est pas le Souverain Pontife qui s'est écarté de ces grandes vertus, est-ce nous qui avons essayé de nous constituer protecteurs de ses droits et vengeurs de ses affronts? Mais certes, parce que nous avons combattu les sophistes, est-ce à dire que nous ayons enseigné la haine du prochain? Parce que nous avons protesté contre les révoltes et les envahissements sacrilèges dont les Légations ont été le théâtre, est-ce à dire que nous ayons proclamé la légitimité du ressentiment et de la vengeance? Parce que nous aurons dit que les possessions pontificales étaient sacrées et qu'elles devaient rester sans atteinte, est-ce que nous n'aurons soutenu par là qu'un misérable intérêt d'orgueil et de cupidité, au lieu de défendre la sainteté de la justice et du droit. Non certes, ni dans les actes partis de Rome, ni dans les écrits émanés de l'Épiscopat, rien n'autorise de pareilles conclusions. Chef et soldats de la tribu sacerdotale, nous avons dû tirer le glaive de la parole pour protéger l'Arche-Sainte; mais nous l'avons fait sans blesser cette *morale sublime* qu'on dit être *la douce civilisation du cœur*.

IX

On ajoute : « Mais lorsque le Prêtre sort de son caractère, emprunte des armes mondaines et empiète sur les intérêts civils et politiques, soudain la susceptibilité gallicane s'éveille, et l'esprit religieux perd tout ce que reprend l'esprit d'indépendance civile et politique qui fait le fond de l'opinion du pays. »

Que de choses étranges dans ces quelques lignes ! *Lorsque le Prêtre sort de son caractère ? Est-ce, par hasard, que le Pape sort de son caractère, quand il défend l'intégrité de ses États ? Est-ce qu'un Evêque sort du sien quand il défend le Pape ? Est-ce, enfin, qu'un fidèle catholique sort du sien, quand il soutient la même cause que*

(1) Encyclique du 19 janvier.

le Pape et ses Évêques? — *Lorsqu'il emprunte des armes mondaines.* Pie IX a-t-il donc emprunté des armes mondaines? Les catholiques sincères et indépendants, ceux qui se sont fait un devoir de professer pour lui un *respect sans obéissance*, ne lui ont-ils pas reproché, au contraire, d'avoir mis les armes religieuses et spirituelles au service d'une question temporelle et mondaine? Et nous aussi n'avons-nous pas commencé par faire usage des armes théologiques? Si, dans le cours des débats, nous en avons employé d'autres, ne nous y a-t-on pas condamné par une contrainte qui nous en donnait le droit? On invoquait contre la Papauté les abus de son Gouvernement; n'a-t-il pas fallu discuter ces abus et les réduire à leurs vraies proportions? On invoquait le droit des peuples; n'a-t-il pas fallu juger ce soi-disant principe qui porte en soi tant de mensonges et tant d'orages? On invoquait la toute-puissance du futur Congrès; n'a-t-il pas fallu ramener ses pouvoirs qu'on exagérait à leurs véritables limites? On invoquait l'histoire dénaturée ou mal comprise; ne fallait-il pas la rétablir dans la sincérité de ses récits et l'exactitude de ses enseignements et de ses conclusions? C'est là le droit de toute controverse; aux armes dont vous vous servez on peut opposer des armes de même genre et de même nom, mais d'une trempe meilleure.

Lorsqu'il empiète sur les intérêts civils et politiques. C'est à tort qu'on a considéré la question Romaine comme une question purement civile et politique; elle est essentiellement religieuse. Nous l'avons assez démontré pour avoir le droit d'être surpris qu'on en revienne sans cesse à cette erreur; en la traitant, nous sommes restés sur nos domaines, et l'obstination qu'on met à le méconnaître ne changera rien à la nature des choses.

Et puis, quelle est cette singulière doctrine qui prend pour un empiètement toute intervention de l'Épiscopat dans le cercle des intérêts civils et politiques? Est-ce que les intérêts civils et politiques ne touchent pas aux lois de la morale dont les Évêques sont les interprètes et les tuteurs? Est-ce que les intérêts civils et politiques ne peuvent pas avoir des contacts avec les droits et les libertés de l'Église, pour y chercher leur bouclier ou les blesser par des

atteintes plus ou moins profondes, plus ou moins sacrilèges? Et les droits comme les libertés de l'Église ne sont-ils pas confiés à la garde des Évêques? Non, rien n'est plus injuste et plus faux que d'établir, entre notre ministère et les intérêts civils et politiques, une barrière infranchissable. A tout instant ces intérêts s'enlacent et s'entremêlent à des questions religieuses, et quand le siècle pénètre ainsi dans le sanctuaire, ce n'est pas nous qui, en repoussant ses irruptions, faisons de l'empiétement, c'est le siècle qui s'en rend coupable. L'exercice d'une légitime défense n'est pas un crime d'usurpation.

Dans la question Romaine, avons-nous fait autre chose que nous défendre? La Révolution, tenant en main le glaive et le sophisme, a soulevé les Légations et tenté de prouver que cette révolte était l'usage d'un droit sacré. Pie IX et les Évêques ont protesté contre cet attentat et contre les doctrines hérétiques par lesquelles on voulait le justifier. On s'est indigné de nos réclamations. On les a combattues par de nouvelles erreurs; à notre tour, nous avons réfuté, une fois de plus, les subtilités qu'on invoquait, et pour le faire nous nous sommes établis non-seulement sur le terrain du bon sens, de la justice naturelle et du droit public européen, mais sur les principes les plus incontestables de la théologie et du droit canon, mais sur les plus antiques et les plus augustes traditions de l'Église, mais sur les convictions et la foi de tous les peuples catholiques. Tout ce que ce genre de preuves peut atteindre est de notre ressort. Intérêts civils et politiques par un côté, je le veux bien; mais intérêts religieux, par l'autre; et parce que, après tout, ces deux aspects sont essentiellement liés et inséparables, en vertu de la solidarité qui les unit, l'un et l'autre tombent sous notre pouvoir et nous sommes admis à les débattre et à les juger sans *abus de juridiction*.

Mais alors *la susceptibilité gallicane s'éveille*. Elle a tort de s'éveiller; ses ombrages et ses irritations ne peuvent être excusés par aucun motif. Mais non, ce n'est pas la *susceptibilité gallicane* qui s'éveille. La susceptibilité gallicane, entendue dans le sens de Bossuet, a mêlé ses protestations à celles de ce qu'on appelle l'ultra-

montanisme ; elle s'est empressée d'applaudir à l'Encyclique, et de la publier à la face des peuples, quand sa position lui en faisait un devoir. Si elle s'est éveillée, c'est au bruit des blasphèmes, des calomnies et des conspirations déchainées contre le Saint-Siège, et révoltée tout à la fois de leur injustice et de leur impiété, elle a mis dans sa voix tout ce qu'elle pouvait avoir d'énergie pour les flétrir et les foudroyer ; il entre dans l'essence de cette *susceptibilité* d'être catholique avant d'être gallican. Mais il est une autre susceptibilité qui est gallicane avant d'être catholique ; c'est celle que du temps de Bossuet on appelait le *gallicanisme des magistrats*, et que dans le dernier siècle on a nommée le *gallicanisme des Parlements*. Gallicanisme qui dans ses instincts recèle des tendances schismatiques ; gallicanisme constamment réprouvé, même par l'Eglise de France ; gallicanisme qui vit encore à notre époque, dans un certain nombre de *catholiques sincères et indépendants*, et qui seul s'est éveillé sous le coup de nos réclamations. Mais nous savons tout ce que ses susceptibilités ont de légitime !

Que si l'on ajoute que *l'esprit religieux perd ce que reprend l'esprit d'indépendance*, cette parole ne nous inspire aucun remords, et nous dirons : Malheur à l'esprit d'indépendance qui s'exalte au détriment de l'esprit religieux ! Malheur, parce que son indépendance même annonce qu'il n'est pas chrétien ! Malheur, parce qu'en justifiant les attentats commis contre Rome ou les douleurs qu'on lui a causées, il nous expose doublement aux colères du Ciel, qui se porte toujours pour le vengeur des injures faites au Saint-Siège ! Il a beau dire, pour s'excuser et s'absoudre lui-même, qu'il fait le fond de l'opinion du pays, ce n'est pas une raison qui le rende légitime. L'opinion fût-elle pour lui, il n'en pourrait tirer aucun avantage ; au lieu d'être un aveuglement partiel, il serait alors un aveuglement général, et voilà tout. Mais cette misérable ressource ne lui reste pas même ; au lieu d'être pour lui, l'opinion de la France est contre lui. La majorité des esprits sérieux et des cœurs honnêtes ne peut comprendre ses hostilités contre les défenseurs du pouvoir temporel de Pie IX ; non-seulement elle ne les comprend pas, mais elle en gémit ; non-seulement elle en gémit, mais

elle s'en alarme ; et s'il persiste à marcher dans la même voie, s'il continue à trahir la cause de l'Eglise, de la justice et du droit représenté par le Saint-Père, elle entrevoit avec épouvante d'effroyables catastrophes au bout de cette obstination. Puissent les événements ne pas vérifier une fois de plus ces douloureux pressentiments d'un grand peuple !

X

Quant à vous, Nos Très-Chers Coopérateurs, soyez heureux dans votre conscience de la conduite que vous avez tenue à la suite de votre Evêque, et laissez-nous ajouter : à sa grande consolation. Les orages du temps, au lieu de vous donner le vertige, vous ont rencontrés pleinement maîtres de vous-mêmes, et vous avez su, dans une mesure irréprochable, remplir votre devoir envers le Saint-Siège comme envers la patrie. Vis-à-vis du Gouvernement et de la France, vous n'avez manqué ni de reconnaissance ni de respect ; vis-à-vis du Saint-Père, vous vous êtes montrés prêtres et fils dévoués et fidèles. Vous n'avez rien provoqué de ce qui s'est fait et en agissant autrement vous n'eussiez rien empêché. On n'a pas voulu comprendre partout, nous ne l'ignorons pas, la sagesse et la dignité de la marche que vous avez suivie. On a condamné nos douleurs ; on a stigmatisé nos adresses ; on s'est raillé de nos pétitions, on s'est moqué même de nos prières, en disant que la Providence avait *passé à l'ordre du jour* ! Mais toutes ces choses n'ont été humiliantes que pour ceux qui se les sont *permises*. Au milieu des outrages dont vous ont abreuvés l'injustice de leur violence et l'inconvenance de leurs ironies, votre honneur et votre dignité sont restés debout au sein de l'estime publique. L'avenir sera plus généreux encore pour vous et plus sévère pour vos censeurs que ne l'est le présent. Autant de fois leurs noms comparaitront au Tribunal de la postérité, pour justifier leurs emportements ou leurs sarcasmes contre les défenseurs du Saint-Siège et contre le Saint-Siège lui-même, autant de fois l'histoire, repoussant leurs apologies, fera passer à l'ordre du jour. Les précautions qu'ils ont suggérées pour protéger la mémoire des morts ne les abritera pas contre cette

juste vengeance des siècles. Et qui peut assurer que lorsque leur âme, chargée de toutes les haines qu'elle aura fait éclater contre Rome et l'Eglise, et de toutes les rigueurs qu'elle aura provoquées contre elles, ira se présenter devant le Juge suprême et lui demander grâce, le Christ, à son tour, ne passera pas à l'ordre du jour sur la question de miséricorde, et ne les jettera point dans ces abîmes redoutables où le rire des impies doit se changer en grincements éternels?

Donné à Nîmes, en notre Palais épiscopal, le dix-huit juin, jour où nous célébrons la fête transférée de saint Pierre de Vérone, noble martyr dont l'histoire est le symbole des épreuves et de la gloire réservées à ceux qui combattent pour les droits de l'Eglise.

LETTRE PASTORALE

SUR LA

DERNIÈRE INVASION DES ÉTATS PONTIFICAUX

Depuis quarante ans, N. T.-C. G., le grand crime de notre siècle avait été l'abus de la parole ; aujourd'hui notre grande honte consiste dans le scepticisme et la lâcheté du silence. A nos frontières, sur ce sol italien que nous venons de détremper de nos sucurs et de notre sang, au sein de ces populations que notre héroïsme et nos victoires devaient régénérer, l'Europe épouvantée voit s'accomplir tour à tour les plus abjectes infamies, les attentats les plus odieux, les iniquités les plus sacrilèges, et pas un cri solennel ne lui échappe pour exprimer au monde l'horreur qu'elle en éprouve. Naples a laissé fuir son roi, trahi par les princes de sa famille, vendu par ses ministres, abandonné presque par tous ses généraux, mais surtout par ceux qu'il avait comblés de faveurs plus éclatantes ; avons-nous entendu beaucoup de voix honnêtes condamner le cynisme de ces désertions et de ces ingrattitudes ? A part quelques feuilles catholiques, la presse qui prétend se respecter, a-t-elle fait un sérieux contre-poids aux éloges décernés, soit aux misérables corrupteurs dont les intrigues ont préparé ces ignominies dont nous avons été témoins, soit aux criminels aventuriers dont l'audace en a recueilli le fruit dans le sang et la boue ? N'eussions-nous rien de plus grave à nous reprocher, déjà c'en serait assez pour qu'on s'écriât : Malheur au siècle qui voit tant d'horreurs, et qui se tait par peur ou par indifférence !

Mais nous sommes descendus plus bas encore ; la plus sacrilège des agressions vient d'arracher de nouvelles provinces au domaine

temporel du Saint-Père, déjà si tristement mutilé par le démembrement des Romagnes; cette seconde usurpation s'est opérée dans des conditions plus atroces encore que la première, et le spectacle de cet attentat sans exemple trouve les peuples muets et laisse les souverains immobiles. Nous ne voulons pas, N. T.-C. C., nous rendre complice de ce silence et de cette apparente impassibilité; pour obéir à notre conscience autant qu'à notre indignation, il faut que nous vous fassions sentir tout ce que ce forfait a de révoltant et que nous jetions un cri d'anathème à ceux dont les mains deux fois parricides n'ont pas rougi de le consommer.

I

Avant d'en venir à cette extrémité nouvelle, le Piémont a cru devoir s'adresser aux gouvernements européens pour les instruire des desseins qu'il méditait. Ce Mémoire est la plus impudente insulte qu'on pût faire aux souverains; le leur adresser, c'était leur dire qu'ils ne sauraient ni se souvenir des faits récemment accomplis en Italie, ni comprendre le faux des plus grossiers sophismes. « La paix de Villafranca en assurant aux Italiens le droit de disposer de leur sort (1), » voilà par où il commence, et c'est débiter par une erreur si ce n'est pas par un mensonge. Par le traité de Villafranca, comme par celui de Zurich, les droits du Saint-Père et ceux des archiducs avaient été réservés; ces mots sont expressément contenus dans le texte de l'une et de l'autre rédaction, et certes, ils ont une valeur. Mais s'ils ont un sens sérieux, si les droits des princes dont il s'agit sont réellement réservés, comment les peuples peuvent-ils avoir celui de disposer de leur sort? Un droit n'est plus réservé dès qu'il est mis en question, et nous ne ferons pas aux Empereurs de France et d'Autriche l'injure de supposer qu'ils ont deux fois, dans un acte solennel, mis leur signature au bas d'une inconséquence que ne se permettrait pas un enfant. Ainsi, parler de Villafranca pour justifier l'invasion des Marches et de l'Ombrie, c'est montrer plus que de l'audace.

(1) Mémoire du 12 septembre.

On ajoute, en parlant de la manière dont l'Italie centrale a fait usage du droit de *disposer d'elle-même* : « Cette grande transformation s'est opérée avec un ordre admirable et sans qu'aucun des principes sur lesquels repose l'ordre social ait été ébranlé (1). » Rien de plus évident. Des manœuvres corruptrices avaient préparé les élections de concert avec des menaces brutales; les baïonnettes piémontaises se sont chargées ensuite, au moment du vote, de forcer les suffrages à se prononcer pour l'annexion. Qui sait même si elles n'ont pas trouvé le miraculeux secret de changer les *non* en *oui* dans l'urne électorale? Quoi qu'il en soit, il est manifeste qu'à leur ombre si clémente, les populations ont pu tout à l'aise *disposer d'elles-mêmes*, et qu'elles l'ont fait avec autant d'*ordre* que de *liberté*. Il y a tant d'*ordre* et de *liberté* sous le fouet ou le fusil qui fait marcher les esclaves.

Quant aux *principes* qui servent de base à l'*ordre social*, quel *ébranlement* ont-ils pu recevoir? Il est vrai que le Piémont a commencé par s'emparer du bien d'autrui par l'envahissement des Romagnes; il est vrai encore qu'il s'en est emparé, malgré la neutralité reconnue et consacrée par lui-même. Mais après cet acte de brigandage, celui qui l'avait ordonné s'est offert à Pie IX pour être son *vicaire*; c'est mille fois plus qu'il n'en faut pour qu'un vol ne soit plus un vol, et que l'inviolabilité du droit et le respect de la propriété, cette grande colonne de l'ordre social, n'ait pas été même légèrement ébranlée par la *transformation* merveilleuse de l'Italie centrale. On ne parlerait pas autrement à l'Europe, si, par impossible, elle avait été frappée de démence.

II

Toutes ces parodies de l'histoire ne sont que stupides, voici qui devient odieux. « Le Gouvernement Romain s'étant refusé à s'associer en quoi que ce soit au grand mouvement national, ayant, au contraire, continué à le combattre avec le plus regrettable acharne-

(1. *Memorandum.*

ment, s'est mis depuis longtemps en lutte formelle avec les populations qui n'ont pas réussi à se soustraire à sa domination (1). » A quel mouvement véritablement national le Gouvernement Romain a-t-il refusé de s'associer ? Désignez-vous par là votre guerre contre l'Autriche ? Mais pourquoi se serait-il fait solidaire de vos querelles ? Et après tout, en proclamant la neutralité des États Pontificaux, ne déclariez-vous pas solennellement qu'il pouvait, sans trahir la cause de l'Italie, rester étranger à vos luttes ? Entendez-vous par mouvement national l'invasion des duchés ? Mais parce que vous trahissiez les promesses et les serments de Villafranca, fallait-il qu'il se constituât complice de vos parjures ? Ce mouvement national serait-il l'attentat que vous avez commis contre les Légations ? Mais pour être bon Italien, doit-on se laisser égorger ou piller, sans dénoncer au monde les violences dont on est victime ? Enfin ce mouvement national seraient-ce, par hasard, les abjections et les atrocités dont l'Italie méridionale nous offre, à l'heure qu'il est, le dégoûtant tableau ? Vous profanez le mot respectable de *mouvement national* en l'appliquant à ces saturnales honteuses, et quand le Gouvernement Romain les maudit, il entend les échos des consciences honnêtes qui lui répondent, en attendant que les arrêts de l'histoire sanctionnent la justice de ses réprobations. Non, ce n'est pas un mouvement national qui s'est déroulé dans la Péninsule depuis la journée de Solferino, c'est une grande débauche de piraterie ; et le Pape a dû la combattre avec un noble *acharnement*, dans l'intérêt du droit et pour l'honneur de l'Italie elle-même.

Par ses résistances, dites-vous, « le gouvernement romain s'est mis en lutte formelle avec les populations qui n'ont pas réussi à se soustraire à sa domination (2). » Toujours le vieux mensonge du mécontentement des États romains. Après le travail révolutionnaire que vous y avez fait, il est possible que Rome ait eu des luttes avec ses peuples. Mais avant que vous eussiez miné son influence et soulevé les esprits contre elle, il n'en était pas de la sorte. Nul empire, au contraire, n'acceptait son gouvernement avec

(1) *Mémorandum.*

(2) *Id.*

plus d'amour; nulle population n'avait une obéissance plus facile. Il a fallu toutes nos révolutions et les vôtres jointes à toutes vos intrigues, pour les arracher à leur paisible soumission vis-à-vis du Saint-Siège. Tous les fils des trames odieuses par lesquelles on les a jetés dans la révolte ont été dévoilés. On ne l'ignore pas, et puisqu'on le sait, comment qualifierons-nous la hardiesse avec laquelle on renvoie au Gouvernement Romain la responsabilité de désordres dont on est soi-même l'auteur?

« Pour les contenir, poursuit-on, pour les empêcher de manifester les sentiments nationaux dont elles sont animées, il a fait usage du pouvoir spirituel que la Providence lui a confié dans un but autrement grand que celui assigné au gouvernement catholique (1). » Les rédacteurs du Mémoire auraient dû ne pas oublier que le Pape tient son *pouvoir spirituel* de *Jésus-Christ* et non pas précisément de la *Providence*. Ces deux mots, quoique tous deux sacrés, ne présentent pas des idées tellement semblables qu'ils puissent indifféremment être employés l'un pour l'autre. Ensuite il est faux que le Souverain-Pontife ait usé de son pouvoir spirituel pour empêcher les manifestations légitimes du sentiment national. Il n'en a fait usage que pour condamner ces théologiens léméraires qui, tranchant des questions de doctrine et de droit canonique sans compétence et sans mission, se mêlent, à tort, de prétendre que le domaine pontifical n'a rien de sacré, et que la puissance ecclésiastique n'a pas le droit de le prendre sous sa tutelle. Il n'en a fait usage que pour excommunier ceux qui, par des actes de brigandage inouïs, se sont jetés pour les envahir sur les possessions que la piété de Pépin et de Charlemagne avait donnés au Saint-Siège. Ce n'est pas avoir combattu le *mouvement national*; c'est seulement avoir frappé la théorie et la pratique de la spoliation; ce n'est pas avoir trahi le but du pouvoir spirituel, c'est l'avoir fait servir à défendre, à venger, les préceptes du décalogue, outragés par des forbans d'une race qui se prétend catholique et qui n'est pas même païenne.

(1) *Ut supra.*

« En présentant aux populations catholiques la situation de l'Italie sous ces couleurs sombres et fausses, on comprend que c'est le Mémoire qui parle, en faisant un appel passionné au sentiment ou pour mieux dire au fanatisme qui exerce encore tant d'empire dans certaines classes peu éclairées de la société, il est parvenu à réunir de l'argent et des hommes de tous les coins de l'Europe et à former une armée composée presque exclusivement d'individus étrangers, non-seulement aux États Romains, mais à toute l'Italie (1). »

Quoi ! le Saint-Père a eu le tort de peindre la situation de l'Italie sous des couleurs sombres et fausses ! *Sombres*, c'est vrai ; mais certes, pouvait-il employer des couleurs riantes, quand autour de lui les trônes les plus légitimes s'écroulent, quand les souverains sont forcés de s'enfuir, quand les peuples, étourdis ou contraints, se livrent à des scélérats heureux, ou subissent le joug d'une conquête mille fois plus accablante que la domination qu'elle remplace, quand les Évêques sont proscrits, quand les congrégations sont dissoutes ou spoliées, quand le sang, après avoir coulé sous les coups de la guerre, coule encore, à chaque instant, sous le poignard de l'assassinat, quand enfin cette magnifique Péninsule dont les Papes avaient fait le théâtre de la civilisation la plus douce et la plus brillante, n'est plus en ce moment qu'une terre de chaos, de discordes et de barbarie ? Comment retracer ces scènes d'abaissement et de deuil autrement qu'avec de *sombres* couleurs ?

Des couleurs fausses ! Et qu'y a-t-il de faux dans ce que le Gouvernement de Rome a dit au monde sur la situation de l'Italie ? — Que vous avez intrigué pour porter la révolution dans les États qui vous entourent ? Osez-vous le nier ? — Que vous avez envoyé des émissaires pour égarer les peuples ? N'est-ce pas un fait acquis à l'histoire ? — Que vous avez répandu de l'argent pour débaucher les troupes et pour acheter les suffrages ? — Est-il rien de mieux constaté ? — Que vous avez fourni des armes aux rebelles qui se sont insurgés ? N'a-t-on pas dans les mains mille documents qui le

(1) *Mémoire...*

démontrent? — Que vous avez calomnié les gouvernements italiens pour déchaîner plus aisément contre eux les tempêtes sur lesquelles vous comptiez pour les renverser et vous livrer leurs États? Vous ne pousserez pas l'impudence jusqu'à vous en excuser. — Que vous avez envahi des territoires étrangers en dépit des droits les plus sacrés et de vos engagements les plus formels? C'est là précisément ce que l'univers entier vous reproche avec une indignation justifiée par la plus sinistre évidence. Non, ce qu'il y a de faux, ce n'est pas le tableau que Rome nous a présenté de vos ténébreuses manœuvres, c'est le titre de *mouvement national* dont vous essayez de couvrir les menées d'une criminelle ambition.

Rome n'aurait pas seulement dénaturé la situation de l'Italie, elle aurait *fait encore appel au FANATISME qui exerce tant d'empire sur certaines classes peu ÉCLAIRÉES*. Quel travestissement des faits! Au lieu de s'adresser aux classes peu éclairées des nations européennes, Rome s'est adressée au contraire aux classes les plus intelligentes. Et après tout, quand sa voix n'eût fait appel qu'aux fidèles les plus obscurs de la catholicité, elle eût rencontré dans leurs rangs plus de sagesse et plus de sens commun qu'il n'en existe dans les plus fiers politiques italiens : misérables rêveurs qui s'imaginent déployer de grandes lumières parce qu'ils font de grandes et sanglantes folies. — Appel au *fanatisme*! Eh bien! oui, Rome a fait appel au noble *fanatisme* de la piété filiale; elle y a fait appel pour se protéger contre un autre *fanatisme* qui la menace ou la désole, c'est le *fanatisme* impie et sanguinaire de la révolution que vous avez allumé contre elle. Votre *fanatisme* à vous n'est qu'un crime; celui que Rome suscite s'élève à toute la dignité de l'héroïsme et de la vertu.

« Il était réservé aux États Romains de présenter dans notre siècle l'étrange et douloureux spectacle d'un gouvernement réduit à maintenir son autorité sur ses sujets par des mercenaires étrangers (1). » On ne peut trop admirer la sensibilité touchante du gouvernement piémontais; il gémit de voir le Souverain Pontife

(1) *U' suprà.*

soutenu par des soldats étrangers, et de gaieté de cœur il lance tous les États de la Péninsule dans d'effroyables convulsions; de bronze vis-à-vis des boucheries qu'il a faites, il fond en larmes à la pensée que des Irlandais ou des Bretons sont au service du Saint-Siège. Ce que c'est que d'aimer le *mouvement national*!

Étrange! Non, il n'est pas étrange qu'un souverain qui ne peut se résoudre à frapper sur ses sujets le lugubre impôt du sang, fasse appel dans le monde aux dévouements spontanés et volontaires. — *Étrange!* Non, il n'est pas étrange que Rome fasse ce que toute puissance a le droit de faire et ce que les autres souverains ont fait avant elle. — *Étrange!* Non, il n'est pas étrange, comme vous l'a dit le secrétaire d'État de Pie IX, que le Père commun des fidèles, lui dont la famille spirituelle embrasse tous les peuples, « reçoive dans les rangs de ses milices tous ceux qui viennent s'offrir des diverses parties du monde catholique pour l'appui du Saint-Siège et des États de l'Église (1). Étrangers pour vous, ces hommes ne le sont ni pour lui ni pour Rome elle-même qui est la capitale de la catholicité tout entière.

Mercenaires! Que dites-vous? Les mercenaires? Nous savons où ils se trouvent; ils sont dans les émissaires et les fauteurs de révolte dont vous avez inondé l'Italie; ils sont dans tous ces traîtres et ces lâches qui vous ont vendu leur servilité dans l'armée comme dans l'administration. Leurs remords ou leurs indiscretions nous ont fait connaître à quel prix vous les avez achetés. Voilà les vrais *mercenaires*. Ne les cherchez pas dans les soldats de l'armée pontificale. La plupart sont de nobles fils des croisés; ils ont porté gratuitement l'hommage de leur sang au Saint-Père. Plusieurs, avec leur vie, lui ont offert leur fortune, et quand ils ne sont pas allés jusque-là, ils se sont bornés à solliciter avec leur pain de chaque jour la grâce de pouvoir mourir pour le Saint-Siège. Appelez cela, si vous le voulez encore une fois, du *fanatisme* : c'est le fanatisme des héros. Dites encore qu'on a dû exciter cet élan par l'appât de promesses irréalisables! Que nous importe cette calomnie de plus

(1) Réponse du cardinal ANTONELLI à M. de Cavour, 11 septembre.

après tant d'autres calomnies, quand vous n'y croyez pas vous-mêmes? Et au fond, lors même que vous y croiriez, vous auriez bonne grâce à reprocher aux autres des promesses chimériques, lorsque, de votre côté, vous vous êtes rendus coupables de tant de faits d'infâme corruption?

Au reste, si le Saint-Père a besoin de soldats étrangers pour soutenir son autorité sur ses sujets, à qui la faute? N'est-ce pas aux infernales machinations que vous avez mises en œuvre pour rendre l'action de son gouvernement et la stabilité de son trône impossibles? Ne lui tournez-vous pas à crime une nécessité dont vous êtes systématiquement la cause unique et permanente? Certes, si l'on était libre de faire à Turin ce que vous avez fait vous-mêmes dans les États Pontificaux et dans toute l'Italie, pourriez-vous subsister longtemps, malgré les cent cinquante mille hommes qui vous protègent avec leurs baïonnettes et leurs canons rayés? Ne soyez pas si fiers d'une solidité dont cette force brutale est l'unique soutien. Vous prétendez que le Saint-Père ne peut appuyer son autorité que sur des mercenaires étrangers; parce que la vôtre repose sur des mercenaires indigènes, elle n'en est ni plus chère à vos peuples, ni par là même plus assurée. Il vous faut le glaive comme à lui et plus qu'à lui pour avoir la liberté de vivre, et puisque vous en êtes là, vous devriez vous montrer vis-à-vis de Rome moins arrogant et plus modeste.

III

Ces indignités se terminent par un trait plus venimeux que tout le reste : c'est que les promesses faites aux mercenaires ne pourront se réaliser, si toutefois elles se réalisent, « *qu'en jetant dans la détresse des populations entières* (1). » Peut-on concevoir une insinuation plus injuste? Est-il au monde un gouvernement qui respecte plus la fortune de ses sujets que le gouvernement pontifical? N'est-ce pas celui qui frappe les impôts les moins lourds? Quel autre

(1) *Mémorandum.*

plus éloigné de l'atroce pensée de ruiner ses peuples pour stipendier des mercenaires? Et c'est le Piémont qui voudrait le faire supposer? Le Piémont qui écrase ses populations de charges inouïes sans compter celle de la conscription, le Piémont qui dépouille toutes les Églises, envahit tous les biens des évêchés et des chapitres, se précipite sur les propriétés des monastères, pratique, enfin, dans des proportions gigantesques le *Communisme* légal?

« De tels faits, reprend le Mémorandum, provoquent au plus haut degré l'indignation des Italiens qui ont conquis la liberté et l'indépendance (1). » Où sont-ils ces Italiens, qui ont conquis la liberté et l'indépendance? Ceux des provinces annexées? Quelle clémence dans ce gouvernement piémontais! Qu'il est suave auprès de l'atroce despotisme de la duchesse de Parme, des archiducs de Modène et de Florence, et surtout de cet épouvantable tyran qui trône au Quirinal? Ceux des Deux-Siciles? Il est bien évident que François II n'était que féroce, tandis que Garibaldi doit être appelé l'ange de la mansuétude? Le premier comme roi ne pouvait faire que des ilotes; sous le second comme dictateur, il ne peut y avoir que des hommes *libres et indépendants*! Voilà qui est positif.

Mais admettons qu'il y ait des Italiens libres, où sont leurs droits à s'indigner? Tous les griefs signalés par votre réquisitoire ne sont que des mensonges, et la colère des *indépendants* qui s'en inspire n'est qu'un emportement sans objet. Et quand par impossible leur indignation serait fondée, elle ne suffirait pas pour vous autoriser à dire à vos troupes de franchir la frontière.

« Mais ces corps sont formés de personnes de toute espèce de langue (2)? » Eh quoi! parce que vous entendrez des sentinelles parler anglais ou russe au seuil des États-Romains, vous acquerrez par là même le droit de les envahir? « Mais ces personnes sont de toute religion; cela blesse profondément la conscience publique de l'Italie et de l'Europe! » — Quant à l'Europe, vous n'avez pas

(1) *Ut supra.*

(2) *Lettre* de M. de Cavour au cardinal Antonelli, 7 septembre.

mission pour dire ce qu'elle pense ; après tout, vous vous abusez radicalement sur la manière dont elle apprécie l'organisation de l'armée pontificale. Pour l'Italie également, vous n'avez pas autorité pour vous en donner comme l'interprète. Et puis quelle délicatesse voisine du scrupule s'est emparée de votre conscience ? Hier vous demandiez au Pape qu'il proclamât la liberté religieuse, aujourd'hui vous ne pouvez souffrir qu'il admette des hommes de différentes religions dans ses milices. Hier, vous avez ouvert toutes les barrières de l'Italie devenue indépendante à la propagande hérétique ; vous avez fait acte de révolte, de schisme vis-à-vis de Rome : rien ne peut toucher de plus près que votre conduite au crime d'apostasie sans être ce crime lui-même, et vous regardez le Saint-Siège comme devenu païen, parce qu'il acceptera les divers dévouements qui s'offrent à lui, en réservant toutefois la question de croyance ? Vraiment vos susceptibilités ne sauraient être ni plus inconséquentes, ni surtout plus ridicules.

« Mais leur manque de discipline, la mauvaise conduite de leurs chefs et les menaces contenues dans leurs proclamations sont un principe de trouble (1). » Toutes ces accusations comme tant d'autres ne sont que des calomnies ; on vous a mis au défi de citer un seul fait sérieux pour les justifier, et vous n'avez pu le produire. On eût été moins embarrassé pour prouver que vos troupes méritaient les reproches que vous adressiez si libéralement, ou plutôt si injustement à celles de Rome. Et après tout, quand ces griefs auraient été réels autant qu'ils étaient imaginaires, ils ne vous autorisaient pas à pacifier par une invasion sacrilège les agitations dont ils pouvaient être la cause. C'était au Pape d'y pourvoir dans la sagesse et l'indépendance de sa souveraineté, et non pas à vous d'y porter remède au nom mensongèrement invoqué de votre sécurité particulière et du mouvement national.

« Mais le souvenir des massacres de Pérouse était dans toutes les mémoires (2). » Où en serions-nous, si la répression des révoltes dans un État donnait aux États voisins le droit de l'envahir ? Et

(1) *Lettre de M. de Cavour.*

(2) *Lettre de M. de Cavour.*

puis il sied bien de parler de Pérouse à ceux qui se sont si largement permis d'user du canon pour dompter les révoltes de Gênes ! Avaient-ils plus le droit de s'en servir contre des citoyens que les Suisses pontificaux contre des insurgés venus du dehors ? Faut-il ajouter que, ramenés à leurs véritables limites par des enquêtes officielles, les soi-disant *massacres de Pérouse* ont été convaincus d'exagération et qu'en reprenant possession de cette ville rebelle, les troupes romaines se sont renfermées dans les rigueurs strictement nécessaires pour accomplir leur mission ? Enfin, comme le dit avec une grande sagesse le cardinal secrétaire d'État, au lieu de faire peser sur la légitime action des troupes pontificales les conséquences dont on feint de s'indigner, « il serait plus logique de la renvoyer aux étrangers, c'est-à-dire aux Piémontais qui ont provoqué la révolte (1). »

« Mais ces troupes empêchent le vœu national de se manifester (2). » On sait ce que cela veut dire ; vous avez dans les Marches et l'Ombrie des révolutionnaires stipendiés ; ils sont chargés de pousser les peuples à demander le renversement du Gouvernement pontifical et l'annexion au Piémont, vous les avez richement payés pour préparer ce forfait. On connaît aussi les indemnités que vous soldez aux députations envoyées pour vous offrir les provinces que vous ne possédez pas encore. Vous procédez pour Rome comme vous l'avez fait pour les duchés, comme vous vous apprêtez à le faire pour la Sicile et pour Naples. Et parce que les soi-disant *mercenaires* empêcheraient vos agents de remplir leur criminel mandat, vous prétendez qu'ils seraient un obstacle à l'expression du vœu national ! Comme si vos vils émissaires et leurs misérables dupes étaient la nation tout entière ! Comme si en combattant leurs intrigues salariées par votre or et provoquées par votre ambition, l'on étouffait le cri de la conscience italienne !

Voilà ce Mémoire ; les faits y sont dénaturés, les principes du droit international outragés, les notions les plus élémentaires de la morale publique et sociale foulées aux pieds, la sainteté du

(1) Réponse du cardinal ANTONELLI.

(2) Mémoire et Lettre de M. de Cavour.

patriotisme transformée en instrument d'usurpation, le tout accompagné d'hypocrites protestations de respect et de dévouement pour l'Église et le Saint-Siège.

IV

Les attentats dont cet acte était le prélude n'ont pas été moins monstrueux que le Mémoire lui-même. De qui s'est servi le gouvernement piémontais pour faire porter son ultimatum au Saint-Père? D'un homme qu'on avait été contraint de chasser de Rome, parce qu'il abusait de sa position diplomatique pour corrompre la population romaine et frayer les voies à une *annexion spontanée* de plus en faveur de Turin. Il avait poussé si loin l'audace de l'intrigue, que le général qui commande notre corps expéditionnaire fut obligé d'intervenir et de le contraindre à reprendre humilié la route du Piémont. Le style de la sommation n'était pas moins inconvenant que le choix du messenger. Elle révolte à force d'arrogance et de hauteur; un agent de police ordonnerait d'un ton moins brutal à un club révolutionnaire de se dissoudre que la *conscience* et la *piété* du gouvernement sarde ne prescrivaient au cardinal Antonelli de licencier les troupes pontificales. On adressait à peine au Saint-Siège l'injure de cette injonction qu'on commandait aux armées spoliatrices d'envahir les Marches et l'Ombrie. Rome n'avait pas encore eu le temps de répondre, et déjà l'on avait franchi la frontière et mitraillé les défenseurs de la Papauté dans des combats et des assauts barbares parce qu'ils étaient inattendus; contre les exigences les plus sacrées du droit et de l'honneur, on ne les avait fait précéder d'aucune déclaration de guerre. Pour que le soldat piémontais entrât plus résolument dans cette lutte dont l'iniquité pouvait faire hésiter son courage, on l'avait exalté par de sauvages proclamations (1). Les généraux qui les ont signées leur devront l'immortalité d'un opprobre que ne rachètera point l'atrocité de leurs victoires. Celle du roi dont ils étaient les instruments lui vau-

(1) Proclamations signées : *Fanti* et *Cialdini*.

dra plus de honte encore. Les premiers s'étaient contentés de tranquilliser la conscience de leurs guerriers en leur disant qu'ils allaient avoir affaire à des aventuriers et à des pillards. Le second élevait l'usurpation dont ils allaient se rendre coupables à la dignité d'un apostolat et d'un saint exemple. Là vous n'aviez que le dénigrement de l'héroïsme ; ici vous avez l'apothéose du sacrilège. « Vous allez apprendre, dit-on à l'armée d'invasion, vous allez apprendre le pardon des injures (1). » Depuis qu'il est sur le trône, le fils de Charles-Albert n'a cessé de désoler le Saint-Siège ; naguère encore, après mille autres attentats, il s'est emparé des Légations contre la foi jurée ; actuellement même, il lance des bandes d'infâmes volontaires afin d'ameuter les peuples et de se donner un prétexte d'arracher au gouvernement pontifical les dernières possessions qui lui restent sur l'un et l'autre revers des Apennins. Et chose singulière ! Ces crimes, au lieu d'offenser le Saint-Père qui en est victime, sont une offense du Saint-Père contre le Piémont qui en est l'auteur. Ce n'est pas le Saint-Père qui devra pardonner ces outrages au Piémont ; c'est le Piémont qui aura l'honneur de les pardonner au Saint-Père, et pour lui apprendre comment on pardonne, on se jettera sans avertissement, avec la brusque voracité d'un vautour, sur les provinces qui ne lui ont pas encore été ravies. Nous ne savons pas si jamais une bouche royale s'est permis une dérision plus sacrilège. Un autre Constance a bien déjà succédé dans l'histoire à un autre Constantin ; mais saint Hilaire n'eut pas à lui reprocher des moqueries aussi cruellement impies.

Que dire de la guerre elle-même ? On s'est indigné de la comparaison que le chef désormais triplement illustre de l'armée pontificale avait établie, dans une proclamation, entre l'Islamisme et la Révolution italienne. Ce rapprochement n'est que trop fondé, quoi qu'on en ait dit, et les troupes régulières du Piémont se sont donné la sinistre gloire de le justifier autant que les bandes démagogiques. Quand les deux grands corps d'armée piémontais se sont avancés par Pérouse et Pesaro, ils savaient parfaitement qu'ils mar-

(1) Proclamation de Victor-Emmanuel.

chaient plus de dix contre un, et qu'une résistance sérieuse mais surtout une victoire de la part des soldats pontificaux était absolument impossible. Avec cette certitude que voulait-on d'eux ? Qu'ils se rendissent sans se battre ? Ils ne le pouvaient pas. Soldats de l'Église, représentants du droit le plus auguste et le plus sacré qui soit dans le monde, ils devaient être prêts à verser leur sang pour sa défense. Si le Piémont leur avait demandé leur épée avant qu'ils l'eussent tirée du fourreau, l'Islamisme lui-même ne l'eût pas fait ; il aurait mieux compris l'honneur. Voulait-on qu'ils livrassent bataille ? C'était alors décréter contre eux les horreurs d'une boucherie ; il était évident qu'une poignée d'hommes chevaleresques, pleins d'élan, disposés à chercher le péril plutôt qu'à le fuir, succomberaient sous le feu foudroyant des bataillons innombrables auxquels ils auraient affaire. On n'a pas reculé devant cette extrémité féroce. Les hauteurs de Castelfidardo se sont chargées de reproduire les scènes sanglantes du Liban, et par la force des choses nous en sommes revenus à la terrible comparaison des mouvements italiens avec l'histoire de l'Islamisme.

Après la victoire n'a-t-on pas eu la bassesse de flétrir les vaincus ? On n'a pas rougi de représenter comme un lâche ce général que l'Afrique et la France s'étaient accoutumées, vingt ans, à considérer comme le symbole le plus brillant de l'intrépidité ; il avait réussi, dans son bouillant essor, à percer les lignes ennemies, et l'on a peint comme une fuite le vol d'aigle qui l'emportait vers Ancône, dernier boulevard de la puissance temporelle du Saint-Siège. Les soldats ont été traités comme leur chef, et l'on a voulu nous faire maudire des assassins dans ces héros prodigieux qui nous rappellent les Croisés. Tandis qu'ils insultaient ainsi la magnanimité des victimes, les bourreaux glorifiaient leurs succès avec une hideuse emphase. Pérouse réduite, Pesaro conquis, Ancône bombardée par ceux dont la délicatesse s'était indignée du bombardement de Palerme, voilà de quels trophées on s'est enorgueilli. Turin les a célébrés par des illuminations officielles et de bruyantes salves d'artillerie ; les généraux auxquels ils sont dus ont été loués à outrance, pendant que les nobles prisonniers de la cause pontifi-

cale étaient outragés par les populations qu'ils traversaient. Et parce qu'il convenait que le blasphème couronnât l'œuvre de l'impiété, un théologien couronné est venu dire à ses sujets que, par les triomphes des armes piémontaises, les vaincus auront « *appris que Dieu récompense celui qui le sert, non pas celui qui opprime le peuple et méprise le droit des nations* (1). »

O mon Dieu ! qui jamais eût dit que le sang des Humbert et des Amédée devait descendre jusqu'à ce degré de déshonneur ? Charles-Albert, le père de celui qui vient de porter une main criminelle sur l'Arche-Sainte, a sans doute inauguré la politique de l'ambition ; mais il n'eût rien entrepris contre le Saint-Siège. Son fils eut deux saintes pour mère et pour épouse ; une de ses royales parentes fit éclater sur le trône de Naples des vertus héroïques, et bientôt peut-être elle sera placée sur les autels par un jugement solennel de l'Église. Comment se fait-il qu'avec une sève si pure et si chrétienne dans les veines, Victor-Emmanuel ait osé frapper Rome de coups si parricides ? O Seigneur ! vous avez voulu sans doute nous montrer, par cette horrible déchéance, tout ce qu'il entre parfois de perversité dans les desseins de la politique et de l'orgueil, sans qu'ils puissent être contenus ni par les principes de la foi, ni par les grands exemples et les nobles traditions de famille.

Voilà des faits qui nous affligent et nous révoltent. En voici d'autres qui nous étonnent.

V

Nous ne sommes pas précisément surpris, N. T.-C. C., des attentats commis contre le royaume de Naples et contre le Saint-Siège ; ils sont révoltants sans doute, quoiqu'à des degrés inégaux, mais ils étaient prévus. Après avoir vu les gouvernements de ces deux États traînés en accusés par le Piémont, au Congrès de 1856, et solennellement flétris comme atteints d'abus invétérés et demandant de radicales réformes, il était facile de deviner que les barrières seraient bientôt ouvertes à la Révolution, du nord au midi de la Péninsule.

(1) Ordre du jour de VICTOR-EMMANUEL à ses soldats, après la prise d'Ancône.

Il s'en faut que nous soyons prophète ou fils de prophète ; et vos souvenirs comme nos propres écrits vous attestent que nous avons prédit cet effroyable résultat. Le mystère n'est pas là pour nous.

Ce qui nous étonne, c'est l'influence exercée par une brochure tristement fameuse. A son apparition, la justice, le bon sens et l'opinion se révoltèrent ; l'Épiscopat fut à peu près unanime à la foudroyer ; il semblait qu'elle dût périr sans contre-coup, comme un misérable pamphlet. Mais au contraire, les Souverains la prirent au sérieux ; par elle, le Congrès qui devait se réunir pour examiner les traités de Villafranca et de Zurich fut dissous avant de s'être assemblé. Tous les événements qui se sont déroulés depuis ont pris, pour ainsi dire, à tâche d'en réaliser les plans, si déplorables qu'ils fussent. On supposerait volontiers que le Piémont lui-même l'a suivie comme un programme officiel, et le Pape, ainsi qu'elle le voulait, en est venu maintenant au point de n'avoir plus qu'une royauté nominale, au sein d'un territoire ayant Rome pour centre et quelques kilomètres pour ceinture. Qu'un semblable libelle, sans nom comme sans valeur, ait été l'âme et le régulateur de ce qui s'est fait en Italie, c'est ce que nous ne pouvons comprendre.

Ce qui ne nous étonne pas moins, c'est l'immense disproportion de ce que nous avons fait à ce que nous avons permis d'espérer. En acceptant les services de la France, qu'a désiré le Souverain Pontife ? A quoi s'est-il naturellement attendu ? A ce qu'on gardât sa personne ? Il n'aurait jamais demandé, pour une fin de cette nature, l'appui d'une grande nation catholique ; les Papes sont accoutumés de vieille date à sacrifier aisément leur vie. N'a-t-il été question que de garder Rome ? Rome et sa banlieue ne pouvaient lui suffire ; et, d'ailleurs, on lui a donné des assurances plus étendues ; lui-même il l'a plus d'une fois certifié. De son côté, l'Épiscopat français a reçu des lettres ministérielles qui le pressaient, il y a plus, qui lui commandaient d'avoir pleine confiance. On lui avait dit en termes exprès que la France voulait le maintien de *tous les droits* du Saint-Père comme souverain temporel (1). Mais tous ses

(1) *Lettre* de M. Rouland, sous la date du 4 mai 1859.

droits, ce n'était pas seulement Rome et le petit cercle qui l'entoure ; c'était la totalité des possessions pontificales. Il n'est personne d'honnête qui ne l'ait ainsi entendu. Aux yeux de tous, nous étions engagés à défendre la royauté temporelle de la Papauté contre toutes les agressions, de quelque part qu'elles vissent, de la Révolution démocratique ou de la Révolution couronnée (1). Nous avons autrement interprété notre devoir et notre parole. Le Piémont est entré dans les Romagnes, nous l'avons laissé faire. Il s'est jeté sur les Marches et l'Ombrie, nous l'avons laissé faire. Il a mis en pièces l'armée que les conseils de l'Europe avaient invité le Saint-Père à former ; nous l'avons laissé faire. A vrai dire, nous avons tout désavoué ; mais le gouvernement de Turin n'a pas craint de proclamer que ces désaveux n'avaient rien de sérieux, et qu'on pourrait aller en avant sans faillir à la gratitude et sans briser l'alliance. Nous avons retiré notre ambassadeur, mais le Piémont a fait immédiatement bien comprendre que ce rappel n'était pas une rupture des relations diplomatiques, et l'on a marché de spoliations en spoliations, comme si, par avance, l'on avait été sûr de l'impunité. Si le Piémont a dit vrai, dans le commentaire qu'il a fait de notre conduite, pourquoi des protestations dérisoires ? S'il a dit faux, pourquoi lui permettons-nous de compromettre, aux yeux du monde, notre réputation de franchise et de loyauté ? Nous avons augmenté notre corps expéditionnaire ; mais le Piémont n'en a pas souci, et, après tout, à quoi servira ce développement de forces, à présent que la Révolution ne peut encore nous attaquer, que Turin ne le veut pas, et que le Pouvoir temporel, debout comme droit, a cessé d'être comme fait ? Ainsi, du haut du château Saint-Ange, nous aurons assisté, comme témoins, à la ruine de la royauté pontificale, pendant que l'univers s'attendait à voir que nous en serions le soutien. Nous avons fait verser le sang de plus de cinquante mille hommes pour l'intégrité de l'empire turc auquel nous n'avions rien garanti, et depuis les dernières commotions italiennes, nous n'aurons pas sacrifié un soldat pour l'intégrité du domaine

(1) Même lettre.

du Saint-Siège, que nous devons faire respecter. Magenta et Solferino auront vu périr l'élite de nos braves et de nos armées, pour agrandir le Piémont; et le Piémont, par reconnaissance, se sera moqué impunément de nos bonnes intentions vis-à-vis du Souverain Pontife. Le Pape aura perdu tour à tour ses provinces; les sources dont les flots alimentaient son modeste trésor se seront taries; nous l'aurons laissé libre de contracter un emprunt, puis il sera tombé sous nos yeux dans l'impossibilité de suffire à la dette que cette nouvelle charge lui impose; et ni la présence de notre drapeau ni la crainte de nos armes ne lui auront épargné aucune de ces angoisses. Toute notre mission se sera bornée, ainsi que l'ont dit quelques feuilles officieuses, à assurer *l'autorité du Saint-Père*, et quelle autorité? Comme si c'était pour un résultat aussi vague qu'on avait entrepris l'expédition de Rome! Comme si, avant et pendant la dernière guerre d'Italie, cent déclarations positives n'avaient pas fait concevoir des espérances plus hautes et plus dignes de la France! Plus nous regardons de près ces fluctuations de langage et de conduite, et moins nous pouvons les comprendre.

Ce qui nous étonne encore, c'est l'étrange application qu'on a faite du principe de la non-intervention. Garibaldi s'empare de la Sicile à l'ombre des frégates anglaises qui favorisent son débarquement; ce n'est pas *intervenir*. Par un premier acte de piraterie le Piémont s'annexe les Romagnes, ce n'est pas *intervenir*. Encouragé sans doute par ce succès et pour donner au Pape des leçons de justice et de morale, il s'approprie encore les Marches et l'Ombrie, après avoir égorgé les soldats romains, ce n'est pas *intervenir*. Il va bientôt fondre sur le royaume de Naples; qui sait même s'il ne tentera pas de se glisser jusque dans Rome? Ce ne sera pas *intervenir*. Mais de jeunes Français s'enrôlent dans l'armée pontificale, c'est de *l'intervention*; il faut les licencier, ou le Piémont les tuera. L'Autriche et l'Espagne auraient le désir de courir au secours du Saint-Père; qu'elles s'en gardent bien, ce serait une criminelle *intervention*. Ainsi, quand un voleur pénètre dans vos propriétés et qu'il vous en dépouille, vous n'avez pas le droit de vous plaindre; le droit et la morale sont sauvés, *l'intervention* n'existe

pas. Un ami, touché de vos cris de détresse, vous apporte l'appui de sa force et de son glaive; anathème à lui comme à vous! c'est là de l'*intervention*. Intervention mille fois illégitime parce qu'elle met le brigand dans l'impossibilité de vous nuire et qu'elle vous donne à vous-même le moyen de vous défendre. En vérité, nous l'avouons avec candeur, nous ne comprenons rien à cette doctrine.

Enfin ce qui nous étonne, c'est l'apparente impassibilité des souverains. Il est sans doute une puissance qui ne se montre pas indifférente à ce qui se passe au delà des monts, elle en tressaille au contraire, soit parce que les maux de l'Italie sont en partie son ouvrage, soit parce qu'elle entrevoit peut-être un abject profit pour son commerce au delà de ces bouleversements: c'est la Grande-Bretagne. Protestante, elle se réjouit aussi des douleurs qui se sont abattues sur le chef auguste de l'Église catholique. Mais à côté d'elle plusieurs grandes puissances, sans partager ses impressions et les vues de sa politique, gardent un morne silence. Aucune protestation généreuse contre les horreurs de la Péninsule ne leur échappe. Sans doute au fond de leur conscience, elles les désapprouvent et les maudissent. Mais elles ne le disent pas au monde. Silence humiliant, parce qu'il annonce l'affaiblissement du sens moral et de la notion du droit, même dans l'âme des gouvernements et des princes. Silence fatal, parce qu'en contribuant à dérouter la conscience des peuples, il ébranle par contre-coup le trône des souverains eux-mêmes. Silence qui équivaut presque à de la complicité, et qui reste pour nous un incompréhensible mystère!

VI

Au milieu de tant de choses qui contristent l'âme, N. T.-C. C., Dieu nous a ménagé de glorieux spectacles qui la consolent et la relèvent. L'Église et la France tiennent toujours en réserve de nobles héroïsmes pour faire contre-poids aux grandes abjections.

Et d'abord les beaux jours des Croisades ont reparu sur le monde. Un vaillant général se reposait, à l'ombre de la félicité

domestique, de ses luttes incomparables contre les Arabes de notre Afrique et contre les révolutionnaires de Paris mille fois pires que les Bédouins du désert. Depuis trente ans aucun nom plus illustre n'a été gravé par la main de l'honneur dans nos fastes militaires et dans la reconnaissance de la patrie. Pie IX fait appel à son dévouement. Il reprend, excité par sa foi, encouragé par la magnanimité de son épouse, cette épée qui, à force de coups d'éclat, avait pour ainsi dire fatigué la victoire. Aux éclairs qu'elle lance une foule de jeunes courages viennent se grouper autour du héros de Constantine et consacrer comme lui leur vie à la plus sainte des causes. Le Poitou, l'Anjou, la Bretagne, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, toutes nos provinces envoient à Rome la plus brillante fleur de leur noblesse. Si le cadre de l'armée pontificale pouvait assez s'élargir, il n'est pas une grande famille qui ne voulût y figurer par un de ses enfants. Le désintéressement de leurs vues égale l'élan de leur départ. Avec l'élévation de sentiments et d'intelligence qu'ils lui apportent, leur chef en quelques jours en a fait pour ainsi dire des vétérans. S'ils n'avaient à se mesurer qu'avec les anarchistes, ils les réduiraient en se jouant ; on l'a vu par la promptitude avec laquelle ils ont fait rentrer dans l'ordre quelques villes révoltées. Mais un ennemi plus redoutable les attendait à leur insu. Ils avaient cru ne jamais rencontrer devant eux que des bandes révolutionnaires, un jour ils apprirent qu'ils auraient affaire à l'armée piémontaise. Trente mille hommes arrivés brusquement sur les hauteurs d'Osimo leur ferment le chemin d'Ancône ; eux ne sont pas dix mille. N'importe, ils s'élancent avec intrépidité contre les bataillons ennemis. La victoire leur était impossible ; mais au moins ils se battent comme des lions. Ils succombent écrasés par le nombre ; mais ceux qui périssent comme ceux qui survivent ont fait des prodiges de valeur. Les premiers trouvent dans la mort la double gloire de l'héroïsme et du martyre ; les seconds, au sein même de leur défaite, participent au même honneur. Les vainqueurs ont pu s'assurer que dans ces jeunes poitrines battaient des âmes de diamant, et l'Église dont ils défendaient l'indépendance bénit en eux les conti-

nateurs et les émules des grands athlètes des premiers siècles chrétiens.

Oui, ce sont les frères des martyrs, parce qu'ils ont versé leur sang pour la même cause et les mêmes intérêts. Oui, ce sont les frères des martyrs, parce que, comme les martyrs, la plupart des chefs et des soldats se sont assis à la Sainte-Table avant d'aller s'exposer au fer de l'ennemi. Oui, ce sont les frères des martyrs, parce que, comme les martyrs, ils se sont dévoués librement à une mort aussi certaine qu'elle pouvait être terrible. Oui, ce sont les frères des martyrs, parce que si devant Dieu et devant l'Église ils ont fait éclater le plus glorieux des courages, ils ont vu non-seulement parmi leurs bourreaux, mais encore parmi les Païens, les Scribes et les Pharisiens de notre époque, beaucoup de blasphémateurs insulter à leur vaillance et se moquer de leur sacrifice.

O nobles victimes de votre amour pour le Saint-Siège ! Que la mort vous ait moissonnés ou que vous promeniez encore dans le monde la gloire de vos blessures ou de votre captivité, vos noms sont désormais immortels. L'Église les a pour jamais placés à côté des Maurice et des Victor, tandis que vos meurtriers seront relégués dans l'opprobre des Dioclétien ou des Galère. Rome vous a déjà décerné, par les lèvres émues de Pie IX, un de ces éloges auxquels tous les siècles répondent, et pendant que votre âme, une palme à la main, suivra l'Agneau divin dans les Cieux avec ceux qui seront venus de la grande tribulation, le cœur de tous les catholiques élèvera dans son respect un trône impérissable à votre souvenir.

Il est précieux, N. T.-C. C., que la France et la Belgique aient fourni à l'armée pontificale cette noble phalange. A Naples les trahisons militaires ont été aussi multipliées qu'elles ont été hideuses; presque tous les généraux ont été transfuges. C'est un spectacle dégoûtant à force d'abjection. Ici du moins vous trouvez des consciences incorruptibles et d'héroïques dévouements; nulle séduction ne peut les corrompre et nul péril n'est capable de les épouvanter. Ils combattent ou meurent avec énergie et sérénité sous

les regards de Jésus-Christ dont le sang avant la bataille a coulé dans leurs veines, et sous l'œil de Marie dont ils ont invoqué la protection dans le sanctuaire de Lorette. Leur courage a puisé son principe et son élévation dans la foi.

VII

Un autre martyr ne nous apparaît pas moins grand que ceux qui se sont immolés pour sa cause : c'est Pie IX lui-même. On ne peut compter les douleurs dont son âme est abreuvée. Qui dira l'affliction dont l'a rempli le trépas des héros égorgés par le Piémont pour les droits et sous la bannière du Saint-Siège ? Les armes françaises qui l'entourent devenues inutiles, l'espoir qu'il avait fondé sur les grandes puissances catholiques n'aboutissant qu'au mécompte, ses prières méprisées aussi bien que ses rigueurs par le Piémont usurpateur et l'Italie révolutionnaire, quels sujets de larmes ! Mais sous le fardeau de tant de tribulations, la dignité de son caractère ne fléchit pas plus que sa douceur ne se dément. Il saurait avoir des pardons pour le repentir ; mais il sait lancer aussi de courageux anathèmes contre l'iniquité. Aux ignobles réquisitoires du gouvernement sarde il a répondu tout récemment encore par une Allocution sublime de force et de raison. Il en a dévoilé tous les mensonges, démasqué toutes les hypocrisies, réfuté tous les sophismes. En parlant de l'horrible affaire de Castelfidardo, il imprime au front des vainqueurs le stigmate de Caïn et prononce sur les martyrs des paroles qui pour leurs familles seront des titres d'incomparable noblesse. Il proteste en même temps contre la violation de ses droits avec plus d'énergie que jamais ; les triomphes de ses ennemis ou plutôt de ses fils dénaturés lui suggèrent contre eux des prédictions plus sinistres ; et c'est précisément quand ses États sont plus mutilés, quand sa couronne est plus meurtrie, quand sa puissance a cessé d'exister, qu'on retrouve avec plus de splendeur sur son front et sur ses lèvres la triple majesté du monarque, du Pontife et du Prophète (1).

(1) Allocution du 28 septembre 1860.

O Père ! O martyr des martyrs ! que vous êtes beau sur votre second Calvaire ! sans doute nous gémissons de vos angoisses et nous voudrions cent fois briser le glaive qui vous perce le cœur. Mais vos douleurs ont aussi leur côté sublime, et permettez-nous de les considérer avec plus d'admiration que de tristesse. Les Hérode, les Pilate, les Caïphe et les Israélites qui vous ont trahi ou sacrifié, paraissent se moquer de votre supplice et passent en secouant la tête. Mais ils sont moins insoucians ou moins satisfaits qu'ils ne semblent. Le courroux de l'Agneau égorgé les fait frémir. Vos larmes les inquiètent ; vos menaces les consternent ; vos décisions et vos doctrines les importunent ; vos condamnations les irritent ; il n'est pas jusqu'à votre existence qui ne les désespère, parce qu'ils ne savent quel parti prendre. Vous faire périr ? Ils ont peur de votre sang ; celui de Jésus a détruit Jérusalem, et celui de Pierre a fondé Rome chrétienne. Vous exiler ? Vous portez avec vous une autorité morale qu'ils ne veulent pas laisser passer au sein de nations ennemies ou rivales. Vous garder ? Mais votre présence seule est un foudroyant reproche pour l'hypocrisie de leur dévouement et l'iniquité de leurs usurpations. Autrefois, ô vénéré Père, vos prédécesseurs troublaient les Césars du fond même des catacombes ; et vous aussi, découronné de votre diadème, réduit à n'avoir plus pour ainsi dire que le Vatican pour royaume, du sein même de cette impuissance, votre ombre agite l'âme de vos spoliateurs et de leurs complices. Dans l'espoir d'apaiser leurs tortures, ils s'emporteront encore contre vous à des extrémités nouvelles ; auguste victime, vous ne touchez pas au faite de la croix. Mais ils ne gagneront rien à ce surcroît de rage parricide. Plus ils se montreront impies, plus ils seront déchirés. Plus aussi ils ajouteront à vos amertumes, plus ils se précipiteront vers leur chute : Au moment où ils croiront avoir tout conquis, c'est alors que tout sera perdu ; quand au contraire de votre côté tout paraîtra perdu, c'est alors que tout sera sauvé. Jésus-Christ n'a tout attiré à lui que lorsqu'il a été élevé au-dessus de terre ; ainsi, ô Père, quand vos épreuves seront plus extrêmes, alors précisément elles seront plus fécondes. Vos larmes, unies au sang des martyrs qui viennent de périr pour votre

cause, appelleront contre vos persécuteurs d'effroyables retours ; et pendant que votre puissance, régénérée par la souffrance, remontera sur son trône plus brillante et plus respectée, ceux qui l'avaient abattue d'une main sacrilège descendront dans la double ignominie d'une ruine sans honneur et d'une malédiction sans fin comme sans pitié.

A ces causes, nous invitons MM. les Ecclésiastiques :

1° A prier et à faire prier, même dans un service public, s'ils le peuvent, pour les généraux, officiers et soldats morts en défendant les droits du Saint-Siège ;

2° A continuer avec une ferveur toujours nouvelle les prières que nous leur avons commandées pour le Souverain-Pontife.

Donné, au Vigan, en visite pastorale, le dix octobre mil huit cent soixante, fête de S. François de Borgia, l'un des généraux les plus illustres de la compagnie de Jésus, cette noble milice qui, depuis son origine, a fourni tant de défenseurs dévoués et courageux aux droits même temporels du Saint-Siège.

LETTRÉ PASTORALE

SUR CETTE QUESTION :

**FAUT-IL ATTRIBUER A L'INFLUENCE DES ANCIENS PARTIS LES MANIFESTATIONS
DU CLERGÉ FRANÇAIS EN FAVEUR DU SAINT-SIÉGE ?**

Au moment où parut, Nos Très-Chers Coopérateurs, la dernière de ces brochures qui, depuis un certain temps, ont la puissance d'émouvoir le monde (1), vous supposâtes sans doute que nous allions élever la voix pour réfuter ce qu'elle contenait d'insinuations maveillantes ou d'iniques accusations contre le Saint-Siége. Ce fut aussi notre première pensée. Mais après avoir lu ce déplorable réquisitoire, nous renongâmes à le discuter, parce que nous y avions déjà répondu dans les diverses Lettres pastorales que nous vous avons adressées au sujet de la question Romaine. Aucun sophisme dont nous n'eussions précédemment dévoilé la faiblesse ; aucun reproche dont nous n'eussions démontré l'injustice. Il nous semblait inutile de reprendre cette chaîne, tout simplement pour nous répéter. Et maintenant surtout que le nouveau libelle s'est vu si triomphalement mis en poussière par quelques-uns de nos Vénérables Collègues, aujourd'hui que la réplique si lumineuse, si sobre, si logique, si victorieuse du Cardinal Antonelli est dans toutes les mains, il serait bien plus inutile encore de venir, à notre tour, débattre des griefs dont ils ont si noblement vengé la conduite et le Gouvernement du Saint-Père. Nous persistons dans notre silence : Rome est justifiée.

Il est un autre point à l'égard duquel nous avons balancé quelque temps entre le désir de parler et celui de nous taire. Mais enfin, la gravité des circonstances où nous nous trouvons, l'éclat

(1) *La France, Rome et l'Italie*, par M. de la Guéronnière.

des discussions dont la France vient de retentir, nous ont décidé à reprendre la parole. Et quel est ce point que nous voulons aborder? C'est l'étrange courage avec lequel l'auteur attribue à l'*influence des anciens partis* les manifestations du Clergé catholique en faveur de Pie IX. Rien de plus absurde que cette explication de nos sympathies et de nos douleurs. Mais enfin, si misérable qu'elle puisse être, la brochure la donne avec autant d'assurance que si c'était autre chose qu'une calomnie. Il y a plus; on dirait que ce soit là comme une illusion incurable ou une tactique arrêtée dans certaines régions, pour dénaturer le caractère et détruire la valeur des démonstrations auxquelles les malheurs du Saint-Père ont donné le branle. Dans les débats qui se sont produits au Sénat et au Corps législatif, plus d'un orateur éminent par sa naissance ou ses fonctions a répété ce langage. Il est bien entendu que tout ce que nous avons dit ou fait pour Rome, n'est pas parti de notre cœur, mais nous a été suggéré par de mauvais génies. La piété filiale n'en a pas été le principe, il faut en chercher la source dans des passions ou des séductions politiques. Nous avons cru faire des actes de catholiques et d'évêques, et nous avons fait, à notre insu, des actes d'intrigants et de conspirateurs.

Il importe de voir si l'on est plus juste pour les défenseurs du Saint-Père qu'on ne l'a été pour le Saint-Père lui-même.

I

Voici donc la grande accusation portée contre les Évêques de France : « Nous nous sommes laissé surprendre et pousser à d'injustes défiances vis-à-vis du pouvoir par les *chefs des anciens partis* (1) ! »

C'est-à-dire que les anciens partis ont trouvé le secret de faire de nous des dupes ou des factieux. Dans les deux cas, le reproche emporte une flétrissure. Si nous sommes dupes, vous accusez nos lumières; si nous sommes factieux, vous accusez notre conscience.

(1) *La France, Rome et l'Italie*, p. 15 et 16.

Certes, on n'imprime pas de pareils stigmates au front d'un corps tel que l'Épiscopat, sans établir qu'on a des raisons péremptoires, incontestables de le faire. Êtes-vous catholique sincère? Vous devez reconnaître dans l'Épiscopat la divinité du caractère et celle de la mission. Ne l'êtes-vous pas? Vous devez avouer au moins que c'est un corps important et l'une des plus solides colonnes de l'ordre social. A tous ces titres, il a des droits sacrés à ce qu'on ne porte pas atteinte, sans motifs et sans preuves, à l'intégrité de son honneur et de sa considération. Et vos preuves, à vous, où sont-elles? Comment démontrez-vous que ses réclamations au sujet de Rome sont le fruit de manœuvres politiques? Orateurs, vous vous contentez de l'affirmer, comme si une affirmation de cette nature se prouvait par elle-même. Écrivains, vous faites un récit romanesque des séductions entreprises par les chefs des partis; vous les représentez *parlant de Savone et de Fontainebleau, semant habilement des doutes sur les intentions du gouvernement français vis-à-vis du Saint-Siège* (1), et vous ne remarquez pas qu'une fiction chimérique ne fut jamais une pièce de conviction. Ainsi, c'est gratuitement que vous flétrissez l'Épiscopat dans un des actes les plus solennels de son dévouement au Saint-Père. Est-ce le traiter avec décence? N'est-ce pas faillir à la plus vulgaire équité?

Du reste, si vous ne croyez ni à l'intelligence de l'Épiscopat, ni à sa conscience, peut-être admettez-vous qu'il a quelque souci de ses intérêts. Il y a peu de temps encore, on en regardait la majorité comme dévouée à l'Empire; le *Moniteur* même a daigné sur ce point louer son patriotisme. Hé bien! quel avantage, quelle perspective a donc pu changer tout d'un coup ces dispositions dont on le félicitait? Quel intérêt a-t-il trouvé à faire de ses protestations un drapeau d'opposition politique? Que gagnerait-il et pour Rome et pour lui-même à se jeter à la suite des *chefs des anciens partis*? Il est évident que ce serait un moyen décisif pour nous assurer, aussi bien qu'au Saint-Père, la bienveillance du Gouvernement. Et quand le contraire arriverait, n'aurions-nous pas assez pour nous dédom-

(1) *La France, Rome et l'Italie*, p. 15

mager des problématiques espérances des *partis* qui nous auraient entraînés?

Et puis, de quels chefs voulez-vous parler? Des chefs de la démocratie? Vous ferez sans doute à l'Épiscopat le vulgaire honneur de convenir qu'il n'en a pas subi l'influence. Entre eux et lui se creusent des abîmes que nous n'avons jamais franchis pour en être la dupe. S'ils avaient dû, à la distance où nous nous tenons d'eux et surtout où ils se tiennent eux-mêmes de nous, inspirer au clergé des défiances vis-à-vis du Pouvoir dans la question romaine, ce n'est point par des surprises qu'ils auraient réussi; c'est par leurs joies et leurs applaudissements. Voici longtemps que leurs organes non-seulement approuvent mais encouragent la politique française en Italie; ils prétendent qu'on ne saurait préparer mieux qu'elle ne le fait le triomphe définitif de l'unité sur les ruines de la puissance temporelle du Saint-Siège. Est-ce une erreur, est-ce une vérité que cette appréciation? Nous ne saurions le dire, mais elle est un fait incontestable. Les journaux de cette nuance battent des mains en l'honneur des actes que nous avons accomplis comme de ceux dont nous nous sommes abstenus dans la Péninsule, et des pièces que nous avons publiées au sujet des tristes événements dont elle a été le théâtre. Déplorables sympathies! Triste gloire pour le Gouvernement! Il y a dans ces hommages je ne sais quoi de sinistre qui donne sérieusement à réfléchir. Ainsi de ce côté, au lieu de séductions, nous n'avons trouvé que de funestes augures.

Avons-nous été dupes des chefs conservateurs? Mais lesquels, de grâce? Des chefs secondaires, de ceux qui représentent les anciens partis en province? Qu'en savez-vous? Qui vous a mis sur la trace des pièges qui nous ont été tendus? Qui vous prouve que, d'un bout à l'autre du pays, pauvres passereaux aveugles, inexpérimentés, nous sommes tombés, à notre insu, dans les filets de ces habiles oiseleurs? S'il faut leur attribuer un tel succès, vous conviendrez qu'il ne fait pas l'éloge des fonctionnaires de l'État, puisque ceux-ci n'ont su ni prévenir l'Épiscopat des lacets cachés sous ses pas, ni le soustraire aux fascinations des ennemis du Pouvoir. Quelle pi-

tié ! — Mais ce sont les grands chefs des anciens partis, ceux dont le nom leur sert comme de symbole et de drapeau ! Et sans doute, voilà bien le secret de nos défections et de nos injustes alarmes. Qui ne sait que ces hommes, légitimistes purs, orléanistes intraitables, partisans de la fusion, se sont mis un jour en pèlerinage ? Ils sont allés frapper à la porte de tous les évêchés et leur demander une hospitalité furtive. Dans un entretien mystérieux, rapide, mais décisif, ils ont fait autant de conversions qu'ils ont rencontré de Prélats. Il est vrai que pour arriver à ce but des *influences intéressées ont dû abriter leurs rancunes jusque sous l'inviolabilité de l'autel* (1); mais nous n'avons pas su découvrir cet artifice de la haine. Il est vrai encore qu'*elles ont dû transformer les sublimes textes de l'Évangile en sophismes de leur ambition* (2); mais si grossier qu'il fût, nous avons été impuissants à discerner l'abus qu'on faisait de ce livre sacré. Ce n'était pas que nous fussions dépourvus de lumières; on proclame au contraire que *le Clergé de France est le plus éclairé* (3); n'importe, nous n'avons rien soupçonné. Les chefs des anciens partis ont eu tant de prestige qu'ils nous ont éblouis; leur regard, comme celui du serpent, a suffi pour nous donner le vertige, et, nouveaux Césars, à la fin de leur course conquérante, ils ont pu dire à leur tour : « Nous avons vu les Évêques, et nous les avons vaincus. » Voilà pourtant à quelles suppositions misérables on ne rougit pas de descendre pour nous flétrir.

Et ne dites pas qu'ils ont eu pour eux les journaux ! — Auraient-ils pu, je le demande, attaquer impunément dans la presse la politique du gouvernement et ses intentions pour nous séduire ? — Ne dites pas qu'ils ont agi secrètement sur notre opinion ! — Si cette influence a été secrète, comment la connaissez-vous ? Et qui ne rirait, d'ailleurs, de cette fiction d'une influence sourde et latente, courant par des canaux inaperçus jusqu'à l'oreille des Évêques, pour les enchanter, les subjuguier, les tourner contre le pouvoir, en dépit de ses protestations et de ses actes de dévoue-

(1) *La France, Rome et l'Italie*, p. 16.

(2) *Id.*, *ibid.*

(3) *Id.*, *ibid.*

ment en faveur du Saint-Siège? Tout cela n'est qu'une indigne plaisanterie.

Du reste les manifestations épiscopales ne sont pas parties seulement de l'Église de France pour s'adresser au Saint-Père ; elles se sont élancées de tous les points du monde ; l'Angleterre, l'Irlande, l'Écosse, la Belgique, la Prusse, l'Autriche, la Bavière, toute l'Allemagne, les deux Amériques, les Indes, l'Océanie, l'Espagne, l'Italie elle-même, toutes ces contrées, malgré les frontières, les Océans et les diversités sociales qui les séparent, ont vu, sans exception, leurs pontifes se confondre dans un même cri d'émotion filiale et de douloureuse sympathie pour les épreuves et les périls du Pasteur suprême. Jamais l'unanimité du corps épiscopal ne fut plus imposante. Hé bien ! évidemment ce sont les chefs des anciens partis qui l'ont provoquée. Les Évêques brésiliens ont parlé sur les invitations de M. de Falloux ; c'est par le conseil de M. Guizot, quoique protestant, que les Évêques des États-Unis se sont émus ; si les Évêques de la Grande-Bretagne ont élevé la voix, nous le devons à M. Thiers. Jamais les Évêques d'Orient n'auraient rompu le silence, si M. Berryer et M. Sauzet, ligués avec M. de Montalembert, ne les avaient éveillés et stimulés de leur magique parole.

Ah ! qu'il est humiliant pour l'avocat d'une cause de se croire obligé pour la défendre de recourir à de si pitoyables moyens ! Quoi ! faire partir de ce chimérique mobile la plus solennelle explosion de cœur et de foi qui jamais ait éclaté dans l'histoire ? Et le faire avec calme, le faire en découvrant le caractère officiel dont on est revêtu, le faire avec l'espoir d'être accepté de confiance et de justifier ainsi devant l'opinion le blâme qu'on nous inflige ? Vraiment, c'est, par un singulier courage, supposer que les séductions de la puérilité peuvent aller jusqu'au prodige, et prêter au pays une absence radicale de logique et de sens commun.

II

A côté de la question d'universalité se place la question de temps. Qui a pris l'initiative des alarmes ? Les Évêques ; les chefs des

anciens partis n'avaient rien dit encore que déjà les pasteurs avaient parlé. Pour notre part, même avant que les événements militaires eussent commencé dans la Péninsule, nous n'avions pu nous défendre d'exprimer les plus profondes inquiétudes. « Prions surtout, disions-nous alors au clergé de notre diocèse, à la vue des complications qui paraissent se préparer, pour ceux que la Providence a placés à la tête des peuples. Sans doute, en ce moment, ils n'ont tous envers le Saint-Siège et sa puissance temporelle que des pensées de dévouement et de respect. Mais quand on s'engage dans les hasards d'une grande lutte, on ne peut se répondre qu'on saura perpétuellement se commander à soi-même. Souvent on est emporté plus loin qu'on ne le croyait en débutant. Un événement, une irritation, une apparente nécessité vous égare et vous jette à des extrémités désavouées auparavant par la raison comme par la conscience. Ah! conjurons Celui qui commande aux événements et dirige la pente des cœurs comme celle des fleuves, de soustraire à cet entraînement fatal ceux entre les mains de qui reposent les destinées de l'Europe (1). » Les inquiétudes que nous manifestions alors, d'autres Évêques les éprouvaient comme nous. Dès que l'ébranlement des batailles eut agité l'Italie, elles s'aggravèrent dans la proportion même des résultats obtenus. A chaque fait nouveau se lièrent presque invariablement pour nous de nouveaux sujets de tristesse et de sombres pressentiments. Le 8 février 1860 nous vous écrivions : « L'avenir se devine aisément. Si la Providence n'y met la main, l'annexion des Romagnes sera prononcée ; les Marches et l'Ombrie suivront le mouvement, et qui sait si une force des choses qu'on ne pourra pas dominer, contraignant la France à quitter Rome, n'obligera pas le Pape lui-même à succomber une fois de plus sous les coups de la Révolution triomphante ? Si cet enchaînement de malheurs se déroule, on dira que le Saint-Père ne doit s'en prendre qu'à lui-même. Mais la conscience et le bon sens public feront justice de cette iniquité, Dieu lui-même se chargera de justifier le chef de son Église injustement dénigré. Il fera tomber

(1) *Lettre pastorale sur le Pouvoir temporel du Saint-Siège, 17 avril 1859.*

la lumière sur les ténèbres ; les odieuses machinations par lesquelles auront été préparés les désastres de Rome seront dévoilées dans toute leur ignominie (1). » C'est à vous, N. T.-C. C., de dire si nous nous sommes trompé ; les forfaits commis contre le Saint-Siège, depuis cette époque déjà lointaine, ne nous ont que trop donné raison, et dans ce flot toujours croissant d'amertumes toujours prévues, les *chefs des anciens partis* qu'eurent-ils à voir ? Qu'eurent-ils à faire ? C'est du fond même des choses que sortit le progrès continu de notre désolation. Oui, en voilà le seul et véritable principe. Toutes les explications que vous en donnez sont des insultes pour elle. On outrage la douleur, quand, au lieu de la prendre pour ce qu'elle est, on ne rougit pas de la rattacher à des motifs dérisoires.

Après tout, ceux qui veulent expliquer le cri de nos angoisses et de nos sympathies pour le Saint-Siège par l'influence des anciens partis ne croient pas un mot de ce qu'ils disent. Ils savent très-bien et le pays sait avec eux et comme eux que les Évêques, quand il s'agit de leurs actes publics, ne s'inspirent que de la conscience. Ils sont bien avec les hommes de tous les partis ; mais personne n'ignore qu'ils ne subissent la tyrannie d'aucun. Cette *dictature* que se seraient arrogée sur nous des hommes sans titres et sans droits (2) est une invention tellement désespérée que pas un enfant même ne voudrait s'y laisser prendre. Quoi ! quand nous regardons l'Italie, nous y voyons le Père commun des fidèles depuis deux ans dans le deuil. On l'a, par deux actes de brigandage successifs, dépouillé de la plus grande partie de ses États ; quand il a réclamé, on s'est moqué de ses protestations. Lorsqu'il a essayé de défendre ses domaines, on a égorgé ses soldats dans une effroyable boucherie. Et l'auteur de ces atrocités est un prince catholique, assisté par des généraux pires que des barbares, par des ministres pires que Machiavel, par des révolutionnaires anglais, hongrois, français, surtout italiens, pires que des sicaires et des cannibales. Et ce roi s'est rendu coupable de ces horreurs malgré la neutralité

(1) *L'Encyclique et quelques appréciations hostiles dont elle a été l'objet*, p. 32.

(2) *La France, Rome et l'Italie*, p. 16.

reconnue des États Pontificaux, sans agression qui l'ait provoqué, sans aucune déclaration de guerre, au nom de l'Italie dont rien ne l'autorise à se donner comme le représentant; au nom de la liberté qu'il écrase sous le plus effroyable despotisme; au nom de la religion qu'il insulte avec le cynisme le plus impie dans le Vicaire de Jésus-Christ spolié, dans les Évêques proscrits ou emprisonnés, dans les congrégations exterminées, dans les biens ecclésiastiques criminellement confisqués. A l'aspect de toutes ces épreuves accumulées sur l'âme du Saint-Père, nous avons gémi d'un gémissement immense! Et vous avez l'affreuse hardiesse d'attribuer nos douleurs, non pas aux forfaits dont Pie IX a été l'objet et la victime, mais à l'action des *vieux partis* qui nous ont empêchés de voir des actes de vertu dans des actes d'impiété, de piraterie et de cruauté! Et en disant cela, vous voulez qu'on vous estime sincères? Et si vous êtes sincères, vous supposez le pays assez aveugle pour vous prendre au sérieux? Il se gardera bien, soyez-en convaincu, de justifier cette injure.

III

Si la conduite du Piémont doit suffire pour expliquer nos douleurs, s'il est ridicule, en présence des attentats inouïs dont il s'est rendu coupable envers le Saint-Siège, de rendre compte de notre affliction par l'*influence des vieux partis*, il ne serait pas moins étrange de supposer qu'en France il ne s'est rien passé qui puisse justifier nos tristesses. A Dieu ne plaise que nous jetions le moindre doute sur la sincérité des protestations de dévouement au Saint-Père, tant de fois exprimées et réitérées par le Gouvernement impérial! A Dieu ne plaise que nous osions nier les services qu'il a rendus à Pie IX et à l'Église! En ce qui nous regarde, nos Mandements attestent que nous n'avons été ni aveugle, ni muet, ni ingrat. Mais enfin, à côté de certains discours, il y a eu d'autres discours; à côté de certains faits, il s'est placé d'autres faits, et certes, si nous devons considérer les uns avec bonheur et reconnaissance, il nous était impossible de ne pas envisager les autres avec inquiétude. Il suffira de résumer les principaux, simplement, sans commentaire, pour

faire comprendre combien nos douleurs ont été naturelles et logiques.

Premier fait. La fameuse lettre du 18 août 1849, cette lettre dont la publication produisit en France une surprise si douloureuse, cette lettre était depuis longtemps oubliée. Mais quand la guerre d'Italie eut éclaté, elle revint à toutes les mémoires, et nul ne put se défendre de la crainte qu'elle ne devint un programme. Cette appréhension pouvait être gratuite; mais elle était inévitable, et l'inconnu vers lequel on se précipitait la rendait légitime.

Second fait. C'est le Congrès de 1856. Le Saint-Siège n'eut point de plénipotentiaire ni d'organe dans cette assemblée souveraine, et quoique absent on le laisse flétrir par le représentant du Piémont. On y dénonce le Gouvernement pontifical comme une *source de perturbation pour l'équilibre européen*, comme un *foyer de désordre au milieu de l'Italie*, comme un *scandale pour l'Europe*. Si on lui propose des réformes, il *luttera jusqu'au dernier moment et par tous les moyens* avant de les accepter. S'il les promet, il trouvera les moyens de ne *jamaïs en venir à bout* et de les rendre illusoirs dans la pratique. S'il essaye de les réaliser, il sera dans l'*impossibilité* de faire une réforme qui *réponde aux besoins des temps et aux vœux raisonnables des populations*. Après de tels préliminaires, on comprend tout ce que la guerre d'Italie devait jeter d'alarmes dans les âmes catholiques.

Troisième fait. Au moment où le sol de la Péninsule commençait à s'ébranler sous le pas des armées qui le foulaient, M. le Ministre des Cultes écrivit à l'Épiscopat en alarmes une lettre qui se proposait d'être rassurante. « Le Prince, disait-il, qui a donné à la Religion tant de témoignages de déférence et de dévouement, qui, après les mauvais jours de 1848, a ramené le Saint-Père au Vatican, est le plus ferme soutien de l'unité catholique; et il veut que le Chef suprême de l'Église soit respecté dans *tous ses droits de souverain temporel*. Le Prince qui a sauvé la France des invasions de l'esprit démagogique, ne saurait accepter ni ses doctrines, ni sa domination en Italie (1). » La piété filiale est craintive; en présence des périls

(1) *Lettre de M. Rouland, 4 mai 1859.*

elle a besoin pour être rassurée de garanties précises, et celles de la lettre ministérielle ne lui semblaient pas exemptes d'équivoques. On y parlait bien des *droits* du Saint-Père comme souverain temporel; mais on ne prononçait pas les mots de *possessions temporelles*, de *domaines temporels*, de *royaume pontifical*, d'*États-Romains*. Ces dernières expressions eussent été parfaitement nettes, tandis que le mot de *droits* était indéfini. Et puis on promettait bien de protéger le Saint-Père contre les invasions de l'*esprit démagogique*; mais on ne disait pas ce qu'on ferait si, au lieu de la révolution *démagogique*, c'était la révolution *couronnée* qui marchât contre les États de l'Église. Il est manifeste que ces réticences, en laissant le champ libre à mille conjectures plus ou moins sombres, n'étaient pas faites pour porter dans les cœurs une sérénité sans nuages.

Au fond, cette lettre n'était que l'exacte traduction d'un acte plus solennel qui l'avait précédée de quelques heures : c'était la proclamation impériale du 3 mai 1859. On y lisait : « Nous n'allons pas en Italie fomenter le *désordre*, ni ébranler le *pouvoir* du Saint-Père que nous avons replacé sur son trône, mais le soustraire à la pression étrangère qui s'appesantit sur toute la Péninsule, contribuer à y *fonder l'ordre* sur des *intérêts légitimes satisfaits*. » Quelles énigmes formidables sous chacune de ces paroles ! Qu'entend-on par ce *désordre*? Quel est ce *pouvoir* qu'on ne doit pas ébranler et jusqu'où prétend-on conserver les domaines qui lui sont soumis? Comment doit-on le soustraire à la *pression* qui *s'appesantit sur toute la Péninsule*? Quel *ordre* se propose-t-on de *fonder*? Quels sont ces *intérêts légitimes* qu'on s'apprête à *satisfaire*? Hélas! ici toutes les espérances sont possibles; mais en même temps toutes les appréhensions sont autorisées.

IV

Quatrième fait. Malgré toutes nos promesses, malgré les préliminaires de Villafranca et les stipulations de Zurich, malgré les conseils adressés au cabinet de Turin, les Légations sont envahies par les armes piémontaises. Rome proteste, un Congrès doit, dit-

on, s'assembler pour juger les faits accomplis et les réclamations du Saint-Siège qui les condamnent. Mais alors paraît brusquement une brochure mystérieuse et devenue célèbre ; les rois s'en émeuvent comme les peuples. Ils refusent de se réunir. Ses contre-coups politiques sont aussi funestes que ses combinaisons sont dérisoires et ses doctrines inacceptables ; l'Angleterre elle-même, après cent autres voix qui l'avaient proclamé, l'a reconnu par la bouche de ce Ministre qui disait naguère : « Nous ne pouvons pas oublier que la brochure *le Pape et le Congrès* a fait perdre au Pape la moitié de ses domaines et a empêché la réunion d'un Congrès (1). » Une grande pénétration ne fut pas nécessaire aux Évêques pour deviner les désastres qu'enfanterait ce libelle, et l'on ne peut avoir aucune peine à concevoir la peine qu'ils firent alors éclater.

Rome flétrit la brochure, et c'était son droit. Aussitôt le *Moniteur* nous apprend qu'une lettre *impériale*, datée du 31 décembre 1859, avait parlé à peu près dans le même sens au Saint-Père. Par elle nous étions rejetés bien loin du point de départ. Au début, M. le Ministre des Cultes avait dit au nom de son maître : « L'Empereur veut que le Chef suprême de l'Église soit respecté dans *tous ses droits* de souverain temporel. » Les mots essentiels, à vrai dire, ont ici quelque chose de vague ; mais enfin la résolution générale est bonne et vivement énoncée. Après Villafranca cette énergie se tempère. De Dezenzano l'Empereur lui-même écrit au Saint-Père pour le prier d'accorder aux Romagnes une *administration séparée avec un gouvernement laïque* (2). Enfin, quelques mois plus tard, le 31 décembre, le même souverain réclame un sacrifice plus radical encore et conjure Pie IX de *faire l'abandon définitif des provinces révoltées*, en les confiant à Victor-Emmanuel comme son *vicaire*. Il est vrai que dans cette combinaison ses droits de Suzerain auraient été reconnus sur le papier ; mais il n'en aurait pas moins eu pour *vicaire* un Prince qui avait été son spoliateur et qu'il avait lui-même excommunié ; mais il n'en aurait pas moins cessé d'être Roi par la vertu de son abnégation, consacrant le double fait de la rébellion

(1) Lord John Russell à lord Cowley, 24 décembre 1860.

(2) 14 juillet 1859.

populaire et de l'invasion piémontaise. Certes, pour trouver dans ces affaiblissements successifs de langage et de conduite, des signes rassurants et des raisons de se réjouir, il aurait fallu avoir une singulière intrépidité de confiance ! Aussi un ministre piémontais, celui dont l'habileté fatale a préparé tous les bouleversements de l'Italie, n'a-t-il pas craint de dire, en parlant de la lettre impériale : « Ce n'est pas là une simple lettre, c'est la manifestation d'un *grand principe*. Dans cette lettre, le Souverain d'une grande nation catholique déclare que le Pouvoir temporel du Pape n'est pas *sacré*. Cette lettre a pour nous *une importance égale à celle de la délivrance de Venise* (1). »

Cinquième fait. En présence des émotions causées par la brochure et la lettre impériale, M. le Ministre des Cultes crut devoir prendre la parole afin d'apaiser des alarmes qu'il prétendait mal fondées. C'était dans une réunion générale des associations polytechnique et philotechnique. Et que dit-il ? Frappé de l'impression qu'avait faite sur l'esprit public la différence remarquée entre le langage du gouvernement et ses actes vis-à-vis de Rome, il crut devoir l'expliquer par ces mots : « La force d'événements imprévus peut contraindre les plus loyales intentions à se modifier elles-mêmes (2). » En lisant ce passage nous ne pûmes nous défendre d'un frisson de terreur. Déclarer officiellement à la face du monde que les intentions du gouvernement vis-à-vis du Saint-Siège s'étaient *modifiées* par la *force d'événements imprévus*, c'était ouvrir carrière aux plus sinistres suppositions. Puisque la main de la France avait cru devoir faiblir, puisqu'elle avait laissé passer le flot de la conquête et de l'usurpation, où s'arrêteraient les vagues devenues libres ? Et ne se hâteraient-elles pas d'engloutir toutes les possessions pontificales et la souveraineté même du Saint-Père ?

V

Sixième fait. L'Encyclique du 19 janvier 1860 est lancée dans le monde. Tous les vrais catholiques applaudissent à ce coup de fou-

(1) M. de Cavour, 26 mai 1860.

(2) Discours de M. Rouland, *Moniteur* du 23 janvier 1860.

dre frappant des fronts coupables. Mais bientôt S. E. le Ministre des affaires étrangères, M. Thouvenel écrit à M. le duc de Gramont pour blâmer l'acte pontifical, et voici comment il conclut sa dépêche. « Si le Saint-Siège se décidait enfin à quitter la *région religieuse* où la question n'est pas réellement placée pour revenir sur le terrain des *intérêts temporels, seuls engagés dans le débat*, peut-être apporterait-il, quoique bien tard, un changement favorable à sa cause (1). » Dans une circulaire antérieure de quelques jours et s'adressant à tous les agents diplomatiques de l'Empereur, M. le Ministre exprimait le même jugement et dans des termes plus précis encore : « Je n'hésite pas à le dire, la Cour de Rome n'a pas été bien inspirée en essayant d'établir, ainsi que le fait l'Encyclique, une sorte de connexité indissoluble *entre deux ordres d'intérêts* qui ne sauraient être *mêlés et confondus sans danger*. Dans les premiers âges de l'Église, alors que les tendances de la civilisation étaient *théocratiques*, cette confusion était naturelle et possible ; elle était sans peine acceptée par tout le monde, parce qu'elle répondait à l'état des esprits et des consciences. Il me sera permis de dire que de nos jours, par suite *d'un progrès que le Gouvernement de l'Empereur ne saurait considérer autrement que comme un bienfait réciproque*, la *séparation s'est accomplie entre les deux domaines de l'ordre religieux et de l'ordre politique et civil*. Le Saint-Siège ne s'est donc pas moins *mis en désaccord avec l'esprit général de l'époque qu'avec les règles internationales*, en faisant appel aux consciences, au nom de la foi, pour un intérêt qui, à le bien prendre, est *simplement temporel* (2). » Ces paroles sont affligeantes. Elles accusent formellement le Souverain-Pontife de ne pas connaître la théologie ; d'ignorer les limites de sa puissance spirituelle ; de confondre, sans s'en douter, deux *ordres d'intérêts séparés* entre eux par des abîmes. Et c'est un Ministre de France qui tient ce langage ! Et c'est un catholique sincère sans doute, mais simple laïque, qui ose ainsi censurer et enseigner le Vicaire de Jésus-Christ, le Docteur des docteurs, le Maître souverain des pasteurs et des fidèles ? Evidemment il faut être aveuglé

(1) Dépêche du 12 février 1860.

(2) Dépêche du 8 février 1860.

par l'influence des vieux partis pour trouver ce blâme étrange !

Septième fait. A son tour, M. le Ministre des Cultes adresse à l'Épiscopat français, sous la date du 17 février 1860, une longue circulaire, non plus pour dissiper ses alarmes, non plus pour lui dire avec autorité que l'Empereur veut que le Saint-Père soit respecté dans tous ses droits de souverain temporel, mais plutôt pour lui dicter un jugement sur les faits accomplis dans les Romagnes. Cette lettre commence par rappeler la pragmatique de saint Louis, dont l'authenticité devient de jour en jour plus douteuse, et certaines libertés gallicanes que l'Église de France a toujours énergiquement répudiées. Elle ajoute qu'on demande au Pape qu'il veuille bien, en sa qualité de souverain d'un État italien, envisager les événements comme la Providence elle-même les laisse se dérouler dans la longue histoire de l'humanité. On le conjure de faire des sacrifices matériels, s'ils sont inévitables, au repos de l'Europe et de la chrétienté. Il y avait une chose fort simple : c'était que le Piémont restituât les provinces dont il avait fait sa proie ; mais non, l'usurpateur doit garder ce qu'il a pris. C'est à la victime de se résigner. On offre, comme on le lui a toujours offert, le plus sincère concours pour les solutions possibles et les moins dommageables à ce souverain temporel (1), qui ne devait être dépouillé de rien et dont notre présence en Italie ne devait nullement contribuer à ébranler le pouvoir (2). Ainsi, M. le Ministre s'explique-t-il lui-même ; dans un discours précédent, il avait dit en termes vagues, que des événements imprévus avaient forcé les plus loyales intentions à se modifier elles-mêmes ; il nous apprend ici dans quel sens et jusqu'à quel point elles se sont modifiées : c'est seulement jusqu'à rétracter la lettre du 4 mai, si pleine de bonnes assurances. Ici nous n'avons rien à craindre ; maintenant nous devons nous attendre à tout. Là, tous les droits seraient respectés, l'Empereur en donnait sa parole ; maintenant on n'offre son concours que pour les solutions les moins dommageables au Souverain temporel. Et en se bornant à cet humble appui, si tristement éloigné de ses promesses, M. le Ministre ne cesse pas de croire qu'il

(1) Lettre de M. Rouland du 17 février 1860.

(2) Proclamation de l'Empereur au Peuple français.

est bon catholique; c'est lui-même qui nous l'atteste (1)! Mais cette conviction n'a pas empêché sa circulaire d'être pour notre piété filiale comme un coup de glaive, parce qu'elle nous arrachait jusqu'au dernier atome d'espérance. Sans doute, *l'influence des vieux partis* nous aveuglait.

Huitième fait. Dans la douleur de voir le Souverain-Pontife abandonné en même temps que dépouillé, nous présumions qu'une dernière consolation nous serait laissée, celle de pouvoir aller sans entraves au secours de sa détresse. C'était une erreur ajoutée à l'amertume de nos précédents mécomptes. Une nouvelle lettre de M. le Ministre des Cultes ne tarda pas à nous en convaincre. Le 5 mai, il nous faisait la communication suivante : « Le Pape s'est déterminé à contracter un emprunt et il désire le négocier en France. Le gouvernement de S. M. I. s'empressera d'accorder au Saint-Siège, en cette occurrence, les autorisations et les facilités que nos lois permettent d'octroyer aux Puissances amies qui les réclament. Mais il importe que cet emprunt garde son caractère financier : *car il est l'acte d'un Souverain étranger s'adressant, du consentement de l'Empereur, aux ressources de la France, par des considérations et pour des besoins temporels... Les Évêques et le Clergé ne sauraient être, comme personnes publiques, organisateurs, agents ou intermédiaires d'une mesure exclusivement politique et séculière* (2). » Voilà pour l'emprunt.

Voici pour le denier de Saint-Pierre : « Que les citoyens donnent librement et individuellement, c'est leur droit. Mais *les adhésions ne peuvent être ni provoquées, ni organisées* comme s'il s'agissait d'une dette ou d'une contribution nationale. *Nul n'a le pouvoir de ressusciter, dans notre pays, sous une forme publique et presque administrative, les anciens tributs ou collectes qui rappelleraient des prétentions et des usages abolis par le temps et la législation* (3). » Nous nous garderions bien de faire aucun commentaire sur cette double défense. Rien n'est lumineux, je dirai même accablant comme les conclu-

(1) Lettre du 17 février, p. 5.

(2) Lettre de M. Rouland, 5 mai 1860.

(3) Lettre de M. Rouland, 5 mai 1860.

sions qu'il est permis d'en tirer. Mais qui sait si, en les indiquant, au lieu d'être dans la logique, nous ne serions pas sous l'*influence inaperçue et fatale des anciens partis*?

VI

Neuvième fait. Nous nous souvenons peu de ce qu'a fait M. le Ministre de la Justice ; mais M. le Ministre de l'Intérieur, aujourd'hui sans portefeuille, crut devoir prendre un jour des mesures pour défendre la patrie menacée par nos gémissements sur les spoliations et les angoisses du Saint-Père. Tout le monde connaît la circulaire qu'il adressa aux fonctionnaires relevant de sa juridiction. Tout le monde connaît aussi le zèle ardent avec lequel la plupart des Préfets de l'Empire ont rempli les instructions qu'ils avaient reçues. On a vu dans les provinces les prédications épiées par les commissaires de police et très-souvent rapportées par eux d'une manière infidèle ; nous n'en parlons qu'avec un sentiment profond d'indulgence ; pouvaient-ils faire mieux ? Certaines lettres pastorales ont été, non pas saisies, mais arrêtées dans les bureaux de poste, et quelques-unes des nôtres ont eu cette gloire. Les pétitions même les plus constitutionnelles ont été entravées, avant d'être bafouées par d'illustres orateurs ; les adresses même les plus inoffensives ont été poursuivies. D'honorables fonctionnaires qui les avaient signées, non comme fonctionnaires, mais comme simples catholiques, ont été dénoncés et, momentanément au moins, menacés dans leur position. Quelques maires irréprochables, et nous en connaissons, ont été destitués, parce qu'ils avaient refusé d'afficher je ne sais quel numéro du *Moniteur des Communes*, où se trouvait une lettre d'un soi-disant ecclésiastique contre le pouvoir temporel du Saint-Siège (1). Il est possible qu'au fond de toutes ces rigueurs,

(1) N° du jeudi 16 février 1860, ayant pour titre :

N° 7, *Ministère de l'Intérieur*, 9^e année.

MONITEUR DES COMMUNES.

Cette feuille contient deux pièces :

1^o La lettre de M. Thouvenel aux agents diplomatiques de l'Empereur sur ou plutôt contre l'Encyclique ;

il y eût de la bienveillance pour le Saint-Père. Mais nous avouerons en toute franchise que nous avons eu beaucoup de peine à l'y découvrir ; tant il est vrai que *l'influence des vieux partis* met un bandeau de plomb sur les yeux de ceux dont elle a fait des dupes !

Dixième fait. N'a-t-on pas permis au théâtre de vouer le gouvernement pontifical aux risées ou aux sacrilèges indignations du parterre, dans une pièce devenue fameuse parce qu'elle était l'ignoble parodie et la criminelle censure d'un fait que nul théologien laïque n'avait le droit de juger ? N'a-t-on pas également laissé toute latitude, soit aux journaux officieux, soit à ceux dont la bannière est celle d'une impiété flagrante, pour insulter Pie IX et son Gouvernement dans les termes les plus indignes, je devrais dire les plus monstrueux ? Ils ont reçu des communiqués, mais très-contenus ; ils ont eu des avertissements, mais bien rares. Des suppressions ? On aurait peine à dire s'ils en ont subi. Les feuilles catholiques et vouées à la défense du Saint-Père ont eu d'autres destinées. Communiqués, avertissements, suppressions, toutes les rigueurs leur ont été prodiguées avec la plus libérale opulence. Et l'on ne peut pas dire qu'on poursuivait toujours en elles l'esprit et les intrigues des *vieux partis*. L'*Univers* s'était porté avec éclat pour le partisan de l'Empereur et de l'Empire ; son rédacteur en chef avait poussé ce genre de zèle si loin, qu'il avait vu, à cette occasion, d'anciennes amitiés se changer en hostilités douloureuses. Ce qu'on a frappé dans sa plume et dans son œuvre, ce n'est pas l'homme

20 La lettre d'un ECCLÉSIASTIQUE à un de ses compatriotes sur les affaires de Rome.

Voici les réflexions dont le *Moniteur DES COMMUNES* fait précéder cette dernière pièce :

« Cette lettre n'a pas la prétention de proposer une solution politique. Elle est d'un *catholique* qui répond à des *inquiétudes catholiques*. Quant aux intérêts temporels, si graves et si importants, elle ne veut pas les aborder ; ils sont d'un ordre différent et qui appartient aux puissances de ce monde. C'est à ces puissances à les régler. L'auteur veut donc se dégager de toutes les considérations politiques et se met en face de la loi de l'Évangile et du catholicisme. L'autorité spirituelle du Pape est la base de la religion catholique. A quelles conditions cette autorité peut-elle être assurée de son empire ? Telle est la seule question à laquelle veut répondre, pour rassurer les cœurs vraiment religieux, le vénérable ecclésiastique dont nous reproduisons ici la lettre. »

Voilà un ecclésiastique admirable ! Il est *indépendant* !

politique, c'est le défenseur de Rome, et cela parce qu'il *troublait les consciences* des pieux lecteurs du *Constitutionnel*, du *Journal des Débats*, du *Siècle*, de l'*Opinion nationale* ; et cela encore parce qu'il combattait certaines traditions gallicanes *approuvées par de grands évêques* qui les avaient constamment réprochées. En parlant ainsi, nous sommes d'autant plus impartial que ce journal religieux n'a jamais été notre drapeau. Nous avons cru à la droiture de ses intentions ; nous avons admiré plus d'une fois son talent ; en plusieurs circonstances, nous avons applaudi à son courage. Mais sur certains points nous n'avons jamais partagé ses doctrines, et l'amertume de son langage nous a souvent contristé. Malgré ces nuances qui nous séparaient de lui, nous n'avons pu que gémir de sa suppression dans un temps où la vaillante épée de celui qui en faisait la gloire pouvait être si utile au Saint-Père, attaqué d'ailleurs dans la presse par tant de poignards parricides.

VII

Onzième suite. Les Évêques devaient avoir aussi leur tour. Il fut interdit aux journaux de reproduire dans leurs colonnes ceux de nos Mandements qui touchaient à la question Romaine. On prétendit, à la vérité, que cette défense s'était inspirée d'un sentiment de respect pour les actes de l'Épiscopat qui ne devaient pas être livrés en proie à la discussion de la presse toujours orageuse et souvent insultante. Mais, quoi qu'il en fût de ce motif dont la valeur était contestable, même en admettant qu'il fût sincère, la mesure elle-même n'en était pas moins désastreuse pour la cause pontificale. Grâce au silence qui nous était imposé, les journaux impies pouvaient faire circuler partout leurs calomnies et leurs haines contre Rome, et les voix les plus autorisées à la défendre ne pouvaient se faire entendre que dans un cercle limité.

Un peu de liberté venait pourtant de nous être rendue. Tout à coup éclate la circulaire du 10 novembre qui, d'une part, condamne nos Lettres pastorales au dépôt et au timbre, et, d'autre part, les soumet au jugement de nos imprimeurs. Ceux-ci doivent

exactement discerner entre les Mandements politiques et les Mandements religieux, et suivre, pour les uns et les autres, une conduite différente, sous peine de se voir atteints par des pénalités sévères qui pourraient aller jusqu'à la suppression de leur brevet. Une telle situation compromettait à la fois l'indépendance et la dignité de l'Épiscopat. Des réclamations s'élevèrent ; et le 2 janvier 1861, M. le Ministre des Cultes cherchait à tempérer l'abaissement et la servitude auxquels on nous avait condamnés. La position qu'il nous a faite est moins grave que celle que nous avait créée la circulaire du 10 novembre, mais elle est loin de nous offrir toute la liberté désirable. Avec les termes dont on s'est servi, les anciennes immunités peuvent nous rester acquises, s'il plaît au Gouvernement d'être facile ; mais avec le même texte on peut tout étouffer, s'il plaît jamais au Pouvoir de gêner la circulation de nos Lettres pastorales.

VIII

Douzième fait. C'est l'évidente futilité des reproches que la piété filiale des catholiques *sincères et indépendants* s'obstine à faire au Saint-Siège. On reproche à Pie IX d'être Autrichien, comme si les Autrichiens à leur tour ne l'accusaient pas d'être Français ! On lui reproche de contrarier le vœu national, comme si le vœu national s'était jamais nettement exprimé dans la Péninsule ! Comme si tout ce qu'a fait le Piémont, depuis les victoires que nous avons remportées pour lui, n'avait pas été simplement révolutionnaire au lieu d'être national ! On lui reproche d'être ingrat, comme si la reconnaissance consistait à croire, quoi qu'il en soit, à l'infaillibilité de tous ceux qui nous donnent des conseils ! On lui reproche d'être entêté, comme si c'était de l'entêtement que d'avoir un sens moral et politique inaccessible à l'action du sophisme et supérieur à la raison de ceux dont on subit le blâme ! On lui reproche d'avoir refusé des réformes, comme si jamais il les avait refusées en principe ! Comme si, en fait, il n'en avait pas déjà réalisé un certain nombre ! Comme si, avant d'accomplir le reste, il avait demandé

autre chose que des garanties et des ajournements impérieusement exigés par sa double dignité de Pontife et de Souverain ! On lui reproche, enfin, d'être détesté par ses peuples, comme si l'on n'avait pas pris pour ses peuples tout entiers quelques misérables intriguants qui se sont jetés dans le parti piémontais, par ambition ou par impiété, et dont l'orgueil se flatte de représenter l'opinion d'un pays qu'ils déshonorent et qui les renie ! Rien de plus misérable que ces griefs. Il en est même qui sont un honneur pour le Saint-Siège ; la censure qui les lui oppose contient en définitive un éloge. C'est ce que les Evêques ont prouvé surabondamment ; c'est ce que Rome a démontré avec plus d'éclat elle-même. Mais on ne tient aucun compte de ces réfutations, si décisives qu'elles puissent être. On reprend chaque jour les mêmes accusations, dans les mêmes termes et avec la même assurance ; et si nous ne voulons pas, en dépit des raisonnements péremptoires par lesquels nous en avons constaté l'injustice ou la faiblesse, reconnaître qu'elles sont fondées, il faudra bien expliquer notre aveuglement par l'*influence des anciens partis*.

Les motifs dont on se sert pour encourager le Gouvernement à laisser tout faire contre Rome, ont autant de frivolité qu'il existe d'injustice dans les reproches adressés à Rome même. On prétend que, né du suffrage universel, le Gouvernement ne peut le condamner en Italie, ce serait renier son origine ; comme si dans la Péninsule on avait fait un appel libre et sérieux au vote populaire ! On ajoute qu'il faut respecter le grand principe de la non-intervention : comme si, dans ses applications, ce principe n'admettait pas une certaine mobilité ! Comme si, dans les faits accomplis, le Piémont et l'Angleterre ne s'en étaient pas moqués ! Comme si nous-mêmes, intervenus glorieusement en Crimée et en Syrie, nous ne faisons pas encore à Rome de bonne et filiale intervention ! Si nous allions au delà des limites où nous avons cru devoir nous renfermer, on serait d'autant moins admis à se plaindre, qu'en restituant au Saint-Père la plénitude de ses droits, nous vengerions et les intérêts de la France et ceux de toutes les nations catholiques, indignement compromis par les usurpations piémontaises. On

parle, enfin, des principes de 89 ; comme si ces principes ne renfermaient pas avec la morale des contacts de doctrine dont le Pape après tout est le seul juge ! Comme si, d'un autre côté, le culte de ces principes pouvait être la consécration du vol, de l'assassinat et de l'impiété commis en grand !

Treizième fait. Dans les discours et les écrits relatifs à la question italienne, on a parlé de Rome et de Turin. Et comme l'on s'est montré moins sévère pour Turin que pour Rome ! Que n'avait pas fait le gouvernement impérial pour le gouvernement piémontais ? Et le gouvernement piémontais, à son tour, quelle déférence a-t-il témoignée pour le gouvernement impérial dont il avait tant reçu ? La France lui avait conseillé de ne pas prendre les Légations, il s'en est emparé. La France l'avait dissuadé d'envahir les Marches et l'Ombrie, il s'y est établi en maître. La France l'avait détourné non-seulement de l'occupation temporaire, mais surtout de l'annexion des provinces pontificales, et l'on sait que les annexions sont depuis longtemps un crime consommé. On sait également dans quelles conditions le Piémont s'est ainsi joué de Rome et de la France. On se rappelle les proclamations sauvages de Fanti et Cialdini, dignes commentaires de celle par laquelle le roi devait envoyer ses troupes à de nouvelles spoliations, dignes préludes des ordres du jour barbares par lesquels Pinelli devait épouvanter les Abruzzes. On se souvient de l'horrible bombardement d'Ancône et de l'effroyable boucherie de Castelfidardo. On se souvient, enfin, de toutes les atrocités et de toutes les confiscations commises contre les personnes et les biens du clergé séculier et des ordres religieux. Tout cela s'est accompli malgré la France, qui, enfin, lasse de tant d'inconvenance, d'ingratitude et de forfaits, a rappelé son ambassadeur, sans rompre néanmoins toute relation diplomatique avec le gouvernement de Turin. Et comment les organes accrédités du Pouvoir ont-ils jugé cette conduite ? En quel langage l'ont-ils appréciée ? Ils se sont étudiés, autant que possible, à n'en rien dire ; et quand ils ont été contraints d'en parler, ils l'ont fait avec une modération tellement indulgente qu'ils ne semblent jamais placer les torts les plus graves du côté de Turin. Le grand coupable,

c'est Pie IX. Lui n'a commis aucun acte d'agression; il n'a pris aucune portion de territoire qui ne lui appartenait pas; il n'a tendu aucun guet-à-pens aux armées piémontaises pour les égorger à la manière des anthropophages. Il a toujours été victime, et jamais usurpateur ni bourreau. N'importe; parce qu'il n'a pas voulu sanctionner le démembrement de ses États, parce qu'il a cru devoir différer des réformes inopportunes, parce qu'il a trouvé bon de demeurer fidèle à ses serments, on l'a traité plus sévèrement que s'il avait accumulé sur sa tête les ignominies sans exemple par lesquelles le roi de Piémont a déshonoré son sceptre et sa mémoire. Si les choses vont mal en Italie, on ne doit s'en prendre qu'à l'indomptable obstination du Vatican.

IX

Voilà, N. T.-C. C., les différentes phases par lesquelles nous avons passé; voilà les fluctuations dont nous avons été témoins; voilà les épreuves diverses auxquelles nous avons vu tour à tour Rome condamnée, et l'Épiscopat français lui-même soumis à l'occasion de Rome. Ce ne sont pas là des chimères, ce sont des faits réels, authentiques, incontestables, et certes qui ne comprend que, par eux-mêmes, par les circonstances dont ils se composaient, par leur contre-coup naturel, indépendamment de toute interprétation dictée par l'*esprit de parti*, ils devaient affliger toutes les âmes catholiques, mais surtout l'âme des Evêques?

Oui, nos douleurs n'ont été que trop légitimes et nos gémissements que trop justifiés. Si les choses continuent à marcher du même train, nous aussi nous devons faire retentir le monde des mêmes accents d'inquiétude et de tristesse. On dira que nous produisons de l'agitation dans le pays; mais cette injuste accusation ne fera ni cesser nos larmes ni hésiter notre conscience. En défendant les droits du Saint-Siège, nous ne faisons point un acte de factieux; en apprenant aux fidèles à faire des vœux pour que ces droits sacrés soient maintenus, nous ne poussons pas les peuples à la révolte. Les Evêques ont annoncé beaucoup de révolutions, ils n'en ont fait

aucune. En ce moment même où tant de voix nous accusent, Nous rendons service à tous les trônes. Tous les trônes ont intérêt à ce que celui du Saint-Père ne soit pas ébranlé. Cette royauté sainte qui siège au Vatican est la plus auguste qui soit sur la terre. Représentation suprême de l'autorité dans le monde, elle couvre et protège toutes les autres autorités. Si vous permettez qu'on la mutilé ou qu'on la renverse, il n'y a rien de sacré ni de solide en Europe. Vous ouvrez logiquement passage à la révolution; elle marchera contre Rome à la suite d'une bannière royale; elle en reviendra pour marcher contre les rois eux-mêmes à la suite du drapeau rouge. Elle ne prend plus la peine de déguiser cette espérance. Ce qui s'est fait en Italie contre le Saint-Siège la remplit de joie, parce que c'est déjà pour elle un succès; elle pousse de tous ses efforts à la consommation de l'iniquité, parce qu'elle regarde cet excès comme devant être pour elle le signal d'un complet triomphe, et elle aura peut-être raison. Si ce malheur arrive, nous n'en serons peut-être pas les dernières victimes. Mais au moins nous aurons le droit d'en renvoyer à d'autres la responsabilité formidable, et pas un gouvernement ne pourra nous accuser d'avoir été les préparateurs de sa ruine. Par nos actes publics nous avons, dans la seule et grande cause de Rome, soutenu la cause de tous les pouvoirs; nous avons appris aux peuples à respecter le droit, la justice, la morale, la propriété, la souveraineté, surtout quand elle a reçu la consécration des siècles. Nous avons conseillé aux gouvernements de ne pas considérer la politique comme réglée par d'autres lois que celles de l'Évangile, et de bien se persuader que sortir de cette doctrine c'est se précipiter vers des désastres. En agissant ainsi, l'on n'est ni ingrat ni séditieux, on se montre seulement dévoué. On ne provoque pas des secousses, on les prévient. On ne déchaîne pas des tempêtes, on signale des écueils; et si le navire doit faire naufrage, à qui les passagers pourront-ils imputer cette catastrophe? Assurément ce ne sera pas au phare qui leur aura fait connaître la route suivie par leur imprévoyance.

Donné à Nîmes, en notre Palais Episcopal, sous notre seing, le

sceau de nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de notre Évêché, le vingt-deux mars mil huit cent soixante-un, fête de la Compassion de la sainte Vierge, auguste symbole des angoisses qu'éprouve en ce moment l'Église, à l'aspect de son Chef crucifié sur un autre Calvaire.

LETTRE PASTORALE

SUR CETTE QUESTION :

Saint Bernard a-t-il combattu ou désapprouvé le Pouvoir temporel des Papes ?

ERREURS HISTORIQUES DE M. LE SÉNATEUR BONJEAN

Une main mystérieuse, Nos Très-Chers Coopérateurs, vient, nous le savons, d'adresser à plusieurs d'entre vous un discours prononcé récemment dans le Sénat par un membre de cette auguste assemblée (1). Cette harangue, qui ne manque pas d'un certain mérite d'habileté, se distingue surtout par celui d'une hardiesse étrange. Vous aviez cru, comme nous, dans votre simplicité, que, de Charlemagne jusqu'à nos jours, les représentants et les organes les plus autorisés de la vraie Tradition catholique avaient été toujours les partisans et, dans l'occasion, les apologistes et les vengeurs du pouvoir temporel du Saint-Siège. Comme nous en particulier, vous vous étiez nourris de la lecture de saint Bernard, parce qu'entre les Pères il n'en est aucun dont les écrits répondent mieux aux idées comme aux besoins de notre diocèse ou de notre temps. Et vous aviez supposé, j'en suis convaincu, que l'illustre abbé de Clairvaux avait été l'ami, comme fait et comme principe, de ce gouvernement pontifical auquel il avait rendu les services les plus éclatants. Une soudaine révélation se charge aujourd'hui de nous apprendre que nous étions dans l'erreur; et ce rayon qui doit dissiper nos ténèbres n'émane ni du Vatican ni de l'Episcopat

(1) Discours de M. Bonjean au Sénat. — Séance du vendredi 28 février. — *Moniteur du 1^{er} mars 1862*. — Édition in-8° imprimée chez Lahure, Paris, et accompagnée de notes.

maintenant déshérités des lumières de l'Esprit-Saint; nous en sommes redevables aux découvertes d'un théologien laïque. Il faut désormais le tenir pour établi: Cet illustre Docteur, *le plus grand homme d'Eglise et aussi le plus grand homme d'Etat du XII^e siècle, ce puissant esprit qui, déclinant pour lui-même les honneurs de la Papauté, ne cessa de diriger les Papes et les Conciles, combattit les hérésies, concilia les schismes, apaisa les querelles entre la Papauté et les Princes, prêcha la seconde croisade; celui qui est justement considéré comme le dernier, mais non comme le moins grand des Pères de l'Eglise,* saint Bernard déclare *la puissance temporelle inutile à l'accomplissement de la mission apostolique des Pontifes Romains, rappelle la doctrine des deux glaives,* sans doute pour que la Papauté n'oublie pas qu'elle n'en a reçu qu'un, expose des considérations ou donne des conseils d'où l'on peut conclure *que le pouvoir temporel est plus nuisible qu'utile, soit à l'indépendance du Saint-Siège, soit au développement dans le monde des principes catholiques,* tient, en un mot, vis-à-vis d'Eugène III, un langage *tellement austère que les modernes défenseurs de la Papauté traiteraient certainement de révolutionnaire, de Mazzinien, de faux catholique tout au moins* quiconque se permettrait d'en faire usage vis-à-vis de Pie IX et de son gouvernement (1).

Si de pareilles allégations n'avaient eu d'autre publicité que celle du *Moniteur* et des diverses feuilles qui les ont répétées dans le pays, nous nous serions peut-être abstenu de les discuter et de les confondre. Mais puisque, imprimées à part, on vous les a fait parvenir une fois de plus sous la forme de brochure, afin que vous puissiez les méditer à loisir et vous en pénétrer tout à l'aise, il y a là une tentative de séduction qui nous commande d'intervenir. Ce n'est pas, certes, que nous ayons la moindre inquiétude sur votre immutabilité dans les saines doctrines. Les sophismes d'autres discours n'ont rien pu pour vous ébranler; la fausse érudition de celui-ci ne le fera pas davantage; elle se brisera contre la solidité de votre savoir comme les premiers ont échoué contre la fermeté de votre bon sens. Mais il importe de prouver que les

(1) Discours de M. Bonjean, in-8°, p. 9, 14, 15.

sentinelles du camp ne sont pas endormies. Il n'importe pas moins de démontrer hautement qu'on fait à saint Bernard une injure solennelle ; qu'au lieu d'avoir été l'agresseur du pouvoir temporel des Papes, il en fut au contraire le défenseur ardent et parfois l'innexorable vengeur ; et qu'ainsi ses principes, bien loin de condamner, sur cette grave question, les enseignements et la conduite de Rome et de l'Épiscopat contemporains, en ont fait, six siècles d'avance, la plus complète justification. Nous verrons par là ce que vaut la sagesse des brebis quand elles se mêlent de donner des leçons aux pasteurs. La bonne foi peut en être l'excuse ; mais l'évidence et la confusion de l'erreur en sont le châtement.

I

Voici donc les révélations faites par l'orateur :

« Le Pape Eugène, dit-on, venait d'être chassé de Rome par Arnaud de Brescia ; errant en Italie, il se demandait quels devoirs lui étaient imposés comme Pape à l'égard des Romains révoltés. Saint Bernard répond par un traité *ex professo* sur les devoirs des Papes, et il envoie ce traité à l'auguste fugitif, de 1149 à 1151 (1). »

Cet exposé, sans doute à l'insu de celui qui l'a fait, n'est qu'un déplorable travestissement de l'histoire.

De combien de parties se compose le traité de la *Considération* ?

De *trois*, répond celui qui se propose de confondre la fermeté de Pie IX par les conseils de saint Bernard (2). Il n'y a qu'un malheur : c'est qu'au lieu de *trois* on en compte *quatre* ou *cinq*. Si vous prenez la division par livres, il y en a *cinq*. Si vous prenez la division par ordre de matières, il y en a *quatre* indiquées nettement par saint Bernard : ce qui tient au Pape lui-même, ce qui est au-dessous de lui, ce qui est autour de lui, ce qui est au-dessus de lui (3). Ce n'est là sans doute qu'une erreur matérielle ; mais toute

(1) *Moniteur*, 1^{er} mars 1862. Édit. in 8°, p. 11, 12.

(2) Discours de M. Bonjean, in-8° p. 12.

(3) Te, quæ sub te, quæ circa te, quæ supra te sunt. S. Bernard., *De Consil.*, lib. II, c. III.

erreur a son importance, quand on s'estime en droit de donner des leçons au Pape et aux évêques.

Autre question. Eugène était-il *fugitif*, lorsque saint Bernard lui envoya son ouvrage de la *Considération* ?

Non, ce pontife quitta Rome une première fois en 1143, peu de jours après son sacre ; les agitations suscitées par Arnaud de Brescia et par quelques prétentions du Sénat le contraignirent à fuir. Mais il rentra la même année et les Romains le reçurent en triomphe. Quand il s'éloigna de Rome pour la seconde fois, c'était en 1147. Pendant cette absence, il présida successivement trois conciles à Paris, à Reims, à Trèves. On le vit ensuite apparaître à Clairvaux, et assister plus tard à un chapitre général des abbés de son ancien ordre réunis à Cîteaux. Il reprit après cela le chemin de Rome en 1148 ; et il y était déjà depuis près d'un an, si ce n'est pas davantage, lorsque le premier livre de la *Considération* lui fut envoyé par saint Bernard. Ainsi ce n'est pas à un *auguste fugitif* que cet ouvrage fut adressé. C'est à un Pontife redevenu roi sans contestation, et gouvernant Rome au sein de Rome même.

Troisième question. A quelle date faut-il rattacher l'apparition des livres dont se compose le traité de la *Considération* ?

De 1149, nous dit-on, à 1151. Erreur. Le premier et le second livre ont été composés, il est vrai, de l'une à l'autre de ces deux dates. Mais le troisième ne fut écrit, au témoignage des historiens, qu'en 1152. Il en fut de même du quatrième et du cinquième. Ce n'est qu'un an d'écart ; mais un an c'est beaucoup sur un intervalle de trois ans.

Quatrième question. Le Pape Eugène a-t-il provoqué par une demande l'ouvrage de saint Bernard ?

On l'affirme. Mais rien ne le prouve. Le début même du prologue semble établir le contraire et présenter cet écrit comme une inspiration spontanée et personnelle du saint religieux. « Une pensée me vient à l'esprit, dit-il c'est, ô vénéré Pontife, de vous adresser quelques pages qui vous édifient, vous réjouissent ou vous consolent (1). » Et quelques lignes plus bas il ajoute : « La charité

(1) *Subit animum dictare aliquid quod te, Papa Beatissime Eugeni, vel edillet, vel delectet, vel consoletur. — De Consid. Lib. 1, Prolog.*

ne s'éteint pas. Pour moi, je l'avoue avec vérité, je suis déchargé vis-à-vis de vous des devoirs d'une mère, mais je n'en ai pas abdiqué l'amour. Autrefois vous teniez à mes entrailles, vous n'en serez pas facilement détaché. Montez aux cieux, descendez dans les abîmes, vous ne m'échapperez pas, je vous suivrai partout où vous irez. Je vous aimai quand vous étiez pauvre ; je vous aimerai encore à présent que vous êtes le père des pauvres et des riches (1). » Toutes ces paroles autorisent manifestement à croire qu'en prenant la plume, saint Bernard a cédé plutôt à l'élan de son cœur qu'aux invitations de son ancien disciple.

Cinquième question. En admettant qu'Eugène III ait demandé cet ouvrage à son maître, l'a-t-il demandé comme règle de la conduite à tenir à l'égard des Romains révoltés ?

A l'égard des *Romains révoltés* ? Non. Les Romains à cette époque étaient inquiets, turbulents comme toujours ; mais ils n'étaient plus révoltés. Ainsi le Pape n'avait pas besoin d'apprendre les moyens de les réduire ; il lui fallait plutôt des conseils pour apprendre à les gouverner.

Du reste, il ne s'agit pas de cela dans la pensée fondamentale de la *Considération*. Ce n'est ni un manuel, ni un directoire politique ; c'est un traité de vie spirituelle. Dès que Bernard de Pise fut devenu Eugène III, dès que de l'administration du monastère de Saint-Anastase il eut passé au gouvernement général de l'Église saint Bernard trembla que cette brusque et sublime élévation ne fût un écueil pour la perfection du religieux transfiguré si rapidement en Pontife. Ce genre d'alarmes éclate avec énergie dans la lettre que cet illustre moine écrit aux Romains après l'élection de celui qu'il appelait autrefois son fils. « Dieu vous pardonne ce que vous avez fait, s'écrie-t-il ! Vous avez arraché un mort de la tombe pour le ramener parmi les hommes. Vous avez précipité dans la foule et les sollicitudes, un religieux qui voulait fuir les sollici-

(1) Caritas nunquam excidit ; ego, ut verum fatear, matris sum liberatus officio, sed non depredata affectu. Olim mihi invisceratus es, non tam facile erueris. Ascende in cœlos, descende in abyssos : non recedes a me, sequar quœcumque ieris. Amavi pauperem, amabo pauperum et divitum patrem. — *De Consil.*, lib. I, Prolog.

tudes et la foule. De celui qui tenait à être le dernier vous avez fait le premier, et sa seconde condition est pire que la première. Il était crucifié au monde, et par vous il est ressuscité au monde; celui qui voulait être comme enseveli dans la maison de son Dieu est devenu par votre choix le maître universel. Et pourquoi avoir ainsi confondu les desseins de ce pauvre d'esprit? N'avait-il donc quitté Pise que pour régner à Rome! Certes, je n'ai pas oublié les antiques jugements de Dieu, et quand je repasse l'Écriture, je rencontre plusieurs hommes que la volonté du Seigneur a tirés de la vie privée et même de la vie des champs pour leur confier le gouvernement de son peuple. J'aime à croire qu'il en a été de même pour Eugène, et que son élévation est le fait de la Providence divine. Malgré cela, je ne suis pas entièrement rassuré, parce que mon fils est délicat; sa vertu tendre encore est moins faite pour le maniement des choses du dehors que pour le calme et le recueillement, et il est à craindre qu'il ne porte pas dans l'exercice de son apostolat l'autorité qui lui serait nécessaire. Quelles seront la force et l'assurance d'un homme qui, soudainement arraché du secret de la contemplation et de la solitude bien-aimée du cœur, comme un enfant qui sortirait prématurément du sein de sa mère, se voit trainé à des distractions aussi nouvelles que désagréables, de même qu'un agneau est conduit à la boucherie? Si Dieu n'étend sa main pour le soutenir, il faut, hélas! qu'il succombe sous le poids inouï d'un fardeau redoutable pour les épaules des géants et même pour celles des anges (1). »

(1) *Parcat vobis Deus, quid fecistis? Sepultum hominem revocastis ad homines; fugitantem curas et turbas curis denuo implicuistis et immiscuistis turbis. Fecistis novissimum primum, et ecce novissima illius periculosiora prioribus. Crucifixus mundo per vos revixit mundo; et qui elegerat abjectus esse in domo Dei sui, ipsum vos in dominum omnium elegistis. Cur concilium inopis confudistis?.... Num ideo Pisanam deseruit ut reciperet Romam?*

Nec ego oblitus sum judiciorum Dei antiquorum, et Scripturæ plurimos recensentis ex privata seu etiam rusticana vita olim assumptos in voluntate Domini ad regendum populum ejus... Ita inquam, ita et de nostro Eugenio in beneplacito Domini potuit contigisse.

Non sum securus tamen, quoniam filius delicatus est, et tenera verecundia ejus, assueta potius otio et quieti quam tractandis quæ foris sunt; timendumque ne non ea auctoritate, qua oportuerit, sui apostolatus officia exequatur. Quid

Telle était la grande préoccupation de Bernard. Il ne perdait pas de vue le changement de situation qui s'était opéré entre Eugène et lui. Le saint abbé disait, au contraire, au nouveau Pape, avec un accent d'ineffable tendresse : « De même qu'autrefois Abram devint Abraham et Jacob Israël; de même, pour prendre des exemples parmi vos prédécesseurs, que Céphas est devenu Pierre et que Saul est devenu Paul; ainsi, par une transformation glorieuse et qui sera utile, je l'espère, mon fils Bernard est devenu mon père Eugène (1). » Mais ce changement n'est pas tel que dans le grand Bernard le fils détruit entièrement le père. Il garde pour son disciple couronné toute son ancienne tendresse et les alarmes qui en sont inséparables. Il craint que les sollicitudes du Pontife n'étouffent en lui la perfection du chrétien, et c'est sous l'impulsion de ce sentiment qu'il entreprend son magnifique travail sur la *Considération*. Son but capital, son intention suprême en le composant ont été d'exhorter Eugène et de lui apprendre à concilier avec ses devoirs extérieurs de Pape le soin de sa propre sanctification comme prêtre et comme religieux.

II

Telle est la clé des textes illégitimement invoqués contre le pouvoir temporel. Ainsi dès le commencement, saint Bernard cite ce passage de la deuxième lettre de saint Paul à Timothée : *Nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus*. Et ceux qui se prévalent de cette autorité traduisent : *Quiconque est enrôlé au service de Dieu*

putatis gerere animi nunc hominem illum, qui de secreto internæ contemplationis et amica solitudine cordis, tanquam infans e gremio et sinu matris subito perturbatus, tractum se ad medium videt et quasi ovem ad victimam ductum ad tam insueta et insuavia? Nisi Dominus supponat manum suam, heu! necesse est ut obruatur et opprimatur onere insueto et nimio, quod et gigantinis, ut aiunt, vel ipsis quoque angelicis humeris formidabile videatur. — S. Bern., Epist. 237. Ad totam curiam Romanam, n. 1, 2, 3.

(1) Nam quemadmodum olim Abram in Abraham, Jacob in Israël, et ut de tuis magis prædecessoribus tibi proponam, sicut Simon in Cephæ, Saulus in Paulum; sic filius meus Bernardus in patrem meum Eugenium, lætâ prorsus et utili, ut speramus, translatione promotus est. — S. Bernard., Epist. 238.

évite l'embarras des affaires du siècle. Cette traduction est plus que libre ; elle est inexacte. L'Apôtre ne dit pas que le soldat de Dieu fuit l'embarras des affaires du siècle, mais qu'en s'y mêlant il ne s'en laisse point envelopper comme d'un réseau qui l'embarrasse et l'arrête : ce qui est bien différent. Saint Bernard parle dans le même sens. Il ne dissuade pas les Pontifes de faire des choses du dehors un travail qui les occupe ; il leur conseille seulement de ne pas en faire une passion qui les absorbe. C'est là tout le résumé du premier livre. Au lieu d'une protestation absolue contre les soins temporels, il ne contient qu'un appel à la modération dans le maniement de ce genre d'intérêts.

Même explication pour le second extrait. « Quelle est, à votre avis, la dignité et la puissance la plus grande, ou de remettre les péchés ou de borner les héritages ? Il n'y a nulle comparaison. Les princes et les rois de la terre sont établis juges de ces choses basses et terrestres. Pourquoi faites-vous invasion dans le domaine d'autrui ? Pourquoi porter votre faux dans une moisson qui n'est pas à vous ? Ce n'est pas que vous en soyez indigne. Mais c'est qu'il est indigne de vous, de vous appliquer à de telles choses, vous qui avez des occupations bien préférables (1). » Il y a dans saint Bernard un mot dont la traduction n'a pas rendu la force et qui donne à ce passage sa véritable signification. Ce que le saint docteur déclare indigne des Pontifes, ce n'est pas de s'appliquer à ces choses, mais de s'y appliquer avec excès ; non pas de les manier en passant, mais de s'y plonger et en quelque façon de s'y engloutir : *Insistere*. Et c'est là si bien la pensée de saint Bernard, qu'immédiatement après le texte précédent, il poursuit : « Autre chose est de toucher à ce genre d'affaires par circonstance, comme en courant, et pour des motifs impérieux, autre chose de s'y enfoncer par attrait et comme si c'étaient des objets graves et dignes d'une attention si

(1) *Quenam tibi major videtur et dignitas et potestas dimittendi peccata, an prædia dividendi ? Sed non est comparatio. Habent hæc infima et terrena judices suos, reges et principes terræ. Quid fines alienos invaditis ? Quid falcem vestram in alienam messem extenditis ? Non quia indigni vos, sed quia indignum vobis talibus insistere, quippe potioribus occupatis.* — S. Bernard., *de Consid.*, lib. I, c. vi.
— M. Bonjean, p. 12-13.

profonde (1). » Ainsi ce n'est point le contact du Pontife avec les procès et les débats de la terre que l'auteur de la *Considération* condamne, il le proclame au contraire légitime s'il est modéré; il n'en réprovoque que l'exagération, et c'est précisément contre cet écueil qu'il précautionne le Pape auquel il s'adresse.

Il dit bien; à la vérité, que ces choses basses et terrestres appartiennent aux rois et aux princes comme à leurs juges naturels. Mais il veut seulement faire observer par là que les princes et les rois, n'ayant aucun domaine plus élevé, peuvent se renfermer dans le cercle de ces intérêts subalternes, tandis que les Pontifes, appelés à s'occuper de questions plus hautes, ne doivent en quelque façon qu'effleurer celles où se concentrent les sollicitudes des souverains ordinaires. L'ensemble du développement démontre avec éclat que saint Bernard n'a pas eu d'autre pensée. Et s'il prétend que les affaires temporelles sont pour les Prélats une moisson étrangère et des frontières qui ne sont pas les leurs, c'est en ce sens qu'au lieu d'être l'objet direct et principal de leur puissance, elles n'en sont que l'objet secondaire et pour ainsi dire accidentel. C'est pour elles que les rois sont rois, tandis que les Pontifes ne sont pas Pontifes pour elles; mais les Pontifes, quoique destinés à planer dans des sphères plus hautes, peuvent s'abaisser jusqu'à ces régions plus voisines de la terre, pourvu que ce soit en passant et qu'ils se hâtent de remonter dans leur véritable domaine. Rien de tout cela manifestement ne repousse le principe du pouvoir temporel: saint Bernard se borne à conseiller la modération dans l'exercice de cette puissance et l'administration des affaires qui s'y rattachent. C'est là le premier écueil qu'il signale à la prudence de son ancien disciple: l'exagération des sollicitudes terrestres.

III

Voici le second écueil: c'est l'esprit de hauteur et de domina-

(1) Aliud est incidenter excurrere in ista, causa quidem urgente: aliud ultro incumbere istis, tanquam magnis dignisque tali et talium intentione rebus.... Sufficit admonitum esse, non totum te, nec semper, dare actioni, sed considerationi aliquid tui et cordis et temporis sequestrare.— S. Bernard., *de Consid.*, li. I, c. VII.

tion. « Si nous voulons avoir de nous une idée juste, nous nous considérerons comme chargés d'un ministère, et non pas comme investis d'une dictature... Regardez-vous comme prophète, à la bonne heure. Mais seriez-vous par hasard plus que prophète ? Si vous êtes sage, vous vous arrêterez à la limite que Dieu vous a marquée. Tout ce qui la dépasse est mal. Apprenez, à l'exemple des prophètes, à gouverner non pour commander, mais pour travailler selon que les circonstances l'exigent (1). » Ces dernières paroles circonscrivent nettement la pensée du grand docteur. Il ne proteste pas contre l'union des deux pouvoirs. Il dénonce comme un désordre l'orgueil qui ferait oublier aux Pontifes soit le néant de leur nature, soit la mission d'évangéliser, et voir dans leur puissance le droit de traiter les peuples avec une indolente fierté plutôt que l'obligation de s'immoler pour leur bien. Le parti qu'on a tiré de ce passage contre le pouvoir temporel en est une fausse application ; il n'est nullement question de lui, surtout au point de vue de sa légitimité. Les paroles qui suivent doivent s'interpréter dans le même sens « Allez, s'écrie l'auteur de la *Considération*, allez donc et unissez, si vous l'osez, la domination à l'apostolat ou l'apostolat à la domination. Il vous est impossible de les faire marcher de front. Si vous voulez avoir ces deux choses ensemble, vous les perdrez l'une et l'autre ; ne croyez pas que vous serez alors excepté du nombre de ceux dont Dieu se plaint en ces termes : *Ils ont régné, mais ce n'est pas selon moi : ils ont été princes, et je ne les ai pas connus*. S'il vous plaît de régner sans Dieu, vous aurez peut-être de la gloire, mais pas auprès de Dieu. Mais si nous respectons la défense, comprenons aussi les préceptes : *Que celui qui est l'aîné agisse comme s'il était le plus jeune, et que celui qui est le chef fasse comme s'il était le serviteur* (1). » La plus légère attention, jointe à

(1) Nos igitur, ut multum sentiamus de nobis, impositum senserimus ministerium, non dominium datum... Quid ? Esto quod propheta : numquid plus quam propheta ? Si sapis, eris contentus men-ura quam tibi mensus est Deus. Nam quod amplius est, a malo est. Disce exemplo prophetico præsidere non tam ad imperitandum quam ad factitandum quod tempus requirit. — S. Bern., de *Consid.*, lib. II, c. vi.

(1) Ergo tu, et tibi usurpare aude aut dominans apostolatam, aut apostolicus dominatum. Plane ab alterutro prohiberis. Si utrumque simul habere voles, per-

la bonne foi la plus élémentaire, suffit pour démontrer qu'il ne s'agit ici, comme précédemment, que de l'esprit de hauteur et d'une autorité tout à la fois oisive et fastueuse, déployée dans l'exercice du Souverain Pontificat. Il est évident, comme le dit judicieusement saint Bernard, que l'apostolat et cette affectation d'une grandeur superbe sont essentiellement incompatibles. Il est évident que, réunies, ces deux choses se compromettent l'une l'autre et se perdent ensemble, l'apostolat rendant la domination odieuse, la domination rendant l'apostolat inutile. Il est évident, enfin, que cet orgueil est foudroyé par l'Évangile, puisque dans l'Église et d'après Jésus-Christ, les premiers, même sans abandonner leur rang, doivent se faire les serviteurs de tous. Saint Bernard veut dire cela, rien que cela, et pour qu'il soit impossible de le contester, reprenant un fond de sentence qui lui paraît cher, il termine le développement de son idée par ces mots caractéristiques : « La puissance apostolique peut se définir ainsi : c'est la défense de dominer et le devoir de servir (1). »

C'est encore la même idée que reproduit saint Bernard dans cette phrase énergique : « Il n'est ni poison, ni glaive que je redoute plus pour vous que la passion de dominer (2). » S'agit-il ici du pouvoir temporel, en particulier ? Non, il s'agit également de la puissance spirituelle. Et sur quoi portent les craintes de saint Bernard ? Sur la tentation que pourrait avoir Eugène d'exercer l'un et l'autre avec arrogance, et sa tendresse le conjure de ne point se laisser surprendre à ce piège fatal. « Présidez pour être utile, pour vous prodiguer et non pas pour vous faire obéir (3). »

des utrumque. Alioquin non te exceptum illorum numero putes de quibus queritur Deus sic : *Ipsi regnaverunt, et non ex me; principes exlterunt, et ego non cognovi.* Jam si regnare sine Deo juvat, habes gloriam, sed non apud Deum. At si interdictum tenemus, audiamus edictum : *Qui major est vestrum fiat sicut junior, et qui precessor est, sicut qui ministrat.* — S. Bernard., *de Consil.*, lib. II, c. vi. — M. Bonjean, p. 13.

(1) Forma apostolica hæc est : dominatio interdicitur, indicitur ministratio. — *Id.*, *ibid.*

(2) Nullum tibi venenum, nullum gladium plus formido quam libidinem domnandi. — *De Cons.*, lib. III, c. I. — M. Bonjean, p. 14.

(3) Præsis ut prosis..., ut dispenses, non imperes. — *Id.*, *ibid.*

Telle est la formule pour ainsi dire géométrique du conseil exprimé, sous un air d'alarmes, par le grand solitaire.

IV

Troisième écueil : l'appareil du luxe et la violence du gouvernement. « Je sais où vous habitez ; des incrédules et des révolutionnaires vous entourent. Ce sont des loups, et non pas des brebis. Et cependant vous êtes leur pasteur. Que ferez-vous donc pour eux ? Cesserez-vous de les traiter en pasteur ? Non, autrement Celui dont vous occupez le siège cesserait de vous reconnaître pour son héritier. On sait bien que Pierre ne marcha point orné de pierreries ou de vêtements de soie, couvert d'or, porté sur un cheval blanc, escorté par des soldats, environné d'une foule bruyante de serviteurs. Sans cette pompe, il crut pouvoir suffire à la grande obligation que lui avait imposée cette parole : *« Si vous m'aimez, puissez mes brebis. »* En cela ce n'est pas à Pierre, mais à Constantin que vous avez succédé. Je vous conseille, à vrai dire, de tolérer ces choses pour le temps, je ne comprendrais pas que vous en fissiez étalage par devoir. Portez de la pourpre, que l'or éclate sur votre personne ; mais que ce ne soit pas à vos yeux une raison de vous soustraire aux sollicitudes de la charge pastorale, héritier du pasteur ; ne rougissez pas de l'Évangile (1). » Il y a là deux points aussi nettement exprimés l'un que l'autre. Le premier, c'est qu'Eugène est aussi légitimement successeur de Constantin que de Pierre, et qu'à ce titre et pour les besoins du temps, il peut marcher entouré de la pompe des rois ; le second, c'est qu'entre ces deux dignités,

(1) *Scio ubi habitas ! increduli et subversores sunt tecum. Lupi, non oves sunt : talium tamen tu pastor. Pastorem te populo huic, certe aut nega, aut exhibe. Non negabis ! Ne cuius sedem tenes, te neget hæredem. Petrus hic est, qui nescitur processisse aliquando vel gemmis ornatus, vel sericis ; non tectus auro, non vectus equo albo, nec stipatus milite, nec circumstrepentibus septus ministris. Absque his tamen credidit satis posse impleri salutare mandatum : Si amas me, pasce oves meas. In his successisti non Petro sed Constantino, consulo toleranda pro tempore, non affectanda pro debito... Etsi purpuratus, etsi deauratus incedens, non est tamen quod horreas operam, curamve pastoralem, Pastoris hæres ; non est quod erubescas Evangelium. — S. Bern., de Consid., lib. IV, c. III — M. Bonjean, p. 14.*

celle d'héritier du Pasteur doit être dans son estime la plus auguste, et qu'il doit plus travailler à sanctifier son peuple comme évangéliste qu'à l'éblouir comme souverain. Au lieu d'être ébranlé par ce passage, tout le monde voit aisément que le pouvoir temporel en reçoit au contraire une solennelle confirmation.

Saint Bernard continue : « Mais, direz-vous, ceux que vous m'enseignes à paître, sont des dragons et des scorpions, et non pas des brebis. — Aussi vous exhorte-je à les attaquer avec énergie ; seulement que ce soit avec la parole et non avec le fer (1). » Par ces mots le saint docteur dissuade Eugène de la violence matérielle, pour lui conseiller comme préférable la vigueur apostolique. Mais est-ce à dire qu'il réproûve la puissance temporelle dont le Pontife est dépositaire ? Entendez plutôt la doctrine par laquelle il se propose sans doute de confondre les théories d'Arnaud de Brescia ! Il parle du glaive matériel. « Celui qui vous dénie le droit de le porter, ne paraît pas avoir assez médité sur ces paroles du Sauveur : *Remettez votre glaive au fourreau. Votre glaive ; il est donc à vous. Peut-être doit-il moins être tiré par votre main qu'à votre signal, mais il vous appartient. S'il en était autrement, quand les Apôtres dirent : Il y a là deux glaives, le maître n'aurait pas répliqué : C'est assez, il aurait répondu : C'est trop. Oui, les deux glaives appartiennent à l'Église, le glaive matériel aussi bien que le spirituel. Seulement le premier doit être tiré pour l'Église, le second par l'Église même : celui-ci par la main du prêtre, celui-là par la main du soldat, mais par la volonté du prêtre et l'ordre du souverain (2). Si, au lieu de s'arrêter au début de ce passage, on l'avait produit tout entier, on aurait pu constater sans effort et sans péril*

(1) Dracones, inquis, me mones pascere, et scorpiones, non oves. Propter hoc, inquam, magis aggredere eos, sed verbo, non ferro. — S. Bern., *de Consol.*, lib. IV, c. III. — M. Bonjean, p. 15.

(2) Quem tamen qui tuum negat, non satis mihi videtur attendere verbum Domini dicentis sic : *Convertite gladium tuum in vaginam. Tuus ergo et ipse, tuo forsitan nutu, etsi non tua manu evaginandus. Alioquin si nullo modo ad te pertineret et is, dicentibus Apostolis : Ecce duo gladii hic, non respondisset Dominus : Satis est, sed : nimis est. Uterque ergo Ecclesiæ et spiritalis scilicet gladius, et materialis ; sed is quidem pro Ecclesia, ille vero et ab Ecclesia exerendus ; ille sacerdotis, is militis manu, sed sane ad nutum sacerdotis et jussum imperatoris. — Id. *ibid.*, ut supra.*

d'erreur que saint Bernard était loin de condamner en principe le gouvernement temporel du Saint-Siège. Mais en s'arrêtant au seuil de sa pensée, on s'est donné le facile avantage d'égarer sur ses véritables doctrines ceux qui, n'ayant jamais lu ses ouvrages, n'ont pu rétablir dans leur plénitude et leur sincérité les textes plus ou moins défigurés dont ils ont vu passer le mirage.

V

Reste cette dernière citation : « Une seule chose pourra vous absoudre, c'est que vous ayez agi vis-à-vis de ce peuple de manière à pouvoir dire : O mon peuple, qu'ai-je dû faire pour toi que je n'aie pas fait ? Si vous avez fait ainsi, sans rien obtenir, il vous reste un dernier parti à prendre : c'est de vous écrier : Sors de la terre de Hur et de la Chaldée. Et ajoutez aussitôt : Il faut que j'évangélise d'autres cités. Je ne pense pas que vous vous repentiez de cet exil qui vous aura fait échanger Rome contre l'univers (1). » Quelle est la vraie signification de ces paroles finales ? C'est un conseil extrême donné au Pape pour le cas où Rome deviendrait inhabitable. Dans tous les temps la piété filiale ne craindrait pas de le répéter, et c'est bien grâce à une prière de ce genre déposée aux pieds de Pie IX par une femme héroïque, que ce Pontife, menacé par la révolution dans son palais, a pu s'enfuir du Quirinal et se réfugier à Gaëte. Mais de là à condamner le pouvoir temporel, il y a loin ; et saint Bernard confond si peu les deux choses que, dans le cas même où le Pape viendrait à partir, il regarderait son éloignement momentanément non pas comme un détronement, mais comme un simple *exil*, et que dans le fugitif demandant asile à l'univers, il vénérerait encore le véritable maître de Rome.

Ainsi, de tous les textes empruntés à saint Bernard, pas un seul ne va directement ni à combattre le principe et la légitimité du

(1) Unum est quod te absolvit, si egisti cum populo illo ut possis dicere : Popule meus, quid tibi debui facere, et non feci ? Si sic fecisti, nec profecisti, est demum quod facias et quod dicas : Exi de Hur Chaldæorum, et dicito quia oportet me, et aliis civitatibus evangelizare. Puto, nec pœnitebit exilii, orbe pro urbe commutato. — S. Bernard., *de Consid.*, lib. IV, c. III. — M. Bonjean, p. 15.

pouvoir temporel, ni même à lui reprocher des abus. L'illustre abbé fait voir à Eugène des périls et des tentations autour de son trône ; il lui signale les complicités que ces dangers peuvent rencontrer au fond de sa propre nature, et les conséquences funestes qu'ils provoqueront, s'il y succombe, soit pour la sagesse de son gouvernement, soit pour sa sanctification personnelle. Outre ce qu'il doit éviter, il marque à son disciple, aujourd'hui son maître, ce qu'il doit faire pour assurer, avec son salut, le bien de l'Église et de ses peuples. Tout autant de détails qui s'inspirent évidemment d'un respect profond et religieux pour la double puissance dont Eugène était revêtu. S'il avait considéré le sceptre royal comme usurpé par le Pontife ou comme déplacé dans ses mains, au lieu de tant de règles pour lui révéler l'art de s'en bien servir, il se serait contenté de lui dire de le mettre en pièces, pour ne retenir comme symbole de son autorité que le roseau du Sauveur.

VI

Voici qui est plus décisif encore. On sait quelles étaient les doctrines d'Arnaud de Brescia sur le pouvoir temporel ; il n'en voulait point, et prétendait que les biens et les royaumes terrestres ne pouvaient appartenir qu'aux laïques et aux princes séculiers. C'était, comme on le voit, le précurseur et le père de ceux qui soutiennent que Rome doit être la capitale du royaume d'Italie et non pas celle des États Pontificaux. Mais le Saint-Siège, alors comme aujourd'hui, foudroya ces théories monstrueuses, et le sectaire qui les avait professées fut obligé de s'enfuir et de chercher un refuge à Zurich. Que fit saint Bernard ? Bien loin de se constituer l'apologiste du proscrit, il écrit à l'évêque de Constance pour l'exhorter à écarter de lui ce loup féroce, de peur qu'il ne se précipite sur le bercaïl du Christ et n'en égorge les brebis (1). Il s'adresse en même temps au légat du Saint-Siège en Suisse et lui dit : « Arnaud de Brescia a du miel dans ses discours et du poison dans

(1) *Lupus magnus et ferus relegandus est, ne Christi irrumpat ovilia, oves mactet et perdat.* — S. Bernard. *Epist.*, 195, *ad Episcop. Constantiensem.*

ses doctrines ; il a la tête de la colombe et la queue du scorpion. Brescia l'a chassé ; Rome l'a maudit ; la France le repousse ; la Germanie l'abhorre ; l'Italie ne veut plus le recevoir. Et l'on raconte qu'il est auprès de vous. Veillez, je vous conjure, à ce qu'il ne se prévale point de votre autorité pour faire encore plus de ravages (1). »

Et pour que le Légat auquel il s'adresse soit déterminé plus efficacement à entrer dans la voie de circonspection qu'il lui conseille, saint Bernard ajoute : « Considérez les vestiges laissés par cet homme partout où il a demeuré. Ce n'est pas sans motif que la rigueur du Siège Apostolique l'a contraint, né en Italie, de franchir les Alpes et lui défend de rentrer dans sa patrie. Quels sont les étrangers qui l'ont reçu et qui n'auraient pas désiré de toutes leurs forces le rendre à son pays ? Et certes, se comporter ainsi, c'est-à-dire de manière à devenir odieux à tous ceux qui l'ont accueilli, c'est bien justifier le jugement dont il porte le poids ; personne, après cela, ne peut dire que cet arrêt ait été surpris au Pape. Qui oserait blâmer une sentence du Pontife suprême, et surtout une sentence dont celui qu'elle atteint proclame l'équité, sinon par les hypocrisies de sa langue, au moins par les scandales de sa vie ? Prenez donc garde ; le favoriser ce serait jeter le démenti au Pape, ou plutôt à Dieu lui-même (2). Voilà le grand abbé de Clairvaux sous son véritable jour. Quand Pie IX a frappé d'excommunication les spoliateurs du Saint-Siège, quelques théologiens de la diplomatie ou de la presse ont eu l'incroyable courage

(1) Arnaldus de Brixia, cujus conversatio mel, et doctrina venenum, cui caput columbæ, cauda scorpionis est ; quem Brixia evomit, Roma exhorruit, Francia repulit, Germania abominatur, Italia non vult recipere ! fertur esse voluiscum. Vide : e, quæso, ne vestra auctoritate plus noceat. — S. Bernard. *Epist.*, 196, *ad Guibonem Legatum*.

(2) Videtis qualia post se, ubicumque habitavit, reliquit vestigia : non sine causa vigor apostolicus hominem Italia ortum transalpinare coegit, repatriare non patitur. Quis vero extraneorum, ad quos ejectus est, non eum omnimodis cuperet suis reddidisse ? Et certe sic se habere ad omnes ut omnibus odio habeatur, approbatio iudicii est quod portat, ne quis dicat subreptum fuisse Domino Papæ. Quale ergo est Summi Pontificis suggillare sententiam, cujus rectitudinem ejus ipsius in quem data est, etsi lingua dissimulat, vita clamat ? Itaque favere huic, Domino Papæ contradicere est, etiam et Domino Deo. — S. Bernard. *Epist.*, 196, *ut supra*.

de soutenir qu'il avait dépassé les limites de sa puissance spirituelle. Saint Bernard n'eût pas été de leur avis. Arnaud de Brescia et ses partisans prêchaient en principe au douzième siècle ce que le Piémont a réalisé sous nos yeux et malgré la France au dix-neuvième. Rome le condamna sans pitié ; et bien loin de gémir de cet anathème comme d'un excès de pouvoir, saint Bernard publie à la face du monde que c'est une sentence tellement haute qu'elle est sans appel, tellement sûre que la contredire ce serait démentir Dieu lui-même, tellement vénérable qu'on doit s'interdire toute démarche qui paraîtrait en être un désaveu.

VII

Inexorable contre les théories qui combattaient en principe le pouvoir temporel, saint Bernard ne l'était pas moins contre les rébellions qui l'ébranlaient en fait. Les Romains révoltés avaient contraint Eugène III, à peine élu Pape, de s'éloigner de la ville éternelle. Instruit de ce forfait, saint Bernard se hâte, dans une lettre mémorable, de leur en faire des reproches, et il s'écrie : « C'est dans la tête que siège la douleur, et par là même elle va retentir jusque dans les plus humbles et les plus lointaines parties du corps. J'en subis moi-même le contre-coup. Quoique je sois le dernier de tous, cette immense affliction est venue jusqu'à moi, précisément parce qu'elle est immense. Est-il possible avec cela que la langue ne crie pas, au nom de tous les organes, que la tête est souffrante et que tous les membres participent au tourment qu'elle éprouve ? Ah ! permettez que j'épanche un moment ma douleur, et non-seulement la mienne, mais celle de l'Église entière (1). »

(1) *Dolor in capite est, ac per hoc minime alienus ne a minimis quidem vel extremis quibusque corporis partibus, nec a me ergo. Pervenit profecto usque ad me, quamvis minimum, dolor maximus iste, quia maximus est ; et quia, cum sit capitis, non potest non esse corporis cujus membrum sum ego. Numquid dolente capite clamat lingua pro omnibus corporis membris, in capite se dolere, et omnia per ipsam suum caput, suumque capitis fatentur incommodum ? Dimittite proinde, quæso, dimittite, ut plangam paululum, apud vos dolorem meum ; nec*

« Comment, ô Romains, osez-vous provoquer la colère du Roi du monde qui est aussi le Maître des cieux, par les fureurs à la fois stupides et intolérables que vous faites éclater contre le Saint-Siège Apostolique, ce siège que par une audace sacrilège vous insultez, malgré les prérogatives divines et royales qui le relèvent et dont vous vous prétendez en droit d'abaisser la hauteur, quand, au contraire, fussiez-vous seuls contre tous, vous devriez en défendre la gloire ? C'est donc ainsi, Romains insensés, que sans jugement, sans savoir discerner ce qui est honnête, vous défigurez, autant qu'il est en vous, ce pouvoir sacré qui est votre tête et celle même du monde ? Vos pères avaient soumis l'univers à Rome ; et vous, avec une ardeur fiévreuse, vous livrez Rome à la risée de l'univers. Par vous le successeur de Pierre a été chassé du siège et de la ville de Pierre ; de vos propres mains vous avez dépouillé de leurs biens et de leurs demeures les Cardinaux et les Évêques attachés au service du Souverain-Pontife. O peuple en délire ! ces prélats n'étaient-ils pas les yeux de la tête ? Et voilà Rome maintenant qui n'est plus qu'un corps mutilé, ses yeux ont été arrachés de son front et son visage est couvert de ténèbres (2). Ah ! nous vous en conjurons au nom du Christ, réconciliez-vous avec vos princes Pierre et Paul, que vous avez proscrits de leur trône et de leurs palais dans la personne d'Eugène, leur successeur et leur vicaire. Rome, réconcilie-toi par eux avec ces milliers de martyrs dont les reliques reposent dans ton sein, mais qui sont armés contre toi à

meum tantum, sed et totius Ecclesie. — S. Bernard. *Epist.*, 243, *ad Romanos quando recesserunt a Domino Papa Eugenio.*

(1) Cur Regem terræ, cur Dominum cœli, furore tam intolerabili quam irrationabili in vos pariter provocatis, dum sacram et Apostolicam Sedem, divinis regalibusque privilegiis singulariter sublimatam, ausu sacrilego incessere, suoque minuere honore contenditis, quam vel soli contra omnes, si oportet, defendere debuistis ? Sic, fatui Romani, non judicantes, neque quod honestum est discernentes, caput vestrum atque omnium, quod in vobis est, deturpatis ?.... Patres vestri Urbis orbem subjugaverunt ; vos Urbem properatis orbi facere fabulam. En Petri hæres Petri sede et urbe a vobis expulsus est : en rebus et domibus suis vestris manibus spoliati sunt Cardinales atque Episcopi ministri Domini. O popule stulte et insipiens !... Nonne illi oculi tui erant ? Quid ergo nunc Roma, nisi sine capite truncum corpus, sine oculis frons effossa, facies tenebrosa ? — S. Bernard. *Epist.*, 243, *ad Romanos.*

cause de la faute énorme que tu as commise et dans laquelle tu persévères. Réconcilie-toi, enfin, avec toute l'Église des saints qui, répandus partout, partout aussi ont été scandalisés en apprenant le crime de ta révolte (1). » Ainsi saint Bernard ne fait grâce à personne. Il condamne et poursuit Arnaud de Brescia qui conseille l'insurrection contre le pouvoir temporel ; il ne condamne pas moins énergiquement les Romains qui, cédant à cette suggestion coupable, renversent momentanément le trône d'Eugène et le contraignent à s'éloigner du tombeau des Apôtres.

VIII

Enfin, dernier fait qui n'est peut-être pas le moins remarquable : l'illustre docteur, cet ennemi prétendu du pouvoir temporel, loin de le blâmer en principe, n'était pas même, à son égard, partisan de la *non-intervention*. A l'aspect des agitations romaines et de l'amère situation qu'elles font peser sur Eugène III, il se retourne vers Conrad, empereur d'Allemagne. Au titre de Roi des Romains qu'on lui laissait alors le droit de porter, ce prince était le défenseur-né du trône pontifical. Saint Bernard l'invite avec un accent énergique à venir au secours du Pape opprimé. « Je ne sais, lui écrit-il, ce que vous disent sur ce point vos conseillers et les princes de vos États ; mais moi, dans ma folie, je ne tairai pas ce que je pense. Bien des fois, depuis son berceau jusqu'à notre temps, l'Église a passé par la tribulation, et toujours elle en a été délivrée. Soyez-en sûr, ô prince, Dieu ne laissera pas plus aujourd'hui qu'au-paravant la massue des pécheurs peser sur la destinée des justes. La main de Dieu ne s'est pas plus raccourcie qu'elle n'est devenue impuissante à sauver. Il affranchira, de nos jours comme autrefois, l'Église son épouse, lui qui l'a rachetée par son sang, lui qui l'a

(1) Obsecramus pro Christo, reconciliamini Deo, reconciliamini principibus vestris, Petrum loquor et Paulum quos utique in vicario et successore suo Eugenio suis sedibus et ædibus effugastis. — Reconciliare illis, simul et millibus Martyrum qui quidem apud te, sed contra te sunt propter grande peccatum quod peccasti, in quo et persistis. Reconciliare etiam omni Ecclesiæ Sanctorum, qui ubique terrarum audito hoc verbo scandalizati sunt. — S. Bernard. *Epist.*, 24 3, *ad Romanos*.

dotée de son esprit, lui qui, après l'avoir ornée de dons célestes, n'a pas dédaigné de lui donner les avantages de la terre. Oui, il la délivrera, mais si c'est par la main d'un autre que vous, que vos princes me disent si ce sera pour le plus grand honneur du monarque et le plus grand bien de son empire (1) ! »

Il est impossible, après cela, de conserver le moindre doute sur les sentiments d'estime, de respect, de dévouement dont saint Bernard fut animé pour la puissance temporelle des papes. Si de fausses doctrines l'attaquent, il s'en indigne ; si les Souverains-Pontifes foudroient ces agressions impies, il veut que leurs arrêts soient regardés comme aussi légitimes qu'inviolables ; si des passions révoltées renversent ce gouvernement, il gémit de ces rébellions sacrilèges ; si les princes séculiers balancent à venir en aide au Pontife-Roi dans ses épreuves et ses exils, il s'attriste ou s'étonne de leurs hésitations et les pousse de toute la vigueur de sa parole, de tout le poids de son autorité, à replacer le successeur de Pierre sur le trône d'où l'ont arraché les orages de l'ingratitude ou les conspirations de l'impiété. On ne conçoit pas ce qu'il pouvait faire pour justifier, défendre et venger avec plus d'éclat cette grande et séculaire institution. On conçoit moins encore qu'après des études faites sur ses ouvrages, on ait pu se tromper au point de voir dans saint Bernard le plagiaire de cet Arnaud de Brescia qu'il a dénoncé si solennellement aux malédictions de l'Italie, de la France, de l'Allemagne, de la Suisse, en un mot, de la catholicité tout entière.

IX

Ce que nous avons à conclure, c'est que si ce grand homme existait de nos jours, en présence d'une situation semblable à celle

(1) Ignoro quid vobis super hoc consulant sapientes vestri et principes regni ; sed ego, in insipientia mea loquens, quod sentio non tacebo. Ecclesia Dei ab exortu sui usque ad hæc tempora pluries tribulata est.... Certus esto, o Rex ! quoniam nec nunc quoque relinquet Dominus virgam peccatorum super sortem justorum. Non est abbreviata manus Domini, nec facta impotens ad salvandum. Liberabit et hoc tempore absque dubio sponsam suam, qui suo sanguine redemit eam, suo spiritu dotavit, donis cœlestibus exornavit, ditavit nihilominus et terrenis. Liberabit, inquam, liberabit : sed si in manu alterius, viderint regni principes,

de la Papauté dans le douzième siècle, il prendrait rang parmi ceux qui défendent le Saint-Siège et s'indigneraient contre ceux qui voudraient le donner pour auxiliaire et pour complice aux agresseurs du gouvernement pontifical. Sa réponse est prête depuis six cents ans. Il se tournerait vers les Arnaud modernes, et il leur dirait : « Vous êtes bien dignes de votre maître du moyen âge. Le miel est sur vos lèvres, et vous ne parlez que de sympathie et de respect pour le prince spirituel. Mais le poison est au fond de vos doctrines, quand vous accusez le gouvernement temporel de Rome de n'être ni légitime, ni compatible avec l'esprit des temps. L'hypocrisie de vos protestations vous donne une tête de colombe ; mais on trouve la queue du scorpion dans les sophismes allégués par vos rêves de bouleversement et d'unité. » Il s'adresserait ensuite aux théologiens du journalisme impie et leur dirait : « Vous prétendez que Rome n'a pas le droit de défendre par ses armes spirituelles ses domaines temporels. Mais je scutiens, au contraire, que résister à cette sentence, c'est se révolter contre Dieu même. » Il interpellerait encore ces faux mystiques, loups cachés sous la peau de brebis, qui déclarent que la Papauté ne sera jamais plus grande que lorsqu'elle sera détrônée, et leur répéterait : « Qui êtes-vous pour arracher à l'Église ces prérogatives royales que Dieu lui-même a réunies sur sa tête aux privilèges du sacerdoce ? Jésus-Christ ne sait-il pas mieux que vous ce qui convient à son Épouse pour la rendre glorieuse et digne de lui ? » Peut-être enfin porterait-il sa voix jusqu'au pied des trônes et dirait-il à ceux qui les occupent, comme autrefois à Conrad : « Allons ! ceignez votre glaive et marchez au secours du Pontife persécuté. Si quelqu'un vous donne un autre conseil, ou bien celui-là n'aime pas son prince, ou bien il ne comprend pas ce qui convient à la majesté royale (1). »

Qu'aurait-il dit à Pie IX ? Nous ne savons ce que cet amour et cette délicatesse dont il était animé pour le Saint-Siège lui auraient

līne honor regis, regnive utilitas sit. — S. Bernard. Epist., 244, ad Conradum Regem Romanorum.

(1) Si quis aliud quam locutus sum vobis, quod non credimus, suadere conabitur, is profecto aut non diligit regem, aut parum intelligit quid regiam deceat majestatem. — S. Bern. *Epist.*, 244, ad Conrad., n. 3.

inspiré. Mais nous savons parfaitement ce qu'il n'aurait pas dit ; nous savons, à n'en pas douter, de quel genre de dévouement et de tendresse ce catholique *sincère et non indépendant* eût inexorablement refusé de se rendre solidaire. Quiconque appelle le gouvernement temporel du Saint-Père un gouvernement *rétrograde et détestable*, sans doute afin que sa puissance spirituelle en soit plus respectée ; quiconque s'en va chercher dans les archives secrètes de la diplomatie des notes qui l'accusent, comme si cette espèce d'argumentation était sérieuse et ne pouvait pas être retournée avec une force terrible contre un pouvoir quelconque ; quiconque lui reproche d'être *incompatible avec les idées modernes*, quand d'ailleurs il a le droit divin de les juger et au besoin même de les foudroyer ; quiconque l'invite à se *réconcilier avec l'Italie*, quand il n'a commis vis-à-vis de l'Italie d'autre crime que de lui vouloir beaucoup de bien et de lui pardonner beaucoup d'ingratitude ; quiconque se permet de le nommer *aveugle, entêté*, parce qu'il ne veut pas se prêter à des conseils qu'on déclare être mauvais, et renoncer à des possessions qu'il a fait le serment de défendre ; quiconque le prétend moins raisonnable que ses spoliateurs, parce qu'il ne veut pas consentir à des transactions où le spoliateur aurait tout à gagner et le spolié tout à perdre, même l'honneur ; quiconque ne rougit pas de le rendre responsable des maux qui pourront suivre son inflexibilité, comme si l'immutabilité du droit vivait absolvaient les iniquités des méchants qui s'en moquent et le foulent aux pieds ; quiconque, enfin, se prévalant de ce que l'infailibilité n'est point promise à la Papauté pour le gouvernement temporel, s'estime en possession contre elle, non-seulement du droit, mais même de l'infailibilité de l'insulte, celui-là ne saurait avoir saint Bernard pour approbateur et pour complice. A ce grand saint, à cette âme éminemment délicate, le crime de Cham fit horreur ; et si jamais dans des confidences intimes il se fût hasardé à soumettre au Pontife-Roi des observations respectueuses, jamais, à la face du monde, il ne l'eût abreuvé ni des dérisions du respect, ni des amertumes de l'opprobre et du dénigrement.

Après tout, l'eût-il fait, qui donc, parmi les censeurs superbes

du Saint-Siège à notre époque, aurait le droit de l'imiter? Saint Bernard avait pour reprendre librement Eugène, s'il eût cru devoir le faire, différents genres d'autorités. Il avait l'autorité des antécédents, puisqu'il avait été le supérieur, le maître et comme le Père du Pape auquel il eût soumis ses observations; il avait l'autorité de ses vertus dont la renommée remplissait la catholicité tout entière; il avait l'autorité des services éclatants qu'il avait rendus à l'Église et au Souverain-Pontificat; il avait l'autorité des miracles qu'il opérait au sein des foules évangélisées par son zèle; il avait l'autorité du respect et de la confiance dont l'honoraient, d'un bout du monde à l'autre, et les rois, et les évêques, et les religieux, et les peuples; il avait, enfin, par-dessus tout la glorieuse déférence que témoignait pour ses conseils la Papauté elle-même. Comparez maintenant avec cet homme extraordinaire ceux qui se donnent sous nos yeux le droit et la mission d'insulter Pie IX, et de lui faire de hautaines leçons? Qui sont-ils pour entrer en parallèle avec cet Élie du moyen âge? Ils sont catholiques sincères, je le veux bien; ils sont parfaitement honorables, je le veux encore. Mais cela suffit-il pour qu'ils se donnent le rôle d'un autre Bernard vis-à-vis d'un autre Eugène? Et surtout est-ce assez pour attribuer à saint Bernard envers le Saint-Siège des audaces qu'il ne s'est jamais permises?

X

Et quand, après tout, saint Bernard aurait écrit et pensé toutes les hardiesses dont on lui prête si gratuitement la responsabilité, qu'en pourrait-on conclure contre Rome? Aucun docteur n'est le maître et le juge du Saint-Siège; le Saint-Siège, au contraire, est le juge suprême des docteurs. Le titre même de docteur dont ils sont honorés dans l'Église, c'est du Saint-Siège qu'ils le tiennent. Ainsi saint Bernard n'en est pas en possession depuis longtemps; c'est Pie VIII qui, dans son règne si court, l'a couronné de cette auréole. Pie IX a conféré la même gloire à saint Hilaire de Poitiers. Ce droit du Pontificat romain de créer les docteurs et de les proposer comme tels à la vénération du monde catholique, suppose

nécessairement le droit d'apprécier et de contrôler leurs doctrines. Tous leurs écrits demeurent subordonnés à l'autorité de Rome, et quand Rome s'écarte des sentiments d'un docteur, nous devons abandonner le docteur pour nous soumettre à Rome. Saint Bernard écrivit autrefois aux chanoines de Lyon contre la fête célébrée par eux en l'honneur de l'Immaculée-Conception de Marie et contre cette auguste Conception elle-même. Pie IX a défini comme étant dogme de foi ce que l'abbé de Clairvaux avait combattu ; la cause est tranchée ; c'est devant la sentence de Pie IX et non point devant l'opinion de saint Bernard que nous devons nous incliner. De même pour le temporel. En admettant ce qui n'est pas, c'est-à-dire que saint Bernard eût regardé le pouvoir temporel comme étant incompatible avec le caractère religieux et la mission apostolique du Souverain-Pontificat, puisque le Pape qui gouverne aujourd'hui l'Église a déclaré qu'il en est autrement, puisqu'il a proclamé tant de fois que la puissance temporelle, sans être ni une vérité dogmatique, ni une prérogative absolument essentielle de la Papauté, est cependant nécessaire, dans l'état actuel du monde, soit à l'indépendance, soit à la considération de sa puissance spirituelle, le devoir de tout catholique est de se courber sous cette décision souveraine, fallût-il avoir contre soi l'autorité de saint Bernard. Ce n'est ni Bernard, ni aucun autre docteur, mais Pierre, enseignant et parlant par son successeur, qui fait la loi dans l'Église.

Telle fut au fond la foi, telles furent les déclarations de saint Bernard lui-même. Il a formellement dit qu'il acceptait les définitions et les arrêts de Rome aussi bien sur le pouvoir temporel que sur les matières dogmatiques. Sa lettre sur l'Immaculée-Conception se termine par ces remarquables paroles : « Ce que j'ai dit doit s'effacer devant des oracles plus sages. C'est surtout à l'autorité et à l'examen de l'Église romaine que je sou mets tout cela aussi bien que le reste, et si je pense autrement qu'elle, je suis prêt à réformer mes opinions d'après son jugement (1). » Il n'a

(1) Quæ autem dixi, absque præjudicio sane dicta sint sanius sapientis. Romanæ præsertim Ecclesiæ auctoritati atque examini totum hoc, sicut et cætera quæ ejus-

pas d'autres dispositions par rapport au pouvoir temporel. Bien loin de supposer que cette question, parce qu'elle n'entre pas dans l'objet essentiel de la foi, parce qu'elle a des aspects politiques, échappe entièrement à l'autorité doctrinale du Saint-Siège, il affirme formellement qu'elle est de sa compétence; et quand il rappelle les erreurs d'Arnaud de Brescia, qui roulaient précisément sur cet objet, quand il évoque le souvenir des anathèmes dont Rome les avait frappés et du mépris qu'en faisait le sectaire condamné, il ne craint pas de proclamer qu'appuyer ce rebelle, c'est, en démentant le Pape, contredire Dieu lui-même : « *Favere huic, Domino Papæ contradicere est, etiam et Domino Deo* (1). » Nous avons déjà cité ce texte; mais il est bon de le reproduire pour constater, par ce dernier trait, l'accueil respectueux que saint Bernard aurait fait aux excommunications si justement lancées par Pie IX contre les spoliateurs du Saint-Siège.

XI

Ainsi l'orateur qui l'invoquait naguère devant le Sénat, captivé par le mirage de ses citations, est véritablement bien à plaindre. Lui, à qui sa conscience n'avait pas permis de marchander sa peine, lui qui, depuis deux ans que cette question romaine s'agite, avait passé bien des jours et bien des nuits à méditer l'Histoire de l'Église et probablement aussi le traité de la *Considération*, il se flattait, après tant de labeurs, d'avoir étreint saint Bernard pour l'enchaîner à sa cause; et l'infortuné! il n'en a pas même saisi l'ombre! Trompé dans ses espérances, il ne l'a pas moins été dans ses vœux. Il s'était jeté dans ce travail avec des intentions d'apôtre; il avait voulu éclairer, calmer, rassurer ces âmes délicates et timorées qui ont sans doute le plus grand respect pour les opinions des princes, des ministres, des ambassadeurs, des publicistes, mais qui, quand il s'agit de leur conscience religieuse, trouvent que le moindre saint, le plus petit docteur de l'Église ferait bien mieux leur affaire (2). On ne peut en discon-

modi sunt, universa reservo : ipsius si quid aliter sapio, paratus judicio emendare.
— *Epist.*, 174. Ad canon. Lugd.

(1) *Epist.*, 195. *Ad Guid. Leg. de Arnald. de Brizia.*

(2) Discours de M. Bonjean. Ed. in-8, p. 8.

venir, saint François de Sales n'aurait pas eu des désirs plus charitables. Mais hélas ! si les *pauvres âmes délicates et timorées* le prenaient à la lettre, au lieu de les éclairer, il les égarerait ; il les calmerait peut-être, mais comme le poison calme les membres qu'il glace ; il les rassurerait, mais comme on est rassuré par des fascinations qui vous endorment, et ce qu'il y aurait de pire, c'est qu'il les conduirait au naufrage par les feux mêmes du fanal qui devait les éloigner de l'écueil !

XII

Sainte Catherine de Sienne n'est pas mieux utilisée que saint Bernard. Les sentiments, les conseils et la conduite de cette vierge illustre n'ont été ni moins méconnus, ni moins dénaturés que ceux du grand abbé de Clairvaux. Les erreurs surabondent également dans ce que l'auteur du discours appelle le *bilan du pouvoir temporel* (1). Ce qui n'est pas altéré comme fait est au moins inexact comme interprétation, et de tout cet édifice soi-disant historique, si laborieusement élevé, il n'est pas une pierre qui reste debout devant l'épreuve d'une science saine et d'une logique sérieuse. Nous n'aurions pas plus de peine à le démontrer que nous n'en avons eu pour dégager saint Bernard des indignes responsabilités dont on se flattait de lui faire porter et le poids et l'opprobre.

XIII

Et voilà pourtant où l'on en arrive lorsqu'on veut être catholique autrement que le Pape et les évêques. En les suivant, on marche par la grande voie de l'histoire et de la vérité ; la simplicité du respect religieux mène, sur leurs pas, à la rectitude de la science et de la raison. Mais quand on veut s'écarter de la route qu'ils marquent, quand on fouille dans ces traditions de l'Eglise dont ils sont seuls les juges et les interprètes, pour y trouver des autorités

(1) Discours de M. Bonjean, p. 21.

qui les démentent et des titres dont on puisse se prévaloir contre leurs décisions et leurs conseils, Dieu permet qu'en punition de cet esprit d'indépendance, on tombe dans les illusions les plus profondes et les erreurs les plus radicales. On se trompe, sans qu'on s'en doute, sur les faits les plus palpables. Les préoccupations dont on est dominé, cette ambition de redresser et de diriger ceux par qui l'on devrait être repris et guidé soi-même, répandent dans l'intelligence je ne sais quel trouble qui l'aveugle sur les choses même les plus évidentes et qui se prêtent le moins à la méprise. On se perd dans de périlleuses distinctions entre ce qui est de foi et ce qui n'est pas de foi, entre ce qui est du domaine de l'Église et ce qui n'est pas de sa compétence, entre ce qui est spirituel et ce qui est temporel. On ne sait pas voir que le corps des pasteurs a reçu, non-seulement une autorité doctrinale, mais encore une mission pratique ; qu'il est chargé d'indiquer à la société chrétienne la manière dont elle doit envisager les questions relatives aux intérêts généraux du catholicisme, et la conduite qu'elle doit tenir dans les grandes complications sociales qui s'y rattachent ; et que, quand il s'est prononcé librement, solennellement, unanimement et avec insistance, même sur un point où les droits et les destinées de l'Église s'entremêlent à la politique, on ne peut sans témérité ni sans malheur l'accuser alors de dépasser les limites de sa puissance. Au tort de se montrer superbe, on joint presque toujours la honte d'être mal éclairé ; et c'est par des aberrations plus ou moins humiliantes qu'on s'autorise à des actes d'usurpation sacrilège.

XIV

Cette bizarre façon d'entendre et de pratiquer l'esprit catholique a cependant un avantage : c'est, par la réfutation qu'elle nous appelle à faire de ses thèses hasardées ou puérides, de nous fortifier dans les angoisses du présent par les souvenirs du passé. Le sort de la Papauté fut, vers le milieu du douzième siècle, ce qu'il est aujourd'hui. Mêmes erreurs sur le pouvoir temporel du Saint-Siège. Alors, de même qu'à présent, on prétendait que le royaume du

Vicaire de Jésus-Christ, comme celui de Jésus-Christ même, n'était pas de ce monde. Alors aussi l'on soutenait que le Souverain-Pontife serait d'autant plus grand qu'il serait plus abaissé et que, pour lui, le comble de la gloire consisterait à redescendre aux catacombes. Alors encore certains esprits plus mitigés consentaient à laisser au Pape la rive droite du Tibre, à peu près comme ceux qui, de nos jours, se résigneraient à lui abandonner le Transtévère, ou tout au plus le *Vatican et ses jardins*. Alors également, si le Pape se défendait par les armes spirituelles, on lui reprochait de commettre un abus de pouvoir et de mettre au service de la politique ce glaive de l'Église qui ne doit être employé qu'au service de Dieu ; s'il se défendait par la force, ou s'indignait de ce qu'il faisait couler le sang pour des intérêts terrestres plutôt que de les sacrifier. Alors, comme à l'heure où nous sommes, il y avait des Lombards ou des Allobroges qui, se donnant pour l'Italie même, tandis qu'elle n'avait rien de commun avec eux, se disaient en droit d'en faire une grande patrie avec Rome pour capitale, et parlaient, en chassant le Pape et sa cour, en persécutant les cardinaux, en confisquant ou dévastant les propriétés ecclésiastiques, de fonder une *Église libre au sein d'un État libre*. Alors comme maintenant, on voyait un héros singulier, moitié solitaire, moitié soldat, moitié visionnaire, moitié tribun, soulever les peuples, les pousser à la guerre sainte et leur déclarer que l'Italie ne serait pure et grande que lorsqu'on l'aurait guérie du *chancre* du sacerdoce et de la Papauté. C'était Arnaud de Brescia ! Alors enfin, il y avait une politique qui condamnait les principes de Rome ou se tenait en suspens, laissant tantôt à l'ambition victorieuse, tantôt à la révolution triomphante, la liberté ou l'espérance parricide de proscrire le Pape de ses États et d'occuper son trône devenu désert. Ainsi devient-il manifeste une fois de plus que la haine du Saint-Siège éclate sous les mêmes formes dans tous les siècles. La tenue de l'Église est aussi la même. Pie IX a condamné les agresseurs du pouvoir temporel ; il en a excommunié les spoliateurs, leurs conseillers et leurs complices ; les Papes du douzième siècle lui avaient donné l'exemple. Pie IX a fait résister par les armes, et Castelfidardo

s'inscrira dans l'histoire de son règne en caractères immortels ; c'était avec les forces de Tibur qu'Eugène III était rentré jadis vainqueur et maître dans Rome. Les évêques de notre temps ont protesté contre les attentats dont le Saint-Siège a été victime ; ils n'ont fait que parler dans le même sens que saint Bernard. Enfin, autrefois la Papauté, livrée aux trahisons de ses sujets, aux irrésolutions de la diplomatie, aux violences de la révolution, aux agitations de l'exil, dominait toutes ces tempêtes par une sérénité bienveillante autant qu'elle était sublime. En même temps qu'elle priait pour les ingrats et les usurpateurs, elle annonçait leur ruine inévitable, s'ils s'obstinaient dans leurs crimes et leur aveuglement, et la Providence s'est toujours chargée de vérifier ces prédictions par des catastrophes plus ou moins formidables. Aujourd'hui Pie IX porte avec une dignité pour le moins égale des angoisses pour le moins aussi terribles ; comme ses prédécesseurs dans l'infortune, il a des pardons généreux et d'affectueuses prières pour ceux qui l'abreuvent de fiel. Il fait gronder aussi sur eux de sinistres présages, s'ils persévèrent dans leurs criminels desseins ; et l'histoire, mille fois plus alarmante pour eux qu'ils ne le supposent, nous autorise à penser que les prophéties du Vatican ne seront pas vaines, et que tôt ou tard les persécuteurs subiront, sous les coups de la main divine, des expiations proportionnées à l'énormité de leurs attentats.

XV

Quel spectacle émouvant que celui de ce grand Pape au sommet de ses douleurs ! Comme le Vatican, théâtre de ses tristesses, est bien placé près de ce Janicule où fut crucifié saint Pierre ! Quel merveilleux voisinage entre la Basilique où repose la dépouille des Apôtres martyrs et le palais où réside le successeur de leur pouvoir et l'héritier de leurs tribulations ! Ici comme là, tout parle de supplice et d'agonie, mais en même temps, ici comme là, tout respire la grandeur ! Du faite de son Calvaire, le Vicaire de Jésus-Christ résiste avec un calme surhumain aux cent insultes qui l'ob-

sèdent. Il résiste aux prêtres apostats qui passent en lui jetant des pamphlets et en secouant la tête ; il résiste aux docteurs séculiers et sans mission, scribes et pharisiens modernes, qui prétendent qu'il n'entend rien à l'Évangile quoiqu'il en soit l'interprète suprême ; il résiste aux puritains hypocrites qui lui crient : Descends, non pas de ta croix, mais de ton trône, et nous croirons en toi ; il résiste aux patriotes en délire qui le pressent de sacrifier les droits sacrés de l'Église, aux droits problématiques d'une Italie qu'on ne sait pas où prendre ; il résiste aux adorateurs de la force et des faits accomplis qui voudraient le contraindre, lui le tuteur souverain de la justice et de la morale, à ratifier les forfaits monstrueux qui l'ont dépouillé de la plus grande partie de ses États, et à laisser pénétrer ceux qui les ont commis dans le modeste lambeau de territoire qui lui reste encore ! Oh ! que cette attitude est noble et sage ! Oh ! qu'elle doit être admirée des cieux et féconde en grâces pour l'Église ! Oh ! que les bénédictions d'une âme si cruellement meurtrie et si glorieusement maîtresse d'elle-même doivent être précieuses à recueillir, au sortir même de la source qui les épanche ! C'est le bonheur insigne qui nous sera bientôt donné, Nos Chers Coopérateurs. Encore quelques semaines et nous irons vénérer sur le Golgotha ce Pontife devant lequel, une première fois, nous nous étions agenouillés sur le Thabor ; nous baisserons avec attendrissement ces pieds ensanglantés par tant d'épines depuis notre dernier pèlerinage ; s'il daigne nous le permettre, nous appliquerons notre bouche respectueuse sur ces mains percées par tant de coups de glaive, malgré tous les biens qu'elles ont versés à flots sur le monde. Nous déposerons ensuite devant le Pontife-Roi, N. T.-C. C., l'humble attestation de votre dévouement unanime à l'auguste cause de son auguste infortune. Nous lui dirons, avec un accent d'ineffable consolation, que parmi nous il n'y a jamais eu ni partage de sentiments, ni diversité de langage, et que tous, évêque, prêtres et fidèles, nous avons ressenti jour par jour, avec une amertume égale, le contre-coup de tous ses déchirements. Nous ajouterons, enfin, que nous serions prêts mille fois et mille fois encore à épuiser toute l'absinthe cachée au fond du calice, où

la noirceur des méchants prétend le forcer encore à tremper ses lèvres. Heureux si sa bienveillance ne dédaigne pas de sourire aux protestations de notre piété filiale ! Heureux s'il veut bien nous confier, pour vous les transmettre, un de ces mots de cœur qui laissent dans l'âme d'impérissables parfums, une de ces bénédictions qui suffisent pour réjouir tout un peuple et faire tressaillir toute une grande Église !

Donné à Nîmes, en notre palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de notre Évêché, le deux avril mil huit cent soixante-deux, fête de saint François-de-Paule, fondateur des Minimes, apôtre zélé de notre France au commencement du seizième siècle, et surtout l'une des gloires, par sa naissance, de cette Église des Deux-Siciles aujourd'hui si odieusement dévastée par la persécution qui voudrait renverser la royauté temporelle du Saint-Siège.

LETTRE PASTORALE

SUR LA

RÉPONSE DE M. LE SÉNATEUR BONJEAN

Il y a quelques mois, vous le savez, Nos Très-Chers Coopérateurs, un fait inquiétant se produisit dans notre diocèse. Une longue harangue contre le Pouvoir temporel du Saint-Siège, prononcée, au Sénat, par l'honorable M. Bonjean, avait été imprimée à part. Plusieurs exemplaires de la brochure qui la contenait furent adressés à divers membres de notre clergé, sous une bande officielle, donnant à supposer que l'administration départementale n'était peut-être point étrangère à cet envoi. Instruit de la chose qui nous parut grave, nous crûmes devoir réfuter le discours ainsi propagé par de hautes interventions. S'il était resté dans le tombeau du *Moniteur*, nous l'y aurions laissé dormir de son obscur et paisible sommeil. Mais par là même qu'il devenait l'instrument d'un nouvel apostolat, par là même qu'il s'appuyait, pour exercer son prosélytisme, sur des influences considérables, il nous était impossible de le laisser faire son œuvre en silence. M. le Sénateur avait présenté saint Bernard, sans compter sainte Catherine de Sienne et toute l'histoire ecclésiastique, comme ennemi non-seulement des abus, mais du principe même du pouvoir temporel. Ému de cette atteinte portée à la gloire du grand abbé de Clairvaux, nous nous hâtâmes de restituer à ses doctrines dénaturées leur véritable caractère, et de prouver qu'au lieu de condamner la Souveraineté du Saint-Siège et de l'ébranler, il s'en était fait le vengeur contre les hérétiques et les factieux qui, de son temps, avaient tenté d'en nier les droits et d'en briser la couronne.

Au moment de notre départ pour Rome, nous entendîmes murmurer vaguement que M. le Sénateur avait entrepris de nous réfuter. Deux mois plus tard, nous en acquîmes la certitude par un numéro du *Constitutionnel* qui citait une partie importante de cette réplique destinée à nous confondre. Enfin dans les premiers jours d'août, nous en avons le texte entier dans les mains ; et maintenant qu'une certaine trêve dans nos occupations extérieures, ordinairement si nombreuses à cette époque de l'année, nous laisse un peu de temps pour l'étude, nous nous empressons de venir vous apprendre et vous convaincre que le second travail de M. Bonjean est parfaitement digne du premier. Mêmes gloires et aussi mêmes ombres.

Ce qui le distingue ce n'est pas la proportion des parties, l'accessoire y devient le principal et le principal l'accessoire ; ce n'est pas la suite rigoureuse des idées, à chaque pas le fil qui devrait les unir s'embarrasse ou se brise ; ce n'est pas la vigueur concluante de la logique, assez souvent le raisonnement s'y perd dans le sophisme ; ce n'est pas la précision mathématique du langage, l'émotion de la lutte ou l'extrême préoccupation des choses jette du trouble dans l'expression ; ce n'est pas surtout l'esprit hautement catholique, puisque l'auteur prétend pouvoir ne tenir aucun compte des décisions unanimes de l'Épiscopat. Mais ce qui frappe le plus dans cette réponse, c'est une sorte d'ivresse triomphale. Satisfait de sa dialectique dès le commencement, l'écrivain finit par ne plus attacher de prix à ses succès, tant la victoire lui coûte peu ! Tant il est facile pour un Sénateur de venir à bout d'un pauvre évêque de province !

Sans trop nous effrayer de ces signes menaçants pour notre faiblesse, nous allons suivre pas à pas M. Bonjean dans cette nouvelle étude. Viendra d'abord le fond ; puis nous traiterons les questions secondaires ; et enfin nous nous occuperons de la forme, objet de tant de reproches.

M. le Sénateur aurait voulu que j'eusse abordé l'argument politique de sa harangue. Je ne l'ai pas fait pour deux raisons : c'est d'abord que cet argument ne figurait pas dans les exemplaires

auxquels s'adressait ma réfutation. Cette première brochure que j'ai encore sous les yeux s'arrête à la page 39, et d'après M. Bonjean lui-même, l'argument politique part de plus loin pour aller jusqu'à la fin de son discours. Le second motif, c'est que j'avais moi-même épuisé ce côté de la question dans mes diverses lettres pastorales ; mon diocèse n'avait aucun intérêt aux redites que je me serais imposées.

Je n'ai rien dit non plus de sainte Catherine de Sienne et de l'argument *historique*, parce que j'y voyais une utilité moins sérieuse qu'à traiter la question de saint Bernard. Au risque d'encourir un nouveau blâme, ce que je n'ai pas fait la première fois, je ne le ferai pas encore aujourd'hui.

I

Il faut le déclarer dès le premier mot ; nous sommes très-disposé à l'indulgence pour M. Bonjean. Il nous en coûte peu, N. T.-C. C., de chercher à nous créer des illusions pour voir en lui des avantages qu'il s'attribue, et que nous ne saurions pas même soupçonner sans la révélation qu'il nous en fait. Mais pourtant il est impossible de s'aveugler au delà d'une certaine mesure ; et l'honorable Sénateur ne réussira jamais à nous faire croire qu'il est instruit de ce qu'il ignore, et qu'il raisonne avec justesse, lorsqu'il manque aux lois même les plus élémentaires de la logique.

Ainsi, écoutez ce début sur l'objet fondamental de la *Considération*. « Qu'en répondant à la demande d'Eugène, en lui envoyant un traité *ex professo*, le grand abbé de Clairvaux ait mêlé aux conseils politiques d'autres conseils sur la vie spirituelle, c'est ce qui est trop naturel, trop dans l'esprit du temps, pour étonner personne (1). » C'est déjà une première concession ; il y a donc, de l'aveu de M. Bonjean lui-même, quelques conseils de vie spirituelle dans l'ouvrage de saint Bernard. Mais il y a plus ; ces conseils ne forment pas l'accessoire, comme M. le Sénateur le suppose, ils en

(1) M. Bonjean, 526.

font le principal ; ils n'y sont pas semés accidentellement, ils en constituent la trame essentielle. M. Bonjean n'aurait pas de peine à le comprendre, s'il savait que la vie spirituelle n'est pas une vie restreinte à certains objets déterminés et s'isolant du reste de l'existence humaine. Elle s'étend à tout, au contraire ; elle est comme la racine d'où sort et sur laquelle s'épanouit l'arbre entier ; elle est en même temps comme la sève qui circule jusqu'à l'extrémité des plus faibles rameaux, jusque dans les vaisseaux les plus ténus de la plus petite feuille et de la moindre des fleurs. Nul devoir ne sort de son cadre ; nulle action n'a le droit d'échapper à son influence ; et dans les actes même les plus extérieurs, dans les détails même les plus terrestres de la politique, elle est appelée non-seulement à pénétrer, mais encore à régner en souveraine. M. le Sénateur n'a pas l'air de s'en douter, et la chose n'est pas surprenante, puisque vraisemblablement il n'a pas étudié ces questions. Mais saint Bernard qui les avait approfondies, saint Bernard qui les possédait en maître, connaissait et par principe et par expérience l'immense fécondité de la vie spirituelle. Du haut de sa science et de ses observations, il la voyait envelopper dans son vaste réseau et les grandes obligations, et les grandes épreuves, et les grands écueils d'Eugène III ; et c'est du centre de cette sphère tracée par la foi qu'il fit partir les divers conseils adressés par sa sagesse et son amour au Pape, autrefois son disciple, et maintenant son supérieur et son *père* (1).

Jusqu'ici M. Bonjean n'est qu'inexact. Le voici qui devient étrange ! « C'est d'ailleurs ce qui découlait naturellement de la forme adoptée par saint Bernard. Par le titre qu'il adopte, saint Bernard, en invitant le Pape à se considérer lui-même, à voir quel il est, quels sont ses droits, ses devoirs, est naturellement amené à lui tracer des règles de conduite pour les diverses situations que peut offrir la vie du Pape, la vie spirituelle, autant que la vie politique (2). » Pour un grand esprit comme saint Bernard, il va sans dire que la forme avait dû découler du fond. Sa pensée s'était ma-

(1) S. Bernard. *Epist.*, 238.

(2) M. Boujean, 526.

nifestement reposée avant tout sur les sujets divers qu'il avait à traiter ; cette étude faite, le cadre et le choix du titre s'étaient présentés comme d'eux-mêmes, et le flot avait pris son cours. Mais l'ordre logique ne convient pas à M. Bonjean. Saint Bernard a commencé par dessiner une forme sur le vide ; il a jeté un titre sur le néant ; et puis les idées, par une évocation merveilleuse, sont venues se ranger d'elles-mêmes à une place qui ne leur avait pas été marquée dans un cercle décrit à l'aventure ! Quelle ingénieuse explication ! Quelle noble généalogie pour un si bel ouvrage !

Ce qui suit n'est pas moins surprenant. — La *Considération de soi-même* et le cinquième livre de la *Contemplation de Dieu* ne tiennent que la moindre place dans le traité. Le mot et le principe de *considération* pour saint Bernard ne sont qu'une méthode de démonstration dont il déduit tout son traité, à la manière des scolastiques (1). » La *considération* directe et solitaire de *soi-même* n'occupe, j'en conviens, qu'une place restreinte dans le travail de saint Bernard. Mais toutes les autres branches y sont ramenées par le but suprême et l'intention permanente du saint Docteur. Qu'il parle des procès, qu'il parle des appels en cour de Rome, qu'il parle des abus des privilèges, qu'il parle du luxe des habits, des officiers du Souverain-Pontife, de la maison du Pape, c'est toujours pour indiquer à Eugène le moyen de se sanctifier, soit en ne se laissant pas détourner de lui-même par le tourbillon des affaires du dehors, soit en préservant sa dignité spirituelle de l'abaissement où l'entraînerait une sollicitude exagérée pour les choses temporelles, soit en portant remède aux maux dont il pourra jamais avoir à gémir dans l'Église ou dans sa propre cour. Au bout de chacune des misères terrestres que décrit ou dénonce l'illustre abbé, il place un appel, il ouvre une avenue à la perfection intérieure. S'il expose des règles pratiques de prudence, de discipline ou d'administration, il entend faire de ces règles elles-mêmes comme autant de degrés de l'échelle mystérieuse dont il invite son auguste disciple à gagner le faite. Principes généraux et conseils de détail, tout tend à

(1) M. Bonjean, 526, 527.

la transfiguration de l'homme par l'accomplissement absolu du devoir et l'héroïsme d'une vertu sans lacune et sans mélange. Voilà ce que M. Bonjean n'aurait pas dû méconnaître. Et tout cela qu'est-ce autre chose dans son ensemble qu'un traité de vie spirituelle ?

Ainsi, quand M. le Sénateur reprend avec une fierté triomphante : « Un pareil traité est-il un livre purement mystique, un traité de la vie spirituelle, comme le soutient Monseigneur (1) ? » Nous répondons sans embarras : oui, c'est bien ce que nous avons affirmé. Nous n'avons pas dit que ce fût un livre purement *mystique* ; M. Bonjean qui ne connaît pas la valeur des termes ascétiques croit pouvoir regarder les mots *mystique* et *spirituelle* comme équivalents. Mais nous ne les acceptons pas comme synonymes. La vie mystique représente la vie intérieure dans ce qu'elle a de plus exquis et de plus élevé. Son domaine se renferme dans les faits intimes de la conscience et les communications privilégiées de la grâce. La vie spirituelle, au contraire, passe du dedans au dehors ; elle atteint l'esprit et le cœur, mais elle s'étend aussi à tous les devoirs extérieurs, quels qu'en soient l'objet et la nature. C'est là une différence dont nous avons tenu compte en parlant du livre de saint Bernard. M. Bonjean nous accuse gratuitement de l'avoir nommé un traité *purement mystique* ; nous nous sommes contenté de l'appeler un *traité de vie spirituelle*, et c'est une définition dont nous persistons à soutenir la justesse. Cette longue nomenclature de titres terrestres, développée par M. le Sénateur comme le résumé du livre, ne peut rien pour nous démentir. A tous ces objets temporels correspondent autant de conseils de sanctification ; et d'un bout à l'autre l'auteur n'a d'autre vœu, ne poursuit d'autre fin, comme il le déclare lui-même, que de faire du Souverain Pontife auquel il s'adresse « la forme vivante de la justice, le pur miroir de la sainteté, l'exemplaire suprême de la piété chrétienne (2). »

Il y a encore dans le pêle-mêle de cette première page, un mot de M. le Sénateur dont je ne peux me rendre compte. « Le mot et

(1) M. Bonjean, 528.

(2) Oportere te esse considera formam justitiæ, sanctimonix speculum, pietatis exemplar. — *De Consid.*, iv, 7.

le principe de *considération* pour saint Bernard, dit-il, ne sont qu'une méthode de démonstration dont il déduit tout son traité à la manière des scolastiques (1). » J'avoue que je ne comprends pas. Comment le mot de *considération* peut-il être une *méthode*? Comment surtout la *considération* est-elle une *méthode*, si elle est un *principe*? Autant de mystères pour mon humble intelligence. Comment encore déduit-on un traité d'une méthode? Je conçois qu'on déduise un traité d'un principe au moyen d'une méthode. Mais qu'on déduise un traité d'une méthode, c'est une opération philosophique dont je ne saisis ni le mécanisme ni la possibilité, même quand je la compare *avec la manière des scolastiques*.

Au reste, la *considération* telle que l'entend saint Bernard n'est pas une méthode, ni même précisément un principe. C'est une vigoureuse application de l'âme qui creuse en elle-même et poursuit le vrai : *Consideratio, intensa ad investigandum cogitatio, vel intentio animi vestigantis verum* (2). Cette action de l'esprit fouillant dans ses propres abîmes et recherchant la lumière, doit sans doute être soumise à une discipline et se régler d'après une méthode; mais elle n'est pas une méthode en elle-même. Dites encore, je le veux bien, que la nécessité de la *considération* est un principe, saint Bernard sera pour vous; ajoutez que la *considération*, pour être sérieuse et féconde, doit être guidée par des principes qui l'éclairent, à merveille; mais donner la *considération* même pour un *principe*, c'est ce que n'a jamais fait le grand et judicieux abbé de Clavaux. Et je ne puis deviner le sens que M. le Sénateur, dans la profondeur de ses intentions, attache à cette formule!

Bien des choses seraient encore à relever dans ce qu'il nous dit sur le but général du *Traité de la Considération*, mais ne nous attachons pas aux atomes.

II

« Après cette petite guerre, c'est M. Bonjean qui continue, sur

(1) M. Bonjean, 527.

(2) *De Consid.*, II, 2.

les détails extrinsèques, Monseigneur aborde, enfin, l'examen des textes que j'ai cités (1). »

Enfin, M. le Sénateur est d'une impatience vraiment admirable. Sur trente-sept pages que nous avons écrites contre ses erreurs, quatre à peine sont consacrées aux questions préjudicielles. Il me semble que cette mesure n'est pas tellement excessive qu'elle doive désespérer la longanimité d'un homme aussi grave que M. Bonjean.

Petite guerre; c'est possible. Mais à qui la faute?

Détails extrinsèques. Pour quelques-uns, oui. Mais ce qui tient au but général, à la pensée inspiratrice de la *Considération*, peut-on l'appeler un détail *extrinsèque*? Est-il rien, au contraire, qui soit plus intime pour un ouvrage que ce qui en fait pour ainsi dire et l'âme et la moelle?

Mais ce n'est là que le commencement de mes malheurs.

« Sur tous ces textes si clairs, si positifs, Monseigneur discute longuement pour établir qu'ils ne doivent pas être *pris à la lettre* (2). » *Si clairs, si positifs*? Arrangés, remaniés, librement traduits, ils sont peut-être *clairs et positifs* en faveur de M. Bonjean. Replacés dans leur vrai milieu, ramenés à leur signification naturelle, ils sont *clairs et positifs* aussi; mais contre la thèse de M. le Sénateur, mais pour démontrer avec éclat que saint Bernard n'a jamais eu la moindre pensée de protester contre le pouvoir temporel; mais pour établir qu'en lui prêtant cette intention, l'on se méprend radicalement sur le but et sur le sens du grand ouvrage où l'on prétend en trouver et la trace et la preuve.

Je discute longuement. C'est un honneur ou un tort qui m'est gratuitement attribué par M. le Sénateur. Je cite peut-être *longuement*; et il le fallait bien, soit pour compléter les textes habilement coupés et découpés par M. Bonjean, soit pour produire d'autres passages utiles aux conclusions que je voulais préparer. Mais je ne discute pas *longuement* sur ces citations qui, pour la plupart, n'ont pas besoin de raisonnement ni de commentaire.

(1) M. Bonjean, 528.

(2) *Ibid.*

Et pourquoi *discuté-je longuement*? Pour établir que les textes invoqués par M. le Sénateur ne doivent pas être *pris à la lettre*. C'est justement le contraire qu'il fallait dire. Le grief capital que nous reprochons à M. Bonjean, c'est de ne pas prendre dans la rigueur du sens littéral les extraits qu'il nous oppose; et nos *longues* discussions n'ont pour objet que de le ramener au pied de la lettre dont il s'écarte.

Ainsi c'est d'un fait matériellement faux que M. le Sénateur s'inspire quand il s'écrie en termes généraux: « C'est là, en effet, le procédé par trop commode avec lequel nos modernes théologiens se débarrassent de tous les textes qui les gênent (1). » Nous n'avons nullement fait usage de ce procédé, et quand nous en aurions fait usage, M. Bonjean n'aurait pas le droit logique de s'en prévaloir contre l'ensemble des *théologiens modernes*. La solidarité qu'il prétend établir entre eux et nous, est à la fois beaucoup trop contestable en ce qui les regarde et beaucoup trop glorieuse en ce qui nous concerne, pour que nous puissions y souscrire. S'il veut, malgré l'évidence, que nous soyons coupable de l'habileté dont se révolte sa philosophie, il faut qu'il en concentre sur nous la responsabilité tout entière; nous en revendiquons sans partage le mérite ou le déshonneur.

Au reste, M. le Sénateur me paraît se faire la plus étrange illusion. Il suppose que les *modernes théologiens*, c'est-à-dire les théologiens ecclésiastiques, rencontrent souvent sous la plume des théologiens laïques des textes qui les *gênent*. Le temps n'est plus où les docteurs du siècle pouvaient citer l'Écriture et les Pères avec une richesse de bonne ou mauvaise érudition, capable d'embarrasser l'apologiste. Ils ne vont guère puiser maintenant à ces grandes sources, même pour en altérer les eaux. Il faut des circonstances extraordinaires pour les y conduire, et c'est ainsi que la question Romaine y a mené le docte et grave M. Bonjean, qui, suivant toute vraisemblance, s'était bien rarement égaré dans une telle voie. Et les autres, comme lui, quand ils s'y jettent, ne rapportent de ces

(1) M. Bonjean, 528.

études dont ils n'ont pas la clef que d'insignifiantes chicanes. Les *modernes théologiens* en sont si peu *généés*, que des séminaristes mêmes s'en dégageraient sans efforts.

III

« Le Sauveur a dit : *Mon royaume n'est pas de ce monde*. Il ne faut pas prendre cela à la lettre, et ce texte ne fait nul obstacle à ce que le Vicaire de Jésus-Christ soit un des Rois de la terre (1). » *Il ne faut pas prendre cela à la lettre*. Au contraire, nous voulons qu'on le prenne à la lettre ; mais nous voulons aussi qu'on ne prête pas à la lettre des intentions qu'elle n'a pas. Et que dit la lettre ? Quel en est le sens véritablement authentique ? Les Juifs et les Gentils avaient fait courir le bruit à Jérusalem que le Christ devait fonder un royaume exclusivement terrestre. Pilate qui l'a entendu répéter s'adresse à l'Homme-Dieu et lui dit : Êtes-vous le roi des Juifs ? Et Jésus, soit pour confondre les Juifs qui, pour le perdre, l'accusent d'aspirer à la royauté, soit pour rassurer les Romains que ces rumeurs inquiètent, répond : *Mon royaume n'est pas de ce monde !* C'est-à-dire, comme le fait remarquer saint Augustin : Mon royaume est bien dans ce monde, mais il ne se borne pas à ce monde. Il faut bien qu'il soit dans ce monde jusqu'à la fin des siècles, ayant l'ivraie et le bon grain mêlés ensemble. La fin des temps sera l'heure de la moisson ; les anges viendront alors comme des moissonneurs, arracher tous les scandales, ce qui n'aurait pas lieu, si le royaume du Christ n'était pas dans ce monde. Mais pourtant il n'est pas de ce monde ; il n'y est qu'en pèlerinage : et c'est ce qu'indique le Sauveur par ces paroles : Vous n'êtes pas du monde, mais je vous ai choisis et tirés du monde (2). » Voilà comment les théologiens des premiers âges interprétaient ce grand mot du Sauveur ; voilà aussi comment le comprennent les modernes théologiens, et M. le Sénateur Bonjean peut voir que ni les uns ni les autres ne prétendent échapper à la lettre.

(1) M. Bonjean, 528.

(2) S. Augustin, *In Evang. S. Joan.*, Tract. cxvi, c. xviii, 2.

Mais la lettre dit-elle que l'Église et son chef visible ne pourront avoir ni possessions terrestres, ni souveraineté temporelle ? M. Bonjean l'affirme même avec un peu d'ironie ; mais où trouver, dans le texte cité plus haut, un seul mot, une seule syllabe qui l'établisse ? C'en est au moins la conséquence, dira-t-on. — La conséquence ? Comment le démontre-t-on ? Parce que le Pape ou les Évêques auront une certaine part de puissance et de fortune, il s'ensuivra que le royaume de Jésus-Christ est devenu de ce monde, et que ni les uns ni les autres n'auront plus le droit de rappeler aux âmes chrétiennes qu'elles ne sont ici-bas qu'en passant, qu'elles doivent mépriser l'or et l'argent comme de la boue, et qu'elles n'auront de solides trésors et leur véritable patrie qu'au Ciel ? Quelle puérilité que de le prétendre ! Soutiendra-t-on que l'esprit général de l'Évangile condamne la possession de ces avantages humains ? — Si c'est à l'esprit qu'on a recours, il ne s'agit donc plus de la lettre, et M. Bonjean tombe ainsi lui-même dans ce *procédé commode* qu'il nous reproche avec plus d'humeur encore que de causticité. Mais c'est une erreur ajoutée à cent autres. Le dédain pour les richesses, le soin de ne pas perdre son âme pour les acquérir ou les garder, une exactitude sévère à ne pas en faire l'instrument de ses passions ou l'objet d'une absurde idolâtrie, un empressement généreux à les verser dans le sein des pauvres, voilà ce que commande et ce qui résume l'esprit de l'Évangile. Mais l'incompatibilité absolue de ces biens et des hautes positions qui les donnent avec la dignité du chrétien et le caractère du sacerdoce, il n'en est question nulle part. Pas un texte ne l'a fait entrevoir à l'Église, à qui seule pourtant appartient le droit de fixer le sens et les enseignements de nos livres sacrés. Bien au contraire, par un commentaire pratique de l'Évangile peu favorable aux idées de M. le Sénateur, elle permet depuis des siècles et des siècles à ses princes spirituels d'avoir de grandes situations même dans l'ordre civil. Elle a pu, sur ce point, condamner les abus, jamais elle n'a condamné la chose. Quand des usurpateurs impies ou des spoliateurs sacrilèges ont voulu porter atteinte à ses possessions temporelles, elle les a tous frappés d'excommunication ; les Décrets

des Conciles et les Constitutions des Papes sont pleins de ces anathèmes. Quand de téméraires Novateurs ont osé, au nom de l'Évangile, justifier ces attentats et flétrir comme illégitimes les biens ecclésiastiques, elle en a réprouvé la doctrine; elle a surtout énergiquement protesté contre l'audace avec laquelle ils cherchaient à s'appuyer sur la parole du Christ. C'est ce qu'elle a fait contre Arnaud de Brescia dans un Concile de Latran; c'est ce qu'a répété contre certaines propositions de Wicleff, le Concile de Constance lui-même; et quoi qu'il en veuille, quoi qu'il en dise, malgré l'infailibilité dont il semble se croire investi, M. Bonjean tombe sous le contre-coup des jugements portés contre ces erreurs que les vieux théologiens appelaient si justement *l'hérésie des politiques*.

Ainsi, dans ce premier texte, ce n'est pas nous qui nous écartons de la lettre; nous restons, au contraire, sévèrement emprisonné dans le cercle qu'elle trace. C'est M. le Sénateur qui en altère le sens, et qui prétend ensuite nous écraser sous le poids d'une fausse interprétation.

IV

« S. Paul a dit : *Nemo militans Deo implicat se negotiis secularibus*. Cela ne veut pas dire que les ministres ne doivent pas se mêler aux affaires du siècle (1). » Non, Monsieur le Sénateur, telle n'est pas la pensée de saint Paul. Saint Bernard lui-même ne vous permet pas la traduction que vous faites du passage de l'Apôtre. — « Fi donc ! » Cette parole est évidemment du ton le plus exquis; quand on sait donner à l'ironie ce tour heureux, je ne m'étonne plus que mon langage paraisse peu convenable. — « C'est là une interprétation trop littérale (2). » Non, encore, monsieur le Sénateur; le malheur de cette interprétation n'est pas d'être trop littérale, c'est de ne l'être pas assez. Vous ne donnez pas au terme *implicat* la plénitude de sa valeur. Saint Paul n'entend nullement condamner un contact quelconque avec les affaires du siècle; qui ne sait que lui-même profes-

(1) M. Bonjean, 528.

(2) Id., 528.

sait un métier pour se procurer son pain du jour et n'être point à charge aux Églises (1)? Ce qu'il réproûve, c'est une application exagérée ou un attachement cupide aux choses de la terre; et telle est la force du mot *implicat* qui représente un réseau dans lequel l'âme se roule et s'emprisonne comme l'oiseau dans le filet du chasseur.

« Mais alors le précepte *tu ne tueras pas*, signifie, sans doute aussi, *tu ne tueras qu'avec modération* (2). » Monsieur le Sénateur, vous ne parlez pas sérieusement! — La mort n'admet pas de plus ni de moins; elle est tout entière dans un point indivisible; et qui dirait de tuer avec modération serait parfaitement ridicule. Mais dans le temps donné, dans les soins consacrés aux affaires du siècle, n'y a-t-il pas des degrés possibles? Et supposer qu'il existe une différence entre la modération et l'excès, serait-ce par hasard alléguer une distinction chimérique?

« *Tu ne mentiras aucunement*, veut dire: *tu ne mentiras pas avec excès* (3). » Vous avez raison, monsieur le Sénateur, d'appeler votre argumentation un *innocent badinage* (4); on ne pouvait mieux la définir. Il peut y avoir sans doute dans le mensonge des nuances de culpabilité. Mais aucune de ces nuances n'est légitime; le précepte divin doit toutes les proscrire sans aucune exception; en borner les défenses à l'excès du mensonge, ce serait une dérision manifestement impie. Mais pour le maniement des choses temporelles, il n'en est pas de même. On peut sagement distinguer entre l'exagération et la sobriété, entre la passion qui s'y engloutit et la discrétion qui les domine, et il n'y a rien que de raisonnable à regarder la seconde comme légitime et la première comme imparfaite, au besoin même comme inconvenante et coupable. Telle est précisément la pensée du grand Apôtre; M. Bonjean n'y échappe qu'en faussant la lettre qu'il nous accuse d'éluder par de misérables subterfuges.

(1) *Act.*, xviii, 3.

(2) M. Bonjean, 528.

(3) *Ibid.*

(4) *Id.*, 530.

Telle est aussi la pensée et toute la pensée de saint Bernard commentant ce texte de saint Paul ; nous l'avons démontré par des passages aussi nombreux que décisifs, et M. le Sénateur ne dit pas un mot pour infirmer nos conclusions.

V

« S. Bernard dit dans les termes les plus énergiques : « Va donc et sois assez hardi pour joindre l'apostolat à la domination ou la domination à l'apostolat. » Et M. Bonjean reprend : « Dans le véritable esprit de saint Bernard, tel qu'il se révèle à Monseigneur de Nîmes, cela veut dire, au contraire, que l'on peut parfaitement joindre l'apostolat à la domination ou la domination à l'apostolat, que même la domination complète merveilleusement bien l'apostolat (1). »

Je n'ai rien dit de pareil. Je me suis borné à prétendre que M. Bonjean traduisait mal saint Bernard ; que le terme *Dominatus* ne signifiait point *pouvoir temporel*, mais *esprit de hauteur et de domination* ; que, dès lors, l'intention du saint abbé, dans ce passage, n'était nullement de proclamer l'incompatibilité absolue de l'apostolat avec la puissance royale, mais uniquement celle de l'arrogance et d'une fierté despotique avec l'apostolat qui, par nature, doit être humble et condescendant. Ce que nous affirmions alors, nous le maintenons encore aujourd'hui. Nous le maintenons appuyé sur la comparaison des textes que nous avons cités, et vis-à-vis desquels M. le Sénateur s'enveloppe dans la circonspection du silence. Nous le maintenons également fondé sur la philologie. *Dominatus* a, par son étymologie vraie, le sens que nous lui avons attribué. Pendant que nous l'assurons en France, Mgr Nardi l'écrivait en Italie, sur l'autorité de Forcellini, l'interprète le plus accrédité de la langue latine (2). Ainsi une fois de plus avons-nous mis la lettre de notre côté, tandis que M. Bonjean l'a détournée, sans doute invo-

(1) M. Bonjean, 529.

(2) S. Bernardo, S. Catterina da Siena et Carlomagno sul potere temporale del Papa, al S. Bonjean Senatore, Monsignor Francesco Nardi, p. 7.

lontairement, de sa véritable signification. Ainsi, peut-on dire qu'il a contre lui la *lettre qui tue*, sans avoir l'*esprit qui vivifie*.

« Oh ! les commodes docteurs, poursuit-il avec un accent que je n'ai pas besoin de définir ! » Pas si commodes peut-être que le suppose votre charité légèrement sarcastique. Ils ne sont pas commodes pour eux-mêmes, et par respect pour la cause qu'ils défendent, ils ne descendent pas aux misérables habiletés dont vous leur prêtez gratuitement l'honneur ; ils interprètent les textes qu'on leur oppose avec une loyauté que vous avez essayé vainement jusqu'ici de montrer en défaut. Ils ne sont pas non plus commodes pour les autres, et malgré les airs victorieux ou méprisants dont on affecte de les accabler, on ne peut pas toujours, même étant sénateur, se dérober facilement à leurs étreintes. Nous ne sommes rien pour notre part, et nous ne sentons pas que notre contradicteur soit aussi terrible qu'il est honorable.

« Que nous autres théologiens laïques sommes incapables de nous élever à ces sublimes subtilités (1) ! » Ce n'est que trop réel ; les théologiens de l'école de M. Bonjean ne s'élèvent pas à ces *subtilités sublimes* où l'on rencontre le vrai sens des Écritures et des Pères ! Chaque jour nous en faisons la douloureuse expérience. Mais en retour ils tombent dans ces admirables subtilités d'un autre genre où se débattent, dans un naufrage commun, l'Évangile mal compris, la Tradition dénaturée, l'histoire défigurée, la rectitude de la raison compromise comme celle de l'orthodoxie ! « Qu'en penseront les hommes de bonne foi, s'écrie M. Bonjean (2) ? » Peu nous importe à nous le jugement des hommes de bonne foi, s'ils sont incompetents. S'ils sont compétents, ils penseront comme l'Église qui est ici-bas la plus haute expression du bon sens, et l'Église publie très-haut que les *subtilités* dont M. le Sénateur se vante d'être incapable, touchent de bien plus près à la sagesse que celles dont il fait l'arme habituelle de sa logique et la gloire principale de son éloquence.

Ici s'arrête la première réponse que M. Bonjean nous a faite.

(1) M. Bonjean, *ut supra*.

(2) *Ibid.*

Nous avons, dit-il, inventé pour réfuter son érudition le système de prétendre que les textes ne devaient pas être pris à la lettre. — Il n'en est rien pour nous, et c'est au contraire M. le Sénateur qui se donne continuellement le droit de se soustraire à l'interprétation littérale.

VI

« Monseigneur aborde ensuite les lettres de saint Bernard aux Romains et au roi Conrad. Je suppose que s'il eût pu lire ce que j'en dis appendice III, § 2, p. 94, 96, il se serait abstenu des réflexions qu'elles lui suggèrent (1). » Ce que je n'avais pu lire avant ma Lettre pastorale parce que l'ouvrage de M. Bonjean n'avait pas encore été publié, je l'ai lu depuis, et je l'ai sous les yeux à l'instant même où je trace ces lignes. Rien n'y confirme la supposition dont M. le Sénateur daigne m'honorer. Que dit-il sur la lettre de saint Bernard aux Romains qui m'eût fait renoncer aux réflexions qu'elle m'a suggérées ? Il cite un passage de l'abbé Fleury, semé, à ce qu'il prétend, de réflexions judicieuses et que j'estime déplorable. Mais, chose singulière ! cet extrait, au lieu de servir M. Bonjean, m'apporte un appui nouveau. D'après Fleury, les deux lettres de saint Bernard aux Romains sur le pouvoir temporel sont « des déclamations pathétiques où *il suppose le droit du Pape incontestable* (2). » Ai-je dit autre chose ? Et qu'ai-je besoin d'autre chose ? Que Fleury s'attriste de ce que saint Bernard et les autres auteurs du temps n'ont pas indiqué les raisons par lesquelles on réfutait les erreurs d'Arnaud de Brescia, nous n'avons pas à nous occuper de ce regret étrange. L'essentiel n'est pas de savoir ce que pensa Fleury, mais de connaître ce que pensa saint Bernard. Et puisque saint Bernard, de l'aveu de Fleury, regarda le droit du Pape comme incontestable, puisque M. Bonjean lui-même confesse que « saint Bernard ne mettait pas en doute le droit d'Eugène III sur les Romains (3), » nous n'avons pas à sup-

(1) M. Bonjean, 529.

(2) M. Bonjean, 95. — Fleury, *quatrième Discours*, n° 9.

(3) M. Bonjean, 94.

primer un mot des conclusions que nous a fournies la rude leçon de saint Bernard aux Romains, révoltés contre l'abbé de Saint-Anastase, devenu, par sa promotion à la Papauté, leur évêque et leur roi. Combien M. le Sénateur est aimable de combattre ainsi pour ma cause, et d'invoquer contre moi des autorités qui me justifient !

Une autre observation me frappe. D'un côté, d'après M. Bonjean, le pouvoir temporel, aux yeux de saint Bernard, est peu conciliable avec la mission apostolique du Pape ; d'un autre côté, l'illustre abbé de Clairvaux ne met pas en doute le droit du Souverain-Pontife sur les Romains. N'est-ce pas placer ce grand saint, qui est en même temps un grand esprit, dans une inconséquence manifeste ? S'il avait regardé le pouvoir temporel comme contraire à l'Évangile, l'aurait-il considéré comme un droit ? Aurait-il supposé qu'une donation de Constantin pouvait casser une décision de Jésus-Christ ? C'était impossible. Par là même qu'il considérait la puissance royale comme possédée par le Saint-Siège en vertu d'un droit légitime et sacré, il déclarait que, dans sa pensée, elle n'était incompatible ni avec l'esprit de l'Évangile, ni avec les convenances et les devoirs du suprême pontificat.

Pour la lettre de saint Bernard à Conrad, le ton de M. Bonjean s'élève. « S'il eût pu lire les pages 94 à 96, Monseigneur n'eût pas *oublié*, en donnant le commencement de la lettre à Conrad, d'en mentionner la fin, qui m'a fourni, pages 95 et 96, des arguments si inattendus (1). » Hélas ! je dois, à ma honte, déclarer que même après avoir lu les redoutables pages 95 et 96, j'aurais *oublié* de mentionner la fin de cette lettre dont je n'ai produit que le commencement. Mon endurcissement est incurable.

« *Quamobrem; s'écrit saint Bernard, accingere gladio tuo super femur tuum, potentissime, et restituat sibi Cæsar quæ Cæsaribus sunt et quæ sunt Dei Deo. Utrumque interesse Cæsaribus constat et propriam tueri coronam, et Ecclesiam defensare* (2). » Ainsi, conclut M. Bonjean, au temps de saint Bernard, on posait comme un principe

(1) M. Bonjean, 529.

(2) S. Bernard. *Epist.*, 244, n° 4.

hors de discussion la souveraineté de l'Empereur sur la ville de Rome, et on admettait sans difficulté que Rome pouvait être en même temps et le *Siège apostolique et la capitale de l'Empire* (1). » — Conclusion doublement fausse ! Fausse d'abord à raison des aveux faits par M. Bonjean. Répétons ce que nous avons déjà cité : « Tout en considérant la domination temporelle comme peu conciliable avec la mission apostolique, saint Bernard ne mettait pas d'ailleurs en doute le droit d'Eugène III sur les Romains (2). » Et cependant, d'après vous encore, monsieur le Sénateur, saint Bernard aurait reconnu le même droit à l'empereur de Germanie ? Ce qu'il aurait attribué d'un côté à Eugène III, de l'autre, il l'aurait attribué au même titre à Conrad ; il aurait donné simultanément à Rome deux maîtres investis d'un droit égal, si ce n'est pas d'une égale puissance ? On ne doit pas prêter à saint Bernard de pareilles contradictions.

L'esprit public mérite aussi plus de respect. M. Bonjean nous assure que tout le moyen âge croyait aux fausses donations, c'est-à-dire à la donation de Constantin comme aux fausses décrétales (3). A son opinion répond celle de Fleury (4) dont il cite un passage où il est dit que la donation de Constantin, alors *reçue pour vraie*, établissait le fait et le droit particulier du Pape (5). Ainsi voilà le moyen âge acceptant la donation de Constantin comme authentique et regardant comme légitime la domination temporelle des Papes sur les Romains. Voilà en même temps le moyen âge qui pose comme un principe hors de discussion la souveraineté de l'Empereur sur la ville de Rome. C'est M. le Sénateur qui nous affirme ces deux faits contradictoires ; nous serions heureux qu'il nous enseignât le secret de les concilier.

Fausse au point de vue des aveux, la conclusion de M. Bonjean ne l'est pas moins au point de vue de l'histoire. Au lieu d'une souveraineté réelle, les Empereurs n'avaient sur la ville de Rome

(1) M. Bonjean, 96.

(2) Id., 94.

(3) Id., 94.

(4) Fleury, *quatrième Discours*, 9.

(5) M. Bonjean, 95.

qu'un droit de suzeraineté honorifique et nominale. Protecteurs du Saint-Siège et de ses possessions, voilà le titre qu'ils se donnaient ; ils ne s'en considéraient point comme les seigneurs et les maîtres. C'est ainsi que l'entendirent Pepin et Charlemagne. Le fait est assez constant de nos jours pour que nous n'ayons pas besoin d'insister pour l'établir. « Après la translation de la dignité impériale de la maison de France à celle d'Allemagne, il s'était formé entre le Saint-Siège et les Empereurs des rapports intimes dont la première condition était qu'aucun Empereur d'Allemagne, en prenant même le titre d'Empereur romain, ne pût être reconnu comme tel et recevoir des mains du Pape la couronne impériale, s'il n'avait pas, avant son couronnement, confirmé par serment au Saint-Siège la donation de Pepin et renouvelé les confirmations de cette même donation, faites par les Empereurs ses prédécesseurs. Dans ces confirmations, les Empereurs ne reconnaissaient pas seulement la donation de Pepin, mais ils juraient aussi de conserver aux Papes leurs États et de les défendre dans la possession légitime et pacifique de leurs droits contre tous ceux qui tenteraient de les leur contester. (1) » Un grand nombre de travaux modernes avaient déjà mis ce fait en lumière ; mais ce qui achève de le démontrer avec un éclat victorieux, c'est l'apparition du *Codex diplomaticus* récemment publié par le P. Theiner, archiviste du Vatican.

C'est dans les limites de cet ordre de choses que saint Bernard renfermait sa pensée, en écrivant à Conrad. Évidemment lorsqu'il l'invitait à intervenir à Rome, le saint abbé ne prétendait pas lui dire de s'y fixer malgré son serment, et d'y substituer le despotisme impérial au despotisme populaire. Il ne voulait que le décider à y ramener le Pape absent par la compression de la révolte. Et si pour enflammer son zèle, il fait valoir auprès de Conrad des motifs d'intérêt personnel, s'il l'exhorte à rendre à *César ce qui est à César* et à Dieu ce qui est à Dieu, s'il lui fait observer qu'en défendant l'Église, il protégera sa propre couronne, et qu'en sauvant

(1) Theiner, *Codex diplomaticus*, t. I, Préface.

le séjour du Saint-Siège il ne sauvera pas moins *la tête de l'Empire*, il suffit d'un peu de bonne foi pour convenir que saint Bernard, au lieu de prendre ses expressions à la rigueur, les prenait dans un sens restreint et qu'il les entendait uniquement comme le faisaient alors l'esprit et le droit publics. Au lieu d'être une domination, l'autorité impériale sur Rome n'était qu'une tutelle; Rome était dite à César, parce que César y recevait la couronne et prenait le titre de Roi des *Romains*; on l'appelait *la tête de l'Empire*, parce qu'elle était le plus riche diamant de l'apanage possédé ou protégé par les Empereurs. Tout autant de prérogatives qui leur eussent échappé, si la faction d'Arnaud de Brescia eût fini par s'établir en dominatrice dans la Ville éternelle; et c'est pour que Conrad ne les perdit pas, que saint Bernard l'excita vivement à réprimer les révolutionnaires impies dont les violences avaient chassé le Pape et couvert la Cité sainte de ruines.

Du reste, les Empereurs eux-mêmes, à cette époque, ne portaient pas plus loin les prétentions et les bornes de leur pouvoir. Les patriotes romains ressemblaient alors à ceux de tous les temps; grâce à l'esprit de démente dont ils étaient enivrés par Arnaud de Brescia, ils aspiraient à remplacer le gouvernement paternel du Saint-Siège par le gouvernement absolu des Empereurs. La servitude leur souriait mieux que la simple obéissance; et, pour s'en procurer le bienfait, ils firent, en 1144, une abjecte démarche auprès de Conrad, afin de le décider à venir détrôner le Souverain Pontife et s'installer en maître au palais de Latran. Conrad reçut avec courroux les députés des Romains rebelles et refusa de les entendre, tandis qu'il accueillit avec bienveillance les envoyés du Pape Lucius et maintint le Saint-Siège et toute la Cour romaine en possession de leurs antiques privilèges (1). On ne pouvait dire avec plus d'éclat qu'on n'était que le tuteur de Rome, au lieu d'en être le souverain.

Ainsi, devant l'histoire et les aveux de M. Bonjean lui-même, s'évapore l'*argument inattendu* de M. le Sénateur; et saint Bernard

(1) *Annal. Baronii*, an. 1144, n° VIII.

n'a rien dit à Conrad qui puisse autoriser les utopistes italiens à réclamer Rome pour la capitale du royaume d'Italie (1).

VII

Par là se trouvent épuisées les observations de M. Bonjean sur le fond de notre lettre pastorale.

Avant tout et par-dessus tout, il nous avait reproché d'avoir éludé les textes de saint Bernard qu'il avait cités, en disant qu'ils ne devaient pas être *pris à la lettre*. Et nous avons prouvé que bien loin d'avoir eu recours à ce misérable stratagème, nous avons interprété les textes produits dans leur sens naturel, tandis que M. Bonjean, et M. Bonjean seul, s'était donné le tort dont il avait prétendu nous convaincre.

M. le Sénateur avait soutenu ensuite que la lettre de saint Bernard aux Romains révoltés pouvait être retournée contre nous, et nous avons vu qu'au lieu de le démontrer, il établissait précisément le contraire.

Il s'était flatté encore d'avoir fait sortir de la lettre à Conrad un argument *inattendu*, et nous nous sommes assuré que cet *inattendu* n'était que celui de l'impuissance.

Enfin, il s'était légèrement étonné du caractère général que nous avons attribué au *Traité de la Considération* en l'appelant, non pas un *Manuel politique*, mais un *Traité de vie et de perfection spirituelle*, et nous avons fait sentir que l'étonnement de M. le Sénateur tenait tout simplement à ce qu'il n'avait pas eu l'occasion d'apprendre ce que c'est que la *vie spirituelle*, entendue dans son sens le plus large.

A côté de la discussion, M. le Sénateur a placé le silence.

Nous avons montré qu'au lieu de protester contre le principe de la puissance temporelle, saint Bernard avait simplement indiqué les écueils qu'Eugène III devait éviter dans l'exercice de ce pouvoir. — Silence.

(1) M. Bonjean, 96.

Nous avons ajouté que non-seulement saint Bernard n'avait pas protesté contre le principe, mais qu'il avait énergiquement flétri l'hérétique Arnaud qui condamnait la puissance temporelle au nom de l'Évangile. — Silence.

Nous avons enfin conclu en constatant que, non-seulement saint Bernard avait combattu les doctrines et les hommes opposés au pouvoir temporel, mais encore qu'il avait accepté sur ce point les jugements du Saint-Siège comme celui de Dieu même, et ainsi désavoué par avance tous ces catholiques *sincères et indépendants* qui se permettent aujourd'hui de réclamer contre l'enseignement unanime de Rome et de l'Épiscopat sur cette grande question. — Silence.

On comprend qu'après une réfutation de cette force, nous puissions, sans un péril trop sérieux d'illusion, regarder notre thèse comme n'étant point ébranlée.

Voyons maintenant les accessoires. C'est la part la plus volumineuse du travail de M. Bonjean. On sent qu'il a pris à la composer un plaisir savoureux. Ce n'est pas qu'elle ait une grande importance, puisqu'elle ne se rattache nullement à la question débattue ; mais c'est sans doute parce qu'il s'y croit plus fort. S'il ne se trompe pas, s'il a pour lui le droit et la vérité, nous ne ferons aucune difficulté d'en convenir, à la seule condition qu'il ne se prévale ni d'une rétractation ni d'un aveu contre saint Bernard et le pouvoir temporel, qui n'ont rien de commun avec ces détails secondaires.

VIII

Première erreur signalée à M. Bonjean :

« Le Traité de la Considération ne se compose pas de trois parties, mais de *cinq livres*. »

« Ai-je donc jamais dit le contraire (1) ? »

Je dois d'abord remercier ici M. le Sénateur de l'inexactitude avec laquelle il me résume. Mon raisonnement n'a pas été celui-ci :

(1) M. Bonjean, 516.

« Il est faux que le traité de la *Considération* n'ait que *trois parties*, puisqu'il se compose de *cinq livres*. » Je savais parfaitement qu'un ouvrage, même avec une division matérielle en cinq livres, pouvait n'avoir que trois parties au point de vue des idées. Voici comment je m'étais exprimé : « Il n'y a qu'un malheur : c'est qu'au lieu de *trois parties* on en compte *quatre* ou *cinq*. Si vous prenez la division par livres, il y en a *cinq*; si vous prenez la division par ordre de matières, il y en a *quatre* indiquées nettement par saint Bernard (1). » Il me semble que la logique n'est pas trop offensée par cette argumentation.

« J'ai dit, c'est M. le Sénateur qui reprend, j'ai dit : Saint Bernard envoie ce traité *en trois parties*, de 1149 à 1151 ; *en trois parties*, c'est-à-dire *en trois morceaux*, *en trois fascicules*, *en trois colis* différents ; car il me faut bien chercher un mot assez clair pour me faire comprendre de Sa Grandeur (2). » Vous avez eu raison, monsieur le Sénateur, de chercher des expressions assez nettes pour faire bien saisir votre idée ; et je dois dire que vous y avez, cette fois, quelque peu réussi. Vous n'avez pas rencontré la distinction du style ; vos *morceaux*, vos *fascicules*, vos *colis* n'exhalent pas un parfum d'irréprochable atticisme. Mais enfin l'on vous entend, tandis que la phrase de votre discours était d'une désespérante ambiguïté. Monseigneur Nardi, qui pourtant sait très-bien notre langue, s'est mépris à Rome dans l'interprétation qu'il en a faite (3) ; je me suis mépris à Nîmes et je n'ai pas été le seul ; au dehors j'ai rencontré un nombre incalculable d'hommes même très-compétents qui s'étaient mépris comme moi. Parmi vos auditeurs du Sénat, aucun sans doute ne s'est trompé sur le vrai sens de vos paroles ; mais parmi vos lecteurs, il en est fort peu, soyez-en sûr, qui les aient bien entendues. Preuve éclatante qu'elles n'avaient pas toute la clarté désirable. Et de fait, en disant que saint Bernard avait envoyé un traité *en trois parties*, pour exprimer, non pas que le traité se composait de *trois parties*, mais qu'il avait été expédié par *trois en-*

(1) *Lettre pastorale*, 5.

(2) M. Bonjean, 517.

(3) Mgr Nardi, *ut supra*, 6.

vois successifs, vous vous êtes servi d'une locution sans exemple. Qu'auriez-vous pu mettre à la place de cette tournure ? Je n'ai pas à l'indiquer. Moi qui ne suis pas admis à vous rappeler les vrais principes de la théologie, comment vous donnerais-je des leçons de grammaire ? La seule chose que je puisse affirmer, c'est que vous avez fait usage, pour marquer l'expédition des trois *colis* de saint Bernard, d'une amphibologie tellement obscure, tellement trompeuse, que j'ai pu sans prévention comme sans tort l'interpréter autrement que vous. Certes, je ne peux contester à M. le Sénateur le droit de se créer une langue personnelle, fût-elle même barbare. Mais il ne me contestera pas non plus le droit de ne pas comprendre ce français qui n'est ni celui de l'Académie, ni celui de tout le monde.

Du reste, j'accepte, sinon comme logique, au moins comme ingénieuse l'explication de M. le Sénateur. Mais il daignera sans doute, en échange, me permettre de lui adresser une question. Est-il bien sûr que saint Bernard ait expédié, *en trois fois seulement*, son *Traité de la Considération* au Pape Eugène III ? Je me bornerai, si M. Bonjean persiste à me répondre oui, à lui citer ce passage d'Ellies du Pin : « Saint Bernard a commencé cet ouvrage en 1149, et le premier livre a été achevé cette année-là. Le second fut envoyé au Pape Eugène, l'an 1150, après le mauvais succès de la Croisade. Le troisième, l'an 1152, et les deux derniers quelque temps après (1). » Ainsi, selon cet auteur, saint Bernard, au lieu de trois, fit *quatre* et peut-être *cinq* envois successifs. D'autres écrivains attestent le même fait. Mais je m'arrête à du Pin, parce qu'il me paraît devoir être mieux accueilli par M. Bonjean, l'un et l'autre, si je ne me trompe, appartenant à la même nuance de gallicanisme.

Voilà pour la première erreur que nous avons attribuée à M. Bonjean. — Il a mal résumé nos observations. — Si, de notre côté, nous nous sommes mépris sur sa pensée, c'est par la faute de son style et non point par un fait de prévention. — Enfin, la rectifi-

(1) Ellies du Pin, *Histoire des Controverses et des Matières ecclésiastiques*, 11^e siècle, 1^{re} part., pag. 269.

cation qu'il nous oppose contient elle-même une allégation historiquement contestée par de graves critiques.

IX

Seconde erreur :

« Eugène reprit, après cela, le chemin d'Italie en 1148, et il y était déjà depuis près d'un an, si ce n'est pas davantage, lorsque le premier livre de la *Considération* lui fut envoyé par saint Bernard. Ainsi, ce n'est pas à un *auguste fugitif* que cet ouvrage fut adressé. C'est à un Pontife redevenu roi sans contestation et gouvernant Rome au sein de Rome même (1). »

« Que Monseigneur me pardonne la cruelle nécessité où me met son amère critique; mais dans la rectification de Sa Grandeur, il y a autant d'erreurs que de mots (2). » — C'est ce que nous allons voir.

M. Bonjean veut bien me donner raison quand je raconte qu'Eugène III partit une première fois de Rome en 1145, et qu'il y rentra triomphant la même année. Mais il proteste lorsque j'ajoute : « Quand il s'éloigna de Rome pour la seconde fois, c'était en 1147. » — Ce n'est pas en 1147, nous dit-on, mais au commencement de 1146. — Il est inexact que, dès le commencement de 1146, Eugène III eût quitté Rome. Il avait alors, il est vrai, quitté le quartier de Latran, où il était encore le 9 janvier, pour passer sur la rive droite du Tibre. Mais il n'avait pas abandonné la Ville sainte. On le voit par un certain nombre d'actes signés par ce Pontife et par tout le sacré Collège du mois de janvier jusqu'au mois d'avril 1146. Dans les mois qui suivirent il signa diverses pièces d'autres lieux voisins de Rome, mais il ne perdait pas la Cité de vue; il rayonnait autour d'elle sans la fuir. Ce fut seulement vers le déclin de l'année qu'il se résolut à partir pour la France, moins par dégoût pour Rome, que pour traiter, en deçà des Alpes, de grandes questions soulevées par la Croisade et le

(1) *Lettre pastorale*, 6, 7.

(2) M. Bonjean, 517, 518.

besoin des temps, et l'année 1147 commençait, quand il passa la frontière. Ainsi, en disant que ce fut en 1147 qu'Eugène III *s'éloigna de Rome*, je suis resté plus près de l'histoire que M. le Sénateur plaçant ce second départ au commencement de 1146.

Pour justifier son allégation, M. Bonjean parle des lettres de saint Bernard aux Romains et à Conrad. « Toutes deux, dit-il, sont de 1146. Je m'étonne que Monseigneur ait pu s'y tromper, lui qui bien évidemment avait sous les yeux, en me répondant, l'*Histoire de saint Bernard* par Neander, non pas l'original, mais la traduction de Vial, où la date du commencement de 1146 se trouve textuellement rapportée (1). »

Je déclare avant tout que je n'ai pas eu sous les yeux, en répondant à M. le Sénateur, l'ouvrage de Neander; je ne l'ai pas même aujourd'hui. Depuis longtemps je me suis fait une loi de puiser à des sources plus hautes et plus pures.

Et puis il y a un fait que M. Bonjean ne doit pas ignorer : c'est qu'Otton de Frisingue et Baronius rapportent les deux lettres dont il s'agit à l'année 1145, c'est-à-dire au premier soulèvement des Romains contre Eugène III (2). Je sais que d'autres historiens et d'importants critiques contestent l'exactitude de cette opinion. Mais enfin ce sont là des autorités graves; elles suffisent, ce nous semble, pour constater que la question n'est pas tranchée d'une manière absolue, et si par hasard elles avaient raison, si ces lettres étaient réellement de 1145, comment prouveraient-elles que le Pape s'en alla dans le commencement de 1146 ?

Il faut ajouter encore que, parmi les auteurs qui les supposent écrites au début de 1146, plusieurs les font coïncider avec le séjour du Pape dans le Transtévère. C'est en particulier le sentiment de Fleury (3), et si l'on embrasse cette opinion, il sera difficile de prouver par ces deux pièces qu'au moment où elles parurent, le Pape était loin de Rome.

Jusqu'ici nous n'avons pas vu que la logique de M. Bonjean fût

(1) M. Bonjean, 518.

(2) Annales Baronii, XII sec., 1145.

(3) Fleury, *Histoire ecclésiastique*, 1146.

bien redoutable. N'importe, plus il avance, plus ses dédains deviennent superbes. J'avais dit « qu'Eugène III reprit le chemin de Rome en 1148, et qu'il y était depuis plus d'un an, si ce n'est pas davantage, lorsque le premier livre de la *Considération* lui fut envoyé par saint Bernard. » — « Sa Grandeur se trompe, on comprend que c'est M. le Sénateur qui parle, quand elle suppose bien *gratuitement* et sans s'appuyer sur *aucune autorité que sa propre inspiration*, qu'en 1149 Eugène était déjà à Rome depuis un an, si ce n'est pas davantage (1). »

J'avoue ici, sans hésitation comme sans difficultés, que mes indications, à force d'avoir voulu être précises, soulèvent contre elles les doutes au moins sinon les démentis de la chronologie. Mais, à son tour, M. Bonjean ne s'arme-t-il pas d'une rigueur inacceptable, tant elle est excessive, contre les dates fixées ?

Gratuitement, sans aucune autorité que ma propre inspiration ! Qui n'admirerait la manière dont le grand ton de M. Bonjean comprend et pratique la politesse ? Nous ne saurions trop lui rendre grâce des leçons et des modèles d'urbanité qu'il nous donne. — Mais enfin, si je lui disais que saint Bernard est pour moi plutôt que pour lui, peut-être en serait-il étonné... Il faut pourtant que je le condamne à cette surprise. Dans la vie ou, mieux encore, dans l'éloge de saint Malachie, saint Bernard raconte que le saint Pontife vint à Clairvaux pour converser avec Eugène, mais il ne l'y trouva pas. Le Pape était parti depuis assez longtemps et déjà il était à Rome ou près de Rome (2). Ce sont les propres paroles du saint docteur. Et de quelle année s'agit-il dans ce passage ? De 1148. Et de quel mois ? Les calculs les mieux raisonnés fixent le mois d'octobre. Ainsi voilà saint Bernard enchérissant sur mes indications. Il ne dit pas d'une manière péremptoire qu'en cette année-là Eugène rentra dans Rome, pas plus que je ne l'ai affirmé moi-même. Mais il admet le fait comme possible, on peut même ajouter comme probable, si ce n'est pas

(1) M. Bonjean, 519.

(2) Jam enim abierat, et erat Romæ aut prope Romam. S. Bern., *De vita S. Malachiæ*, xxx, *ad finem*.

comme certain. Ainsi, dans le cas même où j'aurais dit qu'Eugène III entra à Rome en 1148, je ne l'aurais pas fait *gratuitement et sans autorité*.

Gratuitement ! Mais M. le Sénateur avoue que je pourrais avoir pour moi la traduction de Neander. Et comment me prouvera-t-il que l'original est plus infaillible que la version? — Je pourrais invoquer d'autres témoignages ; ceux-là me suffisent.

Mais je ne suis pas allé jusqu'où le texte du saint Docteur m'autorisait à le faire. Je me suis contenté de dire qu'au moment où le premier livre de la *Considération* lui fut envoyé par saint Bernard, Eugène était depuis près d'un an à Rome. Et comment M. Bonjean prouvera-t-il le contraire? A quel moment de 1149 ce livre fut-il achevé et envoyé? On n'en sait rien. A quelle époque arriva-t-il? On ne le sait pas davantage. Il est possible qu'il ne soit parti qu'à la fin de 1149; il est possible qu'il ne soit parvenu qu'assez tard en 1150. Du haut de sa science, M. le Sénateur a bien voulu nous apprendre « qu'au douzième siècle on ne connaissait ni poste aux lettres, ni diligences, ni paquebots, ni chemins de fer, ni toutes ces autres pernicieuses inventions de l'esprit moderne, qui font circuler si rapidement les *choses* et aussi les *idées*; il fallait saisir les occasions (1). » Cette découverte, qui est un véritable trait de génie, nous condamne à rester indécis sur l'époque où Eugène reçut l'envoi de saint Bernard. Si je ne peux imposer mes dates comme incontestables à M. Bonjean, lui ne peut les repousser péremptoirement comme fausses; et, dès lors, ses façons tranchantes seraient heureusement remplacées par un ton plus modeste.

Mais l'*Art de vérifier les dates* affirme expressément que les portes de Rome ne furent ouvertes à Eugène III que *sur la fin de 1149*. — C'est vrai. Mais M. Bonjean ne sait peut-être pas que ce grand ouvrage est plus suspect qu'il ne pense, surtout en ce qui regarde les Papes; que souvent dans cette partie de l'histoire, par l'influence secrète de l'esprit de secte ou de bizarrerie dont les

(1) M. Bonjean, 517.

auteurs étaient animés, les dates comme les faits n'y sont pas d'une exactitude irréprochable ; que, dès lors, on ne peut m'en opposer le témoignage comme étant une autorité absolument décisive ?

Et puis, fondé sur ce vaste travail, M. Bonjean fait observer, quelque part, dans son intérêt, que, dans la chronologie des Papes et surtout d'Eugène III, l'année commençait parfois au 1^{er} janvier, parfois au 25 mars. Faites commencer et finir 1148 et 1149 au 25 mars, Eugène sera rentré définitivement à Rome dans la première moitié de 1149, même d'après les calculs des Bénédictins et de M. le Sénateur. Et comme il est possible que le premier livre de *la Considération* ne soit parvenu à Rome qu'à un moment assez avancé de 1150, comme aucune donnée historique ne nous oblige à croire le contraire, il en résulte que mes allégations ne sont peut-être pas aussi fausses que le dit M. le Sénateur, et que, lorsque l'œuvre de saint Bernard lui fut remise, Eugène pouvait fort bien être, au moins depuis près d'un an, remonté sur son trône de Rome.

Ce qui permet de supposer encore que la fin de 1149 peut ne pas être prise à la rigueur, ce sont les termes mêmes de l'*Art de vérifier les dates*. On y lit que c'est seulement à cette époque que *les portes furent ouvertes* au Pape. Qui empêche de dire que ce fut alors, à la vérité, qu'il rentra rappelé par le libre vœu du peuple qui ouvrit les barrières, mais qu'il y était déjà rentré par intervalles à la suite de divers coups de main, comme la première fois ? N'est-ce pas là ce qu'insinue Robert dans sa chronique, quand il représente Eugène III, passant, en 1149, par des *situations variées dans ses conflits avec les Romains* (1). Où serait cette diversité de fortune s'il était resté perpétuellement en dehors de Rome ?

Enfin, le silence de saint Bernard sur les épreuves des Papes dans le premier livre de *la Considération*, n'est-il pas une indication qu'elles avaient fini ? N'aurait-il pas, dès le commencement, laissé déborder de son cœur quelques paroles de consolation pour celui

(1) Baronius, an 1149.

qu'il appelait tour à tour son *fils* et son *père*, s'il l'avait senti loin de son palais et de Rome? Et puisqu'il ne lui parle que d'affaires au lieu de tribulations, il faut qu'il l'ait regardé comme remis en possession de son trône dès avant le moment de 1149, où il lui adressait les prémices de son ouvrage.

« Mais, du moins, il était par intervalles fugitif, errant en Italie, et c'est assez pour qu'on ait pu dire que le premier livre de la *Considération* fut envoyé à un *auguste fugitif*. » — Non, le Pape n'était pas fugitif. Il ne l'était pas en 1148, quand de Reims et de Cîteaux il retournait à Rome; on ne fuit pas lorsqu'on regagne sa capitale. Il ne l'était pas en 1149, lorsqu'il habitait, au lieu du palais de Latran ou du Château-Saint-Ange, Tibur ou Tusculum; il était encore chez lui. Les populations qui l'entouraient lui étaient dévouées. Il s'en servit au besoin comme d'une force pour reconquérir certaines parties du domaine pontifical qui s'en étaient détachées. Quand un Pontife en est là, on ne peut dire qu'il soit *errant et fugitif*; et telle était pour le moins la situation d'Eugène III, lorsque le premier livre de la *Considération* dut lui être envoyé. Ainsi, sur ce point comme sur bien d'autres, le *théologien laïque* ne peut se glorifier, quoi qu'il en prétende, d'avoir rencontré la vérité de l'histoire, le juste à-propos de l'expression et surtout l'évidente équité du reproche.

X

« Monseigneur affirme ensuite qu'au moment où il reçut le traité Eugène était redevenu roi.

« C'était tout simplement impossible : 1° Pour redevenir roi, il eût fallu qu'Eugène eût été roi auparavant; or, s'il est une vérité que j'aie le droit de dire démontrée, c'est assurément que rien ne ressemblait moins à la royauté que l'autorité pontificale à Rome, au milieu du douzième siècle, limitée qu'elle était d'en haut par la suzeraineté des Empereurs allemands, d'en bas par la constitution toute républicaine de la cité romaine (1). » Il n'est personne qui du

(1) M. Bonjean, 519.

premier coup d'œil ne mesure la futilité de cette raison. Que la puissance temporelle des Papes au douzième siècle ait été limitée par en haut et par en bas, c'est possible. Mais qu'est-ce que cela prouve? N'y a-t-il de vraies royautés dans le monde que les royautés absolues et despotiques? Malgré ses restrictions et ses tempéraments, l'autorité des Papes retenait les prérogatives essentielles du pouvoir royal. Ni la suzeraineté des Empereurs, ni les privilèges attribués au peuple ou à l'aristocratie ne l'en dépouillaient complètement. Et jusque dans les usurpations impériales ou les rébellions populaires, on savait respecter en principe les droits suprêmes de cette souveraineté qu'on outrageait en fait. Ainsi même au sein des agitations causées par Arnaud de Brescia, le peuple tenait à faire sanctionner ses actes par le Souverain-Pontife. Un diplôme de 1148 porte en termes formels que les Sénateurs, établis pour cette année, tiennent au premier chef leurs pouvoirs et leur mission d'Eugène III (1). Et chose remarquable, quand ce Pape s'éloigne, c'est moins chassé par des haines politiques que fatigué des importunités dont on l'obsède. Les Romains l'assiègent pour obtenir qu'ils renversent Tibur, et parce qu'il refuse de se faire l'instrument de leur vengeance et de leur jalousie, ils éclatent en murmures et en séditions. Ce n'est pas contre son pouvoir qu'ils protestent, c'est contre son esprit de justice, et si dans tous ces mouvements fomentés par Arnaud de Brescia, ils servent les passions de ce misérable, ils ne font nullement un acte d'adhésion publique à ses doctrines. — Voilà pour la première raison.

La seconde preuve qu'en 1149 Eugène n'est pas redevenu roi, « c'est que peu de mois après, il fut contraint d'en sortir de nouveau (2). » — Comme c'est péremptoire! — Il est évident qu'hier je n'ai pas pu redevenir roi, parce que je cesserai de l'être demain! — Et d'ailleurs M. Bonjean s'obstine à ne voir que Rome, et quand Eugène n'est plus à Rome, il cesse de le considérer comme roi. C'est une erreur très-grave. Qu'il soit au Transtévère, qu'il soit à

(1) M. de l'Épinois, sur le *Codex Diplomaticus* du P. Theiner. — Vitale, *Storia dipl.*, p. 42. — Galetti, *Appendice all' opera del Primicerio*, p. 306, n° 57.

(2) M. Bonjean, 519.

Tivoli, qu'il soit à Tusculum, qu'il soit à Signia, peu importe, le Pape est toujours roi, il agit en roi, il commande en roi; il est traité comme roi par les Empereurs, par ses peuples restés fidèles et par le monde entier. Il importe de ne pas perdre de vue ce fait aussi capital qu'il est certain.

Troisième raison. « Si Eugène n'est pas *redevenu roi*, c'est parce que j'ai été induit en erreur sur ce qui le regarde, pour avoir suivi trop aveuglément la traduction de Vial, au lieu de remonter à l'original de Neander (1). » — Et qui peut en douter? Ce pauvre Eugène III me doit toutes ses infortunes. S'il n'a pu facilement rentrer à Rome, il y a sept siècles, si surtout il n'a pu y redevenir roi paisible et respecté, à quoi cela tient-il? A ce que j'ai suivi trop aveuglément la traduction de Vial que je n'ai pas lue, au lieu de remonter à l'original de Neander, ce qui aurait entièrement changé les destinées de ce Pontife malheureux.

Après cela il est manifeste que je suis convaincu d'avoir *cru de très-bonne foi, en ma qualité d'évêque de Nîmes*, qu'Eugène III gouverna Rome au sein de Rome même, de 1148 à sa mort (1). » A la vérité je n'ai jamais rien écrit de semblable. Je me suis borné à dire qu'au moment où le premier livre de la *Considération* parvint à Eugène, ce Pape était redevenu roi et gouvernait Rome au sein de Rome. Il n'est question que d'un espace de temps très-restreint, et nullement d'une période d'années s'étendant de 1149 à la mort d'Eugène. Mais quand on a prouvé par des raisons insuffisantes qu'Eugène n'était pas *redevenu roi*, on peut bien se donner vis-à-vis de ceux avec qui l'on discute toute espèce de licences. C'est ainsi que la logique de M. le Sénateur se règle sur des lois d'exception; en vertu de je sais quel privilège, elle s'arroge sans façon le double droit et de m'attribuer gratuitement toutes les imaginations qu'il lui plaît, et de faire des syllogismes dont les prémisses et la conclusion protestent contre le lien par lequel on essaye de les unir.

(1) M. Bonjean, 520.

(2) *Ibid.*

XI

Sur une autre question de date, celle qui se rattache aux divers envois partiels du *Traité de la Considération*, M. le Sénateur daigne avouer que peut-être ai-je raison; je n'insiste pas, malgré certaines réserves et certaines réflexions plus ou moins étranges qui pourraient être relevées. Il faut bien faire quelques grâces.

Reste le point capital. Ici M. le Sénateur ne se possède plus, tant la victoire lui paraît éclatante !

Il avait dit qu'Eugène III, errant en Italie, et se demandant quels devoirs lui étaient imposés, comme Pape, à l'égard des Romains révoltés, saint Bernard consulté avait répondu par un traité *ex professo* (1). Ce passage contient, comme on le voit, deux allégations : 1° Eugène III a provoqué par voie de consultation le traité de saint Bernard ; 2° il l'a provoqué comme indication de la règle de conduite qu'il avait à tenir vis-à-vis des Romains révoltés.

A la première allégation, j'ai répondu : « Rien ne prouve ce fait. Le début même du prologue *semble* établir le contraire (2). » On voit par là que j'avais été, non pas affirmatif et péremptoire, mais discret et contenu dans mon démenti. Ce que je soutenais alors, je le soutiens encore maintenant. Je soutiens que le texte de saint Bernard insinue que la première idée de son travail fut son inspiration personnelle. « Il me vient en pensée, dit-il, de travailler à quelque ouvrage qui puisse ou vous édifier, ou vous réjouir, ou vous consoler (3). » *Subit animum*. Est-ce là une tournure qu'on emploie lorsqu'il s'agit d'un ouvrage demandé? Quand disons-nous : *Il me vient à la pensée*, si ce n'est à propos d'une idée qui sort de notre intelligence comme l'éclair jaillit de la nue, sans qu'aucun appel ni aucun choc du dehors l'ait excitée à se produire? Si quelqu'un nous écrivait : Il me vient à la pensée de faire le livre que vous m'avez prié de composer, cette locution ne paraîtrait-elle pas

(1) M. Bonjean, 17, 18.

(2) Lettre pastorale, 7.

(3) *Subit animum dictare aliquid quod te, Papa Beatissime Eugeni, vel ædificet, vel delectet, vel consoletur.* — *De Cons.*, lib. I, Prolog.

bizarre? Et pourquoi prêteriez-vous à saint Bernard, ce haut esprit, ce docteur que vous appelez le plus grand homme d'Église et le plus grand homme d'État du douzième siècle (1), une façon de s'exprimer que vous estimeriez ridicule en tout autre?

Mais saint Bernard dit quelques lignes plus bas : « Vous daignez intervenir, non pas pour exiger, mais pour demander seulement ce qu'il eût été plus conforme à votre dignité de commander (2). » N'est-ce pas décisif? Pas le moins du monde. Dans les lignes qui précèdent l'abbé de Clairvaux décrit une lutte de sentiments opposés dont son âme est le théâtre. Il voudrait et ne voudrait pas obéir à son attrait. Entre la crainte qui prétend retenir sa parole prisonnière et l'amour qui la pousse à sortir, il demeure en suspens. C'est alors que le Pape intervient pour fixer les incertitudes de son ancien supérieur et maître. Mais cette intervention, comme toute autre, ne se fait qu'entre des parties aux prises; on ne tranche un combat que lorsqu'il est engagé; et le vœu d'Eugène en surprenant saint Bernard au milieu de ses perplexités pour y mettre un terme, ne fait que l'affermir dans des desseins qu'il avait antérieurement conçus. Cette demande n'est qu'un encouragement, elle n'est pas une provocation; elle attise le feu, elle n'en suscite pas la première étincelle. Ai-je dit autre chose? Il ne m'est jamais tombé dans l'esprit qu'Eugène et saint Bernard ne se fussent point entretenus ensemble de ce travail avant qu'il ne fût entrepris. J'ai toujours parfaitement compris que saint Bernard ne pouvait l'avoir exécuté sans en avoir soumis l'idée générale à l'agrément d'Eugène, et sans avoir recueilli de sa bouche un mot qui l'autorisât à lui donner des conseils. Mais cette invitation d'Eugène, la seule dont parle le Prologue, n'enlève point à saint Bernard le fait ou si l'on veut la gloire de l'initiative; et je maintiens que son livre est plutôt une œuvre spontanée qu'une œuvre de déférence et de soumission.

Que M. le Sénateur, après cela, s'écrie avec un accent pathéti-

(1) M. Bonjean, 17.

(2) Sed intervenit tua dignatio, qua hoc ipsum non præcipis, sed PETIS, cum præcipere magis te deceat. — *De Consid.*, ut supra.

que : « O disgrâce imprévue !... Voilà que Monseigneur, n'ayant qu'un seul point à traiter, commet l'étrange distraction de passer sous silence le passage intermédiaire, placé entre ceux qu'il invoque ; et ce passage, oublié par inadvertance, je ne saurais en douter, constate précisément ce que Monseigneur me reproche comme une erreur (1). » Cette éloquence, qui tourne à l'épigramme, se perd, hélas ! dans le vide. Ce n'est pas qu'elle ne dise des choses vraies : ainsi, il est incontestable qu'un *passage intermédiaire* doit être *placé entre deux* autres ; voilà une révélation dont nous devons savoir gré à M. Bonjean. Mais ce qui est inexact, c'est que j'aie oublié par inadvertance le passage par lequel on croit m'écraser. J'ai lu *attentivement* ce prologue, quoi qu'en dise la charité de M. le Sénateur (2) ; j'ai lu et médité même les *treize fameuses lignes intermédiaires* sur lesquelles il fonde de si hautes espérances, et si je ne les ai pas citées, c'est qu'au lieu de former une preuve et de constituer une autorité contre mes observations, elles ne pouvaient donner lieu qu'à l'une de ces subtilités dont M. le Sénateur fait sa ressource habituelle et privilégiée.

La seconde allégation de M. Bonjean n'est pas plus solidement justifiée que la première. Eugène aurait demandé une règle de conduite à l'égard des Romains révoltés ; c'est ce que nous apprend M. le Sénateur. Après l'expression d'un semblable désir, saint Bernard devait se hâter, en répondant, d'aborder la question sur laquelle on l'avait consulté. C'était un besoin pressant ; les circonstances douloureuses où se trouvait le Pape, le commandaient avec empire ; et le grand abbé de Clairvaux, poussé tout à la fois par la rectitude de son sens pratique et par sa tendresse pour Eugène III, son ancien disciple, ne pouvait manquer d'aller droit au fait, au lieu de se perdre dans un labyrinthe d'interminables préliminaires. Mais non. — Ah ! vous me demandez ce que vous devez faire vis-à-vis des Romains révoltés ? Eh bien ! je vous dirai la tempérance et la réserve avec lesquelles il faut vous comporter dans les procès qui vous seront soumis ! Il vous faut de la politique ? Je vous ferai

(1) M. Bonjean, 522.

(2) M. Bonjean, 525.

de la morale. C'est à présent, en 1146, 47 et 48, que vous réclamez mon avis sur les rébellions qui vous ont chassé de Rome ; c'est en 1152 que je vous le ferai savoir ! » Voilà quelle eût été, dans l'hypothèse de M. Bonjean, la conduite de saint Bernard ; c'est ainsi qu'il eût compris l'empressement à répondre à la consultation d'un Pape *fugitif, errant en Italie*. De pareilles suppositions se réfutent d'elles-mêmes.

Comprenez maintenant la désolation de M. le Sénateur et prenez-en pitié. « De même que l'Athénien se lassait d'entendre toujours appeler Aristide *le Juste*, de même mon lecteur, on reconnaît la voix de M. Bonjean, aimerait peut-être que son auteur fût parfois obligé de confesser sa fragilité ; je le voudrais aussi de bon cœur ; pourquoi Sa Grandeur ne m'en offre-t-elle pas l'occasion (1) ? » Fut-il jamais un sort plus digne de larmes ? Quoi ! vouloir de bon cœur se trouver faible, au moins par intervalles, et se retrouver toujours fort ? Aspirer à la confusion d'être vaincu, et se voir condamner fatalement par la double force de son savoir et de sa dialectique à se proclamer perpétuellement invincible ! Quelle torture ! Pauvre modestie désespérée ! Vous n'avez qu'une ressource. Regardez l'histoire défigurée par les blessures que lui ont faites vos distractions, la logique étonnée des sophismes que vous l'avez contrainte à donner pour des raisons, l'orthodoxie gémissant des coups qu'elle a reçus des exagérations de votre gallicanisme, la langue même en deuil pour les formes plus ou moins insolites par lesquelles vous l'avez fait passer ! Toutes ces choses, avec les tristesses ou la stupéfaction que vous leur avez causées, vous consoleront de cette continuité de triomphes qui vous ennuie à force d'être monotone !

Nous avons suivi tour à tour M. le Sénateur à travers les questions essentielles et les questions accessoires. Il faut l'entendre maintenant sur les questions de forme.

(1) M. Bonjean, 524.

XII

Je passe sur l'esprit plus ou moins piquant qu'il essaye de faire pétiller à propos de mes *armoiries*, sur cette *devise qui ressemble aux épitaphes*, sur cette argumentation qui, bien loin d'avoir *en la forme la douceur du miel*, au fond est plus loin encore d'avoir la force du lion (1). Tout cela est, je ne peux en disconvenir, du goût le plus distingué, de l'à-propos le plus concluant ; et je n'aurais pas à me relever du coup, si je n'avais acquis la conviction que mes abeilles ont trouvé M. Bonjean sensible à leur dard, et que la force du lion n'est nullement nécessaire pour mettre en pièces son discours contre le pouvoir temporel.

Je ne dis rien non plus de ces mots et de ces membres de phrases détachés çà et là de ma *Lettre pastorale* et groupés ensuite, pour montrer, par ce faisceau perfidement formé, que j'ai failli au devoir de la convenance et de la modération. Parmi ces extraits, il en est que je maintiens tels quels, parce qu'ils ne manquent, quoi qu'on en ait pu dire, ni de mesure ni surtout d'équité. Pour plusieurs autres, il est évident qu'en les séparant du texte, M. Bonjean a trouvé, sans le vouloir, le secret de les envenimer. Replacés dans leur vrai milieu, la plupart se tempèrent. Il en est quelques-uns enfin que mon illustre contradicteur, par une erreur d'application, s'est appropriés à lui-même, tandis qu'ils n'étaient nullement destinés à l'atteindre.

Ce que je ne peux, au premier rang, me défendre de relever, c'est l'humble résignation avec laquelle M. le Sénateur vante, à son corps défendant, la *courtoisie* des théologiens laïques. Oui « cette courtoisie dont nous autres profanes nous ne nous écartons jamais dans nos discussions les plus passionnées (2). » Et c'est à nous, monsieur le Sénateur, que vous tenez ce langage ? Mais vous ne savez donc pas que nous lisons, chaque jour, le *Moniteur* avec soin, pendant les diverses sessions des deux grands corps de l'État ? Vous ignorez donc

(1) M. Bonjean, 505.

(2) M. Bonjean, 505.

que nous l'avons lu, surtout pendant les débats relatifs à la question romaine ? Et si vous ne l'ignorez pas, dites-moi comment vous trouvez en vous assez de courage pour affirmer que, vous autres profanes, vous ne vous écarterez jamais des règles de la *courtoisie* ? Mais alors qu'est-ce que la *courtoisie*, si tant de choses inqualifiables que nous avons vues dans les discours remplissant les colonnes du journal officiel, n'en blessent pas la délicatesse ?

Du reste, j'ai rappelé moi-même, non pas en les aigrissant, mais plutôt en tempérant leur fiel, un certain nombre d'expressions, de qualifications et d'accusations lancées contre le Saint-Siège et parfois contre l'Épiscopat. M. le Sénateur les a citées dans sa réponse. Je n'avais pas cru devoir les signer ; lui au contraire a cru pouvoir écrire un nom propre au bas de chacune d'elles et renvoyer à qui de droit la responsabilité de ses paroles. Est-ce bien, est-ce mal ? Je ne décide pas. Mais il en résulte au moins que mes soi-disant allusions reposent sur des faits authentiques. Eh bien ! de bonne foi, tous ces mots, tombés de différentes lèvres *profanes*, sont-ils empreints d'une irréprochable *courtoisie* ? M. Bonjean le croit parce qu'il est parmi les *profanes* ; mais l'urbanité française ne sanctionne pas ici les illusions de M. le Sénateur, pas plus que la logique n'en garantit les raisonnements.

Après tout, on pourra penser ce que l'on voudra de ces locutions étranges au point de vue de la politesse. Mais il y a un point sur lequel nous n'avons ni le droit ni la pensée de fléchir. C'est que pas un de ceux qui ont fait entendre une part quelconque de ce langage ne peut se flatter d'avoir saint Bernard pour précurseur et pour complice ; et nous persistons à prétendre qu'en cherchant à établir entre eux tous et l'abbé de Clairvaux une certaine solidarité de sentiments et de doctrine, M. Bonjean a fait au saint Docteur une *insulte solennelle*. Il ne s'en est pas rendu compte sans doute ; mais la chose n'en est pas moins réelle. Tous les termes respectueux, tous les témoignages d'estime prodigués au mérite de saint Bernard, ne rachètent pas l'humiliation gratuitement infligée à sa mémoire par l'idée plus que hardie de le placer parmi les adversaires du pouvoir temporel.

XIII

Il est impossible de suivre M. le Sénateur à travers les replis multipliés de sa polémique. J'avais rassemblé une certaine quantité d'allusions, de rapprochements et d'appréciations sous une même et grande idée, qui, malgré la divergence de leur nature, les fondait pour ainsi dire dans une rigoureuse unité. Tous étaient ramenés à la question des doctrines de saint Bernard sur la puissance temporelle du Saint-Siège, et en se plaçant à ce point de vue, la discussion en eût été fort simple. Mais M. Bonjean brise le lien qui les unit ; les détails se dispersent sous sa main qui les dénoue, et puis, les prenant les uns après les autres, il se précipite avec eux dans une polémique incohérente. Dans ce chaos, nous ne pouvons toucher que quelques points épars. Et encore faut-il faire observer que les passages dont nous devons nous occuper en courant ne se rapportent plus à la *douceur de la forme*. M. le Sénateur s'inquiète peu de suivre le plan qu'il s'est tracé. Emprisonnez, si vous le pouvez, le vol de l'aigle dans une orbite inflexible !

Que dit-il de l'excommunication ? — J'avais déclaré que ceux qui reprochent au Pape comme un abus de pouvoir le fait de mettre au service de la puissance temporelle le glaive de l'Église, ne peuvent abriter leur théologie sous le grand nom de saint Bernard. C'était rester dans la question. Et M. le Sénateur laissant saint Bernard de côté : — « Il faut que j'avoue... que je suis de ceux-là. Au surplus, l'erreur, si erreur il y a, sera peu préjudiciable : car de nos jours peu nombreux sont ceux qui s'inquiètent de l'excommunication : *Abusus tulit usum* (1). »

C'est parler bien légèrement d'une chose bien grave. *Si erreur il y a*. Oui certes, il y a erreur. Dans vingt Conciles, l'Église a fait usage de ses armes spirituelles contre ceux qui portaient atteinte à ses droits temporels. On ne saurait énumérer les Papes qui se sont servis du même glaive pour frapper le même crime ; de nos jours encore, Pie IX a lancé l'anathème contre les spoliateurs du Saint-

(1) M. Bonjean, 509.

Siège, et l'Église, tour à tour dispersée et réunie, a solennellement déclaré qu'en usant de ces rigueurs, le Souverain-Pontife était resté dans son droit incontestable et n'avait nullement commis un abus de pouvoir. Après cette pratique tant de fois séculaire, après ces décisions si souvent répétées, qu'il sied bien à un catholique, même gallican, d'écrire ces mots d'un air plaisant et dégagé : *L'erreur, si erreur il y a !*

Et puis quelle consolation facile on se donne ! « L'erreur, si erreur il y a, sera peu préjudiciable. » Mais l'erreur n'est-elle condamnable que lorsqu'elle est contagieuse ? N'a-t-elle pas un vice essentiel qui doit la rendre odieuse à toute âme chrétienne, indépendamment des ravages qu'elle peut exercer ? Et n'est-il pas triste de voir un Sénateur catholique se réconcilier avec elle, précisément parce qu'elle aurait déjà fait un grand nombre de victimes ?

Enfin « peu nombreux sont ceux qui s'inquiètent de l'excommunication. » *Peu nombreux !* En êtes-vous bien sûr ? Est-il démontré avec évidence que ceux mêmes qu'elle a frappés et qui en portent le signe au dehors avec un front superbe et une impassibilité apparente, ne se débattent pas, dans le secret de leur conscience, avec les tortures qu'elle leur cause ? On en a vu de plus grands et de plus incrédules qui s'en moquaient de paroles et qui en souffraient cruellement dans le cœur. Il y a je ne sais quoi de si manifestement divin dans les sévérités de l'Église et de Rome que personne, même avec une âme de granit, ne peut se défendre de les redouter ou d'en rugir.

D'ailleurs, de deux choses l'une : en disant que peu d'hommes s'inquiètent aujourd'hui de l'excommunication, ou M. Bonjean s'excepte du grand nombre, ou non. S'il s'excepte du grand nombre, pourquoi ne le dit-il pas, afin que nous ayons de sa foi toute l'estime qu'elle mérite ? Si, au contraire, comme il le dit ailleurs, à son *grand plaisir*, il se perd dans la foule (1), son mot : *abusus tulit usum*, n'est qu'une parole impie.

Il y a d'autres mots qui ne sont pas moins tristes, surtout sous

(1) M. Bonjean, 508.

la plume d'un sénateur. En comparant la situation de Rome telle qu'elle était au temps de saint Bernard avec celle d'aujourd'hui, j'avais signalé des points frappants d'analogie. Le parallèle se terminait par le spectacle de la Papauté, maintenant comme alors, faisant gronder sur la tête des persécuteurs de courageuses excommunications et de *sinistres présages*. Ces dernières paroles inquiètent M. Bonjean, et il répond que sans doute par ce mot de *sinistres présages*, je n'entends pas condamner au feu tels personnages qu'on indique, *sans parler de lui, dont la chétive personne ne vaut certes pas les fagots que coûterait son auto-da-fé* (1). Je ne conteste point la justesse du prix auquel M. Bonjean croit pouvoir tarifer sa *chétive personne* ; sa modestie ne me le permettrait pas ; mais évoquer, à l'occasion de mes *sinistres présages*, les souvenirs du supplice d'Arnaud de Brescia et de l'Inquisition, c'est une plaisanterie dont la convenance et la dignité me paraissent plus que problématiques. Que certains journaux sceptiques aient encore recours à cet épouvantail puéril, je le conçois ; il y a longtemps qu'ils en ont fini avec la raison et le respect d'eux-mêmes. Mais un homme public comme M. le Sénateur doit avoir plus d'égards pour son propre caractère, et laisser avec mépris ces trivialités misérables à cette presse abjecte dont elles font tout à la fois la pâture et le succès.

Du reste, il faut le dire à M. le Sénateur, s'il l'ignore. Il y a une différence entre la *menace* et le *présage* ; la menace est l'annonce d'un mal que l'on veut faire ou d'un châtiment qu'on doit infliger ; le présage est le pressentiment et la déclaration d'un coup qui doit partir de plus haut. C'est au bras de Dieu qu'il regarde ; c'est du gouvernement de la Providence qu'il s'inspire. Et que M. le Sénateur ne s'y trompe pas : les Papes ont le secret des colères et des vengeances suprêmes. Quand ils prédisent ou aux souverains ou aux peuples coupables des expiations et des malheurs, l'avenir se charge presque toujours de vérifier leurs oracles. De même quand ils ont frappé d'excommunication les auteurs de quelques attentats contre l'Église et le Saint-Siège, il est rare que le Ciel ne justifie et ne

(1) M. Bonjean, 511.

sanctionne pas ces arrêts redoutables par des calamités ou des opprobres envoyés à ceux dont ils ont meurtri le front. On en compte de nombreux exemples dans le passé. La question Romaine fournira aussi les siens à l'histoire, et peut-être M. le Sénateur en parlera-t-il un jour avec un ton moins railleur qu'il ne le fait aujourd'hui !

XIV

Léger et quelque peu moqueur sur l'excommunication, M. Bonjean se montre résolu, tranchant, inexorable, sur le côté doctrinal du pouvoir temporel. — « Depuis que, dans son allocution du 23 mars, le Pape a si formellement reconnu, ce qui du reste est évident pour tous, que le pouvoir temporel ne touche *en rien* au dogme, nous nous croyions le droit d'avoir et d'exprimer sur ce pouvoir telles opinions que bon nous semblait. Erreur déplorable, en vérité, d'après Monseigneur (1). » Comme tout est admirable dans ce passage ! Voyez-vous ce bon Pape qui semble avoir longtemps hésité pour savoir si la puissance temporelle dont il est en possession appartient au dogme ou n'en fait pas partie. C'était évident pour tous. Mais lui, le Docteur des Docteurs, le maître et le régulateur de la foi, l'interprète autorisé de la révélation, ne voyait pas avec netteté ce que voyait clairement tout le monde. Enfin pourtant il l'a reconnu. C'est glorieux, il faut en convenir.

Puis M. Bonjean fait au Pape des générosités inacceptables. D'après lui, Pie IX aurait reconnu que le pouvoir temporel ne touche *en rien* au dogme. Ces mots *en rien* lui sont attribués à tort. Le Souverain-Pontife a dit, à la vérité, que le pouvoir temporel, comme principe, comme institution, *n'est pas un dogme* ; mais il a tout aussitôt ajouté que la mission qu'il a reçue de définir le dogme, d'en instruire les peuples, de le défendre contre les novateurs qui l'attaquent ou le dénaturent, demande, dans l'état actuel du monde, le pouvoir temporel comme condition nécessaire pour être exercée librement. C'est bien déclarer, si je ne

(1) M. Bonjean, 511.

me trompe, que le pouvoir temporel *touche* par quelque endroit *au dogme*.

Pie IX a de plus le droit de gouverner toute l'Église avec indépendance; puisqu'il est le légitime successeur de Pierre, cette prérogative a pour lui le caractère, la certitude et la sainteté d'un *dogme*. Et comme il a solennellement publié que ce gouvernement universel de l'Église ne pouvait être aujourd'hui convenablement pratiqué sans le pouvoir temporel, il est donc une fois de plus inexact d'affirmer que le Pape a reconnu que le pouvoir temporel *ne touche en rien au dogme*. Sur la question de fait M. Bonjean n'est pas plus heureux que sur la question de convenance.

« Nous nous croyions en droit, poursuit-il, d'avoir et d'exprimer telles opinions que bon nous semblait. » Ce droit est cher à M. Bonjean. Il y revient dans ses conclusions définitives sur le grand article de la *Douceur en la forme* : — « Pour prévenir tout malentendu, je dirai donc à Monseigneur 1^o que la question romaine étant soumise au Sénat, j'avais le droit et le devoir, quoique le plus infime de cet illustre corps, de dire, sur le pouvoir temporel, tout ce que ma conviction et une consciencieuse étude me disaient être juste et utile; et qu'en remplissant ce devoir, fort imparfaitement sans doute, mais selon mes forces, je ne crois pas avoir été une *brebis téméraire qui se mêle de donner des leçons aux pasteurs*, mais un bon et loyal Sénateur, disant ce qui lui semble vrai à ses risques et périls (1). »

Pas de malentendu en effet, Monsieur. Que vous ayez eu le droit, peut-être même le devoir *légal* de dire au Sénat ce qui vous a *semblé vrai*, ce que *votre conviction* vous a présenté *comme juste et utile*, je ne le nie pas, et surtout je ne veux pas l'examiner. Mais que vous en ayez le droit *théologique*, c'est ce que je conteste encore, même après votre réponse. S'il y a un point de la compétence de l'Église, ce sont les conditions nécessaires au libre accomplissement de sa mission comme lumière et comme salut du monde. Quand elle se prononce surtout avec unanimité sur des

(1) M. Bonjean, *ut supra*.

faits se rattachant à cette grande question, on ne peut sans *témérité* se permettre d'avoir et d'exprimer des opinions contraires à ses doctrines. Et voilà précisément où nous en sommes. Rome et l'Épiscopat tout entier n'ont cessé, depuis trois ans, de répéter, d'un bout à l'autre de l'univers, que le pouvoir temporel du Saint-Siège, établi par un sage et profond dessein de la Providence, est indispensable au Vicaire de Jésus-Christ pour exercer librement sa puissance spirituelle. Naguères encore, dans l'incomparable réunion provoquée par la fête du 8 juin, ils ont réitéré cette déclaration avec une solennité de forme presque inouïe dans l'histoire. Est-il possible après cela qu'un vrai catholique s'estime en droit de professer *telle opinion que bon lui semble* sur le point vis-à-vis duquel ils ont émis une décision si compacte et si formelle? Qu'on se le persuade avec une certaine bonne foi, je n'oserais pas dire non. Mais qu'en principe on puisse légitimement être admis à le faire, maintenant que la question a tant marché, maintenant que tant d'oracles ont élevé la voix pour la résoudre, c'est ce que je ne peux accorder. Je n'ai pas à me mêler des prérogatives du Sénateur; mais je marque au chrétien une limite qu'il ne peut plus franchir, sans risquer de trouver au delà des abîmes.

Quant à ce qu'ajoute M. Bonjean, à savoir qu'il a parlé en *bon et loyal sénateur*, à Dieu ne plaise qu'il m'échappe un seul mot pour le démentir! Il n'en est pas moins vrai, quoi qu'il en dise, qu'il *a été une brebis téméraire qui se mêle de donner des leçons aux Pasteurs*. *Brebis*, il n'est pas autre chose dans l'Église; *téméraire*, et comment non, puisqu'il est d'un avis contraire à celui du Pape et de tous les Évêques? *Se mêlant de donner des leçons aux Pasteurs*: c'est là le but avoué de son discours. N'a-t-il pas dit que la plupart des orateurs qui, dans le Sénat, ont abordé la question du temporel, ont trop exclusivement parlé en *hommes d'État*, oubliant qu'avant tout, il y avait des consciences à éclairer, à calmer, à rassurer? Et si lui-même prend la parole, n'est-ce pas pour tranquilliser, par une autorité empruntée à l'Église, ces âmes délicates et timorées (1)? N'a-t-il pas,

(1) M. Bonjean, *Discours* du 28 février, éd. in-8, p. 7, 8.

en se résumant, répété la même chose sous la forme qui suit : « *J'ai essayé de rassurer, autant qu'il dépend de ma faiblesse, tant de pauvres âmes que l'on ne cesse de troubler, sous prétexte que toute atteinte au pouvoir temporel est un péril pour la Religion (1)?* » Qui est-ce qui trouble ces *pauvres âmes*? Qui? ne sont-ce pas surtout le Pape et les Évêques? Ou l'allusion n'a pas de sens, ou c'est sur eux qu'elle porte. Et puisque M. le Sénateur prétend éclairer les *consciences* qu'ils égarent, rassurer les *âmes délicates et timorées* qu'ils inquiètent et qu'ils effrayent, ne nous voilà-t-il pas ramenés à la *brebis donnant des leçons aux Pasteurs*?

Ce qui est ravissant par-dessus tout le reste, c'est l'alinéa qui suit. — « D'ailleurs pour emprunter la métaphore favorite de Monseigneur, c'est, d'ordinaire, précisément le troupeau qui, par son inquiétude et ses cris, signale au berger l'approche du péril; et, en l'obligeant au silence, celui-ci s'exposerait fort à devenir, avec lui, la proie du loup (2). »

M. Bonjean ne se trompe pas : j'aime d'un vif amour l'image ou comme il le dit la *métaphore* du pasteur et du troupeau. Et pourquoi? Parce que ce fut le symbole le plus familier et le plus cher à Jésus-Christ, mon maître et mon modèle. Dût la haute délicatesse littéraire de M. le Sénateur en être offensée, je me mets au-dessus de sa critique pour m'en tenir à l'Évangile.

Et puis il dirait vrai s'il prétendait que parfois, et non *d'ordinaire*, l'inquiétude et les cris du troupeau signalent la présence du péril. Nous nous en sommes aperçus dans la question romaine. La plupart, non pas des *catholiques sincères et indépendants*, mais des *catholiques vrais*, ont frémi, quand ils ont entendu les thèses élevées contre le pouvoir temporel, celle de M. Bonjean comprise. Ils ont deviné qu'un danger grave était caché sous ces doctrines fallacieuses, et leurs voix ont spontanément éclaté non pas pour donner des avertissements, mais pour répondre avec un accent d'énergique anxiété à celle des Pasteurs.

Pour cette autre portion du troupeau qui prétend avertir les

(1) M. Bonjean, *ut suprâ*, 38.

(2) M. Bonjean, 513.

pasteurs à la manière de M. Bonjean, nous ne prenons pas ses cris pour un signal intelligent et sûr. Ce qui fait ses apparentes alarmes, c'est la voix du mercenaire qui la trompe. Sous une inspiration de fausse prudence et de charité douteuse, elle se fait complice du loup qui menace le berger légitime et les brebis fidèles, et si le monstre se jette un jour sur eux, elle viendra leur reprocher encore, comme un crime, de ne pas lui avoir d'eux-mêmes ouvert la porte du bercail.

Du reste, il n'y a pas d'avertissements possibles du troupeau contre certaines décisions des pasteurs. Quand ils ont dit avec ensemble : Le péril est là, le loup est ici, ils ont infailliblement raison. Leurs brebis auront beau gémir, fût-ce même dans un sénat, ils n'auront rien à rétracter. Irrités de leur résistance, les loups pourront alors, il est vrai, se liguier contre eux et les dévorer. Mais qu'importe ? C'est la destinée prédite par Jésus-Christ aux Pasteurs. « Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups (1). » Que si, sans aller jusqu'à la persécution sanglante, on va tout au moins jusqu'à la révolte et à la rupture, si l'on veut sortir violemment du cercle de *Popilius* tracé par l'Église, selon l'image employée par M. le Sénateur, si l'on nous oppose la terrible réponse par laquelle *Luther brisa ces fins de non-recevoir contre le libre examen* (2), la responsabilité de cette défection ne retombera point sur les pasteurs qui auront rempli leur devoir, mais sur les brebis indociles, sur les esprits superbes et indépendants qui, plutôt que de se soumettre, auront mieux aimé se jeter et entraîner les peuples séduits dans des voies de ténèbres et d'erreur. Jamais la perspective ou la menace de pareils démembrements n'a fait reculer l'Église devant des doctrines qu'elle croyait devoir définir, ou des condamnations qu'elle jugeait à propos de porter. Elle l'a fait pour Luther comme elle l'avait fait pour Arius; si la chose était à recommencer, elle s'exposerait encore aux mêmes hasards par la même conduite. Et malheur à ceux dont l'obstination produirait cet effroyable déchirement !

(1) Matth., x, 16.

(2) M. Bonjean, 512.

XV

M. Bonjean ne peut pas en prendre son parti. Il faut à toute force que j'aie dépassé la mesure, en l'accusant d'avoir mal compris ses devoirs et mal usé de ses droits sur le côté théologique du Pouvoir temporel. « Monseigneur, dit-il en parlant de moi, semble hésiter un peu entre l'allocution du 25 mars 1862, dans laquelle le Saint-Père déclare que le Pouvoir temporel n'est point une *vérité dogmatique*, et l'opinion contraire de Monseigneur de Poitiers qui y voit un *article de foi* (1). » Monseigneur de Poitiers n'avait rien à faire dans ce débat. Y trouvât-il naturellement sa place, je déclare qu'appelé à choisir entre ce prélat et M. Bonjean, je ne balancerais pas à me rallier au glorieux successeur de saint Hilaire; et M. le Sénateur, toujours si équitable, n'aura pas de peine à confesser qu'en marchant sur les traces de ce prélat intrépide, je suivrais un guide plus brillant, plus spirituel, plus savant, plus logique, plus orthodoxe et plus désintéressé que beaucoup d'autres. Quoi qu'en pense M. Bonjean, il a tort de me montrer hésitant entre le Pape et Monseigneur de Poitiers, par la raison fort simple que le Pape n'a jamais condamné Monseigneur de Poitiers, et que Monseigneur de Poitiers a encore moins eu la pensée de démentir le Pape. Jamais Monseigneur de Poitiers n'a enseigné ni même insinué que le Pouvoir temporel est un *article de foi*; il a même mis au défi M. le Sénateur de lui dire *où* et *quand* il a énoncé une semblable doctrine (2), et je ne sache pas que M. Bonjean ait essayé de répondre à cette sommation présentée sous forme de prière. C'est ainsi qu'une brebis respectueuse se mêle non-seulement de *donner des leçons*, mais encore d'imputer gratuitement des exagérations chimériques aux Pasteurs.

Mon crime à moi, c'est d'avoir dit en termes généraux mais sans doute avec une intention particulière pour M. Bonjean : « On se « perd dans de périlleuses distinctions entre ce qui est de foi et ce

(1) M. Bonjean, 511.

(2) Réponse de Mgr. l'Évêque de Poitiers à S. E. M. Billault, p. 38. Note.

« qui n'est pas de foi (1). » Hélas ! oui, monsieur le Sénateur, *on se perd* et vous ne vous êtes que *trop perdu* vous-même dans ces distinctions périlleuses. — Il est de foi que la lettre et l'esprit de l'Évangile n'interdisent point aux personnes ecclésiastiques et même au Pape la possession de biens temporels. La doctrine contraire a été plusieurs fois condamnée. — Vous, monsieur le Sénateur, vous repoussez cet enseignement pour passer du côté des hérétiques réprouvés par l'Église; c'est dire que vous voilà une première fois *perdu*. — Il est encore de foi que l'Église peut user de peines spirituelles pour punir les atteintes portées à ses droits temporels; il n'est rien de plus solidement démontré par la théologie. — Vous, monsieur le Sénateur, vous n'êtes pas de cet avis; c'est, à votre jugement, un abus de puissance; et vous voilà par là même une seconde fois *perdu*. — Il est pareillement de *foi* que, sur les questions de *discipline générale*, l'Église est nécessairement infallible, et que dès lors sur les objets qui rentrent dans ce cadre, personne n'a le droit de penser et de parler autrement qu'elle. — Vous, monsieur le Sénateur, vous êtes d'une autre opinion; « comme membre de l'Église, vous vous croyez en droit d'avoir tel sentiment qu'il vous plaît, sur *toutes* les questions qui touchent à la *discipline* (3), » sans distinguer entre la *discipline générale* et la *discipline particulière*. Une troisième fois vous voilà *perdu*. Vous vous êtes *perdu* bien plus souvent. Mais enfin c'est assez d'avoir signalé trois écueils sur lesquels vous avez notoirement donné, pour constater que votre infallibilité théologique n'a point navigué sans avarie et sans naufrage à travers ces *distinctions* entre ce qui est de foi et ce qui n'est pas de foi, que j'avais si justement appelées *périlleuses*.

XVI

De même que M. le Sénateur n'est pas admis à fonder ses prétendus droits sur des titres théologiques, de même on ne peut souffrir qu'il les appuie sur certaines autorités qu'il invoque. « Quant à moi, à l'autorité trop intéressée des docteurs ultramontains, je pré-

(1) M. Bonjean, 511.

(2) *Ibid.*, 513.

fère celle des Gerson, des Pierre d'Ailly, des Nicolas de Clémengis, et de ce grand Évêque qui à lui seul en vaut cent, notre immortel Bossuet (1). » Je laisse passer Gerson, d'Ailly et Clémengis, quoi qu'il y eût beaucoup à dire. Mais je proteste contre la solidarité que M. le Sénateur essaye d'établir entre ses opinions et les doctrines de Bossuet sur le Pouvoir temporel, seule question dont il s'agit dans ce débat. M. Bonjean se déclare contre le Pouvoir temporel. Bossuet au contraire s'est prononcé formellement soit en faveur du principe soit pour l'inviolabilité du Pouvoir temporel. Qu'on me dispense de citer une fois de plus ici les textes qui le démontrent et que j'ai déjà reproduits tant de fois dans la controverse soulevée par la question romaine. Si M. le Sénateur veut s'éclairer encore sur les vraies idées du grand Évêque de Meaux, nous l'invitons à lire le panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry. M. Bonjean verra là si Bossuet regarde la possession d'avantages temporels comme interdite à l'Église par Jésus-Christ et l'Évangile; si combattre et mourir pour eux c'est un acte de fanatisme ou de devoir et de conscience; si Dieu s'intéresse oui ou non aux martyrs immolés pour cette cause, et s'il traite avec miséricorde ou rigueur les bourreaux couverts du sang de ces nobles victimes. Non, il n'existe rien de commun entre Bossuet et ceux qui combattent aujourd'hui le Pouvoir temporel du Saint-Siège. Plein d'un tendre amour pour l'Église romaine, Bossuet appuyait de la double autorité de son génie et de son influence les prérogatives même terrestres qu'elle tenait de la libéralité de nos premiers rois et de la pieuse générosité des siècles. Il en demandait et en vénérât les décisions avec la simplicité d'un enfant, comme on le vit dans la grande affaire du quiétisme; et s'il vivait de nos jours, s'il assistait à nos débats, s'il voyait Rome et les Évêques réunis dans un même enseignement pour proclamer l'inviolabilité du domaine temporel des Papes, il mêlerait sa grande voix à la voix générale de l'Église, et refuserait inexorablement à M. le Sénateur la sanction que celui-ci se hasarde à lui demander.

(1) M. Bonjean, 511.

XVII

Ainsi tout échappe à M. Bonjean. Nos arguments de fond sur saint Bernard sont restés intacts ; on ne les a pas même sérieusement abordés. Sur les questions accidentelles, nous avons peut-être manqué de précision mathématique sur une date ou deux ; mais pour tous les autres détails, nous n'avons pas dû faire le sacrifice même d'une syllabe. Quant à la forme, nous avons vu M. le Sénateur nous faire les reproches les plus étranges et nous donner les plus riches modèles de politesse. Il a enfin tenté de s'abriter derrière des droits théologiques que nous avons démontré être purement imaginaires, et derrière certaines autorités de l'Eglise gallicane qui, bien loin de lui prêter un appui, le désavouent au contraire avec un impitoyable éclat. Voilà tout autant de points que nous avons victorieusement établis, si je ne me trompe, et sur lesquels une contestation sérieuse me paraît désormais impossible.

Je laisse après cela M. le Sénateur jouir tout à l'aise des satisfactions auxquelles il se croit autorisé à livrer son âme d'orateur et de controversiste. Je lui laisse la liberté de penser que sur saint Bernard, dont il n'a pas saisi l'intention fondamentale dans le grand traité de la *Considération*, il a pourtant fait des études, *imparfaites sans doute, mais non peut-être inférieures aux miennes* (1). Je lui laisse encore la liberté de supposer que je me suis *abaissé* et presque borné à de *futiles querelles de mots, de dates et de faits parfaitement insignifiants* (2), quoique ces discussions ne forment qu'un très-court préliminaire dans mon travail sur saint Bernard, et que ma lettre pastorale roule presque entière sur les doctrines de l'illustre abbé de Clairvaux et sur les aspects les plus graves de la question du Pouvoir temporel. Je lui laisse même, s'il y tient, la liberté de se figurer qu'il s'est *purgé de toutes les erreurs que je lui avais imputées* (3), et que, par une évolution redoutable, c'est de mon côté qu'ont passé

(1) M. Bonjean, 530.

(2) Id., 530, 531.

(3) Id., 529.

toutes les erreurs (1), malgré tant de raisons qui me permettent de considérer tout son édifice comme tombé en poussière sous les coups qui l'ont frappé. Je lui laisse enfin la liberté de se persuader qu'il lui a fallu quelque *courage pour introduire, en plein Sénat, dans une discussion politique, un élément aussi disparate que l'opinion des saints et des Pères de l'Église* (2), quoiqu'il fût bien sûr qu'en attaquant le Pouvoir temporel, il trouverait autour de lui d'ardentes sympathies. En dépit de l'intolérance dont on m'accuse, je consens à ce qu'il se fasse toutes ces illusions, si impossibles qu'elles puissent être.

Mais il en est trois autres contre lesquelles je dois protester.

M. le Sénateur cite le passage suivant de ma lettre : — « Et quand, après tout, saint Bernard aurait écrit et pensé les hardiesses dont on lui prête si gratuitement la responsabilité, que pourrait-on en conclure contre Rome ? » — Puis, M. Bonjean continue : « Dans cette exclamation sortie de votre bouche se trahit, Monseigneur, l'irrésistible essor de l'esprit humain, émancipé par la marche des siècles; et les libres penseurs ne pourront que se réjouir de vous entendre proclamer avec eux que ce n'est pas dans les opinions des docteurs du moyen âge que les peuples modernes ont à aller chercher les formules de leur affranchissement (4). »

Il est fort étrange, monsieur le Sénateur, puisque les peuples *modernes ne doivent plus chercher les formules de leur affranchissement dans les docteurs du moyen âge*, que vous soyez précisément allé vous-même puiser dans un *docteur du moyen âge*, une formule d'affranchissement à l'usage des *peuples modernes* et des *libres penseurs* qui les agitent ! C'est une contradiction bien surprenante dans un logicien qui se flatte de s'être *purgé de toutes les erreurs* pour les mettre *toutes de mon côté* !

Et puis je me hâte de l'ajouter : Vous faites à l'essor de l'*esprit humain, émancipé par les siècles*, l'humble honneur d'une influence qu'il n'a pas exercée sur moi. Si j'ai dit que des doctrines attri-

(1) M. Bonjean, 531.

(2) Id., 532.

(3) Id., 531.

buées à saint Bernard on ne pouvait rien conclure contre Rome, je n'ai pas parlé sous l'impulsion d'une idée moderne. C'est, dans la tradition chrétienne, une maxime aussi vieille que l'Église que les Docteurs ne jugent pas Rome, mais que Rome juge les Docteurs. Voilà le principe d'où je suis parti pour écrire cette parole que M. le Sénateur attribue à l'essor de l'esprit moderne. C'est un écho de l'antiquité que j'ai fait entendre; et j'ai si peu cédé à l'entraînement de l'esprit humain émancipé par le progrès, que j'ai, au contraire, protesté contre ses aspirations contemporaines vers la ruine du Pouvoir temporel, au nom du moyen âge et de tous les siècles chrétiens, qui nous apprennent à préférer les décisions de Rome, même aux enseignements de la civilisation moderne.

Autre illusion : Vous regardez la cause du Pouvoir temporel comme perdue; il doit être, d'après vous, *nécessairement emporté dans la lutte qu'il soutient contre le courant irrésistible des idées modernes* (1). Il est possible que vous ayez raison, il est même probable que le Pouvoir temporel sera momentanément *emporté*; personne n'en sera moins surpris que moi, puisque, sans être fils de prophète, j'ai annoncé cette catastrophe, dès le commencement de la guerre d'Italie. Mais sa cause pour cela ne sera point perdue. L'astre s'éclipse, il ne s'éteint pas. La révolution passe; les souverains ou les anarchistes qui l'ont faite sont frappés par une Providence vengeresse, et la Papauté revient de ses exils au Vatican et de ses prisons sur le trône. C'est là ce qui se fera, même à notre époque et peut-être plus tôt que ne le pense M. le Sénateur. Dieu parfois attend et marche avec lenteur; quelquefois aussi sa main va vite en affaires, il retourne avec une merveilleuse rapidité les situations et les esprits, et s'il daigne nous accorder quelque vie, je ne désespère pas d'entendre M. Bonjean chanter un hymne à la résurrection de la *cause* qu'il croit aujourd'hui *perdue*. Quoi qu'il en soit, il peut s'épargner la peine de tenter, en sa qualité de *bon chrétien, de calmer les ulcères de ses frères, en leur démontrant que l'impérissable Église du Christ n'a point à redouter le sort de l'idole aux pieds d'argile* et

(1) M. Bonjean, 530, 532.

qu'elle sera éternelle, quoi qu'il advienne d'ailleurs de son apanage terrestre (1). Les frères de M. Bonjean n'eurent jamais cette crainte. Il y a longtemps que les Évêques leur ont appris à distinguer les destinées religieuses de l'Église du sort de son Pouvoir temporel; ils savent très-bien que le Pouvoir temporel tombant, le Saint-Siège et l'Église subsisteraient encore, et si la sollicitude que M. Bonjean se donne ici pour les rassurer est touchante, elle est aussi naïve et superflue. Il ferait mieux de leur prouver que, le Pouvoir temporel détruit, la Papauté pourra exercer son pouvoir spirituel dans le monde avec une indépendance égale à celle que sa royauté lui assure.

Dernière illusion : M. le Sénateur, malgré mes doutes peu charitables, se croit *catholique sincère, catholique gallican bien entendu* (2). » Ce qu'est M. Bonjean dans le secret de son cœur et devant Dieu, je n'essaye pas de le deviner. Mais ce qu'il est devant les hommes et par ses doctrines publiques, ou plutôt ce qu'il n'est pas, je peux le dire : s'il n'est pas ultramontain, il n'est pas davantage *gallican*, quoiqu'il se vante de l'être. Au lieu de continuer les traditions gallicanes, il se rattache aux traditions parlementaires : traditions que l'Église de France a toujours condamnées. Bossuet et Fleury les ont réprochées comme tous nos grands théologiens. Si M. le Sénateur persiste à les prendre pour drapeau, nous serons contraint de le regarder comme un chrétien difficile à classer dans l'Église. Il prendra place parmi ceux dont saint Augustin écrit à Dioscore ces énergiques paroles : « Quant à ces hommes qui, se séparant du sentiment commun des catholiques, se parent pourtant du titre de chrétiens, ils sont obligés de démentir ceux qui croient, et portent la hardiesse jusqu'à les traiter d'aveugles au nom de la raison, quoique le Seigneur, venu pour guérir le monde, commande *non pas la raison* mais la foi aux peuples comme leur grand remède. Ils font cela pour se relever, parce qu'ils sentent bien qu'ils ne seront qu'un atome, dès qu'on comparera leur autorité à l'autorité catholique. Eclipser l'autorité de l'Église aussi durable qu'elle est bien établie

(1) M. Bonjean, 532.

(2) Id., 532.

par la prétention et la promesse d'avoir pour soi la raison, voilà leur suprême effort. Ce fut régulièrement la marche de tous les hérétiques. Mais le Maître clément qui impose la foi a fait autour de l'Eglise une citadelle si puissante, qu'outre le poids que lui donnent la soumission de tant de peuples et la dignité de tant de sièges apostoliques, elle est encore protégée par la raison comme par un appareil invincible; en sorte qu'en elle la majesté suprême de l'autorité et la plus haute lumière de la raison ont été réunies, pour qu'elle pût ainsi travailler avec plus de succès au renouvellement et à la réforme du genre humain (1). » Nous recommandons ce passage si profond et si vrai aux méditations de M. le Sénateur. Le grand évêque d'Hippone semble avoir écrit pour notre époque. Aujourd'hui comme alors bien des hommes qui se vantent d'être chrétiens, se séparent de l'enseignement commun, sans se douter qu'on cesse d'être chrétien véritable en rompant avec l'unité. Aujourd'hui, comme au quatrième siècle, ces catholiques à part se mettent au-dessus de l'Eglise, au nom de la *raison*, du *progrès*, des *idées modernes*. Comparés aux Papes, aux Evêques, sur les questions qu'ils tranchent, que seraient-ils? De quelle autorité pourraient-ils se prévaloir? Mais la *raison*, le *progrès*, les *idées modernes*, voilà une puissance qui les investit d'une infailibilité bien plus assurée que celle du corps des Pasteurs. C'est parmi ces Docteurs étranges que M. le Sénateur a cru devoir se ranger. Au nom de sa propre gloire, au nom de ce dévouement dont il prétend être animé pour l'Eglise et le Saint-Siège, nous le conjurons de passer sous une autre bannière. On aura beau dire, il n'y a pas de sagesse ici-bas contre la sagesse de l'Eglise. A toutes les grandeurs de l'autorité, elle unit seule toutes les lumières du bon sens, suivant le mot magnifique de saint Augustin. C'est la seule citadelle au monde qui soit fortifiée par ce double rempart. Et quiconque se hasarde à protester contre ses doctrines ou son influence, quiconque entreprend de régénérer ou d'émanciper les peuples en se moquant de ses conseils, de ses réclamations ou de

(1) S. Aug. Ep., ad Dioscorum, cxviii, c. v, 32, 33.

ses droits, celui-là, quels que soient son mérite, son talent, ses bonnes intentions, ne sera jamais qu'un astre errant, destiné, comme l'a dit saint Jude, à jeter les nations, assez imprudentes pour le suivre, dans des orages sans repos et des ténèbres éternelles (1).

Donné à Nîmes, en notre palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de notre Evêché, le 1^{er} septembre mil huit cent soixante-deux, fête de saint Gilles, l'illustre ami de saint Vérédème, le glorieux solitaire de la vallée Flavienne, le fils respectueux et dévoué de Rome qui, dès la fin du septième siècle, voulut doter le Saint-Siège d'un apanage temporel, en lui donnant le monastère et les domaines qu'il tenait lui-même de la munificence du roi Vamba.

(1) Jud., 13.

LETTRE PASTORALE

DE

M^{SR} L'ÉVÊQUE DE NIMES

SUR

CERTAINES PERFIDIES DE LANGAGE

DONT LA PRESSE HOSTILE AU SAINT-SIÈGE

NE CESSE D'USER DANS LA *QUESTION ROMAINE*

A la suite d'un acte solennel qui vient de s'accomplir et dont le monde entier se préoccupe avec anxiété, Nos Très-Chers Coopérateurs, les publicistes ennemis déclarés ou amis hypocrites du Saint-Siège se sont pris à bourdonner avec une ardeur nouvelle autour de la question romaine ; on dirait ces mouches venimeuses qui s'agitent avec plus d'inquiétude et murmurent avec plus de bruit sous le coup d'un soleil d'orage. Tous les vieux sophismes ont été ramenés ; tous les injustes reproches ont été reproduits ; tous les absurdes conseils ont été répétés ; toutes les compassions factices ont exhalé une fois de plus leurs souhaits insidieux et leurs douleurs mensongères. Inutile de revenir sur les détails maintenant usés de cette triste comédie où la saine théologie, la rectitude du bon sens, la vérité de l'histoire, la sagesse politique et les délicatesses de la piété filiale ont été si cruellement outragées. A mesure que les circonstances nous en ont fait un devoir, nous avons dévoilé toutes ces misères dans des lettres dont le texte est encore dans vos mains et auxquelles nous ne voyons pas qu'il soit nécessaire de rien ajouter, même en présence du formidable incident qui vient d'éclater sur l'Italie ou plutôt sur l'Europe. Nous ne voulons, en

ce moment, que vous signaler certaines *perfidies de langage* dont une presse hostile ne cesse d'user pour égarer l'opinion des catholiques sur la situation, les droits et la conduite du Saint-Siège. A notre époque d'entraînement et de parti pris, les mots habilement employés ont une puissance plus meurtrière que jamais. Il importe de bien nous rendre compte de ceux qui, mis en œuvre contre Rome par une haine artificieuse, pourraient exercer une fascination fatale à la plus sainte des causes.

I

Avant tout et par-dessus tout, que demande-t-on du Pape, tantôt sous forme de prière ou de vœu, tantôt par manière de sommation? C'est qu'il se hâte, s'il veut sauver son trône, de *se réconcilier avec l'Italie*. L'Italie a bien sans doute quelque besoin de *se réconcilier avec lui*; mais ce n'est rien auprès du besoin qu'il a de *se réconcilier avec elle*.

Se réconcilier avec l'Italie! Jésus-Christ avait dit autrefois « Le disciple n'est pas au-dessus du Maître (1). » En vérité l'on serait presque tenté de démentir cette grande parole; le maître semble aujourd'hui surpassé en injures par le disciple. Autrefois on n'inventa pas pour Jésus-Christ l'insultant devoir de *se réconcilier avec les Prêtres, les Scribes et le peuple* qui le dévouaient à la mort, en échange de ses bienfaits. Pilate recula devant cette audace, parce qu'il sentait parfaitement que Jésus-Christ trouverait dans sa vie pour l'écraser de foudroyantes réponses. « Me réconcilier avec les Scribes et les Prêtres? Quel crime ai-je commis à leur égard? Je les ai convaincus d'altérer la loi de Dieu par un mélange adultère de traditions humaines; avais-je tort? Je leur ai reproché d'être avides d'argent et de tendre, au moyen de longues prières, des pièges à la fortune de la veuve et de l'orphelin; les ai-je calomniés? Je les ai accusés de n'être que des sépulchres blanchis et de ne cacher sous de brillantes apparences que des ossements et de la

(1) Matth., x, 24.

pourriture ; ont-ils osé me démentir ? Malgré toutes ces hontes, j'ai rendu hommage à l'autorité dont ils étaient revêtus et conseillé au peuple d'éviter ce qu'ils font, mais de faire ce qu'ils disent ; était-ce par hasard une iniquité ? Où donc est pour moi l'obligation de me *réconcilier* avec des hommes dont les torts sont si éclatants et les fureurs envers moi si gratuites ? Et vis-à-vis du peuple, ma situation n'est-elle pas la même ? Par moi ses pauvres ont été évangélisés ; dans ses moments de détresse, je lui ai donné du pain ; j'ai guéri ses aveugles, ses paralytiques, ses sourds, ses muets, ses boiteux et ses possédés. Sont-ce là par hasard des forfaits ? Si une *réconciliation* est maintenant commandée, n'est-ce pas à lui de la faire avec moi, plutôt qu'à moi de la faire avec lui ? Voilà ce que Jésus aurait pu répliquer à qui aurait eu le hideux courage de lui dire : « Réconciliez-vous, coupable quoique juste, avec les blasphémateurs qui vous maudissent, avec les traîtres qui vous ont vendus, avec les sauvages qui crient à votre sang de retomber sur leur tête. » Mais personne n'osa se permettre une telle dérision.

Pie IX est plus heureux. Il n'est pas un petit rédacteur des journaux rationalistes ou révolutionnaires de notre temps qui n'ait appelé le Pape à *se réconcilier* avec ses spoliateurs et ses bourreaux déguisés sous le nom d'*Italie*. Quelle est, en effet, cette Italie devant laquelle on veut que cette grande victime du Vatican s'incline et demande grâce ? C'est celle qui, dans les dernières luttes de la Péninsule, s'est emparée violemment et en dépit de tous les droits comme de tous les traités, de Ferrare et de Bologne, alors même que la neutralité des États Pontificaux avait été solennellement proclamée par la France et reconnue par l'Autriche. C'est celle dont les représentants et les ambassadeurs, abusant des immunités de leur titre officiel et trahissant les devoirs de l'hospitalité, ont fomenté des conspirations contre la Rome pontificale au sein de cette Rome elle-même. C'est celle qui, se moquant des stipulations signées à Villafranca et à Zurich, épouvanta le monde par l'odieux guet-à-pens de Castelfidardo, et s'établit, après cette affreuse boucherie, dans les Marches et l'Ombrie devenues ainsi comme *ce champ du sang* dont parle l'Évangile. C'est celle qui

par toutes ces horreurs prétendit, avec une audace jusque-là sans exemple, donner des leçons d'éclatante justice et de haute probité au prince dont, à la façon des barbares, on égorgeait les soldats et l'on envahissait les domaines. C'est celle qui, lorsque Pie IX condamna ces infamies et en excommunia les auteurs, osa soutenir que l'oracle suprême de la catholicité n'entendait rien à la théologie, et qu'en faisant servir ses foudres spirituelles à la défense de ses droits temporels, il se rendait coupable d'un énorme abus de pouvoir. C'est celle qui, malgré ses envahissements, trouve que les États-Pontificaux ont encore trop de territoire et ne cesse d'en faire violer la frontière, comme pour révéler l'impatience où elle est de pousser ses légions usurpatrices jusqu'à Rome. C'est celle qui met arbitrairement la main pour les confisquer sur toutes les propriétés ecclésiastiques, glorifie les prêtres apostats, proscriit et fusille parfois les ecclésiastiques fidèles, exile, emprisonne les évêques et les cardinaux, après avoir fouillé leurs papiers même les plus intimes avec une indiscretion sacrilège, jette les religieux et les religieuses sur le pavé des rues, sans leur donner même un morceau de pain, et transforme les monastères et les églises, dont on les chasse, en casernes ou en écuries. C'est celle qui, après la vacance des sièges épiscopaux, laisse des années et des années les troupeaux sans pasteurs, entrave par des actes de tyrannie sans nombre la marche des administrations diocésaines, favorise avec une prédilection marquée la diffusion de l'hérésie et de la licence, retire aux élèves ecclésiastiques ce privilège de l'exemption militaire qu'avaient autrefois consacré même les Césars païens, tarissant ainsi la sève de l'Église jusque dans sa racine. C'est celle, enfin, qui, indulgente pour toutes les immoralités, toutes les impiétés, toutes les folies révolutionnaires, ne traite en ennemis que les catholiques incorruptibles, les prêtres exemplaires, les religieux irréprochables, les amis dévoués de l'Église et du Saint-Siège. Voilà l'Italie qu'on autorise à porter le front haut et à demander des avances et des réparations à Pie IX ; et si Pie IX ne le fait pas, si le spolié n'offre pas ses excuses au spoliateur, si le martyr ne réclame

pas du bourreau le pardon des coups qu'il en a reçus, ce pauvre Pape sera convaincu de n'être qu'un aveugle, un entêté, doublement coupable de ne savoir ni apprécier la douceur des outrages monstrueux qu'il a subis, ni bénir la main parricide qui s'est permis contre lui ces divers attentats.

Ah ! fils dénaturés, si vous disiez au Saint-Père de pardonner à cette étrange Italie, on concevrait à la rigueur votre prière ; elle ne renverserait ni l'histoire, ni les situations. De la victime vous ne feriez pas le bourreau, ni du bourreau la victime. Mais dire à Pie IX : Vous avez manqué d'égards envers l'Italie ; vous avez calomnié sa conduite envers vous et injustement condamné les invasions de ses armées sur vos terres, le massacre de vos troupes par ses soldats ! A genoux devant elle ! et demandez-lui sa paix en reconnaissant vos torts ! Parler ainsi, n'est-ce pas tenir un langage où l'extravagance s'unit à la moquerie la plus amère ?

Ce qui met le comble à l'ironie, c'est la générosité qu'on prétend témoigner au Saint-Père. On lui laisse Rome comme séjour royal à titre provisoire. Ses droits sur la possession de cette ville sont périmés ; les siècles et le progrès les ont emportés dans leur cours avec tant d'autres débris du passé. Il est reconnu maintenant que la cité des Césars autrefois, et des Papes depuis, appartient à l'Italie. Elle l'a proclamé elle-même par un vote solennel ; elle a même décidé qu'elle en ferait un jour sa capitale, en permettant au Souverain-Pontife détrôné de promener sa déchéance et sa mélancolie dans les galeries et les jardins du Vatican. Si l'on ajourne l'exécution de ce projet, c'est par une déférence respectueuse pour la France qui demande des égards, et par un reste de pitié pour la royauté pontificale à laquelle on veut laisser quelque temps pour préparer sa retraite ou plutôt sa prison. Nouveau bienfait ajouté à ceux dont l'Italie l'a déjà comblée. Depuis quatre ans l'Italie, dans son esprit de tendresse et d'équité, l'a déchargée du fardeau de ses plus riches provinces, les Légations, les Marches et l'Ombrie. Mais parce que le Pape n'a pas su apprécier l'avantage de cette spoliation, la magnanimité de l'Italie, pour ne pas le désespérer, consent à ne pas le chasser encore de la Ville Éternelle.

Certes, après cela, comment la Papauté refuserait-elle de se réconcilier avec l'Italie? — Oh ! non, évidemment elle ne le peut pas, ou ce serait trop d'entêtement et d'ingratitude. Que la Papauté n'ait pas compris qu'elle devait bénir les Italiens de tous les services qu'elle en a précédemment reçus sous forme d'iniquités, c'est sans doute un tort bien grave ; l'illusion toutefois était possible. Mais quand l'Italie fait à Pie IX l'honneur de lui déclarer qu'il n'a plus de droit sur Rome, et que l'Italie seule en est maîtresse, quand elle daigne consentir, malgré cela, à ce qu'il continue à siéger encore quelque temps dans cette cité qui n'est plus à lui quoi qu'il en dise, on ne conçoit pas que la délicatesse envers lui puisse monter plus haut, et devant tant de grandeur d'âme tout refus de réconciliation devient dix mille fois inexcusable. Telles sont les extrémités où l'on pousse le sarcasme dans l'usurpation.

Savez-vous, moralistes étranges, où est la vraie grandeur d'âme ? Elle est dans Celui dont votre raison bouleversée essaye vainement de faire un coupable. Lui, le grand Pontife, l'immortel Pie IX, il a jugé vos attentats avec cette sûreté de coup d'œil qui n'appartient ici-bas qu'au casuiste suprême du Vatican ; il s'est rendu compte de toutes vos injustices et de toutes vos atrocités ; il les a dénoncées au monde comme c'était son droit et son devoir de le faire, et les consciences vraiment honnêtes ont fait écho d'un pôle à l'autre à ses réprobations et à ses anathèmes. Et qu'a-t-il fait au sommet de ce Calvaire où vous l'avez placé ? Comme le Maître sur la croix, il a crié du côté du Ciel : *Père, pardonnez-leur, ils ne savent ce qu'ils font* (1). Sa charité n'a pas seulement excusé ses spoliateurs et ses bourreaux ; il a prié pour eux ; il a demandé au Père de toute lumière un rayon qui leur dévoile le désordre de leur conduite et les affreux périls auxquels ils exposent l'avenir de leur patrie et celui de leur propre salut ; il a conjuré la catholicité tout entière d'unir ses supplications aux siennes, afin d'obtenir à l'Italie égarée un retour général dans ces voies de la religion, de la justice, de la loyauté et de l'honneur dont elle s'est tristement écartée. Voilà

(1) Luc, xxiii, 34.

une magnanimité aussi généreuse que raisonnable. L'Italie invitant le Pape à repentir et à réconciliation, ce n'est qu'une odieuse plaisanterie. Mais le Pape priant pour l'ingrate Italie, et se montrant prêt à l'absoudre de ses crimes si elle les reconnaît et les répare, c'est un spectacle plein de tendresse et d'héroïsme et que le Vatican seul peut offrir au monde.

II

Si l'on n'exige pas de la Papauté qu'elle se réconcilie, on demande au moins qu'elle se prête aux *aspirations nationales*.

Autre perfidie de langage. Au moyen de mots trompeurs on déguise ou plutôt on transfigure de grandes iniquités. Un petit état se réveille un jour avec l'ambition de devenir un vaste royaume. Il étouffe dans le coin de terre qu'il occupe au pied des Alpes ; pour respirer à l'aise, il lui faut l'Italie entière depuis le mont Cénis jusqu'au canal d'Otrante, depuis Venise jusqu'au fond des Calabres et aux ruines d'Agrigente. Cette conquête n'est pas facile et présentera sans doute à la conscience quelques scrupules à surmonter. Bien insensé qui s'arrêterait à ces obstacles ! Les ducs et les rois de la Péninsule, on les déclarera tyrans de l'Italie ; leurs armées, on s'efforcera de les corrompre ; leurs peuples, on les formera sourdement à la haine de leurs souverains ; les traités anciens ou nouveaux qui consacrent leurs droits, on s'en moquera. On déchainera partout un souffle de révolution chargé de préparer les voies à cette imperceptible tribu qui veut engloutir tout le reste, et pour justifier la voracité de son ambition, pour légitimer les moyens désordonnés par lesquels elle se propose de la satisfaire, elle en appellera les vœux coupables et les rêves désorganisateur du grand nom d'*aspirations nationales*. Et pourquoi faudrait-il que le Pape se laissât prendre à la grossièreté de ce piège ?

Telle est la seule et réelle origine des *soi-disant aspirations nationales* dont on affirme que la Péninsule est agitée ; les Subalpins y sont pour tout, la véritable Italie n'y est pour rien. Sans doute une foule de journaux, amis apparents de l'émancipation des peuples et courtisans ou fauteurs de toutes les tyrannies, ne veulent pas

convenir de ce fait. Ils proclament toujours et sur tous les tons que c'est bien l'Italie qui se réveille et tend à reprendre possession d'elle-même. Mais ils sont les premiers à se moquer de leur propre langage ; et c'est sans conviction qu'ils attribuent à tous un mouvement qu'ils savent bien n'être parti que de l'initiative d'un seul. Ils parlent comme l'exige le besoin de leur caisse ou leur complicité de parti ; mais dans le fond de leur âme, s'ils en ont encore une, ils pensent comme tout le monde.

Et puis, à travers ce chaos où l'Italie est maintenant plongée, comment démêler les véritables *aspirations nationales*? Ceux qui crient dans les clubs ou les assemblées électorales, ceux qui se donnent à la tribune parlementaire sous un masque quelconque pour les organes autorisés de l'Italie, ceux qui, tenant une plume révolutionnaire, n'hésitent pas à placer ces *aspirations nationales* dans ces rêves d'utopistes ou d'écoliers qui appellent la résurrection de la vieille Italie ; oui, ces esprits inquiets, remuants, perturbateurs, est-ce bien l'Italie digne de ce nom, l'Italie sérieuse, réfléchie, raisonnable? Au-dessous de cette écume qu'on voit parce qu'elle est à la surface, mais qui n'a par sa nature, ni poids, ni solidité, ni profondeur, n'y a-t-il pas une masse imposante qui ne se voit pas, mais qui n'en est pas moins le vrai peuple de la Péninsule, et qui ne partage nullement cette fièvre d'unité qui dévore les hommes de chimère et de bouleversement? Et d'ailleurs, sans parler de cette Italie invisible, n'y a-t-il pas sur tous les points de son territoire des dissidences et des antipathies hautement exprimées? Les Toscans veulent-ils être Piémontais? Les Napolitains tiennent-ils à s'identifier avec les Lombards? Croyez-vous que les Siciliens de Palerme s'estimeraient malheureux de n'être pas sous le même sceptre et dans le même royaume que les Italiens de Parme ou de Bologne? Quand on y regarde de près, il est facile de voir que le vœu général de ces divers États est pour le rétablissement de leur autonomie. Les déportations et les massacres ont été impuissants à étouffer ce sentiment dans les âmes; il a résisté même au temps, cet auxiliaire si efficace de la violence et qui façonne si bien les peuples même les plus fiers à toutes les servitudes. On a beau parler

de fusion dans certains journaux payés pour mentir, le morcellement subsiste malgré toutes les impostures. Ce courant collectif des *aspirations nationales* se précipitant vers la grande utopie unitaire, n'est, jusqu'à présent, qu'une fiction. Et certes, de la part du Pape, ce ne serait pas chose si coupable que de ne pas se laisser emporter par ce flot imaginaire !

Fussent-elles aussi réelles qu'on le prétend, ces *aspirations* seraient-elles légitimes par ce seul fait qu'elles seraient *nationales*? Les peuples n'ont-ils pas leurs moments de délire comme les individus? A Jérusalem, à Athènes, à Rome, en Angleterre, en Allemagne, en France, ne les a-t-on pas vus saisis, tantôt d'un effroyable vertige de renversement, tantôt d'une soif criminelle d'agrandissement et de conquête? Est-il bien démontré que ce qu'on est convenu d'appeler l'Italie n'en est pas là? Comment prouveriez-vous que le mouvement qui pousse ce flot envahissant à surmonter toutes les barrières et à submerger tous les États qui, jusqu'à ce jour, lui étaient restés interdits, n'est pas le résultat d'une force irrégulière et ne traîne pas avec lui toutes les fanges et tous les déshonneurs d'un débordement orageux? Et s'il est désordonné, coupable dans ses vœux et ses prétentions, vous aurez beau les colorer du grand nom d'*aspirations nationales*, Pie IX n'en aura pas moins raison de les condamner comme un désordre et d'en gémir comme d'une calamité.

Et ne dites pas qu'il est toujours permis à une nation de chercher à se reconstituer. Il s'agit précisément de savoir si la population entière de l'Italie aspire à l'unité; vous l'affirmez, parce que la nation pour vous se résume dans une poignée d'ambitieux ou de révolutionnaires. Mais une foule d'esprits sérieux pensent autrement que vous; ils ont autant d'autorité que vous, et nous ne voyons pas pourquoi Pie IX n'aurait pas le droit de partager leur opinion, au mépris de vos allégations si manifestement hasardées, malgré leur ton tranchant et leur forme si dogmatique.

Au reste, en admettant cette tendance comme certaine quoiqu'elle soit douteuse, elle ne doit marcher à son but que par des

voies légitimes ; on n'est pas plus maître d'appliquer aux nations qu'aux individus cette odieuse doctrine que la fin justifie les moyens. Et voilà ce que la soi-disant Italie n'a ni compris ni pratiqué. Pour réaliser le commencement de l'unité, sa délicatesse n'a reculé devant aucune horreur, et si pour aller jusqu'au bout de ses desseins elle nourrit l'arrière-pensée d'user des mêmes manœuvres et de réitérer les mêmes attentats, il ne faut pas qu'elle espère s'excuser encore en appelant tout cela du grand titre d'*aspirations nationales* ; de quelque faux nom qu'on le nomme, le crime reste toujours crime.

Et puis, s'il faut à toute force reconstituer l'Italie, pourquoi ne pas le faire sous forme d'union plutôt que sous forme d'unité ? Le lendemain de Villafranca, l'Empereur des Français proclamait la fédération pour la Péninsule, sous la présidence du Pape ; l'Italie entière acclama cette grande pensée ; l'Europe et le monde catholique l'accueillirent avec sympathie. Rome refusa d'autant moins de s'y prêter que Pie IX en avait eu l'idée avant la France. Sans doute cette organisation même ne devait pas être sans difficultés et sans périls pour le Saint-Siège ; mais en faisant des réserves de détail et d'application, il acceptait le fond du projet parce qu'il respectait tous les droits acquis, parce qu'il maintenait la lettre et l'esprit des traités, parce qu'en sauvant l'existence et la liberté de tous les États, il ouvrait une source et assurait une garantie de force, de sécurité, de grandeur et d'indépendance pour l'Italie. Dans cette combinaison les vraies *aspirations nationales* n'étaient-elles pas satisfaites, et satisfaites par une constitution légitime ? L'Italie retenait par là tous ses foyers de vie locale auxquels elle a dû tant de gloire ; mais ne rallumait-elle pas en même temps le foyer d'une grande vie générale ? Sous cette forme ne pouvait-elle pas, comme tant d'autres Confédérations, ressaisir une haute destinée politique dans le monde et une place éclatante dans l'histoire ? Les esprits les plus élevés de l'Italie contemporaine, ceux qui furent le plus dévoués à leur patrie, n'ont jamais rêvé d'autre unité pour elle.

Celle qu'on poursuit maintenant n'est qu'une idée éclosée du génie des révolutions. Païen par nature, il aspire à rétablir les em-

pires gigantesques et dévorants du paganisme. Parmi les créations de l'esprit chrétien, il en est peu de plus admirables que celle des petits États. Il est beau de les voir debout et libres à côté des grands États qui les entourent. Le droit leur tient lieu de force ; devant eux les armées et l'ambition de leurs puissants voisins s'arrêtent comme l'Océan devant le grain de sable qu'il a reçu pour limite, et c'est là un magnifique spectacle. Mais le génie des révolutions ne peut le supporter. Détruire ces duchés, ces royaumes secondaires, touchantes images de la vie de famille, symboles vénérables de la sainteté du droit et de la liberté, composer de leurs débris je ne sais quels colosses informes qui rappellent Babylone, Ninive et la vieille Rome, et déguisent une immense servitude sous le mirage d'une énorme puissance, voilà le merveilleux régime qu'il s'efforce d'établir dans le monde. S'il fait prévaloir ses utopies, nous ne tarderons pas à voir tous les peuples d'Europe courbés, effacés et broyés sous le pied de trois ou quatre grands minotaures. Il essaye de commencer par l'Italie, parce que c'est là que la résistance est le moins organisée, et pour tromper les peuples sur l'atrocité de ce plan qui doit nous ramener aux barbaries du polythéisme, on arbore pour drapeau les *aspirations nationales*.

Pitoyables rêveurs, avec leurs grandes phrases sur les *aspirations nationales*, ils ne savent ni les prendre où elles sont, ni leur donner la satisfaction qu'elles réclament. La véritable Italie, celle des citoyens honnêtes et raisonnables, aspire à l'ordre ; et vous lui donnez le chaos. La véritable Italie aspire à la liberté ; et pendant que vous vous vantez de l'affranchir, vous l'accablez de la plus odieuse des oppressions et vous la noyez au besoin dans le sang. La véritable Italie a besoin de foi ; et vous la plongez, au nom de l'Évangile que vous parodiez, dans un effroyable athéisme. La véritable Italie a besoin de droit ; et vous, sous le nom de *droit nouveau*, vous l'envahissez et la dévastez par le plus horrible des brigandages. La véritable Italie a besoin d'honneur et de probité ; et vous, avec un cynisme sans exemple, vous vous moquez de toutes vos promesses, de tous vos serments et de toutes vos signatures. La véritable Italie a besoin de concorde et de paix ; et vous par les

encouragements donnés à la délation, par des incarcérations sans motif, par des déportations sans excuse, par des fusillades et des carnages sans pitié, vous allumez de famille à famille, de province à province, des haines qui seront éternellement implacables. La véritable Italie aspire à l'économie et à la prospérité ; et vous, malgré les confiscations et les pillages par lesquels vous avez spolié l'Église et les congrégations religieuses, vous en êtes aux abois et votre embarras est d'autant plus profond, d'autant plus désespéré, que vos agitations insensées ont tari momentanément dans la Péninsule, toutes les sources de la fortune publique. Enfin la véritable Italie a besoin de progrès et de progrès par le catholicisme, parce que c'est le catholicisme qui a fait l'Italie ; et vous, travaillés, emportés par des instincts schismatiques, vous anéantissez l'Église, et grâce au souffle nouveau dont vous enflez ses voiles, vous faites rétrograder la civilisation à mille ans en arrière.

Certes ! il valait bien la peine de commettre tant d'usurpations et tant de massacres pour donner à Pie IX le spectacle et la leçon d'un tel *progrès*. Lui parle beaucoup moins des *aspirations nationales*, et il y répond beaucoup mieux. Il a fait des promesses, mais il ne les a pas violées. Il a signé des conventions, mais il ne s'est pas moqué de sa signature. Il a des sujets, mais il ne les traite pas en esclaves. Il a des soldats ; mais s'ils ont parfois été des martyrs grâce à la moderne Italie, ils n'ont jamais été des bourreaux. Il a perdu des provinces, on ne citera jamais celles qu'il a ravies à ses voisins. Il a protesté contre la violation du *droit certain, authentique, séculaire* ; on ne lui reprochera pas de l'avoir une seule fois outragé sous le bouclier complaisant du *droit nouveau*. Il a fait des vœux sincères et tenté des démarches honnêtes pour l'affranchissement de l'Italie ; il n'a jamais songé à la fouler comme au pressoir afin de l'émanciper. Enfin, il n'admet pas ce *progrès* qui consiste à avoir des tribunes où l'on déraisonne, des journaux où l'on se prétend autorisé par droit de naissance à s'emparer du bien d'autrui, une administration qui mette sa gloire à courir le plus rapidement possible vers la banqueroute, une politique qui place la sagesse à faire le chaos et à se rendre détestable ; au lieu d'attacher du prix

à de semblables merveilles, il est assez rétrograde pour s'obstiner à ne vouloir faire de la civilisation qu'avec la vérité, la justice, la loyauté, l'économie et le bon sens, et après tout il réussit assez bien dans l'application de son vieux système pour que la Rome de Pie IX soit encore la ville la plus aimée, je dirai même la plus admirée du monde, et que son roi demeure, malgré tous les dénigrements injustement accumulés sur le pouvoir temporel, le plus respecté, le plus considéré, le plus glorifié des souverains, non-seulement en dehors de l'Italie, mais encore au sein de l'Italie elle-même.

III

« Mais enfin, poursuit-on, Pie IX n'est-il pas inexcusable de ne vouloir faire aucune concession ni aux *idées modernes*, ni au *droit nouveau* qui est le *droit des peuples* ! »

Le droit nouveau ! Mais ce droit est-il bien défini ? La discipline surtout de ses applications est-elle nettement déterminée ? Il a fonctionné en France, en Italie, pour mettre des gouvernements nouveaux à la place de gouvernements tombés ou proscrits ? A l'heure qu'il est, l'admettriez-vous encore à se prononcer librement et sincèrement sur la même question ? Vous n'oseriez pas dire : Oui, et je le conçois à merveille. Ne l'admettriez-vous pas à se prononcer ? Mais alors, qu'est-ce que ce *droit nouveau* dont vous enchaînez arbitrairement l'exercice ? C'est-à-dire que c'est un droit dont la formule n'est pas encore trouvée, et qui par là même n'est pas un *droit*.

Il n'a pas été mieux appliqué en Italie qu'il n'a été défini. On a parlé beaucoup de ces fameux plébiscites, mais personne aujourd'hui n'ignore la valeur de cette ignoble comédie. L'Italie elle-même, la *grande* Italie nous a fait connaître et la somme des millions qu'elle a dépensés pour acheter la sincérité des suffrages, et le nombre réel des voix déposées dans l'urne du vote universel. Cette imposante acclamation dont la Péninsule a retenti, n'a été, s'il nous est permis d'employer une expression vulgaire, qu'un indigne escamotage. Voilà le *droit nouveau* comme fait.

Et puis ce *droit nouveau*, pour avoir une signification sérieuse, a besoin d'être reconnu et accepté par l'Europe. Et l'est-il? Il est admis par la France qui l'a inventé; la Révolution l'a fait pénétrer dans une certaine Italie. Mais en dehors de ces deux États, est-ce que tous les grands empires se courbent devant son autorité et en adoptent pleinement le principe? Rome, en particulier, a-t-elle voulu le reconnaître? Et si elle le réprouve, à quel titre prétendez-vous le lui imposer? Est-ce comme un droit d'une *légitimité absolue*? Mais comment prouverez-vous qu'il a ce mérite? N'est-ce pas plutôt une de ces théories politiques, mobiles, variables, éphémères, que la veille divinise et que le lendemain met à néant! Est-ce comme un droit d'une *valeur relative, temporaire*? Mais qui vous donne le pouvoir d'imposer un tel droit à d'autres que vous-mêmes? Dans ces termes, il n'est qu'un système, une opinion, une doctrine conventionnelle. Vous l'admettez, c'est bien, vous êtes libres de le faire. Mais vos voisins, fussent-ils vos obligés, ne sont point forcés de l'admettre comme vous. Systèmes, opinions, toutes ces choses sont libres. On est maître de les adopter ou de les répudier comme on l'entend, même lorsqu'elles portent dans leurs flancs le germe d'une constitution politique, et si vous prétendez les imposer, vous ne ferez pas prévaloir alors la force du droit, mais le droit de la force.

Il faut l'observer d'ailleurs : votre *droit nouveau* se trouve, dans la question romaine, en présence des droits de l'Église et du Saint-Siège. Si ces derniers doivent abdiquer devant le premier et dans quelles conditions ils doivent le faire, ce n'est pas à vous de le dire. A l'Église et au Saint-Siège seuls il appartient de le déclarer et de le définir; et quand ils font entendre ce terrible : *Non possumus* des Apôtres, vous n'avez rien de raisonnable à répondre.

Vous dites, je le sais, que les droits de l'Église ne peuvent être contraires au *droit des peuples*. Et moi je soutiens avec plus de raison que les *droits des peuples* ne peuvent être ni contraires, ni supérieurs aux droits de l'Église. Et pourquoi? Parce que votre *droit nouveau des peuples* est hypothétique, tandis que les droits de l'Église sont au moins incontestables quand ils ne sont pas directe-

ment divins ; parce que ceux de l'Église se lient à une destinée et à une mission qui doivent être éternelles ici-bas, tandis que ceux des peuples ne se rattachent qu'à des combinaisons transitoires ; parce qu'enfin l'Église est appelée à régner avec indépendance sur tous les peuples, tandis qu'aucun peuple ne peut se prévaloir de ses prétendus droits pour échapper à l'autorité de l'Église.

Vous demandez ce qu'avec cette doctrine deviendra le progrès. — Et moi, je demande, à mon tour, non pas ce qu'avec votre *droit nouveau* le *progrès* deviendra, mais ce qu'il est devenu. Supprimer le septième commandement du Décalogue, en usurpant par la violence et tous les biens ecclésiastiques et religieux, et les plus riches provinces du domaine pontifical, après avoir égorgé à la frontière les héros se battant pour la défendre, voilà le *droit nouveau*, et c'est là du progrès ? — Supprimer le huitième commandement du Décalogue, en foulant aux pieds tous les traités et tous les concordats, en violant tous les serments par des parjures, en dissimulant par d'odieux mensonges et de révoltantes hypocrisies les desseins les plus sacrilèges et la solidarité des plus monstrueux attentats, voilà le *droit nouveau*, et c'est là du *progrès* ? — Supprimer le dixième commandement du Décalogue en se permettant non-seulement de convoiter le bien d'autrui, mais de déclarer tout haut qu'on en est maître et qu'on en prendra quelque jour possession, le faire décider par un parlement afin qu'il soit bien entendu que le prince qu'on veut déposséder n'est pas chez lui, qu'il n'occupe le Vatican qu'à titre d'emprunt et de tolérance, et que lorsqu'on l'en chassera comme un maudit ou qu'on l'y gardera comme un captif, il n'aura qu'à bénir ses persécuteurs et ses geôliers, voilà le *droit nouveau*, et c'est là du *progrès* ? — Supprimer enfin le quatrième commandement du Décalogue, se vanter d'être profondément catholique et avec cette prétention outrager le Saint-Père, se rire de ses décisions, mépriser ses anathèmes, insulter à ses douleurs, persifler la détresse où on l'a réduit par d'odieuses rapines, se montrer prêt à lui tendre la main et à lui donner des gages de dévouement filial, pourvu qu'il se fasse absoudre des spoliations qu'il a subies et des amertumes inénarrables qu'il a dévorées ; en

attendant l'accuser d'être un oppresseur, tandis qu'il est la mansuétude même ; de solder le brigandage, tandis que des procès fameux viennent de démontrer que ce sont ses accusateurs qui payent des assassins ; d'être l'ennemi de l'Italie, tandis qu'il est presque le seul véritable Italien qui soit en Italie, voilà le *droit nouveau*, et c'est là du *progrès* ? Certes ! si le *progrès* doit porter la responsabilité de ces infamies, si ce sont elles qui le constituent, Pie IX a cent fois raison de protester contre le *droit nouveau*, et de laisser à la *grande Italie* le privilège et le monopole de l'abomination.

Mais si le *progrès* est ailleurs, s'il est dans des idées saines et des doctrines pures, s'il est dans le respect croissant de l'homme, s'il est dans une expansion graduée de liberté raisonnable, s'il est dans la discrétion de plus en plus modérée des impôts, s'il est dans le culte ascendant des arts, s'il est dans le perfectionnement possible de l'industrie et de l'agriculture, s'il est dans d'intelligents et généreux efforts pour faire pénétrer chaque jour plus de sagesse dans les lois et plus d'exactitude dans la distribution de la justice, s'il consiste, en un mot, dans le soin de donner aux nations le plus de lumière possible, le plus d'ordre possible, le plus de prospérité possible, avec le moins de charges possibles, c'est-à-dire s'il est précisément le contraire du *droit nouveau*, je ne vois pas quel si grand crime il y aurait à rester du côté du *droit ancien*. Et voilà précisément ce que fait Celui que vous aspirez à remplacer à Rome ! Partisan du *vieux droit*, il comprend mieux le *progrès* que les apôtres et les panégyristes du *droit nouveau*. Il sauve du moins le Décalogue, et jamais il n'a proclamé que le vol en grand était un *progrès* pour la civilisation.

Parlez-nous encore après cela d'*idées modernes*. Vos *idées modernes* comme votre *droit nouveau* touchent à l'Évangile. Parce qu'il y est question de politique, elles ne sortent pas du cercle de la morale et ne doivent pas se juger d'après d'autres règles que celles qu'a fixées Jésus-Christ. Bon gré, malgré, quelles qu'elles soient, elles relèvent de la théologie ; et puisque la théologie est ici-bas représentée dans son expression suprême par le Pontife de

Rome, quand il a prononcé sur vos *idées modernes* un jugement doctrinal, quand il les a flétries et condamnées, ce n'est pas à de simples laïques, fussent-ils les premiers publicistes du monde, fussent-ils les régénérateurs de l'Italie, qu'il appartient de casser cette irréformable sentence.

Et d'ailleurs, quelles sont les *idées modernes* auxquelles Pie IX refuse de faire des concessions ? Nous en citerons cent qui sont absurdes, impies, désastreuses, et certes, celles-là le Souverain-Pontife a bien raison de les foudroyer en principe et de les éloigner en fait de son gouvernement. De votre côté, citez-en une seule qui soit légitime et qu'il ait condamnée. Vous ne pourrez y réussir. Il est vrai que parmi ces idées, bonnes en elles-mêmes, il y en a qu'il croit pouvoir se dispenser d'appliquer à l'administration de ses États. Mais qui peut lui en faire un crime ? C'est une question dont, après tout, il est juge ; et rien n'est ridicule, rien n'est intolérable au monde comme ces esprits étroits dont l'empirisme veut à toute force que l'organisation politique et sociale de toutes les nations soit jetée au même moule que celle de leur pays.

IV

Voilà, Nos Très-Chers Coopérateurs, les ambiguïtés meurtrières dont on se sert vis-à-vis du Saint-Siège pour tromper l'opinion.

On invite Pie IX à *se réconcilier avec l'Italie*, et nous avons vu que Pie IX n'a point de pardon à demander, parce qu'il ne s'est donné aucun tort vis-à-vis de l'Italie. L'Italie, au contraire, s'en est donné d'immenses vis-à-vis de Pie IX, et elle fera bien, si elle veut être absoute, de comprendre qu'elle doit nécessairement restituer le bien d'autrui.

On voudrait que Pie IX cédât aux *aspirations nationales*, et nous avons vu qu'il les satisfait dans ce qu'elles ont de légitime et qu'il ne les combat que dans ce qu'elles ont de désordonné.

On conseille à Pie IX d'accepter le *droit nouveau*, et nous avons vu, d'un côté, que Pie IX est parfaitement maître de ne pas l'adopter, puisque, par son aspect le meilleur, ce *droit nouveau* n'est

qu'une théorie; d'un autre côté, que Pie IX doit à sa conscience et à sa mission de le condamner, parce qu'il n'est, au fond, que la consécration de l'injustice.

Après la discussion de ces équivoques perfides, vous ne nous pardonneriez pas, N. T.-C. C., de garder un silence absolu sur le grand acte qui les a de nouveau fait éclater dans le langage de la presse hostile au Saint-Siège : il s'agit de la convention du 15 septembre.

Il faut le déclarer avant tout : nous croyons à la loyauté de la France dans ce traité. D'une part, elle a cru sauver, dans la mesure du possible, les droits et les États du Saint-Siège; de l'autre, elle ne s'est contentée des garanties auxquelles s'est résigné le gouvernement italien que parce qu'elle les a considérées comme sérieuses et capables d'assurer au Pape la possession tranquille et durable des lambeaux de domaine qui lui restent. Le nom du ministre français qui a négocié et signé la convention, l'attestation formellement donnée par lui que le traité serait franchement et pleinement exécuté; voilà un premier motif de confiance. Nous en avons un autre. C'est qu'il est impossible que le Gouvernement de notre pays n'ait défendu Rome pendant quatorze ans contre la Révolution frémissante que pour la lui livrer en proie par une trahison diplomatique. Enfin, il y a de ces traditions de famille qui obligent et que la piété filiale ne sait jamais désertir. Voici ce que le comte de Saint-Leu écrivait de Rome le 30 septembre 1821 à l'illustre cardinal Consalvi : « On nous accuse d'être mêlés implicitement ou explicitement à tous les complots qui se trament; on prétend même que nous abusons de l'hospitalité que le Pape nous accorde pour fomenter dans l'intérieur des États pontificaux la division et la haine contre la personne auguste du Souverain.... Si la famille de l'Empereur, qui doit tant à Pie VII et à Votre Éminence, avait conçu le détestable projet de troubler l'Europe et si elle en avait les moyens, la reconnaissance que nous devons au Saint-Siège nous arrêterait évidemment dans cette voie. Ma mère, mes frères, mes sœurs et mon oncle doivent une trop respectueuse gratitude au Souverain-Pontife et à Votre Éminence pour attirer de nouveaux désastres

sur cette ville, où, proscrits de l'Europe entière, nous avons été accueillis et recueillis avec une bonté paternelle que les injustices passées n'ont rendue que plus touchante. Nous ne conspirons contre personne, encore moins contre le représentant de Dieu sur la terre. Nous jouissons à Rome de tous les droits de cité, et quand ma mère a appris de quelle manière si chrétienne le Pape et Votre Éminence se vengeaient de la prison de Fontainebleau et de l'exil de Reims, elle n'a pu que vous bénir au nom de son grand et malheureux mort, en versant de douces larmes pour la première fois depuis les désastres de 1814. — Conspirer contre notre auguste et seul bienfaiteur serait une infamie sans nom. La famille des Bonaparte n'aura jamais ce reproche à s'adresser, j'en suis convaincu (1). » De telles paroles ne s'écrivent jamais en vain; la dette qu'elles signalent atteint même à ses extrémités les plus lointaines la famille sur laquelle elles la font peser. A plus forte raison passe-t-elle du père au fils avec toutes ses obligations. Il est impossible que Napoléon III ne pense pas ici comme l'ancien roi de Hollande, et que l'Empereur des Français ait renié vis-à-vis de Rome la haute délicatesse du comte de Saint-Leu. Ainsi la convention du 15 septembre, si l'on se bornait à la prendre par ce côté, pourrait ne point alarmer les consciences catholiques sur l'avenir du pouvoir temporel.

Mais il n'en est plus de même quand nous prêtons l'oreille aux voix qui partent de la nouvelle Italie. Les journaux chargés, dans la Péninsule, de représenter la révolution, non pas dans ce qu'elle a de frénétique et de sanguinaire, mais dans ce qu'elle a de modéré, de discipliné, d'officieux, si ce n'est pas d'officiel, ces journaux, de quelque nom qu'on les appelle, *Italia* ou *Opinione*, ont accueilli la convention du 15 septembre avec une joie sinistre. Ils s'en sont réjouis avant tout parce qu'elle leur a paru consacrer, indirectement au moins, le droit de l'Italie sur Rome comme capitale. Et d'où leur est venue cette idée? De ce qu'on a tranché sans le Pape une question qui regarde le Pape, celle de l'évacuation graduelle

(1) *Mémoire du cardinal Consalvi*, t. I, Introd., pag. 131, 132, 133.

de Rome par les troupes françaises dans l'espace de deux ans. Évidemment, dit-on, si l'on eût regardé Pie IX comme chez lui, c'est avec le Vatican qu'on eût traité cette affaire et non pas avec le cabinet de Turin. On tire la même conclusion de ce qu'on n'a point forcé le gouvernement piémontais à rétracter le vote du parlement qui a décidé que Rome serait la capitale du royaume de l'Italie. Il est bien vrai qu'il est pour le moment question de dépouiller Turin de son diadème pour le poser sur la tête de Florence. Mais il est entendu que ce n'est qu'une *étape*, et si Florence devient capitale à titre d'expédient et par des nécessités de circonstances, Rome reste capitale prédestinée par droit de nature et par le vœu de la nation.

Les mêmes journaux se sont réjouis de ce que la convention, en laissant debout le droit de l'Italie sur Rome, ouvre de larges avenues pour y conduire. Le gouvernement italien, à la vérité, s'engage à garder la frontière des États actuels du Saint-Père. Le spoliateur aura la générosité de faire sentinelle à la porte de celui qu'il a spolié, sans toutefois qu'il soit question de restituer ce qu'il a pris. Mais on le conçoit, il n'est pas impossible que le factionnaire, au lieu de se borner à surveiller la frontière, ait la distraction de la franchir, et alors comment rétrograder? Et puis si Rome vient s'offrir d'elle-même, faudra-t-il la repousser? Rien n'y obligera le gouvernement italien. D'après la convention, il doit protéger les États pontificaux contre les attaques du dehors, qu'elles viennent d'une force régulière ou d'une force irrégulière. Mais si une révolution préparée par des *forces morales*, éclate au sein de Rome et que la Ville-Éternelle, affranchie du pouvoir oppresseur des Pontifes, se précipite spontanément auprès de la sentinelle et la conjure de la couvrir du drapeau national, on sera maître d'exaucer ses vœux et de faire son bonheur. La convention du 13 septembre ne contient pas un mot qui s'y oppose.

On laisse, il faut l'avouer, au gouvernement pontifical, la liberté de se faire une armée défensive, même avec des volontaires étrangers. Mais ces journaux ennemis demandent avec ironie où

le Saint-Père, sans ressources, contraint de recourir à chaque instant à des emprunts qui réussissent peu, ne devant plus attendre du denier de Saint-Pierre qu'un tribut de jour en jour plus réduit, pourra puiser les fonds nécessaires à la création de cette force dont on l'autorise à se pourvoir? Dans l'état actuel de ses finances, il leur paraît impossible qu'il use de ce droit avec efficacité, et qu'il se fasse une armée capable de résister jusqu'au bout à l'ébullition toujours croissante de l'esprit patriotique, au sein même des États pontificaux. Que si, quelque jour, il dépasse, par un prodige peu probable, la limite de ce que réclament les légitimes besoins de la défense; si, à force d'entasser des étrangers et des mercenaires sous ses drapeaux, il constitue une armée qui puisse devenir un moyen d'attaque, à l'instant même, la convention à la main et grâce au principe de *non-intervention* qu'elle consacre, l'Italie pourra marcher en avant et monter au Capitole.

Autre cause de joie pour les journaux de la grande Italie : en réservant tous les droits de l'avenir, la convention sanctionne, régularise et confirme tous les actes du passé. La France a protesté contre les diverses usurpations italiennes à mesure qu'elles se sont accomplies. Mais tous ces blâmes, dit-on, sont aujourd'hui rétractés. Elle trouve tout naturel que l'Italie entre en négociations avec le Vatican pour se charger de la part de la dette romaine afférente aux provinces annexées : c'est reconnaître que, par la force des choses au moins, l'Italie est devenue propriétaire légitime de ces portions de territoire. D'un autre côté, la France ne veut pas que l'armée pontificale devienne jamais un *moyen d'attaque*, c'est-à-dire une force pour ressaisir les provinces envahies : c'est donc déclarer qu'elles sont désormais, à titre irrévocable, incorporées au nouveau royaume d'Italie. Ainsi, le traité du 13 septembre est comme un vaste bouclier s'étendant à la fois sur l'avenir de l'Italie pour en réserver tous les droits et sur le passé pour en protéger les conquêtes. Ainsi frappe-t-elle deux coups, l'un sur la royauté temporelle du Pape pour la décréter de déchéance, l'autre sur ses protestations pour les convaincre d'injustice et les condamner à l'impuissance.

Telle est l'interprétation faite de cet acte par les feuilles presque officielles de la nouvelle Italie. Rêves de journaux, dirait-on! C'est vrai. Mais malheureusement les rêves de ces journaux et de leurs frères ont été jusqu'à ce jour des prophéties. Ils ont prédit, en dépit des préliminaires de Villafranca et du traité de Zurich, tous les forfaits qui se sont accomplis sous le titre d'annexions. Je ne sais quelle sagacité satanique leur a fait obstinément voir : *non* dans des textes qui disaient : *oui*; *oui* dans des textes qui disaient : *non*, et jamais ou du moins presque jamais ils ne se sont trompés. Tant de pénétration pour le passé nous effraye involontairement pour l'avenir. Eux qui ont si bien deviné que les conventions antérieures enfanteraient des résultats directement contraires à ceux qu'elles promettaient, est-il parfaitement sûr qu'ils s'abusent en saluant, au bout de la convention du 13 septembre, la chute du pouvoir temporel et non pas sa consolidation? Trois fois heureux qui peut espérer sans réserve!

Et ce qui rend la sécurité plus difficile, c'est le langage tenu successivement par les hommes officiels qui, au nom de l'Italie, ont pris une part plus ou moins active à la négociation du traité. Voici d'abord l'ensemble du ministère sous lequel il s'est fait qui dit au roi Victor-Emmanuel : « Le gouvernement italien ne pouvait que promettre, en échange du départ des troupes françaises, de ne pas attaquer le territoire que les troupes françaises avaient occupé, et d'empêcher que des bandes armées venues du royaume n'attaquassent ce même territoire (1). » C'était une grave concession; on ne pouvait la faire qu'avec douleur. Il a fallu toutefois s'y résigner. Mais vient une explication qui console : « Une telle promesse, loyalement faite et tenue avec fermeté, ne détruit ni ne diminue, selon nous, les droits et les aspirations de la nation, et maintient seulement le principe de l'application des seules forces morales, de l'emploi de tous les moyens que la civilisation moderne fournit pour le triomphe des idées de liberté

(1) Rapport au roi, en date du 19 septembre 1864.

et de nationalité (1). » Il est difficile d'être plus net. La convention ne détruit ni les *droits*, ni les *aspirations de la nation* ; on sait ce que ces mots veulent dire ; les *droits*, ce sont ceux de l'Italie sur Rome proclamés par le Parlement ; les *aspirations*, c'est la soif de la conquérir et d'y installer le centre de l'unité italienne. Pour réaliser ce programme point d'agression qui rappelle Castelfidardo de si glorieuse mémoire. *La question romaine ne doit pas être résolue par des moyens de l'ordre matériel ; la violence, dans un cas pareil, ne résoudrait aucune difficulté* (2). Mais il reste l'application *des forces morales* ; la calomnie dans les journaux, la corruption tentée auprès des troupes pontificales, les révolutions préparées sourdement au sein de Rome, l'assassinat, et le vol politiques, les bombes d'Orsini jetées sous les fenêtres même du Pape, voilà les moyens inventés par la *civilisation moderne* pour le *triomphe des idées de liberté et de nationalité*. Par ces voies honnêtes et chrétiennes, les Français rentrés chez eux, rien ne sera plus aisé que d'aller à Rome, et cette conquête sera d'autant plus glorieuse que, par ses causes, elle appartiendra tout entière à *l'ordre moral* !

Et afin qu'on sache bien qu'il entre dans la pensée du gouvernement d'user de tous ces moyens si purs pour donner satisfaction aux *aspirations nationales*, le rapport ajoute à propos du choix de Florence pour capitale : *Un grand résultat de ce déplacement, ce sera que l'efficacité des moyens moraux dont l'Italie se servira, agira d'autant mieux à Rome que le siège du gouvernement en sera plus voisin, que les rapports seront plus fréquents ; la communauté d'intérêts et d'habitudes plus ancienne et plus intime* (3). Inutile de commenter ces paroles, tant le sens en est lumineux !

Ainsi, d'après le ministère auquel revient l'honneur d'avoir obtenu la convention, trois points restent en dehors de toute atteinte : les droits de l'Italie sur Rome demeurent intacts ; pour aider à en conquérir l'objet, c'est-à-dire la possession de Rome,

(1) *Ut supra*.

(2) Rapport, 2^e alinéa.

(3) Rapport, 15^e alinéa.

le traité ne défend point à l'Italie de faire agir, au sein de Rome même, des forces de l'ordre moral; la substitution momentanée de Florence à Rome comme capitale est d'autant plus sage que de là les moyens de l'ordre moral pourront, grâce à plus de proximité, peser sur Rome avec une efficacité plus puissante. Devant de pareilles assertions que nul démenti ne réfute, la crainte n'a-t-elle pas le droit d'agiter les consciences catholiques?

Parmi les noms placés au bas du rapport précédent en figure un plus sérieux que les autres : c'est celui du ministre Menabrea qui fut l'un des premiers négociateurs du traité. Faut-il supposer qu'il ait complètement méconnu l'esprit d'un acte auquel il a préparé les voies? Entendez maintenant, chose plus grave encore, un des signataires de la convention! Dans un banquet qui lui est offert par la ville de Milan, le marquis Pepoli porte à Turin, cette reine condamnée à la déchéance, un toast qui se termine par ces paroles : « J'ai la certitude que ce noble peuple, lorsqu'il aura la conviction que le traité n'a porté atteinte à aucune des parties du programme national, et qu'au contraire, il a brisé le dernier anneau de la chaîne qui unissait la France à nos ennemis, sera le premier à accepter avec orgueil les sacrifices qu'on lui demandera au nom de l'Italie (1). » On ne peut être plus formel; *aucune partie du programme national n'a été abolie* par le traité, et puisque Rome capitale d'Italie y est inscrite en première ligne, cet article demeure dans sa force et celle des droits qu'il assure au gouvernement italien. Bien loin de l'ébranler, *au contraire* la convention le fortifie et en facilite l'exécution, parce qu'elle brise le dernier anneau de la chaîne qui liait la France au gouvernement pontifical pour le soutenir; une fois ce nœud rompu, il sera facile à l'Italie de chasser ses ennemis de la vieille citadelle démantelée du Vatican, désormais impuissante à les défendre.

Nous voilà donc placés, à propos de la convention, entre deux affirmations contradictoires et toutes deux considérables. Elles émanent de deux des signataires. C'est un ministre de France qui

(1) Voir le texte entier du discours dans l'Union, 13 octobre.

nous promet le maintien du pouvoir temporel ; c'est un plénipotentiaire italien qui nous en prédit la ruine prochaine. Celui-là nous rassure, celui-ci nous épouvante, et l'un et l'autre s'appuient sur la convention pour nous inviter à la confiance et à la terreur. Évidemment tous deux ne peuvent avoir raison. Il faut que quelqu'un nous trompe dans cette affaire, et bien certainement ce ne peut être la France. Mais il y a un fait qu'il nous est impossible d'oublier : c'est que mille fois les orateurs et les ministres italiens se sont permis, sur la question romaine, de rectifier nos discours officiels et nos actes diplomatiques, et que mille fois les événements, dociles à leurs commentaires, ont fini, grâce au hasard, par leur donner raison.

A ces symptômes alarmants s'ajoute, pour mettre le comble à nos inquiétudes, l'enthousiasme unanime avec lequel, à très-peu d'exceptions près, la convention du 15 septembre a été accueillie en France, en Belgique, en Angleterre et dans certaines zones de l'Allemagne par les journaux hérétiques ou rationalistes de toutes les nuances. *L'Indépendance Belge*, le *Daily-News*, le *Times*, le *Journal des Débats*, le *Siècle* et l'*Opinion Nationale* ont rivalisé d'élan dans ce vaste concert de joie. A côté des ennemis du Saint-Siège, ses faux amis, ceux des journaux où des chrétiens *sincères* mais *indépendants* tiennent la plume, ont fait éclater à leur tour une satisfaction mystique et une pieuse admiration. Ils aiment tant le Saint-Siège et surtout le pouvoir temporel ! Qui ne connaît la tendresse filiale, le dévouement passionné de la *France* et du *Constitutionnel* pour la cause pontificale ! Et leur grande âme tombe presque en extase à la pensée de l'ère nouvelle, ère de grandeur et d'indépendance que la convention va faire lever sur le Vatican ! Le ricanement sinistre des premiers et le sourire confiant des seconds ne sont pas plus rassurants l'un que l'autre ; celui-là presque toujours annonce l'approche d'une ruine ; il est rare que la sécurité de celui-ci ne soit pas le signal d'un danger.

V

Quoi qu'il en soit, Nos Très-Chers Coopérateurs, un avenir criti-

que s'entr'ouvre devant le Saint-Père. C'est maintenant l'heure de cette angoisse suprême, c'est ce sommet douloureux du Calvaire, c'est ce faite sanglant de la croix où nous avons cent fois prédit qu'il serait inévitablement porté par la vague sans cesse montante de l'épreuve et de l'injustice humaine. A force de le calomnier, à force de lui adresser d'iniques reproches, à force de lui donner des conseils arrogants, à force de le désigner ou de le livrer comme une proie légitime à la spoliation, à force d'en parler avec brutalité, quoique innocent, tandis qu'on ne parlait de l'Italie coupable et dix mille fois coupable, qu'avec les ménagements les plus délicats, on l'a poussé jusqu'à cette extrême limite où un gouvernement abandonné ne tient plus que par une espèce de miracle qui le porte suspendu sur le vide. Plus de défense sérieuse au dedans puisqu'on a égorgé son armée; bientôt plus d'appui du côté de la France qui va retirer ses troupes; plus de solidarité avec les autres couronnes, puisque la plupart des gouvernements n'ont plus ni entre eux ni avec Rome aucune communauté de doctrines et de droits politiques. Ici-bas tout espoir semble s'être évanoui. Mais quand l'homme s'efface, c'est alors que Dieu se montre. Pie IX l'a bien compris : calme en face des périls nouveaux qui l'attendent, il prie et il réclame des prières d'un bout du monde à l'autre. Les sceptiques se moquent de cette étrange barrière opposée à la marche victorieuse, au mouvement irrésistible du progrès et de la civilisation. Mais Pie IX connaît la toute-puissance du moyen qu'il invoque, et dans l'imperturbable sérénité de sa confiance, il nous semble l'entendre s'écrier avec le Roi-Prophète : « Grâce aux supplications que je vous ai adressées, je ne sais pas, Seigneur, ce que c'est que de craindre mes ennemis. Vous m'avez protégé et contre les desseins parricides des chefs de conspirations, et contre les emportements de la multitude dont ils font l'instrument de leurs iniques desseins. Ils ont aiguisé leurs langues comme un glaive; ils ont bandé leur arc et trempé leurs flèches dans le poison pour percer dans l'ombre une victime irréprochable. Ils l'ont frappée en traîtres, et cela sans rougir; ils ont joint à ces coups perfides des calomnies obstinées. A d'autres moments, ils se sont concertés

pour lui tendre des pièges et ils se sont dit : Qui s'apercevra de nos embûches? Ils ont tenté contre celui qu'ils poursuivent un scrutin d'iniquité, et les scrutateurs n'ont pu suffire à cette tâche odieuse. Alors l'homme s'étant élevé au suprême degré dans son cœur, Dieu s'est levé à son tour. Traits d'enfants que ces critiques avec lesquelles ils voulaient faire des blessures, et leurs langues, faibles contre leur proie, ont été meurtrières contre eux-mêmes. Ceux qui les ont vus après ce mécompte, ont été troublés, et tout homme a été saisi de crainte. Et alors on a raconté les œuvres de Dieu, on a compris les mystères de sa conduite. Et le juste délivré se réjouira dans le Seigneur ; il se félicitera d'avoir espéré en Lui, et les cours droits seront loués pour avoir compté sur sa Providence (1). » On dirait que l'Esprit-Saint ait préparé ces grandes paroles pour le cœur de Pie IX. Quand il les récite dans les galeries du Vatican, comme elles sont faites pour fortifier son âme contre les bruits de complots, d'invasion, de déchéance et d'exil dont résonnent les échos du palais qu'il habite ! Et ce qu'il y a de plus précieux, c'est que la confiance à laquelle elles l'invitent ne sera pas vaine. Si Pie IX n'en voit pas la justification, son successeur la verra. L'excommunication portera tôt ou tard ses fruits. Les Papes disparaissent, mais la Papauté demeure, et, bon gré, mal gré, le Vatican redevient toujours son siège et son patrimoine. Pie VI meurt à Valence, et Pie VII, un instant prisonnier et proscrit lui-même, rentre deux fois triomphant à Rome. C'est une loi que les ennemis politiques du Saint-Siège s'obstinent à méconnaître, mais qui s'obstine elle-même à les déjouer et à les confondre. Ne l'oublions jamais pour notre part, pas plus que le Saint-Père ne l'oublie dans ses angoisses. Croisons d'autant plus énergiquement à sa rédemption prochaine que sa situation nous semblera plus désespérée. Et toutefois, en comptant sur sa délivrance, ne nous endormons pas sur sa détresse. Son trésor est épuisé, venons généreusement en aide à son auguste indigence. D'effroyables périls menacent, malgré la bonne volonté de la France, le fond même de sa souveraineté temporelle ;

(1) Psalm., LXIII, 2-10.

prions avec ferveur ; à la supplication des gémissements, unissons celle des larmes ; faisons une pieuse violence au Ciel par les saintes obsessions de notre piété filiale, afin d'obtenir de Dieu qu'il écarte de notre Père ces dernières et terribles désolations auxquelles il paraît prédestiné ! Heureux s'il nous était donné d'empêcher ainsi d'autres infidèles de déborder sur une autre Jérusalem, et d'en souiller le sanctuaire par les iniquités de l'invasion et les orgies de la victoire (1) !

Donné à Quissac, en cours de visite pastorale, le vingt et un octobre mil huit cent soixante-quatre, veille du jour où nous célébrons, cette année, dans notre Église Cathédrale, la fête de Sainte-Clotilde, cette grande reine dont les prières et les vertus obtinrent la conversion de Clovis, le fier Sicambre, à la foi, et fonda cette union de la France chrétienne avec le Saint-Siège, que les siècles ont confirmée et que rien, nous l'espérons, ne pourra briser dans l'avenir.

(1) Psalm., LXXVI, 1.

LETTRE PASTORALE

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE NIMES

SUR

ROME ET LES ÉVÊQUES RÉUNIS

POUR LA CANONISATION DES MARTYRS JAPONAIS

Un mois s'est écoulé depuis notre retour de Rome, Nos Très-Chers Frères. C'est avoir tardé beaucoup de vous parler de ce pèlerinage où vos vœux nous ont accompagné, et dont les premières et lointaines nouvelles ont été recherchées et lues avec tant d'avidité par votre piété filiale. Mais avant de répondre à votre légitime impatience, nous avons voulu laisser tomber les grandes émotions dont notre âme était remplie. Nous aurions craint, sous le coup de ces vagues agitées, de ne pas assez nous dégager de nous-même, et de vous exprimer nos impressions personnelles, au lieu de donner la parole aux nobles et saintes choses dont nous avons été témoin. Aujourd'hui l'heure du calme est venue; nous nous effacerons sans effort, et les faits qui viennent de remuer le monde et d'illuminer le Vatican d'une splendeur sans exemple, useront librement et tout seuls du droit de s'adresser à votre foi pour la consoler et pour l'instruire.

Il y a plus : les Évêques, réunis à la voix de Pie IX dans la ville éternelle, avaient accompli des actes importants et significatifs en faveur du Saint-Siège; leurs voix ne s'étaient pas prononcées moins énergiquement que leur concours. Tout le monde pouvait facilement prévoir que les ennemis déclarés et les faux amis du Pouvoir

temporel en seraient irrités. Sous l'inspiration de ce pressentiment qu'il nous était impossible de ne pas partager, nous avons cru devoir attendre que leurs colères et leurs objections se fussent produites, afin de pouvoir, après cela, fixer avec plus d'à-propos et de fruit les aspects sous lesquels nous envisagerions les solennités et les événements dont nous avons à vous entretenir.

Vous devinez par là, N. T.-C. F., l'intention qui nous anime en vous envoyant ces quelques pages. Nous ne nous proposons pas de vous décrire avec détails la magnificence des fêtes qui se sont célébrées à Rome, pendant notre séjour dans cette cité sainte; cent autres en ont déjà tracé le tableau mille fois mieux que nous ne saurions le faire. Nous voulons seulement vous indiquer tout ce qu'elles ont fait éclater de grandeur soit du côté du Saint-Père, soit du côté des Evêques réunis autour du trône pontifical; ce sera fortifier votre sympathie et affermir votre dévouement pour le Saint-Siège et pour l'Eglise dont il est la tête, le centre et l'immuable fondement.

I

Rien n'est étrange comme le moment choisi par l'Homme-Dieu pour subjuguier le monde et s'en proclamer le maître. Pendant sa vie apostolique, les peuples ravis de sa doctrine, touchés de ses bienfaits, exaltés par ses miracles, veulent le faire roi. Mais lui se dérobe aux desseins de leur reconnaissance et s'enfuit dans les montagnes pour échapper aux honneurs qui lui sont offerts. Au prétoire il n'en est plus de même. On lui met une couronne sur la tête, un sceptre de roseau dans les mains, un manteau de pourpre sur les épaules, il accepte sans résistance ces insignes de la royauté. On fléchit le genou devant lui en disant : Salut, roi des Juifs ! il se prête complaisamment à ces hommages. Enfin sur le Calvaire et sur la croix, une inscription, commandée et dictée par Pilate, le nomme *roi des Juifs* ; bien loin de la répudier, il s'abrite volontiers sous le titre dont elle l'honore. Oui, s'écrie Bossuet, « que la royauté de Jésus soit écrite en langue hébraïque qui est la langue du peuple de Dieu, et en la langue grecque qui est la langue des

doctes et des philosophes, en la langue romaine qui est celle de l'empire et du monde. Et vous, ô Grecs, inventeurs des arts ; vous, ô Juifs, héritiers des promesses ; vous, Romains, maîtres de la terre, venez lire cet admirable écriteau ; fléchissez le genou devant votre roi. Bientôt, bientôt vous verrez cet homme, abandonné de ses propres disciples, ramasser tous les peuples sous l'invocation de son nom. Bientôt arrivera ce qu'il a prédit autrefois, qu'étant élevé hors de terre, il attirera tout à soi et changera l'instrument du plus infâme supplice en une machine céleste pour enlever tous les cœurs : *Et ego cum exaltatus fuero a terra, omnia traham ad meipsum* (1). »

Et voilà ce qui vient de se reproduire pour le Vicaire de Jésus-Christ. Comme le Maître, on a tenté de le flétrir par d'ignobles et gratuites injures. Il y a quelques années, un homme d'État appartenant à une nation voisine et qui se vantait de tenir à la famille de saint François de Sales, a donné le branle à cette conspiration d'outrages contre le gouvernement temporel du Saint-Siège ; son fameux *Memorandum* restera comme un monument incomparable d'injustice et de dénigrement. A partir de cet instant il n'est pas d'insultes qui n'aient été lancées au Souverain-Pontife, soit par les journaux impies, soit par le scepticisme de certains pamphlétaires, soit par cette nouvelle secte des *catholiques sincères et indépendants* qui se flattent de mieux comprendre l'Évangile que le Pape et les Évêques. Pouvoir *inintelligent*, pouvoir *incompatible avec l'esprit de la civilisation moderne*, pouvoir *oppresser*, pouvoir *aveugle et entêté*, pouvoir en un mot *détestable*, voilà de quelles glorieuses qualifications l'ignorance et la mauvaise foi se sont acharnées à le lapider du fond de cent brochures et du haut de vingt tribunes. A l'iniquité de l'opprobre s'est unie contre lui l'horreur des attentats. Malgré leur neutralité jurée, ses États ont été envahis par des bandes sauvages ; Lorette et Castelfidardo se souviendront avec un éternel effroi du monstrueux guet-apens où ont péri ses soldats attaqués, surpris, égorgés contre toutes les lois de la guerre et de

(1) Joann., xii, 32. — Bossuet, *Sermon sur la Royauté de Jésus-Christ*.

l'humanité. Il avait plus de trois millions de sujets, une nouvelle invasion de barbares ne lui en a plus laissé que sept ou huit cent mille ; son humble trésor était peut-être le plus prospère de l'Europe, et d'infâmes spoliations l'ont réduit presque à la mendicité ; son royaume s'étendait sur les deux revers de l'Apennin, maintenant il ne lui reste plus que le domaine de Saint-Pierre, et encore à l'aspect des sentinelles de l'usurpation qui veillent aux frontières de ses possessions diminuées, est-il obligé de se demander chaque soir si l'aube du lendemain le retrouvera dans le vieux palais du Vatican. Ainsi le voilà bien frappé par les sentences du prétoire ; le voilà bien cloué, comme Celui dont il est le Vicaire, au gibet sanglant et dépouillé du Golgotha.

C'est là précisément que la Providence attendait les ennemis de la Papauté pour les confondre. Pie IX est élevé de terre, il est sur la croix, jamais prince n'a été plus abaissé. Et, chose étrange ! jamais roi n'a été plus grand. Le voyez-vous ? Il n'a fait qu'un signe léger, il n'a exprimé qu'un vœu, et par ce seul mouvement de son cœur et de ses lèvres, il attire *tout à lui*. Oui certes, *il attire*. Ses ignominies ont un charme mystérieux ; ses blessures ont une beauté qui passionne ; il y a dans sa faiblesse et son indigence toute la force d'un aimant divin, et le moindre désir de son âme, le plus timide appel de sa voix a fait tressaillir jusqu'aux extrémités les plus lointaines les fibres les plus délicates et les plus généreuses de la soumission filiale. Non-seulement *il attire*, mais il attire *tout* : *omnia traham*. Il attire *tous les Pasteurs* ; Patriarches, Primats, Archevêques, Évêques, il n'est ni titres ni sièges qui ne se soient ébranlés ; près de trois cents Pontifes, jeunes ou rajeunis par l'amour, se sont élancés au signal de Rome ; les fleuves, les montagnes et les mers qu'ils ont franchis ont cru voir renaître le vaste et noble mouvement produit dans le monde catholique par les grands Conciles de Nicée, de Chalcédoine et de Latran. Dans cet auguste concours, il n'est pas de région éclairée par la foi qui n'ait voulu déléguer ses représentants. Non-seulement les royaumes catholiques, à part le Portugal et le nouveau royaume d'Italie, mais encore le schisme, l'hérésie et l'infidélité ont ouvert leurs barrières pour

permettre aux prélats convoqués de s'acheminer vers la ville éternelle. Les prêtres en foule ont volé sur leurs pas ; les cœurs des peuples leur faisaient escorte ; et quand, partis des rives du Bosphore ou des bords du Rhin, du Danube, de la Sprée, ou de la Néva, quand délégués de l'Angleterre, de la France ou de l'Espagne, du Canada, des États-Unis ou de l'Amérique du Sud, de l'Abysinie, de l'Asie Mineure ou de Ceylan, ils se pressaient autour du Saint-Père et tombaient à ses pieds pour les couvrir de baisers et de respects, c'était l'univers entier qui s'agenouillait en eux et déposait ses hommages devant la majesté du Pontificat royal relevée par celle de l'infortune. Et ce qui était là, se collant à la chaussure bénie du Pape agrandi par le malheur, ce n'était pas seulement le corps de l'humanité, ce n'était pas seulement ses lèvres. C'était son âme et son âme émue ; c'était son cœur et son cœur en feu. Larmes, soupirs, brûlantes expressions de tendresse, tous les témoignages les plus éclatants de la piété filiale débordaient de cette foule saintement opprimée ; chacun semblait vouloir se fondre et s'anéantir pour honorer et grandir ce Pontife bien-aimé qu'il était venu chercher de si loin.

Quelle gloire ! Comme tous les rayons dont elle se compose sont admirables ! Voilà sur le seuil du Vatican trois cents Pontifes, et ces Pontifes eux-mêmes ont le front ceint d'une sorte de royauté morale. Chacun d'eux personnifie pour ainsi dire toute une église et parfois toute une nation. Plusieurs ont eu mille obstacles à surmonter, l'immensité de l'espace, la caducité de l'âge, les faiblesses de la santé, les fatigues inséparables d'une longue navigation, les ardeurs redoutables de la saison, la modicité de leurs ressources, le mécontentement de certains pouvoirs ombrageux ; rien ne les a retenus, et tous les flots qui viennent battre le rivage romain les ont vus accourir avec autant d'agilité que s'ils avaient eu des ailes. Et s'ils ont pris cet essor généreux vers la cité sainte, ce n'est pas, comme autrefois, pour concourir à la définition d'une vérité dogmatique, pour foudroyer une grande hérésie, pour condamner un sectaire formidable comme Arius ou Luther. Ce n'est pas non plus pour obéir à des ordres émanés du Pasteur suprême. C'est tout

simplement pour lui procurer une satisfaction qu'il désire, mais qu'il s'abstient d'exiger. C'est pour remplacer, dans une canonisation solennelle, ces évêques italiens qu'il appelait autrefois autour de lui dans des cérémonies de ce genre, mais qu'il ne peut réunir aujourd'hui, parce qu'ils sont retenus prisonniers dans les cachots ou dans leur propre palais, par je ne sais quels hommes qui se vantent de vouloir une *Église libre dans un état libre*, unissant par là le sacrilège de la dérision au sacrilège de la tyrannie. Ainsi le nombre des Pontifes, leur dignité, la diversité de leur patrie, les difficultés qu'ils ont vaincues, le but qui les a mis en mouvement, l'amour qui les a poussés, les sympathies immenses qui de près ou de loin se sont unies à la solennité de leur démarche, tout conspire à donner à leur pèlerinage le caractère d'une manifestation sans exemple. Dites quel César a rien obtenu ou même rêvé de pareil? Dites quel prince, fût-il non pas un César mais un Charlemagne, fût-il glorifié par cent feuilles vénales ou non, eût-il gravé sur ses drapeaux le nom de cent victoires, se verra jamais entouré de tant de dévouement et d'honneur? Et ce qu'il ne lui est pas même permis d'ambitionner est allé spontanément chercher Pie IX; Pie IX outragé sans réserve par une presse sans pudeur; Pie IX réduit à n'avoir presque plus dans l'ordre temporel qu'une puissance illusoire, malgré des droits aussi sacrés qu'imprescriptibles; Pie IX auquel certaines âmes généreuses voudraient ne laisser pour royaume que les galeries et les cours du Vatican. Au fond de ces abaissements, il a rencontré tout d'un coup une grandeur sans égale, et dans le moment même où son trône semblait devoir s'engloutir dans un naufrage sans espoir, les bras du monde entier l'ont relevé dans un élan d'amour par-dessus tous les trônes.

II

Et ce qu'il y a de plus admirable, c'est que Pie IX a su sans étude et sans effort se montrer digne de tant d'hommages. On voit souvent les majestés humaines se rendre inaccessibles et chercher dans un mystère impénétrable un titre au respect des peuples.

Quand elles consentent à sortir du nuage, quand elles daignent se laisser approcher, elles se figurent que la vraie dignité consiste à se donner des airs de sécheresse et de hauteur, et c'est en vain que sur les traits austères du dieu mortel, votre œil épouvanté cherche à surprendre un rayon de cœur et de douce condescendance. Ce n'est pas ainsi que l'autorité se recommande. Plus elle est inabordable, et moins elle est respectée, tandis qu'au contraire quand elle se rend accessible, quand elle se rapproche par bonté de ses peuples au lieu de s'en éloigner par des façons altières, on se souvient d'autant plus de sa grandeur qu'elle semble elle-même l'oublier davantage, et les cœurs lui rendent en vénération tout ce qu'elle leur montre de bienveillance et de simplicité.

Nous en avons eu naguère l'éclatante preuve au Vatican. Pie IX a voulu justifier dans toute sa plénitude l'auguste titre dont il se couronne et se constituer véritablement le *serviteur des serviteurs de Dieu*. Chaque jour les demandes d'audience et de présentations l'inondaient; c'était un surcroît immense d'accablement qui s'ajoutait aux sollicitudes habituelles que lui donne le soin de toutes les églises. Il se prêtait à tout avec une grâce infinie. On eût dit que le mot d'importunité n'avait aucun sens aux yeux de sa tendresse. Le matin, il prenait joyeusement le joug dans cet humble cabinet du Vatican qu'on peut appeler le sanctuaire privilégié de l'Esprit-Saint sur la terre. Les évêques l'entretenaient alors des grands intérêts de leurs troupeaux. Le soir la foule se précipitait à flots dans les longues galeries du palais. Et lui, plein de l'affabilité la plus exquise, parcourait successivement les anneaux de cette chaîne infinie, disait à chacun de douces paroles, donnait une affectueuse bénédiction, laissait baiser cette main que tant d'ingrats ont meurtrie. Il y avait là des noms illustres et d'importants personnages; mais il y avait aussi de simples soldats et d'obscurs paysans; il y avait de fervents catholiques, mais il s'y rencontrait aussi des dissidents. Et pour tous il était également aimable. Il répandait sur eux le charme d'une affabilité qui ne savait pas tarir. Ni le poids des années, ni l'exagération de la fatigue, ni la surabondance des affaires, ni l'amertume des épreuves, ni les

souvenirs de l'ingratitude, ni le pressentiment des périls qui le menacent, n'ont pu réussir à faire passer même l'ombre d'un nuage sur son front sans cesse éclairé par le soleil, rien n'altère la limpidité caressante de son regard; un sourire enchanteur repose infatigablement sur ses lèvres; et de sa bouche, accoutumée à distiller le miel, s'échappent à chaque pas des paroles d'où s'exhalent toujours les doux parfums du cœur et de l'à-propos.

O sérénité ravissante ! O merveilleuse paternité ! Ce n'était pas sous des formes si suaves qu'exerçaient le pouvoir ces vieux empereurs romains dont les bustes et les statues remplissent les musées du Vatican. Il y a loin de Pie IX aux Antonins eux-mêmes. L'autorité de ceux-ci, même quand elle touchait le plus à la clémence, n'était encore qu'un despotisme plus ou moins austère. Ici c'est une admirable flexibilité qui se fait tout à tous; et chose étonnante ! par cela même qu'elle s'accommode à tous, tous sont subjugués. Plus le Pontife suprême s'abaissait vers les pèlerins, plus les pèlerins à leur tour s'abîmaient devant lui. Quand il leur présentait la main, un irrésistible élan les portait à se contenter de lui baiser la chaussure. L'excès de sa condescendance pour eux centuplait sa grandeur; plus il s'étudiait à ne laisser paraître que les délicatesses inépuisables d'un père, plus ceux qu'il comblait de ses tendresses regardaient et vénéraient en lui la majesté des rois.

III

A la dignité de la condescendance, il a su joindre celles de la conscience et du droit. Chacun se mêle, publiciste ou non, de lui donner des leçons de théologie. On le presse de sacrifier la justice et le Décalogue en ratifiant les faits accomplis; on l'invite à se montrer complaisant pour les principes de la société moderne; on l'exhorte à modifier l'interprétation qu'il fait de son serment et à se prêter, pour son pouvoir temporel, à la mobilité inséparable de toutes les institutions humaines. On essaye de troubler sa conscience en lui disant qu'il sera responsable des conséquences fatales auxquelles pourront aboutir l'obstination de ses refus et l'inflexi-

bilité de ses résistances. Et lui, Docteur universel, il plane au-dessus de tous ces petits docteurs à courte vue et sans mission qui se mêlent de l'enseigner, quand il devrait les enseigner lui-même. Dans une allocution remarquable par le calme courage dont elle est empreinte, nous l'avons entendu condamner de nouveau, sans timidité comme sans emportement, les erreurs dogmatiques, sociales et politiques de notre époque; protester une fois de plus contre les hideux attentats dont on l'a rendu victime, au nom faussement invoqué des droits de l'Italie; ramener à sa vraie signification son serment, dont il est après tout le seul juge compétent, le seul commentateur autorisé; élever au-dessus de misérables intérêts précaires et passagers, ces grands principes de l'Évangile, ces lois éternelles de la morale dont il est ici-bas l'organe et le vengeur; renvoyer enfin à ceux-là seuls qui s'acharnent à conspirer contre elles, la charge terrible des trahisons, des complicités et des forfaits par lesquels ils pourront leur porter atteinte. Il sent bien que ce langage sera mal accueilli par les adorateurs et les apôtres d'un *certain esprit et d'un certain droit modernes*. Il n'ignore pas qu'il risque par là de déchaîner contre lui d'effroyables malheurs, parce qu'il dérangera des combinaisons arrêtées en dehors de toutes les règles comme de tous les traités. Mais peu lui importe. Il remplit sa mission, ne prend souci que de son devoir et des intérêts de son Dieu, dit ce qu'il doit dire, condamne ce qu'il doit condamner, refuse ce qu'il doit refuser, affronte ce qu'il doit affronter, et marche ainsi sur les hauteurs de la conscience avec une sûreté de coup d'œil que nul piège ne peut surprendre, avec une droiture de doctrine qui déconcerte toutes les habiletés, avec une fermeté de résolution que nulle terreur humaine ne peut avoir l'espérance d'ébranler. Voilà ce que nous avons vu, et c'est un spectacle magnifique que cette alliance de la grâce et de l'inflexibilité.

IV

Ce qui met le comble à tant de gloire, c'est un caractère de sereine et féconde sécurité. A juger des destinées du pouvoir tem-

porci par les symptômes d'aujourd'hui, ne semble-t-il pas à la veille d'être emporté par un orage? Si la France cessait de le couvrir de son drapeau, que deviendrait-il en présence de ces Allobroges qui frémissent à ses frontières, et qui déjà souillés de tant de sang, auteurs de tant de ruines, coupables de tant de confiscations, aspirent encore à camper dans l'enceinte de Rome, devenue leur proie et leur capitale? Nous ignorons ce qui fermente dans les secrets de la diplomatie et quelle solution sera donnée par les événements aux sinistres complications de l'heure présente; mais, quoi qu'il en soit, nous avons admiré Pie IX agissant comme s'il était absolument assuré du lendemain. Il est roi, et il n'a pas voulu cesser un instant de se conduire en roi. Par ses ordres, les catacombes sont de plus en plus explorées; des musées nouveaux sont ouverts; d'immenses travaux sur l'archéologie chrétienne sont entrepris. On fouille les ruines de Tusculum et d'Ostie, et les autres ruines dont Rome est entourée. Les basiliques inachevées sont poursuivies; celles que le temps avait ensevelies sont exhumées. Les arts, l'industrie, l'agriculture reçoivent tous les encouragements auxquels peuvent se prêter les humbles ressources d'un petit État, appauvri encore par l'invasion. Tout roule comme dans une situation régulière et sans péril. Autour de ses domaines mutilés, l'Italie s'agite avec douleur dans de stériles convulsions; le vautour de l'usurpation ne s'est occupé jusqu'à ce jour que de torturer sa proie qui se débat de son côté sous les serres qui l'étouffent. Rien ne marche que l'oppression de l'Épiscopat, la persécution du clergé secondaire, la dispersion sauvage des corps religieux, la rapine de leurs biens au nom de la patrie, comme si le nom sacré de *patrie* était un symbole de brigandage, et pendant que ces atrocités s'accomplissent, commerce, industrie, arts, études, tout languit et succombe à Milan qui est en fièvre, à Naples qui est en deuil, à Palerme qui est en discorde, à Florence qui est en stupeur, à Gênes qui est en délire, à Turin même dont toute la vie se concentre, à l'heure qu'il est, dans les orages parlementaires. Au lieu de pousser à l'épanouissement d'elle-même, cette nationalité qu'on

prétend avoir affranchie, on l'opprime, on la fusille, on la façonne à la liberté et au progrès par les meurtriers procédés de la tyrannie. Il le fallait pour que le mensonge des révolutions fût une fois de plus dévoilé; il le fallait aussi pour faire ressortir la grandeur de Rome par un contraste éclatant. Les spoliateurs du Saint-Siège ne savent ni ce qu'ils veulent ni ce qu'ils font, ou plutôt ils veulent beaucoup et ne font rien, rien que calomnier, vexer, dépouiller ou proscrire ce qu'il y a d'honnête. A Rome on est calme; on gouverne avec le même sang-froid qu'avant l'invasion piémontaise. On ne s'inquiète ni des prétentions de la soi-disant Italie sur cette vieille capitale, ni des menaces que fait gronder l'usurpation, ni des reconnaissances qu'elle mendie auprès des cours étrangères, comme si ces reconnaissances devaient suffire pour absoudre ses iniquités. Le Saint-Siège comprend bien sans doute les périls cachés pour lui sous ces faits odieux ou misérables. Mais il ne s'en trouble pas. En admettant que les choses iront au pire, il acceptera l'interruption momentanée de son règne temporel et les hasards de l'exil avec une confiante sécurité. Peut-être des Papes fugitifs ou proscrits laisseront-ils leur dépouille dans une autre Salerne ou dans une autre Valence. Mais si les Papes meurent et passent, la Papauté demeure, et tôt ou tard, l'histoire et la Providence lui commandent de l'espérer, le temps de la proscription ou de l'éloignement finit pour elle. Elle est revenue d'Avignon, elle est revenue de Fontainebleau, elle est revenue de Gaëte. Il a fallu, bon gré malgré, que les spoliateurs désertassent tour à tour ses palais envahis, et qu'elle y revint pour réparer les désastres causés par l'étranger. Ce qu'elle a fait tant de fois, elle est sûre qu'elle le ferait encore, si l'invasion la contraignait à quitter Rome. Elle est sûre que les anges du ciel ou de l'enfer chasseraient des bords du Tibre et des hauteurs du Quirinal ceux qui l'en auraient chassée elle-même; elle est sûre qu'un peu plus tôt, un peu plus tard elle donnerait un asile aux héritiers de ses persécuteurs dans cette même ville dont ceux-ci l'auraient dépossédée, et cette certitude de l'avenir la maintient imperturbable à travers les angoisses et les dangers du présent. Pie IX pourra bien cesser de

régner ; mais, par une magnanimité sublime, il veut jusqu'au bout parler, commander, recevoir, travailler en roi, parce qu'il croit à l'immortalité de sa dynastie, et que des suspensions passagères doivent, à son avis, être comptées pour rien dans la vie d'une royauté qui doit se retremper et se rajeunir par ses éclipses mêmes.

Voilà le Pontife que nous avons vu dans notre pèlerinage. C'est Pie IX, mais Pie IX, si nous osons le dire, agrandi encore, quoique déjà cent fois grand, par la solennité des circonstances où se trouve le monde. Nous l'avons vu d'autant plus respecté par la foi qu'il est plus abaissé par l'injustice ; d'autant plus aimable qu'il est plus éprouvé ; d'autant plus ferme sur son droit qu'il est plus dépoillé ; d'autant plus confiant pour l'avenir qu'il semble plus menacé d'une catastrophe suprême. On ne saurait dire quelle majesté merveilleuse ces divers rayons ajoutent à sa physionomie déjà si noble par elle-même. On se sent envahi par un entraînement et un transport irrésistibles à l'aspect de son front illuminé par ces clartés surhumaines. A Saint-Philippe-de-Néri, quand il vint célébrer la fête de ce patron de Rome ; à Saint-Jean-de-Latran, quand il y donna de sa grande voix la bénédiction papale à la ville et au monde ; au camp des Prétoriens, quand il y présida à la pose de la première pierre de la caserne destinée aux troupes pontificales, il fut accueilli, et nous en avons jugé par nous-même, il fut accueilli par un immense enthousiasme. Étrangers et Romains, tous l'acclamèrent avec ivresse. Les cris d'amour ne s'éteignaient un instant que pour se relever avec plus d'ardeur et d'énergie, comme ces explosions intermittentes de nos grandes tempêtes. Et chose aussi vraie qu'elle était admirable ! La simple apparition de l'auguste visage de Pie IX suffisait pour faire éclater soudain ces démonstrations saintement passionnées. On voyait sur ses traits un reflet si ravissant d'une âme céleste, la mansuétude, la grâce, la force et la dignité s'y confondaient dans un mélange si harmonieux, qu'au premier coup d'œil on en subissait le charme, et que ni les mains ni les voix ne pouvant se contenir, elles applaudissaient avec une puissance qui faisait en quelque manière tres-

saillir les murailles de la cité sainte et les vieilles collines sur lesquelles elle repose.

V

Et maintenant, qu'ont fait les évêques réunis au Souverain-Pontife? Ils ont offert le grand spectacle de la plus étroite *unité*.

On a tenté mille efforts, même au sein de quelques peuples catholiques, pour attiédir au moins si ce n'est pas pour briser les relations de l'Épiscopat avec Rome. Un jour on y poussait au nom de certaines libertés soi-disant nationales dont il s'agissait de ne pas faire le sacrifice; un autre jour on invoquait la dignité de l'Épiscopat lui-même qu'il fallait sauver par un peu d'indépendance. Plusieurs disaient que Rome était trop préoccupée d'elle-même, qu'elle s'imposait aux églises particulières avec une discipline trop absolue, trop uniforme, trop invariable; qu'elle n'avait pas assez d'égards pour les exigences et la diversité des temps et des lieux, et que le plus sage parti était de n'avoir avec elle que les contacts strictement nécessaires, c'est-à-dire des rapports aussi rares que languissants. Ainsi, sans vouloir précisément rompre les liens, travaillait-on plus ou moins perfidement à les détendre. On crut que la question du pouvoir temporel contribuerait à son tour à les relâcher, soit en amenant des dissidences d'opinion, soit en rendant plus difficiles et moins multipliés les pèlerinages des Évêques au tombeau des saints Apôtres.

Tout le contraire est arrivé. Les nœuds qui unissent les membres principaux à la tête dans le grand corps de l'Église ont été resserrés par les tentatives mêmes qu'on a faites pour les affaiblir. Par les douleurs du monarque, on a rapproché plus intimement que jamais les Évêques du Pape. Quelle grande scène que celle des Consistoires qui se sont tenus et de la canonisation qui les a suivis! Dans ces assemblées et ces cérémonies incomparables, le Nord et le Midi, l'Orient et l'Occident étaient représentés. L'Archevêque de Lyon siégeait à côté de celui de Prague; Malines était près de Naples, et Gran touchait à Westminster. L'Espagne et l'Irlande, la Hongrie et l'Afrique, la Grèce et la Hollande se donnaient la main.

Quand les évêques de ces diverses églises élevaient la voix, vous entendiez tous les accents et toutes les langues. Maintenant c'est un Italien qui parle; un Arménien lui succède; un Grec se lève ensuite; puis vient un Français, un Dalmate, un Transylvanien. Tous, avec et malgré les nuances qui les distinguent, se pressent dans un sentiment commun d'amour autour du centre commun; ils ne sont qu'un entre eux et ne sont qu'un aussi avec le Pasteur universel et suprême. Ils l'honorent comme leur Père; ils l'écoutent comme leur oracle; ils sont prêts à le suivre comme leur Chef. Pierre de son côté les bénit; il les étreint dans ses bras. Il étreint avec eux trois mille prêtres qui se serrent autour des Evêques, et ainsi le grand faisceau devient-il par cet auguste embrassement, plus ferme, plus compacte, plus indissoluble. Ainsi la vie promet-elle de circuler, plus pure et plus abondante que jamais, du cœur qui en est le foyer à l'extrémité des organes qui en attendent l'étincelle. Ainsi se vérifie par un frappant exemple cette grande idée de saint Cyprien sur l'unité : « Oui, l'Église est une, quoiqu'elle se soit étendue au loin par cette multitude de peuples qu'elle doit au développement de sa fécondité. Les rayons du soleil sont nombreux, mais il n'a qu'un foyer; dans un arbre il y a plusieurs rameaux, mais tous sont attachés au même tronc qui tient lui-même à la terre par de fortes racines; et lorsque d'une seule source il sort différents ruisseaux, la multiplicité des courants par où s'épanche l'abondance de ses eaux ne détruit pas pour elles l'unité d'origine. Et voilà l'image de l'Église de Dieu; ses clartés inondent tout l'univers, et pourtant il n'y a qu'une seule et même lumière, qui s'étend partout et n'admet aucune division dans le corps lumineux qui la répand. Sa fécondité couvre au loin la terre de rameaux magnifiques, elle fait couler des fleuves bienfaisants sur toutes les plages, et pour les uns comme pour les autres il n'y a qu'une tige et qu'une source (1). » Il semble que ces paroles écrites au quatrième siècle, ne datent que d'hier, tant elles expriment avec éclat ce grand fait de l'unité qui vient d'être si hautement constaté par les fêtes de Rome.

(1) S. Cyprien, *De unitate*, c. 11.

VI

En même temps qu'elle resserre l'unité, la réunion des Évêques révèle au monde comment l'Église comprend le culte et le caractère principal de l'Autorité.

Nous assistons à un spectacle étrange. Jamais peut-être l'instinct général des peuples ne fut plus démocratique, et jamais peut-être on ne travailla plus énergiquement à créer des pouvoirs absolus, on pourrait même ajouter *despotiques*. Ces deux mouvements contradictoires sont tout naturels et s'expliquent l'un par l'autre. Plus les peuples se prévalent de leurs droits, plus le Pouvoir cherche à exagérer les siens; les nations elles-mêmes, par une salutaire inconséquence, les exagèrent à leur tour pour se protéger contre leurs propres emportements par l'étendue de l'Autorité. Et en même temps que le Pouvoir s'aggrave en haut, les instincts d'indépendance se développent en bas; un flux et reflux terrible pousse et repousse la société de la liberté qui tend à être sans règle à l'autorité qui veut être sans contre-poids, et dans ces oscillations orageuses vient presque toujours un moment où l'une ou l'autre succombe, l'autorité par la destruction du respect, la liberté par l'établissement souvent nécessaire du despotisme.

Voici, voici comment les sauver toutes deux: Rome et les Évêques réunis aux pieds de Pie IX nous en dévoilent le secret. Ici l'Autorité cherche son principe et sa consécration dans l'Amour. A l'origine de la Papauté, Jésus dit à Pierre par trois fois: « Pierre, m'aimez-vous? » — Et sur la réponse trois fois affirmative de l'Apôtre, le Maître a repris: « Paissez mes agneaux, paissez mes brebis (1). » Cette loi du commandement par l'amour a constamment été suivie par l'immortelle dynastie des Pontifes romains. Pierre la pratiqua, Pie IX l'observe encore. Il nomme les Évêques ses frères, mais ses sentiments et ses procédés sont encore plus affectueux que son langage, il les aime et il les a traités comme des fils. Et voilà que l'amour appelant l'amour comme un abîme appelle un autre

(1) Joann., XXI, 16, 17.

abîme, une touchante émulation s'est établie entre la tendresse du respect et la tendresse de l'Autorité. L'Autorité s'est montrée plus que paternelle, l'obéissance a voulu se montrer plus que filiale. Des régions les plus éloignées elle s'est élancée vers Rome sans hésitation, sans calcul et sans espérances. A Rome même, elle a épuisé toutes les inventions de la délicatesse pour arriver au bonheur de réjouir Celui qu'elle était venue consoler, et pour toute récompense, elle n'a voulu que le bonheur de baiser l'anneau du Vicaire de Jésus-Christ, de recevoir sa bénédiction, d'emporter sa signature, de coller ses lèvres respectueuses sur la trace de ses pas, de s'épanouir un seul instant au double soleil de son sourire et de sa parole. Voilà l'autorité vraie, l'autorité grande, l'autorité toute-puissante ! Voilà l'obéissance sincère, l'obéissance profonde, l'obéissance représentant la plus haute forme et la plus énergique efficacité du respect ! Voilà l'obéissance et l'autorité dont la féconde union fait vivre et durer les institutions et les peuples ! Voilà enfin l'autorité et l'obéissance telles que Rome vient de les faire admirer au monde dans les rapports mutuels de la Papauté et de l'Épiscopat réunis naguère à l'ombre du Vatican.

VII

Resserrer les liens de l'unité hiérarchique, donner à l'univers une grande leçon de respect, c'était beaucoup déjà. Mais l'Épiscopat est allé plus loin ; il a voulu laisser à Pie IX un témoignage éclatant, raisonné, unanime de son adhésion aux actes accomplis par ce grand Pontife dans la question Romaine. C'est ce qu'il a fait par cette Adresse dont les accents et les échos ont pour ainsi dire ébranlé le monde. Que de puérités et de fureurs se sont déchainées contre elle ! On a dit qu'elle outrageait le sentiment national ; comme s'il était démontré que le sentiment national est pour ceux qui travaillent à confisquer la vieille Italie au profit du Piémont ! Comme si l'on n'avait pas au contraire de graves motifs pour supposer que de misérables ambitieux profanent le nom sacré de *sentiment national*, en abritant sous son égide des projets désavoués

par la véritable et honnête Italie ! — On a dit encore que des étrangers, fussent-ils évêques, n'avaient rien à voir dans cette question du temporel ? — Pour cette question précisément les Évêques, quels qu'ils soient, vissent-ils de Constantinople ou de Pékin, ne sont point des étrangers. Elle est essentiellement de leur compétence, par cela seul qu'ils sont Évêques ; et quand ils adhèrent aux enseignements du Saint-Père sur ce grave sujet, quand ils applaudissent à ses rigueurs, quand ils l'encouragent à la persistance, ils usent d'un droit que la politique et la révolution peuvent contester, mais que l'Évangile et la saine théologie établissent par des preuves inébranlables. — On a dit encore qu'au lieu d'affermir le Souverain-Pontife dans ses résolutions de résistance et d'immobilité, nous aurions dû lui donner des conseils salutaires et l'inviter aux concessions ! — Mais qui nous fait arriver cette leçon ? Quelle est donc cette infailibilité qui se permet de supposer que le Pape suit une fausse voie ? — Et d'ailleurs, si les évêques étaient persuadés que Pie IX avait raison de repousser toutes les transactions pour rester dans la plénitude de son droit, pourquoi ne l'auraient-ils pas dit nettement, au risque de blesser les amis de l'unité italienne ? C'est ainsi précisément qu'ils ont agi. Avant de partir pour Rome, tous avaient admiré la conduite de Pie IX vis-à-vis de l'usurpation. Tous, par des lettres pastorales, avaient souscrit à ses principes et partagé ses indignations contre les spoliateurs du Saint-Siège. Tous avaient proclamé et démontré qu'en défendant sa puissance temporelle, par l'usage et les foudres de son pouvoir spirituel, le Saint-Père était resté dans les bornes légitimes de ses droits et de son autorité. En arrivant à Rome, leur conviction n'a pas changé ; ce qu'ils avaient trouvé louable de loin, ils l'ont trouvé louable de près. Entre ce qu'ils ont fait au Vatican et ce qu'ils avaient fait dans leur diocèse, il n'y a qu'une différence ; c'est que dans leur diocèse ils étaient seuls, et qu'au Vatican, ils étaient pour ainsi dire innombrables ; c'est qu'au bas de leurs Mandements il n'y avait qu'un nom, tandis qu'au bas de leur Adresse, il y avait trois cents signatures.

Certes, en signant, les Évêques ont parfaitement deviné quelles colères allaient éclater dans le monde, quand cet acte et son texte

seraient connus. Mais malgré la perspective de ces orages, pouvaient-ils balancer? Ne devaient-ils pas donner à Pie IX le droit et la consolation de pouvoir s'appuyer sur leur unanime et respectueux assentiment? Ne devaient-ils pas lui dire qu'ils avaient partagé ses amères tristesses et son saint courroux à l'aspect des attentats commis contre ses domaines, ses sujets, ses armées, attentats dont on trouve à peine des exemples dans les horreurs qui marquèrent autrefois le passage des premiers barbares? Ne devaient-ils pas à la face du monde élever une protestation solennelle, monumentale, contre les doctrines insensées autant qu'impies par lesquelles la révolution italienne a tenté de justifier les sacrilèges, les spoliations et les boucheries dont elle s'est rendue coupable? Ne devaient-ils pas proclamer à grande voix l'illégitimité de la séparation qu'on prétend établir entre la politique et la morale, de manière à ce que l'Église, restant exclusivement la tutrice de la seconde, n'eût ni le droit ni la mission de juger ou de condamner la première? S'ils n'avaient rien fait de semblable, ils auraient frustré l'attente du monde qui n'aurait pu comprendre qu'ils eussent abandonné tant de peuples, traversé de si longs espaces, formé à Rome une réunion sans égale depuis plusieurs siècles, pour assister tout simplement à une grande cérémonie, sans dire un mot sur la terrible question qui tient la politique en échec, les catholiques en alarmes et l'univers en suspens. Ils auraient failli au devoir de leur ministère qui, non-seulement les autorise, mais encore les oblige à dénoncer et à flétrir les erreurs et les crimes des peuples et des gouvernements eux-mêmes, et cela surtout quand ils sont réunis et que leur voix doit retentir avec plus d'éclat et d'autorité. Ils auraient trahi les droits du Saint-Père qui, par tant de luttes glorieuses, avait, certes, cent fois mérité de leur part l'expression d'une ardente sympathie et l'attestation solennelle d'un entier dévouement à la vie à la mort. Ils auraient, enfin, en gardant le silence à Rome, tandis qu'ils avaient écrit ou parlé ailleurs, paru moins forts réunis que dispersés, et faire de la pusillanimité sous la forme et le nom de la prudence. L'ombre même de cette faiblesse était pour eux impossible. Avec l'unanimité la plus libre et la plus convaincue, ils

ont acclamé Pie IX avec ses enseignements, Pie IX avec ses rigueurs, Pie IX avec ses résolutions d'inébranlables résistances, Pie IX avec l'incomparable magnanimité de son attitude et de son caractère, et cette adresse, qui fut l'une de leurs plus grandes joies, reste aussi leur principal honneur devant les consciences catholiques et le jugement de l'avenir. Il n'est pas jusqu'aux sociétés européennes elles-mêmes, si elles avaient l'intelligence de leurs intérêts, qui ne dussent la bénir, parce qu'elle leur signale avec autant de vérité que de précision, les écueils sur lesquels travaillent à les jeter les prétendus émancipateurs des nationalités asservies.

VIII

Dernier trait de cette grande réunion : la glorification de l'humanité !

Il serait difficile de marquer dans l'histoire une époque où, plus que de nos jours, on ait prostitué la gloire et l'admiration. Les utopistes sont transformés en prophètes ; de misérables démagogues deviennent des demi-dieux ou tout au moins des héros légendaires ; pour absoudre de solennels brigandages, on les appelle des actes patriotiques ; dans des égorgements, dignes de cannibales, on ne voit que la rançon de la liberté, et plutôt que d'honorer la victime, on fait l'apothéose de l'assassin. Les notions de la vraie dignité morale sont radicalement renversées. Il est vrai que ce ne sont là que des exaltations passagères ; le bon sens public et la conscience générale ne tarderont pas à précipiter dans l'égout ces abjectes idoles que notre délire a momentanément placées sur l'autel. Mais enfin, à l'heure qu'il est, nous leur décernons un culte aussi extravagant qu'il est impie.

L'Église a voulu donner un contre-poids à ces humiliations que nous infligeons à la gloire. Il y a près de trois cents ans, vingt-six religieux avaient été martyrisés au Japon pour le nom de Jésus-Christ par le cruel Taïcozama. C'étaient de pauvres Franciscains et d'humbles Jésuites ; personne ne semblait s'en occuper, pas plus en Europe qu'à Nangasaqui, dont les murailles ont sans doute

oublié leur supplice. Et voilà que l'Église est allée les prendre dans cette double profondeur du temps et de l'obscurité ; elle a discuté leur vie, leur mort et les signes de leurs tombeaux ; elle y a trouvé les marques éclatantes, incontestables de l'héroïsme chrétien et de la main divine se révélant par des miracles, et alors, les déclarant dignes des honneurs de ses temples, elle les a proposés à la piété des fidèles comme une mémoire à vénérer et comme un exemple à suivre. Ainsi le monde rationaliste divinise l'orgueil qui se pousse et s'étale ; l'Église, au contraire, exalte la modestie qui se cache. Là l'encens est pour celui qui outrage, avec une impudence appelée à devenir historique, les préceptes même les plus élémentaires du Décalogue, ici pour ceux qui les pratiquent avec un courage surhumain ; là pour celui qui bouleverse les peuples, ici pour ceux qui se dévouent à les sauver ; là pour celui qui égorge par fanatisme ou par haine, ici pour ceux qui se laissent égorger par fidélité pour leur Dieu et par amour pour leurs frères ; là pour ceux qui ajoutent aux plus dégradantes passions celle de la rapine et du sang, ici pour ceux qui couronnent l'ensemble de toutes les vertus évangéliques par la sainte passion du martyr ; là, enfin, pour l'immoralité flagrante et presque monstrueuse, ici pour la perfection la plus pure et la plus élevée.

Et quels honneurs que ceux dont nous avons vu l'inauguration ! Un Pape aussi grand par ses vertus que par ses infortunes doit proclamer les noms des bienheureux, après avoir clos lui-même avec solennité leur procès. Trois cents évêques qu'il a daigné consulter dans la cause, vont l'assister, revêtus des insignes du Pontificat, dans l'acte auguste de la canonisation. La cérémonie s'accomplira dans cette basilique vaticane où tous les arts se sont donné la main pour en faire la merveille des merveilles ; sa beauté ordinaire sera décuplée par la magie des décorations appropriées à l'opération triomphale qui se prépare ; l'illumination dont brillera son enceinte luttera de splendeur avec celle dont se pare le ciel de l'Italie pendant ses nuits les plus radieuses. Sur le pavé du temple frémiront d'une impatiente et pieuse sympathie près de quarante mille prêtres ou fidèles accourus de tous les points du globe pour assister à

la fête. Et, quand, enfin, leurs vœux sont satisfaits, quand la décision qui inscrit définitivement les martyrs au catalogue des saints est prononcée, quand le Pape du haut de son trône a entonné le *Te Deum*, entouré du sacré Collège et de sa grande couronne d'évêques, alors cette Chapelle Sixtine qui reprend l'hymne sacrée, ces trente mille voix de pontifes, de prêtres, de soldats, de fidèles, de Romains, de Français, d'Anglais, d'Américains, d'Australiens qui s'y mêlent, ces fanfares guerrières qui éclatent, ces cloches de toute la cité qui s'ébranlent, ce canon du fort Saint-Ange qui tonne, tout cela remplit l'âme d'une ivresse sans mesure et présente le spectacle d'une ovation qui ne peut avoir, comme on l'a dit, son égale qu'au Ciel, et dans l'accueil que Dieu réserve à ceux qui auront, ici-bas, noblement conquis son royaume. L'Église ne s'arrête pas là ; comme les siècles lui appartiennent, elle éternise le culte de ceux dont elle vient de glorifier la mémoire. Tout ce qu'on préconise en dehors d'elle et surtout contre elle tombera bientôt du piédestal où l'aura porté la démence. C'est l'Église, quoi qu'on en prétende, qui tient le vrai burin de l'histoire : Dieu l'a faite maîtresse souveraine de la renommée ; elle contrôlera définitivement et en dernier ressort nos apothéoses d'anarchistes, de spoliateurs, de faux théologiens, de *catholiques sincères et indépendants* et, pendant qu'elle démolira ces statues adorées par une aveugle superstition, les saints qu'elle a canonisés naguère s'en iront à travers les âges, recueillant les hommages des âmes pures, en échange des bénédictions qu'ils répandront eux-mêmes.

IX

Tels sont, N. T.-C. F., les grands côtés de la réunion de tant d'évêques à Rome sous les regards et la présidence de Pie IX : ils ont resserré l'unité en se pressant autour de celui qui en est le centre et le lien. Ils ont fait ressortir leur amour pour son autorité, par le respect affectueux dont ils lui ont prodigué les témoignages. Ils ont applaudi à ses combats et encouragé ses nobles résistances par l'adresse filiale qu'ils lui ont lue en réponse à son admirable allocution. Enfin ils se sont associés à lui pour canoniser les saints

japonais, et rappeler ainsi au monde que c'est encore, aujourd'hui comme autrefois, par la vertu chrétienne qu'on arrive à la plus haute gloire.

Etre allé à Rome pour prendre part à ces opérations, ce n'est pas seulement avoir fait un pieux pèlerinage, c'est avoir fait une grande et utile action; c'est par excellence avoir fait un acte d'Évêque; c'est avoir gravé son nom dans une des plus nobles pages de l'histoire de l'Eglise. Les peuples ont voulu prouver qu'ils l'avaient compris. En d'autres circonstances leurs Évêques étaient déjà revenus de Rome; mais si leur rentrée avait été célébrée par une fête, on l'avait rarement glorifiée par un triomphe. Cette fois il n'en a plus été de même. Le départ des prélats avait ému leurs églises; leur retour les a pour ainsi dire soulevées. Des flots de populations se sont pressés à leur rencontre, les saluant de cris enthousiastes et les inondant de couronnes et de fleurs. Quand les acclamations n'ont pu se produire au dehors, elles ont du moins résonné dans l'enceinte de leurs palais. Leurs cathédrales se sont revêtues pour les recevoir de leurs plus opulentes parures. Jamais plus d'impatience n'appela leur voix à se faire entendre; jamais on ne montra plus d'avidité pour en recueillir les accents. C'était comme l'agitation d'une fièvre sublime. Et ce n'est pas seulement sur un point isolé que ces transports éclatent; presque tous les diocèses dont les Évêques sont allés à Rome entrent dans ce vaste concert; hier encore les vents nous en apportaient les échos des bords de l'Escaut et du Danube, et bientôt il nous en arrivera sans doute des rivages du Bosphore et de ceux du Nouveau-Monde. Notre ville épiscopale a pris, dans cette grande explosion du sentiment et de la conscience catholiques, une place d'honneur. Au moment où nous l'avions quittée, elle avait été belle; au moment où nous y sommes rentrés, elle a été plus que magnifique. On a tenté, il est vrai, de rabaisser par d'abjectes parodies la grandeur de l'accueil que vous nous avez fait. Mais ces misérables travestissements n'ont point changé la nature des nobles choses dont nous avons été l'objet et le témoin; à force de cœur et de foi, Nîmes s'est surpassé lui-même. Et pourquoi d'un bout à l'autre du monde

ces réceptions où l'élan de l'amour jaillissait de l'ardeur des croyances? C'est parce que dans le voyage des Prélats, revenant de la Ville éternelle, on a trouvé plus que jamais le mérite d'un grand devoir accompli. C'est que derrière eux on a vu, pour ainsi dire, apparaître l'ombre imposante de Rome, Rome dont l'image est toujours auguste, mais d'autant plus auguste aujourd'hui qu'elle vient d'être plus qu'à aucun autre moment, la tête, la reine et le centre du monde. C'est que sur le front des Pontifes pèlerins, on a cru découvrir comme une lueur détachée des splendeurs de ce Pontife immortel, avec lequel ils ont parlé bouche à bouche sur un autre Sinaï, et qui fait déjà l'admiration des anges et des hommes, en attendant qu'il fasse l'étonnement de l'histoire. C'est, en un mot, parce qu'on les a considérés comme ayant fait une démarche convenable, généreuse, utile à la société pour le moins autant qu'à l'Église, digne enfin d'être récompensée par une démonstration solennelle d'estime et de reconnaissance.

X

Certes, N. T.-C. F., nous ne voulons pas nous abuser; cette grande manifestation n'arrêtera peut-être pas l'exécution des desseins conçus par les méchants. Il est possible qu'un jour on en arrive à des extrémités criminelles. Il est possible qu'on apprenne au peuple romain le secret de s'ennuyer de sa gloire, et qu'on l'amène à s'estimer plus heureux d'être un peuple vulgaire sous un roi comme tant d'autres, que d'être sous le sceptre des Papes le peuple le plus honoré du monde. Il est possible que, repris de vertige comme au temps d'Arnaud de Brescia et de Rienzi, il se lasse de la concorde et de la vie aisée dont il jouit sous l'autorité paternelle du Saint-Siège, et se livre à des factieux qui le plongent dans des discordes sanglantes, ou à des princes dévorants qui l'écrasent d'impôts au nom de l'économie et du progrès. Il est possible que, fatigué de la tunique blanche du Vicaire de Jésus-Christ, de la pourpre et du Sénat des cardinaux, des pompes du culte catholique et des merveilles que cet ensemble a fait éclore, il se courbe

sous un gouvernement sceptique qui diminuera le nombre des églises et multipliera les prisons, confisquera les monastères pour les changer en casernes, abolira ou du moins réduira les pures cérémonies des fêtes chrétiennes et lâchera la bride aux dissolutions du théâtre, ouvrira des rues plus larges peut-être et des places plus régulières, et laissera tomber les œuvres d'art inspirées par le génie de la foi, au risque de voir l'étranger s'enfuir de Jérusalem souillée et dévastée par l'Assyrien sacrilège et barbare. Mais, s'il en doit être ainsi, ce qu'à Dieu ne plaise ! ce sera une joie pour notre conscience d'avoir, dans la grande réunion de Rome, protesté, avec trois cents évêques, contre ceux qui, peut-être à leur insu, s'appêtent à déchaîner ces malheurs, et mis notre nom comme une humble pierre au bas de l'adresse destinée à servir de digue au torrent qui déjà gronde près des murailles de la Ville éternelle.

Avec ce souvenir consolant, nous avons rapporté la conviction plus forte que jamais de l'impossibilité absolue où sera toute usurpation de fonder à Rome un établissement durable. Rome et les Romains ont été faits par les Papes ; ils sont aussi faits pour les Papes comme les Papes sont faits pour eux. Dieu, qui s'est mêlé du grand travail de cette union, ne permettra pas à l'homme de séparer éternellement ce que lui-même a rapproché. Toute rupture aboutira forcément à une réconciliation ; tout exil finira par un retour, et tandis que les usurpateurs périront sous les coups terribles de la Providence et loin du sol sacré qu'ils avaient envahi, l'ange qui surmonte le mausolée d'Adrien verra revenir triomphants les Pontifes dont il avait du haut de sa tour pleuré plus ou moins longtemps le départ et l'absence.

Une autre impression nous reste : c'est la douce satisfaction dont nous a comblé, sans interruption comme sans mélange, cette brillante escorte de Prêtres qui nous avait accompagné, et que dans l'Europe entière on a nommée la *Caravane de Nîmes* ! Oui, chers compagnons de notre pèlerinage ! Nous avons été mille fois heureux de voir que, dans vos courses, une curiosité même légitime a cédé constamment le pas à la foi. Vous avez su vous montrer hom-

mes d'étude et de science, mais avant tout vous avez été prêtres et enfants de l'Église. Avec vous nous avons visité les vastes ruines du Colisée et les débris gigantesques du palais des Césars. Ensemble, nous avons suivi la voie triomphale de l'Arc de Constantin au faite du Capitole. Il n'est pas de musée que vous n'avez parcouru ; le Vatican n'a su vous dérober aucune de ses richesses. Vous avez vu de près même les sépultures païennes, et plus d'une fois vous nous avez parlé du tombeau des Scipions, des grandes pyramides tumulaires et de ces *colombaires* étranges, où reposent accumulés et souvent sous une cynique inscription, tant de corps réduits en cendres. Toutes ces explorations et les notes que vous en rapportiez, en ajoutant à vos connaissances, nous inspiraient une sorte de fierté paternelle. Mais ce qui nous faisait le plus tressaillir, c'étaient les grandes conclusions que les antiquités profanes elles-mêmes vous suggéraient à la gloire du catholicisme ; c'était la préférence passionnée avec laquelle vous couriez à la recherche des monuments les plus anciens et les plus vénérables de l'Église naissante, comme la prison Mamertine et le précieux sanctuaire de sainte Pudencienne, où le prince des Apôtres célébra lui-même les saints Mystères. C'était l'ardeur avec laquelle vous alliez vénérer les reliques insignes dont Rome est si justement fière, passant des trésors de la Basilique de Sainte-Croix aux chaînes de saint Pierre et à celles de saint Paul, que nous avons eu le bonheur de vous faire baiser. C'était la piété simple et touchante avec laquelle vous vous prêtiez à certains pèlerinages. Nous porterons éternellement dans une âme attendrie le souvenir de cette course silencieuse et recueillie que nous fîmes ensemble, un matin, à travers les rues de Rome, de la messe célébrée ensuite dans la chapelle souterraine et sur l'autel de la Confession de Saint-Pierre, de cette communion que vous recûtes tous de la main de votre Evêque, et de la visite faite, au sortir de cette émouvante cérémonie, à Saint-Paul hors des murs et aux catacombes de Saint-Sébastien. Enfin, ce qui ne nous charmait pas moins que tout cela, c'était l'avidité filiale avec laquelle vous vous précipitiez sur les traces du Saint-Père, apportant un noble concours à ses triomphes, recueillant avec respect toutes

ses paroles et toutes ses bénédictions, et ravis de toutes les joies dont vous pouviez surprendre l'expression sur son auguste physionomie.

Ah ! votre conduite ne pouvait être plus digne de votre sacerdoce, et c'est sans doute pour cela que Dieu vous a ménagé à Rome d'ineffables jouissances. Pie IX a daigné vous discerner, son cœur a bien voulu s'ouvrir pour vous à de touchantes sollicitudes. Quand nous avons eu l'honneur de vous présenter à lui dans une audience mémorable, vous savez quelles grâces et quels sourires sa tendresse vous a prodigués. Comme si le souffle de sa bienveillance eût couru sur toutes les âmes, partout on vous a fait l'accueil le plus affectueux et le plus empressé. Membre de la Caravane de Nîmes, était pour vous un titre décisif aux attentions les plus polies et les plus délicates. Oh ! gardez dans un souvenir à jamais reconnaissant la mémoire de cette hospitalité glorieuse ! Priez pour cette Rome qui s'est étudiée si noblement à vous faire retrouver dans son sein les charmes de la patrie momentanément absente. Demandez pour elle à Dieu le privilège de comprendre tout ce qu'elle doit de grandeur à l'honneur d'avoir le Souverain-Pontife pour roi, et l'incalculable déchéance dont elle serait frappée, le jour où quelque Attila du dix-neuvième siècle viendrait abreuver ses chevaux dans les eaux du Tibre et s'établir en maître au Quirinal, en face de ces monuments de Phidias et de Praxitèle, étonnés d'être devenus la proie d'un usurpateur rappelant l'idée des barbares. Priez pour ceux qui gouvernent le monde, afin qu'ils épargnent à notre siècle ce scandale, à l'Italie cette ingratitude et cette calamité, à leur propre gloire cette tache que la Providence ne laisserait pas impunie. Priez enfin pour Pie IX, afin que les joies, laissées dans sa grande âme par les fêtes de Rome, ne soient troublées par aucun nouveau nuage ; qu'il ait le bonheur de voir l'intégrité de ses droits reconnue et vengée par ceux qui seraient maîtres de le faire ; et qu'au lieu d'entendre jamais, comme saint Augustin, les Vandales s'agiter et frémir autour d'Hippone, il n'aperçoive autour de lui que les légions des nations catholiques, le couvrant de leurs bannières et protégeant l'indépendance temporelle du Saint-Siège, afin d'assurer ainsi l'indépendance et l'inviolabilité de leur propre foi.

Donné à Nîmes, en notre Palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos Armes et le contre-seing du Secrétaire-Général de notre Évêché, le quatorze juillet mil huit cent soixante-deux, fête de saint Bonaventure, le Docteur séraphique, l'émule de saint Thomas d'Aquin, l'une des gloires du Sacré-Collège, qui le vit rehausser la splendeur de la pourpre par l'éclat de sa science et de ses vertus.

LETTRE PASTORALE ET MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE NIMES

ORDONNANT

DES PRIÈRES POUR LA POLOGNE

Rome vient de voir un grand acte s'accomplir, Nos Très-Chers Frères, au signal d'une grande parole. Un mandement apostolique allait ordonner, dans la Ville éternelle, des prières publiques pour les nations en souffrance ; avant qu'il parût, Pie IX, dont l'âme ressent le contre-coup de toutes les infortunes, y ajouta de sa main ces lignes mémorables : « La volonté du Saint-Père est que, dans cette circonstance, on fasse des prières plus spéciales pour la malheureuse Pologne qu'il voit avec douleur devenue actuellement un théâtre de carnage et de sang. La nation polonaise, qui a toujours été catholique, et, pour ainsi dire, le boulevard de la chrétienté contre l'invasion des infidèles, mérite qu'on s'associe à ses douleurs et qu'on prie particulièrement pour elle, afin qu'elle soit délivrée des maux qui l'affligent et que, ne perdant jamais le caractère distinctif qui l'a toujours honorée, elle reste toujours fidèle à la mission que Dieu lui a donnée de garder, de maintenir intact et sans souillure, avec l'unanime assentiment de tous ceux qui composent la nation, l'étendard de la foi catholique et de la religion de ses pères. »

A cet appel de leur Père qui est aussi leur Roi, les Romains ont répondu par une manifestation solennelle. Une image antique et

vénérée du Sauveur, image qui ne sort jamais que dans les temps des grandes épreuves, a été transportée de la *Scala Santa* à la basilique de Sainte-Marie-Majeure. Plus de cent cinquante mille fidèles se sont pressés sur la voie qu'elle devait suivre, pour donner à sa marche le caractère d'un triomphe. La France était représentée dans cette ovation par ses soldats sous les armes. Pie IX a voulu lui-même y prendre part. A travers les flots et les acclamations de la foule, il est allé s'agenouiller devant cette face auguste du Sauveur à laquelle de si nobles hommages venaient d'être rendus, et demander à Celui dont elle essaye de reproduire les traits, la délivrance de cette nation généreuse que l'aigle moscovite étouffe dans ses serres aux bords de la Vistule.

Après ce grand exemple, Nos Très-Chers Frères, nous ne pouvons plus hésiter à vous dire de prier, à votre tour, pour le même peuple et les mêmes douleurs.

I

Oui, priez pour la Pologne, parce qu'elle fait éclater dans ses maux, comme l'a dit le Saint-Père, un patriotisme chrétien. En parlant de l'héroïsme déployé par les martyrs de l'ancienne loi, saint Paul a tracé cet admirable tableau de leurs tortures et de leur magnanimité : « On les a vus supporter les opprobres et les flagellations, les chaînes et les cachots ; ils ont été lapidés, sciés, broyés ; souvent ils ont succombé sous le tranchant du glaive ; couverts de peaux de bêtes fauves ou de chèvres, ils s'en sont allés au hasard accablés de misère, d'angoisses et d'afflictions ; héros dont le monde n'était pas digne, ils erraient dans les solitudes et sur les montagnes ou se cachaient dans les antres et les cavernes de la terre. Et tous subissaient avec intrépidité ces épreuves pour rendre témoignage à leur foi (1) ! » Voilà les prodiges de courage et de résistance qu'opérait la foi des Juifs. Principe et soutien de leur

(1) *Alii vero ludibria et verbera experti, insuper et vincula, et carceres. Lapidati sunt, secti sunt, tentati sunt, in occisione gladii mortui sunt, circuierunt in melotis, in pellibus caprinis, egentes, angustati, afflicti ; quibus dignus non erat mundus ; in solitudinibus errantes, in montibus et speluncis et cavernis terræ. Et hi omnes testimonio fidei probati. — Hebræ., xi, 36, 37, 38, 39.*

patriotisme, elle lui communiquait une consistance de diamant, et si la rage du persécuteur, si la barbarie du bourreau brisaient quelques vies en détail, elles étaient impuissantes à tuer l'âme de la nation.

C'est là, dans une certaine proportion, le spectacle émouvant qui se reproduit en Pologne. La foi de l'Église y suscite, sous le ciel du septentrion, l'héroïsme que la foi de la Synagogue enfanta jadis en Orient. Voici bientôt un siècle que trois puissances ont mis en pièces le corps de ce géant. Ce que l'Autriche et la Prusse ont fait des lambeaux qui leur sont échus, nous n'avons pas à le dire. Mais comment la Russie a traité la part meurtrie et saignante, saisie par ses ongles de fer, avec quelle douceur maternelle les autocrates l'ont gouvernée depuis Catherine II, jusqu'à Nicolas I^{er}, sans parler des tendresses qu'on lui prodigue encore aujourd'hui, c'est là ce que toute l'Europe connaît, ou plutôt ce que ne connaît pas le monde. On nous a bien raconté quelque chose des horreurs publiques ; mais les forêts et les lacs de ces provinces désolées, les cachots de Varsovie, de Moscou, de Saint-Pétersbourg et de toutes les cités des vastes Etats des Czars, les mines de l'Oural et les déserts de la Sibérie, recèlent dans leurs profondeurs et leur silence d'effroyables mystères. Tous ces tombeaux, au grand jour des révélations, rendront une foule de martyrs dont l'aspect et la multitude étonneront l'humanité réunie sous les regards de Dieu. Nobles descendants de saint Casimir et de saint Stanislas, ils auront péri sourdement par l'eau, par le feu, par le froid, par le poison, par la faim, par le bâton, et leurs chairs cicatrisées crieront alors vengeance contre les persécuteurs qui les auront immolés sans motifs, sans jugement et sans bruit. On saura que contre eux la tyrannie monstrueuse des Néron et des Dioclétien se sera renouvelée en plein dix-neuvième siècle.

Et chose étrange ! malgré ces déportations et ces massacres, malgré tant de rameaux abattus et tant de coups de hache portés même à sa racine, le tronc de ce grand arbre a retenu toute la vigueur de sa sève. La race des opprimés n'a jamais voulu se confondre avec la race des oppresseurs. Elle n'a pas plus abdiqué devant la brutalité sauvage de ses maîtres qu'elle ne s'est laissé en

dormir par l'hypocrisie de leurs promesses. Son patriotisme n'est pas moins inépuisable que son sang, et la Pologne est encore la Pologne comme au jour où elle est entrée dans les voies de la servitude et de la douleur.

Patriotisme d'autant plus admirable que son inflexibilité lui vient de la foi ! Ce peuple héroïque a passé et passe encore par les tribulations auxquelles saint Paul nous apprend que les Prophètes et les enfants de Mathathias furent autrefois condamnés ; et c'est son attachement inébranlable à l'Eglise qui lui vaut ce sanglant honneur. Il n'est persécuté que parce qu'il est catholique, et c'est aussi parce qu'il est sincèrement catholique que la Russie ne réussit pas plus à l'anéantir qu'à l'absorber. S'il voulait apostasier, les barbaries qui l'écrasent cesseraient à l'instant même. Mais non ; des liens d'acier l'enchaînent aux saintes croyances de ses aïeux ; il tient à son Christ, à ses églises, à ses sacrements, à Rome, à ses évêques, à ses prêtres. Rien de ce qu'on lui offrirait en échange de ces trésors ne pourrait les compenser aux yeux de son estime ; quoi qu'il lui en coûte, il leur restera fidèle. Avec son Dieu et sa conscience, il se résigne à tout et se console de tout ; par eux, au fond de tous les dépouillements et de tous les exils, il retrouve la fortune et la patrie ; par eux aussi les tronçons épars de sa nationalité, jetée à tous les vents du monde, demeurent unis comme par une âme immense et commune, frémissent des mêmes pulsations, s'obstinent à espérer pour ainsi dire contre toute espérance, et se lèvent comme un seul homme aux moindres lueurs qui leur font entrevoir une chance quelconque d'affranchissement et de résurrection. Les voilà bien ces héros que célébrait le grand Apôtre ! Les voilà traversant les plus horribles épreuves, parce qu'ils veulent rendre un témoignage persévérant à leur foi, *Testimonio fidei probati* ! Les voilà d'autant plus glorieux que jusqu'à ce jour ils n'ont encore recueilli, sur la terre et comme peuple persécuté, d'autre récompense et d'autre appui que les sympathies et les vœux de toutes les âmes honnêtes : *Non acceperunt repromissionem* (1) ! Ne soyons pas les moins ardents,

(1) Hebræ., XI, 39.

N. T.-C. F., à les entourer, dans leurs angoisses, d'un fraternel intérêt ! Prions avec ferveur pour cette nation de martyrs, afin qu'il plaise à Dieu d'en alléger les amertumes et d'en bénir l'héroïsme chrétien !

II

Prions aussi, avec Pie IX, pour que ce patriotisme conserve jusqu'au bout la sainteté de son caractère et demeure toujours chrétien, ou plutôt toujours catholique. Il existe en Europe, depuis près de quatre-vingts ans, un patriotisme païen. Il est païen par ses doctrines et son symbole ; sous la Terreur il adorait la *Raison*, et de nos jours il remplacerait volontiers le Christ par Adonis ou Jupiter. Il est païen par ses haines ; l'Église, la Papauté, l'Épiscopat, le sacerdoce, les corporations religieuses, les catholiques fidèles, sont pour son âme abjecte l'objet d'antipathies frémissantes ; et jamais il n'en parle qu'avec l'accent d'une rage satanique. Il est païen par ses cruautés ; quand il fut au pouvoir en France, pendant la grande révolution, on sait de quelles atrocités s'abreuva sa barbarie. En 1848 et 1849, il fut un instant maître de Rome ; le grand escalier du Palais de la Consulte et le cimetière de Saint-Callixte peuvent dire par quels actes de cannibales il signa son court passage au pouvoir. Il est enfin païen par ses rêves, et si, par impossible, il venait à triompher, nous verrions bientôt s'abattre, sur les ruines de la civilisation chrétienne, une tyrannie et des immoralités dont l'antiquité polythéiste elle-même n'aurait pas dépassé l'abomination.

Ce patriotisme odieux a fait effort pour pénétrer dans le cœur de la Pologne. Certains noms sinistres lui ont offert le concours de leur bras et le prestige de leur renommée, avec le secret espoir d'inoculer le venin de leur paganisme dans ses veines. Mais elle a refusé la main de ces alliés redoutables. Elle n'a point voulu pour auxiliaires de son héroïsme les ennemis forcenés de sa foi ; elle savait trop bien que si par eux elle chassait les Cosaques, elle retrouverait bientôt des persécuteurs dans ses libérateurs eux-mêmes, et que sa conscience retomberait sous une oppression d'autant plus

anière qu'au lieu d'être exercée par des étrangers, cette fois elle le serait par ses propres enfants. Noble inspiration, N. T. C.-F. Voilà comment agissent les peuples véritablement chrétiens. Martyrs pour leur Dieu, ils ne veulent être affranchis qu'afin d'adorer plus librement ce Dieu pour lequel ils souffrent. Si après avoir brisé leurs fers, vous prétendez à votre tour opprimer leur religion, ils n'ont que faire de vos services. Persécution pour persécution, mieux vaut succomber sans tache dans la lutte contre le barbare, que de s'exposer aux perfides bienfaits du révolutionnaire, qui n'est, après tout, lui-même qu'une autre espèce de barbare. Ah ! prions pour que ce peuple reste ainsi toujours étranger à tout pacte avec la démagogie. Jusqu'à ce jour la pureté de sa cause en a fait la grandeur et la popularité. Si d'un bout de l'univers à l'autre, mais surtout en France, les cœurs généreux frémissent de ses agitations et font des vœux pour sa délivrance, si les politiques et les puissances se sont intéressés à ses douleurs et se sont préoccupés, à la face du monde, des droits que lui assurent les traités, si cette question de la Pologne, tant de fois débattue et tant de fois écartée, dans les conseils des rois et les assemblées parlementaires de l'Europe, revient toujours se poser devant les hommes d'État à la première occasion qui s'y prête, c'est sans doute parce qu'il y a là-dessous le sang d'une nation indignement sacrifiée, qui proteste contre le partage qu'on en fit autrefois, aux applaudissements de Voltaire et de toute la philosophie ; c'est parce qu'il y a des droits sacrés à faire reconnaître ; c'est parce que, suivant le beau mot de Pic IX, il y a un boulevard à rétablir contre de nouvelles invasions. Mais c'est aussi parce que les Polonais d'aujourd'hui sont encore les Polonais de Wladislas et de Sobieski. Ni dans leurs aspirations ni dans leurs mouvements il n'entre des principes dévastateurs ou des menaces contre l'ordre social. Seigneurs et paysans, prêtres et soldats, tous se confessent et communient avant de se dévouer pour le pays ; des hymnes sacrées sont leurs chants de guerre ; ils marchent au combat ou à la mort sous la bannière de Marie, patronne et reine de la Pologne ; annonçant ainsi hautement qu'il y a tout un abîme entre leur sainte cause et ce libéralisme menteur qui n'ap-

pelle l'indépendance des peuples et le triomphe des nationalités, qu'afin de pouvoir mieux écraser l'Eglise et toutes ses influences sous le fardeau d'un despotisme sans limites et sans contre-poids.

III

O Sagesse éternelle ! Vous qui gouvernez l'intelligence des peuples comme celle des princes ! Donnez à la Pologne de garder intacts ce ferme bon sens et cette pureté d'esprit chrétien, dont elle a constamment fait preuve dans sa patience comme dans ses secousses. Que le sang dont elle rougit ses fleuves et détrempe ses campagnes, toujours exempt de tout impur mélange, retienne, comme celui d'Abel, le droit inaltéré de crier vers le ciel contre les meurtriers farouches qui le répandent ! Que ce cri lui-même, parti des souffrances et des sépulcres de tant de martyrs, abrège la durée des tourments et hâte le moment où devront se faire entrevoir l'espérance et l'heure de l'émancipation ! O Lumière des lumières ! Foyer suprême des pensées profondes, des conseils judicieux, des longues et sages prévoyances, des nobles et fortes résolutions (1), inspirez aux souverains qui s'occupent avec sollicitude de cette grande cause, des desseins qui la mènent à un prompt et glorieux dénouement ! Faites en même temps comprendre aux peuples encore catholiques la leçon qui sort pour eux des oppressions religieuses dont nous sommes témoins dans le monde. Le schisme russe noie la Pologne dans le sang ; on sait ce que l'Irlande souffre entre les mains impitoyables de l'Angleterre protestante ; dans quelques années, on n'entendra pas sans effroi raconter comment les sceptiques régénérateurs de l'Italie y auront appliqué la fameuse maxime de *l'Église libre dans un État libre*. Tous les persécuteurs civilisés et qui se disent chrétiens, dépassent ou du moins égalent en barbarie la violence des mandarins cochinchinois contre les catholiques de l'extrême Orient. Il en sera de même toutes les fois que des gouvernements et des nations

(1) Ego sapientia habito in consilio et eruditio intersum cogitationibus. Meum est consilium et æquitas, mea est prudentia, mea est fortitudo. — Proverb., VIII, 12, 14.

se sépareront de l'Église ou de l'esprit chrétien. Dès que leurs liens avec l'unité se brisent ou se relâchent, les pouvoirs deviennent plus ou moins tyranniques et les peuples plus ou moins esclaves. O mon Dieu ! que ce lugubre fait d'expérience, toujours présent à notre pensée, nous tienne aussi chaque jour plus étroitement unis à votre Christ et à son Église. Nous vous demandons cette grâce pour le vieux peuple des Jagellons ; nous vous la demandons aussi pour nous-mêmes, afin que si la Pologne, par sa fidélité permanente à l'unité, obtient le bonheur de reconquérir son existence nationale et son antique liberté, nous méritions, en même temps, par la fermeté de notre foi, par la perpétuité de notre soumission filiale au Saint-Siège, d'échapper aux abaissements et aux servitudes où l'apostasie conduit toujours les nations qui s'en rendent coupables.

Donné à Nîmes, en notre Palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du secrétaire général de notre Évêché, le quinze octobre mil huit cent soixante-trois, fête de sainte Thérèse, cette âme séraphique, la grande réformatrice du Carmel, cette vierge au cœur d'apôtre qui, du fond du cloître, sachant compatir à toutes les douleurs de l'Église, priait et faisait prier ses filles spirituelles pour les chrétiens persécutés.

Cette Lettre pastorale, ordonnant des prières pour la Pologne, a été imprimée par erreur dans ce troisième volume. Elle devait naturellement trouver sa place dans le volume suivant.

(*Note des éditeurs.*)

LETTRE PASTORALE

PIE IX

DÉFENSEUR ET VENGEUR DE LA VRAIE CIVILISATION

Le temps approche, Nos Très-Chers Coopérateurs, où la Convention du 13 septembre doit recevoir du côté de la France sa pleine et définitive exécution. Qu'arrivera-t-il à ce moment redoutable ? Le gouvernement italien sera-t-il maître enfin de remplir une fois sa parole si fréquemment violée ? Respectera-t-il mieux ces dernières stipulations qu'il n'a respecté les préliminaires de Villafranca et le traité de Zurich ? La révolution lui permettra-t-elle de s'arrêter dans la voie des usurpations et des parjures ? Aura-t-il le droit et la liberté de mettre en pièces ce programme terrible : *Rome ou la mort !* Et Florence, cette reine couronnée d'hier, gardera-t-elle toujours ce titre de capitale qu'elle vient de ravir à Turin ? Où sont les garanties sérieuses qui nous l'assurent ? Le dernier discours impérial nous dit bien que *nous avons lieu de compter sur la scrupuleuse exécution de la Convention ;* mais ces paroles vagues et réservées : *nous avons lieu,* suffisent-elles pour donner aux âmes catholiques toute la sécurité dont elles ont besoin ? Et sommes-nous autorisés à supposer que cette conscience italienne, qui a déjà englouti tant de monstrueux attentats, puisse jamais être envahie par les *scrupules* de la délicatesse ?

Que si, malgré les engagements pris, le parti du mouvement et de l'unité l'emporte sur le soi-disant parti de la modération, et

marche en avant du côté du Capitole, si l'invasion, momentanément suspendue, reprend son essor et pousse ses flots souillés de sang et de boue jusqu'au pied du Vatican, que deviendra le Saint-Père? La France, dont les troupes se retirent graduellement, pourra-t-elle revenir en arrière et le protéger encore? Elle a sans doute hautement et plusieurs fois déclaré qu'elle réservait toute sa *liberté d'action* pour les heures difficiles que pourraient amener les événements. Mais cette *liberté* ne sera-t-elle point, au fort de la crise, si elle éclate pour le Saint-Siège, entravée, paralysée par des obstacles inattendus et qui frapperont les intentions les plus généreuses d'une radicale impuissance? Et s'il en est ainsi, ne serons-nous pas condamnés à la douleur de voir Pie IX ou captif dans son palais, ou condamné à chercher sur des rivages inconnus une retraite que les grandes nations européennes semblent lui avoir fermée par la reconnaissance du nouveau royaume d'Italie?

Dieu seul a dans ses mains le secret de l'avenir, et nous aimons à croire que ce mystère providentiel ne réserve pas au Saint-Père des épreuves trop douloureuses. Mais, si de nouvelles infortunes venaient à s'abattre sur lui, nous verrions des écrivains assez lâches pour l'accabler alors d'injures plus amères que ces infortunes elles-mêmes. On ne manquerait pas de répéter, avec un surcroît d'ironie, que son sort est bien mérité; qu'il n'a voulu faire aucune des réformes conseillées à son gouvernement; qu'à force d'obstination dans son attachement au passé; à force d'hostilité systématique, aveugle, irrécyclable, contre les idées modernes; à force de résistance aux vœux, aux tendances, aux besoins de l'époque et de son peuple, il a fini par se rendre impossible, et par donner à la *civilisation*, dont il s'efforce d'arrêter le cours, le droit de déraciner son trône et de l'emporter aux abîmes.

Ce qu'on dirait au moment d'une seconde catastrophe, Nos Très-Chers Coopérateurs, c'est ce qu'on dit déjà dans je ne sais quelle classe d'hommes dont l'ignorance égale l'injustice. Et voilà précisément l'odieuse insulte contre laquelle nous venons protester, en prouvant que Pie IX est, dans notre siècle, le *défenseur le plus intelligent et le plus énergique vengeur de la vraie civilisation.*

La civilisation n'est pas un fait simple, mais un fait complexe ; elle se forme d'éléments variés dont le rapprochement plus ou moins harmonieux, l'équilibre plus ou moins régulier, l'efflorescence plus ou moins glorieuse résumant et constituent l'organisme et la vie des sociétés. Nous prendrons tour à tour les principaux de ces éléments divers, et nous verrons que chacun d'eux doit à Pie IX une reconnaissance profonde pour d'éclatants bienfaits qu'il en a reçus.

I

Pie IX et la vérité.

Voici, Nos Très-Chers Coopérateurs, ce que l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* écrivait à la meilleure époque de son bon sens et de sa gloire : « Il faut le dire, car on ne le saura jamais assez, tout sort des doctrines : les mœurs, la littérature, les constitutions, les lois, la félicité des États et leurs désastres, la civilisation, la barbarie, et ces crises effrayantes qui emportent les peuples ou les renouvellent, selon qu'il reste en eux plus ou moins de vie. »

« L'homme n'agit que parce qu'il croit, et les hommes en masse agissent toujours conformément à ce qu'ils croient, parce que les passions de la multitude sont elles-mêmes déterminées par ses croyances. Si la croyance est pure et vraie, la tendance générale des actions est droite et en harmonie avec l'ordre ; si la croyance est erronée, les actions au contraire se dépravent ; car l'erreur vicie et la vérité perfectionne. Cela fut bien sensible à l'origine du christianisme, lorsque la Religion des sens et la Religion de l'esprit, subsistant à côté l'une de l'autre, dans la même société, les yeux pouvaient, à toute heure, comparer leurs effets en même temps que la raison comparait leurs doctrines (1). »

Rien de plus incontestable que le fait exprimé par ces grandes paroles. Ce sont les doctrines dominantes et surtout les doctrines religieuses qui moralisent ou corrompent les peuples ; ce sont elles qui bouleversent ou pacifient les sociétés ; ce sont elles qui élèvent

(1) La Mennais, *Essai sur l'Indifférence*, t. I, chap. 1, 3^e et 4^e alin.

ou détruisent les États ; et tout homme qui, chargé de parler aux nations, combat et foudroie, sans exception comme sans crainte, les erreurs publiques du siècle auquel il appartient, celui-là rend le plus signalé des services à la civilisation.

Voilà précisément ce qu'a fait Pie IX avec autant d'à-propos que de courage. Les écoles de mensonge et d'impiété se sont multipliées à l'excès en nos temps malheureux ; chacune d'elles, par ses théories ou ses blasphèmes, a secoué plus ou moins profondément les bases de la conscience humaine ou de la société ; et la main de Pie IX a toujours été là pour défendre ou pour raffermir sur eux-mêmes ces deux grands édifices ébranlés.

Par le panthéisme et mille autres inventions extravagantes, l'école *rationaliste* avait altéré, mutilé, déshonoré la vraie notion de Dieu considéré dans sa nature et dans sa Providence, dans ses attributs et dans le gouvernement de l'univers. C'est sur elle que sont tombés les premiers coups de Pie IX (1) ; et qui le blâmera de cette condamnation ? En sauvant par là les fondements de la Théodicée, n'a-t-il pas aussi ramené à ses termes exacts et rétabli dans sa pleine intégrité la grande idée de Dieu, pivot sacré sur lequel roule et roulera toujours le monde moral ?

Appuyée, à son tour, sur cette absurde maxime que tout ce qui est surnaturel est faux et inadmissible, l'école *critique* a nié le fait de la révélation pour y substituer l'épanouissement progressif et spontané de l'âme humaine. Elle a répudié le miracle, dénaturé les récits de nos Livres Saints pour en rabaisser le merveilleux aux proportions du mythe ou d'événements purement naturels, protesté enfin contre la divinité de Jésus-Christ, en repoussant les prémisses surnaturelles dont elle est la conclusion. Il va sans dire que Pie IX a solennellement réprouvé ces témérités sacrilèges et ces négations déicides. En le faisant il a sans doute, avant tout, vengé la foi scandaleusement outragée. Mais il n'a pas moins vengé le sens commun dont l'école *critique* se moque, l'histoire qu'elle anéantit, la société qu'elle rend impossible, puisque la vie de la

(1) Alloc., *Maxima uidem*, ix jun. 1862.

société repose presque tout entière sur l'autorité des traditions et du témoignage (1).

Vient après cela l'école *naturaliste* qui tantôt admet une vie future et tantôt la nie, mais toujours et en toute hypothèse prétend que l'homme peut atteindre au terme de sa destinée par les seules forces de sa nature ; que non-seulement la grâce ne lui est pas nécessaire pour cela, mais encore qu'elle est elle-même une pure chimère ; que les sacrements, au lieu d'être investis de cette soi-disant vertu d'En-Haut, ne sont qu'un réservoir vide, un aride instrument, dont la pensée agit avec une certaine puissance sur ceux qui les approchent, mais dont le contact n'apporte à leur volonté aucun secours efficace. Théorie réprouvée avec une légitime indignation par Pie IX, parce qu'elle bouleverse de fond en comble, avec le grand et capital mystère de la Rédemption, l'économie de la morale et de la sanctification chrétienne. Mais en venant ces nobles choses, Pie IX a sauvé du même coup la dignité de l'âme humaine, parce que la suppression de la grâce entraîne celle des hautes vertus chrétiennes dont elle est seule le ressort et le soutien, et réduit ainsi la conscience privée et publique à se traîner sans règle et sans élévation dans la pratique d'une honnêteté capricieuse et vulgaire (2).

Et qui n'a pas entendu parler encore de l'école *révolutionnaire*, et de l'école *Césarienne*? Par certains côtés ces deux écoles se distinguent l'une de l'autre ; mais par d'autres côtés elles se confondent. Elles se distinguent par la forme du gouvernement que chacune d'elles aspire à voir s'emparer de la direction des peuples. Mais elles se confondent par les principes qu'elles proclament et par le but qu'elles poursuivent. Leurs principes communs, c'est que l'État est tout et que l'Église n'est rien. Leur but c'est que l'État, de quelque nom qu'il s'appelle, empire, monarchie tempérée ou république, exerce le droit absolu, le droit sans contrôle, le droit inaliénable de dominer l'Église et la conscience ; qu'à lui et à lui seul il appartienne, en fait, de fixer l'objet et les limites de son domaine ;

(1) Epist. Ency. *Qui pluribus*, ix nov. 1846. — All. *Maxima*.

(2) Alloc., *Maxima*.

et que du moment où les lois qu'il aura établies et la politique qu'il aura cru devoir adopter trouveront du côté de l'Église des protestations ou des résistances, il se décide impitoyablement à briser l'Église. Que les partisans de l'autocratie et ceux de la démagogie, ces apôtres menteurs de la liberté à notre époque, proclament les uns et les autres la doctrine que nous venons de résumer ; que les uns et les autres fassent de l'État, dans leurs rêves ou leurs ambitions, un colosse d'airain autorisé à broyer tout ce qui se permettra de croire et de prier autrement qu'il ne voudra, c'est ce qu'on voit dans tous les journaux et toutes les brochures qu'ils publient. Pie IX a déclaré la guerre à ce monstre évoqué des temps païens, et nous devons l'en bénir, soit au nom de l'Église que nulle puissance terrestre n'a le droit de rendre esclave, soit au nom de la conscience qui, émancipée par le Calvaire, ne peut plus sans injustice être réduite en servitude par le pontificat d'aucun despotisme, pas plus celui de César que celui de la Révolution (1).

Ce sont là les grandes écoles du temps ; écoles en qui l'apostasie du bon sens égale pour le moins celle de l'orthodoxie ; écoles qui ruinent par la base la plus élémentaire les dogmes qui constituent l'objet de la foi et les principes qui servent de fondement à la raison aussi bien qu'à la société ; écoles, enfin, dont les doctrines aussi impies qu'insensées ont envahi non-seulement la plupart des académies, non-seulement la plus grande partie des classes soi-disant lettrées, mais les trônes eux-mêmes. Il est peu de gouvernements européens qui n'appellent une part plus ou moins considérable de ces erreurs à présider aux résolutions et à la marche de leur politique. Au milieu de cette immense conspiration contre la vérité, parmi tant de stupidités qui la défigurent, tant d'aveuglements qui la méconnaissent, tant d'égoïsmes ou de lâchetés qui la trahissent, tant de haines qui la persécutent, Pie IX, à la tête de l'Épiscopat, reste fidèle à la proclamer et à la défendre avec autant de courage

(1) Alloc. *Singulari quadam*, 1 decembris 1854. — Alloc. *Multis gravibusque*, 17 decembris 1860. — Alloc. *Meminit unusquisque*, 30 septembris 1861. — Alloc. *Maxima*.

que d'incorruptibilité, et par cette glorieuse intrépidité de Docteur il rend d'immenses services au monde.

II

Service à tous par un héroïque exemple d'attachement au devoir. Le Souverain-Pontife n'est pas un chef d'école soutenant ou enseignant des opinions de fantaisie ou d'invention personnelle ; ce n'est pas un chef de secte appelant les peuples à se courber sous le joug de dogmes arbitraires. C'est un dépositaire. Il a reçu, dans la personne de Pierre, un trésor de vérités précises, de révélations déterminées, et cela de la main de Jésus-Christ même, c'est-à-dire d'un Dieu. Cette doctrine surnaturelle et sacrée dans sa source, fixe et circonscrite dans son objet, lui a été confiée pour qu'il la fasse connaître telle quelle au monde, ou par lui-même ou par la voix des évêques, chargés d'être ses échos à travers le temps et l'espace. Il n'a pas le droit d'y changer même une seule syllabe. Les siècles passent, mais la parole du Christ ne passe point. Les sociétés changent et se renouvellent, mais la parole du Christ ne change pas. Telle Pierre l'avait entendue de la bouche même de Jésus-Christ, son Maître, telle il a dû la prêcher ; telle Pierre l'a transmise à Pie IX, telle Pie IX doit la communiquer au peuple chrétien. C'est là pour lui le plus impérieux et le plus inviolable des devoirs. Il n'est pas moins obligé de l'affirmer quand on la nie, de la ramener à ses vrais termes quand on la dénature, de la venger quand on l'outrage, de crier à la trahison ou à l'iniquité quand on la déserte ou qu'on la proscrit. Ces divers actes de vigueur entrent essentiellement dans la mission du dépositaire. Faire flotter haut dans les airs l'auguste drapeau du Christ, frapper du glaive tous les ennemis qui tentent de souiller ou de mettre en pièces cette bannière sacrée, périr, s'il le faut, plutôt que de la livrer volontairement et en silence à des mains sacrilèges, voilà son mandat comme vicaire de Jésus-Christ, comme successeur de Pierre, et ce mandat il est mille fois précieux qu'il le remplisse avec la droiture d'une conscience inflexible ! Les faux philosophes l'appelle *intolérant* ; les

politiques prétendent, avec pitié, qu'il est *aveugle* ; les gouvernements gémissent de ce qu'il est *entêté*. Tous le plaignent de ce qu'il est inintelligent et ne comprend rien à la valeur des *idées modernes* ! Tant mieux, tant mieux qu'il ait tous ces torts ! C'est bien ce qu'il faut par le temps où nous sommes. Notre époque, ainsi qu'on l'a dit dans un mot terrible, se distingue par le *cynisme des apostasies*. Il est bon qu'au sommet des choses humaines, comme sur un gibet glorieux, Pie IX, immuable parmi les sarcasmes et les blasphèmes des Pharisiens et de la foule qui passent en branlant la tête, apprenne aux déserteurs ou aux bourreaux de la vérité, comment on doit s'acquitter de la mission d'enseigner les peuples quand on l'a reçue de Dieu. Après tout ils ne le méprisent pas autant qu'ils le disent, puisque naguère encore, un seul cri de ce nouveau crucifié a suffi pour ébranler le monde.

III

Service à la conscience des catholiques sérieux. Dans sa première épître à Timothée, saint Paul parle de certains hommes qui, après avoir répudié l'autorité de la bonne conscience, ont fait naufrage dans la foi, et parmi ces naufragés de l'Évangile, il cite les noms d'Hyménée et d'Alexandre (1). Grand nombre de catholiques en sont là de nos jours ; les saintes croyances de l'Église ont péri dans leur âme comme sous un déluge d'erreurs, et peu leur importe que le Saint-Siège défende ou non ce symbole auquel ils ne croient plus. Mais il est d'autres catholiques qui n'en sont pas là. A ceux-ci Jésus-Christ est encore leur Dieu, et un Dieu aimé, un Dieu adoré, un Dieu écouté, un Dieu obéi. Ses dogmes sacrés leur sont aussi chers que la vie. Ils éprouvent le besoin de s'attacher, comme à une ancre ferme et solide, aux immortelles espérances qu'il leur donne. Cet ensemble de vérités saintes et de divines promesses constitue pour eux un trésor au-dessus de tous les trésors et dont ils tiennent à jouir avec honneur et tranquillité. Tout ce qui tend à

(1) Quam quidam repellentes, circa fidem naufragaverunt. Ex quibus est Hymæus et Alexander. — 1 Tim., 1, 19, 20.

l'altérer, à l'ébranler, à l'insulter, leur inspire des inquiétudes ou des douleurs plus ou moins profondes, et dans leurs alarmes ou leurs tristesses, ils appellent une décision doctrinale et vengeresse qui les éclaire, les rassure et les console. C'est précisément la joie que Pie IX leur a prodiguée avec une incomparable opulence. Catholiques du Nord, on vous dit que la foi et la raison ont des domaines tellement distincts, tellement à part, tellement indépendants l'un de l'autre, que la philosophie n'est en rien subordonnée à la théologie, et que l'Eglise n'a pas le droit de faire des observations ni de marquer des limites à la science. Cette doctrine vous paraît suspecte, et vous vous demandez avec une anxiété qui vous honore ce qu'il faut en penser ! Soyez en paix ! Pie IX se hâtera de vous l'apprendre dans une lettre mémorable à l'Archevêque de Munich sur le système et les prétentions de Froschhammer (1). Catholiques de la France et de l'Helvétie, vous entendez parler de *morale indépendante*, c'est-à-dire d'une morale séparée totalement de la religion, ne tenant de celle-ci ni règles, ni autorité, ni appui, ni sanction, et puisant exclusivement dans la notion du devoir et le cri de la conscience ses préceptes, ses droits et sa force. Cette nouveauté vous surprend, et vous aspirez avec une curiosité tremblante à savoir si c'est un rêve ou une vérité. Déjà, depuis longtemps, Pie IX a résolu pour vous la question, dans cette grande allocution de 1862 qui, après avoir ravi les trois cents évêques alors réunis au Vatican, émut d'un long frémissement tous les échos du monde (2). Certes, avouons que c'est une noble chose que cet enseignement souverain, précis, assuré, décisif, dont la lumière, toujours radieuse et toujours opportune, dissipe toutes les obscurités, fixe toutes les incertitudes, calme toutes les angoisses, prévient ou répare toutes les ruines dans la foi des vrais catholiques, c'est-à-dire dans les âmes les plus honnêtes qui soient sous le soleil. Des milliers de docteurs absurdes et de prophètes menteurs travaillent à entasser des nuages sur leurs saintes convictions, pour en troubler le repos. Et Pie IX, à lui seul, disperse toutes ces ombres et restitue à ses en-

(1) *Litteræ Gravissimas*, die x decembris 1862.

(2) *Alloc. Maxima quidem*, ix jun. 1862.

fants, avec la pleine manifestation de la vérité, la paisible possession du bonheur. Trouvez un bienfait comparable dans toute votre *civilisation moderne!*

IV

Service aux gouvernements et aux peuples égarés eux-mêmes. Ils bouchent leurs oreilles avec du plomb pour ne pas entendre les vérités qui pourraient, dès aujourd'hui, les préserver des catastrophes vers lesquelles ils se précipitent : leurs destinées auront leur cours. Tant de blasphèmes avec lesquels ils se jouent ou dont ils se glorifient, appelleront bientôt sur leurs têtes quelque coup de tonnerre, d'autant plus terrible qu'ils se seront plus moqués du Dieu qui les foudroiera. Pie IX leur aura rendu le service de les avertir. Ils l'auront méprisé, comme autrefois les rois et le peuple de Judas méprisaient les oracles et les menaces des prophètes. Mais enfin, il n'en aura pas moins eu l'honneur de leur dénoncer leur impiété et de leur présager leur châtement. Il aura fait mieux encore. Aujourd'hui plus que jamais peut-être les nations sont guérissables. Quand celles que de rudes leçons attendent auront passé par le crible où la Providence doit les agiter; quand, aveuglées, éperdues, elles ne sauront plus, au sein de leur détresse, retrouver la voie de l'ordre, de la paix, de la grandeur, dont la poussière de leur ruine aura couvert la trace, elles n'auront qu'à se retourner vers les enseignements de Pie IX pour y rencontrer le flambeau dont elles auront besoin. Le fameux *Syllabus* et tous les actes pontificaux dont il est le résumé se dresseront pour elles sur la rive comme un phare libérateur; elles n'en auront pas tenu compte quand il leur signalait les écueils sur lesquels elles étaient emportées par l'erreur. Mais après la tempête, elles seront heureuses de revenir au port dont il leur marquera l'entrée; elles se reposeront avec amour dans la contemplation des vérités dont il leur rendra la lumière, et Pie IX sera vengé par leur reconnaissance du lendemain des injures que lui avait jetées, la veille, la démente de leur apostasie.

V

Pie IX ne s'est pas contenté de démentir et de condamner l'erreur, il a encore solennellement défini de grandes vérités dogmatiques.

Qui ne se rappelle la fameuse proclamation du dogme de l'*Immaculée-Conception de Marie*? A ce moment-là les Pharisiens du rationalisme s'indignèrent de cette soi-disant *nouveauté introduite dans la foi*. La veille, ils avaient une indignation contraire ; ils reprochaient avec amertume à la foi son immutabilité : pourquoi voulait-elle se soustraire à la loi générale du *progrès* et emprisonner l'esprit humain dans un cercle inexorablement inflexible? Mais après la définition, ils s'en allaient murmurant de ce qu'on avait ajouté à l'Évangile, altéré la tradition des siècles chrétiens, accompli un acte contre lequel les Pères de l'Église avaient unanimement protesté. Singulière inconséquence ! Mais inconséquence qui est la gloire ordinaire des agresseurs de l'Église et de la Papauté. Sans s'émouvoir, ni avant, ni après, de ces censures inintelligentes et contradictoires, Pie IX a déclaré officiellement au monde que Marie avait été conçue sans tache. Il a, par là, non pas créé, non pas inventé, mais mis en lumière, mais défini, mais placé pour jamais au-dessus de toute controverse, une vérité qui, transmise par les âges, n'attendait que ce dernier coup pour briller de tout son éclat. Et chose admirable ! ce décret a fait tressaillir, d'un pôle à l'autre, toutes les âmes catholiques. Elles bénissent et vénèrent avec amour la prérogative sacrée dont il proclame la Reine des Vierges investie ; elles puisent dans la méditation de ce dogme glorieux pour leur divine Mère des encouragements à marcher sur la trace de ses vertus. Les arts sont invités à l'honorer avec elles et pour elles. Qui pourra compter les sanctuaires, les basiliques, les autels, élevés, depuis dix ans, à la Vierge Immaculée ? Combien de fois la sculpture n'a-t-elle pas appelé le marbre à reproduire l'image de cette femme mystérieuse écrasant de son pied le serpent infernal ? Sont-ils rares les sommets de rochers, de collines et de montagnes, sur

lesquels sa statue se montre au voyageur qui passe comme un symbole de grandeur ou comme un phare d'espérance et de bénédiction ? Dites-nous, si vous le pouvez, les inspirations dont la poésie et la musique ont trouvé l'étincelle au fond de ce mystère. Enfin n'est-il pas un drapeau sous lequel des légions angéliques se sont enrôlées et s'enrôlent encore tous les jours avec une sorte d'ivresse ; les unes afin de se consumer dans les mortifications du cloître, les autres pour se sacrifier, sous une forme ou sous une autre, dans l'exercice public de la charité ? Voilà, certes, une vérité féconde ! Quand un penseur découvre une vérité métaphysique, je ne dirai pas que ce ne soit rien ; je dirai plutôt que c'est beaucoup ; c'est quelque chose qui équivaut à la découverte d'un astre dans le ciel. Mais quelles en sont les conséquences pratiques ? Où sont les bienfaits qui en sortent pour le monde ? Mais quand un dogme est défini, comme celui de l'Immaculée-Conception, ce n'est pas simplement une étoile de plus qui se dégage des vapeurs et se montre dans l'espace. C'est un nouveau foyer de vie religieuse et morale qui s'ouvre pour les peuples. Nul ne peut calculer les pensées salutaires, les sentiments généreux, les vertus éclatantes, les héroïques dévouements qui jailliront de cette source féconde. Il y a là, non-seulement une joie pour l'Eglise, mais un bienfait pour la civilisation même, et ce bienfait est un de ceux dont Pie IX a doté glorieusement le dix-neuvième siècle.

Voilà pour la vérité.

VI

Pie IX et l'autorité.

Quand on parle de l'autorité, la première question qui se pose est celle de son origine. D'où vient-elle ? Où faut-il en chercher la source ? Sur la terre ou plus haut ? Il est évident que, suivant la réponse qui sera faite, suivant que le pouvoir se glorifiera d'une généalogie plus auguste, il aura plus de dignité, plus de puissance, plus de prestige, plus de chances de paix et de durée. Frappé de l'importance du problème, le rationalisme a voulu le résoudre, et

ç'a été pour rabaisser l'origine de l'autorité. On devait s'y attendre ; il ne sait pas ennoblir, il ne sait que déprimer. Ses grands politiques, ses publicistes les plus en renom, ses philosophes les plus accrédités, ont placé la racine du pouvoir dans la volonté populaire. D'après eux le peuple n'est pas seulement le dépositaire de l'autorité ; son privilège et sa mission ne sont pas simplement de la recevoir d'en haut et de la transmettre à ceux qui doivent en être investis. Il en est véritablement le créateur ; c'est de son propre fond qu'il la tire ; et quand il la remet aux mains des présidents ou des rois, il leur fait don d'une prérogative et d'un droit dont il a puisé le germe dans sa propre substance. Premier principe.

Quand une forme de gouvernement existe, si ancienne et si légitime soit-elle, un arrêt de la souveraineté populaire peut la renverser et la remplacer comme il lui plaît. Second principe.

Pour ménager à la souveraineté populaire les moyens et la liberté d'exprimer ses vœux et de prononcer son arrêt, il n'est pas de conspiration qui ne soit permise, ni de révolution qui ne soit autorisée. Troisième principe.

Telle est la grande doctrine de notre temps : doctrine athée, puisqu'elle veut que Dieu soit étranger à l'origine du pouvoir ; doctrine matérialiste, puisqu'elle place la source de l'autorité dans la prépondérance brutale du nombre et de la force ; doctrine barbare, parce qu'elle expose manifestement la masse des peuples toujours paisible à devenir, à chaque instant, la proie de quelques coureurs d'aventures ; doctrine, enfin, qui livre la société à d'éternelles tempêtes, parce qu'en proclamant les conjurations légitimes et en faisant de la révolte le plus saint des droits, il n'est ni perturbateur, ni ambitieux dont elle n'encourage et ne sanctionne par avance les entreprises insensées contre l'ordre public. Doctrine, pourtant, adoptée comme un dogme et suivie comme une règle par une foule d'utopistes et même par quelques hommes d'État renommés dans notre siècle. On en a vu qui se sont glorifiés d'avoir conspiré dix ans non-seulement dans leur pays, mais au sein de royaumes étrangers pour acheter des trahisons, organiser et soudoyer des émeutes, peut-être même stipendier des régicides,

et arriver ainsi à des bouleversements qui devaient faire de la volonté nationale, sans qu'elle eût parlé, l'instrument d'une politique de rêveurs et la complice des plus effroyables iniquités.

Il était difficile de rabaisser davantage le pouvoir. Le faire sortir des caprices de la multitude, et le livrer pour ses modifications et ses déplacements à la merci des conspirateurs et des révolutionnaires, c'est le souiller et l'avilir à la source même. Quiconque ne rougit pas, quiconque surtout se fait un certain orgueil de le recevoir de semblables mains, celui-là manifestement en a fini même avec le sentiment le plus élémentaire de l'honneur; et chose aussi bizarre que certaine, quand il paraîtra devant les peuples qui l'auront porté sur le pavois, compromis par le principe même de son élévation, il verra, quelle que soit sa puissance, ses titres au respect éternellement contestés.

Comme Pie IX a mieux compris la véritable origine et mieux assis la stabilité du pouvoir! En 1849, proscrit de Rome, à la suite d'atrocités dont le souvenir épouvante encore, il avait obtenu du roi de Naples une hospitalité généreuse. Du palais où s'abritait alors son exil, il adressa, le 8 décembre, aux archevêques et évêques d'Italie une admirable Encyclique pour y condamner la prétendue souveraineté du peuple. La Constituante Romaine l'avait déclaré déchu de tous ses droits de prince temporel; s'incline-t-il devant cette décision? Non. Tergiverse-t-il vis-à-vis d'elle? Ménage-t-il et l'assemblée révolutionnaire qui l'a portée, et la doctrine dont elle s'est prévalu pour renverser le trône pontifical? Pas davantage. Faits et principes, il frappe tout d'un énergique anathème; et reprenant dans leur simplicité nette et foudroyante les enseignements de saint Pierre, il s'écrie avec lui: «Soyez soumis à toute créature humaine à cause de Dieu, au roi à raison de l'excellence de sa dignité, aux magistrats comme envoyés d'en haut pour la punition des méchants et la glorification des bons: telle est la volonté de Dieu que, par la régularité de votre conduite, vous fassiez taire l'ignorance des hommes imprudents; et que libres, mais sans faire servir la liberté de masque à la perversité, vous restiez tou-

jours serviteurs de Dieu (1). » Pie IX ajoute avec saint Paul : « Que toute âme soit soumise aux hautes puissances d'ici-bas. Il n'est aucun pouvoir qui ne vienne de Dieu. Ceux qui existent ont été établis de Dieu : c'est pourquoi qui résiste aux pouvoirs, résiste à l'ordre de Dieu même ; et ceux qui résistent à Dieu s'exposent à la damnation (2). » Par là sont mises à néant les théories des utopistes contemporains. *Tout pouvoir vient de Dieu.* Donc il ne sort pas des entrailles du peuple. Le peuple peut-il être le canal par où l'autorité, partie de Dieu, arrive aux élus qui doivent en être investis ? Nous n'avons pas à l'examiner. Ce qui est certain c'est que si la société est comme le véhicule du pouvoir, elle n'en est pas le foyer ; c'est à Dieu seul qu'appartient cette gloire. Et quand le pouvoir s'est constitué sous une forme légitime, Dieu le marque de son sceau pour le rendre inviolable. *Qui lui résiste alors, résiste à l'ordre de Dieu.* Ni les conspirations n'ont le droit de l'attaquer, ni les révolutions celui de le déplacer ; quiconque entreprend les unes et fait éclater les autres ou les prépare, celui-là se jette par ce seul fait dans la voie de la damnation : *Ipsi sibi damnationem acquirunt* (3).

Voilà qui est net ; voilà qui relève le pouvoir ; voilà qui lui fait trouver dans son origine même un admirable principe de consistance ; voilà qui devrait être accepté avec empressement à la lettre par les gouvernements humains. Ils auraient alors une situation d'autant plus forte qu'elle serait pleinement logique. Parmi les pouvoirs européens à notre époque, il en est peu qui n'aient pactisé dans des termes mal définis avec la souveraineté populaire. Il y en a également plusieurs qui ont glorifié les conspirations, béni les révolutions, reçu leur couronne des unes et des autres, et quand ils l'oublieraient, les hommes de bouleversement, les réfugiés et les régicides qui les entourent les forceraient à s'en souvenir. De là, pour eux, l'impossibilité de vivre et de se défendre sans une conséquence perpétuelle avec leurs propres doctrines. A Dieu ne

(1) S. Petri Epist., I, 11, 13 et seq.

(2) S. Paul. Rom., XIII, 1 et seq.

(3) Epist. Encycl. *Nostis et nobiscum*, 8 decemb. 1849.

plaise qu'ils renient la souveraineté populaire ! A chaque instant ils en parlent avec emphase ; c'est la grande divinité du siècle. Mais ils se gardent bien aussi de l'accepter dans toute son étendue ; ils l'endorment par des éloges, ils l'aveuglent par des sophismes, ils la trompent par des hypocrisies, et au besoin, les bornes que la logique ne leur permet pas de lui donner, ils les lui imposent par la violence. De même pour les conspirations et les révolutions ; autrefois elles purent être légitimes ; honneur à ceux qui les firent au profit de quelques habiles qui s'en emparèrent ! Mais maintenant elles seraient criminelles, parce que la souveraineté nationale a dit par elles son dernier mot et s'est dépouillée du droit de revenir sur l'œuvre qu'elles ont accomplie. Ainsi la grande sagesse de ces pouvoirs consiste à savoir dans de justes proportions flatter leur principe et le démentir, diviniser les passions populaires et les comprimer. Et parce qu'après tout la logique est toujours plus forte que toutes les habiletés, leurs périls s'en vont sans cesse croissant par les moyens mêmes qu'ils emploient pour les conjurer, et le principe qui les a portés au faite des choses humaines, finit tôt ou tard par les précipiter dans l'abîme, sans que la ruse ou la force puisse les protéger contre ce naufrage. Il serait bien plus intelligent et plus salutaire d'accepter les doctrines de Pie IX. Lui n'a jamais voulu se prêter à aucune transaction de principes. Exilé, dépouillé, en présence d'une révolution victorieuse et maîtresse de Rome, il semblait avoir quelque intérêt à faire des concessions à ce qu'on est convenu d'appeler la suprématie populaire. Mais la situation n'est rien pour lui, tandis que la conscience est tout. Son grand devoir est de sauver l'Évangile, et il le sauve en proclamant à grande voix la divine origine et l'inviolabilité du pouvoir. Les révolutionnaires en sont mécontents ; mais il rend service à l'autorité, et si les gouvernements savaient le comprendre, ils se placeraient tous à l'ombre de ce grand principe qui sera toujours pour leur puissance un bouclier plus sûr que leurs alliances équivoques avec les prétendues *idées modernes*.

Pie IX n'avait pas attendu d'être à Gaëte ou à Portici pour enseigner cette doctrine tutélaire. Au début même de son pontificat, à

l'époque de sa popularité la plus brillante, il attribuait et la même grandeur et les mêmes droits à l'autorité. Je ne sais quel esprit de révolte agitait alors sourdement les peuples ; on le sentait palpiter au fond même des ovations décernées à certains pouvoirs nouveaux ; on devinait aisément qu'il ne voulait les faire passer au Capitole que pour les mener aux gémonies. Ces perfides intentions n'échappèrent point à Pie IX, malgré les ovations par lesquelles on essayait d'éblouir et de tromper ses regards. Une première fois, il répliqua par les paroles apostoliques sur l'origine du pouvoir et l'obligation de le respecter comme établi de Dieu. Et quand un peu plus tard, comme si elle n'avait pas entendu ce désaveu, la Révolution tenta de présenter le nouveau Pape pour un de ses approbateurs et de ses complices, lui, saisi d'une juste et ardente indignation, protesta contre cette odieuse interprétation de ses sentiments et de sa conduite, et fit savoir au monde qu'au lieu de sympathies, il n'avait que des anathèmes pour les théories coupables et anarchiques dont on ne rougissait pas de le supposer solidaire (1). Premier service rendu par Pie IX à l'autorité : en relever la source et en proclamer énergiquement l'inviolabilité.

VII

Autre service. Il y a un mot respectable dont le faux libéralisme et l'esprit révolutionnaire font un effroyable abus : c'est le mot de *Patrie*. Une foule de scélérats et de conspirateurs s'en emparent comme d'une justification pour tous leurs attentats, comme d'une apologie pour toutes leurs vénalités, comme d'une excuse pour toutes leurs infidélités et toutes leurs trahisons. Ministre, vous avez promis de servir votre prince légitime jusqu'à la mort, s'il le faut, et vous le vendez comme l'a fait Judas : c'est bien ! Vous êtes digne d'éloges, parce que vous avez prétendu rendre service à la *patrie*. Soldat, vous avez juré de combattre pour le triomphe du drapeau dont on vous a confié la garde : c'est le vrai drapeau du

(1) Epist. Encycl. *Qui pluribus*, 9 novembris 1846. — Allocut. *Quisque vestrum*, 4 octobris 1847. — Alloc. *Quibus quantisque*, 20 aprilis 1849

pays. Mais un injuste conquérant se présente, il achète à prix d'or l'infraction de vos serments; vous désertez cette bannière pour laquelle vous deviez mourir, et vous dites encore que c'est bien, parce que vous vous êtes parjuré pour la *patrie* ! Utopiste, agitateur, la patrie de votre berceau ne vous suffit pas; vous rêvez pour elle un agrandissement absurde au nom des *nationalités*. Tous les États contenus dans tel ou tel bassin géographique, tous les peuples issus de telle ou telle souche, parlant telle ou telle langue, doivent, pour répondre à vos vœux, abattre toutes leurs barrières, renoncer à toutes leurs traditions, proscrire et renverser tous leurs gouvernements, et sur ces débris confondus constituer une grande famille unitaire. Ce but sacré justifie tous les moyens employés pour y parvenir. Vous avez besoin de calomnier les pouvoirs établis afin de les dépopulariser ? Libre à vous de les calomnier à outrance. Il faut des conspirations ? Conspirez tout à l'aise. Des assassinats vous semblent bons ou nécessaires ? Assassinez. Des intrigues et des infamies politiques vous seront précieuses ? Cherchez des complices parmi les souverains, et si vous en trouvez, avec la force, le succès et les grands mots de *progrès* et de *civilisation moderne*, vous absourez tous les crimes. Y aurait-il avantage à déchaîner la guerre ? Déchaînez-la dans les proportions même les plus formidables; on peut bien noyer des peuples et de vastes contrées dans le sang pour assurer l'exécution d'une grande utopie et le triomphe d'une grande iniquité; que ne doit-on pas à l'*unité* de la *patrie* et à la *constitution* d'une *nationalité* ?

Voilà l'étrange théologie inventée par notre époque : on condamne ce mot *patrie*, l'un des plus sacrés de la langue humaine, à légitimer tous les forfaits politiques : forfaits d'autant plus odieux et plus inexcusables qu'au lieu de s'adresser aux individus ils s'adressent aux peuples. Et ce qu'il y a de plus triste : c'est de voir qu'une foule d'esprits honnêtes entendent ces horribles doctrines presque sans indignation ; c'est que bien des gouvernements ne se sentent pas le courage de rompre tout pacte avec elles ; c'est enfin que lorsque de l'état de théorie elles ont passé dans les faits, lorsqu'elles ont produit dans le monde quelques grandes scélératesses,

l'opinion publique hésite souvent à protester, et contre ces brigandages et contre les hommes qui s'en sont faits les conseillers, les apologistes et les instruments.

Pie IX n'aura pas ce déshonneur devant l'histoire. Encore ici il a soutenu les gouvernements et les peuples, quand les gouvernements et les peuples s'abandonnaient eux-mêmes. Il a protesté, non-seulement avec la ferme autorité d'un Docteur, mais encore avec la sainte colère d'une âme grande, loyale, honnête, contre les droits monstrueux attribués au patriotisme par la révolution. « Certains hommes, s'écrie-t-il dans une de ses allocutions, ne rougissent pas d'enseigner tout haut et en public, d'un côté que la violation des serments même les plus sacrés, d'autre part qu'une action quelconque si coupable, si révoltante, si opposée aux lois éternelles de la nature qu'on la suppose, non-seulement ne sont point criminelles et condamnables, mais qu'elles sont bien plutôt légitimes et dignes de souveraines louanges quand elles ont été dictées par l'amour de la *patrie*. Doctrine impie qui arrache du milieu des hommes jusqu'au dernier germe d'honnêteté, de vertu, de justice, et dont l'impudence inouïe se laisse emporter jusqu'à excuser et à glorifier la conduite du voleur et du sicaire (1). » Ce langage n'a rien de commun, on le voit, avec la mollesse de celui de notre temps; il ne trahit, ni timidité, ni tergiversation, ni complicité vis-à-vis du patriotisme anarchique et déloyal qu'il foudroie. Je ne sache pas que l'autorité des gouvernements ait le droit de s'en plaindre ! Tel est le second service que leur a rendu Pie IX ; il a maintenu la sainteté du serment, et condamné le droit, attribué de nos jours à l'amour de la *patrie*, de marcher à ses fins par toutes les voies, même par la voie du crime.

VIII

Troisième service. Le 25 septembre dernier, le Souverain-Pontife a prononcé, en consistoire secret, une allocution devenue

(1) Allocut. *Quibus quantisque*, 20 avril. 1849.

bientôt publique et dont les échos ont ébranlé le monde. De cette grande voix dont chaque parole, quand elle condamne, est comme un coup de glaive, elle a signalé, je dirais presque dénoncé les sociétés secrètes comme la lèpre la plus dévorante, comme le péril le plus redoutable de la religion et des gouvernements, de l'Église et de la société. Il a gémi de ce que ces associations clandestines, au lieu d'être considérées pour ce qu'elles étaient, c'est-à-dire pour un double foyer d'impiété et de révolution, étaient non-seulement traitées avec indulgence, mais presque glorifiées au sein de quelques nations européennes. Il a enfin renouvelé, comme il l'avait fait en 1846, les condamnations et peines portées contre elles par Clément XII, Benoît XIV, Pie VII et Léon XII, ses illustres et vénérables prédécesseurs (1). Cet anathème lancé par le pauvre vieillard désarmé du Vatican n'a point été un météore s'éteignant dans le vide ; il a remué l'univers presque aussi profondément que l'avait fait la dernière Encyclique. Les plus vaillants de ceux qu'il avait frappés ont dit avec dédain que les excommunications ne produisent plus d'effet. C'est ce qu'on verra plus tard. Les plus délicats se sont indignés de ce que Pie IX prenait pour des sectes anarchiques, des sociétés n'ayant d'autre but que la bienfaisance. Il est bien vrai que les divers Papes dont la vigueur a successivement excommunié ces associations redoutables avaient appris ce qu'elles étaient et par des documents authentiques, et par des confidences certaines. Il est bien vrai encore que l'histoire leur a montré la main de ce géant infernal se mêlant à toutes les révolutions des peuples et à toutes les persécutions de l'Église pour les préparer, les déchaîner, les perpétuer ou les renouveler depuis

(1) Alloc. *Multiplices*, 25 sept. 1865. — Epist. Encycl. *Qui pluribus*, 9 novemb. 1846. — Clem. XII. Const. *In Eminenti*. — Bened. XIV, Const. *Providas*. — Pius VII, Const. *Ecclesiam a Jesu Christo*. — Leo. XII, Const. *Quo graviora*.

Voir sur cette question le savant ouvrage ayant pour titre :

La Franc-Maçonnerie dans sa véritable signification, ou son organisation, son but et son histoire, par Ed.-Em. Eckert, avocat à Dresde ; traduit de l'allemand, disposé dans un nouvel ordre et considérablement augmenté de documents authentiques sur la *Franc-Maçonnerie* Belge et Française, par l'abbé Gyr, prêtre du diocèse de Liège. 2 volumes. Liège, imprimerie de J.-G. Lardinois, rue Sœurs-de-Hasque, 11, 1854.

bientôt un siècle. Il est bien vrai, enfin, que cette puissance à la fois occulte et audacieuse a naguère encore nié l'*immortalité de l'âme* en Belgique, réclamé hautement le respect et la liberté de l'*athéisme* en France, annoncé en Suisse l'avènement de la *morale indépendante*; qu'elle préside aux frénétiques emportements de la révolution d'Italie; qu'elle a forcé les filles de Saint-Vincent-de-Paul à quitter le Portugal; qu'elle creuse sous le sol de l'Espagne des mines qui ne tarderont peut-être pas à faire une horrible explosion; que partout enfin elle travaille avec une ardeur satanique à substituer le symbole et l'église des *Solidaires* à la doctrine et à l'Église de Jésus-Christ. Voilà des faits palpables; le moindre écolier pourrait en constater l'existence. Mais non; les Papes n'ont rien lu, rien vu, rien entendu dans le passé; dans le présent, ils ne lisent, ni ne voient, ni n'entendent davantage. Dans la *Franc-Maçonnerie et le Carbonarisme*, ils ont prétendu écraser un monstre philosophique ou politique; ils ont tout simplement outragé une *institution charitable*.

Institution charitable! « Mais, s'écrie Pie IX, les *institutions charitables*, telles au moins qu'elles fleurissent au sein de l'Église catholique, n'ont rien ni de caché, ni de ténébreux; les lois qui les régissent s'étalent aux yeux de tous; il n'est personne qui ne connaisse les œuvres de bienfaisance qu'elles exercent conformément à la doctrine de l'Évangile (1). » « Voyez, au contraire, ces sociétés qu'on leur compare! Que signifie cette agrégation d'hommes de toute religion et de toute croyance? Que signifient et ces assemblées clandestines, et ce serment formidable par lequel ceux qui sont initiés à la secte s'engagent à ne rien révéler de ce qui touche à ses mystères? Qu'annonce l'atrocité inouïe des peines auxquelles ils se dévouent, s'ils viennent à manquer à la foi du serment? C'est évidemment une société à la fois illicite et impie que celle qui redoute ainsi le jour et la lumière; il n'y a que celui qui fait mal qui craigne la lumière, a dit le grand Apôtre (2). » Le raisonnement de Pie IX est décisif. Derrière ces lugubres initia-

(1) Alloc. *Multiplices inter*, 25 septemb. 1865.

(2) Id., *ibid.*

tions et ces ombres sinistres, étrangères à la charité, il y a manifestement un péril et une menace ; le crime seul est enfant de la nuit. Ce n'est pas que dans les *Loges* ou les *Ventes*, il ne puisse y avoir des hommes inoffensifs et sans haine contre l'Église ou la société. Nous savons au contraire que dans ce monde invisible il y a des castes distinctes, et qu'au sommet de la hiérarchie il se dit des secrets, il se passe des mystères que les degrés inférieurs ignorent, et qui les révolteraient, s'ils venaient à les connaître. Mais cette naïveté de quelques adeptes ne change rien à l'esprit général de l'association qui n'eut jamais pour but direct ou principal le soulagement du malheur, ni même l'assistance mutuelle. Les faits nous ont contraints à chercher une signification plus brutale dans l'équerre, la truelle et les autres symboles de ces agrégations clandestines. Ce que ces armes étranges veulent dire, nous le savons par les plans élaborés contre Dieu, Jésus-Christ, l'Église et les rois chrétiens ou simplement légitimes, dans les antres où ces nouveaux cyclopes ont travaillé, depuis plus de soixante ans, à la lueur des feux de l'abîme ; plans dont la Providence a permis la divulgation pour qu'on apprit bien à quoi s'en tenir sur ces prétendues institutions de charité. Nous le savons par les aveux des assassins qu'elles avaient stipendiés pour commettre quelques-uns de ces grands crimes qui bouleversent les peuples et consternent le monde. Nous le savons grâce à la politique révolutionnaire ou impie professée, pratiquée, glorifiée par les hommes d'État qu'elles tiennent dociles ou tremblants sous l'action de leur esprit ou la menace de leur poignard. Nous le savons enfin par les mesures que des gouvernements même protestants ont arrêtées contre elles, et qu'ils ont essayé de faire adopter par d'autres souverains réunis en congrès. Tout cela, quand les statuts d'une foule de loges et de ventes ne proscrieraient pas les pauvres avec mépris du nombre des initiés, oui tout cela nous révélerait avec évidence qu'il s'agit ici, non pas de bienfaisance, mais de conspiration contre le catholicisme et l'ordre social. C'est une éclatante justification de Pie IX. On voit par là qu'il a frappé juste. Il a de plus frappé fort, ce qui n'est pas un faible mérite dans notre siècle d'absurde ména-

gement et de meurtrières transactions. La plupart des pouvoirs humains frissonnent à l'aspect du monstre ou le caressent pour qu'il les épargne, et les capitulations ne les sauvent pas plus que la peur. Au-dessus de ces frayeurs et de ces condescendances, Pie IX, avec une intrépidité calme mais inexorable, écrase du talon la tête du serpent. Il arme contre ce reptile redoutable la plus puissante de toutes les forces, celle de la conscience chrétienne, et si les gouvernements avaient l'intelligence de leurs intérêts, il n'en serait pas un qui ne rendit au Saint-Père de solennelles actions de grâces pour cet acte aussi protecteur qu'il est sage et courageux.

Relever la source et la dignité du pouvoir, le défendre contre les entreprises ou les séductions d'un faux patriotisme, le protéger enfin contre les trames ténébreuses ou les funestes et hypocrites dévouements des sociétés secrètes, voilà ce que Pie IX a fait pour l'autorité.

IX

Pie IX et la liberté.

En dehors des influences et de l'esprit catholiques, le culte et la pratique de la liberté ne sont qu'un odieux mensonge. On parle de liberté à Saint-Pétersbourg, et la Russie dépèce la Pologne comme un vautour dépèce une proie. On parle de liberté en Angleterre, et l'Irlande est affamée, torturée, dépeuplée par la Grande-Bretagne. On parle de liberté en Suisse, et depuis le Sonderbund, nous connaissons toutes les tracasseries et toutes les restrictions imposées au catholicisme par la tolérance helvétique. On parle de liberté en Suède, et les grands corps de l'État, résistant aux tendances généreuses du Souverain, ont refusé d'abolir les lois de proscription portées contre ceux qui passeraient de la réforme à l'unité romaine. On parle de liberté en Italie, et les confiscations odieuses, les exils impitoyables, les emprisonnements arbitraires qui s'y déchainent tous les jours contre ce qu'il y a de plus pur dans la population, nous apprennent, après mille autres atrocités antérieurement accomplies, comment on y exécute le fameux programme : *l'Église libre dans l'État libre*. On parle de liberté même

en France, et chose admirable ! les journaux du *progrès et de l'avenir*, les journaux même complaisants de la démocratie organisée sous forme d'empire, en même temps qu'ils appellent la liberté avec fureur, déclarent, à la plus grande gloire du pays, que nous en sommes encore incapables, si ce n'est indignes, et que pour le moment nous n'avons d'autre droit et d'autre devoir que de subir la stupidité de leurs théories et la brutalité de leur despotisme, avec le silence et la morne docilité des esclaves. Presque partout ce mot auguste de liberté n'est qu'une amère hypocrisie, destinée à tromper ou du moins à étourdir les peuples sur les usurpations les plus criminelles ou les barbaries les plus révoltantes.

Et qu'a fait Pie IX ? Il a cherché une première sauvegarde pour la liberté dans la conscience des Souverains. Quand les gouvernements connaissent bien le but et les limites de l'autorité dont ils sont dépositaires, quand ils sont fortement pénétrés de cette grande doctrine qu'ils ont reçu le pouvoir, non pas pour en user au gré de leurs caprices ou dans l'intérêt de leur égoïsme et de leur orgueil, mais pour le bonheur et la dignité des peuples, quand surtout ils sont énergiquement convaincus qu'il ne leur est permis de toucher ni aux droits de l'Église catholique ni à ceux de la conscience chrétienne, ces principes constituent un rempart à l'ombre duquel s'abrite l'indépendance des nations. La modération du commandement imprime alors un caractère de noble spontanéité à l'obéissance ; on règne sur des sujets au lieu de peser sur des ilotes.

Voici précisément que Pie IX, quelques mois seulement après son intronisation, appelle les rois à la méditation de ces vérités salutaires. La limite qu'il signale avant toutes les autres, le premier asile qu'il ouvre et qu'il assure à la liberté des peuples, ce sont les droits de l'Église dont il proclame que les Princes doivent être les tuteurs. « Nous nous laissons aller à cet espoir, dit-il, que nos Fils bien-aimés en Jésus-Christ, les Princes, voudront bien se rappeler, grâce à leur piété et à leur religion, que la puissance royale leur a été confiée, non-seulement pour gouverner le monde, mais surtout pour prêter appui à l'Église. Ils voudront bien se rappeler encore

qu'en défendant la cause de l'Église nous défendons les intérêts de leur puissance et de leur conservation, de manière à ce qu'ils puissent gouverner en paix leurs États, et qu'en assurant la liberté et la tranquillité de l'Église, ils aient le droit d'espérer que la main de Jésus-Christ protégera leur propre empire (1). » Grandes paroles empruntées par Pie IX à saint Léon (2). Elles marquent à l'autorité civile, quelle qu'elle soit, une barrière sacrée qu'elle ne doit pas se hasarder à franchir : c'est la barrière de la conscience chrétienne, c'est la liberté de l'Église, et derrière cette liberté s'abritent toutes les autres. Qu'elle disparaisse, il n'en est pas une qui ne soit exposée à périr du même coup. On en peut juger par les persécutions des premiers siècles ; on peut en juger encore par ce qui se passe en Pologne, où l'oppression moscovite, pour mieux étouffer dans les catholiques la liberté de croire, leur ôte même la liberté de vivre.

Ce n'est pas seulement la liberté du chrétien que Pie IX invite les rois à respecter : ce sont encore les droits et la liberté du citoyen. En parlant des adoucissements apportés dans l'exercice du pouvoir par l'influence de la religion de Jésus-Christ, il trouve le secret de rappeler aux princes qu'un *jugement sévère* attend au delà du tombeau ceux qui président au gouvernement des peuples, et que les *puissants* seront alors *puissamment tourmentés*, s'ils ont opprimé leurs sujets au lieu de les régir avec justice et clémence (3).

Pie IX fait un pas de plus. Après avoir convié les gouvernements au respect des libertés légitimes des peuples, il proteste avec une énergie pleine de grandeur et de mesure contre les abus de pouvoir qui les oppriment. Lorsqu'on parle d'oppression, il est un gouvernement qui se présente toujours le premier à la pensée de tout le monde : c'est celui de Saint-Pétersbourg. Les horribles persécutions au sein desquelles il essaye, aujourd'hui même, d'étouffer les restes mutilés de la nationalité polonaise, ne le laveront point de

(1) Epist. Encycl. *Qui pluribus*, 9 novemb. 1846.

(2) S. Leo *Epist.* 156, *alias* 125, *ad Leonem Augustum*. — Id., *Epist.* 43, *alias* 31, *ad Theodosium Augustum*.

(3) Epist. Encycl. *Apostis et nobiscum*, 8 decemb. 1849.

cette renommée de barbarie qu'il s'est si justement acquise dans le passé. Comment les grandes puissances européennes se sont-elles comportées à l'égard de cette héroïque victime de la cruauté moscovite? Je n'ai pas à l'examiner. Mais ce qui est certain, ce qui est historique, c'est qu'un des souverains les plus faibles, à ne considérer que le nombre de ses sujets et l'étendue de ses États, a réclamé mille fois contre les atrocités commises par les Césars du Nord : c'est Pie IX. Ses premiers cris de douleur, entremêlés de quelques accents d'espérance, éclatent le 3 juillet 1848 au sein d'un consistoire (1). Le 16 mars 1863, il renouvelle ses gémissements sur le triste état de la Pologne en présence du Sacré-Collège (2). Un mois plus tard, le 22 avril, il s'adresse directement au successeur de Nicolas, et dans une lettre italienne où la vigueur et le respect s'unissent dans un admirable mélange, il rappelle au Czar les traités conclus entre ses prédécesseurs et le Saint-Siège, et toujours violés par les empereurs, les promesses qu'ils avaient faites et dont ils se sont moqués, les biens du clergé qu'ils ont envahis, l'éducation des clercs sur laquelle ils ont injustement pesé, la correspondance qu'ils ont rendue impossible soit entre les religieux et leurs supérieurs généraux, soit entre les évêques et Rome, tout autant de vexations qu'ils avaient juré solennellement de ne plus exercer (3). Le 30 juillet 1864, c'est le tour des archevêques et évêques catholiques de Pologne et de Russie. Il leur écrit pour déclarer qu'il déplore les dernières insurrections de leur pays, parce qu'elles n'amèneront qu'un surcroît de tyrannie du côté du gouvernement russe. Mais en même temps il retrace avec une vigueur incomparable les souffrances de cette malheureuse Église, les apostasies forcées par lesquelles on lui arrache une foule de ses enfants, les exils effroyables où l'on envoie ceux qui restent fidèles, les confiscations odieuses par lesquelles on les dépouille, les incarcérations monstrueuses auxquelles on les condamne sans égard comme sans pitié : barbaries dignes des anciens Césars, et dont les souve-

(1) Allocut. *Probe nostis*, 3 jul. 1848.

(2) Allocut. *Omnibus notum*, 16 mart. 1863.

(3) Epist. Ital. *Non deve maravigliare*, 22 april. 1863.

rains des autres États devraient s'émouvoir et tâcher d'arrêter le cours (1). Enfin Pie IX ne se contente pas de parler et d'écrire, il agit. Il agit en faisant partir pour Moscou un ambassadeur extraordinaire, chargé d'aller féliciter Alexandre II à l'occasion de son couronnement, et en même temps de faire appel à la loyauté, à la justice, à la clémence du nouvel empereur en faveur des catholiques de ses États. Il agit en portant sur les autels les bienheureux Bobola et Josaphat, tous deux martyrs de l'intolérance moscovite et de sa haine contre l'unité. Il agit lorsqu'il y a peu d'années encore, il ordonne à Rome des prières publiques pour que Dieu daigne venir au secours de cette grande Église si indignement torturée : appel qui, noblement entendu par la population de la Ville éternelle, fit affluer dans la Basilique Libérienne plus de cent cinquante mille âmes, se pressant en longue chaîne à la suite de Pie IX, et comme lui, conjurant Marie de faire rendre la paix et la liberté aux enfants opprimés de saint Casimir et de Jean Sobieski.

Ce n'est pas seulement en Russie que Pie IX a soutenu et réclamé la liberté des âmes : c'est dans le Wurtemberg ; c'est dans le duché de Bade ; c'est au Mexique ; c'est dans la Nouvelle-Grenade ; c'est en Italie ; c'est partout où, au nom du *progrès* et de la *liberté*, des gouvernements oppresseurs ont accablé de vexations et d'entraves les évêques, les consciences et les institutions catholiques. Partout où les Pontifes tiennent dignement tête à la violence, le Saint-Père les félicite, les bénit et les exhorte à la persévérance. Là, au contraire, où se trahissent des hésitations ou des défaillances, il fait arriver des réprimandes salutaires pour relever les courages et restituer aux caractères une sainte énergie. Nulle puissance au monde n'a fait autant pour la défense de la liberté, pas même ce rationalisme hypocritement libéral qui parle sans cesse de la liberté avec un apparent amour, et qu'on voit se constituer le panégyriste ou le complice de toutes les iniquités qui l'étouffent au sein des peuples.

(1) Epist., ad. Arch. et Episc. Poloniæ et Russici imperii, *Ubi urbaniano*, 30 jul. 1861.

X

On dira sans doute que Pie IX a aussi fait preuve d'intolérance. Il a condamné plusieurs fois la liberté des cultes, cette grande conquête des temps modernes; il a refusé de l'introduire dans ses États et de la consacrer dans ses lois. Comme tous les autres Papes, il est animé de l'esprit qui fit l'Inquisition.

Eh bien! oui, Pie IX, à la suite de Pie VII et de Grégoire XVI, a condamné théologiquement le principe de la liberté des cultes. Pape et Docteur, il ne peut professer une autre doctrine et reconnaître à des cultes faux le droit de se produire à côté du culte catholique, qu'il regarde et qu'il doit regarder comme le seul vrai qui soit dans le monde.

Ce qu'il ne peut approuver comme théologien, il ne peut pas le consacrer comme prince en l'inscrivant dans ses lois. Si le roi protestait ici contre le pontife, il y aurait dans cette inconséquence un outrage pour la vérité dont l'erreur partagerait alors les privilèges. Il y aurait aussi un scandale pour les peuples, qui seraient jusqu'à un certain point autorisés à penser qu'aux yeux du Saint-Siège toutes les religions se valent, et qu'entre celle du Christ et celle de Mahomet il n'existe que des nuances dont le philosophe et la société peuvent ne tenir aucun compte. Pie IX a voulu écarter de lui de semblables suppositions, et l'on peut dire qu'en cela il a sauvé l'Évangile, le bon sens, sa conscience et son honneur.

Mais à côté de ces faits il en est trois autres qu'il importe de remarquer et de ne pas perdre de vue. Premier fait : C'est que pratiquement la liberté des cultes, malgré l'erreur de son principe, peut être un progrès relatif et même désirable. En Russie, Pie IX lui-même la saluerait presque à l'égal d'un affranchissement et tout au moins comme un bienfait pour les catholiques, aujourd'hui si cruellement persécutés. Second fait : C'est que la liberté des cultes, quel que soit le vice de son essence, est un fait nécessaire, indestructible dans un certain nombre d'États. Pie IX le sent très-bien, et plus d'une fois il a déclaré que les catholiques, en faisant

des réserves sur les principes, pouvaient, en toute sécurité de conscience, se prêter à ce régime et en faire une loyale application quand ils seraient à la tête des affaires publiques. C'est là ce qui se passe en Belgique et en France sous le pontificat de Pie IX comme sous le règne de ses prédécesseurs. Troisième fait : C'est que Pie IX, sans avoir écrit la liberté des cultes dans la loi, pratique la *tolérance* avec une largeur que presque aucun gouvernement n'égalé, surtout parmi les nations dissidentes. « La tolérance véritable, éclairée, a dit M. Sauzet dans son admirable ouvrage : *Rome devant l'Europe*, celle qui professe non l'insouciance pour les principes, mais la bienveillance pour les personnes, est poussée à Rome jusqu'à ses dernières limites. On en a abusé quelquefois, même dans les plus saintes basiliques, par des irrévérences qui ont contristé les fidèles et scandalisé même les indifférents. »

« Chacun suit librement sa croyance et exerce en paix son culte. Rome fut de tout temps le refuge des juifs, et ils la nommèrent eux-mêmes leur paradis au moyen âge, alors que les barbaries de l'ignorance les persécutaient impitoyablement par toute l'Europe. Rome offre encore aujourd'hui un abri protecteur au peuple ennemi de sa foi. Ce peuple a dans Rome même une synagogue et un quartier où il peut forcer les propriétaires à le recevoir, et cependant il a la liberté d'en sortir pour habiter le reste de la ville. Il n'est tenu alors qu'à observer les règles générales de la police religieuse de la cité, dont il est affranchi tant qu'il reste dans le faubourg qui forme son domaine. C'est un des nombreux bienfaits de Pie IX que l'abolition de plusieurs entraves, moins lourdes cependant que celles qui pesaient encore sur les juifs au commencement de ce siècle au centre des civilisations protestantes (1). »

« Les protestants peuvent aussi se louer de la politique éclairée de la Cour romaine. L'Angleterre a élevé un temple aux portes de Rome. Chaque ambassade a dans son hôtel une chapelle où les nationaux et même les étrangers de sa communion vont exercer librement leur culte (2). » Et quand le voyageur se dirigeant de Rome

(1) *Rome devant l'Europe*, par M. Paul Sauzet, 11^{me} édition, p. 318, 319.

(2) *Id.*, *ibid.*

vers l'admirable basilique de Saint-Paul hors des murs, arrive vers la porte qui ferme sur sa route l'enceinte de la cité, il aperçoit près de lui des cyprès destinés à faire le mélancolique ornement d'un cimetière où reposent les dissidents surpris par la mort dans la Ville éternelle.

Ainsi Pie IX, comme roi, laisse à ses États toute la liberté religieuse que peuvent autoriser ses devoirs et sa mission de pontife. Ce qu'il n'accorde pas, il ne peut pas l'accorder, et malgré les réserves que sa conscience dicte à ses lois, ni ses sujets ni les étrangers n'ont le droit de se plaindre. Ils ne sont pas rares, les royaumes européens où les catholiques sont moins libres que les hérétiques ne le sont à Rome. Voyez plutôt l'Angleterre, la Suède, la Russie !

XI

Quant à la liberté politique, dira-t-on que Pie IX en fut l'ennemi ? L'ennemi ? Mais quand, de grâce ? Au début de son règne, personne ne fut tenté de lui faire ce reproche ; bien plus volontiers les conservateurs européens étaient tentés de dire que le nouveau Pape ouvrait trop largement la barrière à cette liberté périlleuse. D'un bout à l'autre de la péninsule on le proclamait le régénérateur de l'Italie. Lui, certes, se tint en garde contre la perfidie de ces louanges ; il n'avait d'autre ambition que celle d'être le bienfaiteur de ses États ; on essaya de le travestir en révolutionnaire, et il se hâta de protester contre cette gloire odieuse. Mais enfin il restait démontré qu'il avait pour la liberté politique judicieuse, réglée, autre chose que de l'antipathie.

Ces sentiments, malgré tant d'ingratitude qui semblaient devoir les éteindre, l'accompagnèrent dans son exil de Naples. Et qui ne se rappelle le *motu proprio* du 12 septembre 1849, daté du palais de Portici ? Acte touchant et généreux, où, quoique proscrit, il annonce à ses sujets des institutions nouvelles qui, sans sacrifier l'indépendance du souverain, les appelleront à prendre une plus grande part au gouvernement de l'État (1). Ce que le *motu proprio* de 1849 pro-

(1) *Motu proprio, Non appense, Portici, 12 septemb. 1849.*

mettait, les édits du 10 septembre et du 28 octobre 1850 le vérifièrent (1). Par là deux grandes consultes sont établies ; par là aussi, comme le fait remarquer l'auteur d'une admirable étude sur la soi-disant *inertie du gouvernement pontifical*, par là l'administration centrale des États du Saint-Père prend une forme qui, en même temps qu'elle se rapproche du mécanisme des États européens les mieux organisés, répond au caractère propre du gouvernement des Papes et aux besoins comme aux désirs les plus légitimes des populations soumises à leur autorité (2).

Mais, dit-on, le Saint-Père condamne le régime *constitutionnel* : n'est-ce pas une déclaration de haine à la liberté politique ? Il condamne le régime *constitutionnel* ! C'est une erreur. Jamais il n'a dit ni à la Belgique, ni à la France, ni à l'Espagne : Vos chambres et votre sénat, je les déteste comme rouages de gouvernement même pour votre nation ! Ce que Pie IX a signalé comme une doctrine inacceptable, c'est l'opinion de ceux qui prétendent que le régime *constitutionnel* représente ici-bas la forme suprême de la liberté politique, et que toutes les fois qu'un peuple désertera d'autres formes sociales pour passer à celle-là, cette évolution sera pour la religion comme pour la société un progrès et un avantage. Il y a dans cette théorie une exagération manifeste, si ce n'est pas une erreur évidente. On conçoit parfaitement qu'un peuple et l'Église puissent être plus libres sous une monarchie absolue que sous un gouvernement constitutionnel. Il y a des chambres en Suède et en Danemark, et l'on sait pourtant de quelle admirable liberté les catholiques y sont en possession. J'avoue qu'ils ne sont pas plus libres en Russie ; mais enfin, ce qui se passe à Stockholm et à Copenhague prouve qu'outre le despotisme des Césars, il peut y avoir celui des assemblées, et en vérité l'on serait parfois embarrassé pour dire quel est le plus oppresseur. Voilà ce que Pie IX a compris ; il a très-bien vu que sous Louis XVI on était beaucoup plus esclave que sous la Convention ; il a très-bien vu aussi tout

(1) Editto *In virtute*, dato in Roma dalla Segreteria di stato, 10 settemb. 1850. — Editto *Coerentemente*, dato in Roma, 28 ottob. 1850.

(2) *L'Inerzia del governo pontificio*, Osservatore Romano, num. 5:6.

ce que l'Église et la société ont gagné de liberté par la substitution qui s'est faite dans l'Italie régénérée des formes constitutionnelles à celles des anciens pouvoirs; et de là vient cette proposition LXXVII du *Syllabus* dont tant d'esprits, même parmi les catholiques dévoués à Rome, se sont si injustement émus, faute de l'avoir discutée (1).

Du reste, sans nier les grandeurs, les garanties et les avantages quelquefois attachés au régime constitutionnel, nous ne pouvons non plus nous aveugler sur un fait d'expérience : c'est que les formes de ce régime sont très-souvent mensongères. Que les élections d'où sortent les assemblées parlementaires soient faussées par la ruse ou la pression du Pouvoir; que le suffrage populaire surpris ou violenté ne choisisse, au lieu de députés indépendants, qu'une majorité mercenaire, aurez-vous alors une représentation franche et vraie du pays et des instruments dévoués à la liberté? Où trouverez-vous là des conseillers et des modérateurs pour le gouvernement, quand vous n'y rencontrerez que ses courtisans et ses créatures? Avec cette complaisance qui de temps en temps touche de près à la vénalité, la sincérité des institutions disparaît, et c'est chose incontestable que, depuis soixante ans, ce spectacle s'est plus d'une fois offert aux regards de l'Europe étonnée. Après tout, il est bien difficile aux gouvernements constitutionnels de ne pas en arriver un jour ou l'autre à cette extrémité; tôt ou tard ils finissent par mentir à leur principe pour se soustraire au désastre de ses applications et de ses conséquences. La souveraineté pontificale ne peut s'exposer à ce malheur; il lui faut des institutions dont le mécanisme et le jeu n'imposent jamais à la loyauté la nécessité d'être absente.

Autre considération. C'est seulement par intervalles que les formes constitutionnelles sont mensongères; mais c'est toujours qu'elles sont orageuses. Orageuses au moment où les élections préparent le personnel des assemblées; orageuses dans les discussions où les pensées, les propositions et les projets du Pouvoir sont souvent

(1) *Novarum institutionum quas constitutionales appellant, petitiones et progressus civili religiosæque societati universim prodesse censendi sunt.*

battus en brèche avec violence. Que ces tempêtes de la liberté n'aient pas d'inconvénients au sein d'États gouvernés par la sécularisation, c'est possible quoique douteux. Mais dans les États pontificaux ces secousses seraient non-seulement périlleuses, mais fatales, et fatales sans compensation. Princes de la paix comme leur Maître, les Papes doivent régner comme Lui dans la paix; ils ont un pouvoir trop faible pour livrer périodiquement leur royaume aux agitations inséparables des votes populaires; ils ont en même temps une autorité trop haute et trop sacrée pour qu'il soit permis à une chambre de la flétrir publiquement de ses censures et de la neutraliser par des décisions souveraines. Les embarras suscités alors au roi rejalliraient sur le Pontife et trouble-raient non-seulement la vie de Rome, mais la marche même du monde.

Ainsi laissez le Saint-Père maître dans ses domaines, et n'allez pas, quand il a le droit de les repousser, lui imposer les formes constitutionnelles; ne le déconsidérez pas indirectement aux yeux du monde en soutenant qu'il ne peut refuser de se prêter à ce régime, sans répudier le progrès et l'organisation sociale la plus parfaite et la plus élevée. Ces deux points mis hors d'atteinte, il vous permet de faire ce que vous voudrez; il ira, si vous y tenez, jusqu'à vous laisser la latitude de vous croire libres, même sous une chambre révolutionnaire qui vous traiterait en esclaves. Assez pour la liberté politique.

XII

Voulez-vous après cela vous faire une idée de l'administration dont Pie IX a doté les provinces de ses États? Lisez l'édit du 22 novembre 1850, et vous verrez si celle de nos départements peut se vanter d'être plus libérale (1). Etes-vous désireux de connaître celle des communes? Parcourez, étudiez l'édit du 24 novembre 1850 par lequel elles sont organisées; vous vous convaincrez, comme le fait remarquer l'*Observateur Romain*, que peut-être nulle part les

(1) Editto dato dalla Segreteria di Stato, li 22 novemb. 1850.

municipalités ne sont établies sur des bases aussi larges et ne possèdent des franchises aussi considérables. « Les communes, poursuit-il, forment, pour ainsi dire, de petits États complets, à la constitution desquels rien ne manque, ayant des revenus propres, des conseils propres, une autorité propre; et la tutelle du gouvernement, nécessaire pour que le bien général de l'État et de chaque groupe de population soit garanti contre les agressions des intérêts et des passions privés, cette tutelle se réduit à ce qui lui est strictement indispensable pour atteindre son but, et par avance la loi la fait incliner dans un sens plus favorable à l'indépendance des communes qu'à la prépondérance de l'autorité centrale (1). » Le mécanisme de ces institutions, à vrai dire, n'a pu fonctionner encore avec une plénitude absolue, à cause des agitations suscitées, depuis longtemps, par des provocations étrangères dans les États Romains. Mais la plus grande partie des ressorts est en mouvement; que la paix et l'ordre ne soient plus troublés par les influences du dehors, et la loi s'exécutant dans toutes ses dispositions, le reste de l'Europe pourra porter envie au régime municipal qu'elle aura constitué.

XIII

Les libertés civiles n'ont pas trouvé Pie IX moins généreux. Il a laissé d'abord dans les lois romaines les libertés qu'elles garantissaient déjà; et certes étaient-elles si insignifiantes?

« On a tant abusé de ce mot, dit M. Sauzet, dans les institutions politiques des peuples, qu'il faut au moins bien le définir pour les lois civiles. Il y a la liberté du mal et celle du bien, le laisser aller des passions et l'essor des généreux élans. »

« La liberté de se marier et de divorcer en se passant de Dieu; de s'engager à dix-huit ans en se passant de son père; de jeter à une concubine le patrimoine de ses ancêtres en se passant du mariage; de refuser aux fruits de ses erreurs la dette sacrée des aliments en se passant des devoirs de la nature; la liberté de leur conférer les

(1) Osservatore Romano, *ut supra*. — Editto dalla Segretaria di Stato, li 24 novembre. 1850.

bénéfices de la légitimité en se passant de les reconnaître ; la liberté de laisser ses frères périr de détresse en se passant de les secourir ; la liberté de ruiner l'épouse par des engagements sans spontanéité comme sans garantie, et de laisser la veuve sans asile et sans pain ; la liberté d'éluder la foi publique par des engagements secrets et des combinaisons collusoires :

« Voilà des libertés que la morale publique déplore, tout en s'inclinant devant l'autorité des lois civiles, auxquelles la nécessité des temps et des mœurs impose quelquefois l'obligation de les souffrir.

« Ces libertés, la législation romaine a eu le droit de ne pas les admettre. Elle se félicite d'en pouvoir rester exempte ; elle ne prétend pas les gêner ailleurs, elle demande seulement qu'on ne les lui impose pas.

« En revanche elle patronne franchement et efficacement les vraies libertés, celles des nobles inspirations du cœur et de l'intelligence : la liberté de donner, la liberté de tester, la liberté d'assurer l'avenir de sa famille, la liberté de fonder et d'entretenir de pieuses institutions sans tracasserie et sans contrainte, la liberté de choisir son héritier suivant ses mérites et de ne pas subir comme tel l'enfant qui a déshonoré son nom, la liberté d'assurer le crédit général et le patrimoine privé par une inviolable publicité : voilà les libertés dont la législation romaine est fière et jalouse.

« Ceux qui se plaisent à exagérer les autres poursuivent avec acharnement celles-ci ; ils voudraient bien les lui ravir. Mais ce ne sont pas les gouvernements de l'Europe qui viendront en aide à de telles passions ; la loyauté de leurs intentions ne saurait être douteuse, il suffit de les éclairer (1). »

Bien loin de songer à restreindre la mesure de ces libertés honnêtes, le Pape régnant travaille à les agrandir. Après avoir fait remanier le *Code pénal*, après avoir perfectionné le *Code de commerce* dont le mérite le dispute à celui de la France, il a soumis à l'étude d'une commission de jurisconsultes savants et profonds comme on

(1) *Rome devant l'Europe*, 2^e édition, p. 245, 246.

l'est à Rome, les changements à introduire dans le *Code civil*, et il va sans dire que là, comme dans toutes les améliorations dont Pie IX a doté ses États, on retrouvera l'empreinte d'un progrès judicieux et de concessions raisonnables faites à une sage liberté.

XIV

Nous n'avons pas besoin de déclarer après cela que certaines autres libertés ne furent ni ne seront jamais accordées par le Saint-Père. La liberté absolue de la presse, la liberté démesurée du théâtre, la liberté de telles autres infamies qu'un évêque ne peut pas appeler de leurs noms, voilà des concessions pour lesquelles la main de Pie IX ne s'ouvrira certainement pas, parce qu'elle n'a pas le droit de s'ouvrir. Tuteur de la raison comme de la foi, il ne peut permettre aux débordements de la presse de les outrager ; tuteur de la morale, il lui est défendu de souffrir qu'on l'offense et qu'on la mette en péril soit par des représentations licencieuses, soit par des scandales vivants offerts aux populations de la cité ; tuteur de la société, il trahirait sa mission, s'il laissait à la plume, à la parole et au vice la puissance d'en ébranler publiquement les bases. Que quelques nations se jouent avec ces diverses causes de désordre et de mort, sans les approuver il les laisse faire. Mais il épargne à ses sujets le déshonneur et le danger de ces franchises désastreuses. Il les leur refuse nettement, parce qu'il veut leur bien avec ardeur et qu'il agit avec droiture. Tant d'autres gouvernements font semblant d'accorder quelques-unes de ces libertés et les confisquent ou les oppriment avec plus ou moins d'arbitraire ou d'hypocrisie ; lui procède avec la simplicité de l'amour et la rectitude de la conscience. Son langage, suivant la grande parole de Jésus-Christ, est *oui* et *oui*, ou *non* et *non*. Ce qu'il permet, il le permet ; ce qu'il retient, il le retient. On sait toujours à quoi s'en tenir, et quand il refuse une liberté, c'est qu'il doit le faire et pour obéir aux ordres de son Dieu, et pour assurer le bonheur bien entendu de ses peuples.

XV

Outre ces libertés qu'on peut appeler organiques et permanentes, il y en a d'autres qu'on peut nommer accidentelles, et qui pourtant tiennent une place sérieuse dans la vie et la prospérité des nations. Ainsi ce qui se rattache aux relations du commerce et de l'industrie avec le dehors, les règlements qui régissent l'importation et l'exportation des produits étrangers ou indigènes, les droits et la mesure d'intervention que le pouvoir central se réserve dans ces divers mouvements de l'activité nationale, toutes ces choses se lient évidemment à des intérêts immenses ; et ce n'est pas un faible mérite pour un gouvernement que de savoir ici accorder à ses sujets une part de franchises et de liberté, dont les oscillations correspondent toujours à la fluctuation des circonstances et des besoins publics. Il faut dans cette mobilité donner ce qui convient à la condescendance ; tout en étant généreux, il faut aussi s'arrêter à la limite ; et ce secret d'incliner et de relever à-propos la balance n'est pas facile à rencontrer.

Eh bien ! Pie IX a prouvé richement qu'il le possédait. N'a-t-il pas fait des traités de navigation et de commerce avec la Russie, la Grande-Bretagne, les Iles Ioniennes, la Hollande, la Belgique, les Villes Anséatiques, le Mecklembourg, l'ancien royaume de Naples, le Piémont, la Toscane et la France (1) ? Et indépendamment de

(1) Convenzione conclusa tra la Santità di Nostro Signore et Sua Maestà Carlo Alberto re di Sardegna sul commercio reciproco di ambe gli stati. Roma, li 3 Luglio 1847.

Trattato riguardante la libera navigazione del Po, conclusa li 3 Luglio 1849 con i governi di Austria, Modena e Parma.

Convenzione stipolata li 29 novembre 1849 col governo Toscano sul sistema doganale per reprimere il contrabbando, et facilitare il commercio e l'industria.

Trattato concluso tra il governo Pontificio et quello dei Paesi-Bassi rapporto ai legni marittimi nei porti d'ambidue i stati. 26 Decemb. 1851.

Convenzione tra la S. Sede et l'Imperatore di tutte le Russie per l'eguale trattamento dei legni marittimi nei porti d'ambidue i stati. 6 Luglio 1852.

Id., Tra il governo Pontificio et quello degli Stati-Uniti nelle Isole Ionie. 20 Maggio 1853. — Del Belgio. 12 ottobr. 1853. — Di Sua Maestà Britannica. 17 novembre 1853. — Delle Due Sicilie. 28 giugno 1854. — Delle Città Anseatiche. 14 marzo 1854.

ces grandes conventions, n'a-t-il pas, chaque fois que les occasions l'y ont invité, publié des édits transitoires pour permettre, élargir, restreindre, ou suspendre certaines opérations avec l'extérieur, suivant qu'elles étaient plus ou moins avantageuses pour ses propres États (1) ? Non, rien n'a manqué à son gouvernement dans ces questions délicates : ni la prévoyance qui devine par avance les crises possibles et cherche à les prévenir ; ni l'attention qui suit avec soin les nécessités du moment et s'empresse d'y porter remède ; ni la générosité qui sait s'imposer à soi-même quelques sacrifices pour le bien de ses peuples ; ni la discrétion jointe à la fermeté qui, en sauvant quelques intérêts, veille à ne point en immoler d'autres qui sont aussi sacrés, et ne souffre pas que la bonté du Souverain rompe l'éternel équilibre où doit les maintenir son impartialité.

Voilà ce que Pie IX a fait pour la liberté. Vient après cela le droit public et international.

XVI

Pie IX et le droit public et international.

On a tenté deux choses vis-à-vis du droit international : en arracher certains éléments qui en sont inséparables, et y introduire, sous le nom de *droit nouveau*, des principes impossibles. Par un mouvement contraire, Pie IX a maintenu ce qu'on voulait en arracher et protesté contre ce qu'on voulait y introduire.

Ce qu'il a maintenu envers et contre tous, c'est l'inviolabilité des traités entre souverains. On a invoqué, pour se soustraire à ce principe respecté par les siècles, les nécessités impérieuses du *progrès*, l'impossibilité pour les nations de rester emprisonnées à jamais dans des langes de fer, le droit toujours subsistant pour elles de secouer le joug que la force a pu leur imposer en un jour de victoire. Prétextes puérils ! Sophismes désastreux ! Que deviennent avec ces doctrines la paix et la stabilité des gouvernements et des peuples ? Dès qu'un prince, ambitieux ou bizarre, prendra la fantaisie de

(1) Voir dans les deux volumes des actes de Pie IX roi, une foule de documents se rattachant à cet objet.

trouver impossible la situation que les traités lui auront faite, il sera donc libre de les mettre en pièces et d'ébranler le monde? Et si dans cette mêlée les forts sont capables de se défendre, quelle sera, de grâce, la destinée des faibles? Eux n'ont pour se protéger que les conventions internationales, et si vous renversez ce rempart, vous les livrez donc à la merci de tout aventurier couronné qui voudra les inquiéter ou les engloutir? Et si cette complication plus ou moins orageuse aspire enfin à se calmer, si à l'ancien ordre de choses que vous avez défait vous prétendez substituer un ordre de choses nouveau, sur quels fondements essayerez-vous de le faire reposer? Quelles bases donnerez-vous à l'avenir que vous n'ayez mirées par avance? Les traités seront après ce qu'ils étaient avant, et puisque vous avez déclaré qu'ils cessent d'être obligatoires à un moment dont chaque signataire reste juge, il est évident par là même qu'ils ne peuvent donner aux États une assiette solide; et qu'ils sont entre les mains des sociétés et de ceux qui les gouvernent comme l'outre des tempêtes.

C'est avec une juste rigueur que Pie IX a refusé de se constituer solidaire de ces funestes doctrines. Le premier et le plus haut titre qu'il ait fait valoir pour conserver l'intégrité des États pontificaux, c'est qu'ils sont le patrimoine de l'Église et par conséquent doublement sacrés, doublement inviolables. Mais il s'est appuyé en même temps sur les traités comme sur un autre titre décisif, quoique pour lui seulement secondaire, et certes, il ne les invoquait pas à tort. On en est convenu; ceux mêmes qui aspiraient à le dépouiller proclamaient tout haut qu'il avait pour lui les conventions qui servent de base au droit européen, et fort soit de l'autorité de ces aveux, soit de la force même des choses, on l'a vu se refuser inexorablement à toute espèce de transaction. Pour lui faire accepter les spoliations projetées ou commises, on lui a parlé de *progrès*, et il a répondu qu'il n'y a pas de *progrès* possible contre le septième commandement pour le détruire: ce *progrès* n'existe que pour les brigands. — On lui a parlé du suffrage universel, et il a répliqué qu'on n'annule pas des traités sérieux par un indigne escamotage. — On lui a parlé de l'Italie, et il a déclaré qu'il prétendait représenter

l'Italie aussi bien que tout autre, et que son Italie à lui reconnaissait la valeur des traités dont l'Italie usurpatrice avait cru devoir s'affranchir. — On lui a dit que s'il se prêtait à une conciliation, on s'engageait à respecter et à protéger ce qui lui restait de ses États, et il a demandé à son tour comment on osait lui offrir pour garantie une parole qu'on avait cent fois violée, et des traités moins solennels que ceux dont on s'était moqué le lendemain même de la signature ?

Tels ont été le langage et la conduite de Pie IX. Il n'a ni soutenu qu'il ne peut y avoir des traités injustes, ni affirmé que, même quand ils sont légitimes, il ne puisse, avec le temps, se présenter des causes résolutoires. Mais il a maintenu ce principe général que les traités internationaux sérieusement signés étaient essentiellement inviolables, et qu'il n'appartenait ni au plus fort, ni au plus audacieux des signataires de les violer, quand surtout il devait en résulter la spoliation des faibles, dont ils sont après tout les seuls appuis. Doctrine aussi raisonnable que tutélaire ; s'il faut l'abandonner, la société n'a plus de point fixe pour s'y reposer, et n'est plus qu'un vaisseau lancé au hasard sur des vagues plus mobiles et plus faciles à s'entr'ouvrir que celles de l'Océan.

XVII

Avec l'inviolabilité des traités politiques, le Saint-Père a défendu celle des traités religieux ou plutôt mixtes qu'on appelle *Concordats*. On a vu se produire aussi de nos jours sur ce point les plus étranges théories. Ce sont toujours les exigences des temps, le progrès des lumières, la nécessité pour l'Église de se mettre en harmonie avec les changements survenus dans les institutions sociales : jargon misérable qui fait le fond d'une foule de pièces diplomatiques à notre époque, et qui montre à quel degré d'abaissement sont descendus de nos jours le sens et le respect du droit public et des stipulations les plus solennelles ! Si l'on veut en voir le modèle suprême, il faut prendre les diverses notes adressées par les plénipotentiaires ou les ministres piémontais, depuis 1848 jusqu'à 1854

et 1855, soit au représentant du Saint-Siège à Turin, soit au Cardinal secrétaire d'État, soit à d'autres prélats que le Saint-Père avait désignés pour suivre les négociations engagées alors avec le gouvernement de Sa Majesté Sarde. Le marquis Pareto commence ; viennent ensuite tour à tour MM. d'Azeglio, de Spinola et de Sambuy ; c'est le comte de Pralormo qui termine la chaîne. Tous développent cette singulière théologie du *progrès*, pour prouver que les gouvernements ont le droit, non-seulement de demander au Saint-Siège la révision des Concordats, mais de les modifier et de les abolir tout seuls et par eux-mêmes, sans le concours et au besoin malgré les oppositions de Rome. Et ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'ils entreprennent d'asseoir leur thèse sur des textes de l'Évangile et l'autorité de saint Paul, comme si les Cardinaux et le Pape, auxquels ils avaient affaire, n'entendaient rien au sens des Écritures (1).

La théologie, le bon sens et l'équité ont constamment répondu par la bouche du Souverain-Pontife que les Concordats, sorte de contrats publics, suivaient le sort et la loi des contrats privés, et qu'il n'appartenait pas à l'une des parties, c'est-à-dire au Piémont, de les annuler sans le concours de l'autre partie, c'est-à-dire de Rome. Vainement disait-on que les changements survenus dans l'ordre social en rendaient le maintien désormais impossible. C'était justement la question ; on n'avait pas le droit de la trancher sans le concours du Saint-Siège, qui restait le juge suprême de la situation, ou qui l'était pour le moins au même degré que le gouvernement piémontais.

Et puis, chose digne de remarque ! Quand un gouvernement quelconque abolit un Concordat sans Rome et malgré Rome, il ne supprime pas seulement certains avantages temporels et civils assurés à l'Église par les stipulations qu'il met en pièces. Ne lit-il pas autre chose, il serait encore coupable. Mais il va plus loin : il abolit des droits, il retranche des libertés, sur lesquels il ne lui est pas permis de porter la main, parce que l'Église les tient non pas

(1) Voir sur cette grave question les documents contenus dans le 2^e volume des actes pontificaux de Pie IX, de la page 5 à la page 440.

des princes, mais de Jésus-Christ, et que nul, sans elle, n'a autorité pour lui en imposer le sacrifice. Ainsi c'est un acte d'usurpation qu'il commet. Au lieu de reprendre ce qui est à lui, il envahit ce qui ne lui appartient pas, et l'Église a cent fois raison de protester contre ces empiétements injustes et sacrilèges.

Ses résistances sont ici d'autant plus légitimes qu'à l'appui des envahissements on apporte des erreurs. Ainsi un Concordat reconnaissait à l'Église et à certaines corporations le droit de posséder des biens temporels. On détruit cette disposition en dépit du Saint-Siège et l'on s'abrite derrière cette parole de Jésus-Christ faussement interprétée : *Mon royaume n'est pas de ce monde*. — Ainsi encore tel ou tel Concordat consacrait l'existence du for ecclésiastique autant au civil qu'au criminel. On anéantit cet article, malgré les réclamations du Vatican ; les tribunaux ecclésiastiques sont renversés, et l'on s'écrie avec saint Ambroise et saint Augustin dont on travestit les intentions et la doctrine : que la seule fin de la puissance de l'Église est de conduire les âmes à la félicité éternelle ; que pour les pousser vers ce terme elle a deux grands moyens : l'instruction religieuse et les sacrements ; que pour ramener les réfractaires elle n'a pas d'autres armes que les prières et les larmes ; qu'enfin les seules peines dont elle peut user contre les transgresseurs, ce sont les censures spirituelles (1). Erreurs insoutenables ; erreurs cent fois condamnées ; erreurs frappées en particulier dans la vingt-quatrième proposition du Syllabus et toutes celles qui la serrent de près (2) ; erreurs d'autant plus dignes d'anathème qu'elles ne craignent pas d'en appeler à l'Évangile qu'elles outragent et à la Tradition qu'elles défigurent.

Et c'est avec de pareils arguments que vous prétendez justifier et faire accepter par un Pape une capricieuse abolition de concordats ? Quoi ! non-seulement vous vous donnez le ridicule de disciples qui veulent enseigner leur Maître, mais encore c'est au nom d'une hérésie que vous vous arrogez le droit de revenir sur un traité

(1) Note du marquis Pareto annexée à un projet de concordat. — Actes pontificaux de Pie IX, t. II, p. 85.

(2) Litter. Ap., *Ad apostolicæ*, 22 aug. 1851.

synallagmatique et que vous sommer le Saint-Siège d'y revenir lui-même? Comment! il faudra que l'Église abandonne généreusement, par égard pour un blasphème, des droits que l'Évangile et de solennelles conventions lui assurent? Vraiment c'est trop de simplicité que d'y prétendre, si l'on est sincère, et si on ne l'est pas, c'est par trop d'impudence.

Pourquoi ne pas aller jusqu'au fond? On ne revient sur les concordats que sous l'impulsion d'un principe outrageant pour l'Église : c'est ou parce qu'on la hait d'une haine impie, ou parce qu'on la redoute par un fond de défiance injuste, ou enfin parce qu'on en convoite les biens par un sentiment de honteuse cupidité. Quand on demande l'abolition des concordats, il est rare qu'on ne s'inspire pas de l'une ou l'autre de ces dispositions coupables, et souvent on le dit tout haut au Saint-Siège. Est-il possible alors qu'il consente à ce qu'on sollicite? Son honneur le lui défend; par respect pour lui-même il doit résister. Et si l'on passe outre, ce qui arrive d'ordinaire, il devra protester encore à double titre : au titre de l'iniquité qu'on aura commise, et au titre de la passion plus ou moins criminelle d'où sera parti le coup qui mettra le concordat en ruines.

Enfin quoi de plus déplorable que la façon dont on prélude à ces abolitions coupables? On sait parfaitement que Rome ne se prêtera pas aux iniquités qu'on médite. Alors on procède révolutionnairement; tout ce que les concordats avaient sanctionné de favorable à l'Église est déraciné. On laisse les choses un certain temps dans ce chaos; on se hâte de créer, par les moyens même les plus odieux s'ils sont les plus efficaces, une sorte d'impossibilité de revenir à ce qui n'est plus. Et quand la société bouleversée en est là, on essaye de se rapprocher de Rome dont on s'était momentanément éloigné; on travaille à nouer des négociations, mais en ayant toujours soin de poser pour principe qu'on partira de l'inviolabilité des faits accomplis. C'est ainsi qu'on a procédé en vingt nations, et je le demande, est-ce honnête? Est-ce délicat? Est-ce loyal? Est-ce honorable?

Ah! la loyauté et l'honneur furent toujours ici du côté du Saint-

Siège ! Tandis qu'on a vu certains gouvernements éluder par des subtilités hypocrites les stipulations convenues avec Rome, d'autres les violer effrontément, d'autres les proclamer abolies, et cela de leur propre et seule autorité, Pie IX, à l'exemple de ses prédécesseurs, a pu porter un défi solennel de prouver qu'il eût jamais trahi la lettre ou l'esprit des conventions qu'il avait signées. Ce n'est pas certes qu'il n'ait été disposé à la condescendance, et prêt à faire des remaniements raisonnables et accommodés aux changements des temps et des choses. Mais de là à fouler aux pieds les concordats il y a une énorme distance, et il ne l'a jamais franchie. Il a pu reprocher à la Russie, au Piémont, à l'Espagne l'oubli de leur parole et d'odieux démentis infligés à leur signature ; lui, au contraire, a respecté la sienne et prouvé que l'Église, à l'imitation de Jésus-Christ, son fondateur, a une parole qui ne passe point, des promesses qui ne trompent jamais, et des serments qui ne savent pas aboutir au parjure.

Respect inviolable pour les traités et les concordats, voilà les principes du droit international maintenus par le Saint-Père ; il n'est personne qui n'en comprenne l'importance.

Il n'a pas traité de même un autre élément qu'on a tenté de nos jours d'introduire dans le droit international ! C'est le *soi-disant* principe de *non-intervention*. Dans une de ses allocutions consistoriales il en parle avec une indignation douloureuse, et certes n'a-t-il pas cent fois raison ? Qu'est-ce que cette doctrine ? C'est, dans sa pensée, une doctrine impossible, parce qu'au moment où vous l'appliquez à un État, vous intervenez vous-même dans ses affaires et vous pesez sur son indépendance du poids le plus brutal. C'est une doctrine qui très-souvent n'est pas sincère ; on la proclame dans une circonstance parce qu'on en a besoin pour seconder ou consommer un attentat, et le lendemain on ne se fera pas scrupule de l'enfreindre pour venir au secours d'une cause souillée et d'un drapeau flétri ; jamais en Europe on n'est plus fréquemment intervenu que depuis qu'on a inauguré le principe de *non-intervention*. C'est une doctrine parfois injuste, parce qu'elle dépouille les rois et les peuples du droit qui leur appartient essentiellement

de faire les alliances qu'ils jugent convenables pour la défense ou la revendication de leurs intérêts légitimes. C'est une doctrine fréquemment immorale, parce qu'on l'étend comme un bouclier sur la révolte et le brigandage triomphants, afin de leur assurer la paisible possession du fruit de leurs forfaits. Enfin, c'est une doctrine devenue de temps en temps impie et barbare, parce qu'on en a abusé pour justifier ou autoriser l'oppression des gouvernements et des États faibles et catholiques. Dites après cela si Pie IX, en résumant ses appréciations, et en appelant cette théorie une *absurdité pernicieuse* (1), ne l'a pas exactement qualifiée, et si, en lui imprimant cette flétrissure, il n'a pas bien mérité du droit international et de la civilisation?

XVIII

Pie IX et la propriété.

Notre siècle a fait éclore d'innombrables utopies. Entre les plus désastreuses il faut compter le *Communisme* qui, en bouleversant les vraies notions et l'inviolabilité traditionnelle de la propriété, renverse par là même l'une des grandes colonnes sur lesquelles repose le double édifice de la famille et de la société. Effrayés de cette doctrine et de ses horribles conséquences, une foule d'esprits honnêtes et sérieux ont pris la plume ou la parole pour la réfuter; et quand de l'état d'idée elle a voulu passer à l'état de fait, quand de l'école ou des bureaux de la presse elle s'est précipitée en armes dans la rue, quand par la voix de chefs devenus populaires elle a poussé des masses d'hommes tristement égarés à monter à l'assaut de l'ordre social actuel pour l'établir elle-même sur les ruines qu'ils auraient faites, la force et le canon se sont substitués au raisonnement pour la confondre, et la France du dix-neuvième siècle a justifié, sans s'en douter, par les journées de Juin, le principe de l'Inquisition.

A peine monté sur le trône pontifical, Pie IX a condamné ces

(1) Allocut. *Novos et ante*, 28 septemb. 1860.

funestes rêveries. C'était en 1846; nos derniers orages politiques n'avaient pas encore éclaté; les terribles événements qui devaient, deux ans plus tard, montrer le *socialisme* en action, n'existaient qu'à l'état de pressentiments dans la prévoyance des sages, et du haut du Vatican le Saint-Père nouvellement acclamé lançait coup sur coup deux condamnations contre la doctrine d'où devaient sortir tous ces malheurs. Il la combat par la raison; il la réfute par l'Évangile; il la proscriit au nom de la famille et de la société qu'elle rend impossibles, et son devoir est ainsi noblement acquitté vis-à-vis de la vérité qu'il venge et du monde auquel il dénonce les faux prophètes cachés sous le masque des nouveaux réformateurs (1).

Mais il a fait plus. Depuis bientôt quatre-vingts ans le *communisme* est admis en Europe comme doctrine d'État. On attribue aux gouvernements le droit de dépossession, disons mieux, de confiscation vis-à-vis de l'Église et des congrégations religieuses. On sait ce que fit la Constituante des biens du clergé régulier et séculier, et les hommes du progrès applaudirent alors avec enthousiasme. On a procédé de même en Espagne; le libéralisme révolutionnaire trouva, dans le moment, la chose aussi légitime que naturelle. Tout le monde voit quelle rapacité déploie maintenant l'Italie, et des milliers de journaux, partisans forcenés du décalogue et des idées modernes, admirent et bénissent les hommes d'État qui commandent ces horribles usurpations. A son tour le Mexique vient d'entrer dans cette voie, et les grands moralistes du rationalisme et de la civilisation félicitent le jeune empire d'avoir si tôt et si bien, dès son premier pas, compris et appliqué l'esprit et les principes de son temps. N'est-il pas trop vrai que nous en sommes là? N'est-il pas un nombre considérable de gouvernements qui n'hésitent pas une seconde à commettre ces indignes spoliations? Et cela les uns pour échapper à la banqueroute aux bords de laquelle leur imprévoyance les a conduits, les autres par une haine aveugle qui veut faire périr par la faim les institutions catholiques, tous poussés par cette fausse idée que

(1) Epist. Encycl. *Qui pluribus*, 9 novemb. 1816. — Epist. Encycl. *Nostris et nobiscum*, 8 decemb. 1849.

l'Église et les congrégations ne possédant que par une concession de l'État, l'État peut, quand et comme il lui plaît, leur retirer ce privilège et les dépouiller de leurs biens pour se les approprier ? N'y a-t-il pas toujours une foule de juristes, de magistrats, de députés et de courtisans pour former sur ce point, au moyen de sophismes hypocrites, la conscience du Pouvoir ? Et ce qu'il y a de plus affligeant, n'est-ce pas de voir ces hommes prétendus honnêtes et ces casuistes soi-disant délicats proclamer que le vol en grand, lorsqu'il ne s'adresse qu'aux possessions de l'Église, et un *progrès magnifique* et constitue l'une des gloires de la *civilisation moderne* ?

On s'est permis au Vatican de condamner cette morale et de déclarer qu'ici tout est faux et mène à l'injustice. Il est faux que l'Église et les congrégations n'aient le droit de posséder que par une concession de l'État ; elles ont cette faculté de droit divin, et, sans refuser aux gouvernements humains toute espèce de pouvoir pour en régler l'exercice public, elles ne consentiront jamais à dire que c'est là qu'en est la source. Il est faux que l'État soit maître de chasser les congrégations des propriétés qu'elles possèdent à titre légal ; dès que la loi est intervenue pour consacrer leur droit, ce droit est inviolable comme celui de toutes les associations qui sont propriétaires au même titre, et tout au plus pourrait-on les déposer, si elles se rendaient coupables contre le Pouvoir ou le pays de crimes qui pussent appeler la confiscation comme un châtiment mérité. Tant qu'elles n'en arrivent pas à ces extrémités, et l'on sait très-bien qu'elles n'y arrivent jamais, on n'a aucune raison légitime de les dépouiller, tandis qu'on respectera les autres propriétés collectives. Toutes les possessions assises sur le même fondement sont indissolublement solidaires. Ce que le gouvernement peut contre les unes, il le peut contre les autres. Le gouvernement d'après vous peut s'emparer des biens ecclésiastiques ; pourquoi n'aurait-il pas le droit de s'emparer de ceux des Consistoires ? Vous l'autorisez à spolier les congrégations ? Il est autorisé par là même à spolier les compagnies industrielles et commerciales. Pour les premières la loi n'est pas sacrée ? elle ne l'est pas davantage pour les secondes.

Je sais bien que dans vos pensées et vos actes vous faites une différence, mais cette différence, dictée par la passion, est condamnée par la logique, et les applications extrêmes du *socialisme*, frappées par vos tribunaux, pourraient en appeler à vos principes pour se justifier et convaincre vos rigueurs d'inconséquence et par là même d'injustice.

XIX

Et qu'on ne dise pas que, lorsque les institutions ecclésiastiques ou les corporations religieuses ont été dissoutes, il est tout naturel que l'État s'empare de leurs biens. — Mais d'abord il est odieux de les dissoudre pour s'approprier ce qu'elles possèdent; c'est imiter le brigand qui tue le voyageur dans les bois pour lui prendre sa bourse. — Et puis il s'agit de savoir si, en les dissolvant, on n'a pas fait un abus de pouvoir, et si l'on ne s'est pas créé, par une première iniquité, le prétendu droit d'en commettre une seconde ! — Enfin, quand des institutions ecclésiastiques ou des corporations religieuses ont été dissoutes par un crime de l'État ou autrement, il reste les membres dont elles se composaient, et chacun d'eux retient le droit de prendre une part aux biens qu'ils possédaient tous auparavant à titre collectif. Ce droit individuel subsiste, même après la dispersion du corps, parce qu'il a une première racine dans la nature. Il en a une autre dans les principes de l'éternelle équité. Quoi ! un scélérat, s'il n'a pas été frappé de déchéance, reste habile à posséder, et vous refusez cette aptitude à un prêtre, à un moine qui, au lieu de devenir fameux par ses débordements, s'est peut-être trois fois illustré par ses vertus, son génie et des services éclatants rendus à la vérité ! Quoi ! voilà peut-être une vile créature dont l'abjection s'est trainée sans pudeur dans toutes les fanges de la débauche; vous lui permettez sans la moindre hésitation, non-seulement de garder ce qu'elle a, mais même d'hériter de ce qu'elle n'a pas. Et pour cette vierge pure, qui n'a jamais connu que les divines délicatesses du cloître ou les héroïques dévouements de la charité, vous serez impitoyable; vous lui confisquerez, après avoir mis son couvent en ruines, le droit de réclamer et d'emporter

même la simple dot qu'elle reçut de sa famille, et vous la jetez dans la rue sans asile et sans pain? Et voilà pourtant comme on entend de nos jours, en plein *dix-neuvième siècle*, à la lueur des *idées modernes*, le septième commandement du Décalogue! Voilà les merveilleuses doctrines de certains gouvernements et de certains peuples qui se sont attribué la mission de donner à Pie IX des leçons de morale et de haute probité!

Oh! que le Saint-Père, au milieu de ces aberrations de pensées et de conduite, dont il est témoin, remplit un apostolat plus moral et plus tutélaire! A toutes les époques, au moment où le protestantisme accomplit en Suisse, en Allemagne, en Suède, en Danemark, en Angleterre et même en France, les grandes spoliations qui souillèrent son origine; quand la révolution française reproduisit les mêmes attentats contre les propriétés ecclésiastiques et religieuses; lorsqu'il y aura bientôt trente ans, l'Espagne, égarée par un libéralisme impie, se flétrit à son tour par les mêmes iniquités, les Papes qui régnaient à ces différentes dates protestèrent avec énergie contre l'injustice de ces usurpations. Pie IX a suivi leur exemple avec l'intrépidité la plus résolue. La Russie s'est jetée sur les biens ecclésiastiques, il a réclamé (1). Une fois de plus l'Espagne, la catholique Espagne, a manqué de délicatesse; il s'en est plaint devant le Sacré-Collège (2). Le Mexique, cette ancienne colonie de Sa Majesté Très-Fidèle, a marché sur les traces de la métropole et semble vouloir y marcher de nouveau; une allocution sévère a fait savoir au monde la douleur qu'il en éprouvait et qu'il en éprouve encore (3). On sait ce que fait l'Italie, et l'on sait aussi quelle succession de gémissements et d'anathèmes s'est échappée de l'âme tour à tour triste et indignée du Saint-Père (4). Les coups dont il a frappé le *communisme* l'ont atteint sous toutes ses formes. Il est allé,

(1) Litter. Apost. ad Archiepisc., et Episc. Poloniae. *Ubi Urbaniano*, 30 jul. 1864. Litter. Italica : *Non deve*, 22 avril. 1863.

(2) Allocut. *Nemo vestrum ignorat*, 26 jul. 1855.

(3) Allocut. *Nunquam fere putavissemus*, 15 decemb. 1856. — Alloc. *Omnibus notum*, 16 mart. 1863.

(4) Voir dans le recueil des actes de Pie IX les documents innombrables qui se rapportent à la dernière révolution d'Italie.

si je l'ose dire, jusqu'au bout de l'Évangile et de la logique, et tandis que d'autres, en détruisant en principe et en fait l'inviolabilité des biens de l'Église, ouvrent une voie qui mène directement à l'anéantissement de la propriété particulière, Pie IX ferme cette issue et rend la propriété particulière d'autant plus sacrée qu'il proclame celle de l'Église plus sainte et plus inattaquable elle-même.

Après la propriété, nous aurions tout naturellement à traiter des services rendus par Pie IX à la famille et à la morale domestique. Mais ce sujet, dans ces dernières années, a été mille fois épuisé ; il serait superflu d'y revenir.

XX

Pie IX et la science.

Que la Rome pontificale ait toujours été l'un des centres les plus féconds de la science, c'est un fait tellement démontré qu'avec la plus légère connaissance de l'histoire on en reste convaincu. Centre qui attire, et des extrémités du monde tous les hommes d'étude s'y précipitent par une sorte d'irrésistible élan ; il semble à chacun qu'il y puisera des lumières impossibles à rencontrer ailleurs. Centre qui rayonne. Dans le passé vous ne trouverez pas une grande Université qui n'ait été provoquée ou puissamment encouragée par les Papes. Toutes reposent, si je puis ainsi parler, sur une Bulle comme sur leur pierre angulaire, et rien n'est beau comme les éloges décernés à la culture de l'esprit par ces actes mémorables ; rien n'est émouvant comme les vœux qu'ils expriment pour que les écoles qui se fondent deviennent autant de foyers d'où la vérité puisse répandre de radieuses clartés sur le monde (1).

Rome est toujours digne d'elle-même. Nous nous taisons sur ce qu'elle doit à la force des institutions dont la dota le passé, pour nous borner à ce qu'a fait Pie IX par une influence directe et per-

(1) Voir la Bulle : *Parens scientiarum Parisii*. Greg. IX, an 1231. — Bulle *Inter ea*, relative à la fondation de l'Université de Salamanque. Alex. IV, an 1255. — Bulle : *Quasi lignum vitæ*, adressée à l'antique Université de Paris. Alex. IV, an 1255. — Bulle : *Colebat hactenus*, adressée à l'Évêque et au Chapitre de Palencia pour la restauration de l'Université de cette ville. Urbain IV, an 1263.

sonnelle. Qu'il ait fait entrer dans le Sacré-Collège la plupart des prélats éminents et des esprits supérieurs dont se glorifiaient Rome et l'Italie, c'est chose qui va de soi et sur laquelle on ne nous pardonnerait pas d'insister. Mais son œil et son bras, comme ceux du Roi-Prophète, sont allés jusqu'aux extrémités du monde pour y saisir des pontifes ou des religieux illustres et les inviter à s'asseoir, à ses côtés, parmi les princes de l'Église et de la science (1). Un bénédictin de Solesmes a fait l'honneur de ce monastère et l'étonnement de la France par la profondeur de ses recherches et la fécondité de ses découvertes dans certains champs inexplorés de l'antiquité ecclésiastique. Il a fouillé toutes les bibliothèques de notre pays; il a interrogé celles de la Hollande; la Russie l'a vu se livrer à de patientes investigations sur les liturgies orientales. Et sur le bruit de sa renommée le Saint-Père l'a fait entrer dans le Sacré-Collège. Bien loin de ralentir ses travaux, la pourpre n'a fait que lui donner une ardeur nouvelle. Simple moine, il avait édité le grand *Spicilegium* de Solesmes; cardinal, il vient de publier un recueil de Conciles tenus en Orient, recueil dont l'érudition, la critique et la langue rappellent les immortels chefs-d'œuvre des vieux enfants de saint Benoît. C'est le cardinal Pitra. Quel est cet autre prince de l'Église accouru à Rome du fond de la Bavière? Philosophe, théologien, philologue, jurisconsulte, archéologue, il réunit tous les genres de savoir à un degré supérieur, et quand surtout vous êtes admis à l'honneur de le consulter ou de l'entendre sur quelques grandes questions qui se rattachent au passé de l'Église, vous sentez vite qu'au lieu d'un simple docteur vous écoutez un oracle; c'est le cardinal de Reisach. Dans un rang moins élevé, le P. Theiner, gardien des archives secrètes du Vatican, n'est-il pas également un homme formidable par l'étendue de ses investigations historiques? Qui ne connaît son *Codex diplomaticus*, imprimé par la typographie de la chambre apostolique (2)? Qui ne sait qu'à l'heure même où nous sommes, il surveille la publication d'une édition

(1) Oculi mei ad fideles terræ ut sedeant mecum. Psalm. c, 6.

(2) *Codex diplomaticus Domini temporalis S. Sedis.* — Romæ, 1861

nouvelle des *Annales de Baronius* (1)? Et c'est un Suédois transplanté de par delà la Baltique au pied du Vatican.

S'agit-il de la science archéologique? Il y a ici un nom devant lequel tous les épigraphes s'inclinent comme devant le maître : c'est le chevalier de Rossi. Son immense volume sur onze mille inscriptions chrétiennes est un travail qui confond, tant les documents y sont multipliés, tant les inductions y sont fines, logiques, concluantes, tant le discernement des époques s'y produit avec sûreté, tant le latin qu'il y parle est élégant, lumineux et flexible (2) ! Voici encore un nouvel ouvrage qu'il édite sur la *Rome souterraine*. Disciple du P. Marchi, il marche l'égal de son maître. L'illustre jésuite fut, comme on l'a dit, le Christophe Colomb des Catacombes, son élève en est le Cuvier. L'un et l'autre ont jeté des flots de lumière sur les origines de ces grandes sépultures chrétiennes, sur les destinées diverses qu'elles ont subies, sur les enseignements mystérieux et profonds dont elles contiennent le trésor, et toutes ces découvertes, unies à quelques données neuves quoique parfois contestables, se trouvent admirablement résumées dans la *Roma Sotterranea* publiée l'année dernière par le chevalier de Rossi (3). Et comment passerions-nous aussi sous silence cette œuvre magnifique de *Mozzoni* dont la direction et la continuation lui ont été confiées? Synchronisme savant qui déroule sous vos regards, avec l'histoire de l'Église, celle de la civilisation chrétienne tout entière, et cela dans des tableaux raisonnés, où la connaissance des faits, la précision et les concordances de la chronologie, la juste appréciation des sources et la solidité générale de la critique se déploient avec une richesse qui vous étonne (4). Certes, il est beau de voir un homme jeune encore suffire si noblement à tant de tâches glorieuses. Mais comment aussi ne pas admirer et bénir le Pontife qui

(1) *Annales Ecclesiastici* denuo excusi et ad nostra usque tempora perducti, ab. Aug. Theiner. — Barri — Ducis, 1864.

(2) *Inscriptiones christianæ Urbis Romæ septimo sæculo antiquiores*. — J. B. de Rossi. Roma ab. an. 1857 ad 1861.

(3) *Roma Sotterranea Christiana*, T. I, con atlante di xi tavole. Roma, Cromo-Litographia Pontificia, via di S. Ambrogio, 6.

(4) *Tavole cronologiche critiche della storia della Chiesa Universale*. — Ignazio Mozzoni.

l'encourage et met au service de ses publications les presses pontificales ?

Il n'est personne en Europe qui, avec M. de Rossi, n'ait entendu citer le fameux père Garucci, auteur d'études si belles et si profondes sur l'antique musée de Latran. Et qui ne connaît aussi le nom de l'archéologue Visconti ? C'est à lui qu'on doit la découverte de la Basilique Saint-Alexandre sur la voie Nomentane. C'est lui qui, dirigeant les fouilles d'Ostie, a mis à jour les ruines de cette cité jadis rendue si vivante par l'activité de son port, et sur laquelle encore aujourd'hui pour le chrétien planent de si beaux souvenirs. C'est lui qui a présidé aux excavations faites dans cette partie du Palatin qui appartient au Gouvernement pontifical; excavations dont le résultat a fourni de précieuses lueurs pour aider à retrouver et à fixer l'enceinte de la vieille Rome (1). Travaux admirablement avantageux pour la science et dont Pie IX a donné l'ordre et le signal. Nous avons entendu M. Visconti lui-même le dire avec une respectueuse émotion dans une académie à laquelle il rendait compte de certaines choses précieuses trouvées sur l'emplacement où fut Ostie.

La théologie ne peut-elle pas à son tour présenter avec une fierté légitime le cardinal Guidi, le maître du Sacré-Palais, le dominicain Gigli et l'illustre P. Peronne ? — Si pour la philologie on n'a plus de cardinal Mezzofante, croit-on que les PP. Patrizzi et Bolig soient des hommes sans valeur ? Et supposerait-on par hasard que le don des langues ait déserté l'incomparable collège de la Propagande ? — L'astronomie regrette encore sans doute le P. Vico ; mais quand on visite l'Observatoire, théâtre de ses veilles, de ses découvertes et de ses travaux, ne trouve-t-on pas qu'il revit, avec un éclat agrandi peut-être, dans ce P. Secchi, dont le génie à la fois simple et puissant semble se jouer avec les calculs les plus compliqués et les problèmes les plus difficiles du mouvement des mondes ? Qu'il y a de charmes à voir de près ces savants romains et mille autres hommes éminents que nous n'avons pas le temps de nommer !

(1) *Raguglio delle cose operate dal ministero del commercio, belle arti, industria, agricoltura e lavori pubblici.* — Roma, 1864.

Nulle part on ne sait être si profond ni rester si modeste. Et si vous les questionnez sur les encouragements qu'ils reçoivent, ils vous répondront tous que le plus auguste est aussi toujours le plus empressé, et que le Saint-Père ne cesse de leur prodiguer non-seulement les douces excitations de sa bienveillance, mais les modestes ressources de son gouvernement et celles plus modestes encore de sa cassette privée.

Voilà pour la haute science. Nous défions de trouver au monde un autre prince qui, dans les mêmes conditions que Pie IX, fasse autant de sacrifices pour elle. On le compare sans cesse pour le déprimer à ce que font les souverains des grands royaumes; injustice manifeste! Ce n'est pas, certes, que ce parallèle doive toujours être désavantageux pour le Saint-Père : il est tels gouvernements, au sein même de puissantes nations, qui n'ont ni égalé les libéralités de Pie IX pour les savants, ni fait éclore des œuvres aussi remarquables que celles qu'il a suscitées dans ses humbles États, même depuis les invasions Piémontaises. Je ne sais trop, par exemple, si ses spoliateurs sortiraient triomphants de cette comparaison. Mais, quoi qu'il en soit, ce n'est pas ainsi qu'elle doit s'établir. Il faut prendre des princes qui n'aient ni plus de sujets ni plus d'argent que Pie IX. A ceux-là demandez les monuments que leur influence directe a provoqués pour le progrès de la science, et vous verrez s'il en est un seul à qui elle doive le centième du lustre et des merveilles dont elle est redevable à l'immortel successeur de Grégoire XVI!

XXI

Le noviciat de la haute science où est-il? Dans l'instruction publique. Pie IX s'en est-il occupé? Il y avait, avant les derniers bouleversements de l'Italie, sept Universités, au lieu d'une seule, dans les États pontificaux : celles de Rome, de Bologne, de Ferrare, d'Urbino, de Macerata, de Pérouse, de Camérino. Et laquelle n'a pas reçu du Pape régnant les preuves d'un intérêt affectueux et les gages d'une royale munificence? A Rome, il a créé de nouvelles chaires d'archéologie et de philosophie supérieure; il a fondé l'en-

seignement de l'agriculture; il a complété celui de la médecine et des sciences physiques, et, pour le rendre plus facile et plus fructueux, il l'a doté d'amphithéâtres plus vastes, de collections plus variées, d'instruments plus parfaits et de plus riches bibliothèques. Sa sollicitude, à laquelle rien n'échappe, a voulu qu'à l'Observatoire astronomique de l'Université se joignit un Observatoire météorologique armé de tous les appareils nécessaires à sa destination. Les mêmes améliorations, parties de la même source, ont été introduites dans l'Observatoire du Collège Romain. Et, chose qui n'est pas assez connue, c'est là qu'a commencé cette application de la télégraphie-électrique à la météorologie, dont la France s'est hâtée de s'emparer, et qui nous vaut, chaque jour, ce *Bulletin atmosphérique* expédié par l'Observatoire de Paris à tous les coins de l'Empire.

Bologne n'a guère moins été favorisée que Rome dans les largesses du Saint-Père. Nous-même nous avons eu le bonheur, à la fin de 1858, d'assister à l'ouverture générale des cours universitaires de cette ville inquiète, mais artistique et savante. L'illustre et à jamais regrettable cardinal Viale Prela présidait la cérémonie. La séance achevée, il eut la bonté de nous faire visiter dans tous ses détails l'édifice où nous étions réunis. Nous admirâmes, nous et tous ceux qui nous accompagnaient, ce que les Papes avaient déployé de générosité pour que rien ne manquât à ce grand foyer d'études et de science. Nous vîmes en particulier les traces de la libéralité de Pie IX qui, après avoir acquis des héritiers l'admirable bibliothèque polyglotte du cardinal Mezzofante, en avait fait don à Bologne dont ce prélat avait été tout ensemble et l'enfant et la gloire. Dans les cinq autres Universités, les bâtiments et les professeurs auraient pu certifier aussi que Pie IX, sans les traiter avec autant d'éclat que les Universités principales, avait toutefois largement ouvert sa main, et que la mesure de ses libéralités avait été celle même de leur importance.

Aujourd'hui toutes ces Universités ont passé de la domination tyrannique et desséchante des Papes, sous la douce et féconde autorité du jeune royaume d'Italie. Qu'elles disent si cet échange

a été pour elles un progrès ; qu'elles disent si le nouveau souverain dont elles relèvent leur montre plus d'intérêt et leur prodigue plus de faveurs que ne le faisait Pie IX ; qu'elles disent si autour de leurs chaires devenues plus attrayantes elles voient se presser plus d'élèves ; qu'elles disent enfin si l'avenir promet d'être pour elles plus glorieux que le passé. Ce que nous savons pour notre part, c'est que, lorsque naguère les professeurs de l'Université de Bologne ont été sommés de prêter serment au gouvernement italien, trente-deux ont refusé de souscrire à la déchéance de leur patrie et à la légitimité de l'usurpation étrangère. Ce que nous savons encore, c'est que, lorsqu'au parlement de Turin les Piémontais proposèrent d'étendre aux provinces annexées les statuts qui réglaient chez eux l'instruction publique, les députés romagnols protestèrent, en disant que leur pays était en possession d'un enseignement beaucoup plus élevé. Ce que nous savons, enfin, c'est que, dans une discussion de la même assemblée relative à la même question, des idées et des propositions étranges s'étant produites, ce jésuite transfuge et déchu dont la nouvelle Italie n'a pas rougi de faire un représentant, les repoussa de toute sa force en disant qu'ils seraient par-là mille fois inférieurs aux Romains dont ils parlaient avec tant de mépris.

XXII

Attentif à l'enseignement supérieur, le Saint-Père n'a pas montré moins de sollicitude pour l'enseignement secondaire. Au mérite de soutenir dignement les institutions fondées avant lui il a joint l'honneur d'en ouvrir de nouvelles appelées à faire sentir leurs bienfaits, les unes aux États Romains, les autres à diverses parties importantes de la catholicité. Il a ouvert et doté à ses frais le séminaire Pie, où les jeunes gens les plus distingués par leurs talents sont envoyés par les divers diocèses des provinces pontificales pour s'y former à la science. On a vu naître d'autres établissements analogues à la suite de ce grand exemple et sous la haute protection de celui qui l'avait donné. C'est un séminaire pour les Anglais

qui, abjurant le protestantisme, veulent entrer dans la cléricature; c'est un autre séminaire pour les clercs de l'Amérique anglaise; un troisième est destiné aux clercs de l'Amérique espagnole; un quatrième recueille les clercs français qui veulent se vouer aux grandes études romaines; enfin, dans l'ancien Collège grec-rhétène, Pie IX a constitué quatre bourses pour autant de clercs Transylvaniens du rit grec catholique. Ainsi deux choses également glorieuses pour Rome sont-elles démontrées : c'est qu'à notre époque, ainsi que dans tous les temps, le Saint-Siège appelle l'univers entier non pas aux ténèbres, non pas à l'ignorance, mais au développement de la lumière; c'est que l'univers à son tour ne croit pouvoir nulle part puiser mieux cette lumière à laquelle Pie IX le convie qu'au foyer même du Vatican.

Ce n'est pas tout. En France, nous dissertons beaucoup, depuis deux ans, sur l'instruction professionnelle et la nécessité d'ouvrir des établissements où elle soit donnée. A vrai dire, l'Église, il y a déjà bien des années, a résolu ce problème parmi nous par les pensionnats des Frères des écoles chrétiennes. Admirables institutions où une foule de jeunes gens, pour qui l'instruction secondaire serait comme un déclassement, reçoivent une culture moins élevée, mais qui suffit pour leur ouvrir une multitude de carrières sociales. Rome aussi bien que nous a deviné ce besoin des temps, et elle a pris, pour y répondre, de glorieuses avances sur bien des gouvernements qui cependant l'accusent sans cesse d'être arriérée.

Quant à l'instruction primaire, nous ne signalerons qu'un fait : c'est que, grâce aux soins et aux générosités de Pie IX, la fréquentation des écoles populaires est telle à Rome que presque aucun jeune garçon n'échappe au bienfait d'une première culture. On peut le démontrer par les statistiques officielles. Il en est de même des jeunes filles. 426 écoles sont ouvertes pour elles à Rome; elles y vont au nombre de plus de onze mille, sans compter celles que renferment les établissements divers de charité, et l'on sait qu'ils ne sont pas rares dans la cité des Papes. C'est là tout ce que les écoles publiques peuvent avoir d'élèves. Dans le reste des États pontificaux les choses se passaient proportionnellement comme à

Rome. On y comptait 1,219 écoles communales. Il y avait en outre 2,993 autres écoles fréquentées par 70,000 externes, et 107 collèges ou séminaires contenant 5,876 pensionnaires. Pour les jeunes filles il existait 1,892 institutions diverses dont les élèves montaient au total de 53,343 enfants. Les professeurs de sciences employés dans ces établissements de province s'élevaient au chiffre de 850, les autres professeurs de littérature et de beaux-arts au chiffre de 5,509. Voilà tout autant de détails ignorés par tous les journaux et les écrivains hostiles au Saint-Siège. On suppose toujours que Rome ne fait rien pour l'instruction des peuples soumis à sa puissance temporelle ; et c'est justement le contraire que les faits attestent. On peut se demander hardiment, la statistique de l'Europe à la main, si pour cela, comme pour tant d'autres choses, Pie IX ne marche pas à la tête de la civilisation. Ce qui est sûr tout au moins, c'est qu'aucun prince n'a fait personnellement autant de sacrifices pour rendre l'instruction, prise dans ses divers degrés, facilement accessible à toutes les classes sociales.

XXIII

C'est encore favoriser la science que de chercher à lui ménager de nouveaux objets d'étude. Pie IX n'a point oublié de lui rendre ce service à l'égal de tant d'autres services. Il a voulu qu'on fit reparaitre à la lumière les restes ensevelis de ces vieilles voies romaines par où passaient jadis les vainqueurs du monde. En 1850, on commença par son ordre et aux frais du trésor public d'immenses travaux dans la direction de la voie Appienne. Poussés de Saint-Sébastien jusqu'à Bovile, ils ont conduit à la découverte de trésors bien plus riches qu'on ne l'avait espéré. Mausolées, simples tombeaux, temples, thermes, statues, bas-reliefs, colonnes, cippes, inscriptions, toutes ces choses sont tombées en nombre immense sous la main des ouvriers fouillant le sol ; et l'on comprend combien elles sont précieuses pour éclairer l'histoire du passé : il n'en est pas une qui ne puisse nous apporter une révélation plus ou moins importante sur l'antique Rome des Consuls ou des Césars.

Des fouilles analogues ont été poursuivies sur la voie Latine. On en a fait au Forum pour dégager les débris de l'ancienne basilique Julienne. La basilique d'Ulpien s'est étonnée de revoir les vastes degrés par lesquels on arrivait autrefois à son enceinte. Bien d'autres travaux du même genre ont été accomplis ; et ce qui en est sorti n'est pas seulement un spectacle pour la curiosité, ce sont encore des documents pour la science.

En notre siècle où les origines du christianisme devaient être si odieusement travesties et blasphémées, il était à propos et plus à propos que jamais que leur obscurité s'éclairât d'une plus vive lumière. Aussi les catacombes ont-elles, devant des investigations habilement conduites, fait tomber les barrières qui voilaient quelques-unes de leurs galeries et de leurs chapelles souterraines, visitées autrefois, depuis longtemps oubliées. Ne nous sommes-nous pas agenouillé nous-même dans les chambres tumulaires de saint Sixte II, de saint Eusèbe et de sainte Cécile ? — A qui aurons-nous besoin de rappeler qu'en 1854 on a découvert la catacombe de saint Alexandre et la Basilique qui y était attachée ? — Enfin ceux qui suivent tant soit peu ce qui se passe à Rome n'ignorent pas que toutes les cimetières primitifs des chrétiens ont été recherchés, fouillés, interrogés, autant qu'une pieuse et prudente curiosité permettait d'en sonder le mystère et le silence.

Complément et résumé de ces travaux, le musée chrétien de Latran s'est fondé sous l'inspiration de Pie IX et par sa générosité. Là, dans les salles et sous les galeries de ce palais si glorieux de ses souvenirs, des copies fidèles reproduisent et les peintures diverses et les diverses inscriptions des catacombes. Au-dessous d'elles sont placés des urnes et des sarcophages dont la date se rattache aux premiers siècles, on pourrait même dire aux premières années de l'ère chrétienne. Et ce qui n'est pas moins précieux que tout cela, c'est l'intelligente classification qu'on en a faite ; ce sont les admirables conclusions qu'une critique savante en a tirées et fait graver sur les murailles. Conclusions dogmatiques, conclusions morales, conclusions hiérarchiques, conclusions liturgiques, conclusions disciplinaires, conclusions sociales, conclusions enfin révélant, dès

la première apparition de l'Église, les influences de renouvellement exercées par elle sur le vieux monde païen, et faisant jaillir pour la science des rayons de lumière, des obscurités mêmes de la mort et du tombeau.

A Rome, plus que partout ailleurs, on apprécie les inscriptions parce que nulle part on n'en constate mieux l'importance pour l'histoire. Ainsi vous voyez au musée de Saint-Jean de Latran une pierre retrouvée, il n'y a pas longtemps encore, par monseigneur Tizzani, archevêque de Nisibe, éminent professeur à l'Université romaine. Et que dit cette pierre ? Une chose capitale : c'est que Cyrinus ou Quirinus a fait deux dénombremens en Syrie, et que par là même certaines objections chronologiques, dont M. Renan s'était armé contre l'Évangile, sont mises à néant (1). Sans avoir la même portée une foule d'autres inscriptions éclaireissent dans le passé quelques points ténébreux. Aussi Pie IX enchérissant, ce semble, sur les sollicitudes déjà si grandes de ses prédécesseurs, a-t-il voulu qu'on recueillît avec un soin religieux tous les fragments d'inscriptions qui tomberaient sous la main. Il n'y a sur tels ou tels débris que deux ou trois lettres en apparence insignifiantes ; sur d'autres, il n'y a que des mots mutilés ou des symboles sans texte et sans commentaires : n'importe. On enchâsse, si je l'ose dire, ces reliques dans le stuc ou le marbre ; grâce au culte respectueux dont on les entoure, on n'en laisse pas perdre un atome, parce qu'on admet toujours pour l'avenir la possibilité de faire de nouvelles découvertes qui les complètent et révèlent leur signification, pour le moment impossible à déterminer.

C'est ainsi que Pie IX, après avoir encouragé les hommes de hautes études, provoqué de leur part des publications remarquables et pourvu aux dépenses qu'elles entraînaient, développé tous les grands foyers d'instruction publique, a mis le comble à tous les avantages qu'il avait procurés à la science en ouvrant sans cesse de nouveaux champs à ses explorations. Et que n'aurait-il pas fait encore si le Piémont ne l'avait pas spolié ?

(1) Voir un travail sur cette inscription composé par M. l'abbé Gustave Contestin et inséré dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, 1865.

XXIV

Pie IX et les Arts.

Il serait superflu, je pense, de rappeler ce que les Papes ont fait dans le passé pour le développement des arts. La Rome pontificale a pris ici sur les civilisations même les plus brillantes des avances qu'aucun esprit raisonnable ne conteste, et que des siècles sans nombre ne pourront pas effacer.

Nous n'avons à nous occuper que de Pie IX. A-t-il laissé tomber les nobles traditions du Vatican, ou les a-t-il continuées? Allez voir au Vatican lui-même ce qu'il a consacré de soins et de dépenses à la décoration de cet incomparable sanctuaire des arts! On admire sans mesure, et certes l'on a mille fois raison, les chefs-d'œuvre de sculpture qu'il abrite. Mais ce qu'on n'admire pas assez, c'est le luxe des galeries où sont rassemblées ces merveilles! Cherchez ailleurs, à Paris, à Londres, à Vienne, à Munich, à Berlin, des salles aussi somptueusement ornées pour servir de demeure à des statues de marbre, de pierre ou de porphyre! Demandez aux galeries de ces grandes cités mille fois plus opulentes que Rome ces stucs magnifiques, ces colonnes précieuses, ces pavés éblouissants dont votre œil est frappé dans le musée pontifical? et pourquoi tout cela? Tout simplement pour que la demeure du génie même profane soit digne des monuments qui le représentent dans la gloire de ses inspirations les plus belles et de ses ouvrages les plus achevés. C'est là ce qui me saisissait le plus dans mon dernier voyage de Rome. Pour leur séjour personnel, les Souverains-Pontifes n'ont jamais recherché que la simplicité la plus absolue; mais pour celui des arts, ils ont déployé le luxe le plus royal. On dirait que pour eux les faux dieux du paganisme, les Apollon, les Mercure, les Mars, les Jupiter aient perdu leur indignité naturelle, grâce au mérite supérieur du ciseau qui les a fait sortir du marbre transfiguré. La conscience et la foi les condamnent, mais l'admiration les protège. On leur a fermé les temples; mais à ces proscrits, ceux mêmes qui les ont arrachés de l'autel ont fait les honneurs d'un palais.

Il était impossible que Pie IX ne suivit pas l'exemple de ses prédécesseurs. L'avenir ne verra pas sans étonnement ce qu'il aura fait pour transformer ou rafraîchir la décoration des compartiments innombrables entre lesquels se distribuent les merveilleuses collections du Vatican. Mais il a fait plus, il a enrichi ces collections elles-mêmes. Dans la galerie des peintures, déjà si riche de chefs-d'œuvre, il a fait entrer des Léonard de Vinci, des Francia, des Sassoferrato et des Murillo d'un prix inestimable. Les divers musées de sculptures lui doivent l'acquisition de plusieurs marbres antiques et surtout de quelques statues admirables. N'avons-nous pas vu de nos propres yeux, pendant l'hiver dernier, la population de Rome à peu près tout entière s'ébranler pour voir le colossal et magnifique Hercule de bronze doré, trouvé dans des fouilles récemment ouvertes, et que le Saint-Père avait acheté pour en orner le Belvédère du Vatican? — Outre les richesses ajoutées, il y a les restaurations accomplies. On a remis à jour et rajeuni des fresques de Zuccari. Les loges de Raphaël, tristement avariées par le temps ou par l'indiscret vandalisme des voyageurs, ont été retouchées avec une délicatesse qui fait revivre en elles la grâce et l'élégance qu'elles tenaient de leur premier auteur, et désormais protégées contre les influences redoutables de l'atmosphère par des abris sagement ménagés, elles devront à Pie IX, avec le bonheur d'avoir été renouvelées, l'espérance d'avoir un plus long avenir.

Les restaurations commandées par Pie IX ne se sont pas concentrées au Vatican. Avez-vous visité, il y a vingt ans, la basilique de Saint-Laurent hors les murs? Vous ne la reconnaîtrez plus aujourd'hui, tant elle est transfigurée! On l'a déchaussée et rendue à la plénitude de sa hauteur et de sa forme primitive; et ce travail s'est fait, grâce à l'impulsion du Saint-Père, avec autant d'habileté que de richesse. Marbres, peintures, tout y a été prodigué de manière à faire de cette grande œuvre du passé l'une des gloires principales de la Rome actuelle. Le vaste cimetière qui se déroule auprès de cette admirable église développe de jour en jour ses galeries avec un surcroît de magnificence digne du monument qu'il accompagne. Si de là vous passez sur la voie Nomentane, vos yeux

seront éblouis du surcroît d'éclat dont brille aujourd'hui l'Église de Sainte-Agnès embellie par le Saint-Père. La basilique de Saint-Étienne pape sur la nouvelle voie Appienne, celle de Saint-Étienne martyr sur la voie Latine, bénissent également Pie IX des embellissements qu'elles lui doivent. Enfin quand le chartreux vous conduit dans la merveilleuse église de Sainte-Marie-des-Anges aux Thermes de Dioclétien, ce n'est pas sans une émotion reconnaissante qu'il vous montre aux deux extrémités de la grande nef un pavé magnifique, jeté là comme un tapis de marbre par la main du Souverain-Pontife.

Après les œuvres restaurées, les œuvres poursuivies. Les derniers Papes avaient commencé la reconstruction de la basilique de Saint-Paul hors des murs. Pie IX a continué noblement cette noble entreprise. L'intérieur, sans être terminé, présente pourtant déjà des conditions de somptuosité qui jettent dans la stupeur.

Enfin, parmi les œuvres créées par l'initiative de Pie IX comment ne pas citer le majestueux escalier qui de la place Saint-Pierre mène directement, et sans qu'on ait à faire le tour de la basilique, à la principale entrée du Vatican ? Comment ne rien dire de cette confession de Sainte-Marie-Majeure où le prix et la variété des marbres le disputent à l'élégance du travail ? Comment se taire sur la confession et l'autel papal de Saint-Jean-de-Latran refait avec plus d'art et de splendeur ? Comment oublier la colonne de l'Immaculée-Conception ?

Hors de Rome les libéralités de Pie IX ne sont pas moins abondantes qu'à Rome même. Sinigaglia sa patrie, la Cattolica et Porto d'Anzio lui doivent des églises entièrement élevées à ses frais. Il a fait des dons immenses aux cathédrales d'Imola, de Faenza, de Macerata et de Forli. Saint-François de Ferrare, Saint-Dominique de Pérouse, Saint-Nicolas de Tolentino, Sainte-Claire d'Assise, Sainte-Rose de Viterbe et Saint-Pétronius de Bologne ne l'ont pas trouvé moins généreux ; sa munificence a pénétré jusqu'aux extrémités les plus lointaines de ses États pour y faire éclore des merveilles.

Dans un ordre moins élevé, mais intéressant encore, nul ne ra-

contera les encouragements de bienveillance et d'argent qu'il a prodigués à la statuaire, à l'orfèvrerie, à la taille des pierres dures, à la photographie, à la peinture et surtout à la fabrication des mosaïques, cette branche d'art qui semble ne vouloir s'épanouir avec toute sa beauté que sous le soleil de Rome et le regard des Papes. Il en faut dire autant de la typographie et de la reliure. Dans tous ces genres, le souffle de Pie IX a suscité des chefs-d'œuvre, et personne n'a oublié que, dans la grande exhibition de Londres, la vitrine des États pontificaux fut appelée la *perle de l'Exposition*. Et il s'agissait de Rome et de Rome exposant à Londres !

Inutile d'ajouter que la musique n'a pas cessé de trouver à Rome sa terre privilégiée et pour ainsi dire classique. C'est surtout la vraie patrie de la musique religieuse. Je sais bien que le voyageur trouve parfois étranges les voix et les chants de la Chapelle Sixtine. Mais quand il a pénétré dans les secrets de ces compositions profondes, quand son oreille a passé sur la première surprise que cause toujours leur exécution à quiconque ne les avait pas entendues, on finit par les goûter avec tant de passion qu'on les préfère à tout le reste, et que, même après avoir assisté à d'autres concerts avec délices, on retourne avec une avidité de préférence à la chapelle pontificale. On dit encore que la musique même religieuse de Rome manque généralement de gravité. Mais parce qu'elle a quelque chose de l'ardeur et de l'élan des âmes italiennes, parce que dans ses évolutions brillantes elle semble étinceler de la lumière au sein de laquelle elle éclate, ce n'est pas à dire qu'elle soit légère et peu respectueuse pour la dignité du sanctuaire. Et combien de fois elle est magnifique et suscite dans le cœur les plus hautes et les plus pures émotions de la piété chrétienne. Nous nous rappellerons toujours avec ravissement, et certains *Benedictus* chantés à Saint-Pierre pendant la messe papale, et quelques vêpres de Saint-Jean-de-Latran où Capocci faisait exécuter ses psaumes admirables ! — Après tout, l'art lyrique ne doit pas être si dégénéré dans la Ville éternelle, puisque nos grands lauréats pour la musique comme pour la peinture et la statuaire sont envoyés à Rome

afin d'y compléter leurs études et d'y faire prendre un plus noble essor à leur talent. On n'y envoie pas ces jeunes gens pour contempler la colonne Trajane ou le Marc-Aurèle du Capitole. L'étude de ces monuments ne leur apprendrait ni à composer de la grande musique ni à l'exécuter. S'ils y vont aux frais et par la grâce de l'État, c'est manifestement parce que Rome est considérée comme pouvant être pour eux, aussi bien que pour tous les genres d'artistes, une école inspiratrice et féconde.

Bologne et toutes les côtes de l'Adriatique autrefois Romaines étaient aussi comme Rome même une terre admirablement musicale. Rossini n'est-il pas né à Pesaro? Et n'est-ce pas à Bologne que s'est formé ce talent si facile, si limpide, si brillant et si neuf qui en a fait le Mozart de notre siècle? Dieu n'a-t-il pas également permis que, même de nos jours, ce fût de là que partissent les plus éblouissantes de ces voix italiennes dont la critique musicale livre chaque semaine l'éloge et raconte l'incomparable supériorité à tous les échos de l'Europe? Ainsi est-il constaté que le gouvernement pontifical, non-seulement n'a point étouffé le développement des arts, mais qu'il l'a favorisé plus que tout autre gouvernement jusque dans ces dernières années; et que, même à l'heure qu'il est, si la chose en valait la peine, il pourrait dire que le monde élégant doit ses distractions les plus brillantes et les plus riches ornements de ses fêtes lyriques à des talents formés par le génie et les leçons de Rome.

Pie IX n'a pas souffert que ce souffle sacré de l'art s'éteignît dans ses États. Il a donné des soins particuliers à l'académie de Saint-Luc pour que l'enseignement de la peinture y fût plus largement installé (1). Il a pareillement pour l'enseignement musical reconstitué l'*Académie philharmonique* (2). L'art dramatique lui-même n'a point été négligé, et, en même temps qu'il a su prendre des mesures pour qu'il restât toujours chrétien et moral, il a fondé une institution *philodramatique* pour préparer aux œuvres des auteurs d'intelligents interprètes. C'est ainsi que rien n'a été négligé pour

(1) *Osservatore Romano, ut supra.*

(2) *Id., ibid.*

le succès et le triomphe de l'art, ni les écoles où l'on en professe les principes et les règles, ni les hommes qui le représentent sous ses formes diverses, ni les sympathies, les récompenses et les honneurs qui l'encouragent et donnent de l'ardeur au génie.

XXV

Pie IX et la Charité.

Que d'admirables institutions créées à Rome pour préserver l'innocence en péril, ramener au devoir la vertu naufragée, soulager dans leurs mille nuances la pauvreté, la souffrance et l'infirmité ! Lorsqu'on en parcourt la nomenclature dans le tableau qu'en a tracé le chevalier Grifi, l'on ne peut se défendre d'une admiration non-seulement profonde, mais émue et qui va presque jusqu'aux larmes (1). La part de Pie IX est immense dans cette glorieuse histoire. Par lui trois asiles ont été ouverts pour les enfants pauvres dans les quartiers les plus indigents de Rome. Par lui plus de vingt refuges se sont établis dans ses États pour les jeunes filles menacées par la misère et l'abandon du plus terrible des naufrages. Il y en a un surtout à Rome, à côté de l'Hospice du Bon-Pasteur, que le Saint-Père a totalement bâti de ses deniers et qui lui doit, pour le bien des âmes, une prospérité glorieuse. Par lui, Sinigaglia, sa patrie, qui lui devait déjà la création de bourses nombreuses pour de pauvres séminaristes, s'enrichit d'une nouvelle institution qui recueillera les pauvres atteints d'infirmités chroniques et donnera de l'ouvrage aux femmes inoccupées et aux jeunes filles sans travail (2). Par lui, Bologne et Ferrare ont maintenant des maisons consacrées à l'éducation des sourds-muets, et celle de Rome, qui existait avant son règne, a reçu de sa munificence des développements et des subventions considérables. Il a même voulu que dans celle-ci ceux de ces infortunés qui appartenaient aux provinces

(1) Breve ragguaglio delle opere pie di carità e beneficenza, Ospizi et luoghi d'istruzione della Città di Roma, compilato dal. Cav. Luigi GRIFI. — Roma 1862.

(2) Litteræ Apost. Cum ad christianæ, XII kal. maii 1857. — Litteræ Apost. Gravissimas inter, XII kal. maii 1857.

envahies fussent admis à continuer leur éducation, et, pour suppléer à l'humble pension que leur faisaient leurs communes natales et que le gouvernement piémontais a supprimée, il fait prélever chaque mois une somme importante sur le trésor de la Daterie et des Brefs. Par lui un lieu de retraite honorable a été rendu, près du pont Sixte, aux ecclésiastiques infirmes ou dans le besoin. Cette fondation datait de Sixte V qui en jeta les bases en 1587. Mais elle était tombée depuis aux mains de l'ordre de Malte qui y avait installé un hôpital militaire. Pie IX l'a fait retourner par sa générosité personnelle à sa première destination. Par lui le vaste hôpital du Saint-Esprit a vu ses dépendances s'augmenter d'un magnifique bâtiment destiné en grande partie à un service de clinique. Par lui des salles de clinique chirurgicale ont été installées à l'hôpital Saint-Jacques au Corso. Par lui encore une installation de même nature vient de se faire ces jours derniers au grand hôpital *Sancta Sanctorum*, dans le quartier de Latran. Par lui un bras nouveau et de nouveaux lits ont été ajoutés à celui du Saint-Sauveur. Par lui enfin des améliorations notables et de généreux secours sont allés réjouir et vivifier les autres établissements innombrables de charité que Rome possède, et dont l'immense variété répond à celle de l'infortune, depuis l'enfant qui vient de naître jusqu'au vieillard qui penche vers la tombe sous le double poids des ans et des infirmités.

Les secours individuels et à domicile sont également prodigués dans la cité des Papes. Une commission dite des *Subsides*, présidée par un cardinal, distribue, chaque année, plus de trois cent mille écus romains aux pauvres des divers quartiers de Rome. Quand le travail manque aux artistes, une société d'*Encouragement* en procure à ceux qui en ont le plus besoin. Enfin quand les récoltes sont défaut, le gouvernement pourvoit à ce que les grains étrangers lui arrivent, et il impose au trésor de l'État tous les sacrifices nécessaires pour que le pain du peuple reste toujours à bon marché (1).

(1) Osservatore Romano, *ut supra*.

De Rome la charité de Pie IX s'étend non-seulement à chaque partie des États pontificaux, mais encore à la catholicité tout entière. L'Irlande en 1847 est dévastée par une famine affreuse, en présence de l'Angleterre qui sait à peine s'émouvoir. Pie IX envoie des secours généreux à ce peuple-martyr, et ses dons sont accompagnés d'une Encyclique recommandant au pieux intérêt de toutes les Églises l'Église de saint Patrice si cruellement éprouvée. La charité ne parla jamais un plus onctueux langage (1). Dès qu'en 1860 le bruit des horribles massacres commis dans le Liban par la férocité des Druses arrive à son oreille, il s'empresse de faire connaître au patriarche d'Antioche et à tous les évêques du patriarcat la douleur dont l'a rempli la nouvelle de ce carnage, et leur adresse un secours proportionné à l'état de gêne et de détresse dans lequel il se trouve lui-même (2). En mille occasions pareilles il a su montrer qu'il était le père et le consolateur des peuples souffrants, et qu'il tenait à continuer glorieusement ces traditions de charité dont ses prédécesseurs ont donné le spectacle au monde dès la naissance de l'Église, ainsi qu'il le rappelle lui-même dans une de ses plus belles Encycliques (3).

Il ne s'arrête pas à la charité de l'aumône. Par une sollicitude plus haute, par une compassion plus profonde, il demande des prières et donne des Jubilés pour les nations que Dieu visite par des calamités. Les économistes et les grands politiques de notre siècle sourient de ce genre de pitié pour les malheurs publics, parce qu'ils le regardent comme inefficace. Mais Pie IX n'a pas encore admis que l'athéisme soit une sagesse. Il croit toujours à l'intervention de la Providence dans le gouvernement du monde, et quand les nations sont livrées à des fléaux plus ou moins désolants, avant tout pour les faire cesser, il cherche à désarmer le bras du Dieu dont ils ne sont que les instruments. C'est pour cela qu'il invite les prêtres et le peuple à gémir entre le vestibule et l'autel,

(1) Epist. Encycl. *Prædecessores nostros*, 25 mars 1847.

(2) Epist. *Ex vestris mærore plenis*, 29 julli 1860.

(3) Ep. *Prædecessores nostros*, ut supra. — Euseb. *Histor. Eccles.*, lib. iv, c. 23. — Id. *ibid.*, lib. vii, c. 5. — Epist. S. Basilii, t. III, édit. Morinæ, Epist. 70.

à faire sérieusement pénitence et à fléchir le Ciel autant par le cri de leurs vertus que par celui de leurs supplications. Par là deux grandes choses sont obtenues : l'action de Dieu sur la vie et les tribulations des sociétés humaines est proclamée, et le devoir de la fraternité générale est accompli dans les conditions les plus morales et les plus fécondes; oui, les plus morales, parce qu'alors une immense partie de l'humanité se purifie afin de soulager l'autre; oui, les plus fécondes, puisqu'en s'adressant à la Justice divine pour la conjurer de remettre au fourreau l'épée dont elle frappe certains États, on cherche à tarir à la source même les maux dont ils sont accablés. Certes! j'ai bien le droit de demander après tout cela s'il est aucun prince dans le monde qui ait aussi noblement pratiqué que Pie IX la grande et royale vertu de charité?

XXVI

Pie IX et l'administration des finances.

C'est sans doute une admirable chose que la charité! Mais ses prodigalités ne doivent pas être aveugles surtout dans un prince; et, si je l'ose dire, l'ordre et l'économie doivent présider au mouvement de la main par laquelle elle épanche ses dons. N'ayez pas peur que Pie IX ne l'ait pas compris. A peine monté sur le trône, il a vu la démagogie s'abattre sur Rome, et, pendant qu'elle le forçait à fuir vers Gaëte, elle épuisait le trésor de l'État et créait le papier-monnaie : c'est le fruit ordinaire des révolutions de notre temps, c'est le progrès le plus réel de la civilisation moderne. Que fait le Saint-Père? A son retour de Naples, « il accepte la dette de l'anarchie qui était aussi celle de la plus noire ingratitude, et pour le retrait du papier-monnaie il a le noble courage de sacrifier plus de quarante millions (1). »

Ce grand acte accompli, Dieu bénit la délicatesse qui l'a dicté. Les finances pontificales reprennent une marche prospère. A force de soins, on arrive à ressaisir l'équilibre déconcerté par les dila-

(1) *Rome devant l'Europe*, 291.

pidations et les folies révolutionnaires, et l'avenir paraît assuré. Alors éclate la guerre contre l'Autriche. L'ébranlement qu'elle imprime à l'Italie menace de porter le trouble dans les États pontificaux; une armée devient nécessaire au Saint-Siège pour protéger la paix à l'intérieur, et l'immortel Lamoricière l'organise. Cette charge nouvelle est bien lourde, et cependant Pie IX sait y suffire sans conscription et sans notable accroissement d'impôts. Les périls contre lesquels cette force avait été créée ne sont pas ceux qui les premiers l'appellent à la lutte. C'est contre l'invasion piémontaise qu'il lui faut marcher. Elle succombe en se couvrant de gloire, mais en laissant passage aux barbares vainqueurs. L'Ombrie, les Marches et les Légations sont envahies. Par cette usurpation sacrilège, le trésor pontifical voit tarir ses sources les plus fécondes. Pour remplacer ce qu'il perd, il n'a que les offrandes, après tout précaires et restreintes, du *Denier de Saint-Pierre* et des emprunts doublement entravés par l'apathie de certains gouvernements et je ne sais quelle déplorable timidité du capital. N'importe; il a trouvé le secret d'aller encore et de répondre exactement jusqu'à ce jour à ses obligations. Il ne s'est pas contenté de servir les intérêts de la dette entière et de payer les fonctionnaires en activité; par une générosité peut-être sans exemple, tous ceux des employés qui l'avaient servi, avant l'invasion, dans les provinces usurpées, et qui, depuis l'invasion, lui sont restés fidèles, continuent, quand ils sont sans poste, à recevoir leur ancien traitement. C'est en vain que la diplomatie a tenté de faire entre Pie IX dans une autre voie; c'est en vain surtout qu'on a voulu le décider à traiter avec l'Italie pour se décharger d'une part de la dette correspondante aux provinces occupées par les armées de l'usurpation; il a repoussé toute négociation directe avec une inflexibilité que rien n'a pu vaincre. S'il y avait consenti, on en aurait conclu qu'il avait reconnu au moins en *fait* le gouvernement spoliateur; c'est un déshonneur qu'il n'a pas voulu s'infliger à lui-même. Plutôt que de s'y exposer, il a préféré porter le fardeau dans toute sa pesanteur. La tâche à remplir est rude sans doute; que de labeurs et d'angoisses, chaque année, pour réunir, en

temps opportun, les fonds dont il a besoin ! mais enfin la Providence l'a secondé jusqu'à cette heure. Hier encore nous avons appris que l'échéance prochaine était prêtée et les services assurés pour un nouvel exercice. Par une sorte de miracle, toujours épuisé il est cependant toujours solvable, et cet honneur est pour lui d'autant plus méritoire que l'austérité de sa conscience et son incorruptible probité ne se sont jamais abaissées, en aucune façon, jusqu'à pactiser avec l'injustice.

Comparez cette conduite et cette situation de Rome avec celles de l'Italie régénérée par l'invasion piémontaise. A Rome on se suffit; à Turin et à Florence le gouffre du déficit s'en va chaque jour s'élargissant dans des proportions épouvantables. Les populations italiennes déjà sont écrasées d'impôts, et Victor-Emmanuel vient de leur annoncer, dans son dernier discours, qu'elles auront encore de grands sacrifices à faire. Dans les États Romains, au contraire, malgré la détresse du trésor, les impôts n'ont pas augmenté, et ce peuple qu'on estime si infortuné est celui d'Europe qui en paye le moins. En Italie le gouvernement a dû aliéner les chemins de fer pour se procurer de l'argent; Rome ne s'est pas encore vue réduite à cette extrémité. En Italie enfin l'on a spolié les évêchés, les chapitres, les congrégations religieuses pour échapper à la banqueroute, et Rome se présentera devant l'histoire les mains pures de cette horrible atteinte à la propriété. Voilà cette émancipation italienne si frénétiquement glorifiée ! Voilà ce gouvernement de Pie IX si odieusement flétri par les barbares modernes ! Il est cent fois évident que M. Sella pourrait aller utilement étudier à Rome les règles de l'économie et l'administration des finances.

XXVII

Et ce qu'il y a de plus admirable ici, c'est que, dans son indigence, le Souverain-Pontife a su réaliser des améliorations et accomplir des travaux de haute utilité publique au sein de sa capitale et dans le reste de ses États. Les six cent soixante fontaines de Rome ont été remaniées, et l'on en compte une de plus grâce à

Pie IX, parmi les plus abondantes et les plus monumentales. Ne vient-il pas encore tout récemment d'assurer le rétablissement de l'aqueduc de Murtius ? Plusieurs rues élargies ou rectifiées, quelques-unes des cent quarante-huit places agrandies ou plus richement décorées, diverses promenades et surtout celle du Pincio embellies avec autant de luxe que de goût ; une magnifique caserne construite dans le vieux camp des Prétoriens ; un arsenal convenablement installé non loin du Fort Saint-Ange et tout près du Vatican ; les divers ministères transportés dans des palais dignes de leur importance ; un vaste édifice bâti pour une manufacture de tabac ; enfin une foule de maisons modestes, mais saines et décentes, élevées pour servir d'asile à des familles populaires et misérables : voilà les merveilles enfantées par la détresse de ce Pape que le Piémont a dépouillé ; et, quelque part que vous alliez à Rome, vous rencontrez avec stupéfaction des pierres et des inscriptions qui vous racontent ces prodiges de sa pauvreté mille fois plus féconde que l'opulence de cent autres souverains.

Et que n'a-t-il pas fait encore ? Voici un jardin botanique où Rome a fait l'essai de plusieurs cultures nouvelles ; voici l'agriculture encouragée par des récompenses directes du gouvernement, et cela dans des conditions dont rien ailleurs n'a jamais égalé le bienfait. Voici l'industrie aiguillonnée par des avantages et des privilèges proportionnés à la mesure de ses sacrifices et des ses progrès. Voici les chemins de fer établis dans la double direction de Naples et de la Toscane. Voici des travaux d'agrandissement ou de sécurité exécutés dans les ports romains de la Méditerranée ou de l'Adriatique. Voici plusieurs phares de nouveaux modèles élevés sur les points importants du littoral appartenant au Saint-Siège. Voici la navigation fluviale elle-même favorisée par des paquebots ou des remorqueurs construits aux frais de l'État. Voici enfin de grandes opérations de dessèchement entreprises ou continuées, soit avant l'invasion dans les vallées marécageuses du Ferrarais, soit aujourd'hui dans les marais Pentins, soit sur l'emplacement insalubre d'Ostie où, en faisant disparaître les eaux paludéennes, on rétablit les anciennes salines avec les ressources

qu'elles promettent au trésor. — C'est-à-dire que, si le Saint-Père et son gouvernement ne peuvent sans de laborieux efforts et d'austères privations parvenir à ce que la source des fonds publics soit toujours jaillissante, le peuple romain ne s'aperçoit ni de cette gêne, ni du rude travail qu'elle impose, ni des amères inquiétudes qui l'accompagnent, et que pour lui tout se passe comme si les finances étaient pleinement prospères. Et cette souveraineté passe pour inerte et stupide !

XXVIII

Pie IX et la dignité du caractère et de la conduite politique.

Tant d'œuvres accomplies avec si peu de moyens et parmi tant de difficultés assurent à Pie IX une gloire sans doute incomparable. Mais elle est dépassée de haut et de loin par l'éclat et la dignité de son caractère et de son attitude à travers les événements qui, depuis 1859, ont troublé sa destinée en immortalisant sa mémoire.

Et d'abord il a toujours eu l'honneur de la prévoyance et de la pénétration. Lorsqu'au début de son règne on organisa contre lui ce qu'on a si justement appelé la *Conspiration des Orationes*, ne sut-il pas admirablement découvrir le piège ? Et ne s'empressa-t-il pas de dénoncer et d'interdire ces démonstrations qui n'étaient au fond qu'une perfidie ? Quand la guerre, en 1859, fut déclarée à l'Autriche, il devina, dès le premier jour, les périls qu'elle apporterait au Saint-Siège, et, malgré toutes les promesses par lesquelles on tenait de le rassurer, il trembla, non pas certes pour lui-même, mais pour l'intégrité des possessions et du domaine de l'Église. Rien n'a pu jamais tromper son coup d'œil ni désarmer ses inquiétudes. Chaque fois qu'on a prétendu le surprendre, il a su prouver aux Pharisiens modernes que la droiture et la simplicité du cœur n'excluent pas la sagacité de l'esprit, et si, pendant ce long drame de douleurs qui se déroule depuis six ans, il a été constamment trahi, spolié, crucifié par les hypocrisies de la révolution, c'est toujours après avoir dit, comme le Sauveur à Judas, qu'il avait lu dans son âme ses desseins parricides.

A l'honneur de la pénétration il a joint le mérite d'une honnêteté souveraine. A-t-il formé d'ambitieux projets de conquête? Pour se donner le droit de détrôner et de spolier les princes, ses voisins, les a-t-il déclarés tyrans et vils suppôts de l'étranger? Afin d'en amener plus sûrement et plus promptement la chute, a-t-il épuisé son argent à corrompre leurs sujets, leurs fonctionnaires, leurs ministres et leurs armées? et cela par des ambassadeurs se couvrant des immunités de leur titre officiel pour saper le trône et le gouvernement auprès desquels ils étaient accrédités? S'est-il entouré de joueurs illustres, de libertins célèbres, d'utopistes révolutionnaires, de conspirateurs, de sicaires, de régicides, pour en faire des pairs, des sénateurs, des députés, des généraux, des ambassadeurs, des ministres, c'est-à-dire à des degrés divers les complices et les instruments de convoitises et de combinaisons criminelles? Ces complicités une fois acquises, a-t-il reconnu des droits plus solennellement afin de les violer avec plus de scandale? A-t-il signé des traités pour le plaisir de se moquer ensuite des traités mêmes et de sa propre signature? A-t-il pratiqué le vol en grand avec la prétention de donner des leçons de morale? Et s'il n'a pas dépouillé ses victimes jusqu'au dernier atome, a-t-il exigé qu'on lui fût reconnaissant pour les miettes imperceptibles que sa superbe compassion voulait bien leur laisser? A-t-il enfin écrasé les soldats de l'ennemi sans déclaration de guerre, et, après les avoir attirés dans un barbare guet-apens? Quelques gouvernements, l'histoire l'atteste, ont ainsi compris la probité, et de tous ces crimes ils se sont fait une gloire. Mais lui n'a jamais souillé ni ses lèvres par aucune doctrine immorale, ni ses mains par aucun contact avec l'iniquité. Il a respecté non-seulement les biens, mais la couronne d'autrui; il a voulu que les droits des souverainetés faibles et des petits États s'abritassent sous la même inviolabilité que ses propres droits. Si pour servir cette politique, ennemie des corruptions déloyales, des guerres illégitimes et des invasions coupables, il a pris parfois des amnistiés qu'il croyait repentants et dévoués et qui n'étaient qu'hypocrites et ingrats, il n'a jamais choisi pour le seconder au dedans ou le représenter au dehors des

hommes déshonorés et se glorifiant encore de leurs forfaits ou de leurs extravagances. Tout est sans tache parmi les hauts dignitaires dont il a fait ses conseillers ou ses auxiliaires. Les calomnies de la presse vénale ou démagogique ont bien essayé d'en flétrir quelques-uns, mais ils n'ont cessé de garder le front haut et pur à travers ces insultes non-seulement sans vérité, mais encore sans conviction. Comme Pie IX, leur auguste Maître, ces nobles serviteurs du plus noble des princes eussent été moins outragés s'ils avaient été moins honorables.

La dignité d'un langage net et sincère a suivi dans Pie IX celle d'une politique inflexiblement honnête. On a, dans ces derniers temps, inventé je ne sais quelles expressions énervées pour dissimuler le désordre et tempérer la noirceur des actes politiques même les plus condamnables. Ainsi une province envahie injustement n'est plus une province usurpée, c'est une province *annexée*. Outre les expressions adoucies, il y a les expressions travesties. Ainsi la substitution d'un gouvernement oppresseur à un gouvernement paternel, ce n'est plus l'asservissement, c'est l'*émancipation*, c'est la *liberté*. Ainsi encore vous soufflez les idées anarchiques à un peuple qui ne les avait point connues jusqu'ici ; vous lui faites entendre qu'il est le peuple le plus mal gouverné et le plus à plaindre du monde, quoiqu'il soit de tous le plus heureux et le mieux administré ; par là vous le décidez à se révolter et à chasser le meilleur des princes pour les remplacer par l'ambitieux, quel qu'il soit, qui en a préparé la ruine, et alors qu'aurez-vous fait ? Comment faudra-t-il qualifier cet attentat et les infernales manœuvres de ceux qui en auront été les instigateurs ? C'est sans doute la corruption d'une part et la révolution de l'autre. Erreur ! On appelle cela du grand nom de *force morale*, et si elle finit par prévaloir, c'est la sagesse du peuple qui par elle aura triomphé.

Enfin, à côté des expressions adoucies et des expressions travesties, il y a les expressions fantastiques. Possesseur d'un humble État sur les rives du Pô, vous vous dites à vous-même que vous respireriez bien plus à l'aise si vous pouviez régner jusqu'au golfe de Naples et au ruines d'Agrigente. L'essentiel est de soulever les

peuples en votre faveur. Mais où trouver un charme qui les séduise ? Et voilà qu'un jour la patrie vous apparaît comme un autre César aux bords d'un autre Rubicon ! Elle vous dit : « Tu cherches un mot magique pour ébranler l'Italie et la rallier à toi ? Le voici : c'est celui de *nationalité*. Rien n'est absurde comme la soi-disant nationalité italienne. Il n'y a dans les divers groupes de la Péninsule ni unité d'origine, ni unité de race, ni unité de caractère, ni unité d'histoire, ni même une véritable unité de langue ; de l'un à l'autre il existe pour tout cela des différences profondes. Mais peu importe : arbore le grand drapeau des *nationalités* ; appelle tous les Italiens à constituer l'*unité de la patrie*, et ces grands mots feront fortune. En te voyant, on dira : C'est la *Nationalité italienne* qui passe. Et les Italiens se lèveront pour te suivre ! A ton aspect les rois fuiront trahis par leurs sujets comme par leurs soldats. Bientôt tu seras maître de tout, par le crime, il est vrai ; mais en te vantant de personnifier la nationalité italienne et l'unité de la patrie, tu seras lavé de toutes les iniquités comme par un nouveau baptême. » N'est-ce pas une admirable invention que celle-là ? Quelle création de style incomparable ! Quel mot fascinateur ! Il fera pour le moins autant de prodiges et de révolutions que celui de liberté déjà quelque peu vieilli !

Malgré tant de magie, Pie IX n'en veut point, il aime mieux appeler les choses par leur nom. Pour lui, un parjure est un parjure ; un brigandage est un brigandage ; une usurpation est une usurpation ; une révolte est une révolte ; un sacrilège est un sacrilège ; un assassinat est un assassinat ; une hypocrisie est une hypocrisie. S'exprimer avec cette netteté courageuse, définir ce qui se passe avec cette audacieuse franchise, c'est sans doute un très-mauvais calcul. On ne réussit par là ni auprès de certains diplomates, ni surtout auprès des révolutionnaires ; on irrite et l'on ampute contre soi tous les faux prophètes dont on fait tomber le masque et tous les prévaricateurs dont on flétrit les infamies. Mais au moins l'on soutient le sens moral des peuples ; on les empêche d'en arriver à confondre le bien avec le mal et le mal avec le bien ; on alimente en eux la source et l'on maintient la règle des admi-

rations légitimes et des légitimes indignations ; et si notre époque doit comparaître devant l'avenir comme un siècle d'obscurcissement déplorable, de transactions honteuses et d'universelle apostasie, il sera dit qu'au sommet du Vatican, Pie IX aura conservé tous les grands principes dans leur intégrité la plus austère, et qu'il aura refusé de leur porter atteinte même par un simple tempérament de langage.

XXIX

Et comment exalter encore, autant qu'elle le mérite, la dignité de sa délicatesse ? Voici bientôt dix ans qu'on ne cesse de l'accabler d'injures. Le mémoire présenté par M. de Cavour au Congrès de Paris a donné le branle à ce débordement d'outrages, et le nombre des échos qui lui ont répondu d'un bout à l'autre de l'Europe ne saurait être compté. Ni les tribunes parlementaires ne se sont privées de cette jouissance ; ni les brochures officieuses ne s'en sont fait défaut ; ni toutes les notes diplomatiques n'y sont restées étrangères ; ni le journalisme impie ou complaisant n'a voulu s'en abstenir. Ignorant, rétrograde, aveugle, entêté, voilà les qualifications les plus douces dont on l'a honoré. On a dit, chose plus grave ! qu'il n'était plus qu'un enfant septuagénaire, et qu'il était conduit en laisse, non plus seulement par quelques cardinaux, mais par un parti obscur, occulte, insaisissable, qui l'avait absorbé, et avec lui Rome et la catholicité tout entière. On a dit qu'il n'entendait rien à la théologie pas plus qu'au droit canonique, et que le moindre diplomate sans soutane et sans étude le dominait ici de cent coudées. On a dit qu'il serait impossible de lui arracher la promesse d'une réforme, ou que si, par hasard, il en promettait quelque-une, ce serait avec la ferme intention de ne jamais tenir parole et de laisser ses États éternellement ensevelis dans d'incorrigibles abus. On a dit enfin qu'il était l'irréconciliable ennemi de la civilisation moderne et des grandes idées qu'elle a jetées dans le monde. Voilà ce que nous avons tous lu dans des discours, des actes et des livres signés, et ces grossières insultes s'adressaient directement au front de Pie IX comme les crachats du prétoire au

visage de Jésus. Il n'est pas jusqu'aux gémissements et aux saluts de la Passion, mille fois plus révoltants que les crachats, qui ne lui aient été prodigués.

Au milieu de ces torrents immondes déchainés contre elle, son âme estrestée maîtresse d'elle-même et n'a pas un instant failli à l'héroïsme de la délicatesse. Délicatesse du silence ; il s'est tu obstinément sur tout ce qui n'était qu'injure. Délicatesse de la réfutation. Quand certaines allégations ou certains sophismes partis de haut blessent les droits de son honneur, de son pouvoir ou de la vérité, il les discute et les pulvérise avec un bon sens souverain ; souvent même il le fait avec un sentiment d'indignation profonde quoique toujours contenue, mais il reste dans les choses ou les doctrines, et ne touche jamais aux personnes des orateurs ou des écrivains pour les flétrir, quoiqu'il pût être fréquemment en droit de leur demander à quel titre ils se sont permis de lui lancer la pierre. Délicatesse jusque dans les condamnations. Il est sévère sans doute et contre certains actes, et contre certaines écoles, et contre certaines sectes ; il faut bien qu'il le soit. Jésus-Christ lui-même ne se montra-t-il pas impitoyable contre les Pharisiens ? Mais la compassion du père se mêle constamment au saint courroux du pontife ; et chacune des sentences qu'il fulmine est accompagnée d'une prière implorant la lumière et le repentir pour ceux qu'il a frappés.

Enfin, le dernier et suprême rayon de ce noble caractère, c'est une sereine inflexibilité devant les menaces ou les désertions de la force. Qu'on admire l'incomparable clémence de Pie IX inaugurant, après son exil de Portici, son retour à Rome par une amnistie générale, c'est chose parfaitement légitime. Il est beau de voir ce noble pardon des injures, en un siècle où la politique a fait et fait encore tous les jours gratuitement tant de grandes victimes. Mais l'énergie calme et radieuse du Saint-Père est bien plus étonnante encore. Non-seulement il devine tout, mais il sent tout profondément, et rien ne peut ni l'assombrir ni l'abattre ; il sort à flots toujours jaillissants de cette âme une lumière qui perce et voile tous les nuages. Il n'est pas plus intimidé qu'il n'est triste. Ses ennemis

ont beau l'envelopper et l'étreindre dans un cercle de deux cent mille baïonnettes, il ne leur cédera rien. Vous voulez qu'il accepte les faits accomplis? Impossible. Vous voulez qu'il en vienne du moins à quelque arrangement? Impossible, tant qu'on n'aura pas restitué au Saint-Siège tout ce qu'on lui a enlevé. — S'il s'opiniâtre, il sera victime de son obstination; c'est possible, mais il ne peut sacrifier un atome de son droit. — Le vide se fait autour de lui; tous les gouvernements même catholiques reconnaissent successivement le jeune royaume d'Italie; c'est vrai, la défection est immense; mais il n'en restera pas moins intraitable, et la solitude qui l'entoure deviendrait encore plus absolue, qu'il refuserait toujours de capituler. — Alors on ne peut plus répondre de l'avenir. L'Italie poursuivra ses destinées, et qui sait si bientôt le Vatican ne sera pas une fois de plus condamné à gémir sur la majesté de Pierre absente et proscrite? C'est encore possible; mais si les Papes connaissent la route par laquelle on s'en va de Rome, ils connaissent aussi la route par laquelle on y revient. Pie VI et Pie VII ont enseigné l'une et l'autre à Pie IX qui déjà les a suivies toutes les deux. La certitude du retour lui ferait accepter sans hésitation la perspective du départ; et ce ne sera jamais la chance d'un autre exil qui le fera manquer à l'honneur et transiger avec l'injustice, de quelques forces qu'elle dispose. D'ici là, du reste, le Saint-Père trouvera sans doute encore le secret d'étonner le monde et de prouver que la crainte est loin d'avoir envahi son âme. Dans son règne de vingt ans, que de coups imprévus! que d'inspirations soudaines et magnifiques! que de foudres lancées, au milieu de la stupeur générale, par ce bras qu'on supposait enchaîné par la peur! Il n'a pas encore épuisé toutes les ressources de son intrépidité sublime. Le Pape en lui grandit et s'illumine dans la proportion même où l'on abaisse le Souverain, et ceux qui déjà prétendent, au nom de l'Italie, avoir des droits à ses dépouilles, n'arriveront pas à les partager sans qu'il leur fasse entendre encore quelque tonnerre qui les épouvante, et soulève contre eux les justes frémissements du peuple chrétien.

XXX

Pie IX et la vie générale de l'Église.

Pie IX a fait, dans l'intérêt général de l'Église, beaucoup de choses que tous les papes, à quelques légères différences près, ont faites avant lui et comme lui. Il serait inutile d'en parler. Mais il y a deux sortes de gloires qui lui appartiennent à un degré caractéristique et sollicitent notre admiration à titre privilégié.

C'est d'abord le rétablissement de la hiérarchie dans les Églises d'Angleterre et de Hollande. Tenter cette restauration dans la Grande-Bretagne était manifestement une entreprise redoutable. On pouvait aisément prévoir que l'anglicanisme en serait non-seulement irrité mais effrayé; qu'il y trouverait avec la révélation d'un progrès inattendu dans le catholicisme, un péril menaçant pour son propre avenir, et que, dans la sinistre émotion qu'il en éprouverait, il se laisserait aller contre ce réveil de l'Église à de violentes colères. Les faits répondirent à ce pressentiment. Quand la Bulle du 29 septembre 1850 éclata sur Londres (1), à ce cri d'un autre Grégoire rétablissant la vieille Église d'Augustin, l'anglicanisme, étonné d'abord, passa bientôt de la stupeur à la frénésie. Un ministre d'État prononça des paroles dont l'intolérance immodérée démentait son ancien libéralisme. On permit à la foule de se livrer à des manifestations sauvages, et l'on vit tout ce que l'esprit de secte peut inspirer d'emportement au flegme britannique. Mais la tempête ne tarda pas à s'évanouir. La hiérarchie est restée; la pourpre romaine a pu reparaitre librement sur les bords de la Tamise; et dans la grande solennité de la canonisation des martyrs japonais, en 1862, nous avons pu contempler à Rome l'illustre archevêque de Westminster entouré d'une couronne de suffragants comme d'un diadème d'honneur. L'Angleterre protestante elle-même a fini par se réconcilier avec cette hiérarchie dont le premier aspect l'avait irritée si profondément; elle laisse les évêques exer-

(1) *Litteræ apost. Universalis, quibus hierarchia episcopalis in Anglia restituitur.*
xxix septembr. 1850.

cer en paix leurs augustes fonctions au sein des anciens vicariats apostoliques transformés en diocèses, et quand la mort a frappé le grand cardinal Wiseman, les dissidents se sont unis aux catholiques pour lui faire des funérailles presque dignes d'un souverain.

Moins émue que l'Angleterre, la Hollande hérétique fut pourtant agitée lorsqu'en 1853 elle vit à son tour se relever dans son sein la hiérarchie (1), mais la crise dura peu. Sur cette vieille tige renouvelée de l'épiscopat, le catholicisme se prit à reflourir avec éclat; et nous avons entendu un évêque belge, revenant d'un voyage dans les Pays-Bas, nous raconter les merveilles dont il avait été témoin dans l'église rajeunie de Saint-Willibrod et de Saint-Boniface. Ce sont là de grands actes. Sans doute il est beau pour un Pape d'ériger de nouveaux sièges dans des contrées qui n'en possédaient pas encore; et certes cette gloire ne manque pas plus à Pie IX que tant d'autres gloires. Mais reconstituer, au sein de vastes royaumes, de grandes Églises longtemps en ruines; renouer la chaîne de leurs évêques brisée par des invasions de barbares ou de sectaires pendant un certain nombre de siècles, c'est un acte d'une grandeur immense et qui suffirait à lui seul pour rendre un pape immortel.

XXXI

Après avoir reconstitué la hiérarchie épiscopale dans quelques Églises particulières, Pie IX a resserré et fortifié l'unité générale de l'Église. Sous son règne et grâce à lui, l'Orient s'est ébranlé, tournant vers Rome un regard plus filial. Un patriarche latin réside à Jérusalem, et de Bethléem au Liban ce prélat fait aimer le Saint-Père dont il est le représentant et comme l'image vivante. Les rivalités et les haines de Constantinople vis-à-vis de Rome commencent à s'adoucir; un instant la Bulgarie a donné au Saint-Siège les plus riches espérances. Dans l'Asie Mineure et la Syrie, Smyrne, Éphèse, Antioche et l'antique Emèse se rallient chaque jour plus intimement à l'autorité de Pierre. En Afrique, nous voulons dire l'Afrique française, bientôt un archevêque et deux évêques répéteront la grande

(1) *Litteræ apostol. Ex qua die, quibus hierarchia episcopalis in Hollandia restituitur.* — iv martii 1853.

parole d'Augustin : « Rome a parlé, la cause est finie ». Le royaume de Portugal et ses colonies des Indes aspirent à se dégager de l'esprit de schisme qui les travaille en Europe comme en Asie. Depuis l'exaltation de son jeune empereur, l'Autriche voit s'éteindre par degrés ce Joséphisme dont l'influence fatale avait envahi même l'épiscopat. Pour l'Église de France, jamais on ne put en dire avec autant de vérité qu'aujourd'hui ce beau mot de Bossuet, qu'elle tient à Rome par le fond même de ses entrailles. De tous les points de la catholicité partent des courants de sympathie et de respect qui se précipitent avec impétuosité vers le Vatican. Au charme déposé par Jésus-Christ dans le centre de l'unité, on dirait que Pie IX ajoute je ne sais quel charme personnel qui en double la puissance. Tous ses vœux sont accueillis avec amour. La force des circonstances et les provocations de la diplomatie l'obligent à faire appel à l'Europe catholique pour lui former une armée. D'héroïques jeunes gens lui erient de tous les points de l'Église et dans toutes les langues : *Nous voici*. Quelques jours après leur enrôlement, ils succombent martyrs à Castellidardo. — Il désire que l'unité de liturgie s'établisse dans le monde ; très-peu de diocèses font maintenant exception, et parmi ceux-ci l'exception même est presque partout devenue régulière en se couvrant de l'approbation du Saint-Siège. — Il convie les évêques à se rendre à Rome pour assister à la promulgation du dogme de l'Immaculée-Conception ; plus de deux cents prélats répondent à son appel. Une seconde fois il les invite à la Canonisation des martyrs japonais ; près de trois cents accourent, depuis l'île de Ceylan jusque par delà Varsovie et de New-York à Dublin. On n'est pas seulement heureux de lui obéir, on est jaloux de le voir. Cette admirable intrépidité dans le devoir, cette noble impassibilité devant les trahisons, les menaces et les attentats sans cesse renaissants de la force, cette sérénité merveilleuse à travers les injures les plus monstrueuses et les plus amères douleurs, toutes ces vertus héroïques et douces répandent sur cette grande figure je ne sais quelle beauté que toutes les âmes chrétiennes pressentent de loin et aspirent à contempler de près. Si elles étaient libres, il n'en est pas une qui ne volât des extrémités mêmes du monde pour se pro-

curer cette pieuse jouissance. Et quand on a pu se la donner, quand on a eu le bonheur de reposer un instant son regard sur ce front de Pie IX qu'aucun nuage ne peut obscurcir, et sur le limpide azur de son œil à la fois pénétrant et doux, on veut le revoir encore. C'est un spectacle dont le cœur reste toujours plus avide à mesure qu'il a pu le considérer davantage, et lorsqu'on a pu recevoir de sa main si paternelle et de sa voix si grave et si sympathique une bénédiction, on emporte une sorte de tristesse incurable si l'on est obligé de se dire que ce sera la dernière.

C'est ainsi qu'en plein dix-neuvième siècle, à une époque où le scepticisme et la politique, se donnant la main, travaillent si énergiquement à défendre les liens de l'unité, et cela d'un bout à l'autre de l'univers, Pie IX a su, par le prestige de son caractère et la haute sagesse de son gouvernement, neutraliser les forces qui poussaient à la désorganisation et maintenir la plus ferme cohésion dans le corps de l'Église. On a eu beau dire aux évêques que Pie IX tendait à les absorber entièrement, qu'ils avaient tort de lui sacrifier et leur propre et légitime indépendance, et les traditions et les franchises de leurs Églises particulières; les évêques ne se sont pas laissé surprendre par ce faux et perfide langage, et pour toute réponse ils se sont unis d'autant plus étroitement au Chef suprême des pasteurs, sachant bien que les membres trouvent leur vraie gloire dans une étroite union avec la tête, foyer souverain pour eux de la force et de la vie.

XXXII

Le voilà donc ce Pape qu'on veut contraindre à se réconcilier avec la *civilisation moderne* ! On ne remarque pas assez que notre *civilisation moderne* n'est pas en tout et toujours la *vraie civilisation*. Il y a quelques rares éléments de la *vraie civilisation* qu'elle admet, mais il en est beaucoup d'autres qu'elle repousse ou qu'elle altère, et à la place de ces éléments légitimes qu'elle mutilé ou proscrit, elle en met d'autres aussi meurtriers que coupables. Et que fait Pie IX ? Les éléments purs que la *civilisation moderne* emprunte à la *vraie civilisation*, il les accepte, les consacre et les

béni; qu'on en cite un seul qu'il écarte ou réprouve ! Les éléments meurtriers qu'elle contient, il les répudie et les condamne, et quel crime commet-il en cela, je le demande ? Enfin, les éléments légitimes, nécessaires qu'elle corrompt ou qu'elle repousse, il les protège et les maintient pour le salut des gouvernements et des peuples.

Rien de plus fondamental que la vérité dans les doctrines religieuses, morales et politiques. Pie IX en garde *seul* le flambeau sans obscurcissement et sans mélange, tandis que la *civilisation moderne* l'a laissé s'éteindre dans d'effroyables erreurs ou s'affaiblir du moins dans des demi-mensonges et des demi-vérités.

Rien de plus fondamental que l'autorité. La soi-disant *civilisation moderne* l'a compromise en la faisant osciller entre le despotisme païen et l'anarchie révolutionnaire, et Pie IX en maintient *seul* la notion et les droits dans un juste équilibre.

Rien de plus fondamental que la liberté, mais surtout celle de l'Église, sauvegarde de toutes les autres libertés. Et voilà que la prétendue *civilisation moderne* les sacrifie toutes ou au despotisme d'un seul ou au despotisme de tous, et Pie IX est encore ici le *seul* qui hautement, nettement et courageusement revendique les droits d'une légitime indépendance.

Rien de plus fondamental que la propriété qui est manifestement le plus sûr abri de la liberté. Pie IX est le *seul* qui la défend sous toutes ses formes et sans se mentir à lui-même, tandis que la *civilisation moderne* imprégnée de *communisme*, si je puis ainsi dire, professe des doctrines qui l'autorisent aux plus indignes spoliations et rendent inconséquentes toutes les réserves et toutes les inviolabilités qu'elle se mêle d'établir.

Rien n'est précieux comme la science et les arts quand ils marchent vers un but honnête ; c'est là le côté le plus glorieux d'une civilisation, c'est là surtout ce qui l'honore devant l'histoire. Sans nier ici ce qu'a fait et ce que fait encore la *civilisation moderne*, il est incontestable que personne au monde n'a proportionnellement dépassé le mouvement imprimé par Pie IX, tant il a été profond tout en restant moral et chrétien !

Rien n'est à négliger, pour l'honneur de la civilisation, même

dans la gestion des finances et des intérêts matériels des États. Ici encore quand la *civilisation moderne* s'acharne sans motif et sans mission à demander des réformes dans le gouvernement pontifical, Pie IX a le droit de lui répondre par cette parole de Jésus-Christ : *Hypocrite, commencez par arracher la poutre qui est dans votre œil, et vous songerez ensuite à faire arracher la paille qui est dans l'œil de votre frère* (1).

Par un droit plus général, lorsque, dans son humble chapelle privée ou dans les longues et majestueuses galeries du Vatican, il médite les saintes Écritures, il y a un Psaume dont il peut se faire à lui-même une application tout aussi pleine de consolation que d'à-propos; c'est un admirable résumé de ses épreuves mais aussi de ses espérances. Placé un jour entre ses œuvres qui lui semblaient sans reproches et ses ennemis qui l'entouraient d'un cercle sans issue, David s'écria : « Seigneur, pourquoi ceux qui me persécutent se sont-ils ainsi multipliés (1)? » Il y avait là un mystère que le Psalmiste ne pouvait pas comprendre. Pie IX n'a que trop de raisons de répéter à son tour : Pourquoi, Seigneur, ai-je donc vu mes ennemis se multiplier? Est-ce parce que j'ai défendu la vérité que tant de gouvernements ignorent ou méprisent? Est-ce parce que j'ai soutenu la religion contre le scepticisme toujours croissant des Pouvoirs et des peuples? Est-ce parce que j'ai pris le parti de l'autorité contre ses propres folies, et celui de la liberté contre la brutalité des oppresseurs avoués qui la suppriment et contre l'hypocrisie de ses faux amis qui la trahissent? Est-ce parce que, dans l'intérieur de mes États, je me suis étudié à modérer les impôts, tandis que la plupart des autres nations fléchissent sous l'énormité des charges dont elles portent le fardeau? Est-ce enfin parce que, dans mes relations avec l'étranger, j'ai toujours respecté le septième commandement du Décalogue, fait honneur à ma parole aussi bien qu'à ma signature, repoussé cette rhétorique moderne qui apprend à dissimuler de grands forfaits par des tempéraments de langage, et à placer le génie suprême de la diplomatie

(1) Matth., vii, 5.

(2) Psalm. iii, 2.

dans l'art perfectionné de l'équivoque et du mensonge? Ah! si ce sont là des crimes, je comprends sans peine les hostilités qui se déchainent contre moi; mais si tous ces actes n'ont été que le légitime accomplissement d'un devoir, si surtout il en est sorti quelques bienfaits pour mes peuples et pour le monde, pourquoi donc mes ennemis se sont-ils si fort multipliés : *Domine, quid multiplicati sunt qui tribulant me?*

Quelle qu'en puisse être la cause, le fait est malheureusement certain, Nos Très Chers Coopérateurs. Ils sont nombreux ceux qui se sont élevés contre le Saint-Père pour l'insulter par des injures formelles ou des façons dérisoires de dévouement et de respect : *Multi insurgunt adversum me*. Ils sont nombreux aussi ceux qui, se prévalant ou de la force dont ils disposent, ou de l'habileté des mesures qu'ils ont préparées contre le nouveau David pour le précipiter du trône, ou de la complicité qu'ils prétendent trouver dans le mouvement des idées ou des choses pour venir à bout de ce sinistre dessein, voudraient arracher à Pie IX, après les ressources et les appuis de la terre, les espérances qui lui restent du côté du Ciel. Leur cruauté pénètre jusqu'au centre même de son âme pour la blesser et lui dire : « Non, le Dieu sur lequel vous comptez ne vous apportera pas le salut. » *Multi dicunt animæ meæ : Non est salus ipsi in Deo ejus.*

Prêtres du Seigneur! Nous qui connaissons les secrets et les retours de la Providence, n'allons pas croire, sur la parole d'un scepticisme railleur, qu'en laissant conduire Pie IX au Calvaire, Dieu ait supprimé pour lui la perspective et l'espoir de la résurrection. Dès à présent il peut répondre avec David à ceux qui lui refusent le droit de compter sur l'avenir : « J'ai passé par un repos mystérieux et par un sommeil révélateur, et j'y ai compris qu'à mon réveil Dieu serait mon vengeur : *Ego dormivi et soporatus sum, et exsurrexi quia Dominus suscepit me.* » Je ne sais quel peuple m'enveloppe et m'assiège frémissant contre moi par des milliers de bouches, mais je ne le craindrai pas. Seigneur, vous vous lèverez et vous me déroberez aux extrémités dont il me menace : *Non timebo millia populi circumdantis me; exsurge, Domine, salvum me fac.*

Deus meus. J'en suis tellement assuré qu'il me semble que déjà vous avez frappé ceux qui me persécutent sans motif; vous avez brisé dans la gueule de ces lions les dents dont ils se sont servis pour consommer leurs forfaits, et l'on verra, par un exemple solennel, que Dieu sait, quand il faut, donner à son peuple une délivrance inespérée et des bénédictions qui paraissaient impossibles : Quoniam tu percussisti omnes adversantes mihi sine causa, dentes peccatorum contrivisti, Domini est salus et super populum tuum benedictio tua.

Donné à Nîmes, en notre palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du Secrétaire général de notre Évêché, le vingt-neuf janvier mil huit cent soixante-six, fête de saint François de Sales, ce grand évêque qui sut si bien allier l'énergie à la douceur et combattre si vaillamment contre l'hérésie pour la foi, l'Église et le Saint-Siège, en même temps que l'onction de sa parole et de ses écrits réveillait la piété dans les âmes chrétiennes.

B R E F

DE SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX

HEUREUSEMENT RÉGNANT

A MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE NÎMES

POUR LE REMERCIER DE L'ENVOI D'UN EXEMPLAIRE DE SA DERNIÈRE
LETTRE PASTORALE, INTITULÉE :

PIE IX

DÉFENSEUR ET VENGEUR DE LA VRAIE CIVILISATION

PIUS P, P. IX.

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem! Vehementer oblectati sumus Pastoralis Epistola ad istum clerum, die 29 proximi mensis Januarii a Te scripta,

PIE IX, PAPE.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique! Nous avons été profondément touché de la Lettre Pastorale que vous avez adressée à votre clergé, le 29 du mois de Janvier dernier, et dont vous avez bien voulu,

le 2 du mois courant, nous faire parvenir un exemplaire, imprimé à Nîmes, en y joignant l'expression écrite de vos sentiments, aussi respectueux que dévoués.

Sans doute, Vénérable Frère, depuis que, dans les âpres conjonctures où nous sommes, une guerre implacable, une guerre sacrilège a été déclarée par les ennemis de Dieu et des hommes à l'Église catholique, à Notre Chaire Apostolique et à Notre Personne, Vous n'avez jamais cessé de soutenir, avec un courage et une vigueur dignes de Votre grande piété, Notre cause, celle de l'Église universelle, celle du Saint-Siège.

Et cependant, Vénérable Frère, il semble que, par cette récente Lettre Pastorale, Vous ayez voulu témoigner, d'une façon plus solennelle, combien Vous aviez à cœur la défense et la sécurité de Notre Personne et de Notre Siége.

Par l'étude scrupuleuse de Nos Actes Pontificaux, par les explications que Vous en avez données, Vous avez démontré tout ensemble que la vraie civilisation, le vrai progrès, la vraie liberté des sociétés humaines reposent uniquement sur les dogmes salutaires de l'Église catholique ; et que les Pontifes Romains n'ont jamais cessé d'être les protecteurs, les soutiens, au besoin les vengeurs de la vérité, de la vertu, de la justice et des arts.

quam Nemausensibus typis in lucem editam Nobis misisti cum observatissimis, atque amantissimis Litteris, die 2 hujus mensis datis.

Etsi enim, Venerabilis Frater, ex quo asperrimis hisce temporibus teterrimum, ac sacrilegum bellum catholicae Ecclesiae, huic Apostolicae Sedi, Nobisque a Dei hominumque hostibus fuit indictum, nunquam intermisisti pro eximia Tua pietate Nostram et ejusdem Ecclesiae ac Sedis causam viriliter propugnare, tamen per eandem Pastoralem Epistolam magis magisque luculenter ostendisti quantopere Tibi cordi sit Nostra, et hujus Sanctae Sedis, defensio et incolumitas. Atque eadem Pastoralis Epistola plura Nostra Pontificia documenta accurate evolvens et explicans, demonstrandum curasti, veram humanae societatis civilitatem, felicitatem, libertatemque in salutari catholicae religionis doctrina plane consistere, ac Romanos Pontifices veritatis, virtutis, justitiae ac bonarum artium patronos, adsertores et vindices semper fuisse.

Itaque Tibi de hoc singulari Tuo erga rem catholicam, erga Nos et hanc Apostolicam Sedem, amore studioque, ex animo gratulamur, ac

certi sumus, Te, Venerabilis Frater, Deo auxiliante, nunquam intermissurum majore usque contentione certare bonum certamen. Dum vero debitas pro dono Tibi grates agimus, pro certo habeas velimus, præcipuam esse, qua Te prosequimur, benevolentiam.

Cujus quoque certissimum pignus accipe Apostolicam Benedictionem, quam intimo cordis affectu Tibi ipsi, Venerabilis Frater, et gregi Tuæ vigilantia concredito peramanter impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 26 Martii, anno 1866.

Pontificatus Nostri anno vicésimo.

PIUS P. P. IX.

(*Propria manu.*)

Nous Vous félicitons ardemment, Vénérable Frère, de Votre zèle pour les intérêts généraux de la catholicité, de Votre amour pour Notre Personne et Notre Siège Apostolique. Vous serez, Nous en sommes sûr, avec l'aide de Dieu, Vous serez animé d'un dévouement toujours plus vif à combattre le bon combat. Aussi voulons-nous Vous affirmer, en même temps, et Notre reconnaissance pour le précieux hommage que Vous Nous avez fait, et le caractère privilégié de Notre bienveillance à Votre égard.

En gage de cette paternelle affection, recevez la Bénédiction Apostolique que Nous donnons, du plus intime de notre cœur, et à Vous, Vénérable Frère, et au peuple dont Vous avez la charge.

Donné à Rome, près St-Pierre, le 26 Mars de l'an 1866, le vingtième de Notre Pontificat.

PIUS P. P. IX.

(*De sa propre main.*)

TABLE DES MATIÈRES

QUESTION ROMAINE

Lettre pastorale. — <i>Sur le pouvoir temporel du Saint-Siège</i>	
Lettre sur la brochure intitulée : <i>Le Pape et le Congrès</i>	63
Lettre pastorale à l'occasion de l'allocution prononcée par le Saint-Père le 26 septembre 1859, en consistoire secret, contre l'invasion des Romagnes.....	109
Lettre pastorale pour communiquer un Bref de Sa Sainteté Pie IX. <i>L'Encyclique</i> et quelques appréciations hostiles dont elle a été l'objet.....	130 144
Lettre pastorale. — <i>De la conduite du Clergé français dans la Question romaine</i>	176
Lettre pastorale. — <i>Sur la dernière invasion des États pontificaux</i>	203
Lettre pastorale sur cette question : <i>Faut-il attribuer à l'influence des anciens partis les manifestations du Clergé français en faveur du Saint-Siège</i>	228
Lettre pastorale sur cette question : <i>Saint Bernard a-t-il combattu ou désapprouvé le pouvoir temporel des Papes ?</i>	253
Lettre pastorale. — <i>Sur la réponse de M. le sénateur Bonjean</i>	284
Lettre pastorale. — <i>Sur certaines perfidies de langage dont la presse hostile au Saint-Siège ne cesse d'user dans la Question romaine. — Convention du 13 septembre</i>	339
Lettre pastorale. — <i>Sur Rome et les évêques réunis pour la canonisation des martyrs japonais</i>	367
Lettre pastorale et mandement ordonnant des prières pour la Pologne.....	394
Lettre pastorale sur <i>Pie IX défenseur et vengeur de la vraie civilisation</i>	403
Bref de Sa Sainteté le Pape Pie IX, à Mgr l'évêque de Nîmes, pour le remercier de l'envoi d'un exemplaire de sa dernière lettre pastorale intitulée : <i>Pie IX, défenseur et vengeur de la vraie civilisation</i>	489

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.